



**HAL**  
open science

**Nature en politique: Mutations. sociologie du travail scientifique dans le projet de Parc National en Guyane Française (1930-2007).**

Maëlle Ranoux

► **To cite this version:**

Maëlle Ranoux. Nature en politique: Mutations. sociologie du travail scientifique dans le projet de Parc National en Guyane Française (1930-2007).. Sociologie. Université de Nanterre - Paris X, 2007. Français. NNT: . tel-00315295

**HAL Id: tel-00315295**

**<https://theses.hal.science/tel-00315295>**

Submitted on 27 Aug 2008

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**UNIVERSITE PARIS X – NANTERRE**  
**FACULTE DE SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**  
**Ecole doctorale Organisation, Espace, Société**

N° attribué par la bibliothèque

THESE pour obtenir le grade de docteur de l'Université Paris X  
Discipline : Sociologie

Présentée et soutenue publiquement par Mademoiselle Maëlle Ranoux  
Le 4 Décembre 2007

**Nature en politique : Mutations**  
**Sociologie du travail scientifique dans le projet de**  
**Parc National en Guyane Française (1930 – 2007)**

Directeur de Thèse :

M. le Directeur de Recherche Jean-Paul Billaud (CNRS)

Membres du jury :

Mme Marie-José Jolivet, Directrice de Recherche à l'IRD. Rapporteur.

M. Florian Charvolin, Chargé de Recherche au CNRS.

M. Patrick Petitjean, Chargé de Recherche au CNRS. Rapporteur.

M. Gérard Salem, Professeur de Géographie à l'Université Paris X.



## Nature en politique : Mutations



Photo 1 : Vue de l'intérieur d'un arbre (ficus étrangleur, *benjamina variegata*) en forêt<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Photo prise près de Saül en avril 2003.

*L'Université Paris 10-Nanterre n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse, ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.*

A Renée, Jacqueline, Nicole

## REMERCIEMENTS

La thèse, travail globalement solitaire, a été paradoxalement le fruit de rencontres et d'échanges nombreux. Le talent, la confiance et la patience de tous mes interlocuteurs au long de mon parcours de recherche, sont les fondements de mon travail ; qu'ils en soient ici grandement remerciés.

Je remercie chaleureusement mon Directeur de recherche Jean-Paul Billaud pour la patience et la pertinence dont il a fait preuve dans l'encadrement de ma thèse. Le laboratoire qu'il dirige, le LADYSS, m'a été d'un grand soutien en m'accueillant comme doctorante-allocataire au sein de son équipe et de ses locaux. Les échanges auxquels j'ai pris part dans ce cadre ont considérablement enrichi ma recherche.

Lors de mon travail de terrain en Guyane, le centre de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) de Cayenne m'a été d'un grand secours. J'y ai trouvé à la fois un confort de travail et un lieu privilégié d'observation et d'immersion dans la recherche scientifique en sciences du vivant.

Je remercie particulièrement l'ensemble des chercheurs en sciences humaines travaillant en Guyane. Chacune de mes rencontres avec l'un d'eux marquait pour moi une étape supplémentaire dans l'avancée de mes réflexions. Je pense en particulier à Madame Marie-José Jolivet, Monsieur Gérard Collomb et enfin Monsieur Pierre Grenand ainsi que l'ensemble de son équipe en métropole et en Guyane.

Ce travail n'aurait aucune consistance sans les multiples rencontres, entretiens et échanges dont j'ai bénéficié en Guyane. Ma gratitude revient aux administratifs, scientifiques, militants ou simplement habitants, passionnés ou lassés de nature et de Guyane, qui m'ont tant appris sur mon sujet de recherche. Je dois également beaucoup à ceux qui m'ont donné accès aux archives de leur institution : la Sepanguy, les archives départementales, le centre IRD et la DIREN à Cayenne ; l'Institut Pasteur, l'IRD, la cellule recherche du Ministère de l'environnement à Paris et enfin la Sepanrit à Bordeaux. Ceux qui m'ont ouvert leurs archives personnelles ont su me surprendre par la confiance qu'ils m'ont accordée : Messieurs Jean-Jacques De Granville et Jean-Pierre Gachet.

Je n'aurais rien produit de juste sur la Guyane sans mes échanges avec les habitants de Kaw, Bruno et son village, Monsieur Pierre et sa bonne humeur. Je n'aurais jamais eu la chance de rencontrer cette région française d'Amérique sans les liens entre Madame Anne Le Fur, Monsieur André Lericollais, Madame Marie-Christine Cormier Salem, et enfin Monsieur Daniel Guiral. Merci de m'avoir donné accès à cette terre où j'ai vécu l'expérience surprenante et dérangeante d'être étrangère en mon propre pays.

Puis vient mon entourage que je tiens à remercier : ma famille, où je plonge mes racines pour toujours, mes ami(e)s, sans qui la vie serait moins douce ; et enfin Matthieu, qui a si habilement accompagné mon devenir de femme, de mère et d'intellectuelle.

Matys, a vécu les deux premières années de sa vie en ayant une mère doctorante. Je ne sais quelle trace cela lui laissera, mais je sais que l'avoir porté dans mon ventre, puis lui avoir donné la vie, mon lait et mon temps, m'ont transformée et aidée à faire aboutir cette recherche. Je le remercie profondément pour ce contre-don inestimable.



# TABLE DES MATIERES

---

<b>Préambule</b>	20
<b>PARTIE INTRODUCTIVE</b>	
<b>CHEMINEMENT ET REPERES</b>	
<b>1 Première approche du sujet par la science</b>	27
Les travaux de Latour comme ancrage	27
La mise à l'épreuve du terrain	29
Le choix des textes comme matériaux	34
L'objet comme analyseur des matériaux	37
Existence de l'objet par le réseau	38
<b>2 Situer la nature</b>	40
Des non-humains au non-vivant	40
Le non-vivant : menace sur la santé	44
Descola : les contours de la nature	46
<b>3 S'appuyer sur le temps</b>	53
Le temps comme axe organisateur	53
Le temps partagé	55
La scansion du temps par les objets intermédiaires	57
<b>4 Entrer en politique</b>	58
Domaine politique : définition	58
Agir en politique : la place des porte-parole	60
Porte-parole d'être sociaux : enjeu de domination ?	62
De la domination aux liens	65
<b>5 Horizon démonstratif de mon analyse</b>	66
<b>Conclusion partie introductive</b>	67

**PARTIE 1**  
**CIRCONSCRIPTION DES OBJETS FONDATEURS (1930-1974)**  
**(LA FAUNE, LA FLORE, LES AMERINDIENS)**

**Chapitre 1**

<b>Les caractéristiques communes aux trois objets</b>	71
<b>1.1 Un lieu : la Guyane intérieure</b>	73
1.1.1 L'impossible colonisation	73
1.1.2 Des populations particulières	77
1.1.3 Une nature « sauvage »	84
<b>1.2 Une approche : hors laboratoire</b>	90
1.2.1 Travailler hors laboratoire	90
1.2.2 Revenir au laboratoire	95
<b>1.3 Une figure : le savant et ses successeurs</b>	99
1.3.1 La figure classique du savant	99
1.3.2 La figure anachronique du savant	102

**Chapitre 2**

<b>Objets naturels à protéger : la faune et la flore</b>	108
<b>2.1 Un réseau scientifique pour la flore</b>	111
2.1.1 Dispositif de recherche sur le littoral : délimitation de l'objet	111
2.1.2 Extension du dispositif vers l'intérieur : agrandissement de l'objet	115
2.1.3 De l'agrandissement aux préconisations politiques : la notion de protection	118
<b>2.2 Un réseau associatif pour la faune</b>	126
2.2.1 Création d'une association, création de l'objet	126
2.2.2 Extension : Mise en réseau extra-territorial	131
2.2.3 De l'objet à sa protection : les tortues marines comme cas d'école	134

2.2.4	De l'objet faune à l'objet flore : constitution d'une nature guyanaise	139
-------	--	-----

### **Chapitre 3**

	<b>Objet social protégé : les amérindiens</b>	146
--	---	-----

	<b>3.1 Emergence de l'objet amérindien</b>	148
--	--	-----

3.1.1	Contrôle politique de leur territoire	148
-------	---------------------------------------	-----

3.1.2	Première circonscription de l'objet	152
-------	-------------------------------------	-----

3.1.3	Visée politique : normaliser l'objet	156
-------	--------------------------------------	-----

	<b>3.2 La santé des amérindiens : enjeu politique</b>	162
--	---	-----

3.2.1	Politique et santé en Guyane : alliance au laboratoire	162
-------	--	-----

3.2.2	Politique et santé des amérindiens : alliance à « l'ethno-sociologie »	167
-------	--	-----

	<b>3.3 Action de protection : la santé des amérindiens</b>	172
--	--	-----

3.3.2	Approche organique du groupe amérindien	172
-------	---	-----

3.3.1	Médecine et fondation de l'ethnologie des amérindiens	178
-------	---	-----

3.3.3	Lien entre protection et santé des amérindiens	182
-------	--	-----

	<b>3.4 Mise en œuvre d'une protection des amérindiens</b>	187
--	---	-----

3.4.1	Extension extra-territoriale : montée en généralité	187
-------	---	-----

3.4.2	Processus de dénonciation	189
-------	---------------------------	-----

3.4.3	Construction d'une figure menaçante	191
-------	-------------------------------------	-----

	<b>Conclusion partie 1</b>	197
--	----------------------------	-----

**PARTIE 2**  
**CONNEXION D'OBJETS (1974 – 1992)**

**Chapitre 1**

<b>Les amérindiens : stabilité et agrandissement (1974 – 1987)</b>	204
<b>1.1 Stabilisation scientifique de l'objet</b>	206
1.1.1 L'objet social de l'ethnologie	206
1.1.2 Entrée des êtres naturels dans l'objet social	209
1.1.3 Stabilisation scientifique du lien amérindien-nature	211
1.1.4 Ethnologie, politique et nature	215
<b>1.2 Agrandissement du dispositif portant l'objet</b>	218
1.2.1 Continuité avec le dispositif préexistant	218
1.2.2 Agrandissement du dispositif	221
1.2.3 Inscription d'un porte-parole amérindien dans le dispositif	223
1.2.4 Stabilisation dans un objet intermédiaire	225
<b>1.3 Stabilisation de termes médiateurs</b>	230
1.3.1 Le peuple : politique et droit	230
1.3.2 L'ethnie : science, politique et nature	236
1.3.3 La terre : science, politique, droit et nature	239
<b>Chapitre 2</b>	
<b>Premier projet de parc : une forêt habitée (1974-1979)</b>	248
<b>2.1 Le projet de parc en gestation</b>	251
2.1.1 Objets naturels : de la réserve au parc	251
2.1.2 Objet social : alliance au dispositif des objets naturels	255
<b>2.2 La menace : le « Plan vert »</b>	259
2.2.1 Destruction programmée de la forêt	259
2.2.2 Conquête moderne de la forêt	263
2.2.3 Concilier l'impossible : conquête et protection	265

<b>2.3 Réponse à la menace : le premier projet de parc</b>	270
2.3.1 La forêt, entité intégratrice	270
2.3.2 Au centre : l'objet amérindien	273
2.3.3 Echech et réajustements du projet	277
<b>Chapitre 3</b>	
<b>Reformulation du projet par l'écologie (1979 - 1992)</b>	284
<b>3.1 Dispositif d'écologie scientifique : agrandissements</b>	288
3.1.1 Agrandissement des résultats scientifiques	288
3.1.2 Agrandissement par l'entité Amazonie	291
3.1.3 Agrandissement par l'entité forêts tropicales	295
<b>3.2 Pratiques d'écologie scientifique : lien au politique</b>	300
3.2.1 Pratique éloignée	300
3.2.2 Pratique rapprochée : lien au politique	303
3.2.3 Pratique rapprochée stabilisée en politique	308
3.2.4 Ecologie : lien et distance au politique	311
<b>3.3 L'écologie politique dans le projet de parc</b>	316
3.3.1 Entrée de l'écologie dans le projet de parc	316
3.3.2 Recherche d'une alliance politique	328
3.3.3 Approche régionale du projet de parc et de l'écologie	331
3.3.4 Stabilisation d'un consensus : production d'un document global	337
<b>Conclusion partie 2</b>	344

**PARTIE 3**  
**INTERDEPENDANCE ENTRE OBJETS (1992 – 2007)**

**Chapitre 1**

<b>Le dispositif du projet de parc (1992 – 2007)</b>	350
<b>1.1 Evolution du dispositif</b>	352
1.1.1 Etapes et production d'équipements	352
1.1.2 L'accord par la représentation	357
<b>1.2 Les scientifiques dans le dispositif : permanence</b>	363
1.2.1 Longévité des scientifiques fondateurs	363
1.2.2 Prolongement dans leurs réseaux	365
1.2.3 Continuité par leurs objets	368
1.2.4 Stabilité à travers leurs outils	370
<b>1.3 Nature et culture dans le dispositif : transversalité</b>	377
1.3.1 Transversalité par la co-présence	377
1.3.2 Transversalité par les acteurs extérieurs au dispositif	378
<b>Chapitre 2</b>	
<b>Amérindiens : l'objet réinvesti par ses acteurs (1992-1998)</b>	384
<b>2.1 Continuité de l'objet par la nature</b>	386
2.1.1 La nature : condition d'existence	386
2.1.2 La nature : moyen d'expression	393
2.1.3 La nature : horizon dépassable	396
<b>2.2 Réinvestissement du modèle de la subsistance</b>	404
2.2.1 Re-définition de ses frontières	404
2.2.2 Définition de son articulation au modèle de l'économie monétaire	408

<b>Chapitre 3</b>	
<b>Objet nouveau : le mercure (1992-2007)</b>	<b>415</b>
<b>3.1 Situer l'orpillage</b>	<b>418</b>
3.1.1 Equipement et spatialisation de l'orpillage	418
3.1.2 Hors équipement : l'orpillage illégal	424
3.1.3 Le parc comme équipement palliatif	429
<b>3.2 Naissance d'un nouvel objet : le mercure</b>	<b>437</b>
3.2.1 Construction de l'objet mercure par la santé	437
3.2.2 Elargissement de l'objet mercure par l'environnement	444
3.2.3 Intériorisation des enjeux politiques : construction d'un raisonnement global	448
<b>3.3 De l'objet de recherche à l'objet politique</b>	<b>455</b>
3.3.1 Appropriations sociopolitiques du mercure	455
3.3.2 Le recours au droit : approche amérindienne du mercure	465
3.3.3 Conséquences du mercure dans le projet de parc	470
<b>Conclusion partie 3</b>	<b>475</b>
<b>Conclusion générale</b>	<b>476</b>
<b>Bibliographie générale</b>	<b>485</b>
<b>Bibliographie sur la Guyane</b>	<b>503</b>
<b>Table des illustrations</b>	<b>516</b>
<b>Annexes</b>	<b>519</b>

## SIGLES

---

**AAGF** : l'Association des Amérindiens de Guyane Française

**AECPNRG** : l'Association pour l'Etude et la Création du Parc Naturel Régional de Guyane

**APM** : Autorisation Personnelle Minière

**APFT** : Avenir des Peuples des Forêts Tropicales

**BAFOG** : Bureau Agricole et Forestier Guyanais

**BMG** : Bureau Minier Guyanais

**BUMIDOM** : BUreau des MIgrations pour les Départements d'Outre Mer

**CCEE** : Comité de la Culture et de l'Education et de l'Environnement de Guyane

**CCIG** : Chambre de Commerce et d'Industrie de la Guyane

**CDB** : Convention sur la Diversité Biologique

**CEBG** : Coopérative de l'Elevage Bovin Guyanais

**CEGET** : Centre d'Etude et de Géographie Tropicale (Université de Bordeaux III)

**CENNADOM** : Centre National de Documentation des Départements d'Outre Mer

**CIRAD** : Centre de coopération Internationale de Recherche Agronomique pour le Développement

**CITES** : Convention de Washington sur le commerce International des ESpèces de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction

**CNES** : Centre National d'Etudes Spatiales

**CNPN** : Conseil National de la Protection de la Nature

**COICA** : Coordination d'organisations indigènes du bassin amazonien

**CORDET** : Commission de coordination de la Recherche dans les Départements et Territoires d'outre mer

**CRAAG** : Centre de Recherches Agronomiques des Antilles et de la Guyane

**CRITT** : Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie biologique et agro-alimentaire guyanais

**CSG** : Centre Spatial Guyanais



**CSRPN** : Conseil Scientifique Régional Naturel de Guyane

**CTFT** : Centre Technique Forestier Tropical

**DDA** : Direction Départementale de l'Agriculture

**DIREN** : Direction Régionale de l'Environnement

**DRAC** : Direction Régionale des Affaires Culturelles

**DRAE** : Délégué Régional à l'Architecture et à l'Environnement (supprimé en 1992 et remplacé par la DIREN)

**DRIRE** : Direction Régionale de l'Industrie, la Recherche et l'Environnement

**DRRT** : Délégation Régionale à la Recherche et à la Technique

**DGRST** : Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique

**EFTH** : Ecosystème Forestier Tropical Humide

**ECEREX** : ECologie – ERosion – EXpérimentation

**ECOTROP** : laboratoire d'ECologie TROPicale. Unité de recherche associée 1183 du CNRS (Brunoy)

**ENGREF** : Ecole Nationale du Génie Rural et des Eaux et Forêts

**FOAG** : Fédération des Organisations Amérindiennes de Guyane

**FAO** : Food and Agricultural Organisation. Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture

**FEDER** : Fond Européen de Développement Régional

**FIC** : Fonds de Coopération Régionale Caraïbes-Guyane

**FNE** : France Nature Environnement

**GERDAT** : Groupement d'Etude et de Recherche pour le Développement de l'Agronomie Tropicale (devenu CIRAD en 1984)

**GIP** : Groupement d'Intérêt Public

**GIS** : Groupement d'Intérêt Scientifique

**GRID** : Groupement de Recherche et d'Innovation pour le développement

**HCR** : Haut Commissariat aux Réfugiés

**IFAT** : Institut Français d'Amérique Tropicale (devenu en 1960 le centre ORSTOPM puis IRD de Cayenne)

**IFCC** : Institut Français du Café et du Cacao

**INED** : Institut National d'Etudes Démographiques

**INPE** : Institut National des recherches spatiales (Brésil)

**INPA** : Institut National de la recherche Agronomique (Brésil)

**INRA** : Institut National de la Recherche Agronomique

**INVS** : Institut National de Veille Sanitaire (ancien Réseau National de Santé Publique)

**IRAT** : Institut de Recherche Agronomique Tropicale des cultures vivrières

**IRFA** : Institut de Recherches sur les Fruits et Agrumes

**IRD** : Institut de Recherche pour le Développement

**IRHO** : Institut de Recherche pour les Huiles et les Oléagineux

**ISTPM** : Institut Scientifique et Technique des Pêches Maritimes.

**IUFRO** : Union internationale des instituts de recherches forestières

**FIDOM** : Fonds d'Investissement des Départements d'Outre-Mer

**MAB** : Man and Biosphere (programme de l'UNESCO)

**MNHN** : Museum National d'Histoire Naturelle

**OIT** : Organisation Internationale du Travail

**OMS** : Organisation Mondiale pour la Santé

**ONCFS** : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

**ORSTOM** : Office français de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer (renommé IRD en 2000)

**PNR** : Parc Naturel Régional

**PPDS** : Personnes Provisoirement Déplacées au Surinam

**PSG** : Parti Socialiste Guyanais

**RN** : Réserve Naturelle

**RNSP** : Réseau National de Santé Publique

**SAD** : Systèmes Agraires et le Développement (département de recherche de l'Inra)

**SATEC** : Société d'Aide TEchnique et de Coopération

**SEPANGUY** : Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature en GUYane

**SEPANRIT** : Société pour l'Etude la Protection et l'Aménagement de la Nature dans les Régions Inter-Tropicales

**SIG** : Système d'Information Géographique

**SOFIDEG** : SOciété de FINancement et de DEveloppement de la Guyane

**SOFT** : Sols et Forêts tropicaux (sic).

**SRAE** : Service Recherche et des Affaires Economiques du Ministère de l'aménagement et de l'environnement

**SRETIE** : Service de la recherche des études et du traitement de l'information sur l'environnement

**STIR** : Section Technique Inter-régionale de l'ONF

**UICN** : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

**VAT** : Volontaire Aide Technique

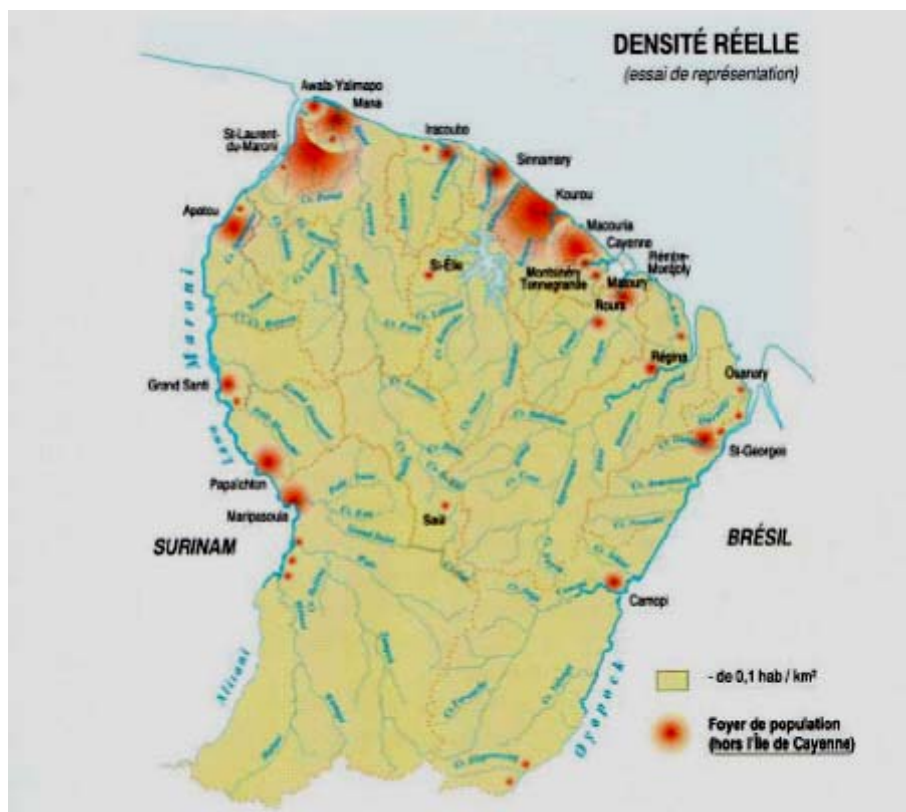
**WWF** : World Wildlife Fund (en français : fondation internationale pour la conservation de la vie sauvage)

**ZDU** : Zones de Droits d'Usages collectifs

**ZNIEFF** : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique



Carte 1 : La Guyane en Amérique du Sud<sup>1</sup>



Carte 2 : La Guyane aujourd'hui<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Extrait de la carte du site terres de Guyane : [www.terresdeguyane.fr](http://www.terresdeguyane.fr) Consulté en septembre 2003.

<sup>2</sup> Carte de l'atlas 2002 de Guyane

## PREAMBULE

« Après avoir survolé l’océan durant 5 heures, l’approche des côtes s’annonce par la coloration marron de l’eau. Puis le trait de côte, en partie masqué par la végétation. Quelques habitations, qui semblent peu nombreuses, quelques routes, puis la forêt, la forêt, la forêt, jusqu’à ce que l’avion atterrisse. En sortant de l’avion, mes poumons semblent s’alourdir d’un coup. Il faut quelques secondes pour s’accommoder à ce nouvel air où chaleur et humidité semblent se livrer combat » (Extrait de carnet de terrain, mai 2002). C’est ici que la France a créé un parc national le 27 février 2007 : le Parc Amazonien de Guyane.

Au premier regard, la Guyane Française, recouverte à 90%<sup>1</sup> par une forêt tropicale humide et une faible densité d’habitants<sup>2</sup>, semble prédisposée à accueillir un parc. Le simple fait qu’il s’agisse d’une forêt tropicale l’insère d’emblée dans un enjeu de politique de la nature prépondérant au niveau mondial depuis le milieu des années 80 (Smouts, 2001). Sa proximité avec l’Amazonie brésilienne, d’où le parc tire son nom, lui attribue une part de sa puissance symbolique. De plus, elle est l’une des deux seules forêts tropicales au monde à être sous la juridiction d’un pays occidental, l’autre se trouvant en Australie. En regard des autres forêts françaises, ses dimensions relèvent du gigantisme. La Guyane est la plus grande région française (83 534 km<sup>2</sup>), sa forêt est également la plus vaste (7 600 000 ha). Le Parc Amazonien de Guyane est donc sans commune mesure avec les parcs nationaux de métropole. A titre de comparaison, le plus grand, celui des Cévennes, couvre 330 000 ha tandis que celui de Guyane recouvre 2 millions d’ha<sup>3</sup>. La mesure de la biodiversité de cette forêt donne des chiffres étonnants : elle contient ainsi 29 % des plantes de l’ensemble de la France, 55% des vertébrés supérieurs (mammifères, oiseaux, poissons) et 92% des insectes<sup>4</sup>.

Forte de ces caractéristiques, la création d’un parc par l’Etat aurait dû rencontrer peu d’obstacles si l’on y ajoute le fait que l’essentiel de la partie forestière de la Guyane est

---

<sup>1</sup> Les chiffres de ce paragraphe sont issus de l’Atlas de la Guyane de 2002.

<sup>2</sup> La moitié des 157 000 habitants résident dans la capitale régionale, Cayenne. La densité de la région est de 2 habitants au km<sup>2</sup>. Ce constat perdra sans doute de sa pertinence à l’avenir, puisque en raison d’une population très jeune (presque la moitié des habitants a moins de 20 ans), d’une natalité forte (en moyenne, une femme a 4 enfants en Guyane), la population croît en moyenne de 3,6% par an.

<sup>3</sup> Ce chiffre n’inclut que les espaces protégés donc il ne comptabilise pas les zones de libre adhésion.

<sup>4</sup> Chiffres avancés dans un document de la DRAE en 1992. BDoc : Parc National. Documents administratifs.

domaniale, c'est-à-dire qu'elle appartient à l'Etat qui le gère via l'ONF<sup>1</sup>. Pourtant, 30 années de débats et de reformulations du projet ont été nécessaires pour le créer.

Le lecteur l'a bien compris, l'approche qui vient d'être déployée fait mine de croire que mettre la nature en politique consiste à appliquer un texte juridique sur un espace où foisonnent oiseaux, plantes et autres êtres naturels. Or cet espace a une consistance hétérogène où ces êtres naturels coexistent avec des orpailleurs, des amérindiens, des chargés de mission, bref, des êtres sociaux. De même, le texte juridique qui crée le parc, loin d'être une application, est le fruit d'un long travail d'accommodation de la loi de 1960 sur les Parcs Nationaux<sup>2</sup>. Le décret de création qui ressort de ce travail en 2007<sup>3</sup> s'inscrit dans une réforme globale de la loi de 1960<sup>4</sup> où les articulations entre les différents domaines d'action et les prérogatives des acteurs concernés par le parc sont intégralement remaniées.

Notre analyse porte donc sur un processus et plus précisément sur un ensemble d'actions se déroulant à travers le temps avec une même visée : créer ce parc. Si des oppositions de points de vue, et souvent des désaccords, émergent au cours de ce processus, il ne recèle aucun acte de violence<sup>5</sup>. Ces actions ne visent pas à vaincre un adversaire unique mais à convaincre un ensemble d'acteurs hétérogènes de la nécessité du parc. Pour convaincre, c'est-à-dire « amener quelqu'un, par raisonnement ou par preuves, à reconnaître la vérité, l'exactitude d'un fait, ou sa nécessité »<sup>6</sup>, la recherche scientifique, ses acteurs et ses productions, les alliances qui se nouent à partir d'eux et de leurs objets, vont jouer un rôle central.

Les scientifiques liés au projet de parc seront donc nos guides dans l'analyse du processus de création du parc. Mais il nous faudra être des visiteurs attentifs car nos guides ont une position ambivalente dans ce processus. Ils ont la capacité de nous montrer que la nature déploie ses entrelacs d'êtres naturels dans le Sud de la Guyane, indépendamment de toute existence

---

<sup>1</sup> Lors de la première tentative de création d'un parc en 1913 en métropole, le premier problème qu'ont rencontré ses protagonistes est la propriété privée et communale du foncier (Selmi, 2006a). En Guyane, ce problème n'existe pas pour la majeure partie du territoire.

<sup>2</sup> Jusqu'en 2006, trois textes permettaient d'instituer les Parcs Nationaux : la loi du 22 juillet 1960 complétée du décret du 21 octobre 1961, et enfin la loi montagne de janvier 1985.

<sup>3</sup> Décret n°2007-266 du 27 février 2007 créant le parc national dénommé « Parc amazonien de Guyane ». Nous aurons l'occasion de l'analyser dans le chapitre 1 de la partie 3.

<sup>4</sup> Loi n°2006-436 du 14 avril 2006 relative aux Parcs Nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux.

<sup>5</sup> A cela une exception, lorsque l'espace conflictuel et violent qu'est celui de l'orpillage illégal, rencontre celui du projet de parc en 1997. Nous analyserons ce point dans le dernier chapitre de la troisième partie.

<sup>6</sup> Ibid.

humaine. En effet, les scientifiques, depuis la révolution mécaniste, nous ont appris que la nature était une, distincte de l'action humaine, évoluant selon ses lois propres que seule la science peut énoncer, par sa capacité à aller démasquer la vérité sous le voile des apparences (Latour 1989, 1997, Descola, 2005). Pourtant ce sont eux qui, en Guyane, ont introduit un brouillage des concepts de nature et culture, en introduisant le projet de parc. A défaut de suivre insouciant nos guides dans le lacs dépayés des relations entre êtres naturels, nous suivrons donc attentivement la place de ces scientifiques et de leurs objets dans le processus de création du parc. Notre partie introductive nous donnera les repères conceptuels et méthodologiques nécessaires pour situer notre approche des sciences et du politique dans le processus de création du parc.

Le bornage temporel que nous avons choisi pour cette recherche est large afin de redonner consistance à la période antérieure à la première énonciation du projet de parc. Notre recherche débute donc en 1930, date où des responsables étatiques établissent pour la première fois un statut administratif, juridique et politique pour le Sud de la Guyane, appelé « Territoire de l'Inini ». Elle s'étend jusqu'en 2007, date de la création du parc.

Nous débuterons en suivant les scientifiques qui se sont rendus dans la moiteur de la forêt en remontant vers l'amont des fleuves Oyapock et Maroni qui bornent sur plusieurs centaines de kilomètres l'espace guyanais<sup>1</sup>. Ils en sont revenus éblouis, leurs malles chargées de notes, d'échantillons, de photos. Ils ont tenté ensuite d'ordonner cet entrelacs en objets de recherche. Notre première partie sera consacrée à analyser la constitution de ces objets, dans leurs dimensions scientifiques et politiques. Cette première période est donc celle de la circonscription d'objets.

Ensuite, en réponse à des projets de développement visant à transformer cette partie de la Guyane, ils ont constitué un projet de parc. Tellement investis de leur proximité avec les êtres naturels, ils en avaient oublié que la Guyane a une consistance politique à travers des élus et des institutions régionales. Ce premier projet sera remanié afin de tenter de se plier à cette existence politique. Dans le même temps, les scientifiques acquièrent de nouveaux outils qui leur permettent de modifier leur approche de la forêt et d'insérer leur travail dans un ensemble

---

<sup>1</sup> Trois des quatre frontières qui forment la Guyane sont constituées d'eau : au Nord l'Océan Atlantique sur 320 km, à l'Ouest le fleuve Maroni qui marque la frontière avec le Surinam sur 520 km et à l'Est l'Oyapock qui marque la frontière avec le Brésil sur 310 km. Sa frontière Sud avec le Brésil est constituée par un ensemble de collines.

de recherches menées à l'échelle du globe. La forêt de Guyane change alors de condition d'existence. Elle est reliée à d'autres forêts rassemblées dans l'entité « forêts tropicales » et acquiert ainsi la possibilité d'une généralisation de son existence. Cette période que nous analyserons dans notre deuxième partie, est celle où les objets précédemment cernés sont mis en relation par la constitution du projet de parc.

Notre troisième partie sera consacrée à comprendre le passage de ce processus antérieur à la construction d'un dispositif spécifique au parc où les scientifiques tiennent une place centrale bien qu'ils y soient présents en nombre restreint. Le projet de parc devient alors une procédure par laquelle l'Etat cherche à coordonner, assembler, accommoder l'ensemble des existants de cette partie de la Guyane. Il s'agit d'une sorte d'extension du politique à cet espace n'existant jusque-là que sur un seul plan : la réalité telle qu'elle se déploie, sans retour critique et normatif sur ce qu'elle est ou non et devrait être ou ne devrait pas être. Le travail politique est alors tendu entre une exigence de symétrie entre les êtres représentés au sein du dispositif parc et l'impossibilité d'atteindre, de ce fait, un accord. La production par la recherche d'un nouvel objet scientifique, le mercure, modifie alors cette symétrie et réagence les liens entre les êtres représentés. C'est pourquoi nous avons considéré que cette période était caractérisée par une situation d'interdépendance entre les objets précédemment circonscrits puis connectés.

Le dispositif permet de passer du projet à la création du parc. L'accord ne réside pas dans une norme qui établirait des règles définitives d'interaction entre les êtres sociaux et naturels mais dans la garantie par le dispositif créé par le parc (les règles de son fonctionnement institutionnel et notamment la création des Comités de Vie Locale<sup>1</sup>) de la possibilité de remettre en jeu les négociations sur les limites géographiques et normatives du parc.

Au fil de l'analyse de ce processus, nous verrons que la frontière entre nature et culture sera constamment interrogée. Sa présence n'est pas constante : par moment elle apparaît puis disparaît, devient poreuse ou s'éparpille en une multitude de points d'articulation. Nous serons donc amenés à suivre les recompositions entre les concepts de nature et culture et dans le même temps, les liens entre science et politique.

---

<sup>1</sup> Cette structure est prévue pour être créée dans les institutions du parc. Elle sera composée de représentants de la population et aura un rôle consultatif. Pour plus de précisions voir le premier chapitre de la troisième partie.



L'un des éléments moteur de la mutation de cette frontière est la présence d'amérindiens dans cette partie de la Guyane. Ils sont en effet constitués en objet de recherche sur la base du double lien à la nature que les observateurs leur attribuent : par la forêt où ils vivent et par la biologie de leurs corps, frappés par la maladie et la mort, entre les années 30 et 70. Cette approche organique devient pour les scientifiques qui les observent, la condition de leur existence. Lorsque des acteurs politiques envisagent de modifier certains traits matériels de leur mode de vie, ces scientifiques, par un travail alliant travaux de recherche et organisation d'acteurs, empêchent cette modification en limitant l'accès au Sud de la Guyane par un arrêté préfectoral. Cet acte politique crée de fait la première forme de protection du Sud de la Guyane, avant même que le projet de parc soit formalisé par écrit. Dès lors, les amérindiens, la nature dans laquelle ils vivent, c'est-à-dire la forêt, et leur santé, sont trois éléments qui vont nourrir le projet de parc sous les formes d'objets et de registres argumentatifs. Ce n'est donc pas la notion de protection qui est nouvelle mais son expression sous la forme d'un parc national portant sur des êtres naturels<sup>1</sup>.

Notre problématique sera centrée sur la mutation d'objets scientifiques en objets politiques au cours du processus de création du parc national de Guyane. Notre hypothèse en regard de cette problématique est que si le travail scientifique construit des liens entre différents types d'êtres comme l'a montré la sociologie des sciences par la traduction, ces liens se prolongent et se recomposent partiellement à travers le processus politique qui découle de l'existence de ces liens.

---

<sup>1</sup> La politique de la nature en Guyane a été centrée sur la notion de protection d'espace. A défaut de Parc National, plusieurs sites, notamment en forêt, ont été classés et représentent au total 510 000 ha. Cette superficie est importante en regard des superficies métropolitaines habituelles de sites classés mais reste malgré tout restreinte si on la rapporte à la superficie totale de la Guyane : 6%. Pour connaître l'évolution des classements de site voir annexe chronologique n°3 suivie d'une carte sur le même sujet.

## **PARTIE INTRODUCTIVE**

### **CHEMINEMENT ET REPERES**

Afin d'entrer dans cette recherche, il est nécessaire de retracer mon<sup>1</sup> cheminement entre théorie et méthode. Mes choix, aussi bien lors du travail de terrain que lors de l'analyse, l'ont construit. Je me dois donc de les expliciter.

Restituer les liens entre méthode et théorie m'a amenée à ne pas séparer leur présentation. Il me semble en effet que ma recherche s'est construite dans un va-et-vient permanent entre les deux. J'utiliserai donc certains de mes choix méthodologiques et certaines difficultés rencontrées sur le terrain et lors du traitement des données, comme compléments d'explications à mes choix théoriques.

Mobiliser l'approche latourienne des sciences<sup>2</sup>, socle théorique de ma recherche, m'amènera à qualifier les différents matériaux qui m'ont servi de base et à spécifier l'usage que j'en ferai. Je tâcherai ensuite de resituer quel a été l'enrichissement de mon analyse par les travaux d'autres auteurs majeurs comme Descola et certains protagonistes de la sociologie pragmatique comme Boltanski.

La place de ces auteurs sera formulée en suivant le processus de construction de mon travail. La hiérarchie des quatre thématiques majeures de ma recherche (science, nature, temps, politique) suit l'avancée chronologique de mon travail. C'est en effet dans cet ordre que j'ai approfondi chacune de ces thématiques.

Je m'attache également dans cette partie à définir par moi-même, en appui avec certains auteurs, le sens de termes du langage courant (objet, vivant, apprivoisement), qui participent à l'analyse de mes données.

---

<sup>1</sup> Dans cette partie uniquement, j'emploierai la première personne du singulier car je retrace mon parcours personnel dans cette recherche.

<sup>2</sup> Les auteurs utilisés ici en référence faisaient tous partie de mon bagage théorique de départ. Je ne les évoquerai dans cette partie qu'au moment où je les ai réellement mobilisés.

## **1 Première approche du sujet par la science**

### **Les travaux de Latour comme ancrage**

Un rapide retour sur mon travail de DEA donne à voir les circonstances réelles de mon entrée en thèse. Mon travail d'alors portait sur les transformations induites par un parc national au Sénégal sur le mode de vie des habitants y résidant. Afin de désigner les représentants des habitants auprès des organisations nationales et internationales liées au parc, j'avais utilisé la notion de « relais organisationnel », tel que le définit Crozier (Crozier, 1977). Le relais, situé entre une organisation et son environnement<sup>1</sup>, doit « stabiliser et personnaliser ces univers abstraits et mouvants, [...] il représente le segment d'environnement visé » (Crozier, 1977, p 165). Cette notion me donnait un cadrage général sans pour autant approfondir les transformations que les médiateurs amenaient dans leur groupe d'appartenance. Je l'avais donc adapté à mon terrain africain en la complétant par celle de « courtiers locaux en développement », définie par des anthropologues africanistes (Blundo, 1995 ; Bierschenk et al., 2000). Je pouvais ainsi spécifier la position du relais dans le domaine de l'aide au développement. Cependant la question du rapport à la nature mobilisée dans les interactions restait extérieure à mon analyse. Je l'avais donc réutilisé en y accolant l'adjectif « vert », cela donnait « les courtiers verts » (Ranoux, 2006). L'objet central de mon DEA et de l'article qui en est issu, était de mettre en évidence la chaîne des transformations qui se mettaient en mouvement par le travail de ces « courtiers verts ».

Pour autant, il me semblait que cette dénomination ne mettait pas suffisamment en évidence ces transformations et les réduisait à une simple déclinaison des vastes enjeux de développement, dans le domaine restreint de la nature. Il m'était resté de ce travail l'impression d'avoir accolé la question de la nature à une catégorie sociale pré-constituée. Je fus tentée de prolonger l'utilisation de cette catégorie dans ma thèse, mais en Guyane, qui est « courtier vert » ? Toutes les personnes que j'interrogeais pouvaient correspondre à la définition que j'en avais donnée. Ainsi, cette catégorie n'était pas opératoire sur ce nouveau terrain. L'impression d'inaboutissement et l'impossibilité de réemployer cette catégorie m'ont incitée à rechercher d'autres outils théoriques.

---

<sup>1</sup> L'environnement dans la théorie de Crozier désigne les individus et les structures extérieures à une organisation et avec lesquelles celle-ci doit traiter (Crozier, 1977).

Je perçus alors que Latour était le seul qui me permettrait d'analyser dans un même mouvement, recherche scientifique, politique de la nature, constitution et transformation d'un collectif. En effet, cette approche envisage la construction de faits scientifiques comme étant la stabilisation de mises en relations opérées par la pratique scientifique, entre des segments naturels, des instruments techniques et des acteurs.

Ce point essentiel m'a amenée à mettre de côté les approches qui n'abordent pas d'emblée ces trois ensembles, notamment celles de la sociologie classique et de ses héritiers. Les travaux de Durkheim et Mauss (1901 ; 1935), Haudricourt (1962), Douglas (1966), ou encore Halbwachs (1970), portent, schématiquement, sur le rapport entre ordre social et ordre naturel, en mettant l'accent sur la dimension symbolique de ce lien<sup>1</sup>. En ce qui concerne plus spécifiquement la science, étudiée comme profession produisant ses normes (Weber, 1959 et 1992) ou produisant ses outils et critères de fonctionnement (Merton, 1973), ou de domination (Bourdieu, 1984), ou encore les approches philosophiques de Popper (1973) et Kuhn (1983)<sup>2</sup>, elle est généralement envisagée comme close sur elle-même<sup>3</sup>.

La sociologie latourienne est d'abord une sociologie de la science<sup>4</sup>. Mais, en l'abordant comme une pratique, c'est-à-dire la « science qui se fait et non la science faite » (Latour, 1989, p 55), elle la relie à d'autres activités et met en évidence la médiation qu'elle constitue entre la nature et la société. De ce fait, cette sociologie n'envisage pas la nature comme une entité unitaire extérieure à l'homme, dont on segmenterait l'étude selon que l'on s'intéresse à

---

<sup>1</sup> Je ne cite ici que les auteurs les plus classiques, afin d'évoquer les fondements de cette question en sociologie. Dans la période contemporaine, de nombreux sociologues se sont employés à prendre la nature pour objet. Pour un panorama de ces analyses, voir Deverre, 1998 ; Dumas et al., 1999 ; Jollivet, 1992 et 1993 ; le numéro 17 de la revue du MAUSS, 2001 ; Kalaora et Charles, 1995 ; Leroy, 2001 ; Rudolf, 1998 ; Boudes, 2006. Pour une analyse des travaux d'ethnologie sur le rapport à la nature : Descola, 2005.

<sup>2</sup> Cette énumération n'est là que pour donner quelques repères. Pour une analyse approfondie des recherches en sociologie, histoire et philosophie des sciences : voir Dubois, 1999 ; Lecourt, 1999 ; Vinck, 1995 ; enfin pour une approche synthétique : Martin, 2000.

<sup>3</sup> L'ouvrage de Elias (Elias, 1993), peut faire exception à cette remarque car en étudiant les différences entre sciences du vivant et sciences de la société, il aborde la triple relation des hommes à la nature, des hommes entre eux et du contrôle de l'homme sur lui-même. Mais, d'une part, cet ouvrage est resté inachevé et, d'autre part, il privilégie une approche de la question de la nature par le contrôle que l'on peut exercer sur elle, aussi bien individuellement que collectivement, et non par les liens entre différentes modalités de socialisation de la nature. Les travaux de Moscovici relèvent davantage de cette dernière approche et nous a de ce fait inspiré. Cependant, La sociologie latourienne propose des outils analytiques qui permettent de préciser les liens dont Moscovici avait ouvert l'analyse.

<sup>4</sup> Cette sociologie est héritée des travaux anglo-saxons, notamment les travaux de H. Collins et D. Bloor, qui se construisent contre le positivisme logique de K. Popper. (Collins H. *Changing Order*. Londres et Los Angeles. Sage. 1985. Bloor D. *Knowledge and social imagery*. London. Routledge. 1976).

la politique de la nature, aux usages sociaux de la nature ou à la relation que les scientifiques entretiennent avec elle. Elle envisage le rapport à la nature comme un processus où la science tient une place de choix par sa capacité à nouer des liens entre objets et acteurs (Latour, 1984 ; Callon, 1986). En choisissant cet univers théorique, je n'ai plus à segmenter ma réflexion en autant de domaines ou de types d'acteurs que mon travail me donnera à rencontrer.

### **La mise à l'épreuve du terrain**

J'ai donc choisi, dès le début de ma thèse, d'endosser la sociologie latourienne comme principal outil théorique. Je ne cherchais pas, dans un premier temps, d'autres outils théoriques car je voyais mon expérience de terrain, outre l'objectif de recueil de données, comme un voyage, et j'aime voyager léger. C'est pour moi le signe que je suis disponible à l'échange, à l'imprévu, aux sensations que suscitent en moi ce et ceux que je rencontre. Aussi, je m'étais suffisamment familiarisée avec cette approche latourienne pour l'avoir quasiment incorporée. De cette manière, elle n'alourdissait pas mes bagages.

C'est une série de mise en relation qui m'a amenée de mon terrain au Sénégal en DEA à mon terrain de thèse en Guyane. La professeur de cartographie de mon DEA m'a mise en relation avec son compagnon qui avait effectué toute sa carrière de géographe sur le Sénégal, qui lui-même m'a mise en relation avec l'une de ses anciennes étudiantes qui a fait sa thèse au Sénégal, qui elle-même m'a mise en relation avec l'un de ses collègues basé en Guyane qui recherchait une étudiante pour y effectuer un travail dans une réserve naturelle. Cette chaîne de relations m'a fait voyager de l'université Paris X à l'IRD Cayenne en passant par l'IRD Paris et le MNHN. C'est bien la recherche d'un financement de thèse qui a été le moteur de ce voyage. Je commençais donc déjà, sans en avoir pleinement pris conscience, à être initiée à l'importance des circonstances, en partie constituées par les réseaux, pour débiter une recherche.

Je dis en partie, car je n'aurais sans doute pas accepté de travailler en Guyane sans avoir eu au préalable une certaine fascination pour l'Amérique du Sud. Qui peut expliquer pourquoi à cinq ans je demandais à apprendre la flûte de Pan ? Cette fascination était donc ancienne chez moi et, vue depuis la région parisienne, la Guyane semblait répondre à cette envie de

découverte. Nous verrons que, bien entendu, le terrain a apporté son lot de déconstruction de présupposés aussi grossiers.

J'ai donc amorcé mon travail en Guyane par une recherche sur une réserve naturelle, où, au sein d'un programme d'écologie scientifique de l'IRD, il m'était demandé d'analyser l'impact de la création de la réserve sur les pratiques des habitants. Dans un second temps, j'ai obtenu une allocation de recherche. Je pouvais alors élargir et modifier mon sujet, n'étant plus tenue de répondre à la demande d'un commanditaire. Mon premier travail sur la réserve m'a permis d'avoir un bureau au sein des locaux de l'IRD Cayenne, de rencontrer ainsi les scientifiques qui y travaillaient, devenus mes collègues, et, du fait de cette première recherche, de rencontrer les acteurs de la protection de l'environnement en Guyane<sup>1</sup>. Je découvrais ainsi que pour ces derniers, la grande affaire n'était pas cette réserve dont ils s'étonnaient que j'aie pu venir uniquement pour l'étudier, mais le projet de parc national.

La clôture de ce premier travail me permit de passer d'une étude d'impact, à une recherche sur les liens et disjonctions entre l'investissement d'un même espace par des scientifiques, des politiques et des habitants (Ranoux, 2002). Munie de mon allocation, je décidai, en accord avec mon directeur, d'élargir cette orientation de recherche au projet de parc. Cela m'a obligée à admettre que mon terrain en Guyane n'aurait plus rien<sup>2</sup> des parfums d'exotisme américanistes que j'avais envisagés avant d'arriver<sup>3</sup>.

Le travail de terrain m'amenait à un dialogue entre théorie et matériaux afin de constituer l'espace de réflexion de ma thèse. En effet, je pensais trouver un programme de recherche qui aurait eu un lien important avec le projet de parc. Mais suivre le travail mené dans un tel programme m'amenait nécessairement à sortir du laboratoire où il était mené. Il me fallait voyager aux côtés des productions de recherche au-delà de ses lieux. La méthode du type ethnologie de laboratoire comme l'a mise en œuvre Latour (Latour, 1988) n'était pas féconde sur ce sujet. Dès lors, il me fallait aménager les outils de cette sociologie.

Je les ai donc adaptés à une observation de l'ensemble des acteurs et matériaux traitant du projet de parc. Je complétais donc mon premier terrain auprès des acteurs de la politique de la

---

<sup>1</sup> Sur les modalités du travail de terrain, voir annexe méthodologique.

<sup>2</sup> Durant mon premier travail j'ai passé un mois dans un village (Kaw), habité par des créoles.

<sup>3</sup> Cette attente fut de toute manière rapidement dissipée, tant la présence française est prégnante en ce territoire, surtout lorsqu'on vit sur le littoral, comme c'était mon cas.

nature : institutions étatiques et régionales, associations ; et j'élargis mon approche de la recherche à tout scientifique ayant un lien avec le projet de parc, sans suivre un programme en particulier. Mais ce choix de l'ouverture devint rapidement difficile à tenir. Mon approche me permettait de ne pas segmenter les domaines d'action (politique, scientifique, social), et de ce fait, elle m'amenait, une fois l'unité du laboratoire abandonnée, à une telle pluralité de documents et d'acteurs que je n'arrivais plus à suivre l'ensemble des réunions où il pouvait être question du parc, à rencontrer l'ensemble des acteurs liés au projet, ni à rassembler l'ensemble des documents traitant du projet de parc. J'étais prise dans ce que Dodier nomme « la tension », inhérente à l'enquête in situ, « entre l'exigence de souplesse liée au principe d'ouverture, et celle d'un minimum de méthode dans la conduite de l'enquête » (Dodier, 1997, p 40). Je compris par la suite que cette inflation d'acteurs et de documents sur le parc était due au fait que ce projet concentre l'ensemble des enjeux de protection de la nature en Guyane, comme nous le verrons dans l'analyse.

Une autre difficulté vint s'ajouter à celle-ci, concernant le contenu des propos recueillis lors des entretiens. Ceux réalisés auprès des acteurs de la protection étaient peu fructueux car lorsque je les interrogeais directement sur le parc, ils étaient généralement peu bavards<sup>1</sup>. En revanche, lorsque je les interrogeais sur la protection de la nature en Guyane, je recueillis des propos très abondants<sup>2</sup> mais qui restaient des considérations générales, sans actualisation dans des modalités de mise en œuvre précise. Le projet de parc se révélait donc être ce dont tout le monde voulait m'entretenir lorsque je ne l'étudiais pas, une référence constante dans les réunions et documents, et ce dont plus personne n'osait parler lorsque j'en avais fait mon sujet.

En ce qui concerne les scientifiques, mes entretiens avec eux étaient également difficiles, mais pour d'autres raisons. Il m'a fallu un temps avant mon terrain et en son début, pour admettre que je pouvais interroger des chercheurs. J'étais, je dois l'admettre, habitée par un complexe de moderne : je considérais les scientifiques comme détenteurs de vérités intangibles. Comment pouvais-je m'autoriser à interroger leur position et leurs liens avec d'autres acteurs et projets que ceux de la recherche ? Mais une fois dépassée pour moi-même cette première appréhension, les scientifiques que j'interrogeais m'y renvoyaient. Les chercheurs en sciences

---

<sup>1</sup> Il faut préciser que j'ai effectué mon terrain à une période où la mission pour la création du parc était interdite de communication externe, du fait des conflits générés par l'orpaillage.

<sup>2</sup> Plusieurs des entretiens sur ce sujet ont duré jusqu'à 3 ou 4 heures.



du vivant m'interrogeaient notamment sur le bien-fondé de mon sujet, la scientificité de ma discipline et la rigueur de mon travail : comment pouvais-je effectuer une recherche avec pour seul outil un stylo et une feuille ? Quel était mon protocole et où était mon comité de thèse ? En l'absence de collègues de ma discipline et de mon directeur, j'avais, face à eux, le sentiment, certes exagéré, d'être un chercheur à mains nues. En réponse, j'eus comme premier réflexe d'entrer dans une logique d'opposition irréductible : leur discipline et la mienne sont trop différentes, ils ne peuvent pas comprendre. Il m'a fallu ensuite me libérer de cet esprit de clan, la démonstration de force face à un camp adverse, en partie réel, en partie imaginé, étant peu porteuse en termes d'analyse. Mais ces remises en cause m'ont permis de mieux comprendre quelle position avaient pu adopter des chercheurs en sciences humaines par le passé dans ce territoire, règne du végétal et des sciences biologiques<sup>1</sup>.

A ce sujet, ma plus grande source de blocage dans l'analyse et de dilemmes moraux sur le terrain, fut l'ethnologie. Je pressentais qu'étudier comment l'ethnologie pouvait contribuer à construire son objet comme enjeu politique pouvait être passionnant et en même temps, son analyse me désarmait. Je ressentais des difficultés à adopter un regard « endotique », par opposition au regard classiquement exotique de cette discipline, comme le préconise J. D. Urbain dans son ouvrage militant pour une « ethnologie de proximité » (Urbain, 2003). Construire cette discipline comme objet de ma propre discipline m'amenait aux limites de la légitimité de mon travail. Cela faisait de la sociologie une sorte de « méta connaissance » pouvant inclure toute autre discipline de recherche dans son objet. Quels étaient alors les outils d'analyses incontestables qui pouvaient m'autoriser à une telle posture ? De plus, les acteurs étudiés de cette manière avaient un statut dédoublé dans mon travail : ils devenaient pour une part des auteurs de référence sur le plan analytique que je ne questionnais pas, et pour une autre part des acteurs dont les textes étaient les données que je devais analyser et donc questionner. Dès lors, comment concilier le fait d'utiliser certains articles et ouvrages de sciences humaines produits sur la Guyane comme articles de référence et comme données de terrain ? Quel statut donner alors au vrai, à la construction de vérité par la recherche scientifique ?

Le présent travail ne clôt pas l'ensemble de ces questions. Je laisse ouvert le questionnement sur le vrai, tant son traitement dépasse ma recherche. En revanche, je me suis résolue à

---

<sup>1</sup> J'aurai l'occasion d'explicitier ce point dans la troisième partie.

accepter l'ambivalence des travaux de sciences humaines dans mon analyse<sup>1</sup>. Cela signifie pour moi que montrer la dimension socialement construite d'un travail scientifique ne signifie pas que je réfute sa capacité à être en adéquation avec le segment de la réalité qu'il étudie. C'est bien la posture que Latour tâche de tenir, qu'il appelle agnostique et relationniste (Latour, 2001) et qu'il applique aux sciences humaines dans la dernière partie de son ouvrage *La science en action*. Accepter cette ambivalence m'a obligée à adopter une posture non surplombante dans l'analyse. Ceux qui sont analysés ne sont pas en-dessous de l'analyste, aveuglés par des illusions que seul le sociologue peut déceler. Le choix de prendre la recherche, dont ma discipline, pour objet, m'a obligée à formuler explicitement ma posture vis-à-vis des acteurs et données de terrain. Les textes scientifiques seront donc utilisés comme source de données sur la Guyane lorsque leur contenu me donne accès à des éléments importants. Ils sont alors utilisés comme toutes les autres sources du même type et cités entre guillemets. Mais je les mobilise également comme matériaux à analyser lorsque les propos de l'auteur donnent à voir sa position et son insertion dans un réseau. Ils sont alors cités comme le sont les autres sources du même type, entre guillemets et en italique :

Cette réflexion sur ma posture s'est faite parallèlement à la prise de conscience de la faiblesse des éléments recueillis dans mes entretiens au regard de ce qui m'importait. J'ai trouvé une issue à cette difficulté en choisissant de me centrer sur les documents écrits que mes interlocuteurs et leurs prédécesseurs sur le projet avaient rédigés. Les entretiens devinrent alors pour moi un moyen d'accéder aux productions documentaires liées au projet de parc. En cela, je me rendais fidèle aux travaux de Latour pour qui la primauté des observations ne se porte pas sur les discours des scientifiques mais sur leurs instruments, les supports matériels et les procédures d'enregistrement de données qu'effectuent les chercheurs : « il faut se méfier comme de la peste du discours philosophique que tient spontanément le savant, et respecter ce métalangage désordonné qui se mêle à la pratique »<sup>2</sup>. La caractéristique commune à l'ensemble des chercheurs que j'ai interrogés est qu'ils produisent aussi bien des textes scientifiques que des textes de littérature grise. Leurs pratiques et leur position étaient pour partie inscrites dans leurs textes. L'intérêt de cette approche par les textes est que cette modalité d'expression constitue le socle du projet de parc.

---

<sup>1</sup> Durant mon terrain, ces questions n'ont cessé de me travailler. J'étais parfois happée par un raisonnement de type nihiliste : le vrai n'existe pas, la scientificité non plus et le travail scientifique n'est en rien utile à la collectivité. Je n'y ai trouvé une réponse que lors du travail d'écriture de ma thèse. Je me suis construite la conviction qu'il existe des énoncés scientifiques justes, c'est-à-dire ajustés à la réalité.

<sup>2</sup> Latour, 1988, p 26.

## **Le choix des textes comme matériaux**

La reconstitution documentaire du projet de parc et de l'ensemble des travaux qui lui sont liés, a donc constitué la première base de mon travail. J'ai ainsi trouvé une issue à mon complexe de moderne, au mutisme de mes interlocuteurs et à la continuité nécessaire entre différents domaines d'action liés au projet. J'étais désormais en mesure de dessiner ce que Fraenkel appelle une « traçabilité »<sup>1</sup> du parc. Les documents qui sont produits dans et par l'action « produisent de la continuité »<sup>2</sup>. Ce choix méthodologique m'amenait à reconstituer la continuité de ce projet entre différents domaines d'action et à travers le temps. De cette manière, j'étais en mesure de reconstituer les étapes et l'évolution des institutions de recherche, le processus d'institutionnalisation de la protection de la nature, les acteurs entrant et sortant de ce dispositif et la place du projet de parc dans cet ensemble. Je me plongeais donc dans cet univers aride qu'est la littérature grise, ces « instruments de conduites de l'action »<sup>3</sup>, qui, reconstituée dans son assemblage et sa chronologie, donne à voir les principaux fils de l'action telle qu'elle s'est déployée et telle qu'elle est envisagée, à un moment et en un lieu donnés.

J'ai rassemblé quatre corpus documentaires, complémentaires les uns des autres. Mon corpus central est celui du projet de parc national. Il débute en 1978 avec le premier document formalisant le projet et finit en 2007 avec la création du parc<sup>4</sup>. Le second, complémentaire au premier, porte sur l'institutionnalisation de la protection de la nature de 1960 à 2007. Le corpus concernant la recherche est constitué de deux ensembles. Le premier est constitué des documents historiques sur les institutions de recherche en Guyane. Ils ont été rassemblés indépendamment du projet de parc, de 1940 date à laquelle est créée la première institution de recherche, à 2003, date de mon terrain. J'ai élaboré le second ensemble concernant les travaux, programmes et équipes de recherche en miroir de celui portant sur le projet de parc,

---

<sup>1</sup> Cité par dans Charvolin, 2003, p 124.

<sup>2</sup> Smith, 1984, p 66, cité par Charvolin, 2003 p 123.

<sup>3</sup> Ibid. p 14.

<sup>4</sup> Voir annexe méthodologique n°7 et 4.

ce qui m'a amenée à remonter en 1930<sup>1</sup>. Je n'ai ciblé que ceux qui sont mobilisés dans le projet de parc.

Dans ces corpus, on trouve quatre types de documents<sup>2</sup>. Chacun a été analysé en tenant compte des caractéristiques de sa production. Le plus courant est le rapport, écrit formel pour lequel l'auteur a réfléchi au choix des mots qu'il emploie et a pré-organisé sa pensée de manière à être compris par le destinataire qui l'a commandé. Les cartes et graphiques entrent dans ce type de document.

Il y a ensuite les comptes-rendus qui sont une restitution d'échanges oraux. Ils ne peuvent pas être analysés comme étant la production d'un acteur ou d'une administration mais comme un résidu appauvri d'échanges vifs. Ils donnent à voir des discours rapportés et non les discours tenus. Sur ces traces écrites manquent les visages, les paroles qui ont été coupées ou qui n'ont pas été prises<sup>3</sup>. Mais on y lit également tout ce que l'on ne trouve pas dans les rapports : les termes choisis spontanément par un acteur au fil des échanges, les associations thématiques au sein d'une même phrase ou d'une intervention à l'autre ; tandis que dans un rapport où la structure est réfléchie avant l'écriture, ces associations libres n'affleurent pas.

Les échanges de courriers constituent le troisième type, sous forme directement écrite ou d'impression de mel. Plus ou moins formel selon la teneur de la relation qui lie les deux personnes, son écriture ne relève pas, le plus souvent, de l'organisation d'une réflexion d'ensemble. Le style peut être très spontané et oral, en particulier lorsqu'il s'agit d'un mel.

Enfin le quatrième type est celui des articles scientifiques, moins nombreux que les deux précédents, mais dont les règles d'écriture répondent à des codes précis, analysés par la sociologie des sciences<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> C'est en effet à cette date que se crée la première forme d'enregistrement systématique des caractéristiques de l'intérieur de la Guyane, où sont ancrés les trois objets fondateurs du parc.

<sup>2</sup> A ces quatre corpus documentaires, s'ajoutent les retranscriptions des entretiens que j'ai réalisés et des réunions auxquelles j'ai assisté. J'ai utilisé ces écrits en compléments des corpus documentaires.

<sup>3</sup> Ces restitutions de réunions ont exercé un fort pouvoir d'attraction sur moi durant le recueil de données. Elles me donnaient l'illusion d'être là où je n'avais pu aller. C'est au moment de l'analyse que j'ai pris du recul sur ce type de matériau, j'ai alors été attentive à ne pas confondre le texte et ce qui a été dit. Je l'ai essentiellement utilisé dans ce qu'ils donnent à voir des transformations du projet.

<sup>4</sup> Latour, 1989, chapitre 1 : La littérature scientifique.

J'ai donc tâché d'utiliser ces matériaux comme différents éclairages sur un même projet, en tenant compte du fait que chacun donne à voir des interactions et des points de vue conditionnés par les caractéristiques du type de texte. J'ai également tenu à resituer ces textes dans leurs conditions d'énonciation.

La seule évolution de ces matériaux permet déjà de voir certains éléments du projet. Avant 1992, c'est-à-dire avant la mise en place d'un comité de pilotage, les matériaux concernant le parc sont essentiellement des rapports, complétés par des échanges de courriers<sup>1</sup>. Ces documents sont produits par des spécialistes de la question qu'ils traitent, qui actualisent ainsi le projet et lui confèrent sa première forme d'existence, d'encre et de papier. Au-delà de cette date, son existence évolue dans les traces même qu'il laisse. Les comptes-rendus se multiplient et la forme rapport se fait plus rare. Les réunions ainsi restituées rassemblent des acteurs aux parcours de plus en plus divers sur l'ensemble de la période (1992-2007)<sup>2</sup>. Les cartes ne sont pas plus nombreuses mais intègrent des ensembles de plus en plus hétérogènes de données. Cette évolution des types de documents permet d'emblée de voir que les catégories forgées par les spécialistes avant Rio, qui définissent un premier cadre au projet, sont remises en jeu par l'évolution des acteurs autorisés à le discuter après Rio<sup>3</sup>.

L'analyse de la période après Rio m'a amenée à analyser de nombreux comptes-rendus. Mais étant une restitution partielle et parfois partielle de ce qui a été dit, et du fait de l'ouverture du projet à une pluralité d'acteurs, ces matériaux de base ont été complétés par une analyse d'enjeux profondément liés au projet de parc (populations amérindiennes et orpaillage), constitués par des acteurs extérieurs à l'enceinte formelle du projet.

---

<sup>1</sup> Avant cette date, les comptes-rendus de réunion ne concernent que la protection de la nature en général et la recherche.

<sup>2</sup> Le travail de Goody m'a incitée à être particulièrement attentive au rapport de l'acteur au document écrit, avant de l'analyser (Goody, 1976).

<sup>3</sup> Nous examinerons en détail dans quelle mesure on peut parler d'une réelle remise en cause des bases du projet forgées par les spécialistes dans la troisième partie.

## **L'objet comme analyseur**

Ces documents ont été dans un premier temps étudiés pour eux-mêmes afin d'en comprendre la structure interne<sup>1</sup>. Cette étape a notamment été inspirée par les travaux de Goody pour qui l'écrit a la capacité intrinsèque de performer le social (Goody, 1979). Charvolin a repris ce principe dans son analyse de la naissance du Ministère de l'Environnement à travers des documents écrits. J'ai donc recherché, de la manière la plus systématique possible, les catégories organisatrices dans ces documents, les récurrences de raisonnement et les évolutions de celles-ci<sup>2</sup>.

C'est ainsi que j'ai pu cerner les objets de réflexion, présents au fondement du projet de parc. Mon travail mené en parallèle sur la constitution de la recherche scientifique dans la région m'a permis de retracer la place de ces mêmes objets dans la recherche scientifique. J'en ai donc déduit qu'il me serait utile d'étudier l'existence de ces objets dans ces deux domaines. Je les ai nommés objets conformément à l'expression commune d'objet de recherche. Un objet est donc ce qui est cerné et défini au sein d'une recherche. Lorsque ces objets scientifiques sont remobilisés dans une action politique, je maintiens le terme d'objet et leur donne le même sens afin de cerner clairement quelles seront alors ses transformations. L'objet est ainsi tout à la fois analysé et analyseur.

Bien évidemment, aucun des objets que je vais analyser n'est apparu, ex nihilo, au sein de la recherche. Tous sont saisis par la recherche à un moment où une nébuleuse d'enjeux scientifiques et politiques s'expriment sur une question et font émerger des êtres comme distinguables. Cette nébuleuse préexiste à la formation de l'objet. Mais celui-ci est ensuite circonscrit et élaboré dans son contenu, par l'activité scientifique. Nous aurons l'occasion de préciser le choix du maintien de la frontière entre les domaines scientifiques et politiques un peu plus loin.

---

<sup>1</sup> Nous examinerons dans le point suivant, la seconde étape, où je les ai resitués, autant que possible, au sein des organisations d'acteurs qui les ont produits et reçus.

<sup>2</sup> Voir annexe méthodologique n°4.

Pour nommer ces objets, j'ai tout simplement repris la dénomination commune aux acteurs qui les mobilisent : flore, faune et amérindiens<sup>1</sup>. La première partie examine en détail leur élaboration progressive au sein de la recherche et de la politique. La seconde partie analyse leurs modifications par la création du projet parc et par le raisonnement écologique, puis leur élargissement à un ensemble plus large d'êtres<sup>2</sup> dans la dernière période. Enfin, nous analyserons le réagencement qui s'opère entre objets avec l'émergence d'un nouvel objet : le mercure.

### **Existence de l'objet par le réseau**

Après avoir cerné les objets, la seconde étape dans l'analyse de ce corpus part du principe de bon sens qu'un écrit, aussi puissant soit-il dans sa démonstration, ne pourra jamais actualiser son potentiel performatif s'il n'est pas lu, ou s'il est détruit. Ce qui donne existence à ce qu'il contient, c'est sa conservation et sa circulation au sein d'un collectif. Ainsi se constitue sa destinée, qui est éclairante à suivre car il peut exister un décalage entre l'intention portée par un document tel que les auteurs l'ont conçu et le parcours qu'il aura finalement.

Le premier document sur le parc, en 1978, en est un exemple : il avait vocation à ouvrir un champ d'action et a finalement abouti à bloquer la situation pendant 14 ans. Autre exemple, le document de synthèse réalisé en 1990 en vue du sommet de la Terre à Rio avait vocation à clore le projet et à le réaliser dans les deux années suivant ce sommet. Il a finalement servi de base à une refonte du projet par sa mise en débat.

Charvolin note au sujet du rôle des documents dans la recherche d'un accord, qu'« il est parfois plus praticable d'obtenir un effet organisationnel à distance, par documents interposés, sans la nécessité d'un accord entre les protagonistes. L'effet de cette organisation sociale textuellement médiée est alors de promouvoir une organisation sans forcément d'accord entre

---

<sup>1</sup> Si les deux derniers termes ne présentent pas d'ambiguïté sur l'ensemble qu'ils désignent, le premier peut intriguer. Pourquoi ne pas parler de la forêt plutôt que de la flore ? Ce dernier terme désigne l'ensemble des plantes d'un pays et est le terme par lequel les botanistes désignent leur objet, même s'ils étudient l'ensemble de la forêt.

<sup>2</sup> La notion d'être sera peu usitée, à l'exception du premier chapitre de la troisième partie. Il désignera alors aussi bien des êtres sociaux que naturels. Cette utilisation pourrait le rapprocher de la notion d'actants développée par Latour. Toutefois, elle en est distincte du fait que je n'utiliserai pas la notion d'être pour désigner des objets techniques.

les parties prenantes »<sup>1</sup>. Dans le cas du projet de parc de Guyane, l'accord entre les parties prenantes a finalement été incontournable pour créer le parc. Mais il est vrai que les textes ont joué un rôle de médiation, permettant de temporiser certains conflits et de nuancer certaines oppositions. Cet accord s'est élaboré dans un va-et-vient entre les textes du projet et les documents relevant de domaines connexes<sup>2</sup>, et la recherche de compromis entre acteurs en face-à-face lors de réunions. Aussi, si la littérature grise « est prise dans une trajectoire, et une transitionnalité qui en fait un écrit d'action »<sup>3</sup>, celle que nous avons analysée ne peut être comprise en-dehors des liens entre les acteurs qui l'ont mobilisée et produite. A la suite de Charvolin, je considère qu'il est impossible « de dissocier ce qui fait le document et ce que fait le document »<sup>4</sup>, pas plus que l'on ne peut le dissocier de ceux qui font ces documents (Latour 1989 ; Boltanski, 1990)<sup>5</sup>.

J'ai donc mis de côté la méthode latourienne par l'observation directe de laboratoire, mais le rejoins sur sa réflexion en terme de réseau. Elle me permet de reconstituer l'ensemble des liens qui confèrent une destinée aux textes que j'ai pris pour matériau de base. Pour lui en effet, « le sort des faits et des machines est entre les mains de longues chaînes d'acteurs qui les transforment ; leurs qualités sont donc la conséquence, et non la cause, de cette action collective »<sup>6</sup>. Dans cette approche, comme le résume Vinck, un réseau est « un ensemble d'entités (actants ou acteurs), humaines ou non humaines, articulées les unes aux autres. Il est dit sociotechnique. Il correspond à un assemblage d'objets, de textes et d'êtres vivants dont la conception, la réalisation, la gestion et le maintien absorbent l'énergie des acteurs. La description de ces réseaux est supposée fournir la base explicative de phénomènes aussi divers que l'« universalité » d'un énoncé scientifique, la stabilité d'une institution ou le bon fonctionnement d'une installation technique. Les produits scientifiques n'existeraient ainsi pas indépendamment des réseaux qui les détiennent (Latour, 1989) »<sup>7</sup>. L'articulation ou l'association entre deux entités est ce que Latour nomme une traduction, et un réseau est ce qui est tracé par ces traductions (Latour, 2006).

---

<sup>1</sup> Charvolin, 2003, p 122.

<sup>2</sup> Comme par exemple la nouvelle réglementation de l'orpaillage en 1998.

<sup>3</sup> Charvolin, 2003, p 122.

<sup>4</sup> Charvolin, 2003, p 119.

<sup>5</sup> D'autres auteurs, (Goodwin, 1995 ; Conein et Jacopin, 1994 ; Quéré, 2003) ont également montré l'importance de la situation et du cadrage organisationnel d'un raisonnement pour le comprendre (Vinck, 2007).

<sup>6</sup> Latour, 1989, p 629.

<sup>7</sup> Vinck, 1999, p 391.



Sur la base de ce raisonnement, Latour parle de collectif<sup>1</sup> et propose une définition du social à partir de ces associations : « ce n'est pas le social qui rend compte des associations, mais les associations qui expliquent le social. [...] Le social n'est pas un lieu, une chose, un domaine ou un type de matériau, mais le mouvement provisoire qui va d'associations en nouvelles associations »<sup>2</sup>. « Le social ne peut être défini que par les traces qu'il laisse (au cours d'épreuves) lorsqu'une nouvelle association se crée entre des éléments qui ne sont aucunement « sociaux » par eux-mêmes »<sup>3</sup>. Sa définition du social est donc « un type de connexion entre des choses qui ne sont pas elles-mêmes sociales »<sup>4</sup>.

Ce point, l'approche par le réseau sociotechnique, et la définition du social qui en découle, est ce sur quoi je me suis appuyée pour retracer les unités que j'ai nommées objets et les modalités de liens entre elles, dans le projet de parc. Ce travail m'a permis de mettre à plat le recouvrement partiel des acteurs des domaines de la recherche et de la protection et ainsi de cerner ce qui constitue les liens entre les deux. Mais je n'ai pu voir ce recouvrement qu'en maintenant les frontières entre différents domaines d'action.

## **2 Situer la nature**

### **Des non-humains au non vivant**

La pensée latourienne tend à abolir les frontières entre nature et culture, science et politique. Si déconstruire ces frontières me semblait intéressant, je ne souhaitais pas pour autant les détruire, ni nier leur existence pour les acteurs et documents interrogés. Ces frontières sont autant de « repères et d'outils que les personnes mobilisent d'elles-mêmes » (Dodier, 1997, p39) et qui, prises comme telles, peuvent participer à construire l'analyse<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Il entend ainsi échapper à l'artéfact durkheimien qu'est pour lui le concept de société (Latour, 2006).

<sup>2</sup> Ibid. p 344.

<sup>3</sup> Ibid. p17.

<sup>4</sup> Ibid. p 13.

<sup>5</sup> Ce point est délicat et mériterait une analyse bien plus fine, que je n'ai pas la prétention de mener ici. Une phrase du philosophe Dagognet donne à voir la difficulté de trouver la juste position sur ce point : « si on ne sépare pas ce qui est relié et même fusionné, on ne connaîtra rien des liens ainsi tissés, mais, si on les coupe, outre qu'on risque de les dilacérer, on a brisé ce qu'on voulait saisir » (Dagognet, 1988, p 3).

Cette question de posture m'a amenée à relire certains ouvrages de la sociologie pragmatique<sup>1</sup>. J'y ai trouvé deux apports majeurs pour ma recherche : la posture méthodologique qui consiste à maintenir dans les matériaux analysés la théorie implicite de l'acteur<sup>2</sup>, et leur questionnement de base portant sur le passage du particulier au général (Boltanski, 1990), point que j'aborderai plus loin dans cette partie.

Cet enseignement de la sociologie pragmatique m'a considérablement aidée à clarifier la voie à choisir pour traiter mes matériaux, lors de l'écriture. Il me fallait donc cheminer aux côtés des acteurs dans les péripéties de ce projet en conservant dans la restitution des données les frontières que l'acteur investit de sens. J'ai donc voulu mener une approche des rapports entre société et nature, et entre science et politique, qui suive au plus près la manière dont ceux-ci sont mobilisés et mis en scène par les acteurs et les documents.

Je maintiens donc dans ma recherche les frontières entre nature et culture, science et politique, partant du principe que leur maintien dans l'analyse est un artéfact pour aider à penser la manière dont se construit le projet de parc. Nous verrons qu'elle peut prendre consistance du fait qu'elle existe pour certains acteurs. En la maintenant, je cherche à comprendre quel rôle elle joue dans la construction des objets à l'intérieur du projet de parc. Cela ne m'empêche pas de tenir compte du caractère « hybride de nature et de culture »<sup>3</sup> des objets forgés par la recherche.

L'enjeu du maintien de la frontière entre les concepts de nature et de culture est à la base de la démonstration latourienne : la science se fait par la production d'hybrides de nature et de culture tandis qu'elle repose sur une stricte distinction cognitive entre ces deux concepts, ce qui produit la prolifération de ces hybrides (Latour, 1989, 1997). De ce fait, lorsque l'on utilise cette démonstration pour déconstruire des matériaux, on ne tient plus compte des frontières que les acteurs mobilisent et dont il est nécessaire de tenir compte dans un premier temps. Cela se produit si on utilise comme outil analytique la catégorie des non-humains qu'il a forgée, où la frontière entre nature et culture est abolie. Latour insiste sur le fait que la

---

<sup>1</sup> Ce sont les ouvrages de Boltanski, notamment *L'amour et la justice comme compétence*, qui m'ont aidés à entrer dans cette approche.

<sup>2</sup> Cette posture a notamment été explicitée par Boltanski (Boltanski, 1990). Le positionnement en tant que sociologue de la critique et non de sociologue critique a été formalisé par cet auteur et repris par Latour (Latour 2006).

<sup>3</sup> Latour, 1997, p 21.

catégorie des non-humains « ne spécifie pas un domaine ontologique »<sup>1</sup>. Il ne l'a créée que pour permettre à tout ce qui existe et qui n'est pas humain, de trouver sa place dans l'analyse sociologique. Il précise que « aucune science du social ne saurait exister si l'on ne commence pas par examiner avec sérieux la question des entités participant à l'action, même si cela doit nous amener à admettre des éléments, que nous appellerons, faute de mieux, des non-humains »<sup>2</sup>. Il reconnaît, dans une note de bas de page, le biais anthropocentrique de cette expression, mais le justifie par la nécessité de remplacer le couple objet-sujet afin de sortir d'une approche mythique de l'objectivité, tutoyant le vrai, en opposition avec la subjectivité. Sa justification se porte donc essentiellement sur la symétrie qu'il a tentée d'établir entre humains et non-humains, précisant que cela ne signifie pas que les objets agissent à la place des humains. Ce dernier point est celui sur lequel sa réflexion est couramment critiquée (voir la critique d'A. Caillé dans la *Revue du Mauss* n°17, 2001) alors qu'il a tenté d'établir d'importantes nuances à ce propos (Latour, 2000). Du fait de ces malentendus, il en est venu à nuancer l'usage de la catégorie des non-humains (Latour, 2006).

Dans ma recherche, ce n'est pas tant la symétrie que cette catégorie suggère avec les humains qui m'a posé problème mais plutôt le fait que la place du vivant n'y est pas située. L'incommensurabilité entre un arbre et un stylo, un chat et un bus, dans leurs possibilités de prise sur la réalité amène à questionner le fait de les regrouper dans une seule et même catégorie. Ce regroupement est d'autant plus interrogeable que lorsque Latour et Descola utilisent la catégorie des non-humains, elle ne désigne pas le même ensemble. Dans les travaux de Latour, le terme renvoie à des objets techniques ou hybrides produits par les sciences plutôt qu'aux plantes et aux animaux. En revanche, dans l'utilisation qu'en fait Descola, le terme désigne plus généralement ces derniers éléments plutôt que des objets technologiques. Ce déplacement est dû au thème d'étude de chacun des auteurs mais suggère que la catégorie laisse un flottement sur l'ensemble qu'elle recouvre.

Dans l'ensemble de mon corpus, les êtres naturels et techniques, qui seraient rassemblés dans une seule catégorie si j'utilisais le terme de non-humain, sont mis en opposition. A la première période en effet, les textes des acteurs fondateurs d'une protection en Guyane expriment le profond regret de voir disparaître des êtres naturels du fait du développement d'objets techniques comme les infrastructures de transport, l'industrie ou encore

---

<sup>1</sup> Ibid. p 104.

<sup>2</sup> Latour, 2006, p 104.

l'urbanisation. Cette position est à nouveau présente dans la dernière période. J'ai choisi de ne pas étouffer cette opposition classique dans le raisonnement des tenants d'une protection, entre nature et technique, ou encore, dit dans un registre plus courant, entre environnement et développement.

J'utiliserai donc la notion de vivant. La définition qu'en donne Dagognet permet de la situer. Après avoir écarté l'approche romantique qu'elle peut recouvrir (le vivant comme profusion, refus du calcul), il le définit comme « une matière qui s'oppose, à l'aide de moyens strictement matériels, à la matière même, et parvient à la tourner, l'obligeant autant à s'individualiser qu'à perdurer comme telle »<sup>1</sup>. Bien que la définition de Dagognet porte en réalité sur la nature, cette définition peut s'appliquer aux hommes et aux animaux.

Reformuler la question de la nature par celle du vivant me permet de sortir du raisonnement qui oppose couramment environnement et développement dans le débat public et donc de ne pas les concevoir comme intrinsèquement opposés mais conçus et mis en pratique comme tels. Dans le même temps, la notion de vivant me permet de maintenir l'élément qui constitue cette opposition pour les acteurs du projet : le fait que certains êtres naturels passent de l'état de vivant à celui de non-vivant, par l'action d'entités techniques agissant sur ces êtres. Le passage du vivant au non-vivant est une reformulation de la destruction ou de la détérioration qui s'opère sur la nature et les êtres humains lorsque le développement d'une technique atteint leur intégrité (il peut s'agir d'une destruction de la forêt, de la pollution d'une chaîne alimentaire ou de la diminution d'une espèce animale, comme nous le verrons dans les trois parties suivantes). Le terme de vivant utilisé seul me serait de peu d'utilité. Il ne présente un intérêt dans mon analyse, qu'associé à son opposé. Dagognet précise d'ailleurs sa définition par ce lien « les vivants s'insèrent dans des cycles de renaissance et de destruction ; on majore le premier aspect au détriment du second ; surtout on néglige le fait d'un cercle fermé sur lui (l'inéluctable répétition). C'est pourquoi le vivant doit plutôt être conçu comme ce qui se maintient »<sup>2</sup> ; « le vivant résulte d'une double obligation : la permanence mais aussi le renouvellement, deux possibilités qui se contredisent si on n'aperçoit pas la jointure entre elles »<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Dagognet, 1988, p55-54.

<sup>2</sup> Ibid. p 185.

<sup>3</sup> Ibid. p 186.

Il ne s'agit pas, par les termes de vivant et de non-vivant, de désigner deux catégories distinctes d'êtres ou de choses. Mon objectif n'est donc pas de créer une sous-catégorisation. J'utiliserai le terme vivant, non comme la désignation d'un ensemble d'êtres circonscrits dans une même catégorie du fait de leur proximité de forme, mais comme la qualification de deux états que les êtres comme les choses peuvent connaître. Cette qualification est donc transversale aux humains et aux non-humains. J'associe à l'état de non-vivant, plusieurs termes qui tous vont dans le même sens : soit la destruction, la disparition, la mort, mais aussi la maladie, la détérioration. Dans ce second cas, l'être ou la chose est en train de glisser d'un état vers un autre. Cette approche présente l'intérêt de ne pas être uniquement l'apanage des humains, mais d'être transversale à toute entité.

### **Le non-vivant : menace sur la santé**

Le glissement de l'état de vivant à celui de non-vivant est mobilisé dans le domaine politique, à deux reprises, en amont de deux moments clefs de la création du parc, à presque 30 ans d'intervalle : avant sa première formalisation écrite en 1978 et avant sa création en 2007<sup>1</sup>. A ces deux dates, le projet de parc passe à une étape qui le modifie irréversiblement : il s'inscrit, la première fois dans une forme écrite collective et la seconde dans une forme écrite collective validée par l'ensemble du circuit institutionnel étatique. Avant ces deux moments clefs, ce glissement est énoncé dans le registre de la santé par des acteurs scientifiques et politiques. Ils occupent ainsi le cœur des débats sur la protection, par la dénonciation d'une menace de destruction, donc du passage à l'état de non-vivant, qui pèse sur des êtres naturels et/ou sociaux. Dès lors, les objets constitués par ces êtres menacés deviennent de manière irréversible des objets politiques.

L'énonciation du glissement de l'état de vivant à celui de non-vivant est donc centrale dans le processus de dénonciation qui transforme les objets scientifiques en objets politiques, entrant

---

<sup>1</sup> Nous aurons l'occasion d'analyser le processus décrit succinctement ici, dans les trois parties qui vont suivre, notamment au chapitre 3 de la deuxième partie, au chapitre 2 de la troisième partie et au chapitre 3 de la quatrième partie.

ainsi dans le projet de parc<sup>1</sup>. Comme l'a démontré Boltanski, le processus de dénonciation se construit sur le passage du particulier au général (Boltanski, 1990). Dans mon sujet, ce processus s'énonce dans le registre de la santé, qualifiée de menacée. C'est ainsi que j'entends formuler au niveau de l'analyse, la dimension de souffrance dont Boltanski a montré l'importance dans la construction d'une généralisation (Boltanski, 1990, 1993). Ainsi, la dénonciation du passage du vivant au non-vivant est le processus qui est au cœur de l'existence politique de ces trois objets.

Formulation par les acteurs			Traduction analytique	
Thème	Santé	→	Rapport au vivant	
Qualification du thème	Menace sur la santé	→	Passage du vivant au non-vivant	
Emotion liée à cette qualification	Souffrance	→	Moteur d'une généralisation	

**Tableau n°1 Analyse du thème de la santé**

Maintenir les frontières que les acteurs mobilisent m'a permis de comprendre la place de la santé dans le processus de transformation des objets qui constituent le projet de parc. N'ayant pas pré-établi de travailler sur la santé, ce n'est qu'au cours de ma rédaction, en rassemblant l'ensemble de mes matériaux, que j'ai pu voir son importance. Dans ces débats, la santé est le registre où s'assemble un faisceau d'éléments qui étaient auparavant construits en utilisant les concepts de nature et culture. Il est comme un chemin de traverse pour aller de la nature au politique. Ce registre permet aux acteurs d'exprimer ce qui est en jeu dans le rapport de l'homme à son milieu, sans nécessairement mobiliser explicitement le concept de nature<sup>2</sup>.

L'importance de la santé dans le projet de parc tend à valider l'idée selon laquelle la santé recèle une dimension environnementale et comportementale (Boutaric, 2003) qui amène les politiques publiques menées en ce domaine à questionner les frontières habituelles (Fassin et al., 2004). De ce fait, l'unité de base, le corps, à laquelle se réfère ce registre, est un objet que les sciences sociales contournent, tout autant que celui de la nature : « Trop évidemment présent, il apparaît souvent comme un impensé de la théorie sociale qui tend à l'abandonner

<sup>1</sup> On peut noter un écho à ce raisonnement dans l'ouvrage de René Dumont, figure novatrice de l'écologie politique française, intitulé *L'utopie ou la mort*. Paris : Seuil. 1973. Cet ouvrage, associé à sa candidature l'année suivante aux élections présidentielles, marque l'entrée en politique de l'écologie.

<sup>2</sup> Chapitre 3 partie 1 et chapitre 3 partie 3.

du côté de la nature ou de la biologie, de la matière et de l'émotion, autrement dit à en faire un objet pré-social au sens où il précéderait en quelque sorte toute mise en forme de la société et relèverait dès lors plutôt des sciences du vivant, domaine commun à l'homme et à l'animal »<sup>1</sup>. Mes matériaux ne me permettaient pas de descendre jusqu'à cette unité de base qu'est le corps. Toutefois, j'analyserai les enjeux qui se construisent à partir de lui, dès lors qu'ils constituent une reformulation d'enjeux naturels et sociaux sous-jacents au projet de parc.

Le choix d'utiliser, au niveau de l'analyse, une qualification commune des êtres naturels et sociaux (leur état vivant ou non-vivant) me permettra de ne pas envisager le registre de la santé comme une évidence. Ces deux états sont formulés par les acteurs en utilisant les frontières habituelles entre nature et culture. Mais lorsque certains acteurs ciblent le passage d'un état à l'autre et que cela entraîne des hommes dans son sillage, alors les frontières se brouillent et le registre de la santé émerge, suivi de près par la notion de protection. Je serai ainsi mieux à même de repérer la place de la santé dans la formulation du projet de protection qu'est le parc. Santé et protection de la nature ont en commun de questionner « la matière du politique »<sup>2</sup>.

### **Descola : les contours de la nature**

Du point de vue de Latour, la nature comme ayant une existence propre n'existe pas. Son propos n'est pas de nier l'existence du réel, ce qui nous entoure, mais d'en déconstruire l'approche unitaire et extérieure à nous-mêmes<sup>3</sup>. Cette déconstruction se base sur son analyse des sciences : « dès que nous ajoutons aux dinosaures leurs paléontologues, aux particules leurs accélérateurs, aux écosystèmes leurs collections d'herbier [...], nous ne parlons déjà plus du tout de la nature, mais de ce qui se produit, se construit, se décide, se définit, dans une Cité savante à l'écologie presque aussi complexe que celle du monde dont elle fait la connaissance »<sup>4</sup>. Dans sa théorie, le concept d'une nature unique et extérieure est lié à

---

<sup>1</sup> Fassin et al., 2004, p 12.

<sup>2</sup> Ibid., p 18.

<sup>3</sup> « Dans la notion composite de « nature », nous allons détacher d'un côté sa fonction de déploiement de la réalité – que nous allons conserver – et rejeter cet autre prétention à unifier prématurément et sans débat l'ensemble des faits indiscutables » (Latour, 2005, p 167).

<sup>4</sup> Latour, 1999, p 54.

l'approche réifiée que nous avons de la science, c'est-à-dire construisant des lois et des faits parce qu'elle a seule la capacité à dire le vrai.

En énonçant ce lien, il vise à déconstruire notre conception politique où nature, science et vérité sont une seule et même chose. Pour lui « la nature n'est pas un domaine particulier de la réalité, mais le résultat d'un partage politique [...] qui sépare ce qui est objectif et indiscutable de ce qui est subjectif et discutable »<sup>1</sup>. Cette conception est celle qui est généralement partagée par les scientifiques et les acteurs de la protection, et qui, d'après Latour, ne permet pas de penser avec justesse notre relation collective à la nature. Il propose : « en rendant visible la médiation des sciences, [de] partir de la nature, non pas pour aller vers l'humain, mais, en prenant une bifurcation à angle droit, vers la multiplicité des natures redistribuées par les sciences, ce qu'on pourrait appeler le plurivers\* pour marquer la distinction entre la notion de réalité extérieure et le travail proprement politique d'unification »<sup>2</sup>. A une approche de la science par la multitude des êtres qui la constituent, correspond l'ouverture de la nature à une multitude d'existences. Science et nature seraient donc étroitement corrélées. Ainsi, « à chaque fois qu'on risque de tomber dans la fascination pour la nature, il suffit pour se dégriser d'ajouter le réseau de la discipline scientifique qui nous permet de la connaître »<sup>3</sup>.

Mais on retrouve ici la question des frontières, que l'on peut déconstruire dans l'analyse mais dont il faut tenir compte à partir du moment où elles existent dans les matériaux sur lesquels on se base. Annuler l'existence de toute « fascination pour la nature » pose problème dès lors que la fascination pour la forêt est l'un des moteurs de la constitution du projet de parc.

De la même manière, Latour étend sa réflexion à notre rapport aux civilisations non occidentales pour nous dire que l'approche par la culture<sup>4</sup> construite par l'anthropologie prête à malentendu étant donné que « les autres cultures ne mélangeaient pas du tout l'ordre social et l'ordre naturel : ils ignoraient la distinction. [...] Dès lors, on ne peut plus les définir comme des cultures différentes ayant des points de vue distincts sur une nature unique – à laquelle « nous » seuls aurions accès [...] il n'y a que des natures-cultures »<sup>5</sup>. Aussi ce qu'il

---

<sup>1</sup> Latour, 1999, p 375.

<sup>2</sup> Ibid., p 59.

<sup>3</sup> Ibid., p 54.

<sup>4</sup> Ma recherche est davantage centrée sur le concept de nature que sur celui de culture, du fait du contenu du projet de parc. Toutefois, l'analyse des liens entre objets naturels et sociaux dans mes matériaux et tels que traités par les acteurs du projet, fera apparaître la place du concept de culture dans le processus que j'analyse.

<sup>5</sup> Ibid., p 66.



appelle « le grand partage entre Eux et Nous » (Latour, 1989, 1997)<sup>1</sup>, n'a plus lieu d'être. Mais là encore, l'émergence des amérindiens comme objet et la constitution de l'idée de leur protection se fondent sur ce partage. Si on l'abolit, comment en comprendre les logiques d'action pour lesquelles il est une référence ?

C'est alors que l'approche d'un autre auteur, Descola, m'a permis de mieux cerner ce qui est en jeu dans le projet de parc. Son ouvrage sur *La nature domestique* m'avait incitée dans mon DEA à sortir du dualisme entre représentation et pratique pour analyser la socialisation de la nature (Descola, 1986). Lors de la phase d'écriture de ma thèse, l'ouvrage *Par delà-nature et culture*, a ouvert mon horizon d'analyse.

Ce travail met en perspective une analyse approfondie, tant historique que contemporaine, de la définition occidentale de la nature, avec l'approche qu'en ont d'autres cultures<sup>2</sup>. En effet, l'auteur y déploie les manières dont les cultures rendent compte « du rapport des humains à leur milieu »<sup>3</sup>. Il définit ainsi quatre ontologies : le naturalisme, l'animisme, le totémisme et l'analogie<sup>4</sup>.

L'ouvrage de Descola est un apport pour mon analyse, sur trois points : il définit ce qui est en jeu dans la relation de l'homme au monde et me permet ainsi de stabiliser le contenu du terme nature, il permet de préciser la posture des acteurs présents dans mes matériaux, enfin, mettant en évidence le fait que « la manière dont l'occident moderne se représente la nature est la chose au monde la moins bien partagée »<sup>5</sup>, il ouvre à d'autres manières de combiner les continuités et discontinuités entre l'homme et son environnement.

Le premier apport pour mon travail est la déconstruction totale qu'il mène du concept de nature. Par son approche comparative, il est amené à scruter ce concept et à définir ce qui est commun aux quatre ontologies, c'est-à-dire ce qui se joue de manière irréductible dans le

---

<sup>1</sup> Latour se réfère à l'anthropologie comparée afin d'étayer sa critique de la position des Modernes pour qui il existe une pluralité de cultures et une unité de nature.

<sup>2</sup> Cette mise en perspective apporte un enrichissement supplémentaire par rapport à d'autres travaux qui retracent l'histoire du rapport de l'Occident à la nature comme l'ont fait Larrère C. et R. C., 1997 ; Lenoble R., 1969 ; Moscovici S., 1977.

<sup>3</sup> Descola, 2005, p 57.

<sup>4</sup> Plus précisément, il s'agit de « quatre grands types d'ontologie, c'est-à-dire de systèmes de propriétés existants, lesquels servent de point d'ancrage à des formes contrastées de cosmologies, de modèles du lien social et de théories de l'identité et de l'altérité » (Ibid. p 176).

<sup>5</sup> Descola, 2005, p 56.

rapport de l'homme à son milieu. Son analyse aboutit à une déconstruction des unités et processus irréductibles que les hommes<sup>1</sup> mettent en œuvre pour rendre le monde vivable autant qu'intelligible. Dans ce cadre, Descola qualifie l'ontologie occidentale de naturaliste et la définit comme étant l'articulation d'une « discontinuité des intériorités<sup>2</sup> et une continuité des physicalités ». De ce fait la distinction entre un homme et un animal repose sur l'existence de la subjectivité du premier, déniée au second. Par oppositon, l'ontologie animiste reconnaît une subjectivité aux deux reconnaissant ainsi une continuité des intériorités. Dans l'ontologie naturaliste, les physicalités sont construites comme continues par leur organisation selon « les lois universelles de la matière et de la vie »<sup>3</sup>. Ainsi la nature est « ce domaine ontologique muet et impersonnel dont les contours furent tracés de façon définitive avec la révolution mécaniste »<sup>4</sup>. Cette formalisation de la place des hommes vis-à-vis de la nature dans l'ontologie naturaliste donne un fondement à l'expression « d'objets naturels » que j'ai choisie d'utiliser. Ainsi la frontière entre nature et culture n'est pas importée sans formalisation des énoncés d'acteurs à mon analyse. Je peux dès lors assumer cette frontière comme partie prenante de mon analyse.

Le deuxième apport réside dans cet effort de définition qui me donne une base commune d'analyse de ce et ceux qui fondent le projet de parc. En effet, ces acteurs sont quasiment exclusivement des métropolitains<sup>5</sup>, soit de passage, soit basés en Guyane. Il y a donc une certaine homogénéité de ces acteurs, du moins dans les deux premières périodes. On peut ainsi supposer que leur approche du milieu naturel guyanais recèle une base commune, imprégnée du naturalisme<sup>6</sup>. Cette définition du naturalisme me permet de situer dans un cadre

---

<sup>1</sup> Il démontre que les hommes opèrent leur relation au monde à travers des « schèmes pratiques intériorisés » (ibid., p 139) qui sont des « dispositions psychiques, sensori-motrices et émotionnelles » (ibid., p 151).

<sup>2</sup> Il définit les deux plans dont est composé un être humain, opérateur de ces schèmes, et sur lesquels il s'appuie pour définir les termes et leur relation. Ces deux plans sont une « intériorité », « caractéristiques internes à l'être » (ibid., p 169) comme « intentionnalité, subjectivité, réflexivité, affects, aptitude à signifier ou à rêver » (ibid., p 168) ; et une « physicalité », « ensemble des expressions visibles et tangibles » comme « la forme extérieure, la substance, les processus physiologiques, perceptifs et sensori-moteurs voire le tempérament » (ibid., p 169). Les travaux sur lesquels l'auteur se base montrent que toutes les civilisations ont objectivé, chacune à leur manière, la distinction et l'articulation entre ces deux plans. Afin de reconstituer l'ensemble des nuances que l'auteur donne à ces définitions, il faut se reporter au texte original.

<sup>3</sup> Ibid., p 241.

<sup>4</sup> Ibid., p 242.

<sup>5</sup> Un seul acteur fait exception à cette règle, nous aurons l'occasion d'analyser cette spécificité de sa position.

<sup>6</sup> Une recherche menée dans le cadre d'une thèse de sociologie sur les métropolitains de Guyane a permis d'établir que si la nature ne semble pas être le critère déterminant de leur installation, en revanche 41% des personnes interrogées expriment une représentation de la Guyane à travers la nature : « la forêt, les « bêtes » » (Thurmes, 2006, p 220). Cette recherche est décalée par rapport à mon sujet puisqu'elle porte sur l'ensemble du groupe des métropolitains et non spécifiquement sur les acteurs du projet mais, ceux-ci sont un sous-ensemble du premier. Cependant, ces résultats permettent d'étayer l'idée que la nature tient une place importante dans la manière dont le groupe métropolitain définit sa place en Guyane.

plus général les différences de positionnement politique entre sciences de l'homme et science du vivant (primauté de la culture pour l'un, de la nature pour l'autre), tout en maintenant un plan d'analyse commun.

Cette base commune peut même être renforcée, du moins lors des premiers temps de rencontre avec la Guyane des acteurs fondateurs des objets du projet de parc. Descola souligne en effet que les schèmes à travers lesquels l'homme perçoit, comprend et agit sur son milieu, peuvent jouer un rôle intégrateur face à la nouveauté : « on peut [...] transposer directement un schème dans une situation inédite afin de la rendre signifiante ou tolérable [...] : on y a recours lors des grands bouleversements collectifs, traumatismes de la conquête coloniale ou de l'émigration lointaine, quand les paramètres de référence ordinaires deviennent impuissants à traiter des circonstances et des expériences par trop exceptionnelles »<sup>1</sup>. La constitution du projet de parc peut être vue sous cet angle puisque les porteurs du projet se trouvent dans une distance radicale vis-à-vis du milieu où ils se trouvent.

Cette question de la distance renvoie à une catégorie que le naturalisme a produit afin de qualifier une certaine partie de la nature : le sauvage. Or, pour les acteurs du projet de parc, comme nous allons le voir dans la première partie, la forêt du Sud de la Guyane est doublement sauvage. La forêt en effet est pour les Européens, et ce depuis la civilisation romaine, l'incarnation du sauvage puisque notre civilisation s'est construite par le défrichement des forêts (Descola, 2005 ; Harrison, 1992). D'ailleurs, Platon regrettait déjà la disparition des forêts entourant Athènes<sup>2</sup> (Harrison, 1992). Le terme de sauvage lui-même vient du latin *silvativus*, c'est-à-dire de *silva*, la forêt<sup>3</sup>. Si la nature est, pour le naturaliste, ce qui est distinct et éloigné de l'homme, alors ses manifestations qualifiées de sauvage en sont l'expression la plus sûrement radicalement distincte. Dans le naturalisme, le sauvage est ce « qui se développe indépendamment de l'action humaine »<sup>4</sup>, il est l'expression la plus tangible de la discontinuité entre l'homme et la nature, il est « altérité » (Pelosse et al., 1993). La forêt du Sud de la Guyane redouble cette altérité car étant tropicale, elle s'appréhende d'autant moins selon des expressions familières d'êtres naturels<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Ibid., p 160.

<sup>2</sup> Harrison cite à ce sujet cet extrait du *Critias* : « notre terre est demeurée, par rapport à celle d'alors, comme le squelette d'un corps décharné par la maladie » (Harrison, 1992, p 92).

<sup>3</sup> Petit Larousse illustré 2007.

<sup>4</sup> Op. cit., p 59.

<sup>5</sup> Pour autant l'appropriation de cette altérité par la voie de la gestion politique est très ancienne (Harrison, 1992 ; Acot, 1993) puisque le premier acte législatif concernant la forêt remonte à Colbert en 1669. Mais il ne s'agit

En déduire que la création du parc serait une tentative de domestication de cette nature sauvage serait trop rapide. Il est vrai que la plupart des parcs nationaux dans le monde sont créés sur des espaces de ce type (Lachaux, 1980). Comme le rappelle Descola, la création de ces parcs procède du mouvement qui s’amorce au XIX<sup>ème</sup> siècle, où une sensibilité nouvelle s’exprime, « en pleine industrialisation, [découvrant] l’antidote au désenchantement du monde dans une nature sauvage rédemptrice et déjà menacée »<sup>1</sup>. Si le sauvage est dès lors devenu désirable, recherche-t-on pour autant à le rendre familier ? Une entreprise de domestication de cet espace reviendrait à abolir la distance radicale qui fait exister cette forêt dans l’esprit de ceux qui portent le projet de parc. Le processus qui amène à construire le projet de parc passe par une proximité avec la nature mais la finalité du projet est le maintien d’une distance entre nature et actions humaines. Ainsi, la frontière entre nature et culture ne cesse d’être reformulée à l’intérieur du projet de parc, au point, dans la dernière partie, de n’être plus présente, du moins comme découpage linéaire.

Le cadrage d’ensemble que permet l’analyse du rapport entre nature et culture par Descola ouvre le questionnement sur une possible évolution de l’ontologie naturaliste. L’analyse de la construction de la nature et de sa mise en politique en Guyane nous amènera dans la dernière partie à nous questionner sur le parallèle possible entre le raisonnement commun qui émerge au sein du projet parc et une autre ontologie que celle du naturalisme : l’analogie.

Selon Descola, l’analogisme que l’on trouve par exemple dans la divination chinoise et le système des castes indiennes, « fractionne l’ensemble des existants en une multiplicité d’essences, de formes et de substances séparées par de faibles écarts, parfois ordonnées dans une échelle graduée, de sorte qu’il devient possible de recomposer le système des contrastes initiaux en un dense réseau d’analogies reliant les propriétés intrinsèques des entités distinguées »<sup>2</sup>. « La fonction politique y est décisive »<sup>3</sup> afin de maintenir un ordonnancement de liens entre autant de subjectivités. L’analogisme est « un rêve herméneutique de

---

que de la forêt tempérée de l’hexagone. La notion de protection d’espaces boisés hors de l’hexagone a été mise en œuvre dans certains espaces coloniaux sous la forme de création de réserves, notamment en Afrique (Selmi, 2006) comme les textes et travaux d’Aubréville, agronome, en témoignent (Ranoux, 2000). En Guyane, la première forme d’action politique concernant la forêt se met en place en 1930 comme nous aurons l’occasion de le voir dans la première partie.

<sup>1</sup> Ibid., p 89.

<sup>2</sup> Op. cit., p 280.

<sup>3</sup> Op. cit., p 414.

complétude »<sup>1</sup> d'où « sa fonction de réducteur d'incertitudes qui affleure occasionnellement »<sup>2</sup> en Occident. Il précise également que l'analogisme était notre schème de pensée au Moyen Age et à la Renaissance, comme l'a analysé Foucault dans *Les mots et les choses*.

Le fait que Descola relève un lien historique entre cette ontologie et l'Occident et que les exemples de schèmes analogiques sont les plus distribués dans l'espace et le temps (Chine, société Inca, Africaine, Occident médiéval, castes indiennes, etc) m'autorise à réfléchir sur la possible existence de traits de raisonnement analogique dans le projet de parc à la période actuelle. De plus, amené par Latour à se positionner sur l'évolution actuelle de ces quatre ontologies à l'échelle mondiale, il émet l'hypothèse suivante : « j'ai l'impression que ce vers quoi nous nous dirigeons c'est un analogisme renouvelé. L'analogisme c'est notamment l'idée que société et cosmos sont coextensifs. [...] Est-ce que ce grand tohu-bohu de singularités planétaire pourrait trouver les mécanismes de son intégration comme les collectifs analogiques plus restreints l'on fait avant lui ? Le principal mécanisme de composition des mondes analogiques c'est la hiérarchie des segments qui le constituent. Il peut s'agir d'une hiérarchie purement formelle, n'impliquant pas de réelles disparités de richesse ou de statut [...]. Mais lorsque les effectifs du collectif deviennent importants, la hiérarchie se développe dans un sens inégalitaire et s'appuie sur une fonction politique pouvant exercer un pouvoir coercitif. La question qui pourrait donc peut-être se poser au nouveau monde analogique, c'est comment le faire tenir ensemble par des dispositifs hiérarchiques respectant le principe, auquel beaucoup d'entre nous sommes habitués et attachés, de l'égalité isométrique de chacun des éléments qui le composent »<sup>3</sup>. Les éléments qui permettent ou non de retracer une évolution vers certains traits d'une ontologie analogique au fil de la construction du projet de parc seront suivis attentivement au long de mon analyse. Dans la dernière partie, j'analyserai plus précisément la composition politique d'une unité commune à la multitude des êtres concernés par le parc et le rôle des objets de recherche dans la composition de cette unité<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Op. cit., p 281.

<sup>2</sup> Op. cit., p 285.

<sup>3</sup> Descola et al., 2005, p 274.

<sup>4</sup> Je n'évoque ici cet enjeu de l'analogisme que pour donner au lecteur l'horizon le plus lointain vers lequel tend mon analyse.

### **3 S'appuyer sur le temps**

#### **Le temps comme axe organisateur**

Lors de ma collecte de documents, je m'aperçus qu'en reformant leur succession dans le temps, je pouvais dégager des pistes pour comprendre autant leurs fondements que leurs reformulations. J'avais ainsi accès, non pas à un mythique point d'origine, mais à ce qui est sédimenté dans chaque objet discuté au sein du parc. Pour comprendre la situation actuelle, je pouvais ainsi reprendre le déroulement antérieur d'interactions. Il était alors possible de comprendre le contenu et le sens, actuel et passé, des objets mobilisés dans la création du Parc National de Guyane.

Dès lors, je n'ai plus jamais dérogé à cet axe d'organisation de mes données<sup>1</sup>. L'intérêt d'organiser un plan de thèse de sociologie à partir de thèmes plutôt qu'à partir d'une chronologie, m'a amenée à tenter de construire un plan selon des univers d'acteurs. Mais alors, à l'intérieur de chaque partie, je reformais des micro-chronologies, où étaient disjoints les domaines et acteurs qui co-construisent le projet. Je suis donc revenue au fondement de l'organisation de mes matériaux. Le plan chronologique choisi a pour faiblesse d'obliger à se déplacer d'un univers d'acteur à l'autre à l'intérieur d'une même partie. Mais il permet de restituer la contemporanéité des différents processus qui se nouent à l'intérieur du projet : les correspondances entre des écrits, les outils à disposition des chercheurs et les liens entre acteurs de différents domaines. J'ai donc finalement suivi la suggestion de Dodier, qui insiste sur l'importance de tenir compte du temps pour comprendre l'acquisition de positions distinctes par les personnes, « ce que le passé a inscrit en elles »<sup>2</sup>.

Ce choix rejoint la réflexion de Trom dans son étude au sujet de militants défenseurs d'une forêt en Alsace : « s'instituer en porte-parole de la « nature » est une opération complexe dont

---

<sup>1</sup> La dimension temporelle évoque d'emblée la question spatiale qui, dans notre schème de pensée, lui est généralement associée comme axe organisateur du réel. Je n'aborderai pas cette seconde dimension frontalement. Cela aurait apporté des éléments enrichissants à ce travail mais aurait nécessité un autre dispositif méthodologique afin d'être en mesure de délimiter et de situer précisément, l'ensemble de mes données. J'ai toutefois inclus cette dimension dans mon analyse, dans ses traits les plus saillants : les discontinuités territoriales constitutives du projet, la localisation des enjeux politiques majeurs et des travaux scientifiques constitutifs du projet.

<sup>2</sup> Dodier, 1997 p 62.

l'activité de temporalisation n'est pas une composante parmi d'autres, mais le schème à l'intérieur duquel s'insère toute argumentation censée » (Trom, 1993). Dans le discours des militants qu'il analyse, la nature est toujours énoncée comme étant en danger, ce qui ordonne de manière singulière la combinaison du passé, du présent et de l'avenir : « entre un passé conçu sur le mode de la plénitude et un horizon historique qui se rétrécit, s'obscurcit, se clôt, l'action se présente comme un coup d'arrêt porté à une dialectique négative de l'histoire »<sup>1</sup>. Il souligne alors que « la construction de la « nature en danger » présuppose donc un « temps partagé » qui est une composante fondamentale du « partage de perspective » dans le sens que lui donne A. Strauss<sup>2</sup>, c'est-à-dire d'instruments déjà donnés qui sous-tendent une interprétation du monde. Cette perspective partagée est une condition de la coordination des actions et de la production de mobilisation collective »<sup>3</sup>. Dans mon sujet, le projet de parc émane d'une « perspective partagée » constituée par une expérience, commune à une génération d'acteurs, de moments de rupture dans les domaines scientifique et politique.

Le découpage de mes parties correspond à ces ruptures où l'on passe d'une génération d'acteurs à l'autre, et dont les continuités et ruptures avec la génération précédente jouent un rôle important dans l'évolution du projet. Le premier effectif massif de scientifiques qui arrive en Guyane au début des années 70 constitue la première génération (ceux qui les ont précédés sont les fondateurs), la suivante arrive (ou émerge<sup>4</sup>) à la fin des années 80. Chacune est marquée par des actes politiques majeurs en direction du Sud de la Guyane : deux au début des années 70 (en 1970 l'arrêté préfectoral limitant l'accès au Sud et 1974 l'investissement étatique massif dans une économie d'exploitation des ressources notamment forestières) et un en 1992 (l'annonce de la création du Parc National au sommet de Rio). Ces événements, qui constituent la mémoire commune des acteurs mobilisés autour du projet de parc, peuvent ainsi être appelés, à la suite de Dodier, des « épisodes marquants » (Dodier, 2003). Cela me permettra de caractériser les impulsions et le cadre du projet de parc à chaque période.

Le fil du temps permet également de définir, à chaque étape, ce qui est inexistant, ce qui est préconstitué et ce qui se stabilise. Il me semble ainsi plus aisé de suivre « l'émergence et la

---

<sup>1</sup> Trom, 1993, p 115.

<sup>2</sup> L'ouvrage de Anselm Strauss sur lequel il s'appuie est : *Miroirs et masques. Une introduction à l'interactionisme*. Paris : Métailié. 1992.

<sup>3</sup> Ibid., p 115.

<sup>4</sup> Les scientifiques et une majeure partie d'acteurs de la protection viennent de métropole. Dans cette dernière catégorie, certains émergent du milieu guyanais.

stabilisation de dispositifs »<sup>1</sup>, comme par exemple les « centre de calcul »<sup>2</sup>, qui participent à la construction d'une généralisation. La perspective temporelle permet de suivre les étapes d'une élaboration en cours, et ainsi d'aborder acteur et dispositif sans les réifier dans des entités préconstituées.

## **Le temps partagé**

Enfin, il permet de rendre compte de changements, par exemple en ce qui concerne les moments de co-présence qui participent à construire le projet de parc. En effet, si le projet de parc et les objets qui le constituent se créent au sein d'un ensemble de réseaux sociotechniques, il n'en demeure pas moins que certains acteurs, à l'intérieur de ces réseaux, expérimentent des instants de co-présence qui participent de l'élaboration du projet de parc. Le travail du réseau « qui disloque la simultanéité, la proximité, la personnalité »<sup>3</sup> est également constitué de ces instants de re-localisation<sup>4</sup>. Tout le processus intellectuel et pratique qui construit la forêt comme un enjeu de protection de la nature est nourri de ces instants partagés. Mais au fil du temps, les êtres mis en co-présence autour de ce projet ne sont plus du même ordre. Dans la première période, les acteurs qui construisent le projet de parc se relient aux êtres du Sud de la Guyane : sa forêt et ses habitants. Nous le verrons dans la première partie, la fascination pour la forêt et les amérindiens qu'éprouvent les fondateurs du projet de parc se construit dans l'expérience de moments longs de co-présence avec ces êtres qu'ils vont constituer en objets.

---

<sup>1</sup> Boltanski, dir., 1993a, p 9.

<sup>2</sup> Nous reprenons ici la définition qu'en donne Latour : « comment agir à distance sur des événements, des lieux ou des gens qui ne nous sont pas familiers. Réponse : en ramenant chez nous par un moyen quelconque ces événements, ces lieux et ces gens. Comment peut-on le faire, puisqu'ils sont distants ? En inventant des moyens qui a) les rendent mobiles de façon à pouvoir les ramener ; b) en les maintenant immuables de façon à pouvoir les bouger dans tous les sens sans distorsion, perte ou corruption supplémentaire, et c) en les faisant se combiner pour que l'on puisse les cumuler » (Latour, 1989, p 534).

<sup>3</sup> Latour, 1994, p 591.

<sup>4</sup> Latour, dans la publication citée dans cette phrase, n'exclut pas la question de la co-présence. Il appuie sa démonstration sur une interaction de ce type entre un client et un employé de la poste. Mais il s'en détache aussitôt afin de donner à voir l'ensemble des objets constitués dans des réseaux multiples qui ont rendu possible ce face-à-face. Mon propos ici, étant donné l'intensité de ce qu'éprouvent les acteurs que j'ai étudiés dans la co-présence avec la forêt et ses habitants, est d'essayer de comprendre en quoi l'objet qui sera ensuite construit est également constitué de cette intensité.



En revanche, dans les deux périodes suivantes, cette co-présence est plus limitée dans le temps du fait de la mise en place de dispositifs de recherche importants qui modifient le recueil de données sur le sud de la Guyane. Les acteurs du projet de parc expérimentent davantage de moments de co-présence avec d'autres acteurs qu'avec les objets qui constituent le parc<sup>1</sup>. Dans la dernière phase, les moments de co-présence qui constituent le projet concernent un nombre d'individus de plus en plus nombreux et divers et ne sont plus nécessairement situés dans le sud. Les temps et lieux de ces rencontres sont définis par le dispositif du projet de parc lui-même. La configuration de ce qui constitue le projet se modifie au fur et à mesure que s'opère la mutation des objets scientifiques en objets politiques<sup>2</sup>.

Il serait tentant de voir dans ces instants où se joue une inter-relation, le lieu où s'expérimentent des émotions. Mais si j'abordais comme cela cette inter-relation, je serais alors amenée à analyser ces instants à travers la question de la subjectivité. C'est d'ailleurs ce que j'ai fait dans le premier temps de l'écriture de cette thèse. Voyant que cette approche me conduisait à transformer les constructeurs d'objets naturels en doux rêveurs d'une nature édenique et les constructeurs d'objets sociaux en nostalgiques des sociétés pré-colombiennes, je me suis stoppée, afin de ne pas transformer mon analyse en procès des acteurs que j'analyse.

L'univers théorique de la sociologie pragmatique de Thévenot et Boltanski m'a amenée à réinvestir la question de la subjectivité en jeu dans les instants de co-présence dans la dimension politique du projet. J'ai finalement considéré que dans ces instants de co-présence se construisent des éléments pour particulariser l'objet. Car si « l'invocation de la nature » permet de « passer du particulier au général »<sup>3</sup>, nous verrons dans les parties deux et trois que cette généralisation s'appuie sur des particularités érigées en régularités au sein des comptes-rendus des constructeurs d'objets.

L'élaboration des objets qui fondent le projet de parc ne peut se comprendre qu'à partir de ces instants de co-présence. L'évolution des êtres mis en co-présence donne à voir la constitution

---

<sup>1</sup> La question de la co-présence pourrait alors rejoindre le travail mené par Goffman sur les interactions sociales. Toutefois, ce sont les liens entre ces interactions et l'évolution du dispositif d'ensemble qui nous intéressent. Pour une définition formelle de ces interactions que l'on peut exprimer comme étant des moments de co-présence entre acteurs, voir *Social Order and Social Interaction*, chapitre II de sa thèse de doctorat, Communication Conduct in an Island Community, Université de Chicago, dept. sociologie, 1953. Repris et traduit dans *Les moments et leurs hommes*, textes recueillis et présentés par Y. Winkin, Ed. Seuil, 1988, p 95-103.

<sup>2</sup> J'aurais l'occasion d'analyser les incidences de cela dans le premier chapitre de la dernière partie.

<sup>3</sup> Lafaye et al., 1993, p 496.

progressive de l'espace politique du parc. L'œuvre du temps sur l'assemblage des liens qui constituent progressivement les objets et leurs mutations est donc un élément fondamental de mon travail.

### **La scansion du temps par les objets intermédiaires**

A suivre le fil du temps, j'ai éprouvé le besoin de marquer d'un terme particulier une étape de stabilisation d'un objet dans le fil de sa mutation. C'est ce rôle que joue pour moi l'emploi de la notion d'objet intermédiaire forgée par Vinck.

L'auteur a conçu cette notion au cours d'une recherche sur un programme européen portant sur la santé, regroupant « plus d'une centaine de réseaux de coopération scientifique »<sup>1</sup>. Elle pourrait sembler au premier abord inappropriée à mon terrain qui ne concerne qu'un nombre réduit de chercheurs et de réseaux. Mais son emploi s'est révélé fructueux dans la période couverte par la troisième partie, où la recherche scientifique de Guyane voit ses moyens augmenter considérablement. Les acteurs en jeu, les productions de recherche et les liens avec les acteurs politiques augmentent quantitativement.

Vinck définit sa notion d'objet intermédiaire comme un médiateur « affectant les modalités de coordination »<sup>2</sup>. Il désigne par là des objets produits par la recherche qui orientent les relations entre acteurs scientifiques. Dans mon sujet, il m'a semblé plus pertinent d'utiliser cette notion pour désigner les produits de recherche qui pré-structurent, formalisent et de ce fait orientent les modalités de coordination à venir, entre recherche et politique. En effet, l'enjeu d'orientation est plus intense dans mon sujet lorsque les objets de recherche deviennent objets politiques.

---

<sup>1</sup> Vinck, 1999, p 388.

<sup>2</sup> Ibid., p 385.

## **4 Entrer en politique**

### **Domaine politique : définition**

Le fait de parler d'un domaine politique suppose que je maintiens la frontière entre science et politique. J'attribue à cette frontière le même sens que celle expliquée précédemment au sujet de la nature.

Ce qui pose problème dans la définition d'un domaine politique, n'est pas son centre mais sa périphérie, où ses limites se brouillent. Son centre est constitué par le projet de parc tel qu'il est formalisé dans les documents qui le construisent explicitement, porté par des acteurs appartenant à des institutions d'Etat<sup>1</sup>. C'est le cas en 1978, puis encore plus clairement à partir de 1992. Lorsque les institutions étatiques se mettent en mouvement, les catégories savantes et profanes s'accordent sur l'emploi du terme politique pour désigner ce qui se joue alors. Mais j'entends bien utiliser le terme politique dans une acception plus large que cette vision unitaire.

L'agir politique consiste à définir et décider d'une action qui va être menée. Cette action va avoir des conséquences sur les êtres et les choses, selon la finalité de l'action menée qui peut être de contrôler et/ou de transformer. Orienter le réel par des décisions collectives, telle pourrait être une première définition du politique.

Dès lors, les conséquences et la finalité d'une décision prise, ainsi que la définition du collectif qui participe à cette décision, ne font pas a priori consensus. Leur détermination résulte d'un processus et l'étudier revient à analyser l'ensemble des entités y participant. Si le processus aboutit à construire une décision commune, c'est qu'un accord a été trouvé. C'est alors l'agencement entre ces différentes entités qui a permis cet accord, qu'il faut chercher à comprendre. Ce travail amène à inclure dans l'analyse des entités hétérogènes car provenant de domaines et de processus variés.

---

<sup>1</sup> Cette définition correspond aux bases classiques de l'analyse du politique. Ce n'est qu'à partir des années 70 qu'elles se déplacent progressivement de l'analyse de l'Etat à celle de ses pratiques (Laborier et al., 2005)

De la définition du projet de parc par les acteurs étatiques au processus de production des entités hétérogènes qui construisent le projet, il semble donc y avoir un continuum. On ne sait alors où poser son stylo ou son curseur, pour délimiter l'espace de l'analyse. J'ai donc considéré que ce continuum est jalonné d'espaces de discussions clairement dédiés à construire le projet de parc, et de ce fait, explicitement politique. Ces espaces sont par exemple les réunions sur le projet de parc et toute réunion où est discuté un choix de protection (réserves naturelles, faune, etc), tout échange avec des élus, mais aussi tout lien avec une association, qu'elle défende des êtres naturels ou sociaux. Cette liste n'est pas exhaustive et l'on voit que, dès lors que le scientifique sort de son laboratoire, il entre en politique.

Bien entendu, comme l'a démontré Latour, l'activité scientifique n'est pas exempte d'une dimension politique. Mais j'ai choisi de tenir compte de cet aspect dans les objets eux-mêmes, constitués dans ces laboratoires plutôt que du côté des scientifiques. Aussi, l'espace politique s'arrête à l'entrée du laboratoire, où il continue à exister à travers les acteurs et les objets à disposition et les contingences du travail scientifique. Je n'ai tenu compte de ce prolongement de l'espace politique qu'à travers ce qu'il en reste dans l'objet construit par le scientifique et son réseau.

A l'inverse, le domaine scientifique se prolonge bien au-delà de l'espace confiné du laboratoire, par les objets qui y sont façonnés et les acteurs scientifiques qui se déplacent dans différents espaces. Ces derniers se meuvent selon le déploiement de leur réseau. Parmi l'ensemble des acteurs liés au parc, j'ai donc considéré comme politiques, ceux qui se définissent comme tels de par leur appartenance institutionnelle et ceux qui ne se définissent pas eux-mêmes comme tels, les scientifiques, mais dont la position au sein d'un espace de discussion politique permet d'affirmer l'existence de cette dimension dans certaines de leurs actions. Ils restent donc scientifiques et cela n'empêche pas de qualifier de politiques certaines de leurs actions.

La position de ces scientifiques, est définie par leurs liens avec les objets qui servent de base au projet de parc. Ainsi un scientifique peut être présent au sein du comité de pilotage du parc, sans que l'on puisse affirmer qu'une part de son action recèle une dimension politique. Certains chercheurs sont présents au titre de leur spécialité scientifique et n'envisagent leur présence que comme la reconnaissance de cette spécialité tandis que d'autres sont présents en

raison de leur lien en tant que fondateur ou héritier d'un fondateur, de l'un des objets à la base du projet.

Pour cette raison, ma réflexion ne va pas se construire autour de la notion d'engagement. Callon exprime clairement l'intérêt de ne pas utiliser cette notion : « les notions d'attachement et de détachement me semblent préférables à celle d'engagement qui rabat sur le même plan science, morale et politique »<sup>1</sup>. Aussi, afin de rester cohérente avec l'ensemble de mon analyse, j'aborderai cette question par une déconstruction de ce dont est fait ce lien, notamment à travers ce qui se noue dans les instants de co-présence.

### **Agir en politique : la place des porte-parole**

On pourrait imaginer qu'un sujet portant sur les liens entre science et politique interrogerait la place de l'expertise. Cette forme de construction de savoir est en effet toute entière liée au politique. Pourtant, je n'utiliserai pas cette catégorie. La première raison en est que les scientifiques qui participent au projet ou dont les écrits y contribuent, ne se nomment pas eux-mêmes experts et ne sont pas mobilisés par les acteurs du projet sous ce terme. Ils sont nommés sous deux termes : soit scientifiques (projet de parc de 1978 et 1984,), soit personnalités compétentes (comité de pilotage de 1992, 1997, 2003 et dans le décret de 2007). La deuxième raison est que, sur le plan de l'analyse, cette catégorie ne me permettrait pas de suivre l'assemblage complexe entre scientifiques et enjeux politiques si je spécifiais ces mêmes acteurs dès lors qu'ils agissent dans le domaine politique. Une tierce catégorie m'amènerait à affubler un même acteur d'un statut différent selon qu'il est dans son laboratoire ou à une réunion du parc. Raisonner ainsi ne me permettrait pas de suivre un même acteur et ses productions dans différentes sphères d'action.

Plutôt que son statut, c'est davantage ce et ceux que le scientifique représente, que j'étudierai pour définir sa position au sein d'espaces politiques. Un acteur scientifique, du fait de la construction d'objets dont il est rendu capable par le truchement de ses instruments, peut prétendre représenter les êtres naturels ou sociaux sur lesquels porte sa recherche. Cet aspect

---

<sup>1</sup> Callon, 1999, p 77, note de bas de page 8.

du travail scientifique est un point important de la démonstration de Latour qui de ce fait assimile les scientifiques à des « porte-parole » (Latour, 1989). Il fonde sa démonstration sur l'exemple du délégué syndical qui parle au nom d'un ensemble de travailleurs. Le porte-parole est donc un acteur qui représente et parle au nom d'un ensemble d'êtres. Pour Latour, ces êtres peuvent être humains ou non, « en pratique, il n'y a pas une grande différence entre les humains et les choses : ils ont tous besoin de quelqu'un qui parle à leur place. Du point de vue du porte-parole, il fait littéralement parler ceux qui sont muets. [...] L'important n'est pas la qualité de ce qui est représenté mais le nombre et l'unicité de leur représentant »<sup>1</sup>. En effet, dans le projet de parc, les scientifiques sont présents en raison de leur capacité à parler au nom de ceux qu'ils représentent. La notion de porte-parole présente l'intérêt de mettre l'accent sur la distance entre le scientifique et son objet lorsqu'il parle au nom de cet objet, alors que le scientifique se présente généralement comme étant « un médium transparent »<sup>2</sup>. Cette distance permet de voir le dispositif et la procédure, qui rend possible le rapport entre l'un, le représentant, et le multiple, les représentés.

L'introduction de cette catégorie dans l'analyse est intéressante par rapport à mon sujet car, pour qu'il y ait un dialogue entre porte-parole, il faut qu'il y ait un accord sur les procédures de représentations. Or, c'est le point sur lequel s'exprime le désaccord entre l'Etat et ceux qui sont mobilisés pour valider le projet de parc à partir de 1992. A chaque critique, refus, réticence, reproche, adressé au projet, l'Etat répond en modifiant les procédures de représentations. Il ouvre progressivement à une multitude de porte-parole, la capacité de définir ce que sera le parc. L'analyse du domaine politique dans ce cas consiste à retracer l'outillage dont se dote l'Etat pour gérer un territoire distant. Des modalités d'adaptation des procédures ont dû être mises en place<sup>3</sup> car la distance, en supprimant la possibilité de co-présence, met à l'épreuve les liens. Le déploiement du dispositif parc, tend à modifier cette caractéristique en s'appuyant sur une démultiplication des porte-parole et des écrits qui rendent compte de ces instants de co-présence.

---

<sup>1</sup> Ibid. p 174. L'auteur précise que cette dernière réflexion se situe dans la continuité des propos de Hobbes dans *Le Léviathan*, ch. XVI.

<sup>2</sup> Ibid. p 178.

<sup>3</sup> Cette manière d'aborder le politique se rapproche de travaux plus classiques en sociologie puisque Max Weber a mené un tel travail dans son analyse de la bureaucratisation, mené également, à sa manière, par Michel Foucault (Laborier et al., 2005). Loin de nier l'intérêt qu'aurait pu avoir une approche weberienne de mon sujet, je pense toutefois qu'elle contenait le danger de voir le projet de parc essentiellement comme le déploiement d'instruments, écrasant la nature sous la rationalité.

## **Porte-parole d'êtres sociaux : enjeu de domination ?**

Il y a un décalage dans le type de co-présence institué dans le dispositif parc entre les porte-parole d'êtres naturels et ceux d'êtres sociaux. Dans l'évolution du projet, rien ne porte à penser qu'il y ait une différence dans la représentation de ces deux modalités d'êtres. On observe au contraire une remarquable symétrie dans la manière dont les scientifiques du vivant et des sciences humaines se font les porte-parole de leurs objets respectifs au sein du parc. En revanche, les porte-parole des êtres sociaux ont eu, au sein du parc, une propension à se démultiplier, plus grande que leurs homologues naturels. En effet, à partir des années 80, au sein du groupe amérindien émerge un porte-parole, leader associatif, qui se positionne dans le domaine politique et notamment sur ce que doit être le parc. Au cours des années 90, de nombreux autres porte-parole de ce nouveau type le rejoignent, issus du groupe amérindien, mais aussi noirs marrons<sup>1</sup>.

J'aurais alors pu conclure que mes matériaux réfutaient la pensée latourienne selon laquelle la qualité des êtres représentés n'a pas d'importance. C'est la conclusion à laquelle j'ai abouti il y a un an, me raccrochant alors à la notion d'acteur, à tout jamais distinguée de celle d'objet. Ma thèse revenait alors à utiliser les outils de la théorie latourienne pour ensuite montrer son désajustement d'avec le réel.

Mais, en ré-écrivant afin de mieux structurer mon chapitre sur les amérindiens dans la dernière partie, je me suis rendue compte des limites d'une distinction aussi nette entre acteur et objet. Les amérindiens en effet, quelque soit la démultiplication des porte-parole qui les représentent, expriment toujours leur position à travers leur lien à un objet naturel. Ce lien a été construit et stabilisé par les porte-parole scientifiques qui les ont représentés dans un premier temps, avant qu'ils ne se représentent eux-mêmes<sup>2</sup>. J'ai alors pensé que ce lien était tellement solide qu'eux-mêmes ne pouvaient s'en défaire. Autrement dit, ils étaient

---

<sup>1</sup> Cette même évolution s'observe concernant l'objet mercure qui est représenté par des porte-parole scientifiques bientôt rejoints par des acteurs issus du secteur économique qui utilise ce métal : les orpailleurs. Dans cette partie, je ne m'appuierai que sur l'objet amérindien, sur lequel j'ai rassemblé davantage d'éléments du fait de son antériorité dans le projet de parc. Les liens et différences entre ces êtres sociaux seront examinés dans la quatrième partie.

<sup>2</sup> Nous aurons l'occasion de l'analyser dans le dernier chapitre de la deuxième partie et le premier chapitre de la troisième partie.

déterminés, c'est-à-dire, agis par le cadre qui avait été dessiné pour eux par les scientifiques qui les avaient étudiés.

Autant dire que je balançais entre les deux rives d'une même rivière : être ou ne pas être déterminé. C'est en reprenant trois textes de Latour que je vis une issue à ce raisonnement binaire (Latour, 1994, 2000, 2005) ; et du même coup une réponse à l'enjeu de la domination de la métropole, tant utilisée par les élus guyanais à l'encontre du projet de parc. En effet, Latour précise cette nuance importante : il ne cherche pas à savoir ce qui nous détermine, mais « ce qui nous fait être »<sup>1</sup>. Au vu de l'évolution de la position des amérindiens, cela signifie que ce sont les éléments qui les lient à des êtres naturels (contenus dans les objets faune et flore), qui les font entrer dans le projet de parc. Le fait qu'ils soient devenus eux-mêmes les locuteurs de leur objet, n'annule pas cette modalité d'existence. De la même manière, leur existence en tant qu'objet ne les empêche pas d'être des acteurs, c'est-à-dire comme une personne qui prend une part déterminante dans une action<sup>2</sup>. Il n'y a donc pas de rapport exclusif entre ces deux formes d'existence (objet et acteur)<sup>3</sup>. L'objet n'est pas devenu acteur mais allait se trouver transformé par le dédoublement des porte-parole capables de le faire exister dans l'espace politique.

Une précision terminologique s'impose : j'utilise ici le terme d'objet dans le sens que je lui ai attribué pour mon analyse. Je ne peux donc pas l'utiliser pour qualifier l'ensemble des éléments qui lient les amérindiens à des êtres naturels, c'est-à-dire les textes et cartes établies par les scientifiques qui constituent et stabilisent ce lien. Ces éléments correspondent pourtant à ce que Latour nomme objets (instruments, outillages), puisqu'ils permettent de « faire durer les interactions [...] au-delà du temps présent, dans une autre matière que celle de notre corps et interagir à distance »<sup>4</sup>. Etant donné que l'évolution à travers le temps des objets que j'ai pris comme analyseur, se fait par une mutation en objets politiques, c'est le terme d'objet intermédiaire, tel que défini plus haut, qui correspond, à ces éléments et à ce que Latour

---

<sup>1</sup> Latour, 2000, p 192.

<sup>2</sup> Définition du Petit Larousse illustré 2007. Il peut paraître surprenant de prendre une définition du dictionnaire pour un terme qui a tant de fois été précisé dans la sociologie. Amenée à distinguer l'acteur de l'objet, j'ai préféré prendre appui sur une définition qui donne à voir les limites de cette distinction.

<sup>3</sup> Dans sa publication de 2000, Latour réfute l'emploi du terme acteur mais dans son ouvrage de 2005, il l'utilise à nouveau en explicitant ce choix (Latour 2005). Je considère donc que la réflexion sur ce qui accompagne l'existence d'acteur ne m'interdit pas de les appeler comme tels. En revanche, je n'emploie pas le terme d'actant, élargissement de la catégorie d'acteur aux non-humains, car je ne veux pas rendre uniformes et superposables les catégories d'humains et de non-humains.

<sup>4</sup> Latour, 1994, p 596 et 603.



nomme objet. Au final, dans l'architecture théorique que je me suis donnée pour analyser mes matériaux, l'orientation contenue dans un objet intermédiaire, continue à agir au-delà de l'instant et du lieu où il a été produit. Ce sont donc les objets intermédiaires qui stabilisent les liens entre les nouveaux porte-parole amérindiens, leur objet et d'autres objets.

La configuration du projet de parc et des liens entre objets est modifiée par l'émergence de l'objet mercure. Un lien va se construire entre les amérindiens et le mercure, dans les travaux portant sur ce nouvel objet. Les porte-parole amérindiens et leurs alliés vont remobiliser ce lien. Ils sont donc à nouveau reliés à un être naturel. Mais ce dernier est différent des deux précédents (faune et flore). Comme nous le verrons dans le dernier chapitre de la dernière partie, il rassemble des êtres à la fois hybrides et hétérogènes. Il est un catalyseur d'un faisceau de phénomènes qui se produisent en un même lieu, le sud de la Guyane. Les porte-parole amérindiens, en remobilisant leur lien à la nature par le mercure, font évoluer l'objet amérindien vers une plus grande hétérogénéité de leurs attaches<sup>1</sup>. Il n'y a donc pas de détermination absolue par le cadre naturel qui agit sur eux, annulant leur capacité à être acteur. Il n'y a pas non plus de détermination absolue par le travail scientifique qui les lie à un objet. Nous verrons que l'objet mercure n'est que l'expression scientifique en un objet, du phénomène de développement de l'orpaillage. Or certains porte-parole amérindiens se positionneront également sur l'orpaillage et non seulement sur le mercure. Ils sont donc également capables de se rattacher à des acteurs et des objets, autres que ceux circonscrits dans l'objet fondateur amérindien. Il faut donc considérer qu'il existe « de nombreuses nuances métaphysiques entre la causalité pleine et la pure inexistence »<sup>2</sup>.

Etre attaché, offre donc davantage de possibilités d'agir (Latour, 2000). Le groupe des élus guyanais n'a commencé à être rattaché à des objets naturels qu'à la fin des années 80. Les objets qui fondent le parc et le projet de parc lui-même, se constituent sans eux. Puisque les élus s'y opposent et afin de rendre possible la création du parc, les acteurs au cœur du projet vont déployer des moyens pour rattacher les élus au projet. Finalement, le groupe des élus va utiliser cette attache et tenter d'en construire d'autres par eux-mêmes avec des êtres naturels (cas du Parc Naturel Régional), afin de se positionner dans l'espace politique du projet de

---

<sup>1</sup> Latour définit l'attachement comme « ce qui émeut, ce qui met en mouvement » (Latour, 2000, p 204).

<sup>2</sup> Latour, 2005, p 103.

parc<sup>1</sup>. En analysant le processus d'évolution des liens entre objets et acteurs de ce et ceux qui font exister le projet, je m'emploie, bien plus qu'il ne le semble au premier abord, à traiter la question de la domination mais sans la traiter sous ce terme qui clôt le questionnement.

## **De la domination aux liens**

Avec cette perspective, je ne me situe pas dans une analyse univoque du rôle de l'Etat, tant ses actions ne seront visibles qu'à travers des logiques multiples d'adaptation aux groupes et objets émergeant tour à tour dans le champ de force qu'est le projet de parc. La seule constante dans la position étatique au fil du temps et des remaniements du projet, est la mise en œuvre de tout ce qu'il est possible afin de faire aboutir le projet. Dans l'objectif de faire face aux blocages et de les dépasser, les acteurs représentant institutionnellement l'Etat, sont même prêts à critiquer explicitement et officiellement les actions menées antérieurement par l'Etat dans le projet, manière d'admettre que l'on a eu tort, afin d'avoir finalement raison. On pourrait alors conclure que l'espace des possibles est clos d'avance : l'Etat, quoi qu'il arrive est parvenu à ses fins. Mais qui a défini ces finalités et quelles sont-elles ? Car si l'Etat est effectivement parvenu à créer le parc, la définition du contenu et des acteurs partie prenante a considérablement changé au fil des 30 années de remaniements du projet et de ses acteurs.

On peut donc inverser la proposition et dire que d'autres acteurs que l'Etat ont réussi à devenir partie prenante du projet, notamment le groupe des élus de Guyane et les représentants des orpailleurs, au départ absents du projet. Mais eux-mêmes n'ont pas réalisé un tour de force à mains nues. Ils ne seraient pas parvenus à exister dans le projet sans l'objet mercure, la généralisation de la flore et de la faune dans l'entité « forêt tropicale humide », la longueur des réseaux constituant l'instrumentation de l'industrie spatiale ; c'est-à-dire autant de phénomènes qui n'auraient aucune consistance sans l'assemblage réalisé par les acteurs

---

<sup>1</sup> Au sujet du groupe des élus, le lecteur remarquera qu'ils sont essentiellement abordés en creux. Je n'ai pas mené un travail systématique de recueil de données et d'entretien auprès d'eux. Après quelques tentatives, je me suis rendue compte qu'il s'agissait d'un deuxième terrain à mener. Ce second terrain répondait à une temporalité différente (nombreux rappels pour obtenir un rendez-vous, retard importants et faux rendez-vous fréquents), et nécessitait un autre type de positionnement (le rapport métropolitain-guyanais prédominait une bonne part du temps des entretiens réalisés avec ce groupe). Je n'ai donc pas approfondi outre mesure cet aspect, considérant que suivre le projet de parc, m'amènerait de toute façon à recueillir des éléments sur eux, les plus indispensables. Observer les élus depuis le projet de parc permet de voir la faiblesse de l'instrumentation sur laquelle repose leur lien à la forêt.

scientifiques, inscrits dans les réseaux qui constituent le collectif. Au lieu de mener une analyse en termes de pouvoir, de contrôle et de dialectique entre domination et résistance, j'aborderai la mise en œuvre du politique par l'analyse de positions, construites dans les liens entre objets et acteurs.

S'il était nécessaire de situer ma recherche sous une terminologie formelle dans l'univers des multiples approches de sociologie, il pourrait sembler que le situationnisme méthodologique soit celui dont je me rapproche le plus. Ma recherche consiste en effet à analyser l'évolution d'une situation<sup>1</sup>, celle de l'investissement scientifique et politique dans l'intérieur de la Guyane. Toutefois deux éléments m'en éloignent. Premièrement la place fondamentale du temps dans mon travail et deuxièmement la multitude des acteurs et objets considérés.

## **5 Horizon démonstratif de mon analyse**

Au final, ma thèse consiste à démontrer que la création d'une politique de la nature, rendue possible par la mutation d'objets scientifiques en objets politiques, amène un élargissement des êtres inscrits dans cette politique. La frontière entre nature et culture tend ainsi à être plus poreuse et de ce fait, l'élaboration collective d'un raisonnement cohérent pour mettre en œuvre cette politique de la nature est plus proche de l'ontologie analogique que naturaliste.

---

<sup>1</sup> Goffman définit ainsi la situation : « ce dont un individu est conscient à un moment donné, que ce moment mobilise souvent d'autres individus et qu'il ne se limite pas nécessairement à l'arène co-pilotée de la rencontre face-à-face. Je fais l'hypothèse qu'en s'intéressant à une situation ordinaire on se pose la question : « Que se passe-t-il ici ? » » (Goffman, 1991, p 16).

Cette première traversée de mon travail m'a donné l'occasion d'en poser les bases. Des sciences vues par Latour à l'enjeu politique du projet de parc, j'ai tâché de construire une architecture analytique cohérente, permettant de traiter des périodes, des acteurs, des domaines et des êtres, fort divers et tous liés au projet de parc.

Le choix de privilégier le travail sur des textes, complétés par des entretiens, m'a permis de définir les objets au fondement du projet de parc. A partir de là, ces objets ont été mon principal point de repère pour suivre l'évolution du projet. Leur existence et leurs mutations donnent à voir le travail des réseaux qui les constituent.

J'ai également été amenée à affiner les modalités de leur construction. S'ils circonscrivent un ensemble d'êtres naturels et/ou sociaux, leur délimitation et l'assemblage d'enjeux politiques et scientifiques qui les constituent, n'a aucun caractère d'évidence. Il m'a donc fallu approfondir la teneur des travaux et propos qui leur confèrent une existence. C'est ainsi que j'ai travaillé sur le registre de la santé afin qu'il perde son caractère pré-construit comme domaine d'action politique. Je l'ai reformulé comme étant la désignation du passage de l'état de vivant à celui de non-vivant. Cette modalité de dénonciation sera reprise et approfondie à plusieurs moments de l'analyse dans les parties suivantes.

Le registre de la santé qui tend à croiser les concepts de nature et culture, m'a amenée à être particulièrement attentive aux frontières de ces concepts afin de voir quand et sous l'impulsion de quoi ou qui, elles s'estompent. La définition de la nature, du naturalisme et d'autres ontologies du rapport de l'homme à son milieu par Descola, ont alors permis de marquer ma réflexion par un repère majeur. Je l'ai réinvesti dans une réflexion sur les liens en jeu entre les acteurs du projet de parc et la nature qu'ils veulent protéger, situant ces liens dans un processus d'appropriation. Ces liens ont été analysés à travers le temps, afin de comprendre comment ils se nouent, se stabilisent et sont réinvestis puis modifiés.

L'approche du projet de parc comme action dans le domaine politique, m'a permis de réinvestir certains éléments de la réflexion latourienne et de définir ma posture analytique sur la question de la domination entre acteurs ou entre institutions étatiques et acteurs.

## **PREMIERE PARTIE**

### **CIRCONSCRIPTION DES OBJETS FONDATEURS**

**(LA FAUNE, LA FLORE, LES AMERINDIENS)**

**(1930- 1974)**

Afin de comprendre d'où émergent les trois objets fondateurs, notre recherche débute avant la formalisation du premier projet de parc. Par l'analyse de l'instrumentation existante, des types d'acteurs en présence, des modalités de relation au lieu, et enfin la destinée des textes produits par les acteurs, nous comprendrons les bases du projet.

La colonisation de la Guyane s'est longtemps focalisée sur le littoral. L'année 1930 marque la première tentative par l'Etat d'investir l'intérieur. Un enregistrement et une accumulation systématique de données s'y constituent alors progressivement. De ce fait, la Guyane intérieure<sup>1</sup> de cette période est en transition entre un espace inconnu et laissé au libre investissement des individus, et un territoire connu où se déploie une volonté étatique d'orientation et de contrôle des activités et des habitants. C'est au fil de ce processus que se constituent les trois objets.

La réalité rencontrée par ceux qui oeuvrent à cette transition, acteurs scientifiques et politiques, suscite des réactions ambivalentes : la Guyane intérieure attire autant qu'elle repousse. Habitée par des populations dont l'installation fut éphémère : orpailleurs, bagnards en fuite et explorateurs, elle offre un visage de virginité, à peine égratigné de quelques traces d'investissements passés. La population permanente, les amérindiens, y vivent en nomade, appelant la curiosité de ceux qui les rencontrent.

Entrer dans cette région, pour y tenir un registre ou transporter un outillage scientifique est un défi. Nous analyserons dans le premier chapitre les conditions de travail de ceux qui relèvent ce défi. La faiblesse de l'instrumentation dont ils disposent, crée une continuité entre leur travail et celui mené par leurs prédécesseurs : les savants. Nous les avons donc nommés savants anachroniques. Leur principale caractéristique est qu'ils recueillent des ensembles de données qui seront disjoints durant la période suivante car relevant de domaines distincts : recensement, santé, préconisation politique, description hydrographique, collecte botanique, etc. Ils tendent à construire une réflexion globale sur ce territoire afin de coller au

---

<sup>1</sup> Nous employons le terme « intérieur », puisqu'il est d'usage courant, mais nous verrons dans le premier point que ce qualificatif induit déjà une manière de sur-qualifier cette partie de la Guyane par rapport au littoral. Nous pourrions employer l'expression « Sud de la Guyane » puisque la désignation par un point cardinal semble plus neutre. Mais nous ne nous limiterons pas à cette seule expression, d'une part pour varier les mots utilisés pour la désigner, d'autre part parce que cette partie de la Guyane est chargée d'une telle force symbolique, que même le seul terme de « Sud » n'est pas véritablement neutre. Encore à l'heure actuelle, dans la conversation courante, « aller dans le Sud de la Guyane », c'est partir à l'aventure.

plus près de la réalité rencontrée, tout en appartenant à des institutions et des disciplines cloisonnées. Nous relèverons donc cette tension entre cloisonnement et globalité.

Ces savants anachroniques débutant leurs travaux en Guyane dans les années 40, sont les pères fondateurs de disciplines et d'objets que la deuxième génération de scientifiques arrivant dans les années 60 va ensuite systématiser. Ces héritiers des savants anachroniques circonscrivent davantage les objets dans une logique disciplinaire plus cloisonnée mais réinvestissent la dimension politique de leur objet. Ce sont eux et leurs héritiers qui vont fonder le projet de parc dans la période suivante.

Trois modalités différentes de construction d'un objet vont émerger, selon le contenu de celui-ci. Pour chacun, la temporalité, l'appartenance institutionnelle des acteurs et la relation à l'enjeu de protection, et enfin la spatialisation des éléments constitutifs de l'objet sont particuliers. Ces divergences seront analysées dans le second chapitre.

Les amérindiens, contrairement à la faune et la flore, présentent la particularité d'être définis en objet par des acteurs politiques, avant de devenir un objet de recherche scientifique. Leur premier investissement en tant qu'objet est le fait de gestionnaires dont les rapports vont servir de base à la mise en place de décisions politiques visant à faire entrer les amérindiens du Sud dans un cadre institutionnel commun au reste de la Guyane et à la métropole. Nous verrons dans le troisième chapitre comment, face à cette transformation, une coalition d'acteurs se constitue autour d'un personnage clef, figure de savant anachronique. La dénonciation de cette décision politique va transcender tous les cloisonnements disciplinaires et institutionnels. A l'issue de cette confrontation entre scientifique et politique, est instaurée la première forme de protection de la Guyane intérieure: un arrêté préfectoral pris en 1970, qui conditionne l'accès au Sud du département à l'autorisation du préfet. La justification avancée pour cet arrêté est de limiter la contamination des amérindiens par des maladies contre lesquelles ils ne sont pas immunisés. Il y a donc énonciation par un groupe d'acteurs d'une menace pour un objet de passer de l'état de vivant à celui de non-vivant, menace qui s'exprime dans le registre de la santé.

La première protection établie dans le Sud vise donc les amérindiens et non la nature dans laquelle ils vivent. Mais nous allons voir, en examinant le détail de ce processus, que cette protection n'a pu aboutir que par le lien solidement établi entre amérindiens et nature.

## **CHAPITRE 1**

### **CARACTERISTIQUES COMMUNES AUX TROIS OBJETS**



Analyser les caractéristiques du lieu, de l'approche et des figures d'acteurs qui ont fondé les trois objets va nous permettre de déconstruire l'assemblage d'enjeux scientifiques et politiques qui les constitue.

Le trait fondamental pour caractériser cet espace dans cette période est la non gestion à une échelle généralisée, c'est-à-dire l'absence d'institutions pré-organisant les données et marquant matériellement le territoire. A partir de 1930, les acteurs mandatés par une institution de recherche ou une institution étatique modifient cela et constituent la première forme d'investissement collectif de cet espace. Ils se rendent dans l'intérieur au cours de déplacements, appelés mission, de durée variant de deux semaines à deux ou trois mois<sup>1</sup> et sont contraints d'adapter leurs méthodes et outils, venus de métropole, à la réalité rencontrée. Leur objectif essentiel est de recenser, répertorier. Dans un premier temps, ce travail se fait sans hiérarchisation forte entre les différents éléments du réel qu'ils rencontrent. Les frontières entre nature et culture, science et politique sont alors très poreuses.

De ce fait, l'approche naturaliste de cette région, ne va pas de soi. Si les institutions en sont imprégnées, il n'y a pas de construction linéaire et étanche d'objets et de domaines d'action mais une tension entre une approche globale de la Guyane intérieure et un cadre de travail qui force à une organisation naturaliste des êtres et des choses.

Nous allons dans un premier temps préciser les caractéristiques de cette partie de la Guyane pour montrer en quoi elles influencent la manière de travailler des scientifiques et gestionnaires que nous allons suivre. Ensuite, à travers le décalage entre l'expérience vécue sur le terrain et la restitution des données qui en sont issues, nous pourrions mesurer cette tension entre un cadre naturaliste et une approche globale. Finalement, cela va nous permettre de qualifier ceux qui se rendent dans l'intérieur et qui vont forger les premiers objets qui seront mobilisés dans le premier projet de parc : leur formation, leur attache institutionnelle, leur filiation avec ceux qui les ont précédés, et enfin l'expression dans leurs travaux d'un imaginaire attaché à ce territoire.

---

<sup>1</sup> Cette situation évolue au cours de la période que couvre notre première partie puisque progressivement se mettent en place des institutions de recherche sur le littoral qui servent de nouveau point d'appui pour un départ en mission, de même que des postes administratifs dans l'intérieur diminuent l'isolement et l'aventure du missionnaire. Enfin, la diffusion de certaines innovations techniques comme le moteur pour les pirogues, modifie la durée et donc l'organisation des parcours dans l'intérieur. Toutefois, dans le pas de temps qui nous concerne ici, les changements restent suffisamment discrets pour que le missionnaire soit obligé de s'adapter.

## 1.1 UN LIEU : LA GUYANE INTERIEURE

Le projet de Parc National se situe dans la Guyane intérieure. La cristallisation du projet sur cette région est due à l'échec de sa colonisation par la France. Il nous faut remonter brièvement dans le temps afin de comprendre les raisons de l'absence d'infrastructures et d'institutions dans l'intérieur, ce qui le rend propice à ce projet de parc. Nous comprendrons ainsi les singularités et l'étrangeté des populations et de la nature, que les missionnaires rencontrent. De cette rencontre naît la circonscription des objets que nous étudierons dans le chapitre suivant.

### 1.3.3 L'impossible colonisation

L'intérieur de la Guyane est longtemps demeuré marginale au sein de l'empire colonial français. Il faisait théoriquement partie de la colonie de la Guyane depuis que la France y avait établi un poste au XVII<sup>ème</sup> siècle, mais seule la partie littorale était marquée par le contrôle colonial. De cette histoire demeure, encore aujourd'hui, incarnée par le parc qui a été créé, une scission entre le littoral et l'intérieur. Cet intérieur est resté comme la trace de l'impossibilité de coloniser la Guyane.

La raison essentielle en est que le principal mobile d'action de la France sur cette région a longtemps été de ne pas la perdre. Ainsi, la Guyane doit plus sa colonisation aux aléas de la géopolitique mondiale et à l'agitation politique régionale qu'à une planification rigoureuse et continue au sein d'une administration centrale nationale<sup>1</sup>. Critiqué pour sa négligence à l'égard de ce territoire<sup>2</sup>, dessaisi de ses possessions américaines<sup>3</sup>, questionné par la détresse de la situation des populations guyanaises à certaines périodes charnières<sup>4</sup>, l'Etat français se montre, épisodiquement, soucieux de réaffirmer le lien avec la métropole.

---

<sup>1</sup> Pour une analyse de la Guyane comme angle mort entre les empires ibériques, voir l'analyse de Lézy, 2000, p. 156 et suivantes.

<sup>2</sup> Par les puissances coloniales investies dans la région puis, après les indépendances, par les Nations à proximité, comme se fut le cas lors de la conférence de Montevideo en 1948.

<sup>3</sup> Lorsque la France perd la plupart de ses territoires américains en 1763, la Guyane devient l'unique possession française sur le sol de l'Amérique, les autres territoires étant insulaires (Antilles, St. Pierre et Miquelon).

<sup>4</sup> Les Guyanais ont vécu à plusieurs reprises la fin d'un système qui avait amorcé une mise en valeur du territoire, la laissant inachevée. Ce fut le cas par exemple lorsque les Jésuites qui avaient mis en place une

Trois temps forts ont marqué l'histoire de la Guyane : l'esclavage (1670-1848), la ruée vers l'or (1870-1920), le bagne (1852-1952). Le premier et le dernier, planifiés au niveau national, visaient à peupler ce territoire, le maîtriser dans son ensemble et en faire une colonie agraire et exportatrice. Ils aboutissent à l'implantation durable d'une population créole et métropolitaine sur le littoral, tandis qu'aucune des tentatives de colonisation de l'intérieur n'atteint son objectif (Jolivet, 1982).

En l'absence de planification, du XVIII<sup>ème</sup> au XX<sup>ème</sup> siècle, la colonisation de l'intérieur se heurte à un décalage entre les moyens et outils prévus et la réalité où ils se déploient (Hurault, 1987 ; Jollivet, 1982 ; Lemaire, 2000). Mal préparées, mal adaptées, les tentatives de colonisation de l'ensemble du territoire échouent, et la Guyane demeure longtemps une colonie oubliée, restée à l'état de potentiel.

Au XVII<sup>ème</sup> siècle, la conquête de ce territoire par la France se résume à quelques comptoirs sur le littoral<sup>1</sup> et la colonie ne compte que 1 752 habitants en 1700<sup>2</sup>. Au cours du siècle suivant, des plantations se développent, d'abord à l'ouest puis à l'est, mais toujours sur le littoral. L'exploitation de quelques ressources de la forêt se fera dans l'intérieur (cacao, salsepareille, fausse cannelle, balata, (Grenand, 1979)) mais reste sporadique et sans conséquence majeure sur le milieu comme sur les habitants de l'intérieur<sup>3</sup>.

Alors que les Hollandais ont mis en valeur le littoral surinamien grâce à la technique des polders qui leur est familière, au XIX<sup>ème</sup> siècle la Guyane reste très peu peuplée (19 000 habitants) et son secteur productif est encore faible. A cette période, le littoral est marqué par le remplacement d'une main-d'œuvre servile par une autre : des esclaves on passe aux bagnards, sans que les efforts de ces derniers ne conduisent à un quelconque développement. Autrement dit, au tournant de 1900, après 300 ans d'occupation par la France, aucun peuplement sur l'ensemble du territoire ni aucune agriculture productive n'ont encore émergé.

---

agriculture productive durant 100 ans, furent chassés en 1765. De même, lorsque le système esclavagiste est aboli, l'absence de main-d'œuvre aboutit à l'effondrement de l'économie mise en place.

<sup>1</sup> Il s'agit de l'île de Cayenne, Approuague à l'est, Kourou et Sinnamary à l'ouest mais le territoire reconnu aux français s'étend de la région de Cayenne au delta de l'Amazone (Lézy, 2000).

<sup>2</sup> Chiffre cité par Mam Lam Fouck, 1996, repris de Abenon, 1993.

<sup>3</sup> C'est à cette époque que les archives écrites contiennent des éléments sur l'ensemble du territoire. L'ethnologue P. Grenand qui a reconstitué l'histoire des amérindiens en croisant archives orales et écrites, note que ce n'est vraiment qu'à partir de 1720 que nous avons une connaissance suivie de l'intérieur du pays. (Grenand, 1982, p 25).

A défaut de secteur économique productif, une administration de l'ensemble du territoire se met en place, entre la fin du XIX<sup>ème</sup> et le début du XX<sup>ème</sup> siècle. Elle est scindée en deux : l'administration pénitentiaire sur le littoral, la création d'un cadre réglementaire pour l'orpaillage dans l'intérieur.

L'implantation du bagne amène une armature administrative sur l'ensemble du littoral et une volonté de constituer un projet global d'aménagement avec notamment des routes, symbole de modernité et de conquête sur la forêt. Mais après 50 années d'efforts des bagnards, cette route ne fait que 20 Kms (Londres, 1975). En effet, les épidémies, la faim et les conditions de vie épuisent la force de ces travailleurs. Durant les trente premières années, le taux de mortalité des transportés est de 65% (BDoc<sup>1</sup> : Recherche. Abonnenc, 1948). Ce système de colonisation par la punition laisse plus de traces de désespoirs que de productions fructueuses. En 1954, alors que l'orpaillage et le bagne touchent à leur fin, l'ensemble de la Guyane ne compte que 28 000 habitants<sup>2</sup> (source Insee), une seule route importante et un secteur productif qui parvient à peine à couvrir les besoins alimentaires de base de cette faible population<sup>3</sup>. Malgré cela, ce système a construit une première forme d'administration locale pérenne pour le littoral.

Dans l'intérieur, c'est à la faveur de l'arrivée massive de populations<sup>4</sup> venues orpailler que se constitue la première forme d'administration. A partir de 1870, la ruée vers l'or amène pour la première fois des populations extérieures au continent dans la partie forestière de la Guyane. Ce phénomène amène l'Etat français à créer en 1930 un ensemble de réglementations, rassemblées dans un nouveau statut créé pour l'intérieur : « le Territoire de l'Inini », afin de contrôler ces populations, dont il n'a planifié ni l'arrivée ni l'activité. Nous aurons l'occasion de revenir en détail sur ce point<sup>5</sup>, il nous faut simplement relever ici que la création du « Territoire de l'Inini » dissocie explicitement la gestion de l'intérieur de celle du littoral.

---

<sup>1</sup> Nous utiliserons ce sigle pour renvoyer le lecteur à la référence précise qui se trouve dans l'annexe 7 (bibliographie documentaire) de l'annexe méthodologique.

<sup>2</sup> Cette situation est inverse de celle des Antilles à la même époque qui vit une situation de surpopulation. Afin de favoriser la migration d'antillais vers la métropole, le Bumidom est créé en 1963 (Wuhl, 2006). Au cours des années 70, ce même organisme aura le rôle inverse pour la Guyane : favoriser les migrations de la métropole vers ce Dom sous peuplé.

<sup>3</sup> La seconde guerre mondiale ne semble pas avoir considérablement remaniée le processus historique de la Guyane. D'autres événements comme la création et l'arrêt du bagne, la création du territoire de l'Inini, que nous aurons l'occasion d'analyser en détail, sont plus prégnants.

<sup>4</sup> En 1890 le nombre d'orpailleurs est estimé « entre 6 et 10 mille » (Jolivet, 1982, p 121).

<sup>5</sup> Voir le troisième chapitre de cette partie.

Si elle ne permet pas l'implantation d'une population nombreuse et pérenne dans l'intérieur au sein d'un secteur productif<sup>1</sup>, la création de cette administration spécifique de l'intérieur rend possible le recueil systématique de données. Par des possibilités de financement de mission, la mise en place de registres comptables et de postes administratifs, même peu nombreux, au-delà du littoral, elle rend possible une accumulation et une centralisation de données qui n'existaient auparavant qu'en métropole et dans des lieux disséminés. Ce que Latour appelle un « centre de calcul » (Latour, 1989) va se constituer. Mais pour se mettre en place, il faut que des acteurs acceptent de se rendre dans l'intérieur, synonyme de maladie et de mort.

En effet, jusqu'alors les populations qui ont tenté l'expérience de la conquête de la Guyane, n'en sont pas revenues. « L'expédition de Kourou » (1763-1765) est le symbole du désastre que fut la colonisation de la Guyane par la France. Elle est analysée par la plupart des auteurs qui se sont intéressés à la région (Jolivet, 1982 ; Mam Lam Fouck, 1996 ; Lezy, 2000), utilisée dans certains discours des politiques régionaux à l'heure actuelle. Cette « expédition » visait à transformer la Guyane en base alimentaire et en soutien aux Antilles par l'apport de colons blancs développant des productions vivrières. Implantés dans la région de Kourou, 8°000 des 10 000 paysans et artisans venus s'établir aux antipodes périrent (Jolivet, 1982).

Cet épisode, comme d'autres qui suivirent, marquent les mémoires jusqu'en métropole. La nouvelle des décès, les rapports établis sur cette région, les récits de voyages diffusés et plus tard les comptes-rendus journalistiques comme ceux d'A. Londres dans les années 20, consolident cette image d'un territoire « tombeau des Européens ». Le dr. Henry qui retrace l'histoire de la Guyane, écrit en 1975 : « trois cent hommes de bonne foi, voyageurs, fonctionnaires, habitants, missionnaires, savants en ont vanté le climat. Ils en ont proclamé le charme, la beauté, la fertilité, les richesses. Leurs opinions n'ont pas prévalu. [...] La Guyane a connu toutes les humiliations. Accablée de tous les maux, accusée de toutes les catastrophes, on lui a infligé la description la plus malfaisante. Les Français de la métropole, gavés de ces inepties, l'entrevoyaient à travers les pires horreurs »<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> L'histoire sociale, économique et politique de l'orpaillage a été analysée de manière approfondie et précise par Jolivet (Jolivet, 1982). La restitution vécue de ce passé est retranscrite à travers un travail ethnographique mené par Strobel M.B. *Les gens de l'or. Mémoire des orpailleurs créoles du Maroni*. Cayenne : Ibis Rouge. 1998.

<sup>2</sup> Henry, 1975, p 5.

Cette emprise de la mort a pour conséquence<sup>1</sup> de renforcer la profonde ambivalence de l'image de la forêt guyanaise, entre « enfer vert » et el dorado. Comme nous l'avons vu dans la première partie, cette ambivalence est constitutive du rapport que l'Occident a toujours entretenu avec la forêt durant son histoire (Harrisson, 1992 ; Larrère, 1995 ; Descola, 2005) et qui plus est avec la forêt tropicale, mais elle est ici exacerbée par ces expériences morbides qui accentuent le double pouvoir d'attraction – répulsion de la forêt.

De ce fait, l'éventualité du danger de mort crée une sélection des personnes qui se rendent dans l'intérieur, le critère de la personnalité devenant un trait saillant. Écoutons un scientifique décrivant un missionnaire emblématique de cette approche par mission, le géographe Hurault, sur lequel nous aurons l'occasion de revenir dans ce chapitre :

« - *Quand vous y étiez en 1969, il y avait déjà Hurault qui était en mission en Guyane ?*

- *[...] Hurault est un solitaire, et donc il a jamais eu vraiment d'équipe. Bon, il est intervenu, il a fait un beau travail d'archives et d'historien, son petit bouquin que j'ai lu « Indiens et Français en Guyane », c'est un petit bijou ce bouquin là. Mais disons vis-à-vis de l'ORSTOM, il passait, c'est un solitaire Hurault, donc il n'est pas dans des programmes, il a travaillé en solitaire et il a agi en solitaire. Le seul peut-être qui se soit vraiment bien entendu avec lui, c'est P. Grenand. Bon, donc, c'est un peu des précurseurs mais bon, il a fait du travail à ce moment là mais, et c'est quand même, il était particulier au niveau du tempérament, même un peu solitaire, peut-être un peu misanthrope. Enfin chacun a sa personnalité. »<sup>2</sup>. Ceux qui se rendent dans l'intérieur ont donc le tempérament de pionniers. C'est sans doute pour cette raison qu'ils marquent leur époque et créeront des émules.*

#### **1.3.4 Des populations particulières**

Les missionnaires qui se rendent dans l'intérieur de la Guyane rencontrent des populations jusque-là méconnues et qui leurs sont étrangères. Quel que soit l'objectif de leur mission, ils vont relater leur vision de ces populations dans leurs comptes rendus et participer à les construire comme particulières et distinctes de celles du littoral.

---

<sup>1</sup> Elle a également une conséquence importante sur la définition de priorités de recherche. Nous détaillerons ce point dans le troisième chapitre de cette partie où nous analyserons l'importance de la thématique de la santé.

<sup>2</sup> Entretien J. Lescure (voir annexe méthodologique n°1).

Ces populations sont variées mais ont toutes en commun, à l'exception des fonctionnaires, de n'être reliées aux institutions, mode de vie et structures économiques du littoral, que de manière lâche. Il s'agit d'anciens mineurs généralement créoles (3 502<sup>1</sup>), de noirs marrons<sup>2</sup> originaires du Surinam et d'amérindiens (1355), d'anciens bagnards (136) et enfin de fonctionnaires métropolitains (31).

Parmi toutes ces populations, les amérindiens<sup>3</sup> concentrent une part importante de la définition de l'intérieur de la Guyane par les missionnaires, quel que soit le jugement qu'ils portent sur leur mode de vie. Tout les singularise des autres populations et relie l'étrangeté de l'intérieur de la Guyane à celle de leur mode de vie.

Tout d'abord, le missionnaire les associe à la forêt, du fait de leurs pratiques extractives et de leur lieu d'habitation. Généralement installés en bordure de cours d'eau en forêt, ils exercent leur activité principale, l'agriculture, sur de petites surfaces (1 à 2 ha), appelées « abattis ». En complément, ils chassent, pêchent et pratiquent la cueillette<sup>4</sup>. Leurs techniques s'enrichissent des outils amenés par le contact, même distendu, avec les autres populations venues par les côtes (outils en fer (Grenand, 1982), moteurs pour les canots (Hurault, 1957)) qui insufflent des changements dans leur mode de vie, sans toutefois remettre en cause les fondements de leur activité<sup>5</sup>. Ils offrent donc au missionnaire le spectacle d'une société vivant dans et de la forêt.

---

<sup>1</sup> Chiffes issus du premier recensement effectué dans l'intérieur en 1948 par l'entomologiste de l'Institut Pasteur, Abonnenc (BDoc : Abonnenc, 1948a et b, 1949).

<sup>2</sup> On appelle noirs marrons les descendants d'esclaves qui ont fui les plantations. « Marron » vient de l'espagnol « cimaron » désignant le bétail fugitif (Orru, 2001b). Au XVIII<sup>ème</sup>, la fuite des plantations par les esclaves est appelée marronnage d'où la formation du nom de leur groupe. Ils s'établirent en forêt, d'où leur autodétermination dans leur langue sous le nom de Bushi (forêt)-Nenge (homme).

<sup>3</sup> Les populations amérindiennes sont présentes sur l'ensemble du territoire. Ceux du littoral ont suivi un processus d'acculturation (Bastide, 1990) nettement plus intense que ceux de l'intérieur pour les raisons que nous venons d'expliquer (Grenand, 1982 ; Hurault, 1989 ; Collomb, 2000). Nous allons nous centrer sur ceux de l'intérieur dont il ne faut toutefois pas penser qu'elles ont évolué dans un isolement total. Il ne faut pas négliger les échanges et relations qui ont existé entre les populations de ces deux parties de la Guyane, notamment sous la forme de razzia (Hurault, 1989, p51 ; Collomb, 2000). Il y eut également des contacts, même limités dans leurs effets, avec les mineurs créoles, les métropolitains fonctionnaires et les esclaves libérés (Grenand, 1982).

<sup>4</sup> Nous ne rentrons pas ici dans le détail d'autres aspects de leur organisation qui leur est spécifique, notamment l'organisation sociale, car cela ne fait pas partie des données saillantes et immédiatement visibles au visiteur extérieur.

<sup>5</sup> Pour plus d'éléments voir Hurault, 1987 ; Ouhoud Renoux, 1998 ; Manusset 2004.

Le second trait qui les caractérise est le rapport particulier au temps historique que leur mode de vie suggère. Leur histoire n'étant pas connue à cette période<sup>1</sup>, le long processus d'évolution de leur mode de vie, les migrations et influences qui les ont amenés en Guyane<sup>2</sup>, ne sont pas immédiatement visibles. Aussi, les missionnaires observent qu'ils sont là depuis plus longtemps que les Européens et les descendants d'esclaves. Leur antériorité, non complétée par une connaissance recomposant leur processus historique, peut donner l'illusion qu'ils ont été là de toute éternité. Leur nudité (ils sont généralement habillés d'un simple calimbé), leur mode de vie et leurs activités semblent si étrangères à la société contemporaine de ces visiteurs qu'ils ont l'impression de découvrir une société restée intouchée par le cours du temps. Ainsi, aux yeux de ces visiteurs, leur présence est semblable à celle de leur territoire, hors du temps historique.



**Photo n°2 : Wayampi pris en photo par Hurault en 1948**

---

<sup>1</sup> Les travaux des ethnologues P. et F. Grenand, ont permis de mettre à jour que les populations de l'intérieur « se sont éteintes et [...] les débris des unes et des autres se sont fondus dès le XIX<sup>ème</sup> siècle, dans les Emerillon, les Wayana et les Wayapi, ces deux derniers peuples arrivant massivement de l'Amazonie » (Grenand P. F., 2005, p. 143). Loin d'être des populations aux limites immuables et occupant ce territoire depuis toujours, « les populations de l'intérieur sont issues de la coalescence de divers sous-groupes et l'émergence de leur identité contemporaine a largement été favorisée par les puissances coloniales » (Grenand P. F., 2005, p. 143). Ce point a été mis à jour dans l'ensemble de la région Amazonie Guyane, notamment par Whitehead N. L., (1993). Il faut donc garder en tête que la vision de groupes isolés et fragilisés, découpés en ethnies distinctes, n'est qu'extrêmement récente dans l'histoire des amérindiens et ne correspond pas à la manière dont ils ont vécu par le passé (Collomb, 2000).

<sup>2</sup> Les premières traces de populations de chasseurs-cueilleurs remontent à une période allant de 8 000 à 500 ans avant notre ère, selon E. Lézy (2000), faisant référence aux travaux de l'archéologue S. Rostain et 2 000 ans selon P. et F. Grenand (1985).



Le troisième trait qui les singularise est leur rapport à l'espace : ils sont mobiles. Leur lieu de résidence tout comme leurs activités sont itinérantes<sup>1</sup>. Par rapport aux schémas connus par ces métropolitains : ils sont agriculteurs mais non sédentaires, ils sont nomades mais non éleveurs. Ils sont en quelque sorte insaisissables et leur mode de vie sans ancrage territorial immédiatement apparent contraste avec l'impression d'hostilité qui se dégage de la forêt pour le métropolitain.

Cette première ébauche fait ressortir les traits saillants du spectacle qui s'offre au missionnaire<sup>2</sup>. Pour comprendre la situation qu'ils rencontrent nous devons tenir compte des données comptables et qualitatives qu'ils ont établies par la suite. L'Etat français n'a pas eu de politique agressive vis-à-vis de ces amérindiens<sup>3</sup> et a oscillé entre volonté d'assimilation inaboutie et oubli (Hurault, 1987 ; Grenand, 1982). Pour autant, ils n'ont pas prospéré numériquement<sup>4</sup> : en 1950, les amérindiens de l'intérieur sont 1 150 (Grenand P. et F., 1987), 20 ans plus tard, ils sont 1 245.

Malgré leur faiblesse démographique, par les traits fondamentaux de leur mode de vie, ils se distinguent des autres populations présentes dans l'intérieur. Ils forment comme l'archétype de l'homme vivant en forêt au sein de son groupe d'appartenance. Les autres populations sont perçues à l'aune de cet archétype.

C'est le cas en particulier des noirs marrons. Arrivés du Surinam à partir du XVIIIème siècle, puis des Antilles à partir du XIXème (Jolivet, 1982), ils mélangent leur héritage africain, leur adaptation au nouveau continent acquis sur les plantations et les techniques mises en place par les amérindiens. Ils s'installent essentiellement sur les rives du Maroni et adoptent une économie proche de celle des amérindiens (Hurault, 1965). Ils cumulent en général des emplois salariés occasionnels, comme piroguier notamment, en complément de leur vie en forêt. Du point de vue du visiteur européen, ils partagent avec les créoles leur couleur de peau et leur contact avec les blancs, et avec les amérindiens le milieu dans lequel ils vivent et certains traits caractéristiques de leur mode de vie. Ils sont définis par ce qui les rapproche et

---

<sup>1</sup> Leur activité est en cela adaptée au milieu de la forêt équatoriale humide. Elle est en effet caractérisée par des sols impropres à une mise en culture permanente (Mannusset, 2004).

<sup>2</sup> Nous avons reconstitué, à partir des différents textes élaborés par les missionnaires qui se révéleront importants par la suite dans la construction d'objets, les observations qui leurs étaient communes et suscitaient leur intérêt.

<sup>3</sup> La France visait en cela à adopter une attitude distincte de celles des espagnols sur le même continent (Lézy, 2000).

<sup>4</sup> On estime que les amérindiens ont vécu une régression de leur groupe de neuf dixièmes par rapport au moment du contact (Lézy, 2000, p 52).

ce qui les distingue des deux populations constituant la Guyane : les créoles sur le littoral, les amérindiens dans l'intérieur<sup>1</sup>.

On peut donc maintenant définir les deux polarités de la Guyane : l'intérieur et le littoral. Bien que la réalité soit plus complexe, c'est à travers le prisme de deux populations archétypales : les créoles sur le littoral, les amérindiens dans l'intérieur (voir plus bas le schéma n°1), que sont qualifiées les deux parties du territoire où elles résident. Dans les écrits des acteurs contemporains de cette période, urbanité signifie créolité de même que vie en forêt équivaut à populations amérindiennes en priorité et noirs marrons en second. D'après Jolivet, les créoles eux-mêmes ont intériorisé ce schéma comme « grille hiérarchique à partir du repérage de niveaux différentiels d'assimilation, les « primitifs » constituant le point zéro du dispositif » (Jolivet, 1990, p. 20). Une équivalence s'installe entre une population et un territoire, enracinée dans la profondeur historique de cette discontinuité sociale et spatiale<sup>2</sup>.

La polarité entre ces deux espaces associés à deux types de population est très prégnante dans l'imaginaire collectif guyanais à tel point qu'un historien actuel de l'université Antilles-Guyane<sup>3</sup> parle de « *l'espace colonial* » sur le littoral et de « *l'espace tribal* » dans l'intérieur<sup>4</sup>. Ainsi, en Guyane, l'opposition conceptuelle ne se fait pas entre un espace urbain et un espace rural (Jolivet, 1996) mais entre un espace de densité de population (ville, village, maisons en bordure de route ou chemin), et un espace nomade ou « tribal ». Cette différence de fond rejoint la manière dont Kepel énonce la conception de la ville dans le monde arabe où la médina s'oppose au monde bédouin et tribal<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Les autres populations, installées de manière récente et souvent éphémère, attirent peu l'attention des missionnaires. Anciens mineurs, bagnards et fonctionnaires ne sont pas perçus à travers leur appartenance à un groupe constitué ni par leur attache à la forêt car ils mènent un mode de vie similaire à celui du littoral, aménagé par quelques adaptations à leur localisation géographique. Ils ne sont perçus qu'à travers la déstructuration apparente de leur mode de vie. La gestion des orpailleurs a été un souci pour le politique au moment de la ruée vers l'or mais le pas de temps qui les concerne est minime en regard de la profondeur historique du lien entre amérindiens et forêt.

<sup>2</sup> Sur ce point, un géographe parle dans sa thèse « d'architecture ethno spatiale » (Piantoni, 2002, p. 59) comme d'une permanence de l'histoire guyanaise. Au XVII<sup>e</sup> siècle déjà, les Français désignaient l'intérieur de la Guyane sous le nom de « Guyane indienne » (Lézy, 2000, p. 68, reprenant les propos de Vidal de la Blache en 1902).

<sup>3</sup> S. Mam Lam Fouck est Professeur à l'Université des Antilles et de la Guyane et dirige le Groupe d'Etudes et de Recherches en Espace Créolophone (GEREC) en Guyane.

<sup>4</sup> Mam Lam Fouck, 1996, p. 35. On peut noter ici, qu'il est difficile de distinguer si cette polarité est une réalité effective ou une représentation de ce territoire. Rappelons que notre approche est de ne pas chercher à distinguer l'un de l'autre et à considérer que les acteurs, notamment les analystes, contribuent à performer le réel par la représentation qu'ils en ont.

<sup>5</sup> Kepel et al., 2006, p 192.

## Schéma n°1 : Bipolarisation de la Guyane Française

Littoral	<p style="text-align: center;"><b>« Espace colonial »</b></p> <p>Populations créoles et métropolitaines</p> <p>Vie sédentaire</p> <p>Villes et habitat rural continu</p>
Forêt	<p style="text-align: center;"><b>« Espace tribal »</b></p> <p>Populations amérindiennes et noirs marrons</p> <p>Vie itinérante</p> <p>Habitat discontinu en bordure de fleuves et en forêt</p>

A partir de ce schéma, commun aux missionnaires que nous avons étudiés, deux points de vue s'opposent. Il nous faut en donner les grandes lignes car ce qui compte pour comprendre la construction d'objets dans ce territoire ce n'est pas tant les caractéristiques que l'on pourrait appeler réelles ou objectives de ces populations, mais plutôt la manière dont elles sont abordées par les missionnaires. Schématiquement, on peut distinguer deux approches liées au mode d'insertion du missionnaire dans les institutions du littoral et de métropole. Il y a d'un côté la figure du missionnaire responsable, qui se rend dans l'intérieur car il est directement chargé de mettre en place une action de développement économique, et de l'autre côté, l'observateur qui s'y rend avant tout pour recueillir des données, sans lien direct et immédiat avec un objectif de développement<sup>1</sup>.

Les responsables ont une approche critique de la Guyane intérieure. Réparties de manière disparate sur le territoire, ne cultivant que pour leurs propres besoins ou ceux de leur groupe à proximité, ayant des modes de vie distincts les uns des autres, ces populations ne constituent pas, telles quelles, un vivier pour construire un secteur productif. Ils définissent donc ces populations dans un registre négatif : elles sont marginales et sous-développées.

En revanche, les observateurs en ont une approche valorisante<sup>2</sup>. Plus exactement, leur attention est polarisée sur les amérindiens, auxquels ils assimilent les noirs marrons par les traits communs de leur mode de vie, n'accordant que peu d'intérêt aux autres, présents en nombre sur le littoral. Il y a dans leurs observations de ces amérindiens une certaine fascination pour leur mode de vie et leur capacité d'adaptation à la forêt.

Cette fascination s'exprime dans le registre du merveilleux<sup>3</sup>. Leur approche est celle que Dagonnet qualifie de romantique, c'est-à-dire l'admiration pour « l'insolite voire le fabuleux »<sup>4</sup>. C'est dans ce registre que les missionnaires observateurs expriment la relation qu'ils expérimentent avec l'étrangeté qu'ils rencontrent dans la Guyane intérieure et fonder

---

<sup>1</sup> Les responsables regroupent davantage des politiques et les observateurs des scientifiques mais, comme nous le verrons plus en détail dans les deux chapitres suivants, l'inverse est également possible.

<sup>2</sup> Ils énoncent leur description à travers une survalorisation de la polarité intérieure de la Guyane. Ils emploient des qualificatifs qui valorisent l'intérieur : elle est nommée Guyane « profonde » ou « haute ».

<sup>3</sup> On peut noter que cette approche existe toujours, au-delà même des métropolitains. C'est ce que montre une enquête de terrain menée entre 1988 et 1989. L'auteur explique que les amérindiens ont pour ces lycéens la position de marqueurs d'un temps idyllique, sans contact avec la société occidentale (Chalifoux, 1990, p. 41).

<sup>4</sup> Dagonnet, 1988, p. 40.

les premiers objets. J. C. Carrière<sup>1</sup> considère que « le merveilleux, c'est ce qui se situe hors de l'humain. [...]. Le mot même renvoie à quelque chose d'étonnant, à un monde magique qui échappe à toute explication rationnelle ; à des créatures, à des personnages, à des lieux et des actions extraordinaires, au sens premier du terme ». Rechercher le merveilleux, c'est tenter de « débusquer un autre monde »<sup>2</sup>. L'idée d'extériorité contenue dans le registre du merveilleux est importante<sup>3</sup>, car l'enjeu du projet de parc, comme nous l'avons vu dans la partie introductive, est le gouvernement à distance de cette région. Maintenir la distance, c'est maintenir le merveilleux.

Les registres critiques et approbateurs sont ceux à travers lesquels s'énoncent deux approches opposées de la Guyane intérieure, comme un écho aux deux aspects attractifs et répulsifs de la forêt. Dans les deux cas, les populations sont clairement perçues comme différentes de ce qui existe sur le littoral<sup>4</sup>. Mais alors, deux attitudes sont possibles : soit cette différence est rejetée car pour les responsables le littoral est un modèle dont il faut étendre l'emprise, soit elle est adulée car pour les observateurs le littoral est un contre-modèle. A chacune de ces approches correspond une relation distincte à la distance : pour le responsable, elle doit être abolie, pour l'observateur, elle doit être maintenue.

### **1.3.5 Une nature « sauvage »**

Cette manière de qualifier l'intérieur de la Guyane, par différenciation avec le littoral, est aussi liée à ses caractéristiques matérielles. La forêt la recouvre entièrement, entrecoupée de cours d'eau entre les deux fleuves qui marquent les frontières. L'habitat est soit disséminé soit

---

<sup>1</sup> Nous avons choisi J. C. Carrière comme référence car il est à la fois créateur de merveilleux en tant qu'auteur (comme scénariste, notamment pour Bunuel et Godard, et écrivain), et analyste de ce registre par son travail de rassemblement de données sur ce thème (voir son ouvrage : *Le cercle des menteurs*. Paris : Plon. 1998).

<sup>2</sup> J. C. Carrière, Interview au magazine Télérama, 20 décembre 2006, p. 42.

<sup>3</sup> Elle est également présente dans la recherche de l'exotisme (Ségalen, 1978).

<sup>4</sup> Cette attitude prévaut depuis la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> où amérindiens et noirs marrons « sont perçus et pensés dans une même opposition à la population d'origine européenne et à la population créole en formation, celle-ci s'engageant bientôt dans un processus d'assimilation à la société et à la culture métropolitaine » (Collomb, 1997, p 46).

itinérant, si bien qu'aucun village ne vient rompre ce couvert végétal continu<sup>1</sup>. Il s'agit donc bien de la Guyane forestière.



**Photo 3 et 4 : Vues aérienne et intérieure de la forêt autour de Saül**

Aucune infrastructure ne vient marquer la forêt du sceau de la modernité. La volonté d'y construire des routes pour relier le littoral à l'intérieur est récurrente sans avoir abouti à des réalisations concrètes. Aussi bien à la période du rush aurifère au XIX<sup>ème</sup> que dans les années 50, des routes ont été construites. En 1952, la piste de Bélizon à Saül (150 km) est ouverte par le Bureau Minier Guyanais<sup>2</sup> dans le but d'évaluer la richesse des nombreux gîtes aurifères repérés dans cette région. Mais, faute de moyens d'entretien, d'économie stable et rentable<sup>3</sup> à relier aux lieux de consommation du littoral, cette route est restée une piste difficilement praticable et partiellement disparue sous la végétation dès les années 60. Il n'y a donc pas de matérialisation d'un lien entre le sud et le littoral.

Rien ne permet d'avoir un point de vue d'ensemble sur cette forêt. Aucun défrichement massif n'a eu lieu et très peu de points culminants<sup>4</sup> permettent d'embrasser la globalité de cet espace d'un seul regard. En l'absence de moyens héliportés, parvenir à ces points est un défi

---

<sup>1</sup> Les actuels villages de Camopi et Maripasoula ne commencent à exister que dans les années 60 et se trouvent sur la bordure externe de ce couvert végétal. Le village de Saül n'est créée qu'au cours des années 50 et son emprise spatiale reste très faible.

<sup>2</sup> Organisme dont est issu l'actuel Bureau des Recherches Géologiques et Minières.

<sup>3</sup> Les espoirs miniers de la zone s'éteignent rapidement, les gisements sont épuisés, le prix de l'or a chuté, et les coûts d'entretien de la piste étaient très importants.

<sup>4</sup> Les seuls reliefs permettant un point de vue sont les inselbergs dont le sommet est exempt de végétation.

physique. Il n'y a donc que très peu d'espaces dégagés pour la percevoir à distance. On est donc soit au dedans, engloutie en elle, soit au dehors, dans une extériorité totale. La forêt reste donc difficilement appropriable dans sa globalité<sup>1</sup>.

Cette caractéristique, associée à la précédente, favorise l'imaginaire de celui qui la traverse : « parce qu'elle ne se laisse voir que lorsqu'on la quitte, la forêt est fondamentalement merveilleuse. [...] La forêt est la vision immatérielle de l'arbre » (Lézy, 2000, p. 295 ; Dumas, 2002). Pour les observateurs, ces caractéristiques de la nature redoublent le merveilleux qui se dégage de l'intérieur de la Guyane. Pour les responsables, elles doivent être modifiées afin de rendre cette nature appropriable.

Si il ne se laisse pas aisément approprié par le dedans, cet espace peut l'être par le dehors, au moyen d'une représentation cartographique. C'est par cette modalité qu'une première appropriation globale de l'espace guyanais va se constituer, sans pour autant annuler la capacité de ce territoire à susciter le merveilleux.

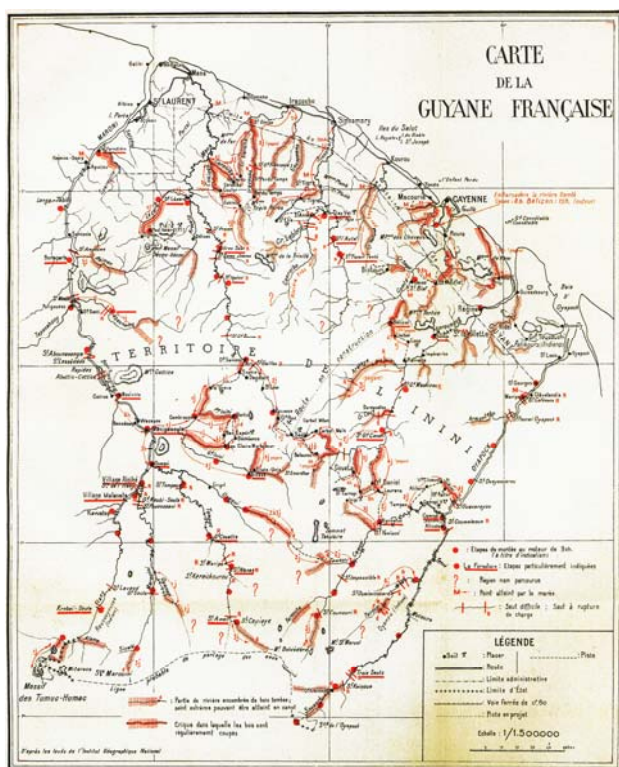
Créer une carte revient à délimiter par des lignes sur du papier, les limites et le contenu de cet espace. Ce travail crée la possibilité d'en avoir une appréhension autre qu'immédiate, sensible et singulière (Latour, 1989). Au sein de ce couvert végétal, le travail nécessaire afin de tracer une carte se fait au prix d'un immense effort à la fois physique et organisationnel que réalise le géographe Hurault. Au cours des années 40 et 50, il ouvre 500 kms de chemins en forêt, s'appuie sur les cartes et relevés antérieurs<sup>2</sup> et établit ses propres relevés lors de ses deux premières missions en 1947 et 1948. Il complètera ces données par la suite et les croisera avec celles des photographies aériennes qui débutent à cette période. A cette cartographie est associé un marquage matériel du territoire : il établit des stations astronomiques et pose aux points extrêmes sud de la Guyane des bornes frontières. Sur cette base, l'IGN qui l'a mandaté, publie la première carte définitive des limites de la Guyane en 1950<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Cet aspect accentue le décalage entre les caractéristiques de la Guyane forestière et le mode d'appréhension naturaliste de la réalité où la perspective joue un rôle important (Descola, 2006, p. 92 – 99).

<sup>2</sup> Antérieurement, tous les explorateurs produisaient leurs cartes. Dans la période qui nous intéresse ici, un service cartographique est créé en 1937, mené par le capitaine Richard qui effectua des levés d'itinéraires et de stations astronomiques (essentiellement sur l'Approuague) et représenta la France dans une mission de délimitation du point de trijonction entre la France, le Brésil et le Surinam en 1939. De 1939 à 1942, un médecin effectue une mission de reconnaissance de la frontière sur l'Oyapock. Une première mission IGN d'astronomie et de géodésie est effectuée en 1946 par un ingénieur géographe que Hurault complètera.

<sup>3</sup> En 1939, le seul document de synthèse est une carte au 1 : 500 000 publiée en 1917 par le Ministère des Colonies, « avec de larges vides » (Sallat, 2003, p. 4).



**Photo 5 et 6 : Le géographe Hurault sur son terrain et sa réalisation cartographique**

Mais la production de cette carte ne suffit pas à donner une clôture définitive à l'espace sud : ces frontières sont contestées par les pays voisins<sup>1</sup> et un certain flou persiste<sup>2</sup>. En effet, lors du travail de rassemblement de données pour produire le premier atlas de la Guyane, en 1979, le géographe envoyé alors sur place s'aperçoit que la superficie exacte du département n'est pas arrêtée. Les chiffres varient entre 83 000 et 90 000 km<sup>2</sup> selon les sources. De plus, à l'intérieur de ces limites, de larges zones non cartographiées persistent, symbolisées par des points d'interrogations sur des zones blanches dans la partie sud.

Enfin, les limites et la cartographie précise de la Guyane n'empêchent pas l'imaginaire de travailler : si la Guyane n'est plus un infini, elle ne perd pas pour autant sa capacité à susciter le merveilleux. Le cas du massif des Tumuc Humac en est emblématique. Situé à l'extrême

<sup>1</sup> La détermination de la ligne de partage des eaux et des sources de l'Oyapock intéressait de près le dernier gouverneur de la Guyane qui a insisté auprès de l'IGN afin que soit réalisée cette mission sur leur emplacement qui « [donnait] lieu à une contestation entre la Guyane et le Brésil » (Hurault, 1947, p. 1).

<sup>2</sup> Il rétablit également une répartition plus précise entre les bassins de l'Oyapock et du Maroni. Il approfondit et complète son travail de terrain par une étude en 1953 sur « Le contesté du Maroni entre la Guyane Française et le Surinam » en collaboration avec une archiviste paléographe. Sur ces contestés de frontières, voir les travaux de Hurault, 1953.



sud de la Guyane, au niveau de la frontière avec le Brésil, là où les explorateurs du XVII<sup>ème</sup> siècle situaient l'Eldorado (Lézy, 2000), ce massif est amplifié sur les cartes comme dans les récits d'explorateurs jusqu'au XIX<sup>ème</sup> (Hurault, 2000). Cette chaîne de montagnes imaginaires n'est en réalité qu'un ensemble de collines qui ne dépassent pas 1000 mètres de haut, se succédant de manière discontinue. Même après avoir été effacées des cartes officielles, elles continuent à susciter des vocations d'aventuriers jusque dans les années 70. Cette chaîne de montagnes est toujours sur la carte IGN de 1960 et le Brésil a nommé un parc naturel situé à la frontière de la Guyane, créé en 2003, « le parc des Tumuc Humaque ».

En 1960, la Guyane est considérée comme un « pays inconnu, sans industrie, sans agriculture et presque désert » par le directeur de l'ORSTOM Cayenne<sup>1</sup>. Cette faible empreinte des tentatives passées de colonisation est la première caractéristique de la Guyane que découvrent les missionnaires. De ce fait, la forêt et ceux qui l'habitent dégagent une forte ambivalence, entre attraction et répulsion, aux yeux des missionnaires qui la traversent.

Par sa nature et sa population fort différentes de ce dont les missionnaires sont familiers, la Guyane intérieure devient une polarité inverse au littoral. Selon leur lien institutionnel, les missionnaires développent une approche positive pour les observateurs, marquée par le merveilleux, négative pour les responsables, sous le vocable du sous-développement.

Dans ces deux approches, les amérindiens sont abordés par trois caractéristiques fondamentales : ils sont donc perçus comme fortement liés à la forêt où ils vivent et dont ils extraient leur alimentation ; ils semblent extérieurs à l'époque contemporaine, comme si le temps n'avait pas prise sur eux ; ils sont mobiles, ce qui les rend insaisissables et accentue leur lien à la forêt en général plutôt qu'à un site en particulier.

Difficilement appropriable en l'absence de point de vue, le couvert végétal continu où ils habitent n'est abordable dans son ensemble que par la cartographie. Mais l'établissement de limites et du contenu de cet espace, même après l'établissement d'une carte, reste marqué par un imaginaire de l'infini et du merveilleux.

C'est l'ensemble de ces qualités particulières qui ont attiré dans l'intérieur des savants depuis le XVII<sup>e</sup> siècle et qui ouvre la possibilité à des scientifiques des années 30 aux années 70 de vivre, comme leurs prédécesseurs, l'ivresse de se plonger dans ce monde inconnu, oublié, cet exotisme temporel et spatial, aussi attirant qu'inquiétant.

---

<sup>1</sup> BDoc : Recherche. Travaux réalisés par l'IFAT de 1945 à 1960, p. 2.

## 1.2 UNE APPROCHE : HORS LABORATOIRE

L'ensemble des missionnaires qui se rendent dans l'intérieur, quels que soient leur institution de rattachement et leur objectif, ont en commun de devoir recueillir leurs données en dehors de leur laboratoire<sup>1</sup>. Ils doivent monter un dispositif afin de rendre possible et vivable le voyage : recruter les aides techniques et trouver des alliés afin de financer les moyens de déplacement. Confrontés à toutes les particularités de la Guyane intérieure que nous venons de dresser, ils expérimentent des instants de co-présence avec l'objet de leur travail. Dans un second temps, ils doivent rendre cohérente cette expérience de co-présence et la restitution de leurs données pour l'institution qui les a mandatés. Une tension naît de ce va-et-vient entre cadre et hors cadre, réseau et co-présence, car l'ensemble de leurs données et l'expérience qu'ils ont vécue débordent du cadre de leur travail et des données qui leur étaient demandées.

### 1.2.1 Travailler hors laboratoire

Il faut donc déplacer hommes et matériel, en s'adaptant aux contraintes rencontrées. L'un des missionnaires l'exprime en ces termes : « *nos conditions de travail ont été celles qu'imposent à tout voyageur la géographie de la Guyane : nécessité de tout emporter avec soi, de ne compter que sur soi et sur les quelques hommes qui vous accompagnent ; effort physique et moral intense et constant* »<sup>2</sup>. De ce fait, la principale caractéristique de ce travail hors laboratoire est que le missionnaire est amené à entrer dans une relation directe avec la réalité, la médiatisation par une instrumentation technique étant minimisée. De ce fait, un lien se tisse entre la mission et la réalité qu'elle traverse. Se rendre dans l'intérieur pour effectuer un recueil de données, quelle qu'en soit sa nature, recèle nécessairement une dimension de voyage, d'exploration, de relation subjective et singulière avec ce territoire.

Entrer dans ce territoire est tout d'abord lent et difficile. Pour les scientifiques qui viennent depuis la métropole, la première étape est déjà de parvenir à Cayenne. Jusque dans les années 60, il n'existe pas de ligne aérienne directe et la voie maritime qu'empruntent certains pour

---

<sup>1</sup> Dans ce paragraphe, le terme de laboratoire est utilisé pour qualifier toute activité de rassemblement de données confinée dans un bureau. En effet, même une administration effectue un travail de transformation de données par leur cumul et leur croisement. Nous avons employé ce terme afin d'insister sur l'importante référence au travail scientifique: la recherche d'une accumulation et d'une systématisation du recueil de données.

<sup>2</sup> BDoc : amérindiens. Hurault, 1948, p. 4.

voyager avec leur matériel demande un mois de patience. Ensuite, le missionnaire subit une épreuve physique par le déplacement en pirogues (avec rupture de charge pour passer les sauts) et par la marche à pied. A titre d'exemple, en 1947, il faut environ un mois pour atteindre Saül depuis la côte<sup>1</sup>. Un géologue décrit ainsi le début de sa mission vers le sud : « *je m'engageais sur un petit voilier à moteur brésilien dans l'estuaire boueux et triste de l'Oyapock sous une pluie diluvienne, prélude de 120 jours de pluie à peu près consécutifs* »<sup>2</sup>. Si cette expérience est temporaire, elle s'inscrit tout de même dans la durée.

Confirmant les efforts que le missionnaire doit fournir, le géographe Hurault, bien que rôdé aux conditions de travail sous les tropiques puisqu'il a également effectué de nombreuses missions en Afrique, décrit la Guyane intérieure comme extrêmement difficile d'accès. Il rédige une note en 1950 sur « la conduite d'une mission de reconnaissance dans l'intérieur de la Guyane »<sup>3</sup>, sorte de manuel du parfait explorateur, où il prévient que les conditions de travail « *sont incomparablement plus difficiles que celles que l'on rencontre en Afrique* »<sup>4</sup>.

Du fait de la lenteur et des difficultés de déplacement, ces missions ne peuvent se faire seul. Le scientifique est nécessairement accompagné d'une équipe que Hurault qualifie de « technique », composée de canotiers, de guides et de porteurs, qu'il recrute parmi les habitants du lieu. Il les choisit pour leur habileté à manœuvrer une pirogue, reconnaître un itinéraire, retrouver des repères lorsque l'on se perd en forêt - danger le plus grave -, construire un abri pour la nuit avec les végétaux de la forêt, grimper aux arbres pour recueillir des fruits ou rechercher un relief pour servir de repère, enfin chasser et pêcher pour trouver pitance. Les villages sont des étapes nécessaires pour se ravitailler, se reposer de la vie itinérante en forêt et trouver des moyens de communication comme les liaisons radio. Le missionnaire découvre ainsi ces villages où il fait étape et les habitants qu'il recrute pour leur habileté. Grâce à l'équipe « technique », il est à l'abri des dangers que recèle la forêt pour un novice.

---

<sup>1</sup>Pour rappel, cet état de fait évolue au cours de la période : à partir de 1954, la construction d'un aérodrome à Saül permet de réduire ce temps.

<sup>2</sup> Aubert de la Rüe, 1953, p. 62.

<sup>3</sup> Ce document est une réactualisation du « guide du voyageur en Guyane » rédigé par un chef d'escadron en 1946 et adapté aux évolutions des conditions d'exploration en Guyane (suppression de la main-d'œuvre militaire, navigation au moteur).

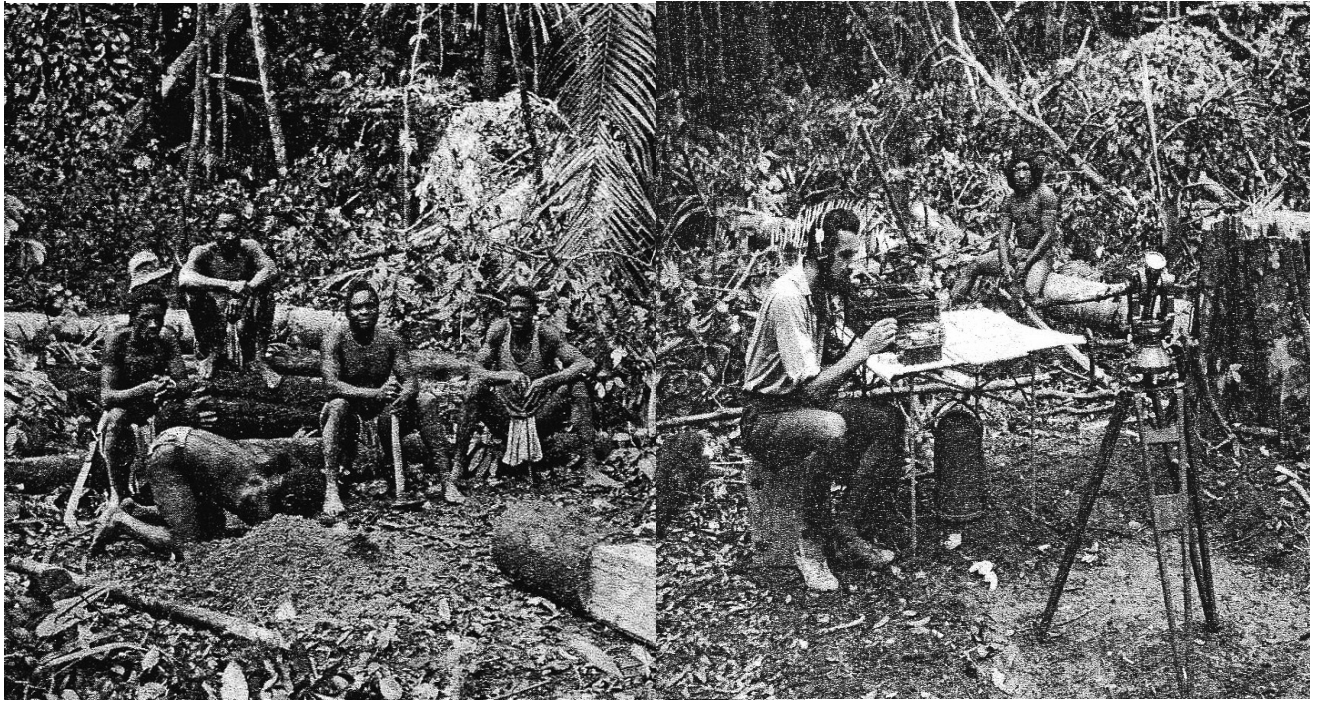
<sup>4</sup> Hurault, 1950, p. 1.

Hurault décrit également le comportement à avoir vis-à-vis de cette équipe. Leur recrutement, leur rétribution et le maintien de l'équipage dans une vie collective tout au long du parcours ne vont pas de soi. Le missionnaire doit développer toute une série d'aptitudes sur le plan comportemental pour mener à bien sa mission. L'équipement humain ou relationnel, si l'on peut dire, est aussi indispensable que l'aptitude à relever un itinéraire ou conduire une pirogue. Par son rôle de recruteur et d'organisateur d'une équipe d'habitants de la région, il se forge une première appréhension des populations de l'intérieur et des relations qu'il peut établir avec eux.

A l'épreuve physique qu'il subit et aux dommages causés à son matériel, s'ajoute une expérience de familiarité avec les habitants de l'équipage et des villages où il fait halte et avec les collègues avec qui il partage son quotidien. Au fil de son cheminement, le voyageur développe une perception des réalités qu'il côtoie et traverse. Lorsqu'un carnet de bord accompagne le rapport de mission, on y voit l'auteur s'agacer du comportement de tel canotier, s'émerveiller à l'arrivée dans tel village amérindien, s'épuiser physiquement dans les longues marches et suffoquer, par moment, de l'excès de moiteur et de densité de la forêt. Imprégné jusque dans son corps des conditions d'exercice de son activité, il est saisi par le lieu. Le géographe Hurault raconte par exemple : « *le soir, nous effectuons les observations de la station n°9. Nous redescendons du signal dans la nuit, éclairés par des flambeaux que les amérindiens ont confectionnés avec des palmes sèches, et qui donnent une lumière très vive. Cette descente aux flambeaux est une vision étrange et inoubliable* »<sup>1</sup>. La Guyane intérieure exhale ses parfums d'exotisme au fil d'une expérience singulière.

---

<sup>1</sup> BDoc : Hurault, 1948, p. 101.



**Photo 7 et 8 : Hurault, ses instruments et son équipage**

Le missionnaire doit également emmener des objets techniques issus de son laboratoire d'origine pour effectuer son relevé de données. Il est contraint de déplacer ces objets hors du laboratoire qui perdent ainsi une partie de leur utilité et de leur cohérence. « *L'humidité et les insectes* »<sup>1</sup> seront les ennemis permanents de l'explorateur et de son matériel, et il lui faudra circuler « *en pirogue sur des cours d'eau peu navigables obligeant à des transbordements fréquents* »<sup>2</sup>. Les chutes sont également un danger permanent pour le matériel et les naufrages sont courants. D'où l'importance des qualités des habitants recrutés et du maintien de l'équipage d'un bout à l'autre de la mission<sup>3</sup>.

Outre cette équipe « technique », le scientifique part généralement avec d'autres missionnaires. Ces missions demandent une telle organisation et de tels frais que fréquemment, plusieurs acteurs de spécialités différentes mais également intéressés par la région vont se regrouper pour l'organiser. Il se peut également que le missionnaire qui organise une telle entreprise revienne en ayant recueilli des données pour un collègue ou un

---

<sup>1</sup> Ibid., p. 1.

<sup>2</sup> Hurault, 1948, p. 43.

<sup>3</sup> Hurault rapporte des cas récurrents de désistements au cours de la mission, suite à un malentendu sur la rétribution, une contrariété entre les membres de l'équipe voire d'une incompatibilité d'humeur avec le missionnaire.

commanditaire d'une étude à visée administrative. Il y a ainsi des échanges entre des acteurs de domaines et de disciplines différentes. Une connaissance réciproque se développe par la pratique commune du terrain.

Face à la carte de répartition des espèces qu'il a récoltées, un spécialiste des amphibiens ayant effectué des missions dans les années 60, évoque les moyens par lesquels il a pu atteindre certains points de la carte : « *Les gendarmes partaient là bas, je disais tenez je viens avec vous, ah ben volontiers et puis voila. Ça a été comme ça !. au départ. [...] Parfois par ex à Atachi Baka quand les botanistes montaient une expédition je les accompagnais. Donc j'ai fait quelques expéditions avec eux et puis comme on était très amis même parfois. Et l'Oyapock les premières fois j'y montais avec les gendarmes et je redescendais autrement. [...] Donc voila. Alors ça a été en fonction des occasions mais j'avais quand même un peu un plan pour dire allez dans tous les endroits possibles suivant les opportunités quoi.*

- *Je vois les points ici (extrême sud).*

- *Ca c'était une mission j'ai pas pu y participer moi, ils m'ont récolté du matériel. C'était une mission du Museum, qui a été au Mitaraka aux Tumuc Humac, c'est une mission qu'ils ont faite en 72. J'ai pas pu y participer donc les collègues ont ramassé pour moi. Donc, ça bien sur, c'était précieux »<sup>1</sup>.*

La mission, est donc un déplacement d'un collectif hétérogène, composé d'une équipe « technique » recrutée sur place et de scientifiques ou gestionnaires généralement originaires de métropole, le tout équipé d'un matériel de laboratoire qui souffre de son inadaptation. Le missionnaire vit une double insertion, au sein de ce collectif, et au sein de la forêt parcourue et des villages où il séjourne. Les données qu'il rassemble sont donc hétérogènes. Comme une coupe transversale, le voyage itinérant de la mission donne à voir aussi bien le relief et l'hydrographie que la vie des villages, leur « état sanitaire » et leur rythme festif. Si le missionnaire ne consigne pas nécessairement tous ces éléments dans son rapport principal, il ne pratique pas non plus une élimination totale des éléments qui ne concernent pas directement l'objet de sa mission. Ceux-ci sont présents sous forme d'annotations, de parties subsidiaires à son rapport ou encore consignés dans son carnet de bord. Ses écrits donnent en partie à voir l'expérience singulière qu'il a vécue.

---

<sup>1</sup> Entretien J. Lescure voir annexe méthodologique n°1

## 1.2.2 Revenir au laboratoire

Comme tout voyage, cette mission a un retour. Le missionnaire rentre à sa base, qu'elle soit en métropole ou sur le littoral guyanais. Les données et matériaux qu'il ramène sont en eux-mêmes porteurs des conditions de terrain et non de l'expérience de terrain dont seul l'individu est dépositaire. Ce recueil hétérogène n'exclut pas que le cœur du travail effectué est un recueil systématique de données, une collection. Comme le rappelle Bourguet dans son article sur l'école des voyageurs naturalistes du XVIIIème, les traces matérielles ramenées sont fondamentales, sinon le voyage disparaît (Bourguet, 1997). On retrouve ici l'exemple que rappelle Latour entre la carte de Lapérouse et l'habitant de la presqu'île de Sakhaline qui dessine une carte sur le sable : la différence est moins dans le contenu que dans les formes matérielles d'expression (Latour, 1989). Les missionnaires produisent des comptes-rendus écrits de leur séjour dans l'intérieur.

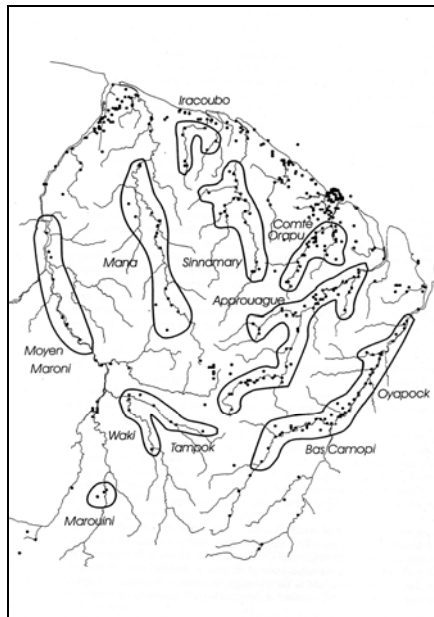
Ces écrits visent à restituer leurs observations, sous la forme de liste de noms, de chiffres ou encore d'échantillons. Ils produisent l'insertion d'un élément observé au sein d'une série. Toute donnée est alors classée et catégorisée, selon les logiques inhérentes à l'inventaire (Goody, 1979). Ils produisent ainsi les premières classifications de la Guyane intérieure. Ce travail leur permet de penser l'étrangeté rencontrée autant que de la rendre intelligible.

Le missionnaire restitue tout d'abord son itinéraire. A travers lui, on voit les contraintes exercées par la forêt sur la mission. Les cours d'eau et les reliefs sont les seuls repères cartographiques, ils conditionnent le choix des itinéraires. Parfois, un arrêt dans un village a permis un rayonnement dans les alentours et la carte se couvre alors d'une myriade de points. Le travail est donc partiel dans l'investissement spatial qui est fait de la Guyane intérieure, il est fortement dépendant des réalités du terrain parcouru. La réalité rencontrée imprime donc fortement sa marque sur ces travaux effectués hors laboratoire.

Si la co-présence avec la réalité de l'intérieur marque et le missionnaire et son travail, ses écrits de restitution pour son institution mandatrice ne lui permettent pas d'exprimer ou de rendre compte de l'ensemble de ce qu'il a expérimenté et observé durant sa mission. Les observations rapportées, tout en étant conditionnées par les difficultés rencontrées, sont



dessaisies de leur contexte. De son cheminement en forêt au sein de collectifs hétérogènes, il ne reste que des points et lignes sur une carte et des données constituées en séries.



**Carte 3 : L'exploration botanique durant la première période**

Nous n'avons pas encore évoqué les disciplines qui s'adonnent à ce recueil de données, volontairement, pour montrer le caractère commun des conditions et objectifs des missions. Nous aborderons les différences entre disciplines dans la partie suivante, mais l'exemple de la botanique sera ici particulièrement parlant. Le botaniste cueille une plante en relevant les caractéristiques du site où il l'a trouvée, la sèche, la ramène au centre qui l'a mandaté pour sa mission, où elle va être classée et entreposée au sein d'une collection, où elle sera répertoriée. Une fois réduite en plante sèche, c'est-à-dire morte<sup>1</sup>, correspondant à un numéro au sein d'une collection, cette plante a perdu toute relation avec le site naturel et social d'où elle a émergé. Elle entre dans un autre ensemble de relation où son existence se fait sous une autre forme. Elle est désormais insérée dans une activité scientifique de laboratoire.

Cette logique s'applique de manière indifférenciée aux éléments recueillis : données sur la population, les plantes et animaux, les maladies, les caractéristiques géologiques, etc. La

---

<sup>1</sup> Le botaniste Cremers nous explique que « *les specimens séchés doivent être empoisonnés par trempage dans un bain de « mystox » produit fongicide et insecticide, puis resséchés avant le montage proprement dit* » (BDoc : parc national. Cremers, 1985). L'opération d'empoisonnement, phase morbide de la récolte, est donc une étape essentielle.

désubstantialisation inhérente à cette logique d'inventaire fait qu'elle peut s'appliquer à tous ces éléments, aussi hétérogènes soient-ils. En cela, elle ôte ce qui a donné vie et sens à ces éléments, pour les ré-enchasser dans une autre logique. Le travail hors laboratoire qu'est celui de la mission est donc en tension entre une expérience sensible, singulière et un travail de collection, de mise en série, neutre et tendant vers une généralisation.

Le missionnaire est donc mis à rude épreuve. Il doit à la fois se doter des moyens techniques et humains afin de réaliser sa mission, puis ne restituer de cette expérience qui le mobilise sur différents plans (physique, moral, intellectuel), que les données pertinentes pour son institution mandatrice ou sa recherche propre.

De retour de cette expérience globale, la définition de ce qui est pertinent, devient difficile à délimiter. Les écrits de ces missionnaires recèlent donc plusieurs aspects. Le cœur de leurs travaux est une mise en série d'observations, constituant ainsi des corpus de données. Mais il contient parfois des éléments relevant de divers domaines : démographie et mœurs, par exemple, si bien que la globalité de la réalité rencontrée ne disparaît pas totalement.

Cette mise à plat du monde par son inscription dans des écrits, rapproche la démarche des missionnaires, de celle des savants qui ont construit l'histoire naturelle au XIX<sup>ème</sup> siècle, en Guyane comme dans d'autres parties du monde. Pour eux, décrire et classer résumait tout le travail de la construction d'un savoir : « il n'y aurait pas de sciences naturelles sans la capacité de distinguer le semblable du différent, de sérier »<sup>1</sup>. Ce travail détermine la « capacité à produire un savoir à la fois normalisé (donc communicable) et mobile (donc cumulable) qui a fondé la science moderne et affirmé la supériorité de l'Europe sur le monde »<sup>2</sup>. Mais dans ce travail de mise à plat, ces savants livraient également leur vision de ce qu'ils avaient rencontré.

Nous allons voir maintenant dans quelle mesure ces missionnaires s'inscrivent dans une filiation avec ces savants classiques.

---

<sup>1</sup> Blanckaert, 1997c, p. 159. Dans son introduction de chapitre, C. Blanckaert rappelle que dans l'esprit de Linné, la bonne méthode consiste en trois actes : « l'observation, le classement et la nomination » (Blanckaert, 1997c, p. 159-160). Le classement n'est pas réputé neutre à cette époque, « il est une interprétation » (ibid.), il consiste à « discriminer les observations, et rapprocher les êtres en fonction de leurs rapports » (ibid., p. 161).

<sup>2</sup> Bourguet, 1997, p. 165.

### 1.3 UNE FIGURE : LE SAVANT ET SES SUCESSEURS

La constitution de savoirs sur la Guyane ne débute pas en 1930. Les savants ont précédé les missionnaires. En-dehors du contenu du savoir produit,<sup>1</sup> ils ont en commun de développer une approche globale de la Guyane, où les frontières disciplinaires, ou entre différents domaines d'action, tendent à s'estomper. Cela est lié, comme nous venons de le voir, à la faiblesse de la colonisation de l'intérieur. Mais les missionnaires ont des institutions mandatrices caractérisées par un cloisonnement par domaines et disciplines davantage marqué et spécialisé qu'à l'époque des savants. Aussi, le redéploiement de cette approche globale de manière anachronique, dans un décalage temporel, crée une tension particulière chez les missionnaires, entre leur expérience de recueil de données et la restitution de leur travail, que les savants n'ont pas nécessairement eu à résoudre.

#### 1.3.1 La figure classique du savant

Les savants sont caractérisés par « des connaissances étendues dans divers domaines ou dans une discipline particulière »<sup>2</sup>. Afin de situer les missionnaires qui nous occupent, nous devons les situer par rapport à cette filiation.

Au XVIIIème comme au XIXème<sup>3</sup>, les expéditions menées dans le sud s'inscrivent généralement dans une quête d'émerveillement terrestre, remplaçant la quête mythique des amazones et de l'Eldorado<sup>4</sup>. A la recherche d'une forêt de cacaoyers sauvages ou d'indiens vivant à l'âge de pierre, ces explorateurs sont animés par l'esprit des philosophes encyclopédistes (Grenand, 1982). Leurs observations se font au coup par coup, au hasard des conquêtes et explorations. Nul plan global et coordonné d'investissement du territoire chez

---

<sup>1</sup> Nous étudierons cet aspect dans les deux chapitres suivant en ce qui concerne les trois objets qui nous intéressent.

<sup>2</sup> Définition du petit Larousse illustré, 1995.

<sup>3</sup> Cela ne signifie pas qu'aucune observation n'ait été faite aux XVIème et XVIIème siècles. Parmi les premières observations, celle de Keymis, lieutenant compagnon de l'aventurier anglais Walter Raleigh dont l'ouvrage en 1596 officialise pour la première fois l'existence de la Guyane, porte essentiellement sur les amérindiens du littoral (Hurault, 1989). De même l'apothicaire Moquet accompagna les premières explorations françaises sur l'Oyapock et l'Ile de Cayenne menées par La Ravardière en 1604 (Allorge et al., 1998).

<sup>4</sup> « Le rôle de ces nouveaux explorateurs, plus scientifiques que religieux, est la recherche au lieu de la quête, le cheminement éveillé, non la découverte d'un rêve merveilleux » (Lézy, 2000, p 181).

ces explorateurs, mais le désir sans cesse renouvelé de découvrir, avec comme horizon flou et lointain, conquête et colonisation de ces terres curieuses.

En dehors du Jardin du Roi à Cayenne qui voit le jour à la fin du XVIIIème et sur lequel nous aurons l'occasion de revenir à propos de la construction de la flore comme objet de recherche, l'ensemble de ces voyageurs ne s'établit pas durablement sur la terre de leur exploration. Quand bien même ils restent quelques années, ce n'est que pour poursuivre l'enregistrement de données pour alimenter leur administration mandataire. Autrement dit, les scientifiques de cette période sont temporairement détachés des « centres de calcul » métropolitains qui construisent le sens de leur activité par l'accumulation, la centralisation et le classement de leurs données avec un ensemble de données venues d'autres territoires lointains. Ils ne construisent sur place aucune centralité qui ait pour objectif l'accumulation de ces inventaires. La Guyane est, du point de vue scientifique, une périphérie alimentant un centre à distance (Polanco, 1990).

En l'absence de centralisation en Guyane, leurs récits et travaux reprennent les mêmes thèmes à différentes époques. C'est ainsi qu'à parcourir les travaux du botaniste Aublet en 1775 jusqu'au récit de voyage du dernier explorateur de cette période, Coudreau, historien et géographe dont les premiers récits paraissent en 1886, on a l'impression de lire les mêmes relevés systématiques de curiosité. Leurs observations embrassent un champ large et apportent à chaque fois des éléments nouveaux mais la description et le regard de l'inventaire donnent l'impression que tous ces hommes ont ré-écrit la même histoire. Sans trace, pas de mémoire. L'accumulation se construit donc ici sur la base de l'oubli. Les travaux restent, comme les observations, éparses, suivant des actions non coordonnées.

Les explorations menées à cette époque ont des objectifs très variés, sans que l'on puisse dissocier tout à fait visées scientifiques et politiques. Certaines ont un but premier extrêmement utilitaire, mandaté par les ministères de la métropole, comme la recherche d'épices à cultiver pour l'exportation. D'autres ont une visée essentiellement scientifique, comme le séjour de La Condamine, mandaté par l'Académie des sciences pour mesurer la longueur d'un méridien et ainsi confirmer ou infirmer les thèses de Newton et donner au système métrique des fondements universels (Lézy, 2000). Ces deux types d'objectifs ne sont pas pour autant exclusifs l'un de l'autre. La Condamine par exemple, contribue à affiner les

relevés cartographiques sur les côtes tandis que la connaissance des plantes à épices contribue à l'accumulation des connaissances en botanique systématique.

Leur formation est également diverse. Ces hommes sont médecins, botanistes, agronomes, géographes, ingénieurs de la marine. Sans que cette liste soit exhaustive, ils appartiennent essentiellement à des disciplines d'observation. Selon la formation ou la sensibilité de l'observateur, les données portent tantôt sur les populations, tantôt sur la nature ou les deux. En fait, aucune frontière disciplinaire ne semble arrêter leur quête d'apprendre et d'inventorier.

Parmi l'ensemble de leurs thèmes de prédilection, celui des usages que les « locaux » font des produits de la forêt et des animaux qu'ils chassent, sans être central, est récurrent. Le botaniste Aublet, dans son *Mémoires sur divers objets intéressants*<sup>1</sup>, passe en revue diverses plantes consommées en Guyane ou exploitables. Dans son chapitre sur le manioc, il détaille les différentes espèces, les divers usages qui en sont faits, ainsi que les techniques de transformation de cette plante pour son usage alimentaire. Concernant la galette de manioc, il n'hésite pas à donner une préconisation quasi politique qui repose sur son goût personnel : *« la galette est la plus mauvaise préparation de Magnoc ; [...] a peine les bords sont cuits ; l'intérieur s'est ramolli, après deux fois vingt quatre heures, la pâte est sujette à se moisir intérieurement, et alors non seulement les nègres n'en peuvent point manger, mais les cochons la refusent. [...] Elle devrait être absolument défendue aux habitants, et il faudrait les empêcher d'en donner nourriture aux nègres. »*<sup>2</sup>

Ils ont donc une vision kaléidoscopique de la Guyane, sans frontière disciplinaire, sans rejet de l'utilité de leur recherche ou des légendes qu'ils peuvent alimenter par leurs récits de voyages. Ils portent un regard généraliste où activité scientifique, enjeux politiques et imagination semblent cohabiter et se nourrir les uns les autres, dans les retranscriptions de leurs travaux itinérants.

---

<sup>1</sup>Titre d'une sous-partie de la somme qu'il a réalisée sur la flore de Guyane. BDoc : Aublet, 1775.

<sup>2</sup> Aublet, 1775, p. 70.

### 1.3.2 La figure anachronique du savant

Les missionnaires de la période étudiée ici, ont des caractéristiques communes avec les savants dont nous venons de dresser le portrait. Ils ont une spécialisation et un rattachement institutionnel différents mais leur posture vis-à-vis du territoire est étonnamment similaire. C'est en cela que nous les qualifions de savants anachroniques.

Comme leurs prédécesseurs, ils ont des formations diverses. Ils sont mêmes issus d'un spectre plus large de disciplines que leurs prédécesseurs. Outre les disciplines d'observation comme la botanique, des disciplines de mesure et d'expérimentation s'implantent peu à peu. C'est le cas notamment de la géologie et de l'hydrologie.

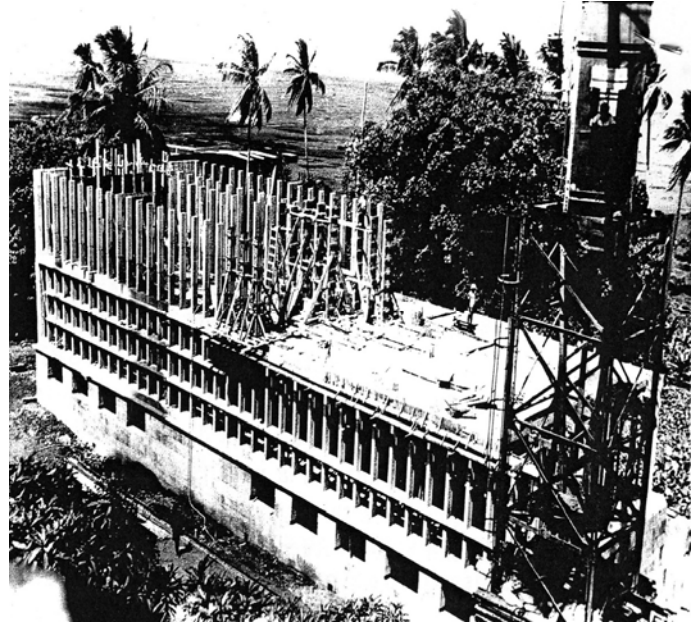
Au sein des disciplines présentes précédemment, une spécialisation s'opère. La botanique se dédouble en plusieurs branches : la botanique forestière qui se centre sur les essences exploitables et la botanique générale qui étudie la forêt dans son ensemble. De même, les médecins qui étaient autrefois issus du corps de la marine<sup>1</sup>, sont formés par le système universitaire ou les institutions de recherche, où ils ont appris notamment les techniques de détection de virus et d'élaboration de vaccins.

Ces missionnaires sont donc plus outillés et plus spécialisés mais ils n'en rencontrent pas moins un territoire presque aussi vierge que leurs prédécesseurs. Leur principale différence avec les savants réside moins dans l'appartenance disciplinaire et son degré de spécialisation<sup>2</sup> que dans l'existence de « centre de calcul » en Guyane. Ils bénéficient de la constitution d'un dispositif de recherche spécialisé dans la « recherche coloniale » (Bonneuil, 1990).

---

<sup>1</sup> Sur ce point, voir P. PLUCHON dir., *Histoire des médecins et pharmaciens de Marine et des Colonies*. Toulouse : Privat. 1985.

<sup>2</sup> Les institutions de recherche nationales qui forment des scientifiques pour travailler dans les colonies, participent de l'évolution internationale vers la « big science » dont l'outillage devient de plus en plus sophistiqué après la guerre (Petitjean et al., 1996).



**Photo 9 et 10 : Construction de l'Institut Pasteur et de l'ORSTOM**

Deux institutions de recherche se mettent en place en Guyane<sup>1</sup> dans la période que nous étudions ici: l'Institut Pasteur<sup>2</sup>, l'ORSTOM (l'actuel IRD). Leur création permet aux scientifiques d'être formés et de rester sur place. Le premier directeur de l'Institut Pasteur occupe son poste durant 20 ans, les deux premiers directeurs du centre ORSTOM l'occupent durant 10 années. Les chercheurs restent en général moins longtemps<sup>3</sup>, mais peuvent rester plusieurs années en poste, ce qui était l'exception au temps des savants. Ils mettent également à disposition des missionnaires un outillage technoscientifique nouveau. Jusqu'au début des années 70, l'Institut Pasteur et l'ORSTOM possèdent les deux seuls laboratoires de Guyane « capables de réaliser des déterminations physico- chimiques [...] et des analyses biologiques »<sup>4</sup>. Cet outillage donne un ancrage dans une logique de laboratoire sur le littoral. La relation centre – périphérie est ainsi transformée. Les données sont centralisées sur le littoral. Le sud devient la périphérie du littoral qui se transforme en centralité.

---

<sup>1</sup> Même si cela se fait avec une certaine inertie : le directeur de l'Institut Pasteur met 15 ans à faire aboutir la construction de nouveaux locaux. L'IFAT attend 10 années la création de son laboratoire de chimie.

<sup>2</sup> L'Institut Pasteur est le premier centre de recherche à se mettre en place en Guyane. Cela est lié à l'importance attribuée aux maladies dans les échecs récurrents de colonisation de ce département.

<sup>3</sup> Leur temps de rotation est légèrement supérieur en Guyane comparé à d'autres centres puisque les conditions d'accueil y sont sommaires pour un salaire moins attractif. La Guyane étant un département français à partir de 1945, ces chercheurs ne bénéficient pas des primes d'expatriation comme leurs collègues des colonies. Ce sujet est l'occasion de nombreux échanges de courrier entre le centre et sa maison-mère qui aboutiront à une renégociation des salaires.

<sup>4</sup> BDoc : recherche. Brugiere, rapport annuel, 1972, p. 26.



Pour chacune de ces structures, l'étude du sud fait partie des objectifs à réaliser mais est, dans les faits, une partie toute à fait marginale du travail du centre. S'aventurer dans l'intérieur reste l'apanage de quelques individus qui, en quelque sorte, en font leur spécialité. Voyons plus en détail qui, au sein de ces institutions, qui part en mission dans le sud.

On voit précisément cette place marginale réservée au sud dans les travaux de l'Institut Pasteur<sup>1</sup>. Créé en 1940<sup>2</sup>, cet institut a trois ambitions : alimenter le travail d'accumulation et d'expérimentation systématique effectué dans les territoires coloniaux et centralisé à Paris, assurer le rayonnement de l'Institut Pasteur sur l'ensemble du continent Sud Américain, et enfin participer à l'amélioration des infrastructures sanitaires locales<sup>3</sup>. Doté de moyens financiers et d'outils de laboratoire importants, l'institut et ceux qui y travaillent sont inscrits dans le fonctionnement institutionnel local et ont à ce titre une position de responsable vis-à-vis de l'intérieur de la Guyane. En effet, l'Institut a essentiellement un impact en terme de résorption des maladies, sur la population la mieux contrôlée par l'administration, c'est-à-dire celle du littoral<sup>4</sup>. L'intérieur est un angle mort, ses populations sont considérées comme « marginales » par l'institut et le territoire comme incontrôlé, suivant le raisonnement des responsables tel que nous l'avons formalisés plus haut. Le seul pasteurien qui s'y rend régulièrement est un entomologiste qui, durant 20 années, parcourt régulièrement le sud afin de récolter des spécimens de phlébotomes<sup>5</sup>. C'est au titre de cette expérience qu'il est mandaté par le premier préfet de Guyane pour effectuer un recensement des populations de l'intérieur.

Il est remarquable que cette étude de la population soit effectuée par un scientifique d'une discipline a priori distincte des sciences sociales. En réalité, en l'absence de scientifiques de sciences humaines en poste sur place, cet entomologiste est considéré comme compétent. Ce

---

<sup>1</sup> Pour l'Institut Pasteur de Paris en effet, créée à la fin du XIXème siècle, les succursales à travers le monde participe de son essor et de nombreux pasteuriens alternent des séjours outre-mer dans des parcours de recherche en métropole. L'Institut Pasteur de Sydney est créée la même année que celui de Paris (1888) et 6 instituts sont créés dans les 20 années qui suivent la création de celui de Paris (Morange, 1990 ; Dedet, 2000).

<sup>2</sup> Il succède à l'Institut d'Hygiène et de Bactériologie créée en 1918. Quelques décennies après le mouvement massif de création en Afrique et en Asie, sont créés les 3 centres des actuels Dom Tom : Martinique en 1939 et fermé en 1977, Guyane Française en 1940, Guadeloupe en 1948, Nouvelle Calédonie en 1955.

<sup>3</sup> Son travail se base sur la notion d'assainissement de la population et du territoire, comme l'a montré Latour au sujet du travail effectué par Pasteur. (Latour, 2001).

<sup>4</sup> Floch, 1965.

<sup>5</sup> Il produira une carte de répartition de cet insecte important dans la transmission des infections tropicales. Il produira ainsi la première carte de répartition faunistique en Guyane.

n'est donc pas son appartenance disciplinaire qui définit sa compétence mais son expérience du sud.

Confronté à un territoire dont nous avons dit toutes les spécificités, ses rapports, et ceux des autres missionnaires, sont caractérisés par un recueil de données allant bien au-delà de sa seule spécialité. Il examine également au cours de ses missions les pathologies des enfants et glane suffisamment d'informations sur les sites archéologiques du sud pour en faire un article publié dans le *Journal de la Société des Américanistes* en 1952.

L'approche de l'intérieur par le centre ORSTOM relève des mêmes caractéristiques. Ce centre, créé en 1954 et baptisé Institut Français d'Amérique Tropical (IFAT), a une vocation plus généraliste que l'Institut Pasteur. Emanation de l'Office de la Recherche Scientifique Coloniale<sup>1</sup>, il est créé en raison des possibilités d'exploration scientifique supposées plus vastes qu'aux Antilles, la Guyane étant moins connue et également en raison « *de l'existence à Porto Rico de centres culturels américains et espagnols difficiles à concurrencer* »<sup>2</sup>. Les travaux des scientifiques qui y sont envoyés, comme pour l'Institut Pasteur, doivent participer à la notoriété de la recherche française, à l'enregistrement des caractéristiques du territoire en vue de participer à son développement<sup>3</sup>. La majeure partie des disciplines est orientée vers des disciplines liées à un objectif opérationnel : l'étude géologique du territoire jusque dans les années 60, discipline du premier directeur et enjeu de l'exploitation des ressources minières, puis la pédologie, discipline du second directeur et enjeu du développement de l'agriculture. Sur l'ensemble de la période, c'est essentiellement la partie littorale qui fait l'objet de la majeure partie des travaux, tout en réitérant, dans les rapports annuels, l'intérêt qu'il y aurait à mieux connaître l'intérieur<sup>4</sup>.

Le premier géologue en poste, dès 1948, effectue des missions dans l'intérieur d'où il tire une description allant de la géographie physique à la géographie humaine. Après une description de la morphologie du sud, qu'il complète par un « *aperçu sur la faune* », inventaire

---

<sup>1</sup> L'ORSC gère les recherches françaises menées dans les colonies à partir de 1943 et crée des antennes dans les colonies dès 1946 : à Madagascar, au Congo et en Nouvelle-Calédonie.

<sup>2</sup> BDoc : recherche. Archives IRD Cayenne, note du début des années 40.

<sup>3</sup> La création du centre est jugée « d'intérêt national », selon le propos du Pr. Rivet, Directeur du Musée de l'Homme et responsable du développement des structures de recherche française en Amérique, lors de la première réunion tenue le 12 janvier 1949, du conseil supérieur de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer. L'emploi de cette expression visait à soutenir sa création pour contrer les critiques adressées à la France à la Conférence de Bogota en 1949, sur sa négligence à l'égard de la Guyane.

<sup>4</sup> Voir la section archives IRD Cayenne dans la Bibliographie documentaire dans l'annexe méthodologique.

d'animaux remarquables visuellement, et par des observations sur « *les indiens et les tribus nègres* » et quelques « *observations archéologiques* »<sup>1</sup>. Sous la direction du deuxième directeur, c'est essentiellement un botaniste qui se rend dans l'intérieur, mais déjà, son cloisonnement disciplinaire et la mise en place d'infrastructures comme l'aérodrome de Cayenne, modifie cette approche, comme nous ne verrons dans le prochain chapitre.

De la même manière, au niveau de l'administration<sup>2</sup>, le directeur du service des Eaux et Forêts de l'intérieur dans les années 30, ainsi que des médecins, rassemblent autant d'informations sur la thématique pour laquelle ils ont été mandatés que sur les usages et mode de vie des habitants du sud (BDoc : amérindiens. *Rapports de tournée dans l'Inini*, 1960). On pourrait ainsi multiplier les exemples de glissements thématiques, pour chacun des missionnaires effectuant un séjour suffisamment long dans l'intérieur. On retrouve le regard kaléidoscopique des savants classiques.

Mais il ne faut pas pour autant confondre l'approche des savants classiques et anachroniques. La génération des missionnaires que nous décrivons ici a, contrairement à leurs prédécesseurs, la possibilité de capitaliser l'ensemble des données existant auparavant sur la Guyane. Ils peuvent ainsi les comparer, les compléter, les corriger. Cela permet à l'auteur d'y puiser des données tout en montrant sa connaissance des travaux précédents. Par ce travail réflexif, ils construisent une approche renouvelée de la Guyane intérieure, où, lentement mais progressivement au cours de la période, on s'achemine vers un enregistrement de plus en plus complet.

Le travail le plus poussé en ce domaine a été effectué par le géographe Hurault qui n'est pas implanté sur place, mais a eu recours aux institutions locales et nationales pour effectuer un recensement quasi exhaustif des travaux précédents<sup>3</sup>. Si ce travail repose sur peu de personnes, il est symptomatique de cette institutionnalisation des savoirs sur le Sud : il l'effectue avec la collaboration notamment de l'entomologiste de l'Institut Pasteur que nous venons d'évoquer, en raison de sa profonde connaissance de l'intérieur. De la même manière, pour effectuer ses cartes, il reprend point par point les relevés des explorateurs précédents

---

<sup>1</sup> BDoc : amérindiens. Aubert de la Rüe, 1953.

<sup>2</sup> Cet aspect est moins approfondi que celui des institutions de recherche car l'étanchéité des découpages disciplinaires y est moins essentielle. Les travaux de ces missionnaires seront approfondis dans les deux chapitres suivants.

<sup>3</sup> Cette bibliographie rassemble 3664 références.

(Coudreau et Crevaux) qui datent de 100 années auparavant. Ce souci de précision est présent dès sa première mission en 1947 où il consacre la moitié de son rapport au recouplement des relevés sur le terrain et les données antérieures concernant les sources de l'Oyapock, le relief et la toponymie. La raison de leurs erreurs est pour lui que « *ces anciens explorateurs* » se basaient uniquement sur des renseignements oraux et « *n'entreprenaient des opérations qu'autant qu'elles étaient spectaculaires, périlleuses et susceptibles d'attirer l'attention sur [eux]* »<sup>1</sup>. Il conclut en remisant leurs travaux au grenier des amuse-bouche historiques : « *les prouesses sportives ne [permettant pas] les relevés sérieux [...] ils ont cherché la gloire au lieu de servir modestement la vérité* »<sup>2</sup>. On voit ici la volonté de se distancier des savants alors que nous avons vu la proximité de leurs approches. On peut dire que, en dépit de leurs outils et spécialisation disciplinaire, ils développent une approche anachronique de la Guyane, en regard des caractéristiques des institutions auxquels ils appartiennent.

L'appartenance institutionnelle est, pour ceux qui se rendent dans le sud, faiblement contraignante. Toutefois, ce point d'attache est celui qui amène la distinction entre le point de vu responsable et celui des observateurs. Ils sont en effet obligés de faire de leurs restitutions écrites, un espace de médiation entre leur spécialité sur le sud et donc leur dé-spécialisation disciplinaire, et la normalisation des données en regard de leur rattachement institutionnel. Les missionnaires ayant une approche de l'intérieur en tant que responsables, trouvent une réponse à la tension entre leur expérience de terrain et leur rattachement institutionnel par leur point de vue critique. Leurs comptes rendus visent à annuler la distance entre les deux puisqu'ils tâchent de rassembler les données et de créer les préconisations pour faire entrer l'intérieur de la Guyane dans un fonctionnement commun avec le littoral. En revanche, les missionnaires ayant une approche d'observateur, cherchent à rendre pérenne la distance qu'ils éprouvent entre les deux. C'est ainsi qu'ils vont constituer un nouvel espace politique autour de la notion de protection.

---

<sup>1</sup> Hurault, 1947, p 29.

<sup>2</sup> Ibid. p 32.

## CONCLUSION DU CHAPITRE 1

La Guyane intérieure, par son couvert forestier continu, ses populations singulières et la fragilité des réalisations coloniales, exerce un double mouvement d'attraction répulsion. Elle est différente de la métropole, milieu d'origine des missionnaires. S'y rendre, consiste donc à faire l'expérience d'une discontinuité sociale et spatiale. Quels que soient ses outils et sa formation, le missionnaire rencontre cette région : sa forêt, ses hommes, ses cours d'eau et toutes les entraves à son travail que ces éléments contiennent. Elle lui résiste et l'amène à relever un ensemble large de données, bien au-delà de sa spécialité et de ce pourquoi il a été mandaté. Il restitue cette expérience auprès de son institution d'appartenance et, selon sa position, de responsable ou d'observateur, il envisage l'intérieur de la Guyane, soit comme un espace marginal à normaliser, soit comme un espace merveilleux.

Les travaux de ces missionnaires s'apparentent à ceux des savants de l'époque des explorations du XVII<sup>ème</sup> au XIX<sup>ème</sup>. Si les institutions sont en voie de construction, donnant aux missionnaires des moyens que les savants n'avaient pas, leur faible emprise matérielle leur permet de travailler avec un lien institutionnel distendu durant leur mission. Ils ont un objectif de recueil de données au départ, des comptes à rendre au retour et une marge d'adaptation entre les deux.

Car ce dont les missionnaires observateurs se sont imprégnés, ne va pas pleinement pouvoir s'exprimer dans le cadre de la restitution de leurs travaux à leur institution. L'enjeu de la protection est l'espace médian entre science et politique, où se déploie l'expression de ce qu'ils ont éprouvé dans les moments de co-présence avec les êtres de l'intérieur, lors de leurs missions. Alors, les récits, carnets de bords et annotations, qui formaient les à côtés des rapports de ces missionnaires vont pouvoir prendre la forme de textes entièrement consacrés aux caractéristiques observées en chemin. Les particularités observées et éprouvées, vont participer aux premières circonscriptions d'ensembles d'êtres qui deviendront les objets fondateurs du parc.

## **CHAPITRE 2**

### **OBJETS NATURELS A PROTEGER : FAUNE ET FLORE**

Nous allons analyser la constitution progressive des objets naturels flore et faune qui par la suite seront mobilisés dans le projet de parc. Le troisième objet, les amérindiens, sera analysé dans le chapitre suivant en raison de l'action politique spécifique qui se porte sur lui<sup>1</sup>. Chacun prend forme au sein d'un réseau d'acteurs, selon une temporalité et des liens entre enjeux scientifiques et politiques qui leur sont propres. Tout en respectant ces différences, nous dégagerons les voies communes par lesquelles l'enjeu de protection s'exprime pour ces objets naturels, en lien avec le travail des missionnaires que nous avons typifié dans le chapitre précédent.

Pour chacun, nous allons définir une discipline, une institution centralisatrice<sup>2</sup> et une personnalité, qui ont marqué sa constitution en tant qu'objet. Cette trilogie est un dispositif<sup>3</sup> qui n'a pas la même homogénéité pour les deux objets. L'homogénéité signifie ici la circonscription à un espace social et discursif donné. La flore s'est constituée au sein d'un dispositif ancien et de plus en plus homogène au fil du temps tandis que la faune, objet d'une existence plus récente, bénéficie d'un dispositif plus hétérogène. Mais les acteurs définissant la flore, à la fin de la période que couvre cette partie, tendent à s'ouvrir aux acteurs qui ont forgé l'objet faune qui eux-mêmes se sont alliés à d'autres acteurs extra-territoriaux. Nous verrons comment ces acteurs tentent ainsi de constituer l'existence du concept de nature en Guyane.

Nous allons voir que l'hétérogénéité du dispositif d'un objet favorise son ancrage dans le domaine politique même si cela ne suffit pas à le transformer en objet politique. Nous verrons que ce second point est lié à la position donnée à l'objet sur le gradient du vivant au non-vivant. Pour autant, comme nous le verrons dans le prochain chapitre, le déclenchement de l'action politique nécessite l'affirmation du caractère irréversible, par des scientifiques, du glissement d'un objet politique de l'état de vivant à celui de non-vivant.

---

<sup>1</sup> Notre première ambition était d'analyser ces trois objets dans un même chapitre afin de ne pas partir du présupposé d'un découpage entre objet naturel et objet social. Mais les points à traiter pour l'objet amérindien étaient plus nombreux et renvoyaient à des univers d'action et d'acteurs plus hétérogènes. Nous avons donc préféré suivre la logique des matériaux plutôt que de plaquer une symétrie entre objets naturels et sociaux.

<sup>2</sup> L'institution centralisatrice pourra également être appelée « centre de calcul » (Latour, 1989).

<sup>3</sup> Nous en reprenons ici la définition désormais classique, donnée par Foucault : « Un ensemble résolument hétérogène, comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques, bref : du dit, aussi bien que du non-dit. Le dispositif lui-même, c'est le réseau qu'on peut établir entre ces éléments » (Foucault, *Surveiller et punir*. Paris : Gallimard. 1975). Afin de prolonger cette notion, voir le numéro 25 de la revue *Hermès. Le dispositif, entre usage et concept*. 1999.

## **2.1 DISPOSITIF SCIENTIFIQUE POUR LA FLORE**

La flore bénéficie d'un réseau de recherche ancien, dont on peut dater l'origine au XVIII<sup>ème</sup> siècle. Cela signifie qu'un « centre de calcul », le muséum et son jardin, en métropole, a accumulé suffisamment de données pour le constituer en objet scientifique aux contours assez nets, contrairement aux deux autres objets. Outre des institutions, une discipline en a fait sa spécialité : la botanique. La flore est donc forgée par des acteurs relativement homogènes. Elle est définie par un espace social et discursif délimité et resserré. Mais la formulation de sa protection, c'est-à-dire la proposition de son entrée en politique, se produit dès lors que ces acteurs sortent de l'homogénéité qui a forgé leur objet. En effet, les scientifiques qui en font leur objet de recherche dans les années 60, se construisent une expérience de missionnaire observateur en forêt et s'allient à une association de protection de la faune. Ils rendent ainsi plus hétérogène la délimitation de l'espace social qui constitue l'objet flore auquel ils appartiennent. Ils en viennent ainsi à transformer leur demande de création d'une station scientifique dans l'intérieur en Réserve Naturelle.

### **2.1.1 Dispositif de recherche sur le littoral : délimitation de l'objet flore**

L'étude de la flore étant inscrite dans le temps long, des équipements ont eu le temps de se constituer sur place, en Guyane, en relation avec ceux de métropole : un jardin botanique, une base de données qui recense la flore locale, des stations de collecte où se rendre de manière récurrente. Cet équipement permet une continuité entre la métropole et le littoral guyanais. Il est sous l'emprise du Muséum jusqu'à ce que l'ORSTOM s'installe et que le botaniste Oldeman et son successeur prolongent le travail d'équipement et complètent la base de données préexistantes. Ce botaniste et son successeur, dans une volonté d'approfondissement, cherchent à établir une station de collecte dans l'intérieur, à Saül, afin de ne plus être contraints par le travail sous forme de mission. Un morceau de forêt serait ainsi transformé en laboratoire à ciel ouvert et mettrait un terme à la discontinuité entre littoral et intérieur.

Afin de comprendre de quelle manière s'est structuré l'équipement de l'étude de cet objet et comment il s'est dissocié des autres, et comment ces scientifiques aboutissent à cette demande, nous sommes amenés à remonter brièvement aux siècles précédents. Comme la



faune et les amérindiens, la flore a fait l'objet de récoltes éparses au gré des itinéraires d'explorations aux XVII<sup>ème</sup><sup>1</sup> et XVIII<sup>ème</sup>, mais dès le milieu du XVIII<sup>ème</sup> elle est étudiée pour elle-même, de manière distincte des deux autres objets.

Les savants qui l'étudient ont le titre de botaniste du Roi<sup>2</sup> suite à leurs études de botanique ou de médecine -qui à cette époque n'étaient pas dissociées<sup>3</sup>- ou suite à une longue expérience en tant que jardinier en métropole (au Museum ou à Versailles) (Touchet, 2004). Le Jardin Royal de Paris, qui deviendra par la suite le Muséum National d'Histoire Naturelle joue alors un rôle central : « lieu de formation au départ et d'accueil au retour, alpha et oméga des voyageurs naturalistes français »<sup>4</sup>. L'étude de la flore de Guyane s'insère dans ce dispositif préexistant<sup>5</sup> et participe ainsi de « l'inventaire des ressources du monde » (Blanckaert, 1997).

Dans la deuxième moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle se constitue l'étude spécialisée de la flore<sup>6</sup> de Guyane<sup>7</sup>. La création d'un jardin botanique à Cayenne et la rédaction d'une somme spécifiquement centrée sur les plantes, constituent les outils qui permettent d'accumuler et de valider les données : un « centre de calcul » en botanique se crée sur place. Cette institutionnalisation, qui va amener une dissociation de la flore par rapport aux autres objets est contemporaine du même mouvement en métropole où « un savoir différencié des quatre règnes de la nature, minéral, végétal, animal et humain » se met en place<sup>8</sup>.

Aublet, auteur de ce premier ouvrage de synthèse, est le premier botaniste nommé en Guyane par le Jardin des Plantes. Son poste permanent et son rattachement à l'institution centrale sont deux éléments qui lui permettent de travailler dans la durée sur un objet spécifique. Il monte

---

<sup>1</sup> L'apothicaire J. Mocquet accompagnait l'expédition de La Ravardière en 1604, où fut officiellement « découverte » la Guyane.

<sup>2</sup> Au XVII<sup>ème</sup> siècle, le titre de « botaniste du Roi » est un brevet « qui sert de passeport et assure au retour le bénéficiaire d'une pension » (Bourguet, 1997, p. 166).

<sup>3</sup> Le fondateur du Jardin du Roi à Paris était lui-même médecin de formation. La botanique est à l'époque « un élément de base de la médecine et de la pharmacie » (Laissus et Torlais, 1986, p. 308).

<sup>4</sup> Laissus, 1995, p. 9.

<sup>5</sup> Les Jardins royaux remontent au milieu du XVII<sup>ème</sup> : le jardin Royal des plantes médicinales est créée en 1635 et ceux des colonies se structurent également très tôt en regard de la conquête coloniale. Les institutions de formation à l'étude de la flore et qui rassemblent les récoltes faites de par le monde sont également très anciennes (Laissus et Torlais, 1986).

<sup>6</sup> Le premier ouvrage qui tente un rassemblement de données sur la Guyane est rédigé en 1741 par le botaniste du Roi à Cayenne. Il s'agit d'une « *histoire naturelle* » de la Guyane : « *dénombrement des plantes, des animaux et des minéraux* ». Mais, comme le titre l'indique, la flore n'est pas encore dissociée d'autres éléments naturels.

<sup>7</sup> Le premier ouvrage de botanique important pour cette partie du monde est la somme centrée sur la flore des Antilles produite par les pères jésuites et publiée en 1693 (Hoff, 1998). La Guyane y est présentée mais sans y être centrale.

<sup>8</sup> Blanckaert, 1997, p 21.

la première collection de plantes guyanaises et rédige « *L'histoire des plantes de la guiane française, rangées suivant la méthode sexuelle* » (Oldemann, 1972). Ce travail s'inscrit dans le redéploiement de la colonisation française vers les territoires peu explorés<sup>1</sup> et dans la volonté du Jardin du Roi et de l'Académie des sciences de nommer des « naturalistes professionnels pour l'étude de la flore et de la faune » (Allorge et al., 1998). Ils ne sont que deux sur l'ensemble de l'Amérique du sud, l'autre étant au Pérou.

Quelque temps après son passage, le projet de jardin botanique de Guyane se concrétise. Certaines habitations<sup>2</sup> sur le littoral avaient auparavant servi de lieu de culture de plantes récoltées dans la colonie<sup>3</sup>, sorte de jardin des plantes improvisé. Mais à la fin du XVIIIème, le jardin devient un lieu à part entière, spécialisé dans la culture des plantes précieuses et commercialisables (Touchet, 2004). En 1781, le premier directeur du jardin botanique est nommé, après avoir suivi les cours de botanique du Collège de France<sup>4</sup>. Par un profil plus spécialisé que ses prédécesseurs et son appartenance institutionnelle, il marque l'insertion de l'étude des plantes de Guyane dans le réseau national des jardins botanique coloniaux<sup>5</sup>, centralisés par le Muséum<sup>6</sup>. Dès lors, un travail systématique va être effectué par des professionnels payés et mandatés par des institutions de recherche spécialisées : le Muséum et l'Académie des sciences (Allorge et al, 1998).

En complément de ce jardin, des stations de collectes (sites où le botaniste se rend de manière récurrente et régulière) sont créées au cours du XIXème siècle dans les parties forestières du littoral. Ces lieux sont cartographiés, leurs toponymes sont connus, la plante pouvant ainsi être située avec précision. L'accès en est facilité de manière à en faire un site de référence où l'on peut retourner, approfondir et compléter les données déjà enregistrées. Jusqu'au milieu du XIXème, l'essentiel des stations de collectes se trouve uniquement sur une petite partie du

---

<sup>1</sup> Cette volonté se fait jour suite à la perte de grands territoires comme le Canada et une partie de la Louisiane.

<sup>2</sup> Ce terme désigne une exploitation agricole qui produisait des denrées pour l'exportation (Cardoso, 1981).

<sup>3</sup> Les prémisses de ce que l'on nomme aujourd'hui jardins coloniaux, sont multiples. Les jésuites eux-mêmes en avaient fondé un (Touchet, 2004). L'intérêt ici est de situer le moment où se construit une organisation systématique et un lien à une échelle extra-territoriale.

<sup>4</sup> L'historien J. Touchet, qui a retracé les lieux et acteurs de la botanique en Guyane au XVIIIème et XIXème siècle, le qualifie de « *pur botaniste* » (p. 305) en regard de ses prédécesseurs. Il obtiendra à la fin de sa carrière la direction de la chaire de botanique de l'école de médecine à Paris (Touchet, 2004).

<sup>5</sup> Certains historiens des sciences désignent ce fonctionnement sous l'expression « la machine coloniale » (McClellan III, Regourd, 2000). Nous ne l'emploierons pas en raison de sa connotation systémiste, inadaptée à la Guyane où il n'y a pas de planification centralisée et cohérente sur le long terme.

<sup>6</sup> Pour autant les travaux qu'il produit embrasse une réalité encore vaste : il publie notamment : « *Nouvelle Relation de la France Equinoxiale, contenant la Description des Côtes de la Guiane, de l'Isle de Cayenne, le Commerce de cette Colonie, les divers Changemens arrivés dans ce Pays, et les Mœurs et Coutumes des différens Peuples Sauvages qui l'habitent* ».

littoral de la région de Cayenne à celle de Kaw. Le reste de la Guyane, notamment la partie intérieure, est faiblement prospectée. Lorsqu'elle l'est, les localisations restent imprécises et la cartographie ne permet pas encore de situer avec précision ne serait ce que le simple trajet de l'explorateur. Le processus de délimitation de plus en plus spécialisée de la flore se poursuit au cours du XXème siècle, mais essentiellement grâce aux dispositifs présents sur le littoral.

De la période du bagne aux années 1940 et 50, l'étude des bois exploitables se dissocie progressivement de la botanique. Ainsi, dissocié d'enjeux immédiats de développement, une nouvelle étape est franchie dans la délimitation de l'objet flore. Les récoltes de cette période sont le fait d'administrateurs du bagne qui utilisent les sites et la main-d'oeuvre de cette nouvelle institution. A la fin du XIXème et au début du XXème, en même temps que se développe l'exploitation forestière liée au développement de l'orpaillage (BDoc : ONF, 1982), ces acteurs insérés dans un dispositif autre que celui du réseau des jardins coloniaux, donnent naissance à « la botanique forestière ». Le jardin des plantes de Cayenne devient ainsi au cours du XIXème siècle un lieu d'expérimentation et tend à se transformer en une ferme modèle (Touchet, 2004). Dès lors, il intéresse moins le Muséum. Les acteurs de cette nouvelle branche de la botanique sont spécialistes de l'anatomie des bois ou encore ingénieurs en sylviculture et leurs données servent de base aux travaux du service des Eaux et Forêts créé en 1932<sup>1</sup>. Le premier recensement global des ressources sylvicoles est publié en 1960<sup>2</sup> (Hoff, 1998).

Cette sous-spécialisation marque le début de la distinction entre botanique et sylviculture qui va s'institutionnaliser par la suite. La botanique forestière, qui deviendra la sylviculture du forestier moderne de la deuxième moitié du XXème, est la partie appliquée de l'étude de la forêt, dont l'ONF, créé en 1946, fera sa spécialité. Un lien subsiste encore durant les années 50, entre ces deux branches de la botanique, par l'intermédiaire de la première mission permanente de botanique créée en 1957 au sein de l'Institut Français de l'Amérique Tropicale (futur ORSTOM). Le botaniste en charge de cette mission effectue des prospections botaniques liées au développement de l'élevage et de l'agriculture sur la bande côtière à la

---

<sup>1</sup> Le service des Eaux et Forêts passe de la tutelle du Ministère des Colonies à celui de l'agriculture en 1946. Il reste balbutiant jusqu'en 1959 où il se dote de matériel et augmente ses effectifs et devient l'ONF en 1966. (O. Brunaux, ONF, Comm. pers.).

<sup>2</sup> L'auteur de « *essences forestières de Guyane* » est P. Bena, ingénieur en sylviculture, directeur du service forestier de 1948 à 1957.

demande des services agricoles du département<sup>1</sup>. Mais il est remplacé en 1965 par un autre botaniste, Oldemann, affecté spécialement pour démarrer la botanique forestière. Ce terme de botanique forestière n'a ici pas le même sens que lorsqu'il est utilisé par les ingénieurs du service forestier. Il ne s'agit pas de répertorier et cultiver les espèces ligneuses commercialisables, il s'agit de comprendre le fonctionnement de la forêt et de resituer la croissance de l'arbre dans cet ensemble. Il se spécialise sur la flore forestière et son étude porte sur « *L'architecture de la forêt guyanaise* », intitulé de sa thèse qu'il soutient en 1972. Son travail est donc dégagé de tout lien direct avec une institution de gestion contrairement au travail de son prédécesseur et des ingénieurs forestiers.

Cette évolution de l'étude de la forêt a été rendue possible par la couverture de plus en plus complète de la Guyane par le dispositif de collecte de botanique. A partir des années 50, les stations de collecte ont commencé à être en continuité sur le littoral (Hoff, 2002) et l'exploration botanique de l'intérieur a désormais les outils nécessaires (cartes notamment) pour préciser les lieux de collecte. Comme le notent les botanistes qui ont fait eux-mêmes l'histoire de leur prospection du territoire, « l'exploration se professionnalise. Les localités de l'intérieur, auparavant isolées sont maintenant en continuité. On ne fait plus de collectes pointillistes mais des récoltes systématiques »<sup>2</sup>.

Dès lors, fort de ses propres institutions et outils, l'objet de la botanique peut à la fois se spécialiser et s'étendre progressivement à l'ensemble du territoire. Oldeman pose alors les bases de la flore comme objet d'étude de la botanique dans la période allant de 1965 à nos jours. C'est sur cette base que sera mobilisé l'objet flore dans le projet de parc national.

### **2.1.2 Extension du dispositif vers l'intérieur : agrandissement de l'objet**

Cette évolution au milieu des années 50, déplace progressivement le « centre de calcul » concerné par la flore du jardin botanique piloté à distance par le Muséum, vers le centre ORSTOM de Cayenne avec son herbier hérité de la base de données constituée depuis Aublet. Ses collections, ses laboratoires de déterminations physico-chimiques et ses directives

---

<sup>1</sup> BDoc : Recherches. Archives IRD. Rapport annuel IFAT 1955.

<sup>2</sup> Hoff et al., 2002, p. 258.

viennent du Comité Technique de la maison mère parisienne. Le Museum n'est plus en situation de monopole<sup>1</sup>, car les botanistes de l'ORSTOM multiplient les collaborations avec d'autres institutions comme le Botanical Garden de New York, ou d'autres antennes de l'ORSTOM situées en zones forestières tropicales comme le centre de Côte d'Ivoire<sup>2</sup>. C'est au sein de ce dispositif que Oldemann développe le projet de créer une station de collecte à Saül. Cette commune, située en pleine forêt au centre géographique du département, devient alors un site de référence important pour la botanique guyanaise et l'appréhension de la forêt dans son ensemble. Cette station crée une emprise continue sur le territoire.

Avant les années 50, Saül n'était pas un site de prospection botanique car il n'était pas situé à proximité d'un cours d'eau important<sup>3</sup>. Le site s'ouvre à la prospection, suite à l'ouverture d'une piste par le Bureau Minier Guyanais en 1952 pour relier la région de Cayenne (la région de la rivière Comté) à Saül. La création de cette infrastructure modifie les conditions d'accès au terrain. De plus, l'existence d'un village stable facilite l'idée d'y créer une station permanente. Dans un village itinérant comme ceux des amérindiens, dont la localisation évolue tous les 30 ans (BDoc : amérindiens. Grenand, Lescure, 1975), cela n'aurait pas été envisagé. Ce village est constitué d'anciens mineurs<sup>4</sup> en habitat dispersé jusqu'à ce qu'un prêtre<sup>5</sup>, après guerre, les rassemble autour de l'église et fonde ainsi une commune. C'est à ce moment que les Saüliens voient arriver les premières missions botaniques.

Oldemann rassemble des collectes faites à Saül et y prospecte régulièrement. A partir de 1971, il y ouvre 70 Kms de sentiers pérennes<sup>6</sup>. Ces sentiers sont des circuits de 2 à 15 Kms intégralement cartographiés au 1/12500 avec les lieux dits et courbes de niveau. Sur ces sentiers, une centaine d'arbres seront étiquetés par l'ONF à partir de 1976, répertoriant les espèces les plus connues par leurs noms scientifiques et vernaculaires dont les listes sont

---

<sup>1</sup> Plus spécifiquement, la collaboration se faisait par l'intermédiaire du laboratoire de phanérogamie du Muséum dirigé par le Pr. Aubréville, directeur du Comité Technique de botanique et biologie végétale de l'ORSTOM, qui effectue l'identification des collections du centre et envoie certains de ses membres en mission de prospection.

<sup>2</sup> Une importante collaboration avec le botaniste Hallé se développe notamment de cette manière, il sera ensuite nommé Professeur à l'université de Montpellier.

<sup>3</sup> Les autres régions de l'intérieur prospectées botaniquement à partir de la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> (Hoff, 2002) correspondaient à la partie amont des principaux cours d'eau débouchant sur le littoral. Saül n'était donc pas sur leurs itinéraires.

<sup>4</sup> Saül était une région parcourue par les amérindiens (Emerillons) jusqu'à ce que les mineurs viennent y chercher de l'or à la fin du XIX<sup>ème</sup>. Le village de Saül naît ainsi en 1910.

<sup>5</sup> Le R.P. Didier de la congrégation du Saint Esprit, s'établit à Saül en 1937. Sa présence incite les orpailleurs dispersés de la région à se rapprocher de Saül et à y vivre. Le Père Didier fait construire la première église et commence à tenir à jour l'état civil de la région. En 1969, Saül devient une commune.

<sup>6</sup> Les sentiers pérennes en forêt guyanaise s'appellent des layons. Il est important de préciser que ces sentiers étaient pérennes car un chemin tracé et non entretenu disparaît rapidement sous la végétation.

disponibles à l'ORSTOM et à l'ONF. Jusqu'en décembre 1979, l'ORSTOM entretient ces sentiers qui permettent une prospection intensive. Il est ainsi possible d'inscrire son travail dans la durée et de revenir à plusieurs périodes de l'année et de croiser les données avec la connaissance des caractéristiques du sol, de la pluviométrie et d'autres paramètres influençant l'évolution de la forêt. On pourrait dire, en suivant la réflexion de Bonneuil, que « des lignes de commensurabilité »<sup>1</sup> sont tracées entre la forêt de Saül et d'autres sites étudiés en botanique, ailleurs, mais au sein du même dispositif de recherche.

En devenant une station de collecte privilégiée, Saül accède à une généralisation de ses caractéristiques et acquiert une valeur d'exemple. Son étude peut s'inscrire dans le dispositif de recherche ORSTOM à l'échelle mondiale. C'est ainsi que le directeur du centre ORSTOM de cette époque en vient à dire que Saül est un site potentiel pour « *devenir un Centre Ecologique Intertropical au niveau national et même international* » (BDoc : recherche. Brugiere, 1971, p. 12). Outre sa valeur d'exemple à l'échelle mondiale, cette station est pour lui un outil majeur pour y développer une recherche en écologie. Ainsi, conjugué au travail de laboratoire sur le littoral où des expérimentations sont possibles grâce à la serre, au jardin botanique et au laboratoire de chimie, la station de Saül permet de commencer à penser le déplacement de la botanique vers l'écologie scientifique. Oldeman, après avoir retracé l'évolution de la botanique entre taxinomie et modélisation, introduit sa thèse en ces termes : « *L'un des buts essentiels de notre travail a été l'établissement de liens entre ces domaines, ce qui impliquait d'abord de reprendre les idées fondamentales de chacun d'eux, puis de reformuler ces idées, afin qu'elles puissent être liées entre elles au sein de notre modèle forestier* »<sup>2</sup>. Il a ainsi opéré un cheminement de recherche : « *du domaine de la Taxonomie vers celui de la Morphogénèse ; avec le présent travail, j'avance, d'un pas hésitant, dans la sphère de l'écologie* »<sup>3</sup>. Les prémisses que pose Oldeman, tant par son travail que les outils qu'il a fondés, amorcent cette transition, qui se fera très lentement, entre l'inventaire systématique de la flore et la recherche de la compréhension du fonctionnement de celle-ci.

Si elle trouve ici ses fondements, cette évolution va s'opérer de manière massive à partir des années 80, où la botanique systématique va se poursuivre dans l'ombre de l'écologie scientifique grandissante, forte de ses outils et stations de terrain. Nous verrons ce processus

---

<sup>1</sup> Bonneuil, 1997, p. 207.

<sup>2</sup> BDoc : Oldeman, 1972, p. 12.

<sup>3</sup> BDoc : Ibid., prélude p. I.

dans la partie suivante mais d'ores et déjà la botanique se spécialise grâce à son dispositif de laboratoire prolongé jusque dans ce dispositif de terrain dans l'intérieur. L'étude de la flore va ainsi évoluer vers l'étude de la forêt.

Pour autant, la constitution de ce « centre de calcul » pour la botanique guyanaise n'amène pas une perte totale des caractéristiques du travail de savant anachronique que nous avons énoncées plus haut.

### **2.1.3 De l'agrandissement aux préconisations politiques : la notion de protection**

La mise en place d'un dispositif d'étude sur l'ensemble du territoire, permet donc une spécialisation et un agrandissement de la flore de Guyane, désormais reliée à l'étude d'autres flores ou forêts. Cette évolution a construit une délimitation disciplinaire plus marquée qu'auparavant, éliminant progressivement la collecte botanique sous forme de recueil de données éparses comme pouvaient le faire les savants aussi bien classiques qu'anachroniques. La flore est ainsi devenu un objet « rond », si l'on peut dire, un objet isolé d'autres éléments avec lequel il est spatialement lié.

Il ne faut pas pour autant en déduire que la mise en place de ce dispositif met un terme à l'expression des singularités rencontrées par le scientifique lors de son travail en forêt. Certains textes de Oldeman et de son élève et successeur De Granville qui arrive comme Volontaire Aide Technique en 1969, renouent avec deux éléments majeurs des écrits des savants : la dimension de voyage associée au travail scientifique et l'élargissement des résultats de recherche à des préconisations d'actions politiques. Notre objectif n'est pas d'étudier le regard savant pour lui-même, mais d'être attentif aux reformulations dont il fait l'objet, car il est pour nous le signe de la permanence d'une approche globale, qui, lorsqu'elle n'a plus la possibilité de s'exprimer dans le cadre de travaux scientifiques, s'exprime ailleurs et sous d'autres formes, ici dans les à côtés du travail de restitution scientifique (avant-propos de thèse, rapports annuels pour l'institution de tutelle) et dans des documents à destination d'acteurs politiques (propositions de principes de gestion et de création de réserve).

La dimension de voyage est notamment présente dans l'introduction de la thèse de Oldeman où il exprime les émotions que suscitent les séjours en forêt tropicale : « *l'impression d'une végétation dense, inextricable, où tout est possible et où tout est monstrueux, colore inconsciemment les jugements, même ceux des gens réputés lucides. Il est à souligner que ce sentiment est ressenti par tout un chacun, y compris le biologiste, qui débute sur le terrain sous les Tropiques humides* »<sup>1</sup>. Oldeman en vient ainsi à affirmer que « *la marge qui sépare le voyageur de l'apatride est aussi exiguë que celle qui sépare la synthèse scientifique du rêve* »<sup>2</sup>. Il nous donne également son ressenti du travail en forêt dans le « *prélude* » (sic) de sa thèse : « *de fréquentes et longues missions en forêt guyanaise ne manquaient pas de démasquer impitoyablement toute fausse solution*<sup>3</sup>, *par une confrontation quotidienne avec la nature tropicale* »<sup>4</sup>. Il exprime donc l'existence d'un lien entre le scientifique et la forêt qu'il étudie<sup>5</sup>.

Pour Oldeman comme pour son successeur De Granville, coexistent le travail en station et les missions. Chacun d'eux exprime un goût pour le voyage et la relation avec la forêt. De Granville intitule sa première publication, un an avant son arrivée en Guyane, « *Voyage entomologique en Corse* »<sup>6</sup>. Outre le passage du domaine de l'entomologie à celui de la botanique, symptomatique de la démarche du savant anachronique, il relate sa mission sous le terme de « *voyage* ». Il conclut ce premier travail en utilisant des qualificatifs que l'on pourrait utiliser pour un voyage non scientifique : il évoque ses « *excellents souvenirs* » vécus dans cette « *île pittoresque* » où il eut « *la joie de quelques nouvelles découvertes entomologiques* »<sup>7</sup>. A cela s'ajoutent ses propos lors de notre entretien : « *moi ce qui m'intéresse c'est d'aller en forêt. Quand on est allé avec Sanite à un colloque à Caracas, ce qui m'intéressait c'était d'aller grimper en montagne et récolter* » (entretien De Granville).

---

<sup>1</sup> BDoc : Op. cit. p 1.

<sup>2</sup> Oldeman, 1972, p 1.

<sup>3</sup> Par le reste de son texte, il ne nous renseigne pas sur la teneur de ces « [fausses solutions] », s'agit-il de problèmes d'ordre matériel qu'il a dû résoudre ? De recueil de données erronées ? Cette interrogation ne nous empêche pas de voir dans cette phrase l'expression d'une relation avec la forêt environnante.

<sup>4</sup> Ibid., p. 13.

<sup>5</sup> Il désigne également la Guyane sous le nom de « *France équinoxiale* » (BDoc : op. Cit., prélude p. I) terme employé au XVII<sup>ème</sup> siècle, époque des savants classiques.

<sup>6</sup> Bien que ce premier travail ne se situe pas en Guyane, il nous informe sur son auteur car sa jeunesse lui donne une écriture plus spontanée que par la suite. Il a effectué ce voyage grâce à l'obtention d'une bourse de la Société entomologique de France.

<sup>7</sup> BDoc : De Granville, 1968, p 216.



Outre cette dimension de voyage éprouvée dans la co-présence avec l'objet d'étude in situ, ces deux botanistes investissent, chacun à leur manière, le domaine politique. Oldeman entre dans le domaine politique suite à la généralisation de ses résultats de recherche rendus possibles grâce au dispositif d'ensemble dans lequel il s'inscrit. Il en vient ainsi à énoncer des principes de gestion de la forêt en la qualifiant d'outil de mieux-être et de bien pour l'homme. De Granville a formalisé des propositions de réserves naturelles forestières.

Oldeman note dans sa thèse qu'il a approfondi son travail en « *élargissant le domaine botanique examiné* »<sup>1</sup>. Il attribue cela à l'isolement du centre ORSTOM Cayenne qui l'a obligé « *à résoudre par [ses] propres moyens les problèmes se posant dans des domaines très différents de la botanique* »<sup>2</sup>. Il s'est ainsi intéressé à la génétique, à la physiologie végétale, à la morphologie, aux niches écologiques et enfin « *l'étude de la biologie racinaire, [...] utile pour la culture et la biologie florale, [permettant] de définir les conditions de régénération naturelle par semis* »<sup>3</sup>. Comme les savants, il s'est intéressé à d'autres domaines de connaissances. Mais contrairement à ces savants, il n'a pas accumulé des éléments à côté de ses données, comme une extension de sa propre collection ; il a intégré ces autres domaines à sa propre recherche. Cette intégration a été rendue possible par le dispositif d'ensemble dans lequel s'insère sa recherche où ses données sont entièrement situées (localisées, nommées, mises en regard des caractéristiques du lieu) et donc commensurables à d'autres bénéficiant du même type de dispositif.

Il a ainsi été en mesure de participer à un programme sur « *l'architecture et la dynamique de croissance des arbres tropicaux* »<sup>4</sup>. Dans ce programme d'une durée de 5 ans, il a pu confronter ses travaux avec d'autres menés dans les centres ORSTOM en Afrique. Dans le compte rendu de son travail à son institution de tutelle, il relie le résultat obtenu ayant un caractère général (« *la détermination de 21 modèles architecturaux fondamentaux* »<sup>5</sup>) à des enjeux de gestion relevant du domaine politique : il lui est possible d'énoncer certains principes généraux d'une « *gestion raisonnée* »<sup>6</sup>. Il s'agit d'accéder à « *une meilleure utilisation par l'homme des ressources naturelles qui l'entourent et dont l'usage harmonieux*

---

<sup>1</sup> BDoc : parc national. Oldemann, 1972, p. 13.

<sup>2</sup> BDoc : Ibid., p. 13.

<sup>3</sup> BDoc : Oldeman, rapport annuel 1969, p. 4.

<sup>4</sup> BDoc : Ibid., p. 2.

<sup>5</sup> BDoc : Ibid., p. 3.

<sup>6</sup> BDoc : Ibid., p. 5. Si cette expression est aujourd'hui banalisée, elle ne l'était pas à cette époque (voir la chronologie n°2).

*conditionne dans ses plus infimes détails le mieux être de l'individu* »<sup>1</sup>. Il en conclut que ce travail, sans profit immédiat, « *finira par contribuer à une utilisation plus consciente et plus rationnelle des ressources forestières guyanaises, pour le plus grand bien de nous autres, humains* »<sup>2</sup>. Une telle phrase est pour nous l'expression du passage d'un travail scientifique vers la formulation de propositions générales sur la relation à tenir entre la forêt et l'homme<sup>3</sup>. Il énonce donc une proposition fondamentale en deux points :

- Les « *ressources forestières guyanaises* » peuvent être un « *grand bien* » pour les « *humains* ».
- Une « *meilleure utilisation* » et « *un usage harmonieux* », sont les conditions d'un « *mieux être de l'individu* ».

Par l'idée d'un « *grand bien* » et d'un « *mieux-être* », il pose les fondements d'une relation entre « *les humains* », « *l'individu* », et « *les ressources forestières* ». Il s'agit d'une proposition générale sur la relation entre l'homme et la nature qui a une portée bien au-delà de la botanique. On retrouve donc ici un élément central de la posture des savants qui ne limitaient pas leur travail à une discipline unique aux frontières étanches et un domaine scientifique sans relation avec le domaine politique. Cette proposition, dans ce qu'elle fonde comme relation de l'homme à la nature, sera remobilisée dans le premier projet de parc.

Son élève et successeur, De Granville, mène également un travail scientifique complété par des préconisations d'ordre politique. Il propose des créations de Réserves Naturelles forestières dans des sites où il a travaillé et qu'il singularise par une série d'éléments, liés soit à sa pratique du terrain, soit à sa manière d'exprimer l'intérêt d'un lieu.

Il hérite de l'approche et des outils constitués par ses prédécesseurs, qui lui permettent de construire un travail scientifique sur l'ensemble de la Guyane et de l'insérer dans un ensemble mondial de recherche botanique<sup>4</sup>. Mais, plutôt que de s'orienter vers la formulation de principes généraux de fonctionnement de la forêt, il se tourne davantage vers la caractérisation des différentes régions forestières de Guyane. Autrement dit, il généralise également mais en restant centré sur le cas guyanais. Ses premiers travaux tendent à définir

---

<sup>1</sup> BDoc : Ibid., p. 5.

<sup>2</sup> BDoc : Ibid., p. 8.

<sup>3</sup> Si ces propos peuvent être lus comme une justification de l'intérêt de sa recherche au regard de son administration de tutelle afin d'obtenir une éventuelle aide financière, ce n'est pas dans cette perspective que nous l'analysons. Nous observons qu'il s'appuie sur ce résultat pour énoncer la manière dont l'homme doit être en relation avec la forêt, d'une manière générale et notamment, en Guyane.

<sup>4</sup> Il participe par exemple à une mission dans les Thumuc Humac organisée entre l'ORSTOM et le Muséum en 1972.

les différents types de forêt sur l'ensemble de la région, en intégrant différentes caractéristiques : le type de flore est central, mais aussi la pluviométrie, le relief, la géologie. Il intègre donc lui aussi, différents domaines de savoirs, connexes à son objet. Outre ceux que nous venons d'énoncer, il utilise le registre esthétique pour caractériser les différents types de forêt : dans le secteur méridional, elle est «*oyennement belle à belle* »<sup>1</sup>, dans la région de Saül, elle est «*généralement très belle et majestueuse* »<sup>2</sup>. Ces qualificatifs qui renvoient à des critères d'ordre esthétique émaillent nombre des documents qu'il produira durant les quinze années suivantes. Ce point tend à subjectiver son propos car il relie sa description au regard de celui qui l'énonce. D'autres critères dont le vocabulaire ne relève pas directement du domaine scientifique participent à définir la forêt de Saül : «*sa voûte forestière est élevée* »<sup>3</sup>, sa flore est «*riche* » et «*originale* »<sup>4</sup>. Elle est en «*plein cœur* »<sup>5</sup> de la forêt et sa pluviométrie importante l'amène à qualifier ce site de «*château d'eau de la Guyane* »<sup>6</sup>. Ce vocabulaire qu'il utilise pour caractériser la forêt, relevant du langage courant, pourra voyager facilement de textes scientifiques vers des textes de défense du projet de parc.

Le relief qui conditionne pour une bonne part la pluviométrie et donc les caractéristiques de la forêt, est le second trait qu'il met en avant pour caractériser un site. Le relief a joué un rôle important dans la construction de la botanique. En tant que repère visuel et spatial, dont nous avons rappelé tout l'intérêt dans une forêt continue (premier chapitre, point 1.2), les zones de relief sont des sites où il se rend plus fréquemment pour collecter. On retrouve là l'une des caractéristiques du travail du savant, contraint dans son travail par les caractéristiques de l'intérieur de la Guyane. Il utilise le relief lorsqu'il formule ses premières proposition de réserve<sup>7</sup>, sous l'impulsion de l'association guyanaise de protection de la nature, dont il est membre et que nous allons étudier dans le point suivant (2.2 sur la faune)<sup>8</sup>. Ainsi, en 1974,

---

<sup>1</sup> BDoc : parc national. De Granville, 1975, p. 6.

<sup>2</sup> BDoc : Ibid., p. 6.

<sup>3</sup> BDoc : parc national. De Granville, 1974, p. 2.

<sup>4</sup> BDoc : Ibid., p. 3.

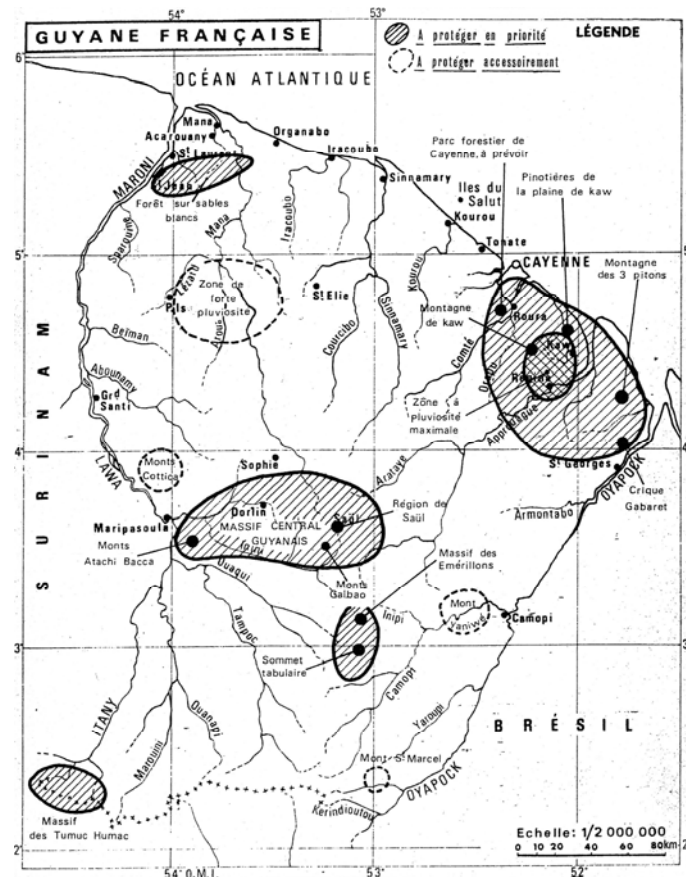
<sup>5</sup> BDoc : Ibid., p. 6.

<sup>6</sup> On peut noter que cette expression a longtemps été employée pour qualifier les Tumuc Humac dont Lézy a mené une analyse à l'échelle de l'ensemble des trois guyanes (Lézy, 2000, p. 226).

<sup>7</sup> A cette date, deux formes de protection d'espace étaient possibles. Soit la création d'une réserve domaniale sur le territoire de l'ONF, soit une protection de site par la loi du 3 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites à caractères artistiques, historiques, scientifiques, légendaire ou pittoresque. Sur proposition du CNPN et après avis de la Commission Départementale des Sites et au vu des résultats d'une enquête publique, une Réserve Naturelle pouvait ainsi être créée. A partir de 1977, les Réserves Naturelles sont créées en application de la loi sur la protection de la nature du 10 juillet 1976 (Lachaux, 1980).

<sup>8</sup> Malgré l'importance de cette association dans la formulation de propositions de Réserve Naturelle, nous avons choisi de ne l'étudier que dans la partie concernant la faune car ses membres fondateurs se sont centrés sur cet objet. Nous n'avons pas voulu analyser la faune avant la flore car si c'est la faune qui est ciblée pour les

avant même d'avoir établi un découpage de la Guyane en zones biogéographiques, il produit un document intitulé « zones botaniquement intéressantes à protéger en priorité », accompagné d'une carte, destiné aussi bien au directeur de son centre de recherche qui dirige également l'association de protection de la nature, que des instances partenaires de cette association (ONF et DDA).



**Carte 4 : « Zones botaniquement intéressantes à protéger en priorité »  
par De Granville, 1974.**

Il y insiste plus particulièrement sur les zones de reliefs qu'il décrit comme des espaces insulaires dont la protection relève de l'évidence<sup>o</sup>: « *les sommets de la Guyane présentent toujours, au dessus de 500 m, une végétation et une flore particulières due à leur situation quasi ponctuelle, leur isolement (endémique), leur climat particulier et leur relative rareté en Guyane. Dans tous les cas ils méritent d'être protégés intégralement* »<sup>1</sup>. Il illustre par ce propos, un fait relevé par les analystes de l'évolution de la protection : la place privilégiée des espaces insulaires dans la construction d'un impératif de gestion (Cadoret, 1985). Ainsi, outre

premiers projets de réserve, c'est en revanche le botaniste De Granville qui effectuera la synthèse entre faune et flore pour proposer des réserves. La flore est donc en position amont des propositions de réserve.

<sup>1</sup> BDoc : parc national. De Granville, 1974, p. 2.

les qualificatifs esthétiques, le relief lui sert à particulariser certaines zones et les faire émerger comme relevant d'une action politique de protection. C'est particulièrement le cas de Saül pour lequel il se mobilisera durant plusieurs décennies et dont la proposition de réserve servira de base à l'idée de Parc National, qui pour le moment n'est pas encore à l'ordre du jour<sup>1</sup>.

Le dernier trait commun au travail des savants dans ses propositions de réserve est le cumul de plusieurs disciplines pour décrire un lieu. Ce point est particulièrement visible dans sa proposition de mettre en réserve un autre espace de relief : celui des Tumuc Humac, où il a effectué plusieurs missions, car il n'y a pas de station de collecte. Il utilise des arguments qui relèvent de la botanique, de l'archéologie et de l'anthropologie, et des qualificatifs esthétiques et issus du vocabulaire du langage courant : « *L'extrême sud-ouest guyanais, autrefois appelé Tumuc-Humac est parmi les plus belles régions de toute la Guyane : l'inhabituelle abondance de très gros inselbergs sur un territoire restreint leur confère un caractère spectaculaire unique et un très grand intérêt botanique auquel s'ajoute un intérêt archéologique [...] et anthropologique (groupes nomades d'indiens akurios vivant à l'âge de la pierre)* »<sup>2</sup>. Il mélange différents registres, scientifiques et profanes, qui participent à construire une particularisation du site. De ce mélange naît le lien entre étude botanique et création de réserve forestière. Les éléments présents ici seront mobilisés dans le futur parc national.

---

<sup>1</sup>L'idée du parc n'est évoquée pour la première fois qu'en 1967 par certains acteurs en métropole qui : « [chuchotent] l'idée de parc naturel » (BDoc : parc national. Bull. Sepanrit n°2, 1972, p. 46), mais ne prendra forme qu'au début des années 70, comme nous le verrons dans la partie suivante.

<sup>2</sup> BDoc : *ibid.*, p. 3.

La botanique bénéficie d'un processus de spécialisation et de création de dispositifs sur le temps long. L'objet flore a ainsi acquis une définition aux contours clairs et bien délimités. Le recueil de données éparses propre aux missions se transforme en relevés systématiques et centrés sur la flore dès le XVIIIème siècle, puis en réflexion intégrée sur la forêt à partir du milieu du XXème siècle.

Pour autant, l'existence de ce dispositif et la spécialisation qui lui est associée, n'excluent pas la construction d'une approche globale de cette région. Cette approche trouve à s'exprimer dans les documents et la mise en place d'outils à destination d'acteurs non scientifiques.

Lorsque la botanique avait pour terrain d'expérimentation le jardin botanique du Roi à Cayenne, les scientifiques d'alors avaient établi une équivalence entre l'étude des plantes et leur culture sur place avec la commercialisation de celles-ci et les bénéfices que le royaume pouvait en tirer. Quand le bague a polarisé toutes les forces présentes localement, l'étude de la forêt s'est déplacée vers les arbres plutôt que vers les plantes et c'est l'exportation du bois qui est devenue le centre d'intérêt. Dans les années 60 et au début des années 70, l'installation d'un département de botanique ORSTOM, dirigé par Oldeman, et la mise en place de la station de Saül, reformule la relation du scientifique à son objet et les modalités de passage de la science au politique. Le dispositif issu de ce long processus permet une généralisation des caractéristiques de la flore de Guyane. Il permet aussi une différenciation entre plusieurs types de forêt qui aboutit à typifier différents espaces sur la base de leur biologie et de leur géographie. Au sein de ces espaces, De Granville en circonscrit certains qu'il particularise puis érige en sites exemplaires d'un type de forêt, relevant dès lors d'une protection sous forme de Réserve Naturelle forestière. Il construit ainsi ses propositions de réserve dans une tension entre le général et le particulier.

L'objet faune suit un processus fort différent mais va finalement rejoindre celui de proposition de réserve pour l'objet flore, comme nous allons le voir dans le point suivant.

## **2.2 RESEAU ASSOCIATIF POUR LA FAUNE**

A l'inverse de la flore, la faune ne bénéficie d'aucun réseau de recherche. Les acteurs qui le constituent, ainsi que les données et équipement qui permettent de le définir, sont d'emblée hétérogènes. Son étude n'est constituée que par des données recueillies occasionnellement, comme des à-côtés de travaux centrés sur autre chose, notamment la flore. La zoologie n'est donc pas réellement constituée en discipline mais, au cours des années 60, une petite dizaine d'amateurs, tous métropolitains vivant et travaillant sur le littoral, forment une association, la Sepanguy, pour étudier la faune du département. Liée au caractère hétérogène des acteurs et données qui le forgent, l'étude de cette faune est d'emblée associée à l'impératif de sa protection.

### **2.2.1 Création d'une association, création de l'objet faune**

Jusqu'au milieu des années 60, les savoirs cumulés sur la faune ne sont pas isolés d'autres objets. Les observations et notes des savants des siècles précédents qui la concernent ont été glanées au fil des itinéraires, sans être centralisées au Muséum. Les seuls zoologistes qui viennent en Guyane entre 1930 et 1970, sont des scientifiques qui arrivent de métropole, rattachés à un laboratoire du Muséum (le laboratoire mammifères et oiseaux ou le laboratoire d'anatomie comparée) puis repartent en métropole<sup>1</sup>. Aucun scientifique spécialisé sur la faune (en dehors des entomologistes) ne sera en poste à l'ORSTOM Cayenne dans la durée et de manière continue<sup>2</sup>. La zoologie a donc du mal à se constituer et à se situer. Un fait résume l'état de la zoologie : aucune carte de répartition de la faune n'a pu être fournie au début des années 70 pour la réalisation du premier atlas de Guyane, faute de données.

Les affinités entre zoologie et botanique par l'emploi d'une même méthode d'inventaire, amènent certains de ses protagonistes à s'associer à des missions d'étude de la flore. Les

---

<sup>1</sup> C'est le cas de Mr. Chauvancy, ornithologue et mammalogiste, qui viendra en mission en Guyane à trois reprises entre 1961 et 1963. Il produira le premier document d'inventaire de l'avifaune guyanaise. Son thème d'étude sera rattaché aux problématiques de l'Institut Pasteur : l'étude des ecto-parasites et acariens des petits mammifères et oiseaux, vecteurs de transmission de maladies et virus.

<sup>2</sup> Le seul ayant obtenu un poste est un mammalogiste, présent de 1965 à 1967.

gestionnaires de l'ORSTOM<sup>1</sup> entendent ainsi amorcer le même travail que celui de l'inventaire de la flore. Ils notent que ces missions ont le même « *rythme* » (piégeage et chasse), contrairement aux missions d'hydrologie et de pédologie. Mais ces missions, comme les récoltes éparses effectuées par les savants, ne peuvent à elles seules constituer la zoologie en discipline validée scientifiquement. Il lui manque une centralisation unique et organisée en réseau de laboratoires et de chercheurs, ainsi qu'une continuité dans la collecte de données et dans leur enregistrement systématique

Il faut mentionner ici que l'entomologie fait exception à cela, les spécimens récoltés étant très tôt constitués en collections répertoriées au Muséum, mais la faune qui se constitue en objet dans cette période et qui sera mobilisée par le parc est celle qui est visible à l'œil nu, remarquable lorsqu'on traverse la forêt, étonnante lorsqu'on vient de métropole<sup>2</sup>. Il s'agit essentiellement des oiseaux, des grands mammifères et reptiles du littoral. Son étude est menée, jusqu'au début des années 90, par des personnes, avec ou sans formation spécialisée en zoologie, qui vont d'emblée se soucier de sa préservation.

La continuité des données et travaux concernant la faune va être mise en œuvre par des métropolitains basés en Guyane et se découvrant une passion pour cet objet. Ils sont six métropolitains<sup>3</sup>, scientifiques, gestionnaires ou simplement amateurs, à se rassembler pour créer une association, « *La société zoologique de Guyane* », en juillet 1964<sup>4</sup>. Leur objectif est « *l'étude zoologique et biologique<sup>5</sup> des animaux, de faire toutes les propositions désirables pour la protection<sup>6</sup> de la faune* »<sup>7</sup> et d'engager une vulgarisation des connaissances dans et

---

<sup>1</sup> BDoc : recherche. Archives de l'IRD Paris : échange de courriers entre le directeur de l'Orstom Cayenne et le directeur général adjoint de l'Orstom Paris. 1972.

<sup>2</sup> Ce point est analysé pour les espaces de montagne en métropole dans Mauz, 2005.

<sup>3</sup> A l'exception d'un de ces membres fondateurs : le directeur de l'Institut Pasteur de Cayenne, qui est né en 1909 à la Martinique.

<sup>4</sup> Avant la création officielle de la société, les membres jouaient déjà un rôle actif. Dans les archives de l'association, on retrouve par exemple un courrier de 1962 adressé au département pour demander une aide financière afin de « *reconstituer le zoo du jardin botanique qui existait avant et où il ne reste plus que quelques caïmans et tortues, très mal présentées aux visiteurs* ». Quelques années plus tard, la même personne signale : « *il a été réalisé une volière pour animaux de marais et un grand parc avec une piscine à caïman et un grand parc à mammifères* ». (BDoc : parc national. archives de la Sepanguy Cayenne, lettres signées de Barbotin, 1962).

<sup>5</sup> Il s'agit de pratiquer la collecte, l'inventaire et la reconstitution des aires de répartition.

<sup>6</sup> Le processus et le raisonnement qui les amènent à mettre en avant la notion de protection seront étudiés dans le point 2.2.3.

<sup>7</sup> On peut noter qu'une société a préexisté à celle-ci, sans que l'on sache si il existe une filiation entre les deux. Il s'agit de la Société d'histoire naturelle fondée à Paris en 1790. L'un des 63 fondateurs est un ancien directeur du Jardin botanique de Cayenne. L'ingénieur Leblond en a été membre. Il semblerait que les échanges entre la Guyane et cette société ont essentiellement porté sur des spécimens de faune (Regourd, 2000).



hors de la Guyane<sup>1</sup>. Le domaine associatif, avec sa souplesse de fonctionnement, leur permet, de se regrouper, quels que soient leur formation, leur statut professionnel et leur domaine d'intervention. La centralité qui émerge pour cette discipline est donc ancrée sur l'enjeu politique de la protection.

Chacun des membres, ayant un poste de direction en Guyane, va participer à la transformation de cette association en « centre de calcul » dédié à la faune. Ils se sont connus et rassemblés par leur fascination commune pour la faune exotique de Guyane, mais également par leur travail qui les a amenés à collaborer sur le thème de la faune : son étude, sa collecte, sa réglementation. De ce fait, « la société zoologique de Guyane » est une formalisation du réseau d'acteurs et d'institutions existants, travaillant, par goût personnel ou impératif professionnel, sur la faune.

Chacun, par sa position institutionnelle, amène un élément qui donne une assise en matériel et compétences à l'association. Deux des membres fondateurs étaient les directeurs des centres de recherche présents en Guyane à cette époque : l'Institut Pasteur et l'ORSTOM. Ils amènent un appui matériel indispensable (mise à disposition d'outils d'analyse) et un réseau de relations dans la recherche. Le troisième membre, en tant que directeur des services vétérinaires, travaille directement sur la faune et a, de ce fait, collaboré avec les deux centres de recherche : avec l'Institut Pasteur qui joue un rôle de premier plan dans le département à cette période<sup>2</sup>, afin d'identifier les serpents auteurs de blessures et d'établir le bon diagnostic avec l'ensemble des chercheurs, puisque, pour ramener un spécimen en métropole, une autorisation de ces services leur était nécessaire. Cette position de contrôle fait du service vétérinaire un point de passage obligé qui permet à son directeur d'établir des statistiques sur les serpents de Guyane. Ce service met un local à disposition de l'association. D'autres amènent leur réseau de relations dans la société locale ainsi qu'une collection et une bibliographie qu'ils avaient constituées eux-mêmes (collection de serpents et de papillons). C'est le cas du chirurgien de l'hôpital de Cayenne et plus particulièrement du chancelier de l'évêché, membre de la congrégation du Saint Esprit, présente dans toutes les localités de Guyane. Enfin un chef d'escadron, commandant de la gendarmerie de la Guyane, agence de

---

<sup>1</sup> BDoc : parc national. Archives de la Sepanguy. Déclaration de constitution de la société zoologique de Guyane Française, JO du 23 juillet 1964, p1.

<sup>2</sup> L'institut, en effet, a travaillé et capitalisé depuis trente ans une expérience de recherche et d'action dans le domaine de la vaccination, de l'élevage et du recensement des maladies spécifiques à la Guyane et au continent Sud Américain. Le rôle et la place de cet institut seront examinés plus en détail dans le chapitre suivant.

moyens incontournables pour toutes les missions effectuées en forêt, fournit le matériel pour partir collecter sur le terrain.

Ce microcosme se structure autour de deux des membres fondateurs : Brugière, directeur de l'ORSTOM<sup>1</sup>, membre du Rotary club de Guyane, et le Révérend Père Y. Barbotin, chancelier de l'évêché, érudit et passionné par la nature guyanaise. Le directeur de l'ORSTOM est parmi les cadets des fondateurs (né en 1922) et est arrivé en Guyane en 1960, tandis que le Père Barbotin, de treize ans son aîné, réside depuis trente ans dans le département où il a créé et géré des orphelinats et a parallèlement constitué des collections importantes de serpents et de papillons. L'un est un amateur qui a constitué des collections, l'autre un scientifique qui dirige une infrastructure de recherche ; l'un a une connaissance approfondie de la Guyane par le temps qu'il y a passé et l'œuvre sociale et religieuse qu'il y a menée, l'autre est novice. Ils sont complémentaires.

Pour chacun d'eux, fonder cette association est une activité extra-professionnelle. En ce qui concerne le père Barbotin, cela ne pose pas problème à son institution de tutelle. La congrégation du Saint Esprit liste son œuvre de collectionneur et de passionné de la nature comme l'une de ses nombreuses réalisations en Guyane, glorifiée comme un acte bénévole au bénéfice de tous<sup>2</sup>. Dans le cas du directeur du centre ORSTOM, la relation avec son administration de tutelle est plus complexe. Son implication dans cette association est dans un premier temps bien accueillie et soutenue moralement par ses supérieurs. Au fil des années, étant de plus en plus impliqué et demandant des subventions, sa hiérarchie n'a de cesse de lui rappeler qu'il doit maintenir étanche la frontière entre sa position institutionnelle et son engagement associatif<sup>3</sup>, c'est-à-dire entre science et politique.

Cette étanchéité est difficile à maintenir puisque son association sert d'agence de moyens pour la recherche : certains programmes sont mis en œuvre par des scientifiques, ORSTOM ou Muséum, investis dans l'association, de sorte que c'est l'association qui fait l'étude et non l'ORSTOM. C'est notamment le cas du Programme Biologique International à la fin des

---

<sup>1</sup> Cet institut est, à ce moment, celui qui compte le nombre le plus important de chercheurs résidant sur place.

<sup>2</sup> Le père Barbotin fait partie des personnages importants de l'histoire de la Guyane, il est connu des habitants, encore à l'heure actuelle. Il a fondé plusieurs orphelinats et la revue *Eglise en Guyane* Décembre 1984 et *Version Guyane* n°4). Son inscription dans la durée se lit aussi dans le fait qu'il parlait bien le créole (entretien Lescure).

<sup>3</sup> BDoc : recherche. Archives IRD. Echanges de courriers entre Brugière et le directeur général de l'ORSTOM en 1974.

années 60, auquel l'ORSTOM participe en Côte d'Ivoire et dont le volet guyanais est mis en œuvre par l'association. Cela a été possible grâce aux relations que Brugière avait maintenues avec le centre ORSTOM de Côte d'Ivoire où il avait préalablement travaillé<sup>1</sup>. Le chevauchement entre sa position de directeur de centre et de l'association est également problématique par les relations qu'il entretient avec le Ministère de l'environnement dont il ne tient pas toujours informé ses supérieurs hiérarchiques. Lorsque l'association propose la création de réserve, ne voulant pas s'aventurer sur le terrain des enjeux politiques, l'ORSTOM ne veut pas y être liée, bien qu'elle y soit de fait.

Ces difficultés internes à la hiérarchie sont le signe d'une frontière nécessaire entre science et politique afin que l'institution de recherche maintienne sa cohérence. On observe donc une tension entre l'échelle institutionnelle où le schéma naturaliste, pris en référence, appelle une étanchéité des domaines d'action ; et l'échelle individuelle où le directeur d'un centre de recherche joue un rôle transversal entre production de savoir et mise en action dans le domaine politique de la protection de l'objet de ces savoirs. Cette tension ne peut exister que par la concentration de rôles sur un seul individu, Brugière, liée à son insertion dans la société guyanaise. Cette concentration de rôles est le signe que son institut n'est pas isolé du groupe des métropolitains de la capitale guyanaise de l'époque et elle est rendue possible par l'absence de structure dédiée à la gestion de la faune. Cet acteur et son association remplissent donc un vide au sujet d'un objet sur lequel ils sont les seuls à avoir une compétence validée institutionnellement.

Dans un département marqué par une faible population, un faible pouvoir des politiques locaux, et un faible secteur de production, la société de zoologie rassemble suffisamment de décideurs pour avoir un poids conséquent<sup>2</sup>. Elle devient très rapidement l'interlocuteur privilégié du préfet en matière d'aménagement du territoire et de réglementation de la nature<sup>3</sup>, sur un pied d'égalité avec elle. On le voit dans l'un des courriers de Brugière où il précise que « *la préfecture a confié à Madame H. le service officiel de Protection de la Nature. En*

---

<sup>1</sup> Brugière était sous directeur du centre ORSTOM de Côte d'Ivoire avant de devenir directeur du centre de Guyane.

<sup>2</sup> Pourtant, elle ne regroupe que peu d'adhérents. En 1973, la Sepanguy a 90 adhérents, surtout intéressés par les papillons. Les acteurs réellement impliqués sont donc peu nombreux et la dynamique de l'association repose sur peu de personnes.

<sup>3</sup> En juillet 1968, les membres proposent un arrêté préfectoral modifiant la protection des espèces animales dans le département, qui sera extrêmement mal accueilli. L'absence de réglementation de la chasse en Guyane ne sera pas traitée dans mon travail puisqu'il est centré sur la création du parc. Sur la chasse en Guyane, les travaux de l'anthropologue Ouhoud-Renoux sont une référence.

*commun nous avons déjà tenté une démarche auprès du Conseil Général [...]. Qui devrait – pour le bien général – prendre l’initiative ? La Préfecture ou la société zoologique ? Par exemple pour les dossiers de proposition de réserves ? Qui aura l’autorité ? Qui aura les moyens ? »<sup>1</sup>.*

Outre ses liens avec la préfecture, l’association étend ses relations avec certaines administrations locales et s’y constitue des alliés. Le Père Barbotin est membre en 1973 de la « commission départementale des sites, perspectives et paysages » et, en cette qualité, siège à la formation espaces protégés de la « *commission départementale des opérations immobilières, de l’architecture et des espaces protégés* ». Il peut ainsi mettre en avant le rôle de son association, rechercher une aide financière pour la réalisation d’études et faire valoir les propositions de réserve que l’association va rédiger.

### **2.2.2 Extension : Mise en réseau extra-territorial**

Afin d’avoir plus de poids localement et surtout, afin de consolider ses liens avec des personnes clefs dans la prise de décision en métropole sur la protection de la nature, l’association va se transformer. A la fin des années 60, Brugière est contacté par le responsable Amérique du Sud de la Sepanrit<sup>2</sup> (Société pour l’Etude l’Aménagement et la Protection de l’Environnement dans les Régions Inter-Tropicales), organisation nationale implantée dans chaque DOM, pour le convaincre de faire partie de sa société. C’est ainsi qu’en 1971, la « société de zoologie » devient la Sepanguy (Société pour l’Etude l’Aménagement et la Protection de l’Environnement en Guyane), branche guyanaise de la Sepanrit. Ce rattachement est décisif car la Sepanrit est en relation au niveau métropolitain avec de nombreux décideurs.

Les six fondateurs de la Sepanrit, tous à des postes de direction, sont essentiellement issus d’institutions scientifiques. Les acteurs importants sont le Pr. Dorst, directeur du MNHN,

---

<sup>1</sup> BDoc : Recherche. Courrier de Brugière, archives Orstom Cayenne, mars 1971, p. 2.

<sup>2</sup> La Sepanrit (fédération française des sociétés de protection de la nature) voulait initialement créer une section spécialement centrée sur les DOM : la SEPANDOM. Ce projet sera finalement remplacé par un appui à la création d’antenne de la Sepanrit dans chacun des DOM.

militant pour la protection<sup>1</sup>, M. Pautrizel, directeur de l'unité d'immunologie parasitaire de la faculté de médecine de Bordeaux<sup>2</sup> où est domiciliée la Sepanrit à sa création. Enfin M. Lasserre, Professeur de l'université de Bordeaux III, directeur et fondateur du CEGET<sup>3</sup> où la Sepanrit sera domiciliée à partir de 1980, directeur de publication d'une revue bi-mensuelle d'information sur les DOM créée en 1970<sup>4</sup>, coordinateur du premier atlas de la Guyane. On compte également quelques hommes politiques comme M. Valleix, député de la Gironde qui sera plus tard directeur de l'ONF Guyane.

Cette société compte dans son conseil d'administration des acteurs importants<sup>5</sup> de la recherche et de l'action ministérielle métropolitaine<sup>6</sup>. Certaines de ces personnalités sont également actives au sein des structures administratives en matière de protection de la nature, encore embryonnaire à cette période. C'est notamment le cas des Professeurs du MNHN, H. Berlioz et J. Dorst<sup>7</sup>, professeurs honoraires, actifs au sein du Conseil National de la Protection de la Nature<sup>8</sup> et de la Sepanrit. Leur position d'interface est cohérente avec l'histoire de leur institution puisque le Muséum, dès sa création, se situe sur des enjeux aux frontières de la recherche et de sa mise en application (Blanckaert et al., 1997). A ce titre, la Sepanrit est comparable à la « société zoologique d'acclimatation »<sup>9</sup> que le MNHN a hébergée durant près d'un siècle (Osborne, 1997).

---

<sup>1</sup> Il est notamment l'auteur de *Avant que nature ne meure*. Paris : Delachaux et Niestlé. 1965.

<sup>2</sup> Les liens avec l'université de Bordeaux sont importants puisque, jusqu'en 1973, l'université Antilles-Guyane dépend de cette université. BDoc : Recherche. Lemaître, 1984.

<sup>3</sup> Centre d'Etude et de Géographie Tropicale, qui abrite également le centre national de documentation des DOM.

<sup>4</sup> Cette revue, le bulletin du Cenaddom, a été une source complémentaire de données sur la Guyane pour ce travail. Dans le bulletin Cenaddom n°14, 1973, un recensement des publications sur les DOM présente plusieurs maîtrises de l'université de Bordeaux sur la Guyane, en géographie et en médecine.

<sup>5</sup> Représentant du Secrétariat d'Etat aux DOM-TOM, du ministère de la qualité de la vie, Professeur de l'Institut Pasteur et recteur d'université, chercheurs du MNHN et directeur de l'ORSTOM.

<sup>6</sup> C'est le cas par exemple du ministre délégué auprès du premier ministre, J Chaban-Delmas, ancien maire de Bordeaux, membre de droit ayant assisté occasionnellement aux réunions du CA de la Sepanrit, chargé du plan et de l'aménagement du territoire. Il investit politiquement la question des DOM TOM, notamment lorsqu'il annonce la création d'une commission centrale des départements d'Outre-mer au Commissariat général du plan pour le VIème plan. (JO du 17 septembre 1969). Le travail qui doit y être mené sur l'aménagement de la nature entre pour lui dans son projet de « nouvelle société » : « faire de l'environnement une question d'amélioration du cadre de vie de la population, et notamment des citadins, et de développement qualitatif, nouvelle étape du développement industriel » (Charvolin, 2001, p. 11).

<sup>7</sup> Le Pr. Berlioz a dirigé le département mammifère et oiseaux du MNHN jusqu'en 1964 où le Pr. Dorst lui succède.

<sup>8</sup> Créé avant l'existence d'un Ministère de l'Environnement, le CNPN donne des avis circonstanciés sur les moyens propres à assurer la protection des espaces naturels.

<sup>9</sup> Rattachée au Muséum de Paris, fondée en 1854, le président est également le directeur du muséum à partir de 1900 (Osborne, 1997).

La Sepanrit organise des colloques sur l'aménagement de la nature dans les zones tropicales françaises dont deux seront consacrés à la Guyane. Elle édite également un bulletin bi- annuel et organise des réunions et voyages d'étude sur des problèmes spécifiques comme la chasse et l'avancement de proposition de réserves en Guyane. La Sepanrit est un intermédiaire incontournable pour la Sepanguy, elle joue le rôle de porte-voix auprès de décideurs politiques nationaux pour l'avancement d'un dossier ou l'obtention d'un financement.

Cette mise en réseau permet l'accès à de nouveaux moyens et dispositifs, aussi bien pour certains laboratoires de métropole, notamment du Muséum, que pour la Sépanguy. Les données sur la faune de Guyane, autant que les arguments pour constituer des réserves, s'en trouvent consolidés.

Les laboratoires de recherche du Muséum sont intéressés par les collections de la Sepanguy pour augmenter les leurs. En effet, la Sepanguy, par la motivation de ses membres amateurs<sup>1</sup>, peut constituer gratuitement des collections que le Muséum n'a pas. Par l'ensemble du réseau de relations qu'elle concentre, elle peut également rassembler des spécimens recueillis lors de missions dans l'intérieur qui n'avaient pas nécessairement de caractère immédiatement scientifique. Un échange s'instaure : le Muséum s'approprie certains spécimens rares et en échange, aide la Sepanguy à déterminer des spécimens récoltés. Parfois, cette collaboration débouche sur le montage d'un financement tripartite (Muséum, ORSTOM et subvention obtenue par la Sepanguy), suffisant pour mener une mission scientifique dans l'intérieur<sup>2</sup>.

Cette affiliation à la Sepanrit permet également à la Sepanguy d'augmenter ses moyens pour formaliser ses propositions de réserve. Le Pr. Dorst, directeur du Muséum (de 1975 à 1985), travaille activement au début des années 70 à l'obtention de financement d'études menées conjointement par le Muséum et l'ORSTOM, ayant pour objectif la délimitation de réserves de faune<sup>3</sup>. Il obtient ainsi l'envoi d'un étudiant en herpétologie qui va constituer la première base de données scientifique centrée sur une espèce faunistique, également objet de protection : les tortues marines.

---

<sup>1</sup> La Sepanguy organise des « sorties nature » qui sont l'occasion de diffuser leur approche de la nature guyanaise mais aussi d'inciter les amateurs les plus motivés à participer à la collecte de spécimens.

<sup>2</sup> La mission réalisée à l'extrême sud de la Guyane en 1972 par une équipe du Muséum, en collaboration avec des scientifiques de la Sepanguy, en est un exemple (entretien Lescure et BDoc : parc national. Comptesrendus de la Sepanguy, 1972).

<sup>3</sup> BDoc : Recherche. Archives IRD Paris et Sepanguy, échanges de courriers entre 1970 et 1973.

### **2.2.3 De l'objet à sa protection : les tortues marines comme cas d'école**

Afin d'approfondir la manière dont s'exprime le passage de la science au politique, nous allons étudier le cas des tortues marines. Elles présentent l'intérêt d'avoir concentré une part importante des forces de la Sepanguy durant ses 10 premières années, aussi bien par l'effort scientifique qui leur est consacré, que par les sentiments qui s'expriment à leur égard. Les propositions concernant leur protection se fondent sur la conjonction de ces deux dimensions. Cette conjonction était également présente dans le cas de la flore dans le passage de l'objet scientifique à l'objet politique. Mais ici le registre des sentiments est exprimé plus nettement. Si la forêt est un milieu dont le missionnaire s'imprègne de manière diffuse à mesure qu'il la traverse, la faune présente des traits de comportement immédiatement transposables au monde humain.

Ce cas se situe sur le littoral car c'est d'abord là que s'est constitué l'enjeu de protection de la faune que la Sepanguy aborde comme étant le signe du règne animal foisonnant de l'intérieur de la Guyane. Etant hors du domaine forestier, la tortue est plus aisée à repérer visuellement, surtout du fait de son volume important et de son rythme de déplacement lent. Ainsi, la formalisation des premières propositions de protection de la faune va se faire au sujet des tortues marines. Outre la qualification que certains membres de la Sepanguy font de cet animal et que nous allons voir, l'impératif de protection se développe à cette date et dans l'ouest littoral en raison de l'extension de l'urbanisation et des infrastructures qui s'y créent. En effet, à partir du milieu des années 60, la création de la base spatiale à Kourou (distante de 170 kms de Mana) amène un réaménagement complet de cette partie du littoral<sup>1</sup>. Un afflux de métropolitains et de main-d'œuvre immigrée, l'étendue vaste des travaux et le projet de faire sortir de terre une ville neuve, font craindre aux membres de la Sepanguy, selon un raisonnement clairement naturaliste d'opposition entre homme et animal, une concurrence d'espace entre la faune et les hommes.

---

<sup>1</sup>L'étendue de son emprise est importante puisque le Centre National d'Etudes Spatiales devient alors propriétaire de 90 000 ha. Sur le choix de la Guyane comme base de lancement de l'industrie spatiale nationale et européenne et les implications de ce choix, voir Jolivet, 1982 ; Blamont, 2003 ; Redon, 2003.

Avant d'entrer dans les préoccupations de la Sepanguy, les tortues marines ont été transformées en objet de recherche par un herpétologiste hollandais venu en Guyane Française élargir ses données à la fin des années 60. Il identifie la partie ouest du littoral guyanais comme un site important de ponte des tortues de mer<sup>1</sup>. Il établit les premières données sur ces tortues, par espèce et par année, les dénombre<sup>2</sup>, effectue des marquages qu'il répertorie, et place des émetteurs sur leur dos pour suivre leurs déplacements<sup>3</sup>. Ces tortues entrent dans les prérogatives de la Sepanguy par l'intermédiaire d'un étudiant du laboratoire d'anatomie comparée du Muséum, Fretey, envoyé en Guyane par le Pr. Dorst et qui travaille avec la Sepanguy pour effectuer des récoltes de serpents. C'est en passant de l'espèce emblématique des serpents, qui passionnait à l'époque les fondateurs de la Sepanguy et polarisait leurs travaux, à une autre espèce emblématique sur laquelle aucune donnée n'existait en Guyane, qu'il va fonder un nouvel espace de recueil de données, alliant recherche et protection.

En 1970 et 1971, il effectue plusieurs « *séjours exploratoires* »<sup>4</sup> en accompagnant les missions océanographiques<sup>5</sup> du Centre ORSTOM de Cayenne. L'herpétologiste hollandais lui demande d'assurer le suivi de cette population de tortues. Elles sont ainsi insérées dans un dispositif statistique préexistant, que cet herpétologiste a mis en place en collaboration avec les services surinamiens. Elles sont donc saisies par une logique de laboratoire, reliées à un « centre de calcul » dans lequel entre un scientifique français, grâce à la Sepanguy et ses liens avec le Muséum. Dès 1967, la protection des tortues marines est inscrite comme un aspect important à développer dans le rapport annuel de l'ORSTOM. Une « campagne de sensibilisation » sera menée en 1971 par la Sepanguy, Fretey monte un programme annuel à partir de 1977<sup>6</sup> et une écloserie verra le jour en 1980, constituant le premier dispositif d'expérimentation sur la faune de Guyane<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup> BDoc : parc national. Fretey et al., 2006.

<sup>2</sup> BDoc : parc national. Fretey, 1986.

<sup>3</sup> BDoc : parc national. Archives de la Sepanguy. Brugière, 1971.

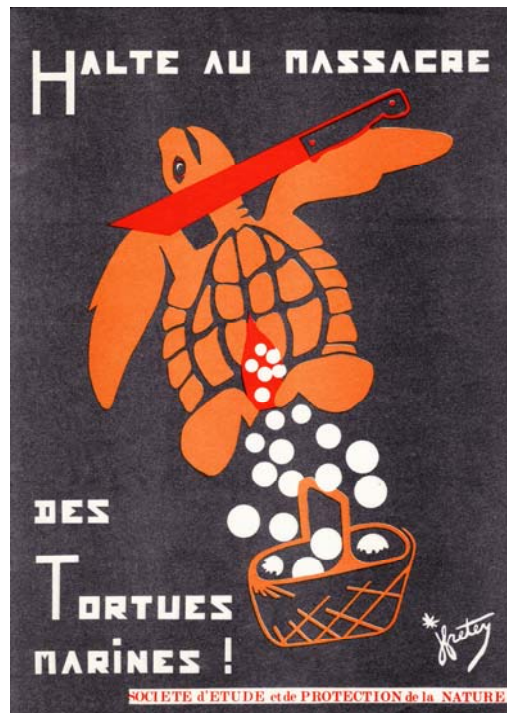
<sup>4</sup> BDoc : parc national. Fretey et al 2006, p. 142. Au cours de missions pour l'Institut Pasteur sur l'inventaire des Ophidiens venimeux, il apprend le travail de terrain. Il est encadré par Jean Lescure, spécialiste des amphibiens sud-américains au Muséum.

<sup>5</sup> Ces missions menées par Rossignol, visent à étudier les crevettes dans cette région.

<sup>6</sup> Avec la conjonction de plusieurs financements : Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris, WWF, Greenpeace et du Ministère de l'Environnement.

<sup>7</sup> En dehors de l'entomologie menée à l'Institut Pasteur.





**Photo 11 : Affiche diffusée largement lors de la campagne de sensibilisation contre la commercialisation des œufs de tortues marines.**

Cet investissement en énergie et en moyens construit les tortues marines en objet scientifique. Nous allons voir comment l'expression des sentiments qu'elles suscitent participe de sa transformation en objet politique. Pour cela nous allons nous appuyer sur un texte de 7 pages que Brugière leur consacre en 1971, suite aux missions de Fretey, afin de convaincre des acteurs de la Sepanrit de proposer une protection pour ces tortues.

Dans ce texte, le directeur du centre ORSTOM exprime par la voie des sentiments, en quoi leur protection est nécessaire. Ce texte est en parfaite cohérence avec l'objectif de Brugière qui est de « *permettre de mieux aimer la nature* »<sup>1</sup>, c'est-à-dire, non pas de faire agir comme c'est le cas dans l'exercice d'une coercition à l'égard d'une personne ou d'un groupe, mais de développer un faire faire qui est dirigé vers un sentiment d'amour. Ce texte vise à ce transport de sentiment.

Son texte ne se situe pas dans le registre scientifique et emprunte ses arguments à différents modes de qualification de l'objet. Par opposition au travail préalable effectué par Fretey, les

---

<sup>1</sup> BDoc : parc national. Archives Sepanguy. Brugière, 1973, p. 7.

propos de Brugière mobilisent un espace discursif hétérogène. Le directeur ne cache pas son regard novice sur le dispositif scientifique mis en place et auquel il aimerait que son centre de recherche et son association se rattachent : « *on a aussi utilisé des émetteurs, placés sur le dos des tortues : il suffit alors de suivre leur « bip bip »* »<sup>1</sup>. Il met en avant l'aspect visuellement spectaculaire de cet animal : il amplifie leur poids en l'évaluant à 900 kg alors que les études qui suivront chiffrent leur poids moyen à 340 kg<sup>2</sup>.

Il les décrit en utilisant le registre de qualification des actions humaines. Il décrit en ces termes la ponte qu'elles font sur la plage<sup>o</sup>: les tortues marines « *[confient] leurs œufs à nos sables, selon un rite ancestral immuable* »<sup>3</sup>. Il transpose le terme de rite à cette action animale et situe leur comportement dans les termes d'une tradition qui se perpétuerait. En quelque sorte, cet animal aurait un comportement continu à travers le temps. Dans cette partie du littoral qu'il décrit comme bouleversée par de nombreux changements (urbanisation, accessibilité accrue des sites de ponte, recherche du gain dans la chasse), la « *tradition* » est assurée par le règne animal.

La ponte est décrite à travers l'émotion qu'elle suscite chez lui : « *il est poignant de voir les efforts que fait la mère à chaque expulsion [...] de grosses larmes de matière visqueuse translucide coulent des yeux de la tortue luth*<sup>4</sup>, image saisissante du « *tu enfanteras dans la douleur* » pour les bêtes... »<sup>5</sup>. Cette évocation de « *l'enfantement* », ce « *geste créateur* »<sup>6</sup>, renvoie l'auteur au spectacle de la transmission de la vie qui l'occupe et qu'il décrit en annulant totalement la frontière entre l'homme et l'animal.

Son texte se poursuit par un chapitre sur « *la mort des tortues* »<sup>7</sup>. Il y relate les destructions, d'origine naturelle et humaine, qu'elles subissent. En cohérence avec son transfert<sup>8</sup> de l'animal à l'humain, il n'a pas de mots assez durs pour qualifier ceux qui prennent ces œufs ou tuent les tortues adultes pour les vendre : « *ces éventreurs et ces sadiques [qui s'attaquent*

---

<sup>1</sup> BDoc : parc national. Archives Sepanguy. Brugière, 1971, p. 1.

<sup>2</sup> BDoc : parc national. Fretey et al., 2006.

<sup>3</sup> BDoc : parc national. Archives Sepanguy. Ibid. p2.

<sup>4</sup> La Tortue Luth est l'une des trois principales espèces de tortues marines présentes sur le littoral guyanais. Elle suscite des superlatifs : elle est le plus gros reptile de la Planète et effectue les migrations les plus longues de tous les reptiles.

<sup>5</sup> BDoc : parc national. Archives Sepanguy. Brugière, 1971, p. 2.

<sup>6</sup> BDoc : parc national. Archives Sepanguy. Ibid., p. 4.

<sup>7</sup> BDoc : parc national. Archives Sepanguy. Ibid., p. 2.

<sup>8</sup> Terme que nous prenons ici dans son acception courante et non psychanalytique.

*aux femelles], je les cloue au pilori* »<sup>1</sup>. Il ne désigne ces personnes que par leur « *forfait* »<sup>2</sup> et ne désigne pas une catégorie de coupable en particulier : « *aussi bien les habitants de la côte que nos voisins immédiats, brésiliens et indiens Galibi de la rive surinamienne du Maroni* »<sup>3</sup>. Aussi, parallèlement à la mise en exergue du caractère humain de certains des comportements des tortues, les hommes sont rassemblés dans une généralité neutre, seulement caractérisée par le lien destructeur avec les tortues. Ce passage de l'expression d'une empathie à l'égard de l'animal à l'accusation de responsables de sa mort, est ce que Boltanski nomme le passage d'une topique du sentiment à celle de la dénonciation (Boltanski, 1993b). Si la première se contente de « faire appel à la bonne volonté », la seconde fait « de la parole un instrument de mobilisation contre les fauteurs de malheur »<sup>4</sup>. L'intensité de l'expression des sentiments à l'égard de cet animal, facilite ce passage.

Si Brugiere est également motivé par la protection de la forêt, on ne retrouve pas dans les textes qu'il y consacre la même intensité sentimentale que dans ce texte-ci. La faune, par ces caractéristiques, peut susciter des émotions uniques chez ce scientifique. Il s'agit sans doute d'un élément important pour expliquer pourquoi la faune de Guyane est abordée d'emblée sous l'enjeu de protection. C'est sans doute pour cette raison que dès 1773, un décret a été pris par le gouverneur pour réglementer l'accès aux abords de la plage durant la saison de leur ponte, ainsi que leur pêche<sup>5</sup>. Également en 1969 un arrêté préfectoral est pris, sous la pression des affaires maritimes. Mais aucun de ces décrets n'est réellement appliqué, ce n'est qu'en 1975, avec un décret entérinant une liste d'espèces protégées mise en place par la Sepanguy, que la réglementation de l'accès à la faune débutera.

Certains éléments de la faune de Guyane, comme les tortues marines, présentent des traits qui parlent immédiatement à l'homme. Cette explication est à caractère essentialiste et ce n'est pas là notre approche. Toutefois, nous ne pouvons évacuer l'expression aussi massive et explicite que nous venons de retracer, d'un lien intrinsèque, visuel, immédiatement accessible par tout un chacun. Nous l'évoquons donc comme un des éléments concourant à l'asymétrie entre flore et faune, dans leur relation à la recherche et à la protection. La Sepanguy va tenter

---

<sup>1</sup> BDoc : parc national. Archives Sepanguy. Ibid. p. 4.

<sup>2</sup> BDoc : parc national. Archives Sepanguy. Ibid., p. 4.

<sup>3</sup> Ibid., p. 6. Le site de ponte se situe à proximité d'un village amérindien. Nous ne l'évoquons pas pour le moment puisque Brugière n'y prête pas attention. Durant les années 70, les réglementations et projets de réserve poseront problème à ce village. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point dans la troisième partie.

<sup>4</sup> Boltanski, 1993b, p. 189.

<sup>5</sup> BDoc : parc national. Fretey et al., 2006.

de remédier à cette asymétrie. En 10 ans d'existence, l'association est passée d'un dispositif centré exclusivement sur l'étude et la protection de la faune au niveau départemental à une filiale d'une société nationale sur ce thème et à ce titre elle entend élargir son champ d'action, notamment en englobant la flore dans ses préoccupations.

#### **2.2.4 De l'objet faune à l'objet flore : constitution d'une nature guyanaise**

Parallèlement à l'expression d'une nécessaire protection de la faune, les membres de la Sepanguy, forts de l'extension de leur réseau par la Sepanrit, envisagent des études de plus grande envergure. L'accès à un réseau de décideurs métropolitains les incite à élargir leurs domaines d'action, ils veulent étendre leurs objectifs « *à toute la nature, c'est-à-dire en englobant la flore, les sites, etc...* »<sup>1</sup>. Au début des années 70, s'amorce donc un mouvement de jonction entre les processus qui constituent la flore et la faune en objet.

Cet élargissement les amène à spécifier la place de chaque membre de manière plus formelle. Ils créent des sous-sections qui associent une espèce ou activité de prédation à un acteur de la société, aidé d'un adjoint. On y retrouve les fondateurs du début mais également de nombreux chercheurs de l'ORSTOM, incités par leur directeur à rejoindre la Sepanguy. Si la société entend couvrir un ensemble large de domaines, on observe que tous n'entretiennent pas une relation identique à la recherche scientifique. On retrouve notamment la différence de circonscription des objets faune et flore. La flore est prise en charge par deux botanistes tandis que la faune est sous la responsabilité d'une seule personne, et qui plus est, non-scientifique (le chirurgien de l'hôpital de Cayenne). Deux sous-ensembles sont extraits de cette faune, les papillons dont le père Barbotin, propriétaire d'une importante collection, est considéré comme le spécialiste, et les reptiles partagés entre un scientifique et le directeur des services vétérinaires<sup>2</sup>. Cette organisation donne à voir la position asymétrique de ces deux objets vis-à-vis de la recherche et vis-à-vis de la protection.

---

<sup>1</sup> BDoc : parc national. Archives de la Sepanguy. Compte rendu de la réunion du 12 mai 1971, p. 1.

<sup>2</sup> Les compétences de chacun sont divisées comme suit : le président, Barbotin, est chargé des papillons, le Dr. Leclerc du service vétérinaire, des reptiles et Fretey, herpétologiste du MNHN sera son adjoint, le Dr. Moulins, chirurgien, est chargé de la faune et de la chasse<sup>2</sup>. La Sepanguy intègre désormais la flore comme objet d'étude et de protection : Oldeman, botaniste de l'Orstom, en est chargé, De Granville est son adjoint. Une nouvelle

Afin de comprendre cette asymétrie et les qualifications que la Sepanguy leur attribue, nous allons re-situer ces deux objets dans la vision que les deux fondateurs Barbotin et Brugière, ont de la Guyane, qui est très proche de celle que nous avons développée au sujet des savants et de leurs successeurs<sup>1</sup>. Les deux critères décisifs qu'ils utilisent pour définir différentes parties de la Guyane, sont la densité de l'occupation humaine et les moyens techniques que la population a à sa disposition, la pratique de la chasse servant de grille de lecture pour lire l'évolution dans ces deux domaines. Pour eux, au moment où ils écrivent, la Guyane vit un moment de rupture temporelle, la densité humaine et les techniques du passé n'étant plus celles du présent. De ce fait, il y a perte, dans certaines régions, d'une continuité dans la relation à la nature : « *A la chasse traditionnelle des villageois créoles et indiens de cette contrée se sont ajoutés les parties de chasse des gens de l'extérieur, des citadins, voire des touristes, qui se sont intensifiés à mesure que les communications étaient plus aisées. Autrefois, il fallait emprunter le bateau pour aller de Cayenne à Mana par mer [...] maintenant, en voiture légère, il ne faut que 3h pour faire le même chemin* »<sup>2</sup>. Ces points de ruptures temporelles sont situés spatialement et ce sont dans ces lieux qu'ils proposent de créer des réserves.

Ce raisonnement aboutit à un découpage spatial, historique et symbolique de la Guyane selon deux axes : au découpage entre l'intérieur et le littoral, ils ajoutent celui entre l'est et l'ouest du littoral. Ce découpage caractérise les différentes régions de Guyane et justifie les différents types de réserves proposés pour chacune de ces régions (voir schéma n°2 suivant). Dans l'intérieur, incarnation d'un monde perdu, le maintien de la tradition garantit la stabilité de la relation à la nature. Dans l'intérieur, « *on ne chasse que par nécessité* »<sup>3</sup>. La polarité inverse est la partie ouest du littoral, la densité de population et l'emprise des techniques modernes générant un déséquilibre dans les rapports homme-nature : « *on y chasse pour le profit* »<sup>4</sup>. L'anthropisation croissante y est source de désordre et de dégradation. La partie est du littoral est à mi-chemin entre ces deux polarités.

---

section consacrée à l'océan et à la pêche est également créée, dirigée par M. Rossignol, océanographe de l'ORSTOM. Enfin, Brugière, est en charge, seul, de la protection de la nature.

<sup>1</sup> Ils explicitent leur vision de la Guyane dans un texte de 1972 qui est pour nous éclairant.

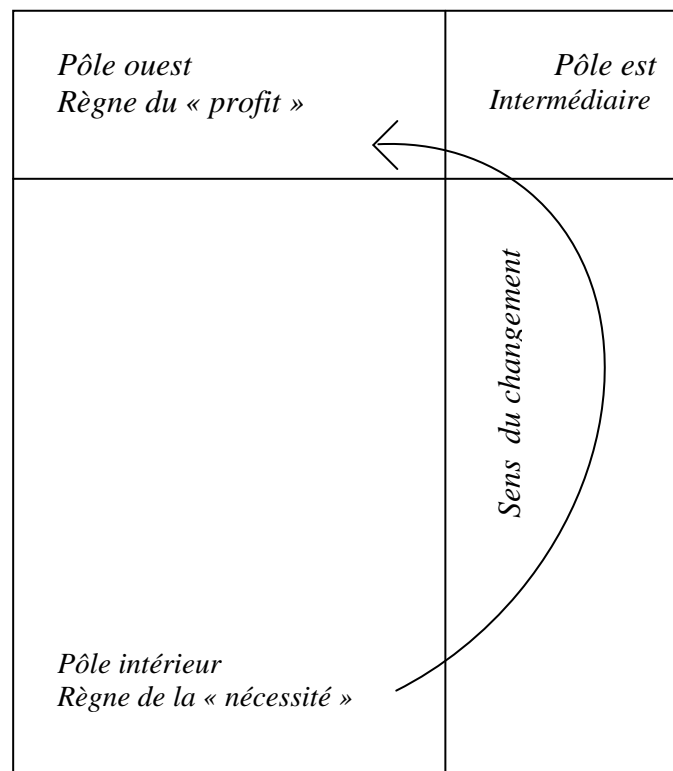
<sup>2</sup> BDoc : parc national. Archives de la Sepanguy. Brugière Barbotin, 1972, p. 9.

<sup>3</sup> BDoc : parc national. Archives de la Sepanguy. Ibid., p. 4.

<sup>4</sup> BDoc : parc national. Archives de la Sepanguy. Ibid., p. 4.

Les auteurs dessinent ainsi un gradient anthropique en forme d'arc de cercle partant de l'intérieur de la Guyane vers l'ouest, du point d'équilibre au désordre. En raison des caractéristiques socio-historiques du peuplement de la Guyane que nous avons vues plus haut, ils définissent un gradient ethnique dans la relation qu'ils prêtent à chaque groupe vis-à-vis de la forêt et du degré d'appropriation et de connaissance de ce milieu.

On observe que, comme dans le texte de Brugiere sur les tortues marines, les populations humaines ne sont nommées que par leurs « *forfaits* ». Elles ne sont désignées que pour être dénoncées, ce qui d'emblée les externalise du registre de la nature.



**Schéma n°2 : Découpage de la Guyane  
par les acteurs de la protection (Brugière et Barbotin).**

Voilà pourquoi l'essentiel des réserves de faune qu'ils proposent se situent sur le littoral. Une tension est ainsi formalisée entre l'intérieur et le littoral, l'un étant le négatif de l'autre. Sur la base de cette vision, la Sepanguy propose, en 1972, un programme de création de réserves pour la faune et la flore sur l'ensemble du territoire. Le Professeur Berlioz de la Sepanrit les

expose au CNPN, dont il est membre. Au sein de l'ensemble des propositions faites par la Sepanguy, il cible deux priorités : une réserve de faune sur le littoral et une réserve pour la faune et la flore dans l'intérieur. Chacune relève de deux justifications distinctes.

La première est énoncée dans le registre de l'urgence : la faune, notamment les tortues de mer, étant « *menacée* », il faut la protéger. La seconde est énoncée dans le registre de la permanence, la faune et la flore « *à peine entamées* » doivent être conservées. Dans le sud, la création d'une réserve aurait pour objectif: d'« *assurer la pérennité* »<sup>1</sup> d'une forêt « *se présentant encore sous son aspect originel primitif, [...] survivance de tout le peuplement primitif tant animal que végétal* »<sup>2</sup>. Dans l'intérieur, la faune et la flore sont prises dans une qualification identique, celle propre à l'intérieur. Pas de découpage d'objet mais un milieu, pris dans son ensemble, censé être intouché. Dans cet intérieur, créer une réserve consiste à accompagner l'immuable. Sur le littoral, la protection consiste à sauver les restes d'un équilibre antérieur. Dans les deux cas, il s'agit de maintenir une continuité, sauver ce qui est résidu d'un « avant » sur le littoral, maintenir l'existant dans l'intérieur, là où il n'y a pas encore de point de rupture, du moins visible.

Cette proposition du Pr. Berlioz, en accord avec la vision des leaders de la Sepanguy, est ratifiée le 2 juillet 1972 par le CNPN, instance validante aussi bien du point de vue scientifique que politique. Par la suite, cet exposé et l'approbation qu'il a reçue servent de référence aux acteurs de la Sepanguy pour renforcer la légitimité de leurs propositions. Dans plusieurs documents les années suivantes, il est fait référence à « *l'exposé du Professeur Berlioz du Museum au CNPN* ».

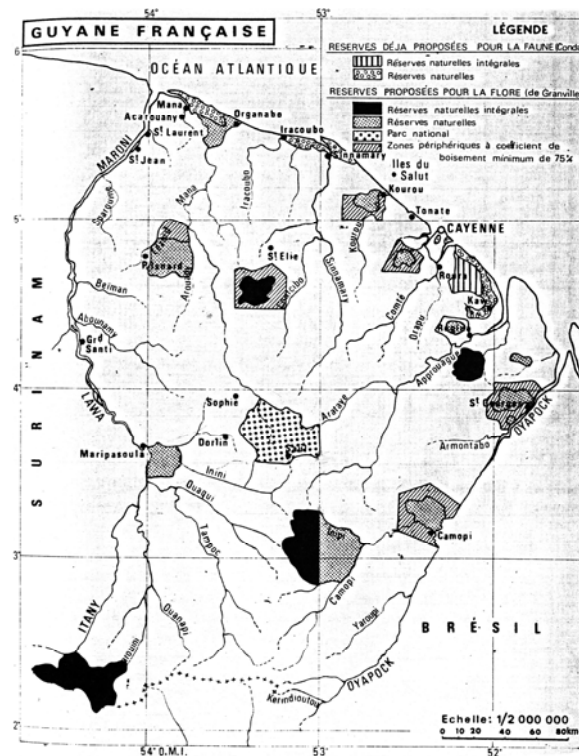
C'est sur la base de cette approbation que la Sepanguy, avec l'appui d'acteurs scientifiques de la Sepanrit, parvient à faire venir en Guyane durant une année, un étudiant en zoologie, afin d'approfondir l'argumentation scientifique pour créer des réserves de faune. Il produit un document fondateur qui rassemble tous les éléments sur la protection de la faune de Guyane. Il propose de créer cinq réserves, toutes fondées sur une espèce animale emblématique. Aux tortues marines, il ajoute les ibis rouge de la Basse-Mana qui avaient fait l'objet d'autres travaux de scientifique ORSTOM financés par la Sepanguy, et les Caïmans noirs de la région de Kaw dont il fait une première étude. Un an plus tard, De Granville qui avait déjà produit un

---

<sup>1</sup> BDoc : parc national. Archives de la Sepanguy. Ibid., p. 1.

<sup>2</sup> BDoc : parc national. Archives de la Sepanguy. Ibid., p. 6.

document sur les réserves botaniques, produit un document qui rassemble les propositions de réserves forestières et celle de faune. Par une carte qui capitalise et donne à voir l'ensemble de ces propositions de réserve (15), l'auteur tend à traiter symétriquement faune et flore de manière à leur rendre leur unité, du moins leurs liaisons, telles qu'elles existent dans la réalité.



**Carte 5 : Zones proposées pour protection rassemblant faune et flore.  
De Granville, 1974.**

Produit en 1974, ce document marque l'existence d'un recensement complet de ces deux objets dans leur relation à la protection. Ce document vise une généralisation de la notion de protection à l'ensemble de la nature, par l'ajout, à la colonne des données sur la flore de celle des curiosités et émotions attachées à la faune. Ce document se veut transversal mais il ne l'est pas réellement car il n'y a pas d'intégration des deux objets. La circonscription de chacun de ces objets au sein de dispositifs distincts est encore saillante mais leur rapprochement vise à dépasser l'approche par objet et constituer une unité qui les transcenderait : la « nature guyanaise »<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Titre d'une revue éditée par l'ORSTOM à partir de 1980.



La faune, est constituée comme objet au sein d'une association guyanaise, reliée statutairement à une association d'envergure importante en métropole. Ces deux associations sont toutes deux à mi-chemin entre les domaines scientifique et politique, du fait des acteurs qui les ont créées et les développent. Ce dispositif fait de la faune un objet à la fois scientifique et politique, reposant sur un espace social et discursif d'emblée hétérogène.

Si l'expression de sentiments à son égard est immédiate, la constitution de données scientifiques se fait progressivement. Mais ces deux dimensions se rejoignent dans l'élaboration des projets de protection de la faune où l'on observe le passage de la topique du sentiment à celle de la dénonciation par la mise en avant d'une destruction du vivant.

L'argumentaire de dénonciation de ce dispositif centré sur la faune, recèle une capacité d'englobement d'objets par l'intensité des émotions qui peuvent s'y exprimer. Ce dispositif s'étend en associant la flore à ses mobiles d'action, élargissant ainsi son horizon à l'ensemble de la nature guyanaise. Toutefois, faune et flore restent deux unités juxtaposées, sans qu'une synthèse soit réalisée entre les deux. Elles ne sont reliées que par la superposition partielle du réseau d'acteurs qui formalise la constitution de ces deux objets.

## CONCLUSION DU CHAPITRE 2

La botanique du Muséum puis de l'ORSTOM, Oldeman puis De Granville, ont circonscrit l'objet flore tel qu'il est mobilisé dans le premier projet de parc. La zoologie telle que l'a pratiquée la Sepanguy puis la Sepanrit, Barbotin puis Brugière, ont circonscrit l'objet faune. A l'homogénéité de l'espace social et discursif qui constitue la flore, s'oppose l'hétérogénéité de celui qui constitue la faune. A l'expression diffuse de sentiments et à la posture savante sur l'objet flore, s'oppose l'expression massive et assumée de sentiments et la posture amateur sur l'objet faune.

Le dispositif de l'objet faune absorbe l'enjeu de protection de l'objet flore mais l'approche globale d'une protection à l'échelle de l'ensemble du territoire se fait par l'objet flore. Nourris de la structuration scientifique et politique de l'un et de l'autre, les acteurs de la protection tendent à constituer une unité : la nature guyanaise.

Alors qu'en métropole la notion d'environnement accède en 1970 à une stabilisation de sa définition et une fixation dans une institution et des dispositifs pérennes (Charvolin, 2001), les acteurs qui construisent la notion de protection en Guyane commencent tout juste à rassembler des objets naturels isolés pour en faire les bases d'une entité « nature » qui les dépasserait et les contiendrait. S'ils parviennent ainsi à valider le principe d'une protection d'êtres naturels en Guyane, ils ne parviennent pas à la mettre en œuvre. La dénonciation de la destruction du vivant, par la voie d'une expression des seuls sentiments, même massive, ne suffit pas à accéder à un agir politique.

En revanche, la notion de protection appliquée aux amérindiens accède à une stabilisation par la création d'un arrêté préfectoral, en 1970, limitant l'accès au sud du département, avec comme argument fondamental que cela permettra de protéger les amérindiens des microbes transportés par d'autres populations et contre lesquels ils ne sont pas immunisés. La création de cet arrêté est l'aboutissement d'un processus que nous allons maintenant étudier.

## **CHAPITRE 3**

### **OBJET SOCIAL PROTEGE : LES AMERINDIENS**

Les amérindiens du sud de la Guyane sont le troisième objet mobilisé par le projet de parc. Contrairement à la faune et la flore, ils sont un objet politique avant d'être un objet de recherche scientifique. Avant 1930, les données les concernant sont des observations éparses et non centralisées, comme pour la faune. Mais, contrairement à celle-ci ce sont des acteurs politiques qui constituent le premier ensemble de données sur les amérindiens au cours des années 30 et 40, lorsque se met en place un dispositif de contrôle politique de l'intérieur de la Guyane. Ce n'est qu'à partir de la fin des années 60 qu'ils deviennent un objet scientifique, stabilisant leur approche au sein d'un dispositif extra-territorial.

Ces acteurs politiques les désignent comme des êtres hybrides entre nature et culture, tant ils sont frappés par leur lien à la nature. L'action politique qui les vise directement à la fin des années 60, tend à modifier leur existence hybride, c'est-à-dire en les rattachant à l'organisation institutionnelle de l'ensemble de la Guyane. Ils perdraient ainsi leur attache à la nature. Mais ceux qui ont entamé leur stabilisation en tant qu'objet scientifique, se mobilisent contre cette action.

Le dispositif de ces derniers, recèle cette particularité d'être homogène du fait de l'appartenance des membres au domaine scientifique mais hétérogène par les disciplines qui s'y exercent : médecine et sciences sociales. Forts de cette double approche, ils sont en mesure de caractériser l'objet amérindien par son glissement irréversible de l'état de vivant à celui de non-vivant, si l'action politique qui les vise est menée à terme. Leur propos, traduit dans un autre langage, consiste finalement à dire : ils appartiennent autant à la nature qu'à la culture, si vous leur ôtez leur attache à la nature, ils vont mourir, ou du moins être affaiblis.

Cette démonstration, appuyée par le dispositif extra-territorial de ces acteurs scientifiques, aboutira à la création d'un arrêté préfectoral en 1970 qui limite l'accès au territoire où vivent les amérindiens du sud. Cet arrêté est un acte décisif car en visant à protéger les amérindiens, il constitue la première forme de protection d'un espace dans le sud. De ce fait, dans cette partie de la Guyane, la notion de protection et l'objet amérindien ne seront plus jamais déliés. L'existence de ce lien est, jusqu'à aujourd'hui, resté irréversible.

### 3.1 EMERGENCE DE L'OBJET AMERINDIEN

Les acteurs mandatés par l'administration coloniale pour recenser et contrôler les habitants de l'intérieur et leurs activités, rencontrent les amérindiens, observent leurs singularités et les consignent dans les a côtés de leurs rapports. Ils les font ainsi entrer dans un espace de « commune mesure »<sup>1</sup>, facilitant l'action politique à leur égard. C'est ainsi que les amérindiens sortent de l'angle mort dans lequel ils étaient. Ces missionnaires observent en outre que leur santé et leur nombre déclinent : ils sont en train de passer de l'état de vivant à celui de non-vivant. Leur existence en tant qu'objet est donc concomitante de l'observation de ce passage d'un état à l'autre. La question de leur santé va donc être au cœur des enjeux politiques les concernant, indissociable des actions qui seront menées dans leur direction.

#### 3.1.1 Contrôle politique de leur territoire

La centralisation de savoirs sur les amérindiens va être le fait d'acteurs mandatés par le pouvoir politique, puisque les amérindiens, comme la faune<sup>2</sup>, n'ont pas été constitués en objet scientifique avant le milieu du XXème siècle. Pourtant le Musée de l'Homme avait envoyé en 1938 un chercheur, M. Sangnier, élève de M. Mauss, dont les données ne seront jamais publiées en raison de son décès précoce (Chapuis, 2001)<sup>3</sup>. L'IFAT avait prévu d'accueillir un ethnologue dès sa création en 1947, mais A. Métraux, pressenti pour ce poste, ne fut pas attiré par la Guyane (Métraux, 1978)<sup>4</sup>. Un département de sciences sociales ouvre dès 1966 au centre ORSTOM mais ce sont deux sociologues qui vont s'y succéder, dont les études portent

---

<sup>1</sup> « La construction d'un espace politique implique et rend possible celle d'un espace de commune mesure, à l'intérieur duquel les choses sont comparables, parce que les catégories et les procédures de codage sont identiques » (Desrosières, 2000, p. 17).

<sup>2</sup> Même si ce parallélisme peut paraître choquant sur un plan moral, il n'est pas abusif puisque, tout comme la faune dont certains spécimens ont été ramenés pour être exposés au Jardin des Plantes, plusieurs familles amérindiennes du littoral ont été exposées dans ce même jardin (BDoc : amérindiens. Manouvrier, 1882). L'anthropologie est d'ailleurs née de ce parallélisme. Le premier titulaire de la chaire d'anthropologie du Muséum, Quatrefages, énonce ainsi la mission de sa discipline : « l'histoire naturelle de l'homme faite monographiquement comme l'entendrait un zoologiste étudiant un animal » (cité par Blanckaert, 1997b, p. 87).

<sup>3</sup> La Guyane intérieure est évoquée dans des travaux centrés sur l'ensemble des trois Guyanes comme c'est le cas dans les travaux du Hollandais De Goeje qui publie un travail sur les wayanas en 1941. Mais ce type de travail n'est pas centré sur la Guyane Française et ne constitue pas une centralisation d'un ensemble d'études.

<sup>4</sup> Lors de ce séjour, il s'attendait au pire « mais Cayenne est encore plus misérable qu'il m'était possible de le prévoir » et lui « évoque le XVIIIème siècle » (Métraux, 1978, p. 191).

sur les populations du littoral<sup>1</sup>. En l'absence d'ethnologue et de centralisation des données recueillies par les savants, les observations sur ces populations restent de l'ordre du glanage, au gré des missions. L'unique travail de centralisation dans ce domaine, c'est-à-dire une série d'observations inscrites dans un dispositif d'ensemble, a été celui des jésuites, dont la partie linguistique sera retravaillée au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle (Collomb, 2000). Les observations ethnographiques éparses ne sortiront de l'oubli que sous la plume du premier ethnologue en poste en Guyane au début des années 70.

En revanche, les amérindiens ont fait l'objet d'action politique par avancées progressives, à des rythmes et dans des directions différentes selon les périodes<sup>2</sup> mais toutes visent à contrôler le territoire. La relation des amérindiens avec le pouvoir colonial est essentiellement caractérisée par le conflit au XVII<sup>ème</sup> siècle, tandis que l'objectif de leur porter assistance caractérise le siècle suivant. Cet objectif n'étant pas atteint, ces populations plongent dans l'oubli<sup>3</sup> (Hurault, 1985 ; Grenand, 1982) jusqu'à ce que soit créé le « Territoire de l'Inini » par le décret-loi du 6 juin 1930. Ce dispositif institutionnel englobe toute la partie forestière, ne laissant à la colonie qu'une bande littorale large de 50 à 100 kms (Calmont, 2000). Les amérindiens qui ne sont pas directement visés par ce dispositif, y sont intégrés de fait, de par leur lieu de vie. Dans cette première étape, ils sont abordés par leur territoire et non en tant que population<sup>4</sup>.

Le « Territoire de l'Inini » va contrôler 90% du territoire où vivent 12 000 personnes, soit le tiers de la population coloniale en 1930<sup>5</sup>. Cette création est décidée sans consultation du Parlement (Taubira, 2000) et suit deux objectifs : contrôler l'activité des orpailleurs<sup>6</sup> et soustraire l'intérieur au contrôle politique local.

En effet, en l'absence de toute réglementation, de toute cartographie et de tout poste de contrôle, la population des orpailleurs ainsi que les profits qu'ils tirent de leur activité,

---

<sup>1</sup> Ce découpage renvoie à une division du travail au sein des sciences sociales : aux sociétés occidentalisées du littoral, la sociologie, aux sociétés considérées comme « primitives » de l'intérieur, l'ethnologie. On retrouve ainsi la dissymétrie entre l'Occident et le reste du monde analysée par Latour (Latour, 1997). Dissymétrie maintenue par l'approche auto-dénommée ethnoscientifique (Descola, 2006).

<sup>2</sup> L'ethnologue P. Grenand parle à ce sujet de « hasard organisé » (Grenand, 1982, p. 246).

<sup>3</sup> A la période qui nous intéresse cette histoire est ignorée (Hurault, 1989). Aussi, comme les missionnaires de cette période, nous allons dans cette partie suivre leur rencontre avec les amérindiens en considérant qu'ils n'ont pas conscience du passif des interactions antérieures.

<sup>4</sup> A. Metraux, de passage en Guyane, dit les wayapi éteints (Grenand P. F., 2005).

<sup>5</sup> Piantoni, 2002, p. 95.

<sup>6</sup> Le régime fiscal de l'Inini a pour unique taxe la licence de commerce (Lemaire, 2000 p. 188).

échappent à l'Etat. 100 ans après le début de l'arrivée massive des orpailleurs<sup>1</sup>, la France, peu soucieuse jusque-là de marquer le territoire guyanais de son emprise, établit rapidement une législation concernant l'exploitation des mines d'or et la profession d'orpailleur<sup>2</sup> (Jolivet, 1982). Cette législation minière constitue le premier et unique corpus de textes officiels réglemant l'intérieur. L'Etat entend désormais organiser l'exploitation des richesses aurifères et mettre en place des filières commerciales qu'il contrôle<sup>3</sup>.

Outre l'importance pour l'Etat de contrôler et taxer l'exploitation des ressources d'un territoire sous sa juridiction, des éléments conjoncturels, d'ordre économique et surtout politique, ont favorisé la création du « Territoire de l'Inini ». Le déclin de la production aurifère dans les années 20 et 30<sup>4</sup>, l'impossibilité de développer un secteur d'auto-production agro-forestier<sup>5</sup>, l'inefficacité du bague comme voie de développement<sup>6</sup>, inquiètent l'Etat quant aux possibilités économiques du département. Dans cette situation, une période trouble au niveau politique, où se joue lors d'élections locales le rapport de forces entre la métropole et sa colonie, la création de l'Inini vise à soustraire à l'agitation politique locale la mise en valeur de l'intérieur<sup>7</sup>. En effet, des émeutes sanglantes se déroulent à Cayenne suite aux élections législatives frauduleuses de 1924 et 1928<sup>8</sup> qui opposent un candidat soutenu par la métropole à un candidat populaire dans la colonie.

---

<sup>1</sup> Les immigrants sont venus des Antilles françaises et anglaises à partir de 1860 (Jolivet, 1982).

<sup>2</sup> Cependant, cette législation ne permet pas à l'Etat colonial de maîtriser dans les faits l'exploitation de l'or. L'immigration massive, le milieu forestier, les liens entre exploitations légales et illégales maintenus par la main-d'œuvre, la rendent quasi ineffective (Jolivet, 1982, p. 128).

<sup>3</sup> Outre des structures administratives, l'Etat prévoit le développement d'un réseau moderne de communication : routes, voies ferrées, équipements portuaires (Piantoni, 2002, p. 95).

<sup>4</sup> La chute des cours mondiaux due en 1929 et les limites des techniques employées, amènent une stagnation de la population des orpailleurs, qui décroît après 1930 : ils sont 2000 en 1950 moins de 500 en 1960 (Jolivet, 1982, p. 121-122).

<sup>5</sup> Les dirigeants de la colonie veulent remédier à la situation déséquilibrée de la Guyane (économie entièrement dépendante de l'or dont l'essor commence à se tarir) en développant l'agroforesterie. Cela correspond à l'impératif de l'entre-deux guerres : « mettre en valeur » les colonies par la production agricole (Bonneuil, 1990). Mais ce secteur ne résistera pas à la chute des cours de 1929 et à la concurrence des productions régionales (rhum et banane des Antilles, gomme de balata et bois de rose du Brésil) (Mama Lam Fouck, 1996).

<sup>6</sup> Système, qui plus est, critiqué par des représentants de pays d'Amérique centrale et des Français comme l'écrivain journaliste A. Londres, le poète guyanais L. G. Damas et le député guyanais G. Monnerville.

<sup>7</sup> Le premier préfet de Guyane l'analyse ainsi : « créée par Mandel lorsqu'il était ministre des colonies, [ce territoire de l'Inini] répondait au désir de voir échapper tout l'intérieur à peu près désert à l'influence du Conseil Général » (Vignon, 1985, p. 21).

<sup>8</sup> Ces élections opposent un candidat populaire soutenu par la majorité des Guyanais, Galmot, et le candidat, Lautier, appuyé par une fraction de la bourgeoisie créole, l'administration coloniale et le ministre des colonies. L'entrepreneur métropolitain Galmot se positionne contre la fraude électorale et pour le développement de la Guyane. Elu député en 1919, il est emprisonné à Paris en raison de sa complicité dans un scandale politico-financier (affaire des Rhums). Réhabilité par la suite, sa popularité auprès des Guyanais est intacte mais lors des élections de 1924, Lautier, soutenu par le gouverneur, le procureur général et le maire de Cayenne, gagne ces élections, en partie faussées par des électeurs fictifs et se déroulant sous la menace et les répressions. Les élections de 1928 se déroulent dans la même ambiance et après la réélection de Lautier, suivie d'émeutes mais

Si l'impact des projets de l'Inini reste discret<sup>1</sup>, l'enjeu de ce changement pour la Guyane n'en est pas moins important puisque, depuis lors, pour les Guyanais du littoral, le terme « Inini » est devenu le symbole de l'appropriation par la métropole de la majeure partie de leur territoire, au dépens des élus et de la population présente sur le littoral, sous l'alibi de projets de développement. En effet, ce système, proche du protectorat colonial, place l'intérieur de la Guyane sous l'autorité directe du gouverneur assisté d'un conseil d'administration qui n'est pas élu. L'Inini est doté d'un budget propre et constitue une unité administrative autonome, ayant personnalité de droit civil<sup>2</sup>. Autrement dit, la Guyane est divisée en deux colonies, l'une sur le littoral, l'autre dans l'intérieur, sous la tutelle directe et totale de la métropole.

Les élus et une partie de la population guyanaise ne s'y trompent pas et « la suppression du territoire de l'Inini sera un des principaux soucis du Conseil Général »<sup>3</sup>. Cet acte trouve sans doute un retentissement particulier dans la société guyanaise dont l'identité s'affirme difficilement<sup>4</sup>. Une mémoire de la dépossession s'inscrit pour eux dans cette partie de leur territoire, encore palpable aujourd'hui. Nous en mesurerons tout le poids dans les parties suivantes lorsque le projet de parc sera présenté aux élus guyanais qui y voient une réactivation de l'époque de l'Inini.

Le « territoire de l'Inini » a également de l'importance concernant notre sujet par le premier enregistrement systématique qu'il crée pour cette partie de la Guyane. Son administration constitue la première construction systématique d'un assemblage de données sur plusieurs domaines. Ce que Latour appelle une « accumulation »<sup>5</sup>. Ce premier embryon d'une gestion administrative de l'intérieur, est constitué de 2 services (le service des mines<sup>6</sup> et le service

---

validée par l'Assemblée Nationale, les Guyanais apprennent la mort de Galmot. Des émeutes et lynchages seront suivis d'un procès en 1931 à Nantes où la complicité de l'administration française dans la fraude électorale est dénoncée (Mam Lam Fouck, 1996 ; Cendrars, 1973 ; Piantoni, 2002).

<sup>1</sup> Les analystes de la Guyane, inscrivent généralement l'Inini dans la longue liste des projets étatiques restés inaboutis : les moyens de communication vers l'intérieur se révéleront infaisables et la fin du premier cycle de l'or provoqua le reflux de la majorité des orpailleurs vers le littoral (Mam Lam Fouck, 1996, p. 50).

<sup>2</sup> Jolivet, 1982, p. 137.

<sup>3</sup> Vignon, 1985, p. 21.

<sup>4</sup> Jolivet a analysé la construction de la société créole comme la perpétuation d'une situation de crise : contrairement aux autres colonies françaises, la constitution d'une créolité a été étouffée par l'avènement de la ruée vers l'or, à peine 30 années après l'abolition de l'esclavage (Jolivet, 1982).

<sup>5</sup> Latour, 2001, p. 38.

<sup>6</sup> Ce service est polarisé par l'or, la prospection de sites et la réglementation des industries d'exploitation existantes. Les rapports de ce service recensent les placers, le paiement des taxes, l'évolution de la population des mineurs et de leur activité. Parfois les observations vont jusqu'à une cartographie de l'emplacement des placers par rapport à l'hydrographie (exemple : géomètre, adjoint au service des mines, rapport de 1938 dans la



forestier<sup>1</sup>), chargés d'effectuer des prospections et la mise en place d'une réglementation, 2 centres administratifs et 3 centres de contrôle. Le personnage principal de ces centres est le gendarme qui représente l'autorité du gouverneur qui est doté de fonctions administratives<sup>2</sup>. Son rôle de contrôle est complété par celui de médecins, d'ingénieurs forestiers et de géologues qui effectuent des missions dans les villages.

Même si ce dispositif administratif ignore au départ les amérindiens, ils vont émerger dans les rapports de tournées, comme une population à part, distincte des autres habitants. Ce sont ces missionnaires, dont la pratique est à la jonction d'un travail d'observation, d'analyse scientifique et de contrôle politique des populations, qui vont amorcer leur construction en objet.

### **3.1.2 Première circonscription de l'objet**

Le travail des missionnaires de l'Inini correspond aux caractéristiques des savants anachroniques : chaque mission, quelle que soit la spécialité du missionnaire, est l'occasion de rassembler des données allant de l'économie à la médecine. Ainsi, un médecin en tournée en 1938 dans la région du Haut Maroni, fait 146 consultations et effectue également le contrôle administratif du prix des biens vendus dans le commerce et un recensement de la population. Ces missionnaires construisent ainsi une représentation de ce territoire et de ses populations comme un assemblage de données hétérogènes. Notamment, ils ne dissocient pas l'enregistrement des caractéristiques du territoire de la population qui y vit et de ses pratiques. Forts des savoirs qu'ils enregistrent et de l'expérience du sud qu'ils acquièrent, certains

---

Haute Mana, p. 63). Le secteur est constitué d'orpailleurs artisanaux, sans prospection géologique systématique préalablement établie. Les recherches sur le potentiel minier se sont arrêtées à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle (Orru, 2001) et les connaissances sur la géologie de la Guyane ne se développeront que dans les années 50 avec l'implantation de l'IFAT, dont le premier directeur est géologue. Il a basé le développement de son centre sur les liens qu'il tisse avec l'administration locale, certaines entreprises minières et le réseau de ses pères en métropole.

<sup>1</sup> L'arrêté du 7 février 1931 crée le premier Service Forestier dans le territoire de l'Inini qui, en l'absence de tout agent des eaux et forêts, est à la charge du bureau des mines du territoire. L'arrêté du 27 mars 1931, lui confie également l'instruction des affaires forestières et domaniales de la colonie de Guyane. L'arrêté du 2 juin 1932, sépare et réorganise les services des mines et des eaux et forêts, en deux organismes bien distincts. Le service forestier a la charge d'instruire toutes affaires forestières et agricoles, d'établir et délivrer les titres de permis d'exploitation forestière et de concession domaniales accordées par le Gouverneur. Deux ans plus tard, ces compétences sont étendues à l'ensemble du territoire de la Guyane. A cette période l'activité d'exploitation forestière est limitée. En 1930 il n'existe qu'une seule société d'exploitation forestière en Guyane (la SFGF voir chrono) basée à St Laurent du Maroni à l'ouest sur le littoral (source : O Brunaux, ONF, comm.pers).

<sup>2</sup> Jolivet, 1982, p 197, Mam Lam Fouck, 1996, p 50.

d'entre eux formulent des préconisations d'ordre politique sur la conduite que la France doit tenir dans l'Inini.

Mais si les données qu'ils rassemblent sont hétérogènes, elles n'en sont pas moins organisées. En effet, ces gestionnaires s'efforcent de faire entrer leurs observations dans des relevés chiffrés organisés en tableaux. Ils constituent en réalité la première base de données statistique sur les populations de l'intérieur de la Guyane et en cela, répondent à la caractéristique fondamentale que Desrosières a analysée au sujet du travail statistique, à savoir la production d'une taxinomie<sup>1</sup>, inhérente au travail de classification (Desrosières, 2000). De la manière dont ils ordonnent les données de leur recensement, ressort une catégorisation des habitants. Leurs recensements démographiques tiennent toujours compte du groupe d'appartenance de la personne, appelé alors « race » : européens, asiatiques, créoles, indiens, saramacas<sup>2</sup>. La question de l'appartenance à une communauté fait donc partie des critères enregistrés systématiquement par ces gestionnaires.

Dans cette catégorisation, chiffres à l'appui, de la population de l'intérieur par origine, les amérindiens constituent l'une de ces catégories. Certains de ces gestionnaires, fascinés par leur vie en forêt, vont plus loin dans la distinction des amérindiens en regard de l'ensemble des autres populations de l'intérieur. Nous allons prendre l'exemple de deux gestionnaires qui parcourent l'intérieur à la même période (durant les années 30 et 40 : un ingénieur forestier directeur des Eaux et Forêts, Gréber, et un médecin, Heckenroth). Certains de leurs rapports correspondent à ce que nous avons défini dans le premier chapitre concernant les observateurs, construisant une approche positive de l'intérieur, par contraste avec le littoral.

Gréber affine la catégorisation des indiens en trois groupes : « *indiens créolisés / indiens demi-créolisés / indiens des grands bois* »<sup>3</sup>. On retrouve la bi-polarisation guyanaise : le littoral défini par la population créole / l'intérieur défini par la forêt et les amérindiens. Sa catégorie des « *indiens des grands bois* » correspond pour lui aux indiens les plus « *purs* »<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> « La taxinomie est, d'une certaine façon, la face obscure du travail scientifique comme du travail politique. Mais son étude ne peut être réduite au dévoilement des relations cachées entre des deux dimensions de connaissance et d'action [...]. La question est plutôt d'étudier en détail la nature des liens faisant tenir ensemble les choses et les gens » (Desrosières, 2000, p. 289-290).

<sup>2</sup> Ces catégories « raciales » fluctuent en fonction de la sensibilité du gestionnaire aux caractéristiques de la Guyane. Définies a priori, ces 5 « races » sont parfois distinguées par sous-groupe d'indiens ou de boni, et de créoles anglais ou français, guyanais ou antillais, européens, anciens bagnards ou non.

<sup>3</sup> Grébert, 2001, p. 16.

<sup>4</sup> Grébert, 2001, p. 19.

Les amérindiens sont construits selon deux référents : ceux du littoral sont définis en regard du groupe créole tandis que ceux de l'intérieur sont définis par la forêt, qui contient la part la plus pure de leur groupe.

Le Dr. Heckenroth, en charge du bassin de l'Oyapock, a approfondi son recueil de données sur les amérindiens et l'on y retrouve les caractéristiques du regard fasciné de l'observateur. Comme Grébert, il définit les amérindiens en référence à la forêt : les wayampis sont « *de caractère essentiellement doux, c'est là l'empreinte de la forêt* »<sup>1</sup>. Ce lien est pour lui un spectacle à valeur esthétique et éducative : « *L'homme et la nature profondément liés en toute simplicité, sont des spectacles d'une rare beauté que les civilisations modernes devraient pouvoir observer plus fréquemment et desquelles elles pourraient tirer de profitables enseignements* »<sup>2</sup>. Dans la partie « économique » de son rapport, il note que « *[ils] doivent asservir la nature pour en tirer les produits nécessaires à leur existence* » ce en quoi ils sont « *très habiles* »<sup>3</sup> : le système des abattis qu'ils ont mis en place est « *parfaitement adapté* » et ils sont également « *maître dans l'art* » de la pêche et de la chasse à l'arc.

Sur la base de ce constat, il passe à une échelle plus générale : il donne son point de vue sur la politique de la France à l'égard des populations de l'Inini. Il passe à cette échelle en ironisant sur le fait que l'Etat français se soucie davantage des mineurs que des indiens<sup>4</sup> alors qu'ils vivent difficilement de leur activité et ne permettront pas de développer le territoire. Il avance donc une préconisation politique concrète concernant les amérindiens : « *Race industrielle, seule population autochtone de l'Oyapock français, il y aurait intérêt pour la mise en valeur agricole du territoire, à chercher son regroupement* »<sup>5</sup>. Pour lui, le développement passe par l'agriculture, et le premier barrage à ce secteur est la mobilité des amérindiens. Nous verrons dans le point suivant que cette préconisation sera mise en œuvre par des acteurs politiques.

Nous avons mis en avant cette préconisation parce qu'elle aura un impact fort pour la suite, mais ce médecin et l'ingénieur forestier, en formulent d'autres dans le registre de la santé. Grébert, au vu des données rassemblées par les gestionnaires de l'Inini, constate, comme

---

<sup>1</sup> BDoc : amérindiens. Heckenroth, 1939, p. 267.

<sup>2</sup> BDoc : amérindiens. Ibid., p. 272.

<sup>3</sup> BDoc : amérindiens. Ibid., p. 269.

<sup>4</sup> En effet, sur l'ensemble des populations présentes c'est essentiellement la population de mineurs créoles qui est soignée. Les populations amérindiennes ne sont pas la première cible de l'administration. Sur 11 tournées médicales dans le Haut Maroni effectuées annuellement, une seule concerne les amérindiens.

<sup>5</sup> BDoc : amérindiens. Ibid., p. 271.

d'autres gestionnaires, que le nombre d'amérindiens va diminuant et que leur état de santé est inquiétant. Ils sont en train de passer vers l'état de non-vivant. Dans leurs rapports annuels, Grébert et certains médecins de l'Inini rappellent la France à sa responsabilité.

Heckenroth conclut son rapport en jugeant ingrate l'attitude de la France : « *si la race est abandonnée, c'est le plus beau joyau de l'Inini que nous perdons. Nous laisserons au profit de nos voisins s'éclipser une race dont le cœur est français* »<sup>1</sup>. Les amérindiens, définis par leur relation à la forêt qui les environne, ressortent comme une population saillante, remarquable et admirable. Ils sont auréolés du merveilleux que recèle leur territoire puisqu'ils parviennent à y vivre. L'identification des caractéristiques de leur existence va de pair avec la menace qui pèse sur eux. Perdre cette population signifierait perdre la population qui a su le mieux s'adapter à cette forêt, la population qui en a garanti le peuplement le plus stable et celle qui donne au territoire le versant humain de sa dimension mythique.

Ces constats et recommandations sont rassemblés à la fin des années 30 par plusieurs gestionnaires de cette époque sous l'expression : « *question indienne* »<sup>2</sup>. Elle est le fruit du travail de recueil de données systématiques organisé par les services de l'Inini. Ces données n'ont pas à elles seules produit cette expression. Elle s'est forgée sous la plume de ceux, observateurs tenus de répondre à des impératifs de gestion, qui ont à la fois singularisé ce groupe par rapport aux autres et généralisé à l'ensemble de ce groupe, leurs observations éparses. Tenus à un compte rendu de leur activité, ils ont associé leur travail d'observateur à la proposition d'énoncés à caractères généraux sur la posture que la France devrait adopter vis-à-vis de ce groupe, condensés dans l'expression « *question indienne* ».

Grébert rappelle que les indiens sont des citoyens français et prend en exemple la politique menée au Surinam et au Brésil qui peuvent se revendiquer, contrairement à la France, « *protecteurs des indiens* ». Il constate que les pays voisins peuvent être plus attractifs que la France. Dès lors, Gréber avertit ses supérieurs : si l'on n'y prend garde, cette population, « *race autochtone* »<sup>3</sup>, qui garantit le minimum de peuplement de l'intérieur, souvent désigné à cette période comme « *désert* »<sup>4</sup>, va disparaître. Il suggère une amélioration de la politique actuelle en devenant leur « *protecteur* ». Aussi, sur la base du constat de la fuite des

---

<sup>1</sup> BDoc : amérindiens. Ibid., p. 268.

<sup>2</sup> Ibid., p. 133.

<sup>3</sup> Grébert, 2001, p. 13.

<sup>4</sup> Vignon, 1985, p. 21.

amérindiens vers les pays voisins, leur décroissance démographique et leur mauvaise santé, c'est-à-dire sur la base de signes de leur passage de l'état de vivant à celui de non-vivant, ils proposent leur protection comme étant la solution.

### 3.1.3 Visée politique : normaliser l'objet

La création du « territoire de l'Inini » fut une première étape dans la mise en place d'un contrôle de l'intérieur par l'Etat, faisant émerger la « *question indienne* ». Une seconde étape s'amorce à la fin de la seconde guerre mondiale, entre 1947 et 1969. L'intérieur de la Guyane est alors en transition. L'Etat transforme la colonie en département<sup>1</sup>, divisé en 2 arrondissements : celui de Cayenne, sur le littoral, est, à l'image des départements métropolitains découpés en communes, tandis que celui de l'Inini est administré par un conseil d'arrondissement et le sous-préfet de l'Inini qui réside à Saint-Laurent. Cet arrondissement est organisé en cercles municipaux, et non en communes, dont le sous-préfet désigne les administrateurs, qui sont généralement les commandants des brigades de gendarmerie (Jolivet, 1982). En 1950, sont créés les postes administratifs de Maripasoula et de Camopi sur l'amont des deux fleuves frontières de la Guyane. La décision de départementaliser la Guyane visait à construire une gestion de l'ensemble du territoire guyanais, mais elle reste marquée par la partition entre littoral et intérieur.

Toutefois, cette évolution institutionnelle marque la volonté de normaliser et uniformiser l'ensemble du territoire. Du point de vue étatique, il s'agit « *d'affirmer la présence française* »<sup>2</sup>, la délimitation définitive des frontières de la Guyane étant encore récente<sup>3</sup>. L'un des outils de cette normalisation est la cartographie qui va permettre de situer les villages amérindiens sortis de l'oubli grâce au travail des missionnaires des deux décennies précédentes.

---

<sup>1</sup> En 1947, l'assemblée constituante décide que la Guyane, ainsi que la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion doivent devenir des Départements d'Outre-Mer.

<sup>2</sup> BDoc : amérindiens. Vignon, 1969, p. 1.

<sup>3</sup> La frontière avec le Surinam fut contestée durant les années 50 et celle avec le Brésil fut définitivement tracée sur une carte en 1957 par une mission de Hurault.

En conséquence, si Hurault a été ému par la forêt et ceux qui y vivent lors de ses missions cartographiques à partir de 1947, les résultats de ses travaux vont contribuer, malgré lui, à mettre en place une politique de développement de l'intérieur où le merveilleux n'aura plus sa place. On retrouve ici la tension inhérente au travail du missionnaire entre sa restitution des données recueillies et l'expression de l'expérience qu'il a vécue durant sa mission. Les cartes et le travail systématique qu'il effectue, transforment les modes d'appréhension possibles de l'espace de vie des amérindiens : il peut désormais être dé-subjectivé. Il n'est plus le territoire des explorateurs, il est à tout le monde, à tous ceux qui peuvent lire une carte. Au sein de cet espace cartographié, les villages, notamment amérindiens, ne sont plus insaisissables, ils vont pouvoir être fixés géographiquement.

En poursuivant son travail de rationalisation cartographique, Hurault contribue à une mise en ordre de cet espace dont il va vouloir par la suite préserver le merveilleux : sa part de singularité la plus humaine, c'est-à-dire le mode de vie des populations amérindiennes. Pour l'heure, son travail donne le cadre de base pour définir les objectifs de contrôle politique de ce territoire que le premier préfet de la Guyane, Vignon, va vouloir mettre en œuvre. Tout comme Hurault, Vignon est un personnage clef de cette période. Attaché à ce département où il lui semble que « *tout reste à faire* »<sup>1</sup>, il se maintient à des postes de décision politique de 1947 à 1971 : lorsqu'il n'est plus préfet, il devient sénateur et maire de St Laurent du Maroni. Dès lors, bien que le travail de Hurault soit complémentaire des objectifs du préfet, ces deux hommes qui exemplifient les figures de l'observateur et du responsable que nous avons détaillées dans le premier chapitre, vont devenir ennemis.

Vignon est persuadé que le développement de la Guyane viendra de sa partie intérieure et veut, à cette fin, intégrer les populations qui y vivent dans l'ensemble régional. Reprenant le constat fait par les gestionnaires de l'Inini, il reproche à la France d'avoir laissé les populations de l'intérieur dans l'oubli. Il s'agit « *d'utiliser au maximum leur potentiel* » afin « *de permettre aux populations de l'intérieur de vivre et de produire à l'heure du XXème siècle* »<sup>2</sup>. En d'autres termes, les rendre productives, ce qui les rendra contemporaines du reste de la Guyane et donc les faire entrer dans le cours de l'histoire. Cette position entame la troisième étape dans la mise en place du contrôle de l'intérieur par l'Etat.

---

<sup>1</sup> Vignon, 1985, p. 16.

<sup>2</sup> Ibid., p. 7 et BDoc : amérindiens. Vignon, 1969, p. 1.

Il met en place un programme qui cible directement les amérindiens, les orpailleurs ayant désormais désinvesti les placers épuisés. Les populations amérindiennes doivent entrer, non plus seulement dans un cadre administratif mais dans l'objectif désormais commun à l'ensemble de la Guyane : la productivité économique. Pour cela, il faut qu'elles perdent une partie de leurs attaches qui les distingue du reste du département et trouver un outil administratif qui les attache à l'ensemble de la Guyane, et non uniquement à leur communauté ou aux pays voisins.

Entre 1960 et 1969, Vignon, en coopération avec le Conseil Général, crée 3 communes dans l'intérieur : Saül, Maripasoula et Camopi. Ces deux dernières localités existaient déjà comme postes administratifs et Saül comme village, mais par ce passage à un autre statut elles accèdent à une représentation politique dans les instances de décision à Cayenne. Ces trois communes sont considérées, tout comme aujourd'hui pour le parc, comme des points d'accès à l'extrême sud de la Guyane : elles sont « *des bases de départ pour l'exploration et éventuellement l'exploitation du sud du département* »<sup>1</sup>. De même le découpage en canton passe de 6 à 12 pour une meilleure représentativité des différentes parties de la Guyane, tel que cela avait été demandé par l'assemblée constituante au préfet Vignon.

Cette évolution vise à fixer les populations de l'intérieur qui sont mobiles et ne sont rattachées au système administratif que de manière lâche. Les missionnaires avaient constaté que « *le territoire de l'Inini n'est pas encore un territoire de peuplement, l'or attire mais ne fixe pas* »<sup>2</sup>. Le maintien d'un suivi administratif se heurte à des difficultés comme « *l'instabilité de la population, le changement et la multiplicité des noms (noms bois) et aux pertes, volontaires ou non des pièces d'identité (toutes dues aux naufrages et poux de bois). Les déclarations de naissance et de décès ne sont faites qu'irrégulièrement* »<sup>3</sup>. Cette population, volatile, suivant le système administratif au gré des aléas de sa vie collective, est considérée par ces gestionnaires comme « *étrangère et à demi-nomade* »<sup>4</sup>. Mais ils remarquent que les structures sanitaires et scolaires sont les seules susceptibles de les stabiliser et les retenir près de centres administratifs créés ex nihilo.

---

<sup>1</sup> BDoc : amérindiens. Vignon, 1969, p. 1.

<sup>2</sup> BDoc : amérindiens. Martinet, p. 70.

<sup>3</sup> BDoc : amérindiens. Anquetil, p. 202.

<sup>4</sup> BDoc : amérindiens. Martinet, p. 80.

Par leur côté immédiatement utilitaire, école et centre de santé permettent de justifier les taxes et impôts de l'administration. En outre, ils donnent à la population une « *impression de sécurité et de moindre isolement. La population se déplace volontiers pour se faire soigner et le médecin est très chaleureusement accueilli lors de ses tournées* »<sup>1</sup>. C'est donc un service efficace et indispensable qui « *contribue à fixer dans l'Inini autant qu'il est possible cette population* »<sup>2</sup>. Fort de ce constat, le préfet définit un schéma global à appliquer dans chacune de ces communes. Trente années après les grands projets de développement dans l'Inini, il réitère ces espoirs de développement par l'intérieur mais cette fois-ci en se basant sur le constat de missionnaires ayant passé du temps sur le terrain et en cherchant à inclure l'ensemble des populations, dont les amérindiens.

Dans un court document (7 pages), Vignon définit les priorités pour maîtriser la mobilité de cette population et leur territoire. Il prévoit de baser le développement de l'intérieur sur ceux qu'ils considèrent comme les trois acteurs clefs de la présence française : l'administrateur, le docteur et le prêtre.

Il met l'accent sur l'école car l'objectif d'« *intégration progressive des populations primitives dans la civilisation moderne [...] passe par l'instruction, [...] piliers de la société française* »<sup>3</sup>. La scolarisation des enfants des villages devient obligatoire. Il prévoit même la possibilité de supprimer les allocations aux familles qui n'envoient pas leurs enfants à l'école. Il envisage également la possibilité de formation technique pour les 20-35 ans, sorte de rattrapage, pour qu'ils puissent accéder à d'autres emplois que manœuvre. Autre institution marquant l'entrée dans la nation française, le service militaire devient obligatoire.

Ceux qui adopteront la citoyenneté française bénéficieront de droits sociaux et accéderont ainsi à des revenus monétaires. De ce fait, le bénéficiaire est « *de moins en moins redevable à son groupe d'origine* »<sup>4</sup> et de plus en plus à l'Etat (en 1988 le RMI est massivement propagé). Ce dispositif permettrait donc de modifier les attaches des amérindiens, qu'ils passent d'une appartenance à un groupe à celle de la nation.

---

<sup>1</sup> BDoc : amérindiens. Ibid., p. 79.

<sup>2</sup> BDoc : amérindiens. Ibid., p. 70.

<sup>3</sup> BDoc : amérindiens. Vignon, 1969, p. 3.

<sup>4</sup> Wyngaarde, 2005, p. 33.



Le transport est également un moyen important de contrôler des populations fixes géographiquement. Désormais, ce sont les administrateurs qui devront être mobiles et non la population. Des « *canots administratifs* »<sup>1</sup> et des liaisons aériennes doivent se mettre en place. Outre qu'ils marquent l'emprise de l'administration, ces transports doivent permettre l'approvisionnement et la vente sur le littoral d'une éventuelle production<sup>2</sup>.

Le marquage du territoire, aussi bien par la création de bâtiments administratifs que par la permanence d'un personnel représentant l'Etat, est donc au cœur de ce nouveau dispositif. Le sénateur suggère d'ailleurs de donner rapidement uniformes et drapeaux aux capitaines<sup>3</sup> noirs marrons qui les réclament, ainsi que des indemnités plus importantes.

Il évoque également les « *réserves indiennes* » : « *celles-ci n'ont pas pour but de maintenir une ségrégation des indiens mais bien au contraire de leur donner l'assurance qu'ils ne risquent pas de se voir dépossédés du fruit de leur travail, très souvent collectif, par une cession ou la vente d'un terrain à un tiers* »<sup>4</sup>. Il ne reprend pas la terminologie de protection employée par Gréber mais le principe d'une circonscription de leur espace, qui correspond mieux à l'objectif de les fixer.

Cette volonté de localiser et fixer la population est une obsession politique qui n'est pas nouvelle en Guyane. Au XVII<sup>ème</sup> siècle, les jésuites avaient développé un système pour rassembler ses populations diffuses (Grenand, 1982 ; Hurault, 1989). Au XVIII<sup>ème</sup> siècle également, le Baron Bessner, gouverneur de la colonie, a pris modèle sur les « réductions » luso-espagnoles qui regroupent les indiens pour leur évangélisation et favorisent en Guyane la création de missions où des missionnaires, un capitaine et un lieutenant faisant régner l'ordre. Ce système permet de fixer et d'attacher les populations à un lieu et un territoire pré-défini. (Neuville, 1980). Dans son analyse philosophique de ce choix politique, Neuville souligne que stabiliser l'emprise étatique sur le territoire nécessite la mise en place d'un dispositif permanent, inscrit dans la durée. On peut ajouter que ce dispositif doit également s'inscrire dans un espace dont il modifie l'usage. Par le dispositif que Vignon entend créer, il modifie la manière dont la population s'inscrit dans le territoire.

---

<sup>1</sup> BDoc : amérindiens. Ibid., p. 2.

<sup>2</sup> Il insiste également sur la santé mais nous détaillerons ce point dans la partie suivante.

<sup>3</sup> Le terme de capitaine désigne un amérindien nommé par l'administration française comme représentant son groupe. Nous aurons l'occasion d'analyser cette position dans le premier chapitre de la partie suivante.

<sup>4</sup> BDoc : amérindiens. Ibid., p. 6.



A partir de 1930, la Guyane est divisée en deux : le littoral reste sous le contrôle de la colonie tandis que l'intérieur passe sous tutelle directe de l'Etat. Cette coupure visait à soustraire au pouvoir politique local l'intérieur et à contrôler l'orpaillage qui s'y développe depuis presque 100 ans. Suivi de peu de résultats, ce changement amène toutefois le premier contrôle administratif de l'intérieur. Les fonctionnaires qui s'y rendent pour tenir des registres, recensements, et assurer le paiement de taxes, vont également effectuer les premières observations centralisées sur les amérindiens et leur mode de vie.

Ces premières observations produisent une qualification des indiens : ils sont liés à la forêt et habiles à y vivre. Certains missionnaires se hasardent à s'appuyer sur ce constat pour énoncer des préconisations d'action politique : la solution au développement de l'intérieur et à la stabilisation de sa population est de mener une politique de protection des amérindiens.

Sur la base de ces constats et en cohérence avec la volonté étatique d'aligner le fonctionnement de la Guyane sur celui des départements métropolitains, le premier préfet de Guyane met en place un programme d'action. Les amérindiens y sont considérés comme des citoyens français dont les particularités doivent être gommées par leur entrée dans les institutions nationales transcendant les appartenances (écoles, service militaire) et favoriser ainsi leur sédentarisation. Il crée ainsi les conditions de l'exercice du pouvoir étatique sur cette partie du territoire : continuité spatiale et temporelle de son dispositif, modifiant les liens entre habitants et territoire.

### 3.2 LA SANTE DES AMERINDIENS : ENJEU POLITIQUE

A partir du milieu des années 40, la santé est investie comme domaine d'action politique pour participer à la mise en ordre du département. Ce lien entre politique et contrôle de la santé, suppose d'avoir établi le bilan démographique de la population, ce que permet le dispositif administratif du littoral et de l'Inini. Il faut également être en mesure d'établir un lien entre la démographie et la santé, par l'idée de contamination, ce que l'Institut Pasteur peut résoudre à travers ses outils et l'approche de la santé par les microbes (Latour, 2001) qu'il transporte en Guyane. Il s'agit dès lors de comptabiliser les maladies, soigner les affections, enregistrer les troubles et analyser leurs causes.

Gérer la santé revient à gérer les corps. Par cette voie, l'administration arrive au niveau le plus près de la population et la médecine a d'emblée un rôle pivot entre science et politique. Ce travail a été mis en pratique avec une visée normalisatrice dans de multiples parties du monde en suivant le déploiement des empires coloniaux<sup>1</sup>. En Guyane sa mise en place s'élabore à partir de dispositifs distincts entre le littoral et l'intérieur. Il se stabilise au sein de l'Institut Pasteur de Cayenne, sur le littoral, faisant de l'alliance entre santé et science pasteurienne, un outil d'action politique. Cette alliance sera ensuite transposée dans l'intérieur par les missionnaires, mandatés soit par l'Inini soit par l'Institut Pasteur. Mais les singularités de l'intérieur, notamment le lien entre amérindiens et forêt, sont ciblées comme la cause de la vulnérabilité de ces populations, justifiant une adaptation du dispositif de contrôle de la santé.

#### 3.2.1 Politique et santé : alliance au laboratoire

Du point de vue du premier préfet de la Guyane, pour mettre en œuvre un développement économique, il faut que la population soit en bonne santé. Durant les années 30 à 40, la démographie négative<sup>2</sup> concernait l'ensemble de la population guyanaise, aussi bien sur le

---

<sup>1</sup> Des travaux menés sur la question sont cités par Fassin dans Fassin et al., 2003. Il s'agit notamment de Taussig M. Shamanism, *Colonialism and the Wild Man. A study in Terror and Healing*. Chicago. University of Chicago Press. 1987. Megan Vaughan. *Curing their ills. Colonial Power and African Illness*. Stanford. Stanford University Press. 1991. Arnold D. *Colonizing the body. State, Medecine and Epidemic Disease in Nineteenth Century India*. Berkeley. University of California press. 1993.

<sup>2</sup> En 1947, le nombre de décès excédait celui des naissances.

littoral que dans l'intérieur. En 1947, Vignon note que son « *indice démographique de 0,001 habitant au kilomètre carré [est] inférieur à celui du Sahara* »<sup>1</sup>. De plus, « *l'absence de structure sanitaire* », « *les conditions d'hygiène insupportables* » du baigne et ses épidémies<sup>2</sup>, l'isolement des populations de l'intérieur entament la « *vitalité* » de la population<sup>3</sup>.

Par ce raisonnement, il est proche d'un impératif qui a prévalu à la fin du XIX<sup>ème</sup> en métropole : la recherche d'un mouvement de régénération de la population, basé sur le principe suivant : « *la première condition de force c'est le nombre et la vigueur des citoyens* »<sup>4</sup>. L'alliance de ce raisonnement<sup>5</sup> aux outils développés par l'Institut Pasteur amène au milieu des années 40 le basculement du raisonnement hygiéniste au raisonnement et modes d'action pasteurien tel que Latour l'a montré à la fin du XIX<sup>ème</sup> (Latour, 2001)<sup>6</sup>. Ce basculement n'est pas ce qui nous préoccupe mais il suggère que Vignon entend travailler à transformer la Guyane intérieure en s'alliant à la force de ce que l'Institut Pasteur est en mesure d'entreprendre. Restaurer la « *vitalité* » de la population passe par une gestion alliant médecine et administration.

Sur le littoral, le dispositif de gestion de la santé est basé sur une logique de laboratoire : celle de l'Institut Pasteur. L'étude de Latour au sujet de Pasteur a montré l'importance des liens constitués par ce scientifique et comment cela a abouti à modifier en profondeur les relations inter-individuelles dans notre société. Le centre Pasteur de Cayenne amène ce travail de reformulation des liens sociaux en Guyane.

---

<sup>1</sup> Vignon, 1985, p. 56.

<sup>2</sup> Les épidémies, nombreuses en Guyane à toutes les époques, ont entamé les énergies développées pour coloniser le territoire mais cela ne signifie pas nécessairement qu'elles ont été la cause de l'échec de la colonisation. Elles ont plutôt été le révélateur de l'inadéquation entre des projets grandioses formulés depuis la métropole et leur réalisation effective.

<sup>3</sup> Ibid., p. 38 et p. 54.

<sup>4</sup> Latour, 2001, p. 34, citant un hygiéniste du XIX<sup>ème</sup> siècle.

<sup>5</sup> Ce mouvement s'étend à la Guyane 100 ans plus tard et au sujet de populations qui ne vivent pas en ville et dont la santé n'est pas entamée par le travail dans l'industrie mais par les caractéristiques du milieu naturel.

<sup>6</sup> L'Institut Pasteur trouve les racines de sa création dans la gestion nécessaire des maladies qui dévastent la population des bagnards. L'administration pénitentiaire demande l'envoi d'un corps de médecins conséquent qui tente à la fois d'avancer les connaissances dans les maladies les plus répandues dans la colonie, d'étendre le domaine de la médecine tropicale française et de seconder l'administration dans sa vocation d'implantation de colons. Un premier centre est ainsi créé à Saint Laurent du Maroni en 1908, nommé Institut d'Hygiène et de Bactériologie (IHB). Il ferme au décès du docteur qui l'a fondé et ré-ouvre à Cayenne en 1914. Son activité est alors la « recherche sur la pathologie humaine et animale de la colonie et la surveillance de l'hygiène, l'eau d'alimentation notamment » (Art. 1 de l'arrêté du 10 mars 1914 marquant sa création). Les deux premiers directeurs de ce nouveau laboratoire, médecins coloniaux pasteurien (issus du corps de santé des colonies créé en 1890 et constitué par les jeunes médecins de la marine), firent un inventaire scientifique des diverses maladies de la Guyane. En 1940, lorsque l'Etat formule le souhait que la colonie se développe, l'outillage de l'IHB ne suffit plus. Le troisième directeur du centre s'allie au gouverneur de la colonie pour que l'IHB devienne une antenne locale du réseau mondial des Instituts Pasteur.

Dans le bilan de l'activité de son centre, le premier directeur de l'Institut note qu'« *en Guyane Française la mortalité excédait la natalité et il ne pouvait être question de mettre en valeur le pays, du fait de la seule présence de Anopheles Darlingi*<sup>1</sup> »<sup>2</sup>. Dans cette phrase, le directeur sous-entend le lien entre santé et développement. Seul est explicité le lien entre un retard de développement et le moustique vecteur de maladie. Cela renvoie au travail de laboratoire effectué par l'Institut Pasteur pour définir le lien entre la diffusion de la maladie et ce moustique. Du fait de ces liens, l'Institut est, dès sa création, inscrit dans des enjeux politiques. Il doit concourir au développement économique et cela passe par l'introduction de la population et du territoire dans une logique de dépistage systématique, de recherche et d'observation des maladies, avec l'appui d'outils de laboratoire.

Dès sa création, son fonctionnement est inscrit dans les institutions existantes et, loin d'être un laboratoire confiné dans des activités de recherche et de représentation<sup>3</sup>, il se situe à l'interface avec la population<sup>4</sup>. Son contrat de création stipule en effet que l'Institut sera « *au service du gouvernement local pour toutes les études, recherches et analyses d'ordre bactériologique intéressant la santé publique, sans qu'il y ait lieu de percevoir aucune rétribution pour ces travaux* » (art. 2). Il a également pour rôle de fournir en vaccins et sérums le département, d'ouvrir une consultation externe (art. 5 à 8) et de lutter contre la rage et surtout la lèpre désignée comme le principal fléau. L'institut a sur ce sujet un rôle de veille, aussi bien dans la colonie où il fournit un rapport semestriel au Ministère des Colonies, qu'au niveau de l'ensemble de la sous-région Amérique du Sud<sup>5</sup>. Les trois quarts des conférences auxquelles le directeur se rend durant les 20 années de son mandat, portent spécifiquement sur

---

<sup>1</sup> Moustique vecteur du paludisme.

<sup>2</sup> Floch, 1965, p. 159.

<sup>3</sup> Sans pour autant que cette tâche soit négligée : participant à de nombreux colloques, le directeur du centre et certains de ces collaborateurs acquièrent une reconnaissance scientifique nationale. Le premier directeur reçut le mérite agricole en 1947, devint chevalier de la santé publique en 1950 et obtint le prix E. Marchoux en 1953, prix prestigieux en matière de médecine tropicale.

<sup>4</sup> On peut noter que c'est là une caractéristique des Instituts Pasteur Outre-mer : « A la différence de la maison-mère parisienne, où l'indépendance vis-à-vis du pouvoir politique fut toujours la doctrine officielle, les Instituts Pasteur des colonies furent très proches des gouvernements locaux, dont ils tiraient une grande partie de leurs ressources et dont ils inspiraient, en retour, les politiques sanitaires » (Dedet, 2000, p. 15).

<sup>5</sup> L'Institut Pasteur de Guyane fut très ancré dans la sous-région, tant par les colloques auxquels il a participé (la moitié des colloques de 1946 à 1958 se situe en Amérique du Sud dont un quart au Brésil) que par la bibliographie sur laquelle il s'appuie (sur la même période, 40% des références sont américanistes (revues et / ou auteur d'Amérique du sud et la moitié de ces références sont brésiliennes).

la lèpre. Il effectue systématiquement un rapport détaillé sur le dispositif mis en place par le pays qu'il visite pour lutter contre cette maladie<sup>1</sup>.

Le premier directeur de cet institut, le Dr. Floch, cumule plusieurs responsabilités<sup>2</sup> en matière d'amélioration de la santé dans le département. Son rôle est à ce point important que Vignon établit une équivalence entre améliorer la santé de la population et favoriser les plans d'actions du Dr. Floch : « *Deux endémies sévissaient brutalement, le paludisme et la lèpre. Dans ce domaine je n'avais qu'à aider à la réalisation des projets du Dr. Floch* »<sup>3</sup>. Il remarque également son efficacité : « *depuis très peu de temps, grâce au Dr. Floch et à l'Institut Pasteur, un traitement aux sulfones<sup>4</sup> est appliqué, remplaçant fort heureusement chaulmoogra, aussi douloureuse qu'inutile. Les résultats sont spectaculaires* »<sup>5</sup>. En suivant ce raisonnement, l'Institut Pasteur chasse l'ignorance, en même temps que les maladies.

Le travail de l'Institut étant perçu comme une condition du développement de la colonie, les instances locales participent à son financement<sup>6</sup> et au choix du personnel « subalterne » (art. 3 et 4)<sup>7</sup>. En retour, l'Institut œuvre à l'élimination de maladies : il met en place l'organisation nécessaire à la mise en œuvre des traitements, notamment ceux de la lèpre et de la fièvre jaune. A cette fin, le Dr. Floch organise un dépistage systématique de la population : « *toutes les personnes en contact avec le public dans les administrations* » ou chez certains commerçants « *[devaient] chaque année se présenter deux fois au Dr. Floch. Tous les écoliers de la Guyane [subissent] les mêmes examens. Pour partir en métropole, les passagers, européens ou non, devaient obtenir du même Dr. Floch un certificat de non contagiosité* »<sup>8</sup>. Ce système avait ses limites puisqu'il ne permettait pas une surveillance

---

<sup>1</sup> Ces affirmations se basent sur l'analyse des rapports annuels de l'Institut durant ses 20 premières années.

<sup>2</sup> Il cumule les rôles de chef du service vétérinaire de la Guyane (1940-1947), directeur du bureau d'hygiène de Cayenne et du service départemental de la lutte antipaludique, directeur du service d'hygiène du département, du service de la lutte antipaludique et anti amarile, responsable de la campagne d'éradication du moustique vecteur du paludisme et léprologue départemental.

<sup>3</sup> Vignon, 1985, p. 54.

<sup>4</sup> Le traitement par la sulfone a été mis au point par les américains mais était très coûteux. Le Pr. Tréfouel de l'Institut Pasteur de Paris, isole le principe actif : la sulfone mère et diminue ainsi le coût du traitement.

<sup>5</sup> Ibid., p. 33.

<sup>6</sup> Une subvention annuelle du gouvernement de la Guyane finance la direction administrative et scientifique de l'Institut et assure le paiement du personnel.

<sup>7</sup> Le personnel de direction est choisi par l'Institut Pasteur de Paris tandis que les techniciens et « personnels subalternes » seront choisis en accord avec le département et le gouvernement de la Guyane. (art. 3 et 4).

<sup>8</sup> Ibid., p. 55.

exhaustive<sup>1</sup> mais il visait bien à mettre en place un système de veille et d'enregistrement systématique de la population, perçue à travers les traits de son mode de vie qui touchent à sa biologie. Ce fonctionnement montre également l'ancrage de la vocation sanitaire de l'Institut dans le fonctionnement social du département.

Cet ancrage se lit également dans la mise en place d'arrêtés préfectoraux, inscrivant les normes d'hygiène préconisées par l'Institut Pasteur dans le cadre juridique local. L'arrêté préfectoral du 31 mai 1953<sup>2</sup> porte sur le règlement sanitaire départemental où une série d'articles définit des règles de vie collective pour limiter la prolifération des moustiques : « *les bassins d'ornements et d'arrosage, les vases ornementaux vides, les abreuvoirs pour animaux petits et grands, les gouttières, etc... doivent être vidés complètement une fois par semaine* » (art. 82). Un autre chapitre de cet arrêté rend obligatoires les vaccinations contre la fièvre jaune et le paludisme. Une entente est également établie entre l'Institut Pasteur et le service d'immigration pour rendre obligatoire le passage des entrants dans le territoire par toutes ces mesures.

D'autres articles définissent les règles de la pulvérisation régulière du DDT et lui confèrent un caractère obligatoire. Dans le bilan de son action, en 1965, le Dr. Floch affirme que le DDT et l'épandage d'insecticides résiduels ont permis le redressement global de la situation en Guyane par son redressement démographique depuis 1949. Le DDT a en effet été pulvérisé dans les domiciles de l'agglomération de Cayenne en 1948 et généralisé l'année suivante à tout le littoral et quelques centres de l'intérieur<sup>3</sup>. A ce sujet, il évoque « *l'ère du DDT* »<sup>4</sup>, qui met un terme à « l'insalubrité » du département. A ses yeux, le travail d'organisation et d'outillage mené par l'Institut a transformé la population et la nature du département, notamment en réduisant les cas de paludisme de 95 %. La population a retrouvé sa « *vitalité* »<sup>5</sup>, elle est donc plus saine. Il établit ainsi une équivalence entre l'éradication du moustique vecteur du paludisme et la « mise en valeur » du territoire<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> Ses études iront jusqu'à analyser l'alimentation des guyanais (à partir de 1951), amenant l'Institut à donner des préconisations en matière d'agriculture et d'habitat (à partir de 1952) par l'établissement de fiches par immeuble, débouchant sur des préconisations en matière d'urbanisme.

<sup>2</sup> BDoc : recherche. Archives de l'Institut Pasteur. « Rapport de l'année 1955 ».

<sup>3</sup> Le moustique vecteur de la fièvre jaune et du paludisme est considéré comme éradiqué de Guyane en 1952.

<sup>4</sup> Floch, 1965 p. 160.

<sup>5</sup> Ibid., p. 160.

<sup>6</sup> Le directeur de cabinet du Ministre de la Santé Publique, dans un courrier adressé au Ministre de la France Outre-mer pour que le Dr Floch perçoive un avancement de carrière (BDoc : recherche. Courrier du 15 décembre 1952) écrit : « Grâce à son action, la Guyane Française, qui était considérée à juste titre comme un territoire des



Dans ce raisonnement, à une maîtrise des sources biologiques des maladies, correspond une expansion de la sphère socio-économique. Etablir cette correspondance est dès lors considéré comme prioritaire pour le Dr. Floch comme pour Vignon, mais sa mise en œuvre passe par la stabilisation d'une armature administrative.

### 3.2.2 Politique et santé des amérindiens : alliance à « l'ethno-sociologie »

Le travail de l'Institut Pasteur sur le littoral correspond à une approche rationaliste de la nature qui n'est appréciée pour elle-même que lorsqu'elle est maîtrisée : le littoral correspond à l'idéal naturel auquel aspire le Dr. Floch pour la Guyane, une nature dont l'abondance est domestiquée (dans le bilan de son activité en Guyane il évoque le gazon, les jardins et les arbres fruitiers autour de son institut), en opposition avec la forêt de l'intérieur. De même, le Dr Floch assimile les populations de l'intérieur à cette absence de domestication : elles sont marginales et mobiles et donc source de désordre : « *Les rares cas [de paludisme] que nous enregistrons proviennent presque toujours des rives de l'Oyapock ou du Maroni* » en raison « *du traitement insuffisant des rives étrangères, du manque de coordination entre les programmes de lutte antipaludique des pays frontaliers* » et des mouvements de population de part et d'autres de ces frontières. Le paludisme résiduel est donc « *d'origine frontalière ou exogène, intéressant uniquement des groupements ethniques vivant en marge de la population créole* »<sup>1</sup>. Le Dr. Floch précise que la fièvre jaune qu'il considérait éradiquée à partir de 1950, est réapparue dans le département en 1963, en raison de ces mouvements de population. De la même manière que la mobilité de la population est pour lui la cause de la réapparition d'une maladie, il désigne les singes, animal particulièrement mobile, comme source des épidémies : « *Le virus se promenait aux portes de Cayenne et de toutes les agglomérations, porté par les singes de la jungle, notamment les « singes-hurlleurs » [...]. Là était l'origine des nombreuses épidémies qui ont endeuillé notre département Sud- Américain* »<sup>2</sup>. Le singe vecteur de la maladie, incarne, par ses déplacements libres, la « jungle » non connue et non maîtrisée. Tout

---

plus insalubres, est maintenant citée en exemple par les organisations sanitaires internationales, et, en particulier, par le bureau Pan Américain de la santé ».

<sup>1</sup> Ibid., p. 159.

<sup>2</sup> Ibid., p. 160.

comme les habitants de l'intérieur, ils peuvent défaire le travail de maîtrise des maladies réalisé par l'Institut. On le voit dans sa phrase, ce désordre signifie un danger de mort. Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, le règne foisonnant du vivant qui prévaut dans l'intérieur, inquiète certains métropolitains. L'absence de contrôle signifie la possibilité de passer de l'état de vivant à celui de non-vivant.

L'opposition qu'il fait entre littoral et intérieur est donc similaire à celle du préfet pour qui il y a « *la Guyane proprement dite, qui comprend la bande côtière, et [l'intérieur]* »<sup>1</sup>. Ils ont donc tous les deux l'approche que nous avons qualifiée de responsable, par opposition à celle des observateurs. Sur le littoral où la population est stable, l'armature administrative cohérente et solide permet de travailler dans la continuité. Il n'en va pas de même dans l'intérieur, ce à quoi le Dr. Floch comme Vignon veulent remédier.

Dans la liste que Vignon établit sur les actions prioritaires dans l'intérieur, « *l'état sanitaire doit passer au premier plan* »<sup>2</sup>. Il veut systématiser le travail des médecins de l'Inini dans les années 30 en prenant modèle sur le travail de l'Institut Pasteur sur le littoral à partir de 1940 : « *d'abord une action massive, collective, de dépistage et de traitement* »<sup>3</sup> pour les affections les plus récurrentes. Cette action sera inscrite dans la durée par les médecins en poste qui devront « *établir un calendrier régulier de tournées calculées pour que tous les points du secteur soient visités au moins une fois par trimestre* »<sup>4</sup>. Il s'agit donc d'instaurer une veille systématique afin d'établir une commensurabilité entre l'état sanitaire sur le littoral et dans l'intérieur.

En complément, ces populations étant victimes de « *carences alimentaires* », il faudra « *organiser la distribution de vitamines, de fortifiants à base de fer* »<sup>5</sup>. L'ensemble de ces mesures vise pour lui à restaurer « *la vitalité* »<sup>6</sup> de ces populations, c'est-à-dire fortifier dans leur état de vivant et contrôler tout ce qui pourrait les faire passer vers l'état de non-vivant.

---

<sup>1</sup> Vignon, 1985, p. 21. Le terme « *proprement* », peut être pris au sens littéral comme au sens figuré puisque l'Institut Pasteur n'a pu mener son travail de contrôle sanitaire de la population que sur le littoral.

<sup>2</sup> BDoc : amérindiens. Vignon, 1969, p. 2.

<sup>3</sup> BDoc : amérindiens. Ibid., p. 2.

<sup>4</sup> BDoc : amérindiens. Ibid., p. 3.

<sup>5</sup> BDoc : amérindiens. Ibid., p. 3.

<sup>6</sup> Floch, 1965, p. 160.

Il demande également à l'Institut Pasteur d'effectuer une enquête démographique sur ces populations afin de dresser un état des lieux. L'entomologiste Abonnenc, est envoyé en raison de sa spécialisation sur le sud comme nous l'avons analysé dans le premier chapitre. C'est ainsi qu'apparaît dans les rapports annuels de l'Institut, à partir de 1948, une rubrique « géographie humaine ». Outre son recensement, il produit une somme sur les mouvements de population dans l'intérieur depuis la période jésuite et des cartes sur le dénombrement et la répartition de la population où sont distinguées les agglomérations minières des agglomérations indiennes. Une somme de connaissances sur les populations de l'intérieur est ainsi centralisée à l'Institut Pasteur. Elles sont introduites dans une logique de contrôle et d'analyse de laboratoire, préalablement établie sur le littoral.

Fidèle à la logique des savants anachroniques, son enquête démographique va au-delà du simple recensement. Dans la troisième partie de son travail, il cherche les causes de la faible démographie de la Guyane à travers les maladies (le paludisme) mais aussi le mode de vie : il traite des problèmes d'alcoolisme, de l'importance de l'union libre qui ne favorise pas la natalité et le « *manque d'hygiène* »<sup>1</sup>. Il s'autorise alors une préconisation politique, dans la continuité des propositions des missionnaires de l'Inini (l'ingénieur Grebert et le Dr Heckenroth) : « *Bien que les indiens soient peu nombreux, dispersés et méconnus, ils méritent que l'on s'intéresse à eux. Un regroupement s'impose ; cette tâche délicate pourrait être tentée et dirigée par un homme qui aurait à s'occuper exclusivement de la question indienne, un peu comme les directeurs d'indiens du Brésil* »<sup>2</sup>. Le préfet ayant toute confiance dans l'Institut, il reprend ces préconisations dans son projet de « valorisation » de l'intérieur. Il prévoit la création de postes permanents à Maripasoula (pour les noirs marrons), Camopi, Mana et Iracoubo, ces deux communes du littoral étant habitées par des amérindiens<sup>3</sup>.

Afin d'encadrer et de compléter cette protection sanitaire et ce regroupement, Vignon juge indispensable la création à la sous-préfecture de l'Inini d'un « *bureau des populations tribales* »<sup>4</sup> comprenant un médecin et un ethno-sociologue qui seraient en constant contact avec les populations en effectuant des tournées synchronisées mais non simultanées<sup>5</sup>. Sur le

---

<sup>1</sup> BDoc : recherche. Abonnenc, 1949.

<sup>2</sup> BDoc : Recherche. Abonnenc, 1949, p. 9.

<sup>3</sup> Saül est absent de ce dispositif puisque ce sont essentiellement des créoles qui y habitent.

<sup>4</sup> Entre 1949 et 1957, un « *service des populations tribales a fonctionné* » au sein de l'administration de l'Inini. D'après Hurault, « *il a réalisé une œuvre utile d'assistance et d'enseignement adapté* » (Hurault, 1989, p. 121) mais nous n'avons pas d'éléments plus précis sur ce service.

<sup>5</sup> BDoc : amérindiens. Vignon, 1969, p. 7.

même modèle que les tournées médicales, ces deux personnages permettraient de maintenir une veille sur ces populations. Ils seraient les intercesseurs pour accéder aux éléments de la vie de ces populations qui échapperaient au reste du dispositif. La volonté du sénateur est donc de mettre en place un programme exhaustif de saisie du territoire et des habitants. On retrouve encore le médecin, considéré comme spécialiste de ces populations et apparaît à ses côtés la figure du chercheur en sciences humaines qui est alors nommé « ethno-sociologue ». Soigner les corps ne suffit donc pas à les contrôler et les insérer dans l'ensemble du département. Il faut entrer dans leur groupe afin de connaître leurs mœurs.

Un regroupement, une veille sanitaire et une pénétration par l'observation ethno-sociologique sont les éléments que Vignon met en place à la fin des années 60. Ce contrôle se décline en plusieurs échelles d'action : espace, corps, groupe. Le préfet affiche une volonté de faire de la Guyane un département uniforme, sans césure entre le littoral et l'intérieur, afin de permettre son développement. En même temps qu'il annonce la création d'un dispositif construisant une continuité totale entre ces deux territoires, il exprime le danger que cela peut également constituer : *« les contacts seront dangereux pour les populations primitives, si, corrélativement, un grand effort n'est pas fait pour assurer leur protection sanitaire »*<sup>1</sup>. Il justifie ainsi l'investissement qu'il propose dans leur regroupement et le suivi de leur santé. Il n'utilise pas le mot de protection, comme l'avait fait Gréber sur le même sujet, mais il suggère qu'une réelle continuité entre intérieur et littoral pourrait signifier le passage de l'état de vivant à celui de non-vivant pour les populations « primitives ». Le fait de prévoir l'intervention régulière d'un « ethno-sociologue » montre également qu'il considère qu'une interface particulière est nécessaire pour entrer en relation avec eux. Il formalise ainsi à travers l'énonciation d'une organisation spécifique, les contours de l'objet politique que sont les amérindiens.

---

<sup>1</sup> BDoc : amérindiens. Ibid., p. 2.

L'alliance entre la politique et la médecine, adossée au dispositif administratif et laborantin existant, aboutit à une approche des populations du littoral par leur santé et à son contrôle. Les responsables Vignon et Floch considèrent que la faiblesse du département réside dans l'absence de contrôle, de la nature comme des populations, de l'intérieur. D'après eux, les vecteurs de maladie et les personnes contaminées se déplacent à leur guise et provoquent les recrudescences de maladies. Ils considèrent donc indispensable de faire entrer l'ensemble du département dans le processus qu'ils ont mis en place sur le littoral.

L'extension de cette approche à l'intérieur de la Guyane suppose quelques aménagements. Il faut compléter le dispositif administratif existant et aborder la question des mœurs. Ce point, mis en avant par les missionnaires de l'Inini comme distinguant l'intérieur du littoral et particulièrement les amérindiens des autres populations, est réinvesti par le politique. Le préfet décide d'adjoindre un ethno-sociologue au médecin, afin de mener le même travail que sur le littoral. Les amérindiens, pris comme objet d'action politique à travers le contrôle de leur santé, sont donc abordés comme tellement différents qu'une interface analytique est nécessaire entre le dispositif médical et eux.

Ces différents dispositifs aboutissent à faire de la santé des amérindiens de l'intérieur le thème central sur lequel vont s'opposer les tenants de leur protection, les observateurs qui vont réinvestir le thème de la santé, et ceux de leur intégration à l'ensemble de la Guyane, les responsables.

### 3.3 ACTION DE PROTECTION : LA SANTE DES AMERINDIENS

L'arrêté préfectoral de 1970 est basé sur la protection de la santé des amérindiens par le contrôle de leur territoire. Mais cet acte politique n'est pas l'émanation de Vignon, acteur politique majeur que nous avons suivi jusque là, mais du géographe Hurault qui s'oppose à lui. Nous allons analyser comment ce géographe a réinvesti les actes politiques et l'approche par la santé préalablement stabilisée par le préfet, et les a retournés pour parvenir à ses fins. Ce processus passe par une logique de dénonciation, basée sur la démonstration du passage irréversible des amérindiens de l'état de vivant à celui de non-vivant. Cette dénonciation se contruit dans l'approche politique des amérindiens par Hurault.

#### 3.3.2 Approche organique du groupe amérindien

L'ingénieur géographe Jean Marcel Hurault, que nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises, va jouer ici un rôle central : il est « l'artisan « historique » de l'intérêt contemporain de la France pour les Amérindiens<sup>o</sup>»<sup>1</sup>. Il a à la fois fondé l'ethnologie avant qu'elle ne soit institutionnalisée dans le département, et suscité une mobilisation en faveur des amérindiens. Il a donc façonné et stabilisé l'imbrication des enjeux scientifiques et politiques de l'objet amérindien.

La carrière de Hurault s'est déroulée entre la métropole et des missions de terrain en Afrique et en Guyane Française, pour le compte de l'IGN. Basé en métropole, il ne s'établira jamais en Guyane, où il ne se rend qu'en mission dans l'intérieur. Il n'a donc pas la même position que le directeur de l'Institut Pasteur, qui s'établit pour 20 ans à Cayenne et œuvre à transformer la colonie en étant basé sur place, uniquement relié à la métropole par son institution. Contrairement à lui, Hurault ne s'insèrera jamais dans la Guyane administrative, intellectuelle et politique du littoral. Pour cette raison, sa vision du département n'est pas celle que nous avons définie pour les responsables. Il voyage entre deux polarités : Paris, lieu de décision excentré pour la Guyane et le sud du département, territoire de l'inconnu pour la métropole. Par ses déplacements et ses travaux, il tend à rapprocher ce qui est éloigné. Fort de

---

<sup>1</sup> Grenand, 2005, p. 133.

cette position, il se construit au fil du temps et de la succession de ses missions, une vision de la Guyane et de ses habitants qui a toutes les caractéristiques du savant anachronique : allant des relevés cartographiques à l'étude ethnographique des populations du sud, et s'aventurant dans le domaine des préconisations politiques.

La carte mentale de Hurault que nous allons dresser va nous permettre de comprendre ce qu'il cherche à sauver en voulant mettre les amérindiens à l'abri des influences extérieures. Pour ce faire, nous allons surtout nous appuyer sur ses écrits issus de la première décennie de ses missions. Ses premiers travaux nous donnent une vision relativement spontanée de son immersion dans l'intérieur.

La Guyane littorale, politiquement et administrativement contrôlée, n'est pas la partie du territoire qui l'attire. Il consigne dans son « *journal de marche* » ses premières impressions à son arrivée à Saint-Georges, commune littorale créole située à l'embouchure de l'Oyapock, qu'il va remonter en 1948. Il éprouve une « *impression pénible* » face à cette commune à « *l'abandon indicible* », aux « *ruelles misérables* » dont « *la population à l'air triste, fermé hostile* ». Jusqu'au moyen Oyapock, il décrit les villages qu'il croise dans les mêmes termes. A cette polarité littorale négative s'oppose l'intérieur où règne le merveilleux.

Les villages amérindiens en amont de l'Oyapock sont un havre de paix : « *au milieu d'un pays âpre, dur, hostile, le village indien est une oasis de paix où l'européen est assuré d'un accueil sympathique, d'un ravitaillement abondant et peu coûteux en fruits et légumes* »<sup>1</sup>. Il y trouve une chaleur humaine et une nature domestiquée généreuse. Cette impression positive est basée sur le lien que les amérindiens ont noué avec la forêt dans laquelle ils vivent. Lorsqu'il les décrit, il les associe immédiatement à un élément de nature et à leur habileté en tant que guides porteurs et canotiers locaux. Arrivé aux sources de l'Oyapock, il conclut : « *les indiens Oyampis nous ont été d'une grande aide, et nous gardons un souvenir émerveillé de leur sens topographique, ainsi que de leur aptitude à s'orienter dans la forêt* »<sup>2</sup>. C'est pour cela que son émerveillement ne concerne pas réellement le groupe des amérindiens dans son ensemble puisqu'il assimile ceux du littoral aux créoles, mais uniquement ceux de l'intérieur<sup>3</sup>. Il y a

---

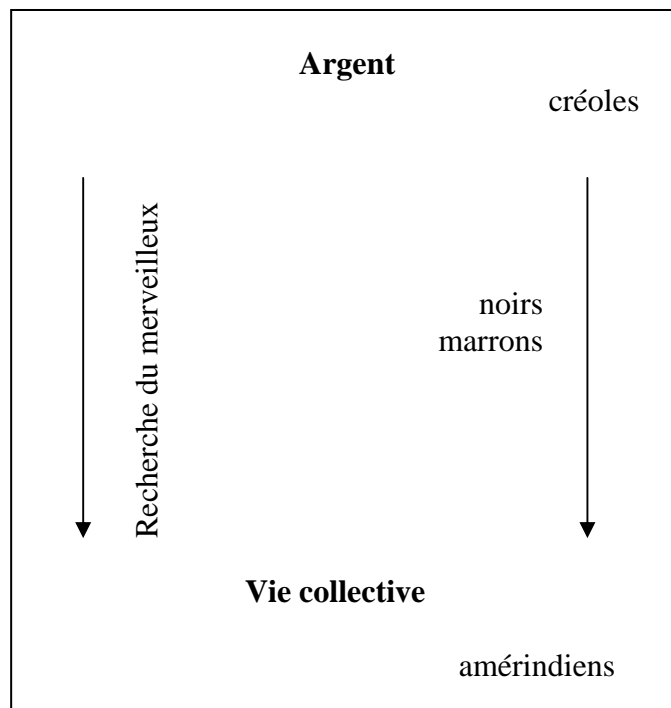
<sup>1</sup> BDoc : amérindiens. Hurault, 1950, p. 51.

<sup>2</sup> BDoc : amérindiens. Hurault, 1947, p. 22.

<sup>3</sup> Ce gradient est partagé par les médecins avec qui il collabore. Le Dr. Fribourg Blanc, dans son rapport médical, met également en regard l'attitude arrogante et ingrate des créoles qui ont été gracieusement soignés par lui tandis que les indiens « *manifestèrent toujours une vive gratitude [...] ce qui augmenta encore le plaisir déjà*

donc un gradient de l'aval vers l'amont, de la lie de la civilisation européenne dont il ne trouve que des avatars, à une société qui le fascine par sa capacité à vivre harmonieusement dans cette forêt pourtant si hostile à l'européen.

Ce gradient géographique où l'amont des fleuves donne accès au merveilleux, s'organise selon deux aspects : l'argent et la vie collective. Dans la vision de Hurault, les populations situées en aval, notamment créoles, cherchent à gagner de l'argent, moteur de la vie sociale et de toute motivation individuelle<sup>1</sup>. A l'inverse, chez les amérindiens situés en amont, la vie collective et sa perpétuation seraient l'objectif ultime de leur communauté et de chacun des individus qui la compose. Les noirs marrons sont à mi-chemin entre ces deux logiques.



**Schéma 3 : Découpage de la Guyane par le défenseur des amérindiens (Hurault).**

Dans son guide de l'exploration de l'intérieur, le contraste entre son rapport aux populations créoles et indiennes parle de lui-même. Dans son chapitre sur « *l'emploi de la main-d'œuvre créole* », il écrit : « *le commandement d'une mission comportant un personnel créole est très*

---

*grand d'avoir obtenu des résultats thérapeutiques très satisfaisants et spectaculaires* » (BDoc : amérindiens. Hurault et Fribourg Blanc, 1948, p. 56).

<sup>1</sup> Il prend soin de marquer une distinction sociale nette entre « *l'élite intellectuelle créole, souvent brillante* », qui n'est pas concernée par ses propos puisque le recrutement de canotiers se fait au sein d'une population d'un statut social inférieur (BDoc : amérindiens. Hurault, 1950, p. 31).



délicat, et constitue certainement la principale difficulté et le souci le plus constant pendant toute la durée du déplacement »<sup>1</sup>. Il recommande de faire appel à leur orgueil et à « la dignité de citoyen français »<sup>2</sup> pour les faire obéir. Cette catégorie de la citoyenneté est réservée aux créoles, les amérindiens n'étant abordés que dans leur appartenance à leur groupe et non à la nation française. Les amérindiens, eux, doivent être engagés par « l'intermédiaire du chef de village »<sup>3</sup>, car d'après Hurault, c'est la seule autorité qui puisse avoir prise sur eux : « c'est pourquoi il est très important d'emmener avec soi un chef qui puisse transmettre les ordres et se faire obéir »<sup>4</sup>. Il faut en quelque sorte emmener le village avec soi, du moins l'unité minimale représentant la structure sociale du village.

Lorsqu'il aborde frontalement la description des créoles, il construit des généralités au sujet du « caractère du créole » qui est : « intelligent, robuste, parfaitement adapté au climat, souvent audacieux »<sup>5</sup> mais « rendu ombrageux par un complexe d'infériorité : le créole flotte, déséparé, entre deux conceptions opposées de la vie : la conception africaine, à laquelle il est rattaché par toutes ses fibres, mais dont il a honte, et la conception européenne qui lui est enseignée à l'école et dont il possède l'apparence, mais qui à de rares exceptions près lui demeure profondément incompréhensible et surtout inapplicable. De notre civilisation, il a surtout mis en pratique l'individualisme, poussé à la dernière limite. Il a [donc] une compréhension erronée de la vie européenne [...] de tout cela résulte chez le créole une hostilité extraordinaire, presque malade, de toute forme d'autorité »<sup>6</sup>. Sa vision négative des créoles est basée sur sa conviction que le passage d'une civilisation à l'autre ne produit qu'imitation maladroite. Son approche des créoles est dominée par le registre de la perte : « il a perdu le fondement spirituel de la vie africaine, ce sens si profond de la vie collective, cette joie qui n'appartient qu'à l'homme possédant une place dans une hiérarchie, se sentant une cellule d'une communauté vivante »<sup>7</sup>. Cette vision véritablement organique du lien entre un individu et sa civilisation, fonde son approche des différents groupes de Guyane. Le créole est « rattaché par toutes ses fibres » à ses origines africaines<sup>8</sup>, alors qu'il n'a qu'une approche

---

<sup>1</sup> BDoc : amérindiens. Ibid., p. 31. On ne s'étonnera pas d'apprendre dans son journal de marche lors de sa première mission que ses relations avec les porteurs créoles sont généralement tendues.

<sup>2</sup> BDoc : amérindiens. Ibid., p. 34.

<sup>3</sup> BDoc : amérindiens. Ibid., p. 54.

<sup>4</sup> BDoc : amérindiens. Ibid., p. 55.

<sup>5</sup> BDoc : amérindiens. Ibid., p. 31.

<sup>6</sup> BDoc : amérindiens. Ibid., p. 32.

<sup>7</sup> BDoc : amérindiens. Ibid., p. 32.

<sup>8</sup> Son assimilation des créoles à leur passé africain peut également être influencée par les missions qu'il a effectuées en Afrique.

intellectuelle de la civilisation européenne qui ne lui arrive que par l'école. Il en résulte un comportement « *maladif* ». Il exprime donc par le registre de la santé ce décalage entre le corps et l'esprit.

Il conseille l'emploi de la main-d'œuvre amérindienne pour les travaux en forêt : « *c'est la seule main-d'œuvre en Guyane qui soit apte au portage, dépourvue de cupidité et facile à conduire. Cependant, certaines particularités psychiques des indiens imposent de ne pas les employer comme une main-d'œuvre ordinaire* »<sup>1</sup>. A la fois indispensable, l'interaction avec les amérindiens est d'emblée posée en termes d'exception. Là encore, pour poser les bases de sa description, il généralise en utilisant le terme « l'indien ». La première des caractéristiques qui le distingue des autres populations est que « *l'indien est souvent malade ; un contrôle régulier est indispensable* ». Les caractéristiques sanitaires de son groupe sont donc le premier trait qui le distingue du reste de la population. Mais il est également « *instable, puéril et sujet au découragement. Il s'inquiète et se démoralise quand il se trouve longtemps éloigné de son village* »<sup>2</sup>. Ses défauts sont donc liés à son attachement à l'unité du village qu'il qualifie, comme nous l'avons vu précédemment, d'attachement organique.



Fig. 24. — Indiens Roonooyem (Haut Marou).



Fig. 25. — Chef Oyampi du Haut Oyapoc.

**Photo 12 : Photos d'amérindiens par Hurault insérées dans son journal de marche.**

---

<sup>1</sup> BDoc : amérindiens. Ibid., p. 51.

<sup>2</sup> BDoc : amérindiens. Ibid., p. 51.

Enfin, il signale que le missionnaire devra s'investir dans une relation avec les amérindiens pour en garantir le bon déroulement. Car « *s'il s'engage c'est que le voyage l'intéresse, et aussi que l'européen lui est sympathique* »<sup>1</sup>. L'attrait de l'argent ne suffira donc pas à le faire travailler. Le futur explorateur aura à amener des produits manufacturés qui doivent répondre aux attentes des amérindiens sinon il ne pourra les intéresser<sup>2</sup>. La relation aux amérindiens est donc située hors du circuit de l'argent, ordinaire dans le montage d'une expédition et unité de base de notre société (Simmel, 1987). Pour travailler avec les amérindiens, il faut entrer durablement en relation avec ceux-ci, l'explorateur devra donc s'engager sur un plan individuel et sensible : « *l'européen qui n'a pas de sympathie pour les indiens, qui veut les engager comme une main-d'œuvre anonyme et interchangeable, ne peut éprouver que des mécomptes* »<sup>3</sup>. L'européen ne pourra pas garder ses distances s'il veut travailler avec les amérindiens, il devra adopter « *des nuances d'attitudes* », car « *il n'y a rien à obtenir de l'indien par la force [...]. Il faut être assez près des indiens que l'on emploie pour connaître exactement leur état d'esprit* »<sup>4</sup>. Tandis qu'avec les créoles où domine la relation d'argent, il préconise de « *ne pas marquer de préférences et de sympathies personnelles* »<sup>5</sup> pour ne pas créer de vexation, l'enrôlement des amérindiens passe par l'affect.

Toutes ses caractéristiques singulières et donnant à cette population l'aura du merveilleux, s'altèrent au contact d'autres populations plus proches des codes de la société occidentale. C'est pourquoi « *il faut éviter de faire séjourner les indiens dans des centres européens ou créoles. Ces séjours sont régulièrement l'occasion d'incidents désagréables (mendicité, ivrognerie) et d'autre part, ils amènent au bout de quelques jours chez les indiens une gêne insupportable, pouvant occasionner des désertions* »<sup>6</sup>. Il s'agit donc de maintenir la coupure entre cette population et le reste de la Guyane. La population indienne émerillonne, située dans la partie médiane du fleuve, illustre, pour lui, parfaitement la dégradation qu'amène le contact entre les amérindiens et notre civilisation. Réduit à un petit effectif et en mauvaise santé, cette population lui inspire de la pitié : le médecin Fribourg-Blanc qui l'accompagne a

---

<sup>1</sup> BDoc : amérindiens. Ibid., p. 51.

<sup>2</sup> Il liste ces produits et pour chacun d'eux explique l'usage que les amérindiens en font et la manière dont l'européen doit les donner (quantité, qualité) : perles, étoffes, sel, pétrole, moustiquaire, objets ménagers, outils, miroirs, peignes, fil et aiguille, tabacs, allumettes, quinine et « *exceptionnellement de l'alcool* », pour ce dernier produit, il émet des recommandations fermes sur les quantités à distribuer pour ne pas favoriser l'alcoolisme qui existe déjà. (BDoc : amérindiens. Ibid., p. 53)

<sup>3</sup> BDoc : amérindiens. Ibid., p. 51.

<sup>4</sup> BDoc : amérindiens. Ibid., p. 55.

<sup>5</sup> BDoc : amérindiens. Ibid., p. 35.

<sup>6</sup> BDoc : amérindiens. Ibid., p. 55.

recensé « *deux cas de maladie vénérienne, chose presque inconcevable chez des gens de race absolument pure et qui s'était gardée jusqu'ici de toute souillure. C'est le premier degré de la « civilisation », les deux suivants étant constitués par le métissage et la liquéfaction sociale. Triste fin pour la nation émerillonne* »<sup>1</sup>. Pour parler de pureté raciale, Hurault s'appuie sans doute sur un passage du rapport médical du Dr. Fribourg-Blanc qui note que les indiens rencontrés sont tous du groupe sanguin O « *signe extraordinaire de pureté raciale, dont il n'existe à notre connaissance aucun cas aussi net signalé dans les annales médicales* »<sup>2</sup>. Ce constat pose des liens logiques entre dégradation sanitaire et évolution du groupe. Le fait que certains amérindiens soient malades est pour lui le symptôme visible de leur destructuration sociale et de la dénaturation de leur « race ». Cette vision organique des liens sociaux va être à la base de la justification d'une protection des amérindiens.

### **3.3.1 Médecins et fondation de l'ethnologie des amérindiens**

Hurault construit donc une vision organique des populations amérindiennes. C'est sans doute cela qui attire son attention sur leur réceptivité aux maladies. En venant régulièrement, « il constate qu'à chaque épidémie de grippe, les Wayanas<sup>3</sup> sont deux fois plus malades que les Alukus »<sup>4</sup>. Sur cette base, il mobilise un réseau de médecins métropolitains pour les intéresser à l'intérieur de la Guyane. La réalisation d'une protection des amérindiens va se concrétiser par l'alliance de la médecine et de l'ethnologie. L'ethnologie n'existe pas encore dans le département, en tant que discipline institutionnellement établie. C'est le géographe Hurault et les médecins qui travaillent avec lui qui vont la fonder.

Si médecine et ethnologie peuvent aujourd'hui nous paraître éloignées, elles sont pourtant historiquement liées. Au milieu du XIX<sup>e</sup>me, l'anthropologie<sup>5</sup> est considérée comme fondée sur deux aspects indissociables : « l'anthropologie se partage en deux branches principales,

---

<sup>1</sup> BDoc : amérindiens. Hurault, 1947, p. 128.

<sup>2</sup> BDoc : amérindiens. Fribourg-Blanc, 1947, p. 56.

<sup>3</sup> Contrairement aux auteurs qui ont étudié les groupes amérindiens, nous avons décidé de ne pas mettre de majuscule à leur nom. N'étant pas, sur le plan juridique, une nation, leur dénomination ne désigne qu'un groupe. L'orthographe de ces groupes évolue au cours du temps, notamment celle des wayampis qui s'écrit également oyampi ou wayapi. Nous avons choisi d'utiliser l'orthographe qui a prévalu dans les années 70 et 80, où l'étude de ces groupes se stabilise scientifiquement.

<sup>4</sup> Grenand, 2005, p. 134.

<sup>5</sup> Nous prenons ici pour équivalents les termes d'ethnologie et d'anthropologie.

l'une complexe, anatomico-physiologique désormais inséparable, emprunte souvent de vives lumières à la zootomie comparative ; l'autre branche constitue l'histoire naturelle des races humaines »<sup>1</sup>. L'étude des races qui occupa les ethnologues du XIX<sup>e</sup> siècle, sous une approche anatomique et métrique, permettait de « réguler et d'ordonner la diversité déconcertante du phénomène humain révélée par les voyageurs »<sup>2</sup>. En cela, l'alliance de la médecine et de l'ethnologie, que nous allons voir en Guyane, est fidèle au processus de constitution de l'étude de l'homme, avec 100 ans de décalage.

Par les travaux des médecins qui accompagnent Hurault, le lien des amérindiens à la nature passe d'une vision héritée des savants où l'amérindien était naturalisé à une approche médicale de leur existence individuelle et collective, complémentaire d'une vision strictement endogène de leur fonctionnement social. Ils intègrent dans leurs rapports médicaux des observations sur la singularité des moeurs et l'organisation sociale des amérindiens. Le Dr. Fribourg-Blanc, membre de l'Institut Pasteur de Paris, accompagne la mission de Hurault en 1947. Dans son rapport final, il consacre deux fois plus de pages à une note additive sur les indiens de l'Oyapock et la politique à mener à leur égard qu'à son rapport médical.



FIG. 16. — Enfants Oyampan.



FIG. 17. — Visite médicale dans un village indien.

**Photo 13 : Photos d'amérindiens et d'acte médical par Hurault insérées dans son journal de marche**

---

<sup>1</sup> Cité par Blanckaert, 1997 p 95.

<sup>2</sup> Ibid. p 98.

Certains approfondissent leurs données par la production de mémoires ou d'articles scientifiques ethnographiques<sup>1</sup>. Le Dr. Sausse accompagne Hurault lors de sa seconde mission en Guyane, en 1948. Outre le rapport médical complété d'observations générales sur ces populations, il produit en 1951 une étude plus approfondie (132 pages) sur « *Les populations primitives du Haut Maroni* » éditée par l'institution commanditaire des missions de Hurault : l'IGN. Il recoupe ses observations et les récits d'explorateurs pour affirmer que la principale cause de mortalité des amérindiens vient des épidémies amenées par les européens et les populations d'origine africaine. Par ces deux travaux de médecins, un premier panorama des deux bassins du Maroni et de l'Oyapock est dressé. L'approche ethnographique des amérindiens se fonde. Ils réinvestissent ainsi l'impératif de régulation des mœurs (approche de l'Institut Pasteur et du préfet), et allient l'analyse médicale à l'ethnologie.

Allant encore plus loin dans cette approche, E. Bois, étudiant en 6<sup>ème</sup> année de médecine, accompagne Hurault en 1957. 10 années après cette expédition, il publie « *Les amérindiens de la Haute Guyane Française. Anthropologie, pathologie, biologie* » (Bois, 1967). Cet ouvrage synthétise les données précédentes et les complète. En centralisant et recoupant un ensemble d'écrits et d'observations, il établit le premier ouvrage sur l'ensemble des amérindiens de l'intérieur, les constituant ainsi en objet de recherche. Ils ne sont donc plus abordés en fonction des bassins hydrographiques explorés par Hurault, mais selon une approche transversale du point de vue géographique. L'auteur n'est plus contraint par le principe de la mission, il peut tendre vers une généralisation. Par cet ouvrage, il fonde l'objet amérindien en ethnologie, le relie à une approche médicale et biologique et regroupe l'ensemble des amérindiens du sud<sup>2</sup> dans une même approche<sup>3</sup>.

On peut dire que Hurault fonde un dispositif centré sur les populations amérindiennes. Il organise aussi bien les missions de terrain que les collaborations scientifiques depuis la centralité parisienne. Il crée le premier « centre de calcul » par les études qu'il suscite et organise. A cela s'ajoute son travail bibliographique très important : afin de mettre à disposition des chercheurs des documents de première main, il compile dans un même

---

<sup>1</sup> Nous employons volontairement le terme ethnographique plutôt que ethnologique parce que ces travaux visent plus une retranscription exhaustive des observations de terrain qu'une démonstration sur l'organisation sociale utilisant des observations.

<sup>2</sup> Pourtant, leur histoire et leur langue ne les rapprochent pas forcément comme le montrera par la suite P. Grenand dans sa thèse.

<sup>3</sup> E. Bois participe par la suite à des travaux d'analyses médicales des populations amérindiennes, en Guyane et dans d'autres pays d'Amérique, et collabore avec des ethnologues : il publie trois articles en collaboration avec l'ethnologue P. Grenand durant les années 60.

document les rapports de tournées dans l'Inini produit avant la guerre, et en collaboration avec deux personnes<sup>1</sup>, il produit une bibliographie générale de la Guyane, du XVI<sup>ème</sup> siècle à 1955, rassemblant 3664 références. Cette accumulation des connaissances produites sur la Guyane est la base d'un réseau scientifique en gestation.

Outre ces travaux de synthèse et ceux qu'il a suscités, Hurault a lui-même produit des études sur les populations de l'intérieur. Il travaille dans la durée sur ce territoire puisque ses publications couvrent une période allant de 1947 à 2000. En deux ans (de 1959 à 1961), il consacre quatre publications aux noirs marrons (leur démographie, leur histoire, leur culture matérielle) dont il poursuivra l'étude par la suite. A partir de 1962 ces travaux se doublent d'études consacrées aux amérindiens. A cette date, il publie sa première étude consacrée à un groupe amérindien, les « *oyampis* » qu'il avait visités lors de sa première expédition et, l'année suivante, paraît une autre étude consacrée au groupe emerillon.

Ces deux publications marquent un double déplacement de son positionnement : il entre dans la communauté scientifique et dans l'ethnologie. Ces deux études sont en effet publiées dans une revue scientifique : *le Journal de la Société des Américanistes*. Sa position évolue ainsi au sein de la recherche<sup>2</sup> et dans ses références disciplinaires. De cette façon, tant par son approche des populations de l'intérieur que par le réseau d'études qu'il a suscité et favorisé, on peut dire qu'il a fondé l'approche ethnologique de l'intérieur de la Guyane. Au cours des années 60, il a ainsi stabilisé la transcription écrite de leurs moeurs<sup>3</sup>. Leur analyse a désormais une valeur scientifique et répond à la codification établie par la discipline à laquelle appartient dès lors cette analyse.

Mais cette entrée dans l'ethnologie ne semble pas être une fin en soi pour Hurault. En effet, il ne conçoit ses travaux, ceux d'ethnologie comme ceux de géographie, que dans une relation aux enjeux politiques qui leur sont sous-jacents. Les enjeux politiques de l'intérieur de la

---

<sup>1</sup> Dont E. Abonnenc de l'Institut Pasteur de Cayenne.

<sup>2</sup> Ses travaux antérieurs étaient publiés sous forme de rapport IGN, de rapports à l'INED et d'articles dans la revue Bois et Forêts des tropiques.

<sup>3</sup> Ce passage à l'écrit joue un rôle important dans notre sujet. Il ne relève pas de ce travail de revenir sur les modifications que ce passage induit pour le groupe amérindien dont le fonctionnement passe de la souplesse de l'oralité à la fixation dans un écrit. Toutefois, on peut noter l'enjeu en terme d'acculturation que cela représente. Une spécialiste du droit indigène dans les colonies durant les années 30 notait que la codification écrite des coutumes indigènes « allait contre son but même » puisqu'en fixant les coutumes, elle retarde la possible acculturation de ces populations (Merle, 2005, citant les travaux de Solus H., 1927. *Traité de la condition des indigènes en droit privé*. Paris, Recueil Sirey). A l'inverse, dans la continuité de la réflexion de Goody, on peut argumenter que le passage à l'écriture est déjà l'un des éléments de l'acculturation.

Guyane ont été au cœur de ses travaux, dès ses premières missions. Fort de son travail géographique, il consacre un ouvrage au « *contesté du Maroni entre la Guyane française et le Surinam* », en 1953. Dans ses travaux d'ethnologie, il aborde également la question de la présence française : en 1959, il rédige un mémoire sur « *le problème de l'inscription à l'état civil des populations tribales de la Guyane française* ». De la même manière, en 1972, il publie « *français et indiens en Guyane* », au sujet de la relation de l'Etat à ces populations depuis que la Guyane est française, ouvrage qui reste une référence sur le sujet.

Ainsi, avant même que l'ethnologie soit institutionnalisée, elle est d'emblée située politiquement dans les enjeux locaux de définition du territoire et de ses populations, mais également nationaux concernant la délimitation du corps social. Hurault pose en effet en terme de problème, leur appartenance à la citoyenneté française et à leur groupe ethnique. Il y a pour lui une opposition fondamentale entre les catégories d'ethnie et de citoyen, opposition qui, durant cette période<sup>1</sup>, ne va s'énoncer qu'à travers la question de la santé.

### **3.3.3 Lien entre protection et santé des amérindiens**

Fort du dispositif qu'il a mis en place et grâce aux missions qu'il continue d'effectuer en Guyane, Hurault peut observer de manière continue dans le temps, l'évolution des groupes amérindiens. A son approche organique s'ajoute une approche endogène qui tend à prendre pour équivalent les notions de changement et de dégradation<sup>2</sup>. Ainsi, lorsqu'il observe un changement dans le mode de vie d'un groupe, il le formule comme étant un dysfonctionnement et l'attribue aux liens de ce groupe avec d'autres groupes et de ce fait avec l'économie monétaire. Les dysfonctionnements qu'il énonce dans le domaine des relations sociales sont systématiquement associés à une dégradation de la santé des amérindiens. Hurault acquiert la conviction qu'il faut limiter leurs échanges avec le reste de la Guyane.

---

<sup>1</sup> Nous verrons dans la période suivante que Grenand, qui se situe pour une part dans la filiation de l'approche de Hurault, explicite davantage cette opposition. Nous l'analyserons donc dans la partie qui est consacrée à ce point, chapitre 1 partie 2.

<sup>2</sup> Ce point se rapproche de l'analyse que Boudon développe au sujet de l'approche endogène en sciences sociales (Boudon, 1984). Il a démontré que cette approche qui clôt le groupe étudié sur lui-même, induit la perception de tout contact et de tout changement comme une perte et une source de dysfonctionnement. Notre propos est d'analyser la construction de la protection d'un objet et dans ce cadre, l'approche endogène seule ne suffit pas à expliquer cette construction. Ce n'est qu'alliée à une approche organique, qu'elle aboutit à la formulation de l'enjeu de protection du groupe ainsi étudié.



Dans un texte de 1957, il compare l'évolution des trois groupes de la Guyane intérieure : les wayanas, les wayampis et les émerillons. Dans son raisonnement, chacun de ces groupes a une position distincte sur le gradient de la stabilité au dysfonctionnement. Le groupe wayampi a une attitude exemplaire car ils ont, d'après lui, maintenu leurs modes de vie. Celui des émerillons incarne le contre exemple de cette stabilité en raison de leur forte imprégnation d'autres standards de vie. Enfin, les wayanas ont une position médiane, ayant absorbé certains éléments exogènes, tout en n'ayant pas perdu toute référence à leur mode de vie passé. Nous allons reprendre cette comparaison pour comprendre comment il aborde la question de leur changement et conclut à leur nécessaire protection en prenant appui sur le registre de la santé.

Il commence par les wayanas pour lesquels il note l'achat et l'utilisation de fusils et de moteurs entre 1947 et 1957. Il semble surpris que ces amérindiens aient pu développer un intérêt pour les biens marchands et mis en place une stratégie financière pour les acquérir, en si peu de temps : « *[ils] s'avèrent capables d'économiser pour en acquérir* »<sup>1</sup>. Après une période où ces moteurs étaient simplement d'usage fonctionnel, « *le souci de prestige s'empara aussitôt de ce nouvel objet, ce fut à qui posséderait le moteur le plus gros, le plus puissant, le plus tonitruant* »<sup>2</sup>. Il constate qu'ils sont finalement entrés dans le monde de l'argent et de la société de consommation, même si, à cette époque, cela reste encore limité. Il a alors l'impression que les amérindiens entrent dans la contemporanéité de la Guyane, ils se rapprochent de certains traits qu'il réservait aux habitants du littoral. Ils perdent à ses yeux leur caractère lointain et hors du temps.

A travers cette évolution qu'il observe, il consolide l'équivalence qu'il a formalisée auparavant entre ouverture de la société amérindienne et dégradation de leur santé. Il estime en effet que cela les rend « *entièrement dépendants de l'économie du littoral* » puisqu'ils ne peuvent être salariés que dans des entreprises situées sur le littoral et « *contractent la tuberculose et des maladies vénériennes* »<sup>3</sup> à cette occasion. Leur entrée dans la société de consommation a pour conséquence une atteinte à leur santé. En suivant ce même raisonnement, il développe une description critique de l'activité touristique qui se développe

---

<sup>1</sup> BDoc : amérindiens. Hurault, 1957, p. 123.

<sup>2</sup> BDoc : amérindiens. Ibid., p. 123.

<sup>3</sup> BDoc : amérindiens. Ibid., 1957, p. 124.

dans ces mêmes villages<sup>1</sup> et conclut, « *la situation sanitaire des Wayanas peut être considérée comme grave. Leur bilan démographique, en dépit des soins médicaux, n'est que très faiblement positif* »<sup>2</sup>. Il faut donc maintenir un raisonnement particulier lorsqu'il s'agit des amérindiens en raison des « *données biologiques propres aux Indiens de l'intérieur, dont il est pourtant clair qu'elle domine l'ensemble du problème* »<sup>3</sup>. Ce qui détermine leur devenir et leurs possibilités de relations individuelle et collective avec le monde autre que le leur, est leur biologie.

Malgré ce tableau sombre et son raisonnement à tonalité fataliste (il emploie le mot « *fatal* » à plusieurs reprises), il note que « *en dépit de l'agressivité des interventions dont ils ont été victimes, il ne nous semble pas que les Wayanas aillent à l'effondrement complet de la vie sociale et familiale [...] ils demeurent résolument fidèles à leurs croyances et à leur mode de vie* »<sup>4</sup>. D'après lui la réorganisation des villages a provoqué un appauvrissement des relations de parenté, mais les structures hiérarchiques et familiales se maintiennent. Il en conclut que « *si on les laissait tranquilles, les Wayanas ne tarderaient pas à se réorganiser sur de nouvelles bases* »<sup>5</sup>. La dégradation qu'il observe lui semble réparable. Autrement dit, leur passage de l'état de vivant à celui de non-vivant est réversible.

Lorsqu'il aborde la comparaison entre les wayanas et les wayampis, il débute leur description par « *leur état de santé très médiocre* »<sup>6</sup>. Mais au début des années 60, l'accent mis sur leur « *assistance médicale* »<sup>7</sup> a permis « *une revivification profonde* »<sup>8</sup> de la vie du groupe. Il oppose ce qu'il perçoit du caractère des wayanas à celui des wayampis « *quand on voit de quelle désorganisation, de quel désarroi les Wayanas paient la relative prospérité de ces dernières années, on en vient à penser que les wayapis ont été raisonnables et sages en restant fidèles à leur genre de vie traditionnel* »<sup>9</sup>. Ce groupe qu'il décrit comme plus fermé sur lui-même, ce leur confère d'après lui une plus grande force de résistance : « *en dépit de*

---

<sup>1</sup> Le Club Méditerranée et Kuoni y développent des séjours organisés à cette période.

<sup>2</sup> BDoc : amérindiens. Ibid., p. 124.

<sup>3</sup> BDoc : amérindiens. Ibid., p. 124.

<sup>4</sup> BDoc : amérindiens. Ibid., p. 125.

<sup>5</sup> BDoc : amérindiens. Ibid., p. 125.

<sup>6</sup> BDoc : amérindiens. Ibid., p. 125.

<sup>7</sup> BDoc : amérindiens. Ibid., p. 126.

<sup>8</sup> BDoc : amérindiens. Ibid., p. 126.

<sup>9</sup> BDoc : amérindiens. Ibid., p. 127.

*leur faible effectif et de la menace de nouvelles épidémies, ce petit groupe semble de toutes les tribus<sup>1</sup> indiennes de Guyane, être celle qui a les meilleures chances de survie »<sup>2</sup>.*

Les emerillons sont pour lui l'exemple le plus criant d'un groupe ayant perdu toute la richesse de sa culture propre, suite au contact avec les populations du moyen Oyapock. Ils sont le pôle négatif de l'ensemble des amérindiens : *« l'état présent des Emerillons permet donc de prévoir ce qu'il adviendra des autres nations indiennes de l'intérieur, si on les pousse dans la voie de l'assimilation, et si l'armature sociale et culturelle qui les protège actuellement vient à se briser, laissant les individus faire face isolément aux pressions extérieures »<sup>3</sup>*. C'est l'appartenance au groupe qui, pour lui, protège les amérindiens d'une perte individuelle. Il veut donner à voir leur destructuration sociale : *« ce qui frappe le plus immédiatement l'observateur, c'est le dénuement matériel dans lequel se trouvent les Emerillons »*. L'archétype de l'amérindien riche de son originalité et de sa culture entre en conflit avec l'image d'une population déshéritée : *« les Emerillons sont pauvres [...] ils sont devenus fainéants, mendiants et ivrognes »<sup>4</sup>*. En passant de leur société traditionnelle à des modalités d'insertion dans la société occidentale par le biais de leur rencontre avec les populations du moyen Oyapock, ils sont passés, aux yeux de cet observateur, de l'indigène à l'indigent.

Il entend montrer que, comme pour les wayampis, la protection vis-à-vis des influences extérieures est la solution. En effet, en 1953, la gendarmerie a imposé aux orpailleurs de quitter la région, *« il n'en a pas fallu davantage pour que [les émerillons] retrouvent en partie leur vitalité. A la surprise de tous ceux qui les ont connus à cette époque, les Emerillons se sont repris, ont constitué des villages et leur état sanitaire s'est nettement amélioré »<sup>5</sup>*. Ce constat renforce l'idée d'une réversibilité des dégradations qu'il avait avancées au sujet des wayanas. Ce sont les émerillons qui, des trois groupements de l'intérieur, ont la plus forte natalité et le plus fort accroissement démographique - il en dénombre 95 en 1957 - mais n'en demeure pas moins *« très vulnérable »<sup>6</sup>*.

---

<sup>1</sup> La terminologie qu'il utilise recèle un certain flou : les groupes amérindiens sont tour à tour une nation ou une tribu. Cela est lié au fait que Hurault écrit alors que l'ethnologie n'est pas encore stabilisée institutionnellement et qu'il construit en même temps les bases de cette discipline et un discours politique au sujet des amérindiens.

<sup>2</sup> BDoc : amérindiens. Ibid., p. 127.

<sup>3</sup> BDoc : amérindiens. Ibid., p. 129.

<sup>4</sup> BDoc : amérindiens. Ibid., p. 129.

<sup>5</sup> BDoc : amérindiens. Ibid., p. 130.

<sup>6</sup> BDoc : amérindiens. Ibid., p. 130.

Hurault déduit de l'ensemble de ce raisonnement que la protection, c'est-à-dire la limitation des contacts entre amérindiens de l'intérieur et les autres populations, est la solution et qu'elle est nécessaire. Elles doivent continuer à appartenir à un temps et un espace dissociés des autres populations. Ce raisonnement est basé sur l'approche organique qu'il a du lien de l'amérindien à son groupe.

Il dit à plusieurs reprises être surpris par le retour d'une « *vitalité* » et d'une vie de village qui se réorganise. Il pourrait en déduire qu'il n'y a pas de fatalité mais au contraire une grande force de reconquête, construite par plusieurs siècles de contact avec des populations d'autres continents. Mais ce point positif est contrebalancé par le danger d'une plus forte mise en contact, que cette vigueur permet : « *elle contribue de ce fait à multiplier les contacts économiques, avec tous les dangers qu'ils représentent ; elle diminue en revanche, dans une certaine mesure, la vulnérabilité du groupe* »<sup>1</sup>. Enfin, « *la désorganisation du système matrimonial, observé dans les groupements ne peut être attribuée à des contacts culturels directs. Elle résulte simplement de l'abandon, sous l'effet de la sécurité, des aspects contraignants du système de parenté* »<sup>2</sup>.

Le réel danger se situe donc d'après lui dans la faible démographie et la faible natalité de ces amérindiens de l'intérieur. Il en déduit que « *l'assistance médicale régulière* » permet une meilleure « *cohésion familiale* » et rend possible la réorganisation de ces populations<sup>3</sup>. Lorsqu'il évoque leur possible renforcement s'ils sont mis à l'abri d'influences extérieures, il emploie les mots de « *revivification* », « *survie* » et « *vitalité* ». L'enjeu de leur protection par une séparation vis-à-vis d'autres populations réside dans le potentiel de vie de leur groupe. Le terme « *vie* » est à prendre dans son sens biologique puisque, comme nous l'avons vu, Hurault adopte une vision organique des liens entre les différentes composantes du groupe. De ce fait, une contamination qui touche un individu est rapidement transmise à l'ensemble du groupe. La médecine est donc le levier essentiel pour accompagner l'évolution de ces populations. C'est là un point de consensus entre la vision développée par Vignon, acteur moteur de l'intégration de l'intérieur à l'ensemble guyanais comme nous l'avons vu plus haut et celle argumentée par Hurault, acteur central d'un dispositif métropolitain d'exploration de l'intérieur, parallèle au dispositif guyanais.

---

<sup>1</sup> BDoc : amérindiens. Ibid., p. 131.

<sup>2</sup> BDoc : amérindiens. Ibid., p. 131.

<sup>3</sup> BDoc : amérindiens. Ibid., p. 131.

### 3.4 MISE EN ŒUVRE D'UNE PROTECTION DES AMÉRINDIENS

Ces deux hommes, Hurault et Vignon, incarnent donc les deux approches de l'intérieur : celles d'observateur et celle de responsable. Lorsque le second va mettre en œuvre les principes issus de son approche, le premier va réagir en cherchant également la mise en œuvre de ses principes. A l'occasion de cette confrontation, Hurault passe du côté de l'action politique. Une protection des amérindiens va ainsi être mise en œuvre, sur la base d'un argumentaire dans le registre de la santé, seul point de consensus entre les deux approches.

#### 3.4.1 Extension extra-territoriale : montée en généralité

L'opposition de point de vue ne va pas s'exprimer uniquement en Guyane. Elle va être portée par Hurault et son réseau, dans l'espace public national. La mise en œuvre du projet Vignon, validé par le Conseil Général, est amorcée par le décret du 17 mai 1969 qui formalise la création des communes dans l'intérieur<sup>1</sup>. Ce décret déclenche une polémique au sujet du devenir des populations de l'intérieur<sup>2</sup>. Pendant que Vignon juge que les amérindiens désirent profondément faire partie de l'ensemble français, comme l'avaient couché auparavant dans leurs rapports les missionnaires, Hurault estime que ces populations ne le désiraient pas nécessairement. Ces acteurs se positionnent donc en porte-parole. L'un, Vignon ayant été mandaté par les élus du Conseil Général, a une légitimité politique et administrative, l'autre n'ayant pas été mandaté par ceux au nom desquels il s'exprime, n'a pas de légitimité politique. Le second s'est donc auto-proclamé porte-parole et se situe dans le registre de la contestation issue de la société civile. Toutefois son rattachement à l'IGN et le statut de chercheurs de ses collaborateurs lui donnent une légitimité scientifique<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Maripasoula, Grand santi-papaïchton, Saül et Camopi.

<sup>2</sup> Pour reconstituer cette polémique, nous tentons de maintenir notre posture empathique vis-à-vis de Hurault, afin de comprendre les ressorts de l'action politique de cet homme de science. Nous nous appuyons essentiellement sur un article que Hurault a rédigé lui-même, sur la base de ses propres archives et de celles du médecin qui a accompagné sa première expédition en Guyane, dans lesquelles il retrace son combat pour minimiser les effets de cette politique de « francisation » sur les populations de l'intérieur. Nous complétons ce point de vue avec d'autres sources de la même époque ayant participé à ce combat.

<sup>3</sup> L'accord des populations enclos dans cet espace n'est à aucun moment mentionné par les acteurs de cette protection qui considèrent, soit que l'accord des chefs de village leur a été donné oralement au cours de discussions informelles et ne le retranscrivent pas car ces échanges ne relèvent pas d'un processus administratif, soit que le bien fondé de cette protection est d'une telle évidence au vu du constat de l'état de ces populations et

Il va pallier son absence de légitimité politique par l'extension de ses liens à un ensemble d'acteurs plus large, et rendre de cette façon sa position représentative d'un ensemble de personnes. Hurault est polytechnicien et fils du Général Louis Hurault, fondateur de l'IGN<sup>1</sup>. De cet héritage, de son ancrage en métropole et par le dispositif qu'il a fondé, il est en mesure de mobiliser autour de lui un réseau de médecins et d'ethnologues avec qui il est en contact à Paris. Cette mobilisation va être d'autant plus porteuse qu'un regroupement d'ethnologues est à ce moment en cours de constitution, visant à faire connaître au grand public et aux acteurs politiques, le sort des amérindiens d'Amérique. Ainsi, un lien va se nouer entre la problématique des amérindiens de Guyane et ceux de l'Amérique du Sud dans son ensemble. La « question indienne » de Guyane accède ainsi à une montée en généralité.

Le groupe pré-constitué d'ethnologues auquel Hurault se rallie, est rassemblé dans la société des américanistes. Ce groupe s'est mobilisé sur les enjeux politiques des amérindiens, suite aux travaux de l'ethnologue R. Jaulin. Ce jeune chercheur, auteur de *La mort Sara*<sup>2</sup>, devient au cours des années 60 et surtout 70, un ardent défenseur des amérindiens d'Amérique du Sud. Ses travaux sur la question débutent en Guyane. Jaulin est missionné en 1962 par le secrétaire d'Etat au Dom-Tom pour se rendre dans l'arrondissement de l'Inini<sup>3</sup>. L'objectif du mandataire est de savoir quelle serait la réaction des populations de l'intérieur à la création de communes. Les conclusions de son rapport ne sont pas en faveur de cette transformation. La situation qu'il découvre l'amène à poursuivre ses travaux hors de Guyane. Il mène une série d'études en Amérique du Sud qui le convainc de lutter pour la cause amérindienne. Il adopte une position résolument critique à travers un ouvrage, *La paix blanche* puis *Le livre blanc de l'ethnocide*<sup>4</sup> paru en 1972<sup>5</sup>, et mobilise la communauté des anthropologues américanistes sur cette question : le Pr. C. Levi Strauss, H. Lehmann (sous directeur du Musée de l'Homme) et

---

des réalités qui les entourent, que leur accord est considéré comme facultatif. Quelles qu'en soient les raisons, les acteurs de leur protection, mandatés ou non, se font les porte-parole des populations amérindiennes.

<sup>1</sup> Le Général L. Hurault, polytechnicien et artilleur, fut directeur du service de géographie des armées à partir d'août 1937 et oeuvra durant 8 ans de tractations pour sa transformation en 1940 en Institut de Géographie National (Sallat, 2003).

<sup>2</sup> *La mort sara, L'ordre de la vie ou la pensée de la mort au Tchad*. Paris : Plon. 1967.

<sup>3</sup> Les acteurs politiques ont donc demandé l'avis d'un sociologue qui n'avait jamais travaillé en Guyane, tandis que Hurault et ses collaborateurs médecins avaient déjà publié plusieurs travaux. Cela peut refléter, soit la volonté de contourner un acteur jugé trop proche des populations qu'il étudie, soit l'ignorance réelle de ses travaux, du fait de son ancrage en métropole et non en Guyane.

<sup>4</sup> Il définit l'ethnocide comme « une modification totale apportée ou imposée à l'ordre quotidien » (BDOC : amérindiens. Jaulin, 1972, p. 2).

<sup>5</sup> Cet ouvrage rassemble des contributions issues du colloque de 1970 à Paris organisé par la Société Française des Américanistes, présidée par M. Bataillon.

Marcel Bataillon (Président de la société des américanistes)<sup>1</sup>. Les « *chercheurs en sciences humaines* »<sup>2</sup>, groupe auquel appartient désormais Hurault, se constituent en véritable groupe de pression contre les dirigeants, administratifs et politiques.

### 3.4.2 Processus de dénonciation

Les scientifiques entrent dans un combat politique et développent un argumentaire de dénonciation. Le 14 mars 1969, le groupe des « *chercheurs en sciences humaines* » envoie une lettre de protestation au secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé des Dom-Tom, au nom de la société des américanistes. Puis, utilisant les médias<sup>3</sup>, ils demandent la création « d'un statut juridique des Indiens ». Les « chercheurs », ou observateurs, s'engagent dans un premier temps sur la voie de la négociation avec les responsables. Ils en appellent au principe déclaré par les Nations-Unis sur « *la protection des minorités* » et obtiennent une audience<sup>4</sup> auprès du directeur du cabinet du secrétaire d'Etat aux Dom-Tom<sup>5</sup>. En réponse à cette contestation, un « *groupe de travail* » se constitue, « *réunissant des ethnologues et des représentants des DOM* »<sup>6</sup>. Hurault présente les deux parties de ce groupe comme deux camps adverses : le premier groupe rassemble les représentants des différents niveaux de décideurs politiques sur la Guyane avec une prééminence de la représentation de l'administration d'Etat sur la représentation politique locale<sup>7</sup>, le second est composé de Hurault et son réseau de

---

<sup>1</sup> La position de R. Jaulin est intéressante par l'écho que ses actions donnent au cas guyanais. Outre l'élargissement de la « question amérindienne » en Guyane à des enjeux continentaux, il tisse des liens avec la réflexion naissante de S. Moscovici sur la Nature. En effet, suite à la parution de *Essai sur l'histoire humaine de la nature*, les deux hommes se rencontrent et Moscovici écrit à ce sujet : « je compris enfin que toute destruction de nature s'accompagne d'une destruction de culture, tout écocide, comme on le dira par la suite, est par certains aspects un ethnocide » (Moscovici, 2002, p. 17). Sur la base de cette réflexion commune, Jaulin participe à l'élaboration d'une « ethnologie de la nature », et il entre ainsi dans l'équipe d'enseignants chercheurs de l'université Paris VII (Jussieu). Moscovici a ainsi pu affirmer un des points essentiels de sa réflexion : abolir la dissymétrie entre société historique et nature ahistorique. Sortant de l'opposition nature/culture, la notion d'une nature historicisée l'a mené à une réflexion sur la science et la technologie. Il a ainsi influencé les penseurs critiques de la science, notamment Stengers et Latour.

<sup>2</sup> Nous réutilisons ici l'expression que Hurault lui-même emploie dans son récit.

<sup>3</sup> Fort de sa légitimité scientifique, la société des américanistes publie un texte dans *Le Monde* (Article du 7 juillet 1969) pour protester contre cette loi.

<sup>4</sup> Hurault et le Dr. E. Bois sont reçus comme le sera plus tard sur cette même question R. Jaulin.

<sup>5</sup> Ce texte avait été adressé au secrétariat d'Etat aux Dom-Tom deux mois avant la validation du texte de loi par sa publication au Journal Officiel, mais sans avoir été suivi d'effets.

<sup>6</sup> Hurault, 1985, p. 44.

<sup>7</sup> Trois représentants du ministère des DOM-TOM, un député et le préfet de la Guyane.

missionnaires<sup>1</sup> ainsi que les représentants de l'élite de l'ethnologie française issus de la société des américanistes<sup>2</sup>.

Dans cette opposition de points de vue, les porte-parole politiques basent leur dénonciation sur le lien d'ordre subjectif et privatif qui relie les ethnologues au groupe qu'ils entendent représenter. Par voie de presse, les représentants de l'administration accusent les chercheurs de vouloir maintenir les amérindiens dans une chasse gardée : « *restreindre l'accès des villages indiens, ce serait en réserver l'accès à des privilégiés, ethnologues ou autres, ce ne serait pas juste. Tout citoyen a le droit d'aller voir les Indiens aussi bien que vous* »<sup>3</sup>. A un niveau plus inter-individuel, Vignon décrit Hurault comme « *un polytechnicien triste et assez peu communicatif* »<sup>4</sup>, et énonce la relation de Hurault avec les populations de la Guyane, en ces termes : « *j'ai connu Hurault successivement entiché des bonis puis des indiens. Les uns et les autres le déçurent plus ou moins sans que, pour autant, s'améliore le degré de considération très relatif qu'il avait pour les créoles* »<sup>5</sup>. Ainsi, le lien particulier qui se noue dans la relation de co-présence à l'objet étudié lors de missions est ici réinvesti par des acteurs qui ne prennent pas part à ce type de relation. Il est érigé en régularité et constitue un déni de scientificité des propos du camp adverse.

Hurault, de son côté, développe un argumentaire du dévoilement. Il qualifie le projet Vignon de « francisation ». Ce terme a valeur de dénonciation puisqu'il marque l'entrée des amérindiens dans la nation française et que les catégories de citoyens et d'amérindiens sont pour lui incompatibles. Hurault accuse les acteurs de la « francisation », Vignon et le Conseil Général d'agir de manière détournée par la création de communes : « *avec une grande discrétion, ils firent prendre des jugements supplétifs d'état civil qui attribuaient la nationalité française aux ressortissants des populations tribales, lesquels rappelons-le, n'avaient rien demandé, et au demeurant ne parlaient pas français et n'avaient pas la moindre idée de nos institutions ; ces jugements les affublaient de prénoms français choisis au hasard dans le calendrier* »<sup>6</sup>. Leur donner des prénoms français amène pour lui un trouble dans la définition d'une « identité » amérindienne. De plus, il accuse Vignon, dans ses

---

<sup>1</sup> Hurault et son collaborateur le Dr E. Bois et Ph. Duchemin qui a travaillé avec le Dr. Bois et a produit un rapport de diffusion restreinte sur « le problème posé par les populations tribales de la Guyane Française » en 1969.

<sup>2</sup> Le président de la société des américanistes, Bataillon, et le Pr. C. Levi-Strauss.

<sup>3</sup> Ibid., p. 44.

<sup>4</sup> Vignon, 1985, p. 107.

<sup>5</sup> Vignon, 1985, p. 108.

<sup>6</sup> Hurault, 1985, p. 42.



fonctions de préfet aussi bien que de sénateur, d'avoir « [renoncé] à présenter devant le parlement un projet de loi qui aurait pu être rejeté, et dont [...] la discussion aurait permis aux chercheurs en sciences humaines de faire connaître leurs thèses »<sup>1</sup>. Ce texte n'ayant pas fait l'objet de discussions préalables au parlement, Hurault, peu investi dans des relations sociales dans les instances de décisions en Guyane, n'a été au courant de sa future parution qu'en 1968. Hurault se scandalise à plusieurs reprises dans différents textes d'avoir été ignoré et exclu du processus de prise de décision, ce qui explique également l'ardeur de ses propos.

### 3.4.3 Construction d'une figure menaçante

Progressivement, le débat se déploie dans la presse et sort ainsi des enceintes closes des ministères et institutions de recherche, accédant à un second niveau de généralité. A la figure de l'amérindien d'Amérique du Sud, est opposée la figure du touriste, symbole de l'économie monétaire et de la société consumériste, alors exposée à une ardente critique au niveau national et international. Le touriste est présenté par Hurault comme menaçant pour les amérindiens à plusieurs niveaux et notamment au niveau de la santé. Schématiquement, lorsque le touriste rencontre l'amérindien, ce sont également ses germes qui rencontrent le système immunitaire de ce dernier.

La voie des négociations ayant laissé Hurault sur une impression d'inachèvement<sup>2</sup>, il se tourne vers la presse avec laquelle il adopte un ton plus dramatique, annonçant « l'effondrement de l'économie [des amérindiens], leur désorganisation et finalement leur concentration dans des bidonvilles autour de Cayenne et Saint-Laurent »<sup>3</sup>. Il veut ainsi rendre publics les termes de l'enjeu de cette « francisation » pour mobiliser un ensemble plus large d'acteurs au-delà du cercle d'initiés des chercheurs. Le débat relayé par les plus grands quotidiens nationaux (Le Figaro, Le Monde, Le Canard Enchaîné) se concentre pour une bonne part sur le développement du tourisme en cours dans la région de Maripasoula. Les acteurs du secteur privé, absents du débat au niveau ministériel, reprennent les arguments du préfet Vignon et répondent aux arguments de Hurault et des journalistes. En réponse, le

---

<sup>1</sup> Ibid., p. 42.

<sup>2</sup> Il qualifie la discussion de « dialogue de sourds » (Ibid., p. 44).

<sup>3</sup> Ibid., p. 44.

docteur Morel, en poste à Maripasoula, publie un rapport le 24 janvier 1970, où il conclut : « *pour préserver la santé physique, mentale et sociale des Indiens, il convient d'interdire l'exploitation touristique du Maroni* ». Hurault confirmait ces propos dans « Le Fait Public » de mars 1970 : « *Le tourisme apparaît en définitive comme l'une des entreprises les plus néfastes et les plus destructrices dont les populations tribales puissent être victimes. Il ne peut conduire qu'à la destruction, à la mendicité, à la prostitution* ».

En se déplaçant sur le terrain métropolitain et en s'ouvrant à un espace social et discursif plus hétérogène, la « question indienne » accède à une généralisation et les termes mis en opposition s'en trouvent modifiés. L'enjeu du contact n'est plus celui des autres populations de Guyane mais celui des touristes, qui incarnent la figure de l'étranger total. Arrivés par une démarche consumériste, voyageant uniquement par plaisir et non par nécessité, leur présence s'oppose aux principes de la vie du groupe amérindien tel que Hurault l'a défini : le désintéret pour l'argent, le règne du nécessaire dans la relation à la forêt, la vie sociale au sein d'une interconnaissance. Mais le refus d'une relation entre touristes et amérindiens ne s'exprime pas dans ces oppositions, mais par le registre de la santé.

La protection légale du territoire des amérindiens va être déclenchée par un évènement particulier. Un touriste ayant le goût de l'aventure, attiré vers l'intérieur par les récits d'explorateurs du XIXème (Hurault, 2000), se perd en forêt et décède. Suite à cela, est décidée la création d'un arrêté préfectoral en 1970 dont le motif est exprimé en ces termes : « *Considérant qu'il convient de respecter le mode de vie, les coutumes, l'organisation sociale et familiale ainsi que le particularisme des populations indiennes ; considérant d'autre part qu'il convient de préserver l'état sanitaire de ces populations* »<sup>1</sup>. Désormais, on ne peut se rendre dans la partie de la Guyane qu'après avoir obtenu une autorisation de la préfecture. Cette autorisation ne sera délivrée qu'à des personnes ayant des raisons professionnelles de s'y rendre. L'arrêté de 70 marque la première forme de protection de l'intérieur. Il s'agit également du premier acte de protection des amérindiens entériné par la loi. Si deux réserves amérindiennes existaient déjà<sup>2</sup>, leur création relevait d'une logique territoriale univoque : à une communauté correspond un espace qui lui est octroyé ; et n'avait pas engagé l'échelle

---

<sup>1</sup> Extrait de l'article du 14 septembre 1970.

<sup>2</sup> Deux réserves avaient été octroyées à des groupes amérindiens dans la partie littorale : l'une aux palikurs en 1900 dans la région de Saint-Georges de l'Oyapock, l'autre aux kali'nas de la Basse Mana en 1949 (Grenand P. et F., 1992).

nationale pour être créés<sup>1</sup>. L'arrêté de 70 en revanche, est le fruit d'un travail mené entre la métropole et le Dom et engageant des groupes d'acteurs scientifiques et politiques, chacun de ces groupes étant hétérogène : ethnologue médecin et géographe ; sénateur et Conseil Général.

Les élus du Conseil Général reçoivent cet arrêté comme une dépossession de leur territoire, réactivant ainsi les traces que la création de l'Inini avait laissées dans les mémoires. Ils insistent notamment sur le caractère anti-constitutionnel d'un arrêté qui limite la libre circulation des personnes sur le territoire français. Le premier projet de parc, centré sur les amérindiens, sera pour eux une nouvelle réactivation de ce sentiment de dépossession.

---

<sup>1</sup> Ces deux réserves relevaient d'une « décision locale sans ratification à l'échelon national » (Grenand P. et F., 1992).

Comme nous l'avons vu au sujet de la faune, l'énonciation du principe de protection ne suffit pas à sa mise en œuvre. Le passage du principe à l'acte suppose une entrée totale des objets et acteurs dans le domaine politique.

Dans le cas de l'objet amérindien, l'entrée en politique a été facilitée par la constitution préalable de l'objet dans le domaine politique, avant d'entrer dans le domaine scientifique. Pour celui qui devient à cette époque le spécialiste des amérindiens de Guyane, Hurault, entrer dans le domaine politique ne consiste pas véritablement à transgresser une frontière.

Son travail qui constitue l'objet amérindien en objet scientifique permet à Hurault, lorsqu'il entre dans le débat politique, de se relier à des acteurs scientifiques extra territoriaux, c'est-à-dire métropolitains, afin de porter sa cause. Eux-mêmes se situent dans un double registre, scientifique et politique, en se faisant l'écho en France de débats internationaux au sujet du sort des amérindiens d'Amérique. Relié à eux, Hurault peut faire accéder la « question indienne » de Guyane à un niveau de généralité plus important.

Par l'extension de son réseau, Hurault donne des arguments supplémentaires au débat où s'opposent deux processus de dénonciation : la privatisation et la subjectivité de la relation des scientifiques aux amérindiens, dénoncées par les acteurs politique ; la prise de décision autoritaire, sans tenir compte d'avis de porte-parole des populations ciblées, critiquée par les scientifiques.

Pour sortir de cette accusation de particularisation des relations entre scientifiques et amérindiens et mobiliser plus largement, Hurault élargit le débat. La notion de menace portée aux amérindiens, notamment sur leur santé, restée jusque-là très présente mais non cristallisée sur un fait en particulier, trouve une incarnation idéale dans la figure du touriste. Des acteurs plus hétérogènes que les scientifiques et les décideurs politiques entrent alors dans le débat.

Le premier acte de protection de l'intérieur de la Guyane est donc le fruit d'une mobilisation élargie à des acteurs hétérogènes, à travers des figures opposées, l'amérindien et le touriste, dont la généralisation a été préalablement stabilisée.

### CONCLUSION DU CHAPITRE 3

Constitué en objet par des acteurs politiques et scientifiques dans le cadre du territoire de l'Inini, l'espace social et discursif d'où émerge l'objet amérindien suit d'abord un processus de spécialisation à travers son entrée dans le domaine scientifique puis un élargissement à des acteurs plus hétérogènes à l'occasion de la mise en œuvre de sa protection.

La fascination que suscite l'objet amérindien repose sur le lien supposé indissociable entre ceux-ci et la forêt où ils vivent, et entre les membres du groupe. Le savant anachronique Hurault et ses collaborateurs médecins développent une approche organique et endogène des amérindiens, fondée sur l'expérience qu'ils ont partagée avec eux durant leurs missions. L'expression de l'expérience singulière des missionnaires, au contact des populations et de la forêt du sud, n'est plus relatée de manière marginale dans les à-côtés des rapports de mission, elle trouve une forme stabilisée dans des travaux qui font entrer cet objet dans le domaine scientifique et le stabilise dans une discipline : l'ethnologie.

Le lien des amérindiens à la nature recèle une double dimension. Il s'agit à la fois de leur nature, c'est-à-dire leur constitution biologique qui fonde les liens du groupe, et de celle qui est leur lieu de vie, la forêt. Autant leur lien à la forêt fascine les missionnaires et constitue leur point fort (leur habileté et l'harmonie qui se dégagent de leurs activités quotidiennes en forêt), autant leur nature intrinsèque, exprimée dans le registre de la santé, est leur point faible. Leur lien à la nature, qu'il s'agisse de la forêt ou de leur santé, est considéré par les missionnaires comme un lien de dépendance. Les amérindiens sont donc perçus comme vulnérables face à tout changement qui touche ce lien. Dans cette conception, ce lien est la condition de leur état d'êtres vivants, s'il est fragilisé, les amérindiens évoluent vers un état de non vivant et/ ou de non-être.

Cette vision d'une dépendance à la nature est commune aussi bien aux responsables qu'aux observateurs, mais pour les responsables il s'agit de modifier ce lien : les détacher de leur groupe et de leur lieu de vie pour les attacher à l'ensemble guyanais et à l'Etat. Sans que cela soit leur intention explicite, cet objectif rejoint la vision naturaliste qui prône le détachement de la nature comme base de définition de l'individu (Descola, 2005). Du point de vue des

observateurs, la modification de ce lien entraîne nécessairement la perte de ce qui fonde la singularité des amérindiens par rapport aux autres populations. Détachés de leur groupe et de la forêt, ils perdent à leurs yeux les attributs qui construisaient leur aura. Si ce détachement est présenté par les responsables comme une réponse à la fragilité de la santé des amérindiens, pour les observateurs cette réponse conduira à aggraver cette fragilité. Une dépendance à la nature et une fragilité de leur nature sont les deux points communs du constat des uns et des autres au sujet des amérindiens. Ils leurs sont communs parce que les deux sont liés. Dans cette vision, être dépendant de la nature signifie être fragile.

Les missions, des savants aux scientifiques, ont amené un enregistrement progressif de ces populations, leur fixation sur des cartes. En même temps que l'intérieur perd l'infinité de ses mystères, son accès est facilité. Accessible, le merveilleux est perdu. L'arrêté de 1970 matérialise la ligne de démarcation entre l'amont des fleuves et leur cours moyen et aval, limite que nous avons relevée dans la carte mentale de Hurault. Le combat de ce groupe d'acteurs ne permettra pas le retrait de cette politique d'intégration de l'intérieur guyanais mais le modèrera par la réintroduction d'une coupure entre littoral et intérieur. Ces démarches permettent également d'ancrer l'enjeu de la création d'un « statut pour les populations indiennes » reconnaissant les particularités de leur mode de vie et créant des aménagements de l'emprise administrative française sur ces populations.

Cet arrêté ne contenant aucune disposition limitant sa validité dans le temps, il est encore valable aujourd'hui et controversé par les populations du littoral, notamment les élus guyanais, qui y voient une réactivation du territoire de l'Inini, même si le tiers Sud ainsi concerné est d'environ 30 000km<sup>2</sup> contre les 80 000km<sup>2</sup> de l'Inini. Dès lors, le débat sur la « question indienne » ne fait que s'ouvrir et sa politisation par la trilogie : porte-parole des amérindiens, représentants de l'Etat et élus guyanais, a été croissant et reste l'un des enjeux majeurs du parc national à l'heure actuelle.

## CONCLUSION PARTIE 1

Acteurs scientifiques et politiques créent les premiers liens qui permettent d'apprivoiser la Guyane intérieure. En n'évacuant pas la dimension de voyage dans un milieu étranger que leur travail recèle, nous avons pu cerner ce qui s'y construit d'irréductible. Dans les moments de co-présence, ils éprouvent le décalage entre les comptes rendus qui leur sont demandés par leurs institutions dont le fonctionnement est ancré dans un domaine ou une discipline circonscrite, et la réalité aux multiples dimensions qu'ils rencontrent. Nous les avons donc nommés savants anachroniques afin de mettre en avant leur approche transversale à différentes disciplines et domaines. La tension entre leur approche et les comptes rendus qui leur sont demandés, trouve un apaisement dans le domaine politique où ces acteurs peuvent exprimer l'ensemble des dimensions de la réalité qu'ils ont rencontrée et ce qu'ils y ont éprouvé.

La faune et les amérindiens sont constitués comme objet, par le rapprochement des enjeux politiques et scientifiques dont ils sont le support. La flore, bien que davantage circonscrite dans le domaine scientifique, n'échappe pas à l'expression de préconisations politiques concernant sa gestion, de la part d'acteurs scientifiques.

C'est donc dans ce domaine politique que s'exprime toute l'ambivalence que peut dégager ce milieu pour un européen, entre fascination et répulsion. Nous avons défini deux attitudes types : celle des responsables pour qui les particularités de l'intérieur doivent disparaître et celle des observateurs qui ont au contraire le souci de maintenir tout ce qui distingue l'intérieur du littoral. Le projet de parc et son refus seront nourris de ces deux approches opposées.

Au cours de la période que nous venons d'étudier, la notion de protection se porte sur chacun de ces objets, selon des modalités et un rythme qui leur sont propres. Mais tous deviennent le support de la notion de protection dès lors que l'univers social et discursif qui les a constitués devient davantage hétérogène, en s'ouvrant à des acteurs d'autres domaines ou basés en métropole. Ce processus d'ouverture se met en œuvre dès lors qu'un acteur central dans la constitution d'un objet tente de généraliser les caractéristiques qui fondent son

objet. Il est alors amené à s'allier à d'autres acteurs qui produisent d'autres approches complémentaires, consolidant ainsi la dimension politique de l'objet.

En ce qui concerne l'objet amérindien, l'action de le protéger est alimentée par deux processus liés entre eux : les amérindiens sont constitués en objet sur la base du caractère hybride de nature et culture que les savants anachroniques leur attribuent, la dimension politique de leur existence est une constante des travaux, même scientifiques, les concernant. De ce fait, lorsque les amérindiens sont mobilisés par des acteurs responsables ou observateurs, leur seul point de consensus est la nécessaire double approche de cet objet : son existence sociale et naturelle.

C'est ainsi que la santé va devenir le seul point de consensus possible pour résoudre l'opposition entre responsables et observateurs. Le dispositif scientifique des observateurs ayant stabilisé les fondements d'une discipline spécialisée sur cet objet, l'ethnologie est en mesure de montrer le passage du vivant au non-vivant de cet objet et s'empare de la figure du touriste pour actualiser cette menace.

L'arrêté préfectoral de 1970 constitue un « épisode marquant » (Dodier, 2003) pour les acteurs de cette période et ceux qui seront dans leur filiation puisqu'il marque la Guyane intérieure du regard des observateurs. Le processus alliant science et politique, nature et culture, au sujet de l'objet amérindien, va se poursuivre, sous une autre forme dans la période suivante. Cet objet va être au cœur du premier projet de parc.



## **DEUXIEME PARTIE**

### **CONNEXION DES OBJETS FONDATEURS**

(1974 – 1992)

Les deux premiers projets de parc qui sont formalisés durant cette période mobilisent les trois objets. Dans le premier projet, en 1978, ils sont reliés à l'intérieur de l'entité forêt. Dans le second projet, en 1985, les liens entre les trois objets sont consolidés par la référence à l'écologie qui stabilise la place dévolue aux objets naturels et sociaux. Ils sont dès lors connectés. De cette manière, lorsque le projet est présenté au sommet de la Terre en 1992, il constitue une approche d'ensemble de l'intérieur de la Guyane.

Ce processus se constitue sur la base de changement et de stabilité. Les objets, dans leur contenu, évoluent peu. Les acteurs qui les portent sont dans la continuité de ceux de la période précédente (dispositif de la Sepanguy pour les objets naturels, dispositif de l'ethnologie pour l'objet social). Pourtant ces objets et acteurs évoluent dans un univers marqué par deux changements majeurs par rapport à la période précédente.

Tout d'abord, l'équipement scientifique change faisant évoluer les pratiques de recherche. Le travail de laboratoire et les stations de terrain sur le tiers nord de la forêt guyanaise se développent, le nombre de chercheurs sur place augmente, les conditions d'accès au terrain sont facilitées, les moyens de centraliser et enregistrer des données sont décuplés. On entre dans un univers où « *chaque tortue luth<sup>1</sup> a son code barre* », comme le note celui qui a étudié cet animal<sup>2</sup>.

L'ensemble de ces équipements permet peu à peu de transformer la forêt de l'intérieur en un référentiel naturel commun sous l'appellation d'EFTH : Ecosystème Forestier Tropical Humide. Cette appellation émerge du raisonnement de l'écologie scientifique, qui réfléchit au fonctionnement de la forêt plutôt qu'à répertorier ce qui la constitue. Dans cette même période l'objet amérindien est consolidé et stabilisé dans son existence politique sous l'expression de peuple autochtone. Ces deux entités ont une existence au niveau international, auxquelles les scientifiques et politiques se réfèrent lorsqu'ils les constituent. Comme nous l'analyserons dans cette partie, la Guyane intérieure peut correspondre à ces référentiels extra territoriaux en raison de certaines de ses particularités, érigées en généralités par ces acteurs scientifiques et politiques.

Le changement d'équipement scientifique modifie l'accès à l'intérieur : un important pré-cadrage des moments de co-présence entre les objets et ceux qui les étudient, est mis en

---

<sup>1</sup> Nom de l'une des tortues marines de Guyane.

<sup>2</sup>BDoc : parc national. Fretey, 2006, p. 168.

place. Le travail en mission longue en forêt persiste mais la durée du séjour et la dimension d'immersion s'en trouvent réduites. En d'autres termes, ces nouveaux outils scientifiques rendent possible en Guyane la distinction entre expérimentation et interprétation que Boyle a inaugurée en mettant en place son dispositif de la pompe à air (Shapin et Schaffer, 1993). Elle instaure à travers ces outils la distinction théorique entre science et politique (Latour, 1991).

Cette évolution est étroitement liée à un acte politique : en 1974, l'Etat décide de mettre en œuvre un programme de développement massif, basé sur l'exploitation de la forêt. De cette manière, la diminution de l'expérience de co-présence, du fait de l'instrumentation nouvelle de la recherche, est concomitante de la perte potentielle de la forêt. Ces deux éléments vont insister les constructeurs d'objets à investir dans le domaine politique, c'est-à-dire dans le travail de formalisation du projet de parc. On retrouve alors les figures du responsable et de l'observateur qui opposent leur vision de l'intérieur. Le registre de la santé n'est pas mobilisé à cette période mais on retrouve le processus de dénonciation des observateurs basé sur le passage d'êtres naturels et sociaux de l'état de vivant à celui de non-vivant.

Le premier projet de parc, dans la continuité du processus qui a préexisté à la création de l'arrêté préfectoral de 70, est un projet d'opposition à une décision étatique visant à abolir la coupure entre le littoral et l'intérieur. Le second projet de parc en revanche, bien qu'il soit mis en œuvre par des acteurs dans la continuité du dispositif de la Sepanguy, n'est plus construit dans une opposition, il est conçu au sein d'une institution d'Etat.

Le deuxième changement majeur de la période est l'évolution de deux éléments de la composition de la Guyane : sa démographie et sa représentation politique.

Tout d'abord, la démographie du département, dont celle des amérindiens, redevient positive. Sur l'ensemble de la période la région passe de 50 000 habitants en 1974 à 140 500 en 1992. Cette augmentation importante est dûe à la croissance démographique de 22, 2% et à un solde migratoire élevé. Cette population est massivement jeune et urbaine puisque 51 % a moins de 25 ans et 65% vit sur l'île de Cayenne<sup>1</sup>. La densification, toute relative mais

---

<sup>1</sup> Source : INSEE, recensement de 1992.

nouvelle, de l'habitat sur le littoral vient renforcer l'idée des acteurs de la Sepanguy que la nature sur le littoral passe de l'état de vivant à celui de non-vivant.

En revanche, les populations amérindiennes suivent l'évolution inverse. Leur passage d'une tendance vers l'état de non-vivant à celui de vivant est, pour les tenants de leur protection, le signe de l'efficacité de l'arrêté préfectoral les coupant des autres populations. D'une certaine manière, cela valide la notion de protection en tant qu'action bénéfique pour ceux qui en sont l'objet.

Enfin, l'augmentation démographique et la décentralisation en 1982<sup>1</sup> amènent une plus grande prise en main par les élus départementaux et régionaux de l'avenir de leur territoire et de ses habitants. Le temps où le préfet et le directeur de l'ORSTOM décidaient, dans un quasi huis clos, de changements qui engageaient la Guyane dans son ensemble est révolu. Les métropolitains qui agissent en faveur d'une politique de protection devront composer avec ces nouvelles forces.

Si les élus et leurs institutions ne sont inscrits dans aucun des dispositifs qui construisent le projet de parc et ses objets, leur force réside dans leur légitimité électorale. Ils ont également une seconde force particulière : ils représentent, au sens le plus institutionnel du terme, le territoire où se trouve le Centre Spatial Guyanais, base de lancement des fusées européennes, c'est-à-dire l'une des instrumentations les plus importantes pour l'industrie et la recherche de France et d'Europe. A ce titre, leur consentement est un passage obligé pour la mise en œuvre du projet<sup>2</sup>. De cette position et du regard qu'ils portent sur leur territoire, ils adoptent l'approche responsable décrite sous la figure de Vignon dans la période précédente. En 1979, ils s'opposent au projet de parc.

Afin de rendre possible la création du parc, les acteurs au cœur du projet vont déployer des moyens pour que ce groupe soit rattaché au projet. Finalement, le groupe des élus va utiliser cette attache et tenter d'en construire d'autres avec des êtres naturels (cas du Parc Naturel Régional), afin de se positionner dans l'espace politique ouvert par le projet de parc.

Parallèlement, émergent des porte-parole amérindiens qui entrent en contradiction avec la volonté des élus de rassembler les guyanais derrière une « guyanité », source d'unité et donc de force pour la région qu'ils représentent (Collomb, 1997).

---

<sup>1</sup> La loi du 2 mars 1982 fait de la Guyane une collectivité territoriale : la Région Guyane. Elle a alors à sa charge l'aménagement de son territoire, le développement économique, social et culturel.

<sup>2</sup> Il y a une obligation juridique d'obtenir l'accord des élus pour créer un parc national. Mais nous voulions ici souligner le poids particulier de ces élus de Guyane dans la négociation pour créer le parc.

Durant cette seconde période, l'intérieur est matériellement plus accessible du fait de la sophistication du dispositif technique de recherche, mais politiquement plus inaccessible du fait de la constitution d'un espace politique régional. Progressivement, un ajustement se réalise entre la composition nouvelle de la Guyane, les acteurs qui réécrivent le projet de parc, et l'évolution du dispositif de recherche en Guyane. L'ensemble de ces réajustements aboutira à l'annonce de la création d'un parc au sommet de la Terre à Rio en 1992.

Contrairement aux trois chapitres de la première partie, ceux qui vont suivre ne recouvrent pas tous l'ensemble de la période. Les trois chapitres sont transversaux à la période mais ne recouvrent pas tous le même laps de temps. Cela est lié à l'examen dissocié de chacun des deux projets de parc de 1978 et 1985, et des évolutions des objets tels qu'ils sont investis par la recherche.

Le premier chapitre est centré sur l'évolution de l'objet amérindien sur la période 1974-1987, cette dernière date correspondant à l'aboutissement des revendications des porte-parole de cet objet, dans un texte de loi qui autorise la création de réserves foncières gérées par les amérindiens. Le second est centré sur un laps de temps plus restreint : 1974-1979 pendant lequel se déploie le premier projet de parc et son rejet par les élus. Il est analysé après le chapitre sur les amérindiens car ces derniers y tiennent une place centrale, réactivant ainsi pour les élus le souvenir de l'arrêté de 70 et de l'Inini, vécu comme une dépossession. Le troisième chapitre couvre la période de 1978 à 1992 où un second projet de parc est formalisé. Le chapitre est scindé selon deux axes : l'évolution des objets naturels liés à la transformation du dispositif de recherche, et le passage de ces objets dans le projet de parc, où ils sont associés à l'objet social.

## **CHAPITRE 1**

### **LES AMERINDIENS : STABILITE ET AGRANDISSEMENT (1974-1987)**

Les changements dans l'espace social et discursif d'où a émergé l'objet amérindien ne le modifient pas en profondeur. Au contraire, on observe une forte continuité des traits saillants analysés dans la période précédente : son caractère hybride de nature et culture, et hétérogène au niveau politique et scientifique.

Pourtant, l'ethnologie qui s'institutionnalise tend, dans un premier temps, à n'aborder que la dimension sociale de l'objet amérindien en mettant de côté les êtres naturels qui lui étaient liés. Mais rapidement, l'ethnologue en poste réinvestit dans sa recherche le lien entre les amérindiens et la forêt. Il s'inscrit également dans la continuité des travaux de Hurault, à travers un texte qui aborde aussi bien la dimension politique que scientifique de son objet. Ce texte marque l'entrée des amérindiens de Guyane dans l'entité internationale des peuples autochtones. Après l'agrandissement opéré par Hurault, faisant passer l'objet amérindien du niveau guyanais au niveau national par un combat politique, il accède maintenant à une nouvelle forme d'agrandissement au niveau international, par un travail scientifique.

Une modification importante de l'objet amérindien pourrait être apportée par l'avènement, parallèlement au nouvel agrandissement de l'objet, d'un porte-parole amérindien. Mais son discours stabilise l'ancrage politique de l'objet et ne le modifie qu'à une nuance près. Dans la continuité de l'approche organique des amérindiens par Hurault, qui l'amenait à opposer les catégories de citoyens et d'amérindiens, le nouveau porte-parole définit une catégorie politique interstitielle afin que les amérindiens soient reconnus dans leur spécificité, tout en n'étant pas exclus de la citoyenneté française. Il dépasse donc l'opposition précédente en cherchant à ouvrir un espace médian entre appartenance ethnique et citoyenneté.

Au final, les liens entre politique et science, nature et culture, constitutifs de l'objet amérindien, se prolongent dans cette période où ils sont stabilisés et accèdent à un niveau de généralisation plus important.

## 1.1 STABILISATION SCIENTIFIQUE DE L'OBJET

Le premier ethnologue basé en Guyane, P. Grenand, mène un travail, objet de sa thèse, sur l'histoire et l'évolution d'un groupe amérindien. Par son approche, il refonde l'objet amérindien car, dans un premier temps, il ne centre pas sa recherche sur leur lien à la nature. Mais il réoriente ensuite ses recherches en plaçant ce lien au cœur de ses travaux.

### 1.1.3 L'objet social de l'ethnologie

Pierre Grenand et sa femme Françoise Grenand<sup>1</sup>, sont les premiers ethnologues de Guyane car, contrairement à Hurault et ses collaborateurs médecins. Monsieur Grenand, avant d'arriver en Guyane, a suivi une formation en ethnologie et madame Grenand en linguistique. Ils mèneront chacun des recherches dans leur domaine de spécialité, qui aboutiront à une thèse et à l'obtention d'un poste, pour lui à l'ORSTOM en 1984 (comme chargé de recherche) et pour elle au CNRS en 1976 (comme attachée de recherche) dans leurs disciplines respectives. Par leur parcours et leurs travaux, ils fondent l'institutionnalisation en même temps que la spécialisation de l'ethnologie en Guyane. Cette évolution a été rendue possible par la structuration progressive des institutions d'enseignement et de recherche en ethnologie en métropole mais aussi par le travail préalable de Hurault et son réseau, avec qui les Grenand collaboreront par la suite.

En dehors de la relation inter-individuelle que les Grenand ont entretenue avec Hurault, et que nous étudierons dans la prochaine section, on note des points communs dans le contenu même de leurs travaux. Le choix du lieu où ils mènent leur premier terrain, le village de Trois-saut habité par des wayampis, situé sur le Haut Oyapock<sup>2</sup>, les inscrit d'emblée dans la filiation de l'approche de Hurault. En effet, les amérindiens vivant les plus en amont des fleuves sont ceux que Hurault jugeaient les plus à l'abri des influences extérieures, les plus « *purs* », pour reprendre sa terminologie. Le groupe wayampi est également celui que Hurault estime le plus

---

<sup>1</sup> Nous allons davantage suivre Pierre Grenand, que nous avons rencontré à plusieurs reprises et dont nous avons plus particulièrement étudié la position, puisqu'il travaille sur le rapport entre amérindiens et nature et qu'il a été plus visible dans les instances politiques où se discutait le projet de parc.

<sup>2</sup> Nous ne connaissons pas, outre l'influence de Hurault, l'ensemble des éléments qui ont déterminé ce choix. Toutefois, l'existence d'une thèse sur les wayanas (Lapointe J. *Residence pattern and Wayana social organisation*. PhD., Columbia University. 1970) a pu orienter leur choix vers l'étude d'un autre groupe.



stable, au regard des évolutions des trois groupes amérindiens de la Guyane intérieure, maintenant le primat de leur mode de vie sur les apports extérieurs. Il se prête donc aisément à l'approche ethnologique qui recherche classiquement des terrains supposés en isolat (Affergan, 1987).

La filiation avec Hurault se lit également dans la position que P. Grenand adopte vis-à-vis des sources antérieures. Tout comme Hurault, lorsqu'il précise la géographie de la Guyane, il mobilise les travaux et sources écrites historiques antérieurs afin de les critiquer et de les compléter. Il s'inscrit ainsi dans la continuité de ces travaux, notamment celui des savants, tout en tâchant de s'en distinguer par les méthodes et outils qu'il utilise. Etant arrivé après Hurault en Guyane<sup>1</sup>, il peut faire de ces travaux un ensemble de données.

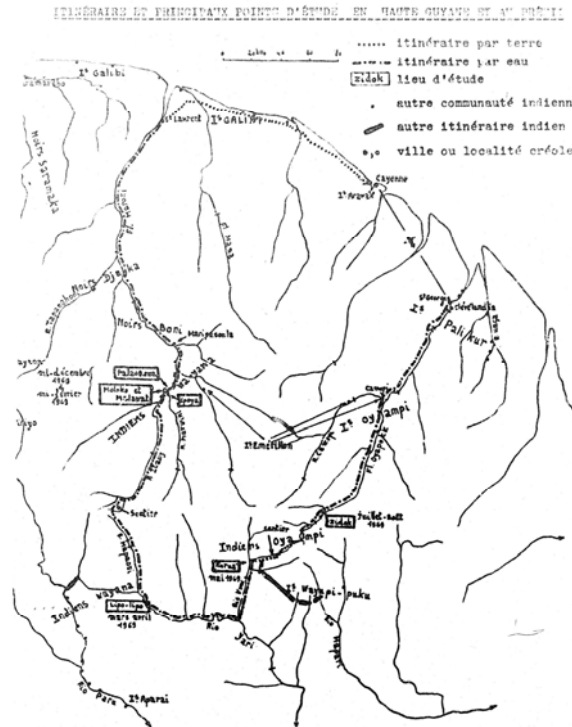
Le goût pour les voyages est un point commun supplémentaire avec Hurault. « La première fois que je suis allé en Guyane c'était en 1965, j'étais encore au lycée. J'avais obtenu une bourse pour faire un voyage en Amérique. C'est comme ça que j'ai découvert les amérindiens de Guyane ». L'expérience du voyage est également le sujet par lequel il ouvre sa thèse : « *L'exotisme m'intéresse dès lors qu'il me permet de rencontrer et de contempler des hommes libres. Il ne s'agit pas seulement de l'aspect esthétique des choses qui fait d'eux des symboles vivants de liberté, mais bien de la geste d'une société, telle qu'elle m'a été insufflée au cours de longues années de vie partagée* »<sup>2</sup>. On retrouve dans ce propos, l'importance de l'immersion dans l'intérieur où le scientifique expérimente des moments de co-présence<sup>3</sup>. Cet aspect est ici accentué par l'immersion inhérente au travail d'ethnologie dans la société étudiée (Affergan, 1987).

---

<sup>1</sup> En ce qui concerne les données ethnographiques antérieures, il relève que les données sur l'organisation sociale ne sont présentes que chez deux auteurs qu'il juge en ces termes : « *pour ces deux auteurs, leur connaissance des langues amérindiennes explique leur intérêt à défaut de leur compréhension* » (Grenand, 1983, p. 28).

<sup>2</sup> Grenand, 1982, p. 11.

<sup>3</sup> Il dédie son travail de thèse à un membre du groupe amérindien qu'il a étudié : « *A mon vieil ami Miso, en souvenir des fêtes à cachiri et de nos pêches à l'aïmara* » (Grenand, 1982, p. 12). Le choix des termes, accompagné d'une photo de l'homme en question, exprime un lien fort. L'intensité de ce qui se joue dans cette relation est d'autant plus lisible si on met cette dédicace en regard de l'un des propos de l'homme en question vis-à-vis de l'ethnologue, cité par Grenand : « *au sujet des guerres anciennes : - Miso : « ils étaient comme ça, les gens d'autrefois ; mais nous, aujourd'hui, nous ne sommes plus comme ça ; à cause des gens de leur race (en montrant les ethnologues blancs), qui se mêleront toujours plus de nos affaires* » (Grenand, 1982, p. 141).



**Carte 6 : Tracé du voyage des Grenand en 1969, réalisé par eux-mêmes.**

Les Grenand ont en effet vécu cinq années dans ce village, de 1971 à 1976. Pierre, tout en y étant instituteur, effectue un travail de reconstruction de l'histoire du groupe qui les a accueillis, sujet qui fera l'objet de sa thèse publiée en 1982. Françoise, chargée de la connexion radiophonique avec le littoral, a étudié leur langue, notamment à travers le récit de leurs mythes, objet de sa thèse publiée la même année.

La différence essentielle entre Hurault et Grenand réside dans la spécialisation disciplinaire de ce dernier, d'où découle son statut d'ethnologue au sein d'une institution de recherche. Cette spécialisation amène Grenand à remodeler l'approche des amérindiens de l'intérieur, notamment en montrant qu'ils existent, tout comme nous, au sein d'une histoire. Du même coup, il modifie l'approche de leur lien à la forêt qui était alors perçue, en cohérence avec l'ontologie naturaliste, comme un milieu intouché, extérieur à l'homme et au cours du temps. Par son travail de reconstitution des migrations et influences vécues par les wayampis depuis le XVII<sup>ème</sup> siècle, P. Grenand n'a pas la vision a-historique des amérindiens que Hurault avait. Mais cette différence avec Hurault va être atténuée par son réinvestissement de la question de la nature et des enjeux politiques liés à l'objet amérindien<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Le titre de l'un des chapitres de sa thèse *Un peuple et sa terre*, laisse à penser qu'il a abordé la question de la nature. En réalité, ce chapitre n'aborde que le territoire : sa délimitation et sa dénomination par les wayampis.

### 1.1.2 Entrée des êtres naturels dans l'objet socio-historique

L'étude des êtres naturels dans l'objet amérindien a d'abord été menée par Françoise Grenand. Elle a en effet réalisé son mémoire de licence sur la place du manioc chez les wayanas et wayampis<sup>1</sup>, première ébauche d'une recherche sur l'art culinaire dans ces deux groupes. Elle analyse le fonctionnement social qui se déploie autour des différentes étapes de transformation du manioc, les techniques de culture de cette plante et sa faune prédatrice. Bien qu'elle n'ait pas prolongé cette recherche, son travail sur les mythes l'a également amenée à traiter indirectement du rapport de l'homme aux êtres naturels chez les wayampis puisque la plupart des mythes qu'elle étudie les mettent en scène.

Mais c'est son époux qui va systématiser et aborder de manière frontale et centrale, les liens entre les wayampis et les êtres naturels qu'ils côtoient et utilisent quotidiennement. Ainsi, P. Grenand n'a pu ignorer longtemps la question de la nature en raison de sa double insertion dans sa société d'étude et son groupe d'appartenance. Au sein de sa société d'étude, il fonde sa propre expérience d'habitation sur un laps de temps long en forêt, en amont de l'Oyapock<sup>2</sup>. Il a un lien plus distendu avec son groupe d'appartenance, les scientifiques du centre ORSTOM<sup>3</sup>, mais il les rencontre toutefois sporadiquement au cours de ses séjours à Cayenne, brefs mais réguliers<sup>4</sup>. Ses collègues travaillent tous en science du vivant et, pour construire un échange scientifique avec eux, il ne peut ignorer la question de la nature. Enfin, son inscription dans une institution scientifique suppose la lecture des travaux de Hurault et ses

---

Une autre section intitulée « *adaptations anciennes aux milieux amazoniens* » aborde la relation au milieu mais dans l'objectif de retracer les déplacements réalisés par le groupe et il précise « *je ne fournirai présentement qu'une brève analyse des données relevant de l'adaptation aux milieux, car je considère ce travail comme prématuré et participant d'une réflexion plus approfondie en cours d'élaboration avec d'autres chercheurs, dont le botaniste J. P. Lescure* » (Grenand, 1982, p. 147).

<sup>1</sup> Grenand, F. *Le manioc chez les indiens Wayana et Wayapi de Guyane française et du Brésil*. Mémoire de licence. Paris. Institut d'ethnologie. 1971.

<sup>2</sup> « *Le relevé et l'identification du vocabulaire zoologique ont été entrepris dès le début de notre séjour, lors de sorties de chasse ou de discussions auxquelles j'ai joint rapidement des illustrations* » (BDoc : amérindiens. Grenand, 1980, p. 13-14).

<sup>3</sup> « *Plusieurs opportunités s'offrirent à moi : en 1972, J. Lescure, batracologue [...] entreprit l'inventaire des tortues, lézards et surtout batraciens du Haut-Oyapock [...]. En 1973, sur les conseils de R. Oldeman puis en 1974, grâce à la complicité de mon ami J. P. Lescure, tous deux botanistes à l'ORSTOM Cayenne, je pus entreprendre la constitution d'un herbier* » (BDoc : amérindiens. Ibid., p. 14).

<sup>4</sup> Ils séjournent quelques jours à Cayenne, environ une fois tous les deux mois, au cours de leur terrain.

collègues médecins, ses prédécesseurs sur cet objet, qui avaient accordé une place centrale à cette question.

A partir de 1973, son étude historique des wayampis se double de l'étude de leur relation à la forêt. A cette date, il participe à l'élaboration d'un projet de recherche<sup>1</sup> sur « *l'homme wayapi et son environnement végétal, et ses techniques de culture sur abattis* »<sup>2</sup> en collaboration avec deux pédologues (Brugière et Turenne) et deux botanistes (Oldeman et Lescure). Les wayampis sont dès lors ré-enchassés dans la forêt. Par le réinvestissement du lien aux êtres naturels, Grenand s'insère dans le centre ORSTOM Cayenne et entre notamment dans une relation instituée avec deux acteurs majeurs de la circonscription des objets faune et flore (Brugière et Oldeman). Sa place dans ce programme marque une étape importante, par le recentrage sur l'objet amérindien tel qu'il avait été précédemment conçu et par l'insertion de P. Grenand dans un milieu investi dans les enjeux de protection de la nature. C'est ainsi qu'il sera amené, comme nous l'étudierons dans le chapitre suivant, à participer à la rédaction du premier projet de parc.

L'objectif du programme est de mener: « *l'approche d'une société par son écologie* » pour « *dégager les fondements de son organisation sociale* »<sup>3</sup>. Du fait du rapprochement entre disciplines biologiques et humaines, l'objet qu'elles étudient se situe d'emblée à l'interface entre nature et culture (Jollivet, 1992). Ce travail se base sur le postulat suivant : « *ce groupe est parfaitement adapté à son milieu en ce sens qu'il peut vivre sans apports extérieurs* »<sup>4</sup>. On retrouve la vision, chère à Hurault, d'une société autonome vivant selon ses règles propres, détachée du reste de la Guyane et rattachée au règne de la nature. Le vocabulaire concernant l'enjeu de la vitalité des amérindiens est également présent : « *parti sans idée préconçue quant à ce que j'allais découvrir, je visais néanmoins un but précis : mettre en évidence les bases écologiques ou plus simplement les ressorts vitaux qui régissent la société Wayāpi* »<sup>5</sup>. Ainsi, même l'ethnologie, en tant que discipline spécialisée, n'a pas construit la population amérindienne en objet strictement social. Les êtres naturels sont entrés dans l'objet, convoqués par le spécialiste lui-même.

---

<sup>1</sup> Ce projet de recherche est une reformulation d'un projet antérieur qui devait être mené en Colombie et qui n'a pas obtenu de financement.

<sup>2</sup> BDoc : amérindiens. Lescure, 1975, p. 1.

<sup>3</sup> BDoc : amérindiens. Grenand, 1980, p. 7.

<sup>4</sup> BDoc : amérindiens. Ibid., p. 1.

<sup>5</sup> BDoc : amérindiens. Ibid., p. 12.

### 1.1.3 Stabilisation scientifique du lien amérindien-nature

Ce travail effectue une transcription dans le langage scientifique occidental d'une relation à la nature définie comme Autre, distincte de celle de l'Occident : « *leur système synthétique, s'oppose à notre système analytique* »<sup>1</sup>. Ainsi, l'ethnologue, au côté du botaniste et du pédologue, participe à la construction d'équivalences et de « lignes de commensurabilités »<sup>2</sup> entre sa société d'appartenance et sa société d'étude. Il est celui qui permet de maintenir étanche la frontière entre « Eux » et « Nous » (Latour, 1989, 1997) tout en donnant à voir la volonté de la franchir. Cette position ambivalente est bien résumée dans la justification de la méthode employée : « *il nous semble important de nous appuyer en premier lieu sur les connaissances qu'ont les Wayampi de leur milieu et d'établir des corrélations permettant à notre système scientifique d'utiliser ces connaissances « non scientifiques* » »<sup>3</sup>. Dans ce travail d'établissement de corrélations, les ethnologues ont un rôle pivot, c'est-à-dire à la fois un rôle central et un rôle d'articulation.

Ils ont été en mesure de jouer ce rôle de par leur insertion au sein de leur société d'étude, antérieure à la mise en œuvre du programme. P. Grenand le formule clairement : « *aussi étrange que cela puisse paraître, l'enquête ethnologique ne pose pratiquement plus problème. Le travail au bout de cinq ans de séjour suit un rythme lent et régulier. Les deux parties se connaissent et par là même les ruses grossières de l'enquêteur et les supercheries des informateurs n'ont plus cours. Plus le temps passe, plus notre connaissance de la langue s'affermi, nous remplaçons peu à peu les questions par une audition neutre des conversations qui se déroulent autour de nous* »<sup>4</sup>. L'existence de l'ethnologue est présentée par lui-même comme transparente. La longévité de son insertion lui donne l'impression qu'il se glisse dans la vie sociale de sa société d'étude, comme le ferait un homme invisible. L'un des scientifiques du programme présente cette même méthode d'insertion comme un apport considérable pour la recherche, en mettant en avant l'expérience sédimentée chez l'ethnologue : la méthode d'enquête est « *extensive, au hasard des conversations. [...] L'informateur avait tout le loisir de se reprendre, et l'informé toutes possibilités de*

---

<sup>1</sup> BDoc : amérindiens. Op. cit. p. 7.

<sup>2</sup> Bonneuil, 1999, p. 207.

<sup>3</sup> BDoc : amérindiens. Op. cit. p. 3.

<sup>4</sup> BDoc : amérindiens. Grenand, 1980, p. 13.

*recouper et d'approfondir ses informations. Sa présence continue et son insertion lui ont permis d'acquérir des pratiques corporelles dont l'expérience seule peut rendre compte, et de s'intéresser à un nouveau biotope dont les éléments leur devenaient nécessaires* »<sup>1</sup>. L'importance des moments de co-présence prend donc dans ce programme une valeur scientifique.

Ce travail est également un outil d'apprentissage pour les wayampis du système d'organisation de la nature dans la société de l'ethnologue. P. Grenand fait remarquer que ses informateurs sont devenus spécialistes : « *Alasuka est devenu linguiste, la grand-mère peku s'est révélée la plus fine observatrice des plantes adventices, et le vieux Miso reste le maître incontesté de la forêt. Tous [...] se perfectionnent. Certains même le deviennent entièrement, tel le jeune Kwataka, fils de Miso, qui d'adolescent de moyenne culture est devenu en deux ans l'un des meilleurs informateurs botanique, remarquable spécialiste des lianes* »<sup>2</sup>. On lit le réel plaisir de l'ethnologue lorsqu'il souligne l'acquisition de compétences scientifiques par des anonymes d'un « *village isolé* » à la frontière sud de la Guyane, et de là la possibilité de leur attribuer des titres prestigieux de spécialité scientifique. Il y a là pour l'ethnologue, qui a été instituteur dans ce village, un sentiment d'utilité et de valorisation de son travail. Il est donc amené à constater lui-même les transformations qu'induit son insertion dans la société étudiée, qu'il présente pourtant comme transparente.

Cette recherche amène d'autres transformations par les outils (les listes écrites et tableaux de correspondances) que l'ethnologue construit, qu'il présente également comme transparents. Pourtant, ces outils, qui traduisent le rapport des wayampis à la nature dans une approche scientifique, amènent une généralisation. Avec l'aide de sa femme linguiste ils ont « *écrit le Wayapi* » et appris à ceux-ci « *à écrire leur propre langue* »<sup>3</sup> : « *tout terme nouveau était fiché et analysé au niveau étymologique* »<sup>4</sup>.

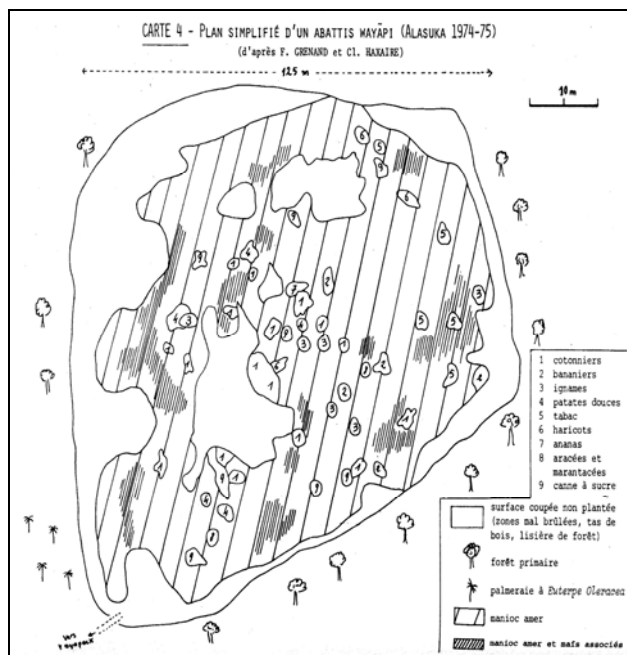
---

<sup>1</sup> BDoc : amérindiens. Lescure, 1976, p. 457.

<sup>2</sup> BDoc : amérindiens. Ibid., p. 457-458.

<sup>3</sup> BDoc : amérindiens. Ibid., p. 457.

<sup>4</sup> BDoc : amérindiens. Ibid., p. 457.



IV. DICTIONNAIRE ETHNOSCIENTIFIQUE

1. Animaux

4.1. Mammifères

a

a7+ Edentés, *Choloepus didactylus* L.  
Unu (Fr), Patasseux-Mouton (Cr), Pteguica acal (Br)  
Le chair de ce gibier peu fréquent est appréciée. Ses griffes enfilées l'une dans l'autre servent de bracelet et de jeu aux enfants.

a7+c7c Autre nom de l'animal précédent.  
a7+ "unau"  
c7c "véritable, authentique"

a7+kay Edentés, *Bradypus tridactylus* L. (M. 3218)  
Aï (Fr), Dos-brûlé (Cr), Pteguica (Br)  
a7+ "unau"  
kay "brûlé"  
Cette espèce est assez fréquente et souvent chassée. C'était jadis un homme, très paresseux et qui dormait tout le temps. Un jour, il tomba dans le feu et se transforma en ai, portant sur son dos une tache de poils ras, marque de sa brûlure. C'est un nom masculin.

ak+k+ Primates (Cébidés), *Alouatta seniculus* L. (M. 3027)  
Singe hurleur aux (Fr), Babour, Singe rouge (Cr), Guatiba (Br)  
Ce gros singe vit en bandes nombreuses. Il est souvent chassé et le goût fort de sa chair est apprécié. Avec ses dents, on fait des colliers pour les enfants. C'est un nom masculin.

Photos 14 : Les outils de l'ethnoécologiste

P. Grenand a également établi un fichier de noms vernaculaires, organisé en listes de plantes selon leur usage : « cultivées, médicinales, toxiques, sauvages, alimentaires, à usage technologique, indirectement utiles à l'homme »<sup>1</sup>. Ils constituent de cette manière un « corpus de noms vernaculaires wayapi »<sup>2</sup> d'espèces botaniques dont l'objectif est de voir les correspondances entre classification botanique et classification wayapi. L'ethnologue, en position de médiation<sup>3</sup> entre deux systèmes construit des équivalences<sup>4</sup> grâce à une « ingénieuse grille de correspondance »<sup>5</sup> actualisée dans ses outils.

<sup>1</sup> BDoc : amérindiens. Lescure, 1975, p. 4.

<sup>2</sup> BDoc : amérindiens. Ibid., p. 4.

<sup>3</sup> Ce terme est à prendre ici au sens Latourien : un médiateur est celui qui déplace des ensembles de sens contrairement à un intermédiaire qui les relie sans les transformer (Latour, 2006).

<sup>4</sup> Il ne peut construire ces équivalences sans avoir conçu a priori ces deux schèmes d'appréhension du monde comme comparables : « l'enquête ethnoscientifique de son côté, fut, dans la mesure où il nous fallait assimiler deux systématiques – la Wayāpi et la Linéenne -, un travail vraiment lourd » (BDoc : amérindiens. Grenand, 1980, p. 13). Cette volonté de symétrisation est louable sur le plan moral mais rien n'indique qu'elle soit réalisable, du fait de l'approche par trop différentielle de la nature dans les ontologies propres aux deux sociétés mises en relation (Descola, 2005, Latour, 1989, 1997). En complément, on peut noter que Grenand émet une nuance à cette approche en se référant à l'un de ses travaux : « j'y montrais que les règnes minéral, animal et végétal ne sont pas vraiment inclus dans l'opposition nature/culture, mais apparaissent comme une sorte de support neutre qui ne prend un sens que par la mainmise de leur maîtres » (Grenand, 1982, p. 73). Mais ce constat ne l'amène pas à remettre en cause son approche symétrique.

<sup>5</sup> Goody, 1979, p. 121.

Ce travail de transcription est la base qui permet à l'ethnologue de généraliser ses résultats. Il peut ainsi conclure : « *si l'on peut penser que l'intégration d'une société dans son écosystème peut se mesurer à l'importance du lexique y faisant référence et par l'étendue et la diversité sémantique contenue dans ce lexique...4000 mots spécialisés..., le wayapi est incontestablement lié à son milieu* »<sup>1</sup>. Par cet énoncé scientifique, l'ethnologue relie ce groupe à son milieu, d'autant plus solidement que son travail se base sur des outils stabilisés, validés par d'autres disciplines scientifiques instituées en Guyane. Ainsi est « figé un énoncé solidaire d'un contexte en un système immuable »<sup>2</sup>. Par l'expression « *le wayapi* », l'ethnologue suggère une unicité du groupe (le déterminant « le ») et suggère une régularité des phénomènes étudiés à l'intérieur du groupe. Il ouvre ainsi la voie à une généralisation et un élargissement de ses résultats de recherche<sup>3</sup>.

Sa participation à ce programme a été fondatrice de l'approche de l'objet amérindien par Grenand. Il a par la suite publié plusieurs articles et ouvrages centrés sur la relation de sa société d'étude à son milieu<sup>4</sup> qui l'on amené à conclure que « *les Wayãpi, compte tenu d'une planification large de leur subsistance et d'une vaste connaissance des plantes et des animaux, sont en équilibre avec leur milieu* »<sup>5</sup>. Nous verrons plus loin les implications d'une telle affirmation, lorsqu'elle sera reprise dans le projet de parc. Il a ensuite élargi cette recherche à d'autres groupes amérindiens<sup>6</sup>. Le caractère hybride de l'objet amérindien est non seulement maintenu mais également prolongé par l'ethnologie institutionnalisée. La dimension politique est également réinvestie.

---

<sup>1</sup> BDoc : amérindiens. Ibid., p. 459.

<sup>2</sup> Goody, 1979, p. 139.

<sup>3</sup> Il réaliste également en 1977 une communication dans un colloque de la Sepanrit au sujet de ces travaux qu'il intitule « l'homme wayapi ».

<sup>4</sup> Il a publié *Introduction à l'étude de l'univers Wayãpi : ethnoécologie des Indiens Wayãpi du Haut Oyapock (Guyane)*. Paris. Sela. 1980, en collaboration avec J. Lescure et F. Grenand, Les amphibiens dans l'univers Wayãpi. Paris *Jatba*, XXVII. 3-4. p. 247-261. 1980.

<sup>5</sup> BDoc : amérindiens. Grenand, 1980, p. 317.

<sup>6</sup> Agriculture sur brûlis et changements culturels : le cas des Indiens Wayãpi et Palikur de Guyane. Paris *Jatba*. XXVIII. 1. p. 23-31. 1981, En collaboration avec C. Moretti, Les nivrées ou plantes ichtyotoxiques de la Guyane Française. *Journal of ethnopharmacology*. 6. p. 139-160. Ed. Elsevier. 1982. « Histoire et milieux : quelques remarques sur les différents types d'insertion de l'homme dans le milieu en Guyane ». Mémoire du MNHN. 132. p. 317-322. 1986, en collaboration avec C. Moretti et H. Jacquemin « Pharmacopée traditionnelles en Guyane : Créoles, Wayãpi, Palikur ». Paris : ORSTOM. 1987.



#### 1.1.4 Ethnologie, politique et nature

Ainsi, lorsque les amérindiens prennent consistance sous forme d'un objet scientifique, leur lien à la nature ressurgit aussitôt. Ils ont une existence ambiguë entre nature et culture. Cette position est analysée par ceux qui travaillent sur les mouvements amérindiens en Amazonie, notamment Descola (1985) et Albert (1993). S'ils constatent l'existence d'un lien entre lutte amérindienne et lutte contre la destruction de la forêt, ils affirment nettement que ce lien repose sur une confusion. D'après leurs travaux, l'écologie politique est étrangère à la pensée des amérindiens. B. Albert démontre, dans le cas des Yanomamis, que l'insertion dans la politique de la nature relève d'une stratégie déployée par les leaders amérindiens afin d'investir un espace politique où, d'après les occidentaux, les amérindiens trouvent pleinement leur place (Albert, 1993).

Les ethnologues qui travaillent en Guyane, relèvent également cette confusion. L'anthropologue G. Collomb qui entame une recherche en Guyane à partir du début des années 90<sup>1</sup>, analyse le parc comme étant un moyen pour les leaders amérindiens d'« élaborer des notions partageables et négociables »<sup>2</sup>. Il n'aborde pas le projet dans la spécificité de son contenu, le parc est pour lui une « procédure d'aménagement »<sup>3</sup>, fidèle en cela à l'approche classique des sciences humaines face à l'objet environnement (Charles, Kalaora, 1995). Ses réticences à véritablement se saisir de cet aspect du combat politique des amérindiens sont sans doute dues à la conviction qu'il a acquise tout au long de son travail que la question de la nature n'intéresse pas les amérindiens, du moins ceux qu'il a pris pour objet d'étude : « *les amérindiens ne s'intéressent pas à la nature, du moins à l'environnement tel qu'il est traité en politique. Pour les Kali'na les tortues marines c'est pas leur problème. Mais comme on les sollicite par rapport à ça, ils essaient d'en tirer profit par rapport à leurs problèmes. Mais leurs problèmes à eux, c'est par exemple les barrages qu'ils rencontrent de la part des municipalités pour se développer comme à Kourou par exemple. Les suppressions arbitraires de subventions que subissent leurs associations par exemple. C'est ça leurs problèmes* » (entretien Collomb). Il est possible que la question de la nature ne soit qu'une opportunité pour les leaders afin d'investir l'espace politique. Mais il n'est pas possible de nier, quelles

---

<sup>1</sup> Nous aurons l'occasion de revenir en détail sur cet auteur dans le second chapitre de la quatrième partie.

<sup>2</sup> Collomb, 1997, p. 56.

<sup>3</sup> Collomb, 1997, p. 49.

qu'en soient les causes, les chevauchements entre les objets naturels et l'objet amérindien, dans l'approche scientifique et politique de l'un comme de l'autre.

L'ethnologue Grenand, bien qu'ayant participé à constituer le lien entre amérindiens et nature, adopte une position similaire. Il constate que les leaders amérindiens « *ont dû se raccrocher [au mouvement environnementaliste], obérant ainsi l'originalité de leur discours* »<sup>1</sup>. Si les Grenand s'expliquent dans certains travaux sur les raisons de leur action politique aux côtés des amérindiens, ils n'évoquent pas leur rôle dans ce lien avec la politique de la nature. Cela s'explique, d'après nous, par la conscience réelle qu'ils ont du jugement de valeur péjoratif à l'égard des amérindiens que constitue le fait de les lier de manière organique à la nature<sup>2</sup>. Cette position de principe leur permet de se démarquer de celle qu'ont eue les savants pour qui la frontière entre sociétés primitives et animaux était poreuse voire inexistante. En cela, ils agissent en garant du schème naturaliste où la définition de l'homme passe par sa différenciation nette d'avec la nature.

Il y a donc une ambivalence du positionnement scientifique des Grenand sur le lien des amérindiens à la nature. Tout en travaillant à le stabiliser et le valider scientifiquement dans leurs recherches, ils tendent à le nier dès qu'il affleure dans sa dimension politique.

---

<sup>1</sup> Grenand P. F., 2005, p. 138.

<sup>2</sup> Dans un ouvrage destiné à une diffusion au-delà du cercle des spécialistes, le couple des Grenand reprend avec ironie les caractéristiques des amérindiens qui ont marqué les explorateurs afin d'en déconstruire le stéréotype qui en est issu. Au sujet de leur rapport à la nature, ils notent : « Enfin, il est fils de la nature, cela agrémenté de deux affirmations qui seront utilisées contradictoirement : d'une part il est le meilleur connaisseur de la nature qu'il se puisse concevoir, d'autre part, il est, comme les animaux, tout entier livré à ses instincts ». BDoc : amérindiens. Grenand P. F., 1990, p. 8.

Si les Grenand ont dans un premier temps abordé leur objet selon un angle strictement culturel, ils ont progressivement fait entrer dans leur recherche les êtres naturels qui participent de l'univers du groupe qu'ils étudient. Ils se situent ainsi dans la continuité de l'approche des amérindiens qui a prévalu avant eux.

De par les outils qu'ils mobilisent et leur insertion institutionnelle, ils stabilisent l'objet amérindien. Ils le font entrer dans une écriture scientifique validée par les acteurs de cette discipline et ouvrent ainsi à cet objet la voie de la généralisation.

## 1.2 AGRANDISSEMENT DU DISPOSITIF PORTANT L'OBJET

Les Grenand favorisent la généralisation des recherches menées sur les amérindiens de Guyane par deux éléments : l'écriture scientifique et le dispositif. Les écrits et le réseau des Grenand vont s'inscrire dans le dispositif préexistant constitué par Hurault. L'écriture scientifique s'appuie sur des outils de généralisation (exemple : inscription d'un article dans un ouvrage traitant d'un ensemble d'autres groupes à travers le monde) et rend possible un degré de généralisation encore plus important. Le dispositif donne un cadre à des mises en relation, ce qui permet de délimiter puis éventuellement d'étendre l'espace social centré sur un objet.

### 1.2.1 Continuité avec le dispositif préexistant

Dès la fin de sa maîtrise, P. Grenand participe à des travaux du réseau de Hurault. En 1972, il tire de sa recherche de maîtrise centrée sur les relations intertribales dans la Guyane intérieure<sup>1</sup>, une étude sur « l'acculturation des Wayãpi », pour participer à l'ouvrage de Jaulin *De l'ethnocide*, auquel participe également Hurault. Entre 1977 et 1978, il collabore à trois publications collectives sur les amérindiens avec E. Bois<sup>2</sup>, médecin qui a travaillé avec Hurault. Enfin, dans le récit de son combat politique pour les amérindiens, Hurault cite à plusieurs reprises les Grenand, comme étant ses alliés en Guyane : « j'ai animé cette campagne en étroite relation avec la Société des Américanistes [...], avec le Dr. Etienne Bois, de l'INSERM [...]. Pierre et Françoise Grenand séjournèrent alors chez les wayãpi du haut Oyapock, menant un combat difficile en faveur d'une école adaptée : nous avons correspondu avec eux autant qu'il était praticable »<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> « Les relations intertribales en Haute Guyane du XVIIIème siècle à nos jours : essai d'ethnohistoire ». Mémoire de maîtrise à l'Institut d'ethnologie. Paris. 1972.

<sup>2</sup> Seger M. Tchen P. Grenand P. Bois E., On two cases of homozygosity for allele3 of adenylate kinose. *Human heredity*. 1977. Tchen P. Bois E. Seger M. Grenand P. Feingold J., A genetic study of two French Guiana Amerindian Populations. I. Serum proteins and red cell enzymes. *American journal of human genetics*. n°45. p. 305 – 315. Springer Verlag ed. 1978. Tchen P. Seger M. Grenand P. Bois E. Variants électrophorétiques rares des protéines adénylate Kinase 1, phosphoglucomutase 1 et 2 et transferrine dans deux populations de Guyane Française. *C. R. Académie des Sciences*. n°286. p 1817 – 1820. 1978.

<sup>3</sup> BDoc : amérindiens. Hurault, 1985, p. 43.

Le positionnement des Grenand sur le terrain politique, s'il n'est pas immédiat, arrive rapidement dans leur parcours puisqu'ils rédigent cet écrit politique alors qu'ils ne sont en Guyane que depuis 1 à 2 ans<sup>1</sup>. Il se fait d'une part sur un sujet qui leur tient à cœur du fait de leur rôle d'instituteur - adapter l'école au contexte où elle se trouve<sup>2</sup> - et d'autre part, en lien avec le réseau pré-stabilisé en métropole, dont Hurault a tissé le lien avec l'objet amérindien de Guyane<sup>3</sup>.

Ce lien au politique, les Grenand le rationalisent a posteriori comme étant inhérent à leur position d'ethnologue : *« il nous paraît d'une importance extrême de toujours garder en tête les finalités de notre travail. Là réside, selon nous, un des secrets d'une pratique sereine de l'anthropologie. Evitons en particulier de tomber tête baissée dans le piège de la recherche fondamentale prise en tant que justification de la trouille politique, rebaptisée alors objectivité. Car notre formation nous rend parfaitement capables de mesurer et d'analyser les conséquences de l'impact de notre civilisation sur celle que nous étudions et donc de dénoncer les stratégies politiques de l'Etat-Nation à leur égard. [...] aujourd'hui, la décolonisation et son cortège de guerres civiles nous ont brutalement fait prendre conscience que nous ne faisons pas un métier innocent. Cette conscientisation de l'ethnologue nous semble salutaire ; il n'a aujourd'hui plus le droit d'ignorer qu'aucun de ses écrits n'est anodin, qu'aucun n'est innocent, ne serait-ce que parce que les idées qu'il brasse sont devenues éminemment politiques. A l'ethnologue revient, dans le tumulte de son âme, de savoir quel camp il choisit, lui qui a le regard qui porte sur les deux rives »* (P. F. Grenand, 1992, p. 86-87). Ils renvoient ainsi la détermination de l'orientation politique des travaux de l'ethnologue à un dilemme moral et individuel.

---

<sup>1</sup> Cette durée inclut les longs séjours et voyages qu'ils ont fait avant 1970 dans la région.

<sup>2</sup> Leurs deux propositions centrales sur ce sujet sont : l'enseignement bilingue et l'appui des connaissances sur la faune et la flore locales. Nous voyons ainsi que leur entrée sur des questions politiques se fait très tôt.

<sup>3</sup> L'héritage de Hurault est donc important, surtout à cette période. Les Grenand trouveront progressivement une distance avec les conceptions que véhicule cet héritage, sans pour autant rompre le lien interindividuel avec lui qui a encore participé à l'un de leurs programmes à la fin des années 90. Au sujet de l'évolution de leurs conceptions, ils écrivent par exemple en 1992, concernant l'expérience d'insertion sur le terrain : *« une autre plaie est l'ethnologue qui veut se rendre utile. Après les fastes de l'ethnologie coloniale, voici un mythe nouveau et affadi pour soulager sa mauvaise conscience. On arrive avec ses schémas tout préparés ; on sait ce qui est bon, par exemple la médecine occidentale ; on sait ce qui est mauvais, par exemple le moteur hors-bord. Il faut parfois des années pour admettre que le moteur augmente l'autonomie d'une famille tout en transformant les alentours du village en réserve de chasse et de pêche pour les mauvais jours, cependant que la protection médicale entraîne à terme une disparition de la thérapeutique et de la pharmacopée traditionnelles »* (P. F. Grenand, 1992, p. 83). On se souvient du rôle central que Hurault attribuait à la médecine et de ses réticences à voir les amérindiens de l'intérieur acquérir des moteurs.

Leur investissement du domaine politique est cohérent avec le dispositif préexistant à leur arrivée et dans lequel ils s'inscrivent nécessairement à partir du moment où ils effectuent des travaux dans son prolongement. Mais cette explication ne suffit pas à rendre compte de leur positionnement. Un autre élément, inhérent à leur société d'étude au moment où ils partagent avec elle de longs moments de co-présence, joue un rôle essentiel : la prégnance de la mort et de la maladie sur le groupe, autrement dit, l'expérience du passage du vivant au non-vivant des êtres que les Grenand étudient.

Dans un article récent, P. Grenand relate l'expérience qui a été la sienne de côtoyer ce qu'il appelle « *la mort indienne* » : « *nous sommes heureusement les derniers, avec le Dr. F. Joly sur l'Oyapock et A. Cognat sur le Maroni, à avoir connu tout ce qu'avait de poignant « la mort indienne », lors d'une épidémie importée qui balayait un village* ». A cette époque, les wayampis avec qui ils partageaient la vie quotidienne lui disaient « *nous sommes en train de réapprendre à vivre avec le rire des enfants* »<sup>1</sup>. Leur expérience de co-présence avec les amérindiens de Trois-Sauts s'est en effet déroulée au début de la remontée démographique de ceux-ci.

Année	1820	1890	1950	1970	1980
Nombre de Wayampis	5 500	600	550	490	570

**Tableau 2 : Démographie wayampi (1820 – 1980)<sup>2</sup>**

On retrouve l'importance de cette situation dans l'ouvrage issu de sa thèse, où il nomme la période de 1840 à 1940 « *isolement et survie : naissance des Wayãpi contemporains* » (Grenand, 1982). Il va jusqu'à écrire que son intérêt pour sa société d'étude se fonde sur leur capacité de survie : « *l'intérêt majeur que je porte aux amérindiens et plus particulièrement à ceux de Guyane auxquels ce travail sera consacré, est dû [...] à leur immense capacité de survie culturelle. Si l'on observe tant soit peu de près l'histoire d'une population amérindienne, on est effaré par le poids écrasant des processus destructeurs, tant politiques que matériels, auxquels elle a été – et est encore souvent – soumise. On peut devant de telles*

<sup>1</sup> Grenand 2005 p. 157.

<sup>2</sup> Chiffres de Grenand P. et F. 1990, p. 43.

*situations, se demander si nos sociétés seraient porteuses de telles aptitudes à la résistance. Il est donc essentiel, à mon sens, de penser l'Histoire des Amérindiens comme l'Histoire d'une survie et non comme celle d'une décadence* »<sup>1</sup>. Du constat identique à celui de Hurault d'une série d'influences venues de l'extérieur, ayant des visées et/ou des conséquences destructrices pour les amérindiens, il tire une certaine fascination pour leur capacité à continuer de vivre selon leur mode de vie.

L'association de la quête du merveilleux, telle que P. Grenand l'explique dans la première phrase de sa thèse citée plus haut, à l'expérience partagée d'une société poreuse à l'état de non-vivant, a scellé leur entrée dans la dimension politique de leur objet, qui, de plus, les inscrit dans la continuité du dispositif ayant construit cet objet.

### **1.2.2 Agrandissement du dispositif**

Les Grenand et Hurault vont poursuivre leur cheminement alliant science et politique dans l'objet amérindien et élargissent encore davantage le nombre d'acteurs participant à l'élaboration de cet objet et les possibilités de généralisation de celui-ci. Cet élargissement est stabilisé dans un texte à la croisée des enjeux politiques et scientifiques de l'objet amérindien : le premier numéro de la revue *Ethnies*, paru en 1985, consacré à « La question amérindienne en Guyane française ». Dix années après leur premier terrain, les Grenand sont au centre d'un dispositif d'ensemble alliant d'autres chercheurs en sciences sociales ayant travaillé en Guyane, et un dispositif pré-constitué de chercheurs en sciences sociales au niveau national, cristallisé autour d'une entité mondiale : « *les ethnies minoritaires dans le monde* ».

*Ethnies* est la revue trimestrielle de la section française de l'organisation humanitaire internationale « Survival International »<sup>2</sup>. Cette organisation a été créée en 1969 afin de défendre « *la reconnaissance du droit à la survie, à la terre et à l'autodétermination des*

---

<sup>1</sup> Grenand, 1982, p. 11.

<sup>2</sup> Le comité de direction de la revue *Ethnies* est une émanation de la section française de Survival International. On y retrouve donc le même type d'acteur.

*ethnies minoritaires dans le monde* »<sup>1</sup>. Sa section française voit le jour en 1978 par l'initiative de chercheurs en sciences humaines et sociales<sup>2</sup>. Le comité d'honneur de la section française compte les trois ethnologues C. Levi Strauss, ayant participé au combat de Hurault et Jaulin dans les années 60, M. Leiris ayant rédigé un article dans l'ouvrage *De l'ethnocide* de Jaulin, et G. Condominas. Les amérindiens de Guyane sont insérés dans ce dispositif par l'intermédiaire de deux membres de ce comité d'honneur : J. Hurault et S. Dreyfus-Gamelon, directrice de thèse de P. Grenand ayant elle-même effectué des recherches auprès d'amérindiens de Guyane dans les années 70. Le rassemblement de ces scientifiques, ayant étudié des groupes de différents continents<sup>3</sup> et généralement transfrontaliers<sup>4</sup>, construit aussitôt une mondialisation des questions qu'ils entendent traiter dans leur revue. « *La défense d'ethnies minoritaires* »<sup>5</sup>, problématique résumée dans le terme autochtonie, trouve sa première stabilisation au niveau international à la même période<sup>6</sup>.

Les auteurs notent que le rassemblement des objets de recherche et des actions des scientifiques qui composent le comité rendent possible à la fois l'internationalisation et le lien entre science et politique : « *Ethnies souhaite devenir un creuset où les préoccupations individuelles des chercheurs sur l'avenir des peuples qu'ils étudient se fondront en un projet plus cohérent de soutien et d'assistance. Les actions individuelles menées en défense [...] des spécialistes souvent isolés sont plus nombreuses qu'on ne le dit communément ; en les rassemblant, Ethnies ne pourra que démultiplier leur efficacité* »<sup>7</sup>. Il s'agit donc d'un rassemblement de scientifiques dans une visée d'action politique.

---

<sup>1</sup> *Ethnies*, 1985, p. 1.

<sup>2</sup> Le Conseil d'Administration compte 7 ethnologues, 3 sociologues, 1 linguiste, 1 géographe, 1 magistrat et 2 enseignants dont la discipline n'est pas précisée.

<sup>3</sup> Le comité rassemble des chercheurs dont les objets se situent aussi bien en Asie, en Amérique qu'en Afrique.

<sup>4</sup> Pour ne prendre que l'exemple de P. Grenand, les wayampis, son premier objet d'étude, se situent de part et d'autre de la frontière entre la Guyane Française et le Brésil. Dans sa partie méthodologique, il inscrit sa recherche dans « *l'histoire des populations amérindiennes des basses terres d'Amérique tropicale* » (Grenand, 1982, p. 20).

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>6</sup> Si les premiers textes sur ce point datent de 1930 et sont établis par l'Organisation Internationale du Travail (OIT), le texte qui définit l'autochtonie et auquel les auteurs spécialisés se réfèrent généralement date de 1986, rédigé par un rapporteur des Nations Unies : « Les communautés, peuples et nations qui, du fait de leur continuité historique avec les sociétés précédant la conquête et la colonisation des territoires, se considèrent comme distincts des autres secteurs des sociétés aujourd'hui dominantes sur ces territoires » (cité par Djama, 2005, qui précise que ce texte rédigé en anglais emploie le terme *indigenous*, traduit par « autochtone » en français. Il précise toutefois que la définition de peuples autochtones est sujette à controverse au sein même du groupe de travail à l'ONU qui se consacre à cette question). Trois phénomènes fondent cette définition: la conquête coloniale, l'auto-identification et la résistance (Djama, 2005).

<sup>7</sup> *Ibid.* p. 3.



Mais il ne s'agit plus seulement de l'objet, mais du mouvement amérindien. Ce numéro paraît en effet à l'occasion du premier discours politique prononcé par un amérindien de Guyane, F. Tiouka, leader de la première association amérindienne, l'AAGF (Association des Amérindiens de Guyane Française), créée en 1981 par les kali'nas de la région de Mana<sup>1</sup>. Il prononce son discours de revendication politique en faveur de son groupe, en 1984, à l'occasion du premier congrès des Amérindiens de Guyane organisé par les kali'nas. Ce discours fondateur, sur lequel nous reviendrons dans la prochaine section, est retranscrit intégralement dans ce numéro et entouré d'un ensemble de textes scientifiques qui dressent un état des lieux des connaissances au sujet des amérindiens. Ce numéro de la revue *Ethnies* inscrit donc la première expression du mouvement amérindien en Guyane dans la filiation des actes scientifiques et politiques réalisés depuis le combat de Hurault dans les années 60. Par son rattachement aux deux organisations de la société des américanistes et de Survival international, il est d'emblée inscrit dans ce cadre général pré-stabilisé<sup>2</sup>.

L'ensemble des personnes que ce comité entend défendre est dénommé comme suit : « 200 millions d'humains sous régime tribal »<sup>3</sup>. Ils sont caractérisés par trois éléments : l'importance de leur nombre à l'échelle planétaire, leur existence en tant qu'êtres humains en dehors de toute attache nationale et leur type d'organisation sociale distinct du cadre étatique. Ces trois éléments définissent l'entité à laquelle se rapporte désormais le mouvement amérindien de Guyane.

### **1.2.3 Inscription d'un porte-parole amérindien dans le dispositif**

Dans la présentation que ce comité fait du numéro, deux textes sont mis en relief : celui de la proposition d'un statut pour les amérindiens rédigé par Hurault, que nous analyserons dans la section suivante ; et celui de la retranscription intégrale du discours de F. Tiouka. Ces deux textes relèvent donc de l'action politique, qu'elle se situe au niveau de la négociation avec les responsables ministériels ou au niveau de revendications associatives. Ils sont mis en avant (le

---

<sup>1</sup> Les principaux éléments caractérisant ce porte-parole seront examinés dans la sous-partie suivante.

<sup>2</sup> Mais ce cadre international ne sera réellement activé par le mouvement amérindien que dans la décennie 90. Nous l'étudierons donc dans la partie suivante mais il est important de le remarquer ici car ce sont les scientifiques qui posent le premier cadre de l'internationalisation de leur mouvement et c'est d'emblée par une approche mondiale qu'est introduit le mouvement amérindien en politique.

<sup>3</sup> Ibid., p. 3.

discours est au début, le statut à la fin) par rapport aux articles rédigés par des scientifiques visant à construire un savoir généraliste sur l'ensemble des amérindiens de Guyane.

Le texte du discours de F. Tiouka symbolise « *la première prise de parole publique des Amérindiens de Guyane française* » ce qui « *traduit un changement : excédés par la surdit  et l'inertie, m me bienveillantes, des autorit s de tutelle   l' gard de leurs demandes, les Indiens parlent en militants* »<sup>1</sup>. D sormais, m me si les scientifiques ont eu un r le fondateur en d finissant les termes dans lesquels s'exprime la cause am rindienne dans l'espace politique, ils n'en sont plus les seuls porte-parole. Les auteurs de la synth se finale (Grenand P. et F., Menget) emploient le terme d' « *interpr te* »<sup>2</sup> pour qualifier leur r le et analysent ce d doublement comme une « *mutation fondamentale, celle du rapport entre sp cialistes des Indiens et Indiens* »<sup>3</sup>. Il y a d s lors deux positions distinctes d'o  s' noncent ce que sont les am rindiens et ce qu'ils veulent : l'une suppos e endog ne,  manant d'un am rindien au positionnement r solument politique, l'autre d s lors renvoy e   son caract re exog ne,  manant d'un scientifique m tropolitain. La perte de ce monopole am ne un red coupage des domaines de comp tence et les propos relevant du domaine politique tenus par le porte-parole scientifique apparaissent d s lors comme une sortie de son domaine de sp cialit  et d'appartenance.

Quelques ann es plus tard - prenant acte de cette  volution, et des  ventuelles non concordances entre les propos de ces deux porte-parole - les Grenand notent que « *le temps o  les anthropologues parlaient au nom des am rindiens sont heureusement r volus. Nous ne pouvons plus ignorer que nous parlons d sormais en notre nom propre ; que toutes nos paroles sont de libres propos ; qu'ils peuvent nous contredire. Il nous reste d sormais   apprendre   travailler avec eux* »<sup>4</sup>. En effet, si dans le cadre de ce num ro d'*Ethnies*, la parole de F. Tiouka est cadr e par un ensemble de textes scientifiques, ce mode de relation ne tiendra pas sur la dur e. Nous analyserons la distance qui s'installe progressivement entre porte-parole scientifique et porte-parole politique dans la partie suivante. Pour l'heure, nous allons analyser les recouvrements et points de dissociation entre les deux qui affleurent dans le choix des termes utilis s par l'un et l'autre.

---

<sup>1</sup> Ibid., p. 5.

<sup>2</sup> Ibid., p. 54.

<sup>3</sup> Ibid., p. 54.

<sup>4</sup> P. F. Grenand, 1992b, p. 100.

#### 1.2.4 Stabilisation dans un objet intermédiaire

Ce premier numéro de la revue *Ethnies* peut être qualifié d'objet intermédiaire car il marque le passage d'un état à l'autre du réseau construisant l'objet amérindien en Guyane. Le lien entre science et politique y est formalisé et stabilisé. Les acteurs précédemment impliqués de manière informelle, aléatoire et souple, dans une lutte au nom des amérindiens sont nommés, rassemblés et exposent leurs connaissances et leur point de vue. Ce texte marque une étape dans les modalités de relation et de coordination du réseau, fondement de la définition d'un objet intermédiaire : « au départ, on observe une série de contacts informels et de liens faibles. Le réseau est d'abord hétérogène. Il se transforme ensuite progressivement. Il se formalise et se structure autour d'un point central : un équipement ou un laboratoire. Au fur et à mesure qu'ils convergent, ses membres sont mis en relation, s'alignent et s'ajustent les uns par rapport aux autres »<sup>1</sup>.

Les textes scientifiques sont organisés selon deux entrées : par ethnies, chacune des six ethnies de Guyane est présentée par un auteur, et ensuite par thématiques où quatre problèmes sont abordés pour l'ensemble des ethnies. Chaque groupe amérindien et chacune des thématiques les concernant sont associées à un auteur ce qui tend à stabiliser et formaliser le lien entre les deux. Si l'on regarde uniquement la liste des auteurs, on s'aperçoit que le couple des Grenand présente quatre des six ethnies et deux des quatre thématiques. Ils ont donc un rôle prépondérant dans la présentation des amérindiens et des thématiques considérées comme prioritaires. Le numéro de la revue stabilise donc leur association à l'objet amérindien autant dans sa dimension scientifique (présentation des ethnies) que politique (présentation du discours de F. Tiouka). Il donne également à voir leur position désormais centrale. La génération de Hurault (Hurault et les Docteurs Fribourg-Blanc et Bois) est toujours présente mais minoritaire en nombre.

---

<sup>1</sup> Vinck, 1999, p. 399-400. Le travail de D. Vinck s'appuie sur des réseaux de coopération scientifique. Nous en retenons ici le principe général. Le terme « texte » pour nommer cet objet intermédiaire, désigne en lui-même une évolution importante de l'introduction des amérindiens dans le domaine politique comme nous allons le voir plus loin.

# Sommaire



— Editorial	3	Evolution démographique, épidémiologique et sanitaire	32
— Adresse au gouvernement et au peuple français	7	par A. Fribourg-Blanc et E. Bois	
— Peuples amérindiens de Guyane française		Le problème scolaire	36
Eléments d'histoire amérindienne	11	par F. Grenand et O. Renault-Lescure	
par P. et F. Grenand		Les populations amérindiennes citadines	39
Les Arawak	15	par B. Cherubini	
par P. et F. Grenand		— Un statut pour les Indiens	
Les Emerillon	18	Pour un statut des populations tribales de Guyane française (1968-1984)	43
par E. Navet		par J. Hurault	
Les Galibi	19	Proposition de loi portant statut des populations amérindiennes et noires réfugiées de Guyane française	50
par O. Renault-Lescure		— La question amérindienne en Guyane française	52
Les Palikur	21	Eléments de synthèse	
par S. Dreyfus		par P., F. Grenand et P. Menget	
Les Wayana	23	— Bibliographie	56
par P. et F. Grenand		— Nouvelles brèves de Survival International (France)	57
Les Wayäpi	25	— Ouvrages et périodiques reçus	58
par P. et F. Grenand			
— L'actualité en question			
La situation actuelle des terres	27		
par P. et F. Grenand			



Page 6  
Félix Tiouka (Galibi)  
1<sup>er</sup> Congrès inter-ethnique de Guyane française.



Page 13  
La légion étrangère sur l'Oyapock.



Page 26  
Les Indiens Wayäpi de Trois-Sauts.



Page 37  
Une école indienne, Camopi, années soixante.

ethnies / 1

## Photo 15 : Sommaire du numéro 1 de la revue *Ethnies* consacré aux amérindiens de Guyane.

Cette nouvelle génération est constituée de ceux qui ont pris part à l'œuvre des Grenand, soit à leurs travaux scientifiques antérieurs, soit à leur combat politique. O. Renault-Lescure était à cette date l'épouse du botaniste J. P. Lescure avec lequel les Grenand ont travaillé en 1974 dans le programme sur l'abattis wayampi. S. Dreyfus est l'ancienne directrice de thèse de P. Grenand. L'ensemble de ces acteurs constitue à cette date le cœur du réseau des ethnologues guyanistes engagés politiquement pour la défense des amérindiens<sup>1</sup>. Enfin, P. Menget,

<sup>1</sup> A ceux-ci s'ajoutent d'autres acteurs qui se rattachent plus tardivement à ce réseau. C'est le cas d'E. Navet, un instituteur ayant séjourné chez les emerillons. Il a d'emblée adopté une position politique de défense du groupe qu'il a étudié et s'est rattaché au réseau constitué par les Grenand. B. Cherubini a une position un peu excentrée, il a mené des recherches en tant qu'anthropologue urbain sur Cayenne et à ce titre a rédigé un article sur les

ethnologue américaniste, maître assistant à l'Université Paris X et membre du Conseil d'Administration de Survival France et du Comité de Direction de la revue *Ethnies*, rédige avec P. Grenand la conclusion. Ce co-auteur amène par son statut et sa spécialité, une généralisation de l'ensemble de la question traitée dans le numéro.

Ce réseau de scientifiques impliqués dans la dimension politique de l'objet amérindien, est ici stabilisé et évolue assez peu au cours de la décennie suivante. Leur relation avec les amérindiens est également clairement posée. Ils en sont les spécialistes autant que les défenseurs et tâchent de cadrer l'expression de leurs revendications.

La création de cet objet intermédiaire est le signe d'une évolution des modalités de présence des amérindiens sur la scène politique. Ils entrent dans un fonctionnement en réseau « qui disloque la simultanéité, la proximité, la personnalité »<sup>1</sup>, c'est-à-dire où l'interaction de face à face en un lieu et un moment donné n'est plus la seule modalité de relation. Ce fonctionnement en réseau a été amorcé par le travail de Hurault et des Grenand puisque leurs travaux permettent à ceux qui les lisent de se transporter dans la société étudiée. Ils ont pu les situer aussi bien dans l'espace politique que scientifique sans nécessairement mettre en co-présence amérindiens, décideurs politiques ou pairs dans la recherche. La retranscription du discours du leader amérindien l'insère dans ce mode de fonctionnement. Dès lors, il s'adresse à une audience qui va bien au-delà des personnes présentes face à lui. Pour cette raison, ce discours fait date. Il est re-mobilisé dans la décennie suivante comme l'acte de naissance du mouvement amérindien (Collomb, 2005). Cette évolution leur ouvre la possibilité de se relier à des acteurs et des entités extra-territoriales et situe le porte-parole politique dans la même génération que celle des porte-parole scientifiques qui accompagnent les Grenand.

Forte de cette stabilisation dans un objet intermédiaire, la dimension politique de l'objet amérindien est orientée par les choix des auteurs et des termes qu'ils choisissent pour s'exprimer. En effet, le propre d'un objet intermédiaire est d'exercer des « orientations et contraintes »<sup>2</sup> sur le jeu d'acteurs qui le mobilisera par la suite<sup>3</sup>. Lorsque l'on passe d'un

---

amérindiens de cette agglomération. Les amérindiens ne sont qu'un segment de son objet qui est plus large et il n'a pas prolongé par la suite son engagement politique ni ses recherches auprès de ce réseau.

<sup>1</sup> Latour, 1994, p. 591.

<sup>2</sup> Vinck, 1999, p. 396.

<sup>3</sup> Le concepteur de la notion d'objet intermédiaire utilise la notion d'orientation pour désigner les contraintes que l'objet contient en lui-même du fait de la manière dont il a été construit. Dans son étude, il s'agit d'objets techniques sophistiqués tel un réacteur. Les contraintes qui en résultent s'imposent de manière beaucoup plus

univers d'acteur à un autre, l'objet intermédiaire stabilise ce qu'un réseau scientifique a produit et oriente les modalités de coordination avec les acteurs politiques.

Les orientations<sup>1</sup> que produit ce premier numéro de la revue *Ethnies*, sont concentrées dans trois termes utilisés à travers tout le document. Les termes de « peuple », « ethnie » et « terre » sont récurrents et formalisent une référence commune à l'ensemble des thématiques développées. En étudiant plus précisément la manière dont ils sont utilisés et corroborés par l'argumentaire du texte dans son ensemble, nous verrons s'ils réorientent ou stabilisent la dimension politique de l'objet amérindien.

---

forte que dans le cas d'un simple texte écrit. Toutefois, les propos inscrits dans ce texte sont tellement fondamentaux par rapport aux développements ultérieurs du mouvement amérindien, qu'il peut être analysé avec la même approche. Il renferme également les intentions de ceux qui l'ont constitué. Nous préférons tout de même parler d'orientation plutôt que de contrainte, étant donné la faible emprise qu'un texte semble avoir par lui-même, comparé à un réacteur.

<sup>1</sup> Nous avons défini comme orientation, ce qui a été mis en avant dans le texte et a laissé des traces dans les évolutions futures.

Il faut désormais considérer que les amérindiens existent à la fois en tant qu'objet et en tant qu'êtres sociaux construisant un mouvement politique nouveau, du fait de l'émergence d'un porte-parole issu de ce groupe. Cette évolution amène la réaffirmation du découpage entre les domaines scientifiques et politiques, sans remettre en cause la continuité de ce qui a prévalu jusqu'alors pour définir l'objet. Les acteurs qui construisent l'objet amérindien poursuivent leur travail de stabilisation et de généralisation de cet objet. Alliés à des chercheurs en métropole, ils étendent le champ que recouvre leur domaine scientifique.

Dans la continuité du travail mené par Hurault, une nouvelle génération, regroupée autour des Grenand, constitue désormais l'objet amérindien. Ils insèrent leurs travaux dans un dispositif élargi, dont les membres se rassemblent sur la base des caractéristiques communes aux groupes qu'ils étudient. Ceux-ci sont des minorités, réparties de manière éparse de par le monde, qui toutes sont confrontées à des difficultés d'insertion dans un cadre étatique et national. Ce dispositif est donc centré sur un objet ayant une existence à l'échelle mondiale.

L'objet et le mouvement amérindien sont donc inscrits dans ce dispositif constitué par et autour d'une entité mondiale.

### 1.3 STABILISATION DE TERMES MEDIATEURS

Dans l'ensemble des propos tenus dans le texte qui a valeur d'objet intermédiaire, nous avons choisi de nous centrer sur trois d'entre eux qui ont une capacité particulière, du fait des enjeux de sens qu'ils contiennent, à orienter la position politique des amérindiens. Nous allons analyser la manière dont ils sont employés dans l'objet intermédiaire, expliciter les enjeux de sens qu'ils contiennent et retracer les prolongements qu'ils ont induits dans le domaine politique. Nous verrons qu'ils ne refondent pas les liens entre amérindiens, politique et nature mais amènent des reformulations qui déplacent les termes mis en relation. C'est en ce sens que nous parlons de termes médiateurs, reprenant ainsi la définition que Latour donne à ce mot (Latour, 2006).

#### 1.3.1 Le peuple : politique et droit

Le terme de peuple qui est utilisé dans le document renvoie à des enjeux forts au niveau étatique car des droits de souveraineté lui sont associés (Djama, 2005)<sup>1</sup>. L'article 1 du « *Pacte international relatif aux droits civils et politiques de l'Organisation des Nations Unies* » de 1966 précise ce qu'il engage juridiquement : « *tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique social et culturel* ». Désigner les amérindiens de Guyane comme peuple est donc judicieux puisqu'ils deviennent ainsi une catégorie de collectif dont le droit national et international a validé la revendication.

Mais les amérindiens de Guyane sont confrontés à la définition unitaire de la notion de peuple sur laquelle la France s'est fondée. Il n'existe qu'un peuple : le peuple français, qui a valeur constitutionnelle puisqu'il figure dans les textes fondateurs de la République<sup>2</sup> (Guignier, Karpe, 2005 ; Merle, 2005). Cette unité est inscrite dans sa juridiction, qui ne saurait accepter une exception : « le droit tient dans sa main le fil ténu de la totalité des jugements, des textes

---

<sup>1</sup> Etant donné les implications juridiques de l'emploi du mot peuple, les textes internationaux relatifs aux droits des autochtones ne l'utilisent pas. La seule exception à ce jour est la convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail (Djama, 2005).

<sup>2</sup> Le préambule de la constitution, la déclaration des droits de l'homme (Guignier, Karpe, 2005).



et des précédents qu'aucun accroc ne doit venir dénicher sous peine de déni de justice »<sup>1</sup>. Le droit, selon l'analyse qu'en fait Latour, a donc un rapport permanent à la totalité. Pour cette raison, l'Etat français se montre réticent vis-à-vis de l'emploi de ce terme et tâche de freiner son usage dans des textes juridiques contraignants pour elle. La France n'a accepté qu'en 2002 l'emploi de ce terme dans l'expression « peuple autochtone », dans l'article 3 du projet des Nations Unies : « *les peuples autochtones ont le droit de disposer d'eux-mêmes* ». Auparavant, elle n'acceptait que l'emploi des termes groupe ou population (Tiouka, 2005).

Son utilisation recèle donc une dimension politique importante. Dans le numéro 1 de la revue *Ethnies*, les porte-parole scientifiques l'utilisent peu : seulement 8 fois<sup>2</sup>. Mais ils ne l'emploient que dans les paragraphes visant une généralisation de leurs propos, c'est-à-dire dans les introductions et conclusions de leurs textes. A cela s'ajoute le fait qu'il apparaît dès le sous-titre du numéro. Il a donc une place privilégiée.

Il tient également une place de choix dans les propos du porte-parole politique : F. Tiouka l'utilise 20 fois (voir annexe méthodologique n°5). Il est le terme qu'il utilise préférentiellement pour désigner les amérindiens, ce qui en fait un auto-identifiant. L'intitulé du discours de F. Tiouka étant « *adressé au gouvernement et au peuple français* », il suggère une position symétrique entre l'ensemble du peuple français et les amérindiens de Guyane, un discours de peuple à peuple. Pour consolider cette position, il présente l'ensemble des 6 ethnies amérindiennes comme unies dans cette unique entité de peuple. Son discours s'ouvre sur l'expression : « *Nous, peuple EPWWAG* »<sup>3</sup>, où le mot peuple est au singulier afin de souligner son unité. EPWWAG est un sigle, même si il est écrit comme un mot, formé par la première lettre de chaque ethnie de Guyane<sup>4</sup>. Il affirme représenter, dans son association et son discours « *les intérêts des six ethnies de la Guyane Française* »<sup>5</sup>.

Cette volonté de constituer une unité se situe dans le prolongement du travail effectué par les Grenand. Nous avons vu dans le programme de 1973 ainsi que dans les travaux suivants, la constitution progressive d'une généralisation de ce lien à d'autres groupes amérindiens de

---

<sup>1</sup> Latour, 2002, p. 258.

<sup>2</sup> Sur ces 8 utilisations, 7 sont le fait de Grenand. Ce chiffre concerne aussi bien les textes où il est seul auteur que ceux où il est co-auteur.

<sup>3</sup> Op. cit. p. 7.

<sup>4</sup> EPWWAG : Emerillon, Palikur, Wayapi, Wayana, Arawak, Galibi. Ce terme n'a pas eu une destinée très importante n'étant pas repris par la suite dans les textes sur cette question. En revanche, il est devenu le titre d'une revue spécifiquement centrée sur les activités culturelles des amérindiens de Guyane.

<sup>5</sup> Op. cit. p. 7.

Guyane. Ce même processus qui allie généralisation et unification de différents groupes dans une même approche, est à l'œuvre dans ce numéro de la revue *Ethnies*, ainsi que dans un document des Grenand de 1988. Dans ces deux textes, les ethnies amérindiennes de Guyane sont présentées selon une grille identique pour chacune. Cinq dimensions sont successivement étudiées : nom de l'ethnie, localisation passée et actuelle, démographie, situation culturelle actuelle, proposition de réserves foncières, carte<sup>1</sup>. A.-C. Taylor fait remarquer que cette approche prévaut en anthropologie jusque dans les années 60 « qui fait de chaque ethnie une entité discrète dotée d'une culture, d'une langue, d'une psychologie spécifique – et d'un spécialiste pour la décrire »<sup>2</sup>. Elle est ici prolongée en Guyane au-delà de cette période et participe, par la forme commune dans la présentation, à construire des critères de définition transversaux à chaque groupe. Cette forme commune suggère que les savoirs nécessaires à la compréhension de chaque groupe, les problèmes qu'ils rencontrent et les solutions possibles, sont identiques. Cette tendance à l'uniformisation dans la présentation des amérindiens de Guyane participe de la construction d'une unité et rend possible sa représentation commune dans le domaine politique. Ce point, stabilisé par les porte-parole scientifiques, est réinvesti par le porte-parole politique qui peut ainsi adopter un positionnement politique fort.

De cette manière, il est en parfaite cohérence avec le mouvement autochtone tel qu'il émerge à cette période aux Etats-Unis et au Canada (Chalifoux, 1992)<sup>3</sup>. Les amérindiens de Guyane participent à partir du début des années 90<sup>4</sup> à ce mouvement qui s'appuie sur les catégories de « peuple indigène » ou « autochtone ». Dans le discours de F. Tiouka, les termes « *autochtone* », « *aborigènes* »<sup>5</sup> et « *premiers occupants* », utilisés 4 fois chacun, représentent 12 des occurrences de termes utilisés pour désigner les amérindiens (voir annexe méthodologique n°5). Ils représentent le second auto-identifiant, après celui de peuple, choisi par l'auteur. L'inscription de ce porte-parole dans un mouvement politique en cours de

---

<sup>1</sup> Cet enjeu de forme est encore plus marqué dans le document de 1988 puisque les Grenand en sont les seuls auteurs.

<sup>2</sup> Taylor, 1991, p. 243.

<sup>3</sup> Au niveau international, les Canadiens et les Australiens ont reconnu le droit de premiers occupants aux Amérindiens, aux Inuits (création d'un territoire Inuit) et aux Aborigènes (par amendement de la cour suprême) (Grenand P. F., 2005, p. 143). En Amérique Latine, le Brésil, l'Equateur et la Colombie ont reconnus l'existence d'une spécificité amérindienne dans leur constitution (Grenand P. F., 2005, Sachs, 1990) au cours des années 80 et 90. Mais cette reconnaissance ne se fait pas sur la base de leur statut de premier occupant.

<sup>4</sup> Les leaders de la FOAG participent à des rencontres de la COICA à laquelle ils adhèrent à la fin de l'année 1992. L'un des Kali'na participant à l'émergence de ce mouvement, J. Thérèse, en devient le vice-coordonateur général.

<sup>5</sup> Ce terme qui désigne en réalité les populations d'Australie présentes avant l'arrivée des européens est repris ici, sans doute en raison de l'antériorité de leur combat et de la reconnaissance en tant que premiers occupants qu'ils ont acquis. Ce terme ne sera que très rarement repris par la suite par ce porte-parole amérindien et ses successeurs.

stabilisation à l'échelle internationale l'aide à se positionner dans les évolutions qui se jouent au niveau national.

En effet, la vision d'une nation homogène, d'où les identités et particularismes seraient gommés, évolue<sup>1</sup> en écho « au mouvement plus général dans lequel le lien à des lieux singuliers est réhabilité »<sup>2</sup> depuis les années 60 et s'accroît durant les années 80. Mais entre l'acceptabilité d'une revendication et son actualisation dans le droit, il y a un espace, parfois difficile à combler<sup>3</sup>. Les avancées se feront par l'Outre-mer (Merle, 2005), dont les spécificités sociales et culturelles étaient déjà incluses dans la constitution de 1958 (Djama, 2005)<sup>4</sup>. Ces avancées, dont les plus significatives sont en Nouvelle Calédonie<sup>5</sup>, ne se font qu'à la fin des années 90<sup>6</sup>. Mais la revendication amérindienne ne peut se fonder sur cela, car les guyanais, amérindiens inclus, ont bénéficié à l'époque coloniale<sup>7</sup> d'une intégration statutaire à la nation française : ils étaient considérés comme « indigènes citoyens français » (Merle, 2005) accédant ainsi aux mêmes droits que les métropolitains. En contrepartie, il leur est théoriquement impossible de « revendiquer à court ou moyen terme des particularismes locaux »<sup>8</sup>. De plus, avec la transformation de la colonie en département, le statut « d'indigène citoyen » disparaît (Collomb, 1997).

---

<sup>1</sup> C'est donc en matière de droit des personnes plutôt qu'en droit positif, que les avancées sont les plus nombreuses (Dupont, 2005).

<sup>2</sup> Cegerra, Verdeaux, 2005, p. 20.

<sup>3</sup> Les corses sont les premiers à en avoir fait l'expérience. En 1988 l'Assemblée de Corse vote un texte, relayé par le gouvernement, visant à reconnaître « un peuple corse, composante du peuple français » (Djama, 2005). Il est le signe d'une évolution de cette vision homogène. Mais cette évolution ne passe pas auprès du Conseil constitutionnel qui censure ce texte en 1991.

<sup>4</sup> L'article 72-3 de la Constitution en précise la définition : « la République reconnaît au sein du peuple français, les populations d'Outre-mer, dans un idéal commun de liberté, d'égalité et de fraternité » (cité par Guignier, Karpe, 2005, p. 118).

<sup>5</sup> On note également d'autres adaptations du droit dans les DOM-TOM : le droit positif reconnaît la propriété privée régie par le droit musulman à Mayotte, la propriété coutumière à Wallis et Futuna (Dupont, 2005). Le contexte institutionnel de TOM de ces territoires permet de plus grandes évolutions en ce domaine que dans le cas d'un DOM (Rouland et al., 1996).

<sup>6</sup> La revendication indépendantiste des Kanaks aboutit aux accords de Nouméa en 1998. Le pays est alors divisé en trois provinces et l'existence du « peuple Kanak » et son lien à la terre comme fondement de son identité, est reconnu. Cet accord nécessita de réviser la constitution (Djama, 2005).

<sup>7</sup> Les habitants de la Réunion et des Antilles, des établissements français de l'Inde et des quatre communes du Sénégal, du Royaume de Pomaré à Tahiti bénéficient également de ce statut. (Merle, 2005). Dans les autres colonies les habitants étaient soumis au régime de « l'indigénat », créé par la France coloniale pour ses « sujets français » habitants et originaires des colonies (Cegarra, Verdeaux, 2005 ; Collomb, 2005). Ces « sujets étaient considérés comme français de nationalité mais non citoyens. Aux Antilles et en Guyane, le statut de citoyen est reconnu à l'ensemble de la population au moment de l'abolition de l'esclavage en 1848. (Wuhl, 2006). Le gouverneur avait un pouvoir très étendu dans ces colonies donc les habitants étaient dans une situation intermédiaire entre indigènes et métropolitains.

<sup>8</sup> Merle, 2005, p 63.

Par ailleurs, les amérindiens bénéficient depuis le XVII<sup>ème</sup> siècle d'une représentation politique institutionnalisée mettant en relation les amérindiens et l'Etat français. Le pouvoir colonial nommait « *capitaine* » ceux qui étaient considérés comme chefs de village et les rémunérait. Cette fonction était généralement transmise au sein des familles (Collomb, 1999). A la fois distorsion et reconnaissance de la catégorie amérindienne du fondateur de village, ce statut permettait aux autorités coloniales d'avoir un interlocuteur. Ce statut évolue peu jusqu'à la décentralisation dans les années 80 où la gestion de leur fonction passe de l'Etat au Conseil Général<sup>1</sup>. Ils sont alors salariés et considérés comme « employés de l'exécutif départemental, mobilisables à ce titre comme agents électoraux »<sup>2</sup>. La situation devient ainsi confuse car certains sont reconnus par leur village mais pas par le département et n'ont donc ni rémunération ni légitimité officielle, tandis que ceux qui sont reconnus par le département ne sont pas toujours respectés dans leur village (Grenand, 2005). Au cours des années 90, les capitaines deviennent des « *chefs coutumiers* »<sup>3</sup> et sont désormais élus afin d'articuler au mieux les logiques amérindiennes et institutionnelles (Collomb, 1999), et ne sont plus rémunérés (Guyon, 2006)<sup>4</sup>.

Mais les porte-parole politiques de l'AAGF, issus d'une génération qui n'a pas connu le système colonial, veulent rompre avec toute forme de représentation politique qui serait définie par l'Etat. Ils forment leur mouvement « pour une part en réaction à la figure des vieux capitaines auxquels on reproche leurs liens organiques avec le système colonial puis avec le département »<sup>5</sup>. Aussi, le discours de F. Tiouka est volontairement très critique à l'égard de l'Etat français<sup>6</sup>.

C'est en raison de cette volonté de rupture avec les institutions existantes que ces leaders investissent la sphère associative. Elle leur permet de se positionner sur le terrain politique sans être élu, mandaté ou formellement inclus dans un rouage préexistant. Ce positionnement

---

<sup>1</sup> En 1980 la rémunération des chefs coutumiers n'est plus gérée par l'Etat mais par le Conseil Général (Grenand P. F., 2005) et en 1988, les autorités coutumières sont reconnues par le Conseil Général de Guyane (Fleury, 2005).

<sup>2</sup> Collomb, 1999, p. 551.

<sup>3</sup> Cette évolution se fait parallèlement à la naissance et au renforcement du mouvement de revendication politique des amérindiens. Le changement de terme « annonce le passage d'une catégorie forgée par l'administration coloniale à une catégorie revendiquée comme indigène » (Collomb, 1999, p. 553).

<sup>4</sup> Elles sont ensuite rétablies sous l'action d'un autre leader amérindien qui émerge à la fin des années 90 et que nous étudierons dans la troisième partie.

<sup>5</sup> Collomb, 1999, p. 552.

<sup>6</sup> Cette critique est mal reçue par le représentant de l'Etat présent au rassemblement qui quitte les lieux suite à ce discours (Grenand P., 1985 ; Collomb, 1997).

est cohérent avec leur parcours. L'association AAGF qui devient la Fédération des Organisations Amérindiennes de Guyane (FOAG) en 1992, a pour premier et principal leader F. Tiouka, accompagné de deux autres leaders (F. Apollinaire, P. Henri), également kali'na d'Awala Yalimapo<sup>1</sup>. Ce village, en contact avec les colons français depuis plusieurs siècles et en même temps situé de manière à conserver une certaine autonomie, est le lieu où naît et se consolide le mouvement amérindien<sup>2</sup>. Du point de vue démographique, ils sont plus importants que les autres groupes : ils représentent à la période actuelle à eux seuls 3000 des 7000 amérindiens répartis en six ethnies (Grenand P. F., 2005 ; Renault-Lescure, 1985). Ces trois leaders ont également en commun d'avoir été pensionnaires à Cayenne durant les années 70 pour poursuivre leur scolarité. Elèves au collège technique de Cayenne dans la journée, ils se rendaient tous trois le soir à l'internat catholique de Montjoly (Grenand, 2005). Ils ont donc en commun d'être originaires du même groupe amérindien et d'avoir poursuivi leurs études bien au-delà de la moyenne des autres habitants de leur village d'origine.

Par leur vie en internat, ils partagent leur quotidien avec les autres élèves guyanais. La coupure avec leur village d'origine et la mise en co-présence quotidienne d'autres populations de Guyane ont favorisé le travail réflexif sur le mode de vie de leurs parents. P. Grenand dit les avoir côtoyés à cette époque pour l'effervescence qu'ils créaient : « *ils donnaient vraiment l'impression de se sentir comme un fer de lance que personne ne pourrait briser un jour, et dans le même temps, d'être une élite décalée. [...] Ils avaient une conscience historique très fine de leur situation mais déploraient de s'adresser à des murs, lorsqu'il s'agissait de sensibiliser leurs aînés, figés dans leur dépendance à la France, et les jeunes attirés par les biens de consommation occidentaux* »<sup>3</sup>. En raison de leur marginalité par rapport au système traditionnel, ils émergent comme porteurs d'une dissidence et leur discours radical vis-à-vis de l'Etat s'oppose à une vision unitaire de la nation. Ils revendiquent la possibilité d'une existence interstitielle entre citoyenneté et particularisme. L'évolution institutionnelle de leur village d'origine est révélateur de ce positionnement puisque, suite à leur action, le village est détaché de la commune de Mana et devient la première commune amérindienne de Guyane, en 1989 (Collomb, 2005)<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Village amérindien situé à l'extrême ouest du littoral guyanais, proche de la frontière formée par le Maroni avec le Surinam.

<sup>2</sup> Une explication plus précise, incluant notamment une analyse de l'insertion des kali'nas dans la colonie sur le temps long, est développée par Collomb, notamment dans ses articles de 1997 et 1999.

<sup>3</sup> Grenand, 2005, p. 135.

<sup>4</sup> Cela n'est pas sans créer des problèmes. Par exemple, C. Taubira a accusé les amérindiens à cette époque de communautariste (Collomb, 2005). Le fonctionnement interne à la commune est également délicat : le conseil

L'utilisation du mot peuple comme auto-identifiant est donc un positionnement fort dans le domaine politique, en rupture avec les modalités de relations préexistantes entre l'Etat et les groupes amérindiens de Guyane. Cette volonté d'entrer dans un rapport de force avec l'Etat les a amenés à rechercher l'appui sur une structure extra-institutionnelle qu'ils ont trouvée dans la sphère associative. Cette position est en continuité avec le travail opéré par les porte-parole scientifiques, qui ont construit l'objet amérindien dans une extériorité à l'ensemble guyanais et au rôle de l'Etat dans le département. Par ce travail de distinction des amérindiens par rapport à l'ensemble régional, ils ont stabilisé des traits communs aux différents groupes amérindiens, ouvrant la voie de leur possible unité dans le domaine politique.

### **3.3.3 L'ethnie : science, politique et nature**

Au terme de peuple, les porte-parole scientifiques préfèrent le terme d'ethnie pour définir les amérindiens. Si le terme de peuple renvoyait implicitement à la généralisation des caractéristiques des amérindiens, fondée par les scientifiques, à l'inverse, le terme d'ethnie est employé par les scientifiques mais contient un enjeu politique sous-jacent. L'ambiguïté du rapport entre amérindien et nature est contenue dans ce terme. Comme pour le terme peuple, son usage est plus fréquent dans les introductions et fins de textes, et, signe de sa valeur de généralisation, il donne son titre à la revue.

Peu utilisé par F. Tiouka (il ne l'emploie que trois fois, voir annexe méthodologique n°5 tableau 5), il est en revanche très récurrent dans les textes de deux des ethnologues du numéro. Ce mot est le second qualificatif le plus utilisé par Grenand dans ce document, après communauté, pour désigner l'organisation sociale des amérindiens (voir annexe méthodologique n°5 Tableau 4) et le plus utilisé par Navet (voir annexe méthodologique n°5 Tableau 1). Contrairement à la métropole où l'ethnologie a précédé l'emploi du terme ethnie (Taylor, 1991), l'existence des deux sont concomitantes en Guyane. L'ethnologie en a validé

---

municipal et le conseil coutumier doivent gérer ensemble la commune d'Awala (Grenand, 2005). Ils doivent donc définir précisément leurs prérogatives et trouver des modalités d'accord entre logiques coutumières et électives (Collomb, 1999).

l'usage, visant à désigner les amérindiens dans un registre qui serait exclusivement scientifique.

L'étude des similarités de sens entre le terme ethnie et les termes de race et tribu qui l'ont précédé est édifiante. Ces termes ont en commun de désigner un groupe par sa différence avec un autre ensemble de population, différence qui réside dans son extériorité au politique.

Le mot race dont l'emploi se base à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle sur des critères physiques (Taylor, 1991), perd le caractère anodin et partagé de son usage, au lendemain de la seconde guerre mondiale. Il a en effet été le fondement symbolique de l'extermination systématique d'une partie de l'humanité. Pour cette raison, dans le langage courant de l'après-guerre, le terme ethnie remplace le mot race (Krieg Planque, 2005). Il est donc chargé de l'espoir de cette époque dans un possible respect des différences. L'enjeu de la désignation de la différence et de l'altérité est au cœur de l'emploi du mot ethnie : « ce sont toujours les autres qui sont « ethniques » »<sup>1</sup>. Ainsi, bien que ce terme se substitue au mot race, il maintient l'idée d'une différence fondamentale entre ceux qui sont ainsi désignés et les autres.

Les termes de race et tribu étaient utilisés par Hurault<sup>2</sup> et ses collaborateurs avant l'existence institutionnelle de l'ethnologie en Guyane. Le terme de tribu a été utilisé au XIX<sup>ème</sup> siècle par les évolutionnistes « pour désigner l'organisation politique de sociétés situées à un certain stade (barbarie) de l'évolution de l'humanité »<sup>3</sup>. Son usage s'est poursuivi en anthropologie, malgré le déclin des théories évolutionnistes, afin de désigner les sociétés sans Etat. Le terme ethnie désigne également ce type d'organisation sociale. En effet, ethnie est dérivé du Grec ethnos qui « désignait une population aux institutions mal affirmées, une forme apolitique d'organisation sociale, antérieure et inférieure à la polis »<sup>4</sup>. Le cœur de la définition de ceux qui sont désignés aussi bien par le terme tribu qu'ethnie, est donc une extériorité au politique, tel que celui-ci est généralement défini par l'Occident. En ce sens, désigner une population par le terme ethnie, c'est la situer en dehors d'une appartenance à un Etat (Krieg Planque, 2005).

---

<sup>1</sup> Rivera cité par Krieg Planque, 2005 p. 152.

<sup>2</sup> Voir les textes de Hurault dans les années 50 et dans ce numéro de la revue, voir annexe méthodologique n°5 Tableau 3.

<sup>3</sup> Bonte, 1991, p. 720.

<sup>4</sup> Rivera, 1999, p. 47.

Les sociétés présentées sous la désignation d'ethnie sont donc radicalement autres et cette altérité trouve son fondement dans l'absence d'institution politique généralisant et systématisant leur fonctionnement. En conséquence, même si le terme est plus utilisé par les porte-parole scientifiques que par les porte-parole politiques, il renvoie finalement à la question de la relation entre amérindiens et politique. Les qualifier par le mot ethnie suggère leur extériorité au fonctionnement étatique et donc une contradiction entre leur appartenance ethnique et leur existence en tant que citoyen.

Ceci posé, on peut aller plus loin sur ce qu'induit l'emploi de ce terme. En effet, s'ils sont extérieurs au politique, à quel domaine ou entité appartiennent-ils ?<sup>1</sup> Là encore, la filiation avec les termes antérieurs, notamment celui de race, nous permet de mieux saisir tout l'enjeu de l'utilisation du terme ethnie. La définition de races était basée sur la biologie interne de l'individu et de son groupe. Les travaux qui en découlent construisent une « subdivision de l'espèce humaine sur des critères biologiques »<sup>2</sup>. Les classifications raciales à l'œuvre à partir du XVIII<sup>ème</sup> prennent pour base la classification linéenne des espèces<sup>3</sup>. L'approche par la race fonde l'existence d'hommes sur sa biologie, expliquant ainsi certaines des modalités de sa vie individuelle et collective<sup>4</sup>. Les considérations du Dr. Fribourg-blanc qui accompagne Hurault en 1947 ne sont pas extrêmement éloignées de cette approche par la biologie. Il remarque que tous les amérindiens qu'il a rencontrés sont du même groupe sanguin, O+, le groupe des donneurs universels, ce qui participe de sa fascination pour « la pureté du groupe amérindien »<sup>5</sup>. Dans certains emplois, le terme ethnie peut conserver cette dimension essentialiste de la définition d'un groupe (Taylor, 1991).

A cette approche de « l'ethnie comme substance »<sup>6</sup> s'ajoute une autre dimension de ce terme, qui prolonge le lien à la nature. Chez les Grecs anciens, il définit un groupe apolitique et de ce fait, tend à le rapprocher du règne animal. Ethnos désigne « toute classe d'êtres vivants,

---

<sup>1</sup> On peut en effet noter la difficulté de notre système de pensée à raisonner sur les êtres en dehors de l'ensemble auquel ils se rattachent. Lorsque Latour dans son ouvrage de 2005 tâche de définir une sociologie qui ne raisonnerait plus sur la base d'une appartenance des individus à la société, il tente de s'affranchir de cette entité présumée qu'est la société. Cependant, à la fin de ce même ouvrage, il propose de nommer « magma », l'élément où se situe le réseau formé des interactions sociales. Ainsi, après avoir chassé une entité englobante, il en définit une autre. Même si cette dernière est fondée sur d'autres bases de raisonnement, on voit le besoin que l'on éprouve de situer dans quelque chose ce ou ceux que l'on étudie.

<sup>2</sup> Hiernaux, 1991, p. 611.

<sup>3</sup> Cette démarche n'a réellement été remise en cause que dans les années 60, notamment avec l'émergence des travaux de génétique des populations (Hiernaux, 1991).

<sup>4</sup> La réflexion en terme de race a, pendant un temps, fondé l'explication des différentes cultures.

<sup>5</sup> BDoc : amérindiens. Fribourg-Blanc, 1947, p. 56.

<sup>6</sup> Taylor, 1991, p. 243.



animaux ou humains, qui vivent ensemble. Plus restrictivement, ethnos désigne les peuples qui ne sont pas organisés en polis : Aristote définit l'ethnos comme une population qui vit hors du système de la cité »<sup>1</sup>. Leur éloignement du politique les rapproche de la nature.

La désignation des amérindiens par le terme ethnie qu'utilisent les ethnologues dans un objectif de généralisation et de validation scientifique de leur objet, tend à stabiliser sa position ambiguë entre nature et culture. La volonté des amérindiens de construire eux-mêmes leur positionnement politique tendrait à lever cette ambiguïté. Toutefois, comme nous l'avons vu plus haut, leur positionnement à la marge des institutions existantes, et certains des traits fondamentaux des travaux scientifiques menés sur eux, ne permet pas de lever l'ambivalence de leur définition en tant que groupe, entre nature et culture.

### **1.3.2 La terre : science, politique, droit et nature**

Le rapport à la terre est primordial dans la définition des spécificités du mode de vie des amérindiens. Cet aspect est présent de manière récurrente à travers tout le numéro d'*Ethnies*. Il y inscrit un lien diffus et indirect entre revendications amérindiennes et nature, abordant ce lien par la question du territoire. La revendication de l'acquisition de terres repose sur la position des amérindiens en tant que citoyens différents de l'unité nationale, répondant à un mode d'organisation collective pour partie extérieur à celui partagé par l'ensemble de la nation. Les registres où se joue la définition de ce positionnement interstitiel (scientifique, politique, juridique et naturel) sont mobilisés à travers la question du rapport à la terre. Depuis la colonisation de la Guyane, les amérindiens et les noirs marrons bénéficient d'un droit d'usufruit ou droit d'usage, formalisé par un décret de 1961 (Calmont, 2000).

Ce rapport à la terre est au centre du discours prononcé par F. Tiouka, comme l'ont noté les analystes des amérindiens (Grenand, 1992, 2005 ; Collomb, 1997, 2005) et comme on le lit clairement dans cette phrase : « *l'essentiel de nos revendications porte sur la reconnaissance de nos droits territoriaux* »<sup>2</sup>. Cette revendication est construite comme centrale par la position qu'adopte ce leader amérindien, vis-à-vis du passé de son groupe et de ses relations avec

---

<sup>1</sup> Krieg Planque, 2005, p. 154.

<sup>2</sup> Ibid., p. 10.

l'Etat français. Il s'agit de « *défendre nos droits face à des (élus) requins accapareurs de nos territoires et de leurs ressources* »<sup>1</sup>. Située dans le registre du droit, cette revendication est énoncée dans une opposition aux « *élus* » sans qu'il soit précisé s'ils sont régionaux ou nationaux. L'enjeu de cette revendication est de faire reconnaître un mode d'appropriation spécifique de la terre : « *nous ne comprenons pas [...] pourquoi la notion de propriété privée de terre qui est la vôtre doit primer sur la notion de propriété collective qui est la nôtre. L'appropriation privée de la terre et de ses ressources nous apparaît à la base d'un système fondé sur l'exploitation de l'homme par l'homme que traditionnellement nos ancêtres ont toujours refusée* »<sup>2</sup>. Les registres du droit, de la critique de l'exploitation capitaliste<sup>3</sup> et de la transmission de la tradition, sont ici solidement liés à la reconnaissance d'un rapport collectif à la terre.

Il affirme également qu'ils sont souverains : « *il est fort bien connu que les territoires que nous occupons depuis des temps immémoriaux n'ont fait l'objet d'aucun traité. [...] notre histoire récente est celle d'une longue lutte pour la défense de nos droits souverains* »<sup>4</sup>. Ainsi, c'est un rapport d'appropriation à la terre qui est mis en avant<sup>5</sup>. Cela lui permet de se situer dans la filiation des amérindiens présents en Guyane avant la colonisation, dépossédés de leur souveraineté existant de facto sur ces terres, et de ce fait, de s'opposer aux acteurs politiques eux-mêmes situés dans la continuité des colonisateurs ayant amené l'économie monétaire et la domination politique<sup>6</sup>.

Ce discours d'appropriation et de filiation dans le rapport à la terre est corroboré par les textes scientifiques qui suivent cette déclaration dans le numéro. Les Grenand rédigent notamment

---

<sup>1</sup> Ibid., p. 7.

<sup>2</sup> Ibid., p. 7.

<sup>3</sup> Il évoque plus loin sur ce même point « *les intérêts privés d'entrepreneurs capitalistes* ». Ibid., p. 7, puis « *le capitalisme mercantile* ». Ibid., p. 8. Nous avons vu dans la partie précédente que les amérindiens sont perçus par les observateurs et par les responsables, comme extérieurs à l'économie monétaire. Nous voyions ici que le leader réactive cette extériorité par un discours d'inspiration marxiste.

<sup>4</sup> Ibid., p. 7 et 8.

<sup>5</sup> L'emploi du pronom possessif « *notre* », dès le titre : « *Notre terre, nous l'aimons et nous y tenons* » (Ibid., p. 7) est à lui seul un indicateur de cette volonté d'appropriation.

<sup>6</sup> La question du foncier est un problème central en Guyane qui oppose l'Etat français, propriétaire de la majorité du territoire de la Guyane (92% des terres guyanaises appartiennent au domaine privé de l'Etat (Guignier, Karpe, 2005), à l'ensemble des populations de Guyane. Un système particulier de concessions de terres domaniales est instauré en 1948, modifié par la suite, en 1973, où sont consenties des concessions aux communes, étendues à la Région et au Département en 1987. En 1996 est créé un établissement public chargé d'établir les concessions et enfin en 1998 une ordonnance permet la régularisation des occupants installés sans titre. Mais toutes ces réformes n'ont pas modifié la part majoritaire de l'Etat. Ces concessions se font essentiellement dans les zones urbaines ou péri-urbaines du littoral (Calmont, 2000).

un texte exclusivement consacré à « *la situation actuelle des terres* »<sup>1</sup>. L'objectif est de localiser « *les communautés* » et leurs « *zones exploitées* » sur des cartes, et faire le point sur la situation foncière de ces terres. Pour cela, les auteurs procèdent par une approche géographique. Ils découpent dans l'espace guyanais, quatre « *secteurs* » où se trouvent plusieurs villages et groupes amérindiens. Dans chacun de ces secteurs, ils recensent l'ensemble des acteurs ayant une pratique d'investissement des terres et les éventuelles concurrences spatiales qui en résultent. Ils font également le point sur les réserves foncières qui ont été attribuées aux amérindiens ou qui sont à l'étude et sur la qualité de ses terres pour l'agriculture. Cette approche suggère que la solution à la revendication d'accès aux terres est l'attribution d'espaces spécifiques nommés « *réserves foncières* ». La mise en œuvre de cette solution passe par la circonscription de ces espaces qui doivent englober la communauté et permettre leurs activités.

Ainsi, le porte-parole amérindien formule la demande d'un droit à la terre, mais la réponse, aussi bien juridique que scientifique, se fera en appui sur la notion pré-établie de réserve. C'est donc par l'octroi de terre, et non d'un droit à la terre, que l'Etat français, partiellement, répond à cette demande.

La mise en œuvre par l'Etat d'un grand plan de développement, appelé « Plan vert » que nous étudierons en détail dans le chapitre suivant, amène la DDA à tracer les premières propositions de réserve, car le projet tend à investir des espaces habités par les amérindiens. Suite à cela, le préfet formule, en 1978, un projet de décret « *portant création de réserves foncières en faveur des populations tribales* »<sup>2</sup>. Le sous-directeur des affaires sociales au secrétariat d'Etat aux Dom Tom, partie prenante du réseau constitué par Hurault<sup>3</sup>, amène une avancée en proposant d'utiliser un texte relatif aux droits collectifs sur les parcours de transhumance, applicable aux populations montagnardes de métropole (Grenand, 1992, 2005). Cette avancée dans le domaine juridique est consolidée par la délimitation par les scientifiques de « *réserves foncières* » et aboutit à la promulgation d'un décret en Conseil

---

<sup>1</sup> Les textes présentant chaque ethnie abordent cette thématique mais tous les éléments sont ici rassemblés et complétés.

<sup>2</sup> Grenand, 2005, p. 147.

<sup>3</sup> En effet, il fut animateur durant les années 70 et 80 du « groupe de réflexion » monté par Hurault sur les problèmes des différences culturelles dans les DOM-TOM, et en rédige le rapport de synthèse. Il y affirme la nécessité de prendre des mesures de protection, passant par un statut juridique (BDoc : amérindiens. Hurault, 1985).

d'Etat en 1987<sup>1</sup>. Celui-ci, dans le cadre d'une réforme globale de l'attribution de propriété foncière suite à la décentralisation (Calmont, 2000), habilite le préfet à constater, par arrêté<sup>2</sup>, l'existence sur les terrains domaniaux de Zones de Droits d'Usages collectifs (ZDU)<sup>3</sup>. Cet arrêté instaure un système de cession et de concession de terres collectives (Guignier, Karpe, 2005). L'Etat cède ces terres à une association ou une société ayant recueilli l'accord des villageois dans une pétition remise aux services fiscaux. Cette concession est adressée à un groupe d'individus et non à un particulier comme c'est le cas dans le régime commun (Guyon, 2006). Le caractère collectif du rapport à la terre est donc intégré au texte juridique, même si ce collectif n'est reconnu que sous la forme d'une association ou d'une société (Charles, 2005).

En cela, ce décret est cohérent avec les textes internationaux qui se créent sur cette question à la même période. La convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail<sup>4</sup>, relative « aux peuples indigènes et tribaux », rédigée en 1989 (Djama, 2005), rappelle le lien à la terre. Ce texte « [requiert] des Etats la protection des terres et des ressources naturelles liées aux peuples autochtones »<sup>5</sup>. La notion de terre y est définie dans une relation collective. Mais la France, comme d'autres Etats, n'a pas ratifié cette convention, ni deux textes du Conseil de l'Europe qui en traitent également : la charte des langues régionales ou minoritaires<sup>6</sup> et la convention cadre pour la protection des minorités nationales. Reconnaître ces droits serait reconnaître la spoliation qu'a été la colonisation<sup>7</sup>. Toutefois, la France tâche d'avancer une solution de compromis qui permette aux amérindiens de poursuivre leurs activités sans pour autant leur reconnaître de droits qui leur soient spécifiquement réservés.

En effet, le décret de 1987 reconnaît que « *les membres des communautés d'habitants tirant traditionnellement leur subsistance de la forêt* » pourront « *exercer la pratique de la pêche,*

---

<sup>1</sup> Nous aurons l'occasion de revenir sur la définition de ces réserves foncières. Ce décret est complété par un décret du 16 janvier 1992 (Guignier, Karpe, 2005).

<sup>2</sup> L'arrêté préfectoral permet de mettre en application le décret.

<sup>3</sup> Les ZDU représentent aujourd'hui 670 000 ha et les droits qu'ils permettent sont étendus à l'ensemble du cœur de parc actuel.

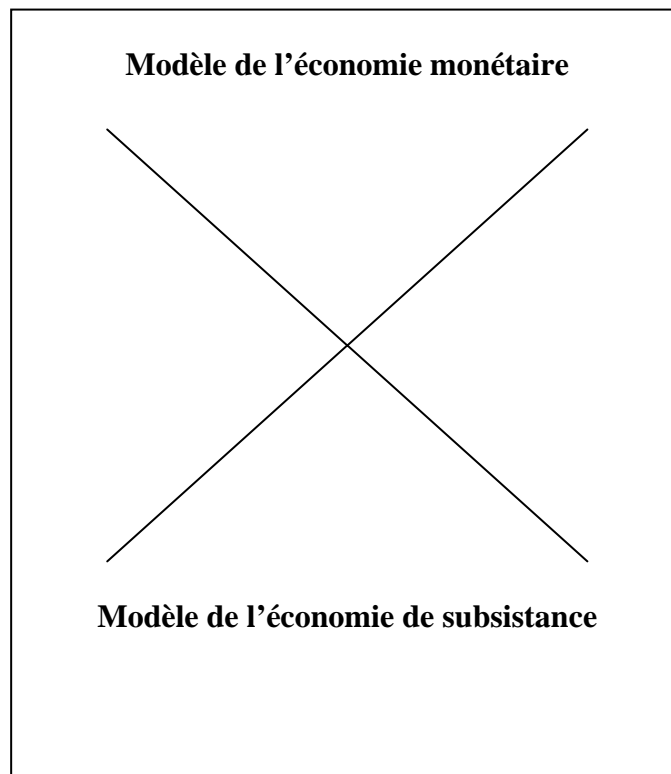
<sup>4</sup> Cette organisation internationale est la première à adopter « un texte juridique faisant explicitement référence aux droits des peuples autochtones », et ce dans les années 1930 (Djama, 2005, p. 50).

<sup>5</sup> Guignier, Karpe, 2005, p. 115.

<sup>6</sup> Le Conseil Constitutionnel se prononce contre certaines dispositions de la charte européenne des langues régionales et minoritaires en 1999. Toutefois, dans la loi d'orientation pour l'Outre-mer (13 décembre 2000) la France prévoit de renforcer les politiques en faveur des langues régionales. Les langues de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et de Wallis et Futuna font l'objet d'un enseignement facultatif (Dupont, 2005).

<sup>7</sup> Guignier, Karpe, 2005, p. 116.

de la cueillette et de la chasse, ainsi que toute activité nécessaire à la subsistance des membres de cette communauté ». Dès lors, l'expression « habitants tirant traditionnellement leur subsistance de la forêt », devient la périphrase qui permet de désigner les amérindiens<sup>1</sup>. Le terme de subsistance, employé par Grenand dans son ouvrage de 1980 sur les relations des wayapis à leur environnement, et présent à plusieurs reprises dans le discours de F. Tiouka en 1984, stabilise désormais le lien entre les amérindiens et la nature. Le verbe subsister, d'où est tiré le nom subsistance, signifie : « exister encore, continuer d'être »<sup>2</sup>. Le choix de ce terme renvoie à leur capacité de survie mise en avant par Grenand et tend à affirmer que pour continuer à exister les amérindiens ont besoin de ce lien. Dès lors, ce modèle d'une économie de subsistance va les caractériser, par opposition à l'économie monétaire. Cette périphrase est reprise ensuite dans tous les documents produits pour, par et sur le parc<sup>3</sup>. Les activités ici nommées sont généralement associées à cette périphrase.



**Schéma n°4 : Modèle de la subsistance. Etape 1.**

Mais si le lien à la nature est ainsi réaffirmé et inscrit dans un texte législatif, il est également spécifié par la manière dont il est désigné. Le concept de nature auquel les amérindiens ont si

<sup>1</sup> Ce terme fait également implicitement référence aux noirs marrons que nous aurons l'occasion d'étudier dans la troisième partie.

<sup>2</sup> Petit Larousse illustré, 1995.

<sup>3</sup> Nous verrons comment cela est ensuite remobilisé dans le parc au chapitre 3 de cette partie.

longtemps et si souvent été rapportés n'existe ici qu'indirectement, au travers de leurs pratiques extractives. Ce qui est donc reconnu par ce texte, ce n'est pas tant un lien immuable et organique à la nature que leur manière d'y vivre, c'est-à-dire leurs activités qui produisent ce lien. Il est ainsi admis par l'Etat Français, l'existence d'un lien praxéologique à la nature pour cette population<sup>1</sup>.

Le versant culturel de ce lien est lui aussi spécifié. Le terme choisi pour qualifier l'organisation sociale des bénéficiaires est celui de communauté. Nous avons vu pour quelle raison celui de peuple était délicat à valider pour l'Etat français. De même, le terme d'ethnie spécifie ces personnes sur une base identitaire contraire à la définition de la nation. Tout l'intérêt de ce texte juridique est qu'il répond à la demande d'un rapport spécifique à la terre, sans avoir à nommer les destinataires sur une base identitaire. Il permet ainsi de contourner l'appartenance ethnique comme base d'attribution. La désignation par le mot groupe, aurait été le choix le plus neutre mais du fait de cette neutralité, tout rassemblement d'individus exerçant des activités d'extraction du milieu à des fins d'autosubsistance aurait pu correspondre à cette désignation<sup>2</sup>. Ainsi, sans spécifier une appartenance identitaire mais sans désigner n'importe quelle agrégation d'individus, le terme de communauté est un juste milieu. Le qualificatif de communauté, que les Grenand avaient majoritairement utilisé pour désigner l'organisation sociale amérindienne (voir annexe méthodologique n°5 Tableau 4), est donc entériné dans un texte juridique, associé à l'exercice d'activités de subsistance, afin de définir spécifiquement les amérindiens.

Cette étape est importante puisque « la propriété de la terre permet de revendiquer de nouvelles compétences en matière d'aménagement du territoire du village »<sup>3</sup>. Le réinvestissement de la sphère traditionnelle avec un outil juridique moderne permet dans ce cas une plus grande autonomie, du moins une capacité d'auto-contrôle renouvelée. Pour

---

<sup>1</sup> On peut voir cela comme une courte échappée hors de la définition de la nature en tant que concept abstrait tel qu'il existe dans le naturalisme. Toutefois, les frontières entre nature et culture ne sont pas remises en cause et, comme nous le verrons dans le chapitre 2 de la prochaine partie, l'emploi du terme traditionnel dans cette périphrase, peut venir brouiller ce dégagement d'un concept abstrait par la pratique.

<sup>2</sup> L'installation de métropolitains à Saül au cours des années 70 et 80 et les vellétés pour certains d'y constituer une vie collective en autogestion (entretien Salaün), auraient pu correspondre à cette définition.

<sup>3</sup> Guyon, 2006, p. 4. Comme Guyon l'a étudié dans le cas du village amérindien de Balaté, l'association créée par une descendante de la famille fondatrice du village, revendique le contrôle des aménagements effectués sur les terres attribuées à son association. En investissant le registre coutumier, l'association établit des règles qui lui permettent de s'opposer à certains projets de la mairie de Saint-Laurent dont son village dépend administrativement. Il s'agit par exemple de projet de logements sociaux qui ne respectent pas l'habitat « traditionnel », programmation de la salle polyvalente et du terrain de sport doivent promouvoir les savoir-faire et rythmes traditionnels (Guyon, 2006).

autant, ce décret ne répond pas à la revendication du leader amérindien de 1984 qui refusait « *des droits d'usufruit un peu élargis* »<sup>1</sup> dans lequel il voit un « *piège qui aboutit inévitablement à la mainmise des entreprises privées sur les ressources de nos terres* »<sup>2</sup>. Il demande un accès « *à la globalité des ressources* »<sup>3</sup> et non seulement au gibier et au poisson. L'attribution de terres par ce décret n'amène pas à une reconnaissance par le droit français d'un mode de vie particulier aux amérindiens. Il n'y a pas de reconnaissance d'un droit coutumier, comme cela était stipulé dans la proposition de statut adjoint au numéro spécial de la revue *Ethnies*. Comme le note l'anthropologue G. Collomb, « cette disposition, temporaire et révocable par l'autorité, ne [fait] que constater et tolérer un usage »<sup>4</sup>.

En effet, cette reconnaissance qui est limitée dans le temps<sup>5</sup>, est conditionnée par deux aspects : la protection de l'environnement et la volonté des communes. Les communes conservent un droit décisionnel sur ces terres : la mise en application du décret reste « soumise à l'accord des communes sur le territoire desquelles se [trouvent] les terres demandées, dont les élus, pour la plupart refusent le principe de voir accorder une telle dérogation aux amérindiens »<sup>6</sup>. Si bien que, jusqu'au milieu des années 90, peu de demandes ont finalement reçu une réponse positive (Collomb, 1997). En ce qui concerne le rapport à la nature, les terres sont attribuées « *sous réserve de l'application des dispositions relatives à la protection de la nature et des espèces animales et de la défense de l'environnement* »<sup>7</sup>. De plus, le juriste Karpe note que les droits d'usage collectifs reconnus dans différents articles de l'arrêté de 1987 excluent la chasse et la pêche (Guignier, Karpe, 2005).

---

<sup>1</sup> Op. Cit., p. 9.

<sup>2</sup> Ibid., p. 9.

<sup>3</sup> Ibid., p. 9.

<sup>4</sup> Collomb, 2005, p. 19.

<sup>5</sup> « La concession ne peut être accordée que pour une durée limitée. Elle est renouvelable » article R170-58 relatif aux concessions, cité par Guignier et Karpe, 2005

<sup>6</sup> Collomb, 2005, p. 19.

<sup>7</sup> Cité dans le « projet de parc amazonien de Guyane », 2006, p. 24, extrait des dispositions de l'article R 170-56 et suivants du code du domaine de l'Etat insérées par le décret n°87-267 du 14 avril 1987.

Les termes de peuple, d'ethnie et la question du rapport à la terre, centraux dans l'objet intermédiaire qu'est le premier numéro de la revue *Ethnies*, stabilisent le positionnement politique de l'objet amérindien. Ces termes les définissent comme unis, différents et liés par leurs pratiques culturelles à l'espace qu'ils ont investi au cours du temps.

Si ces termes ont chacun un lien avec les travaux scientifiques menés sur cet objet, ils amènent également des reformulations de l'objet lorsqu'ils sont traduits en acte politique. Ce point essentiel se lit clairement dans l'expression juridique du rapport à la terre. Le lien entre amérindiens et nature se fait alors selon une approche praxéologique plutôt qu'organique comme c'était le cas dans les travaux de Hurault.



L'objet amérindien bénéficie donc d'une stabilisation par la discipline scientifique qui le prend pour objet d'étude. Cette évolution, loin de rompre avec les travaux qui l'avaient précédemment circonscrit comme objet, le prolonge. Les liens à la nature et aux enjeux politiques contenus dans l'objet sont réinvestis, stabilisés dans une démonstration scientifique.

Par cette démonstration et le dispositif élargi d'acteurs dans lequel ces travaux s'insèrent, l'objet amérindien accède à une généralisation des traits qui le caractérisent. Le premier numéro de la revue *Ethnies* stabilise cette évolution de l'objet amérindien. Il l'inscrit dans l'entité plus large de l'autochtonie, en cours d'élaboration au niveau international.

Le porte-parole amérindien qui émerge à cette période, et dont le premier discours est inséré dans ce numéro, se positionne politiquement en cohérence avec cet élargissement international de l'objet dont il est issu. Il centre sa revendication autour du terme peuple et d'un accès collectif de son peuple à la terre. Il entre ainsi en confrontation directe avec la conception unitaire du peuple sur laquelle la France s'est fondée et rompt avec les liens institutionnels préexistants entre l'Etat et les amérindiens.

Avec l'appui des scientifiques au cœur de l'objet amérindien, cette revendication aboutit à la promulgation d'un décret. Permettant l'attribution de Zones de Droits D'usage, il entérine, indirectement le lien entre amérindien et nature.

Toutefois, ce lien est précisé à travers les pratiques que ces derniers exercent. L'approche organique d'un lien implicite et réifié entre amérindien et nature appartient au passé. La stabilisation des porte-parole scientifiques dans une discipline institutionnalisée a coïncidé avec l'émergence d'un porte-parole politique dont le positionnement de plain pied dans le domaine politique a abouti, non pas à rompre le lien à la nature, mais à le reformuler, de manière moins essentialiste.

## **CHAPITRE 2**

### **PREMIER PROJET DE PARC : UNE FORET HABITEE (1974 – 1979)**

Le premier projet de parc formalisé en 1978, ouvre un nouvel espace politique concernant l'intérieur de la Guyane et opère la mutation des objets scientifiques en objets politiques. Il crée la possibilité d'un investissement basé sur les éléments vivants existants, à maintenir comme tels. Afin de comprendre son contenu, il faut suivre les deux étapes qui amènent à sa formalisation.

La première étape est l'évolution entre 1974 et 1978 de la notion de protection. Pour ce qui est de la protection de la nature, cette notion passe de proposition de réserves sur un espace restreint associant les objets faune et flore à l'idée d'un parc à l'étendue plus vaste, où la protection de ces objets est formulée à travers la protection de la forêt dans son ensemble. En ce qui concerne la protection des amérindiens, la notion de réserves foncières se développe parallèlement à celle de parc dans lequel les amérindiens sont intégrés en tant que garants de la protection de la forêt. Ce processus se poursuit au sein des mêmes dispositifs que ceux précédemment analysés : celui constituant les objets naturels, autour de la Sepanguy, celui constituant l'objet social autour des Grenand.

La deuxième étape est celle de l'actualisation d'une menace jusque là diffuse, pesant sur la forêt. En 1974, l'Etat annonce la création du « Plan vert » visant un développement intensif de la région par la mise en place de filières d'exploitation intensive, notamment basées sur la coupe de la forêt. Dans la continuité de l'approche de l'intérieur par les responsables, la forêt est alors considérée comme un support de développement, une « *réserve de bois* »<sup>1</sup>.

Les acteurs dont l'approche est dans la continuité de celle des observateurs, formulent ce projet comme une menace faisant passer les trois objets de l'état de vivant à celui de non-vivant. Les deux dispositifs des objets naturels et sociaux se joignent afin de constituer un projet de parc, en réponse à cette menace. Le projet est ainsi constitué au sein d'un espace social et discursif hétérogène.

Mais, entre ces deux approches, il existe une autre conception, celle des élus guyanais, acteurs tiers dans ce jeu de face à face. N'étant associés ni à l'un ni à l'autre projet, ils sont porteurs d'une mémoire de la dépossession de leur territoire que ces deux projets réactivent chacun à leur façon. Ils sont les portes-paroles politiques de l'ensemble des guyanais, censés être concernés au premier chef par ce qui va être fait dans leur département. A la faveur du jeu

---

<sup>1</sup> BDoc : Recherche. Le Plan vert, charte du développement de la Guyane. 1975. p. 13.

de réaction entre ces deux projets, les élus, acteurs clefs de la mise en politique du parc, entrent en scène par leur refus du projet de parc en 1979.

## 2.1 LE PROJET DE PARC EN GESTATION

La nature guyanaise, déjà généralisée par l'addition des objets faune et flore par la Sepanguy, accède à un autre niveau de généralisation par le passage de la création de réserve à celle de parc. L'objet amérindien, fort de la protection dont il fait déjà l'objet et de la stabilisation scientifique de sa définition, est devenu indissociable de l'intérieur de la Guyane et en particulier de sa forêt. Un rapprochement s'opère entre ces trois objets.

### 2.1.1 Objets naturels : de la réserve au parc

Jusqu'à la formalisation d'un projet de parc, la notion de protection de la nature s'exprimait essentiellement à travers les réserves proposées par les membres de la Sepanguy. La définition qu'ils en donnent est, dans un premier temps, assez large. Le directeur du centre ORSTOM la définit en ces termes : « *il s'agit aussi bien de réserves que de parcs..., propres à la flore aussi bien qu'à la flore+faune ou même biologiques intégrales* »<sup>1</sup>. De ce fait, une réserve désigne tout espace enclos par un tracé qui délimite une frontière entre le dedans et le dehors d'une zone de protection. Comme pour le territoire amérindien, il s'agit d'une séparation entre un espace défini comme particulier et nécessitant une protection et le reste de la Guyane. Comme la nature recouvre la quasi-totalité du territoire, les espaces naturels protégés doivent être entièrement tracés. Ce travail a été réalisé par le document rédigé par De Granville rassemblant 15 propositions de réserves de faune et de flore.

Dans un second temps, le contenu de ces espaces, leur vocation et la définition de la politique qui doit y être menée, sont précisées. En 1975, le nombre de réserves proposé par la Sepanguy est divisé par deux par rapport aux propositions du début des années 70 (passant de 10 à 5). En revanche, les modalités de protection se sont multipliées. En 1974, De Granville ne distinguait que deux types de zones : « *à protéger en priorité* », « *à protéger accessoirement* »<sup>2</sup>. En 1975, le panel s'est élargi et précisé allant de la « *Réserve Naturelle intégrale* » à la « *zone périphérique à coefficient de boisement minimum de 75%* ». Le vocabulaire, en même temps que les objectifs de protection, se clarifie. Un panel de modalités

---

<sup>1</sup> BDoc : parc national. Brugière, 1973, p. 5.

<sup>2</sup> BDoc : parc national. De Granville, 1974.

d'action est proposé, allant de la fixation totale d'un espace en l'état à une priorité donnée à la forêt plutôt qu'aux activités humaines.

On perçoit l'importance de ce panel large dans l'introduction de De Granville au document de 1975, où il affirme : « *il va sans dire que si la totalité de la forêt guyanaise (97,7% du département<sup>1</sup>) est intéressante par son état primaire [...], ce serait une utopie d'espérer la préserver dans son intégralité de toute exploitation* »<sup>2</sup>. Il se range donc au principe de réalité où son « *utopie* », d'une Guyane intégralement mise en réserve, est impossible. De là la nécessité de sous-diviser cet ensemble, même s'il a une préférence pour le tout. Il y a donc une tension entre le tout et ses parties que ces propositions de réserves avec un zonage, tentent d'apaiser. Réduire le nombre de réserves permet d'atténuer le morcellement de la nature et augmenter le gradient des protections possibles<sup>3</sup> permet de mieux épouser la dynamique de la nature guyanaise. Les acteurs de la Sepanguy, la qualifient en effet de « *musée vivant* »<sup>4</sup>, ce qui résume les contradictions entre la dynamique inhérente à la nature, le vivant, et l'aspect figé d'une réserve dont le tracé fixe un cadre immobile. Sans permettre de dépasser ce hiatus, le panel élargit des types de zones, permet une répartition de la tension entre le figé et le dynamique, vers l'un ou l'autre pôle. La réserve naturelle intégrale favorise le maintien du cadre tandis que la définition d'un coefficient minimum de boisement permet une marge de manœuvre.

Mais ces propositions donnent une impression d'éclatement des objectifs de protection, notamment du fait de la variété des justifications utilisées pour créer ces réserves : il y a des réserves à but scientifique, d'autres à proximité de centres urbains pour favoriser une « *familiarisation des guyanais avec la nature* »<sup>5</sup>, celles pour limiter les menaces de prédatons humaines sur la faune, enfin d'autres sont créées pour protéger un espace esthétique et exceptionnel. Ces justifications dans des registres hétérogènes donnent à voir l'éclectisme du

---

<sup>1</sup> Il est surprenant que ce chiffre puisse être aussi précis à cette époque où la superficie exacte de la Guyane n'est pas encore totalement stabilisée.

<sup>2</sup> BDoc : parc national. De Granville, 1974, p. 1.

<sup>3</sup> Les modalités de protection pour les réserves de faune sont plus réduites. Dans le document de 1975, ces dernières ne sont que de deux types : réserve naturelle et réserve naturelle intégrale, et leur base argumentative est plus ténue. Les autres modalités de protection de la faune ne sont pas dans ce document car elles sont rassemblées dans un projet de réglementation de la chasse que la Sepanguy prépare par ailleurs. On retrouve la construction différentielle de la faune et de la flore comme objet de recherche et de protection, la faune n'étant pas construite comme objet scientifique à part entière, la base argumentative de sa protection est moins sophistiquée.

<sup>4</sup> BDoc : parc national. Brugièr, 1973.

<sup>5</sup> BDoc : parc national. Compte rendu de la réunion sepanguy. 7 novembre 1973. Brugièr, 1973.

rapport de ces acteurs à la nature guyanaise. Ils oscillent entre l'éclatement des registres qui leur sont familiers et qui trouvent ici des supports variés, et l'unité, du moins apparente, de la couverture forestière du territoire. Le projet de parc va permettre de concentrer une variété de qualifications attribuées aux objets de certains sites précédemment ciblés, exprimée dans une unique proposition.

La première évocation du projet de parc remonte à la fin des années 60 mais jusqu'à sa première formalisation en 1978, son évocation reste floue. Dans l'ensemble des documents analysés, il n'est défini que par cette phrase succincte : « *une vaste superficie dans l'intérieur du pays* »<sup>1</sup>, selon les propos, semble-t-il, du Pr. Dorst à la Sepanrit.

De Granville s'avance un peu plus en opposant l'idée d'un parc au morcellement des réserves : « *il est clair que la protection de massifs forestiers en Guyane ne doit pas être conçue comme la mise en réserve arbitraire d'une vaste superficie du département au contour géométrique mais [...] cela n'empêche pas la mise en réserve intégrale de la moitié sud par exemple* »<sup>2</sup>. Cette suggestion renvoie pour lui à la possibilité de transformer la réserve de Saül en « *parc national du massif central guyanais* »<sup>3</sup>. Outre la qualification esthétique de cette région qui lui tient particulièrement à cœur comme nous l'avons vu plus haut, il met en avant l'unanimité des scientifiques sur l'intérêt de cette région pour justifier le passage de projet de réserve à celui de parc : « *les botanistes aussi bien que les zoologistes (en particulier les entomologistes) [...] sont unanimes sur l'intérêt et la richesse de cette station* »<sup>4</sup>. La station de recherche, matérialisation de la pénétration de la Guyane par la botanique, transforme cette région en figure d'exemplarité. Cela va permettre une généralisation des objectifs de protection jusque-là émiétés dans différentes propositions de réserves.

A partir de là, un processus de gestation du projet de parc se constitue. En 1976, l'assemblée régionale est consultée sur le projet, elle en reconnaît l'intérêt mais souhaite plus d'informations. A la même période, le secrétaire d'état à l'environnement effectue une visite en Guyane où il insiste sur la nécessité de créer un Parc National ayant en charge les Réserves Naturelles. Il y a donc une recherche d'unité à partir de l'ensemble de ces propositions de réserve. Il énonce en ces termes l'intérêt du parc : « *5 millions d'ha de forêt équatoriale*

---

<sup>1</sup> BDoc : parc national. Brugiére, 1973, p. 6.

<sup>2</sup> BDoc : parc national. De Granville, 1974, p. 4.

<sup>3</sup> BDoc : parc national. De Granville, 1975, p. 27.

<sup>4</sup> BDoc : parc national. De Granville, 1974, p. 2.

*primaire dont les rares habitants vivent à l'âge de la pierre polie et ceci pour l'ouvrir aux visiteurs tout en préservant et la nature et les populations* »<sup>1</sup>. Dans cette première expression d'un projet de parc, la « *vaste superficie* » prévue dans les années 60, s'est transformée en « *5 millions d'ha* ». Le secrétaire d'Etat reprend là la proposition faite par la Sepanguy et la DDA au début des années 70. Le projet de parc commence donc à se préciser. Sa problématique est déjà posée avant qu'aucun document ne se consacre explicitement à ce seul projet de parc.

Il est important de remarquer que l'acteur ministériel qui formule ici le projet d'un parc, y inclut d'emblée les amérindiens. Le lien entre les deux semble donc solide. Il perdure au-delà de l'ensemble des acteurs qui lui ont donné consistance et l'ont stabilisé. La dimension politique de ce lien est validée puisqu'il est ici exprimé par un représentant de l'Etat. En continuité avec le raisonnement des acteurs de la période précédente, responsables comme observateurs, le secrétaire d'Etat à l'environnement qualifie ces amérindiens uniquement par l'anachronisme de leur mode de vie en regard du littoral et de la métropole. En revanche, dans sa manière d'amener la question du tourisme, il se situe dans la continuité des propos des responsables puisque cette activité est pour lui une voie permettant l'ouverture du territoire.

Son emplacement n'est pas encore défini. Le fait qu'il sera situé dans la partie forestière sud reste implicite et son emplacement reste encore flou jusqu'en 1978. Dans certains documents, il est situé à l'ouest et non au sud. Brugière interroge en 1976 le sous-préfet du Maroni sur la suite du dossier parc national qui lui répond : « *il est bien exact que M. le Préfet m'a chargé de l'étude d'un projet de création de Parc National dans la région côtière comprise entre Sinnamary et la pointe des Hattes. C'est dans ce but que je vous avais demandé les documents déjà établis par l'ORSTOM concernant les réserves de faune et de flore, document que je vous remercie de m'avoir communiqué* »<sup>2</sup>. Il rassure ensuite Brugière en précisant que le projet sera défini en collaboration avec la Sepanguy. Les enjeux du projet de parc sont ici situés dans la région des tortues marines. Mais ce positionnement à l'ouest n'est en fait qu'un détour puisque le parc sera finalement projeté au sud. Ce détour révèle que son ancrage politique alliant les trois objets est déjà stabilisé avant que son ancrage géographique ne soit clarifié.

---

<sup>1</sup> BDoc : parc national. Projet de parc national en Guyane. 1978.

<sup>2</sup> BDoc : parc national. Courrier du sous-préfet de Saint-Laurent du Maroni à Brugière. 14 février 1976.



### 2.1.2 Objet social : alliance au dispositif des objets naturels

Au cours de la période, les amérindiens font l'objet de propositions de réserves foncières. La forme réserve, portant jusque là uniquement sur des objets naturels, s'étend à l'objet social que sont les amérindiens. Le travail nécessaire pour les formaliser est proche de la logique de réserve mise en œuvre par De Granville pour la flore et la faune dans les années 70. Les Grenand rassemblent des propositions de « *réserves foncières* » par ethnie. Ces propositions sont une émanation soit de la DDA, soit des Grenand et de leur réseau ayant travaillé sur les surfaces nécessaires en regard de l'activité de l'ethnie en question et de la qualité des terres, soit une synthèse des deux. Ils construisent donc un travail d'argumentation de ces réserves (justification de leur raison d'être, de leur emplacement et de leur surface), stabilisé dans un document<sup>1</sup>.

Si les Grenand disent avoir tenu compte des demandes formulées par les amérindiens, par opposition aux réserves proposées par la DDA (Grenand P. F., 1992), cette dimension n'apparaît pas dans leur argumentation. Ces réserves sont destinées à des hommes et non à des plantes ou des animaux mais leur justification n'est pas posée en termes d'expression d'une demande ou attente. La justification est basée sur quatre dimensions : les données géographiques, historiques, la localisation actuelle et les limites possibles d'une réserve. Ces quatre points, à l'exception de la dimension historique, pourraient être appliqués à des êtres naturels plutôt qu'humains. Notre propos n'est pas d'accuser ces ethnologues de dénier aux amérindiens la qualité d'êtres humains mais d'être amenés à les chosifier, du fait de la logique de justification d'un tracé de réserve et de l'absence d'une expression politique par les amérindiens eux-mêmes<sup>2</sup>. Les amérindiens sont ici aussi muets que la nature.

L'arrêté de 1970, traçait une réserve de fait, sans l'avoir annoncée comme telle<sup>3</sup>, tandis que ce document de 1988 la propose clairement. Ainsi, en près de 20 ans, la notion de réserve

---

<sup>1</sup> Le document est publié en 1988. Bien qu'il soit émis après la période que couvre ce chapitre, nous le traitons ici car les travaux qui lui servent de base ont été menés bien avant cette date.

<sup>2</sup> Ce point tend à renforcer le premier que nous avons analysé dans ce chapitre. Si les amérindiens commencent à prendre eux-mêmes la parole, les scientifiques ont toujours à cette date une position prééminente.

<sup>3</sup> L'arrêté préfectoral de 1970, sans dire son nom, revient à créer une réserve pour les amérindiens. Leur territoire étant borné au sud, à l'est et à l'ouest par les frontières de la Guyane, un simple trait tracé au nord suffit à créer un espace clos.

indienne passe de l'informulé à la proposition écrite, concrète et explicite, et cette notion réinvestit essentiellement celle de réserve, sans nécessairement être spécifiée par rapport à ceux qui y vivront.

Outre ce lien par la forme « réserve », un rapprochement entre objets faune et flore et l'objet amérindien s'opère par l'intermédiaire de Hurault. Une fois l'arrêté de 70 obtenu, il déplace son combat vers la création d'un statut particulier aux amérindiens. Il s'agit « *d'établir un statut définissant l'originalité de ces groupes de population, la protection de leur patrimoine, l'aide à leur inéluctable évolution, et l'appel aux autorités de l'Etat pour la promulgation du statut proposé* »<sup>1</sup>. Ce projet de statut veut ouvrir la possibilité aux amérindiens de faire partie de la nation française tout en ne quittant pas l'appartenance à leur groupe. Il vise la création d'un espace médian entre indianité et citoyenneté.

Afin de faire adopter par des acteurs politiques cette proposition de statut, Hurault étend ses liens de manière à ce que son projet, même réécrit et transformé<sup>2</sup>, soit discuté au parlement. Il mène alors un long travail d'allongement de son réseau jusqu'aux plus hauts niveaux de décision étatique. Ce travail est sapé par le décès de G. Pompidou, Président de la République, à la suite de quoi les équipes ministérielles changent dont celles du secrétariat d'Etat aux DOM-TOM avec qui Hurault avait établi un contact positif depuis la promulgation de l'arrêté de 1970. Il se tourne alors vers le réseau de la Sepanrit, autre point d'entrée dans les instances de décisions pour les DOM. Il avait déjà eu un contact avec un membre important de cette société<sup>3</sup> pour la mise en place d'une filière d'enseignement adapté aux populations amérindiennes. Cette fois-ci, son contact avec la Sepanrit se fait par l'intermédiaire de J. Dorst, qui, rappelons-le, est directeur du MNHN, membre du CNPN et actif dans la création d'espaces protégés en Guyane. Par cette voie, il parvient à rencontrer le nouveau Secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, accompagné de Grenand, avec qui il « *évoque les deux questions qui [leur] tenaient à cœur : statut juridique, parc national englobant le territoire des Wayanas* »<sup>4</sup>. Au cours du colloque de la Sepanrit où il rencontre J. Dorst, P. Grenand prononce une conférence sur « l'écologie indienne (wayapi) »<sup>5</sup> où il met en avant l'utilisation adaptée que

---

<sup>1</sup> BDoc : amérindiens. Grenand P. F. 1988, p. 5.

<sup>2</sup> Ce projet de statut est réécrit à deux reprises par de hauts responsables administratifs (conseiller d'Etat attaché au cabinet du Premier Ministre, commission des lois de l'Assemblée Nationale) et subit quelques modifications mais l'objectif essentiel reste.

<sup>3</sup> M. Paulian, président du bureau et recteur de l'académie de Bordeaux.

<sup>4</sup> BDoc : amérindiens. Hurault, 1985, p. 46.

<sup>5</sup> Cette communication sera publiée en 1978 dans le bulletin de la Sepanrit n°9.

les wayampis ont de la forêt. Un rapprochement s'opère donc entre les deux dispositifs, celui des objets naturels et celui de l'objet social. La question du statut des amérindiens est intégrée au projet de parc, avant même que celui-ci soit stabilisé par écrit.

L'objet amérindien se trouve dès lors lié aux objets naturels par le domaine politique. Ce processus se déroule alors que sa constitution scientifique, et notamment l'entrée d'êtres naturels dans son analyse, est en cours de stabilisation au sein de l'ethnologie institutionnelle. Le lien des amérindiens à la nature est donc scellé aussi bien dans le domaine scientifique que politique.

D'une part, les enjeux politiques concernant les objets naturels faune et flore évoluent vers une recherche d'unité à travers un projet de parc en gestation. D'autre part, la recherche d'une consolidation de la protection des amérindiens amène les acteurs constitutifs de cet objet à se rapprocher de ceux qui ont circonscrit les objets naturels.

De cette manière, avant même que le projet de parc soit stabilisé dans une formulation écrite, la connexion des trois objets qui vont le constituer est scellée. Cette évolution a été rendue possible par le travail préalable des dispositifs centrés sur chaque objet dont l'existence politique repose sur la notion de protection.

Le projet de parc recouvre donc un espace social et discursif encore plus hétérogène que chacun des objets puisqu'il rassemble des acteurs qui jusque-là évoluaient de manière parallèle. Ce lien nouveau va être consolidé par l'actualisation d'une menace portée sur l'intérieur de la Guyane par l'Etat. Ces trois objets seront ainsi susceptibles de passer de l'état de vivant à celui de non-vivant.

## 2.2 LA MENACE : LE « PLAN VERT »

En 1974, l'Etat décide le lancement du « Plan vert », programme de développement industriel basé sur l'utilisation de la forêt comme matière première, en cohérence avec le modèle productiviste d'exploitation intensive des ressources à l'œuvre à cette époque, et dans le prolongement de l'approche des responsables. Ce programme introduit une rupture dans le rapport à la nature guyanaise : il incarne la première atteinte portée à la forêt et actualise ainsi les inquiétudes diffuses des acteurs de la Sepanguy. Ce programme de développement volontariste va marquer les acteurs investis dans la protection de la nature, il constitue le second « épisode marquant » des années 70, après celui de l'arrêté préfectoral.

L'ampleur du projet élargit à l'ensemble du territoire, la notion de menace qui ne portait jusque-là que sur des êtres naturels du littoral. Cette menace globale et effective cristallise les acteurs et objets précédemment construits<sup>1</sup>. Il a donné au parc national toute sa pertinence.

### 2.2.1 Destruction programmée de la forêt

Jusqu'au « Plan vert », la Guyane Française était restée en marge de l'industrialisation et des techniques de maximisation de la production mises en œuvre en métropole. Son territoire était resté majoritairement vierge de toute empreinte technique de la société occidentale. L'installation du Centre Spatial Guyanais a marqué une première étape, sur la voie de l'entrée de la Guyane dans la société technico-industrielle. Mais l'emprise du CSG est restée cantonnée à une commune du littoral et ne touchait pas l'entité forestière. Le secrétariat d'Etat au DOM-TOM, mené par O. Stirn<sup>2</sup>, définit ce plan. Nous allons voir son contenu et à travers cela, quelles sont les catégories utilisées par les décideurs métropolitains pour aborder l'espace forestier guyanais.

---

<sup>1</sup> A la même période, les militants écologistes de métropole entrent clairement en politique avec la candidature de René Dumont, agronome, figure de l'écologie émergente, aux élections présidentielles de 1974 (Bennahmias et al. 1992, Jacob, 1999).

<sup>2</sup> La trajectoire politique d'O. Stirn n'émerge pas comme figure politique à l'échelle nationale. Il est difficile à situer étant donné qu'il est membre de la Separrit alors qu'il décide de ce plan de développement, qu'il a en charge un Secrétariat d'Etat sous la présidence de Valéry Giscard D'estaing alors qu'il sera en 1984 sur la liste radicale-centriste-écologiste de Brice Lalonde aux élections européennes de 1984 (Bennahmias, 1992).

Le « Plan vert » est généralement abordé par les observateurs de la Guyane, sous l'angle de son échec (Vivier, 1995 ; Jolivet, 2002). Il est souvent rapproché de « l'expédition de Kourou » pour montrer l'incapacité de l'Etat français à tirer les leçons de ses échecs passés et à s'adapter aux réalités locales (Jolivet, 2002 ; Lemaire, 2000). D'autres soulignent l'incapacité de la France à rompre avec une vision de la Guyane comme colonie rurale (Lézy, 2000). Mais ce qui nous intéresse davantage pour notre sujet, ce sont les objectifs et catégories mobilisés pour présenter ce plan.

Plusieurs circonstances expliquent l'élaboration du « Plan vert » à cette date. Face à une série d'éléments négatifs quant à l'avenir économique et politique de la Guyane, l'Etat se sent obligé de réaffirmer que ce département fait partie de l'ensemble français. Le « Plan vert » est avant tout réactif et défensif.

Au début des années 70 en effet, le bilan de l'action de la France en Guyane est plutôt terne. La base spatiale, seule activité industrielle du département, est en situation d'incertitude quant à son devenir : il est envisagé de la mettre en sommeil partiel et de licencier 200 à 300 personnes<sup>1</sup>. Elle a permis de créer un second pôle d'activités à côté de Cayenne et l'accès pour les populations de Sinnamary et d'Iracoubo à de nouveaux services (enseignement et installations sanitaires), mais l'effet d'entraînement et les mutations de l'espace rural qui étaient attendus, sont faibles<sup>2</sup>. L'économie du département ne démarre pas : l'administration reste le premier employeur<sup>3</sup> et la majorité de la population est concentrée à Cayenne<sup>4</sup>. Même les frontières du département se perdent dans l'oubli. En effet, à cette période, l'armée envoie plusieurs expéditions afin de « *retrouver les sept bornes qui délimitent la frontière sud avec le Brésil, placées en 1961 ces bornes n'avaient pas été visitées depuis* »<sup>5</sup>.

Avec une géographie hydrocéphale, une population peu nombreuse<sup>6</sup>, l'absence d'infrastructures importantes et une économie entièrement dépendante de la métropole, la

---

<sup>1</sup> Vivier, 1995 ; Brasseur, 1978 ; Redon, 2003.

<sup>2</sup> Il était prévu l'implantation de 12 000 habitants à Kourou entre 1970 et 1972, mais début 1972 il n'y en avait que 5 000 (Rapport de la DDA de 1973).

<sup>3</sup> L'économie guyanaise est caractérisée par une sur-représentation du secteur tertiaire : en 1971 il représentait 74,6% des emplois contre 3% dans le secteur primaire et 22,4% pour le secteur secondaire (BDoc : parc national. Rapport de la DDA, 1973).

<sup>4</sup> Les 5000 emplois de la fonction publique sont aux trois quarts concentrés à Cayenne (BDoc : parc national. Rapport de la DDA, 1973).

<sup>5</sup> BDoc : parc national. Bulletin d'information du Cenadom n°43, 1978, p. 56.

<sup>6</sup> Entre 1970 et 1974 la population de la Guyane n'a augmenté que de 2000 individus, passant de 50 000 à 52 000 habitants.

Guyane française offre peu de perspectives. Du fait de cette non-évolution vers le modèle économique métropolitain, au fil des décennies, le décalage se creuse avec la France et les deux pays voisins. A la même période, le Surinam vit une période d'instabilité sociale et politique et accède à l'indépendance, et le Brésil lance un programme de développement de l'Amazonie (Polamazonia) par l'élevage et la polyculture. C'est dans ce contexte que des manifestations ont lieu à Cayenne en juin 1974. Des observateurs, depuis la métropole, font connaître la situation inquiétante de la Guyane : un journaliste du Monde, après être venu sur place, décrit le département en ces termes « *le néant économique, la route et l'infini de la forêt, une agriculture primitive, quelques arpents provisoirement défrichés par le feu, des paillotes indiennes, des bagnards et des bourgades irréelles* »<sup>1</sup>. Quelques mois plus tard, des manifestations et grèves menées par le mouvement indépendantiste<sup>2</sup>, provoquent des incidents graves. Dans ce climat de tension où est remis en cause le lien avec la métropole, est conçu et annoncé le « Plan vert » par le secrétariat d'Etat aux DOM-TOM.

Le programme s'appuie sur une certitude de la DDA locale à savoir : « *la Guyane ne se développera que si de grandes unités productives autres qu'agricoles s'implantent* »<sup>3</sup>. Cette certitude va pouvoir être actualisée grâce à une double opportunité qui incite l'Etat à développer l'exploitation des ressources guyanaises<sup>4</sup>. Le groupe papetier américain Parson et Withmore propose en effet d'implanter en Guyane une usine de pâte à papier. A la même période, le représentant de réfugiés sud-vietnamiens demande à « *venir s'installer en France et en particulier en Guyane* »<sup>5</sup>. Sur cette base, le secrétariat élabore un plan global, alliant modernisation de l'ensemble des secteurs de l'économie et peuplement de la Guyane. La modernisation passe par l'implantation d'industries d'exploitation du bois (d'autres entreprises se montrent intéressées<sup>6</sup>), la création d'infrastructures et la mécanisation de l'agriculture. Le peuplement repose sur l'accueil de cette population sud vietnamienne et l'incitation à l'implantation en Guyane de populations métropolitaines.

---

<sup>1</sup> Article du monde cité par Vivier, 1995, p. 18.

<sup>2</sup> Patrick, 2001, p. 73.

<sup>3</sup> BDoc : parc national. Rapport de la DDA, 1973, p. 58.

<sup>4</sup> Plusieurs tentatives de mise en place de programme de développement de plus petite échelle avaient été tentées par l'Etat auparavant, mais sans succès. Lemaire les a recensé exhaustivement dans sa thèse. Lemaire, 2000.

<sup>5</sup> Propos de J.E. VIE, ancien secrétaire général pour l'administration des territoires d'Outre-mer dans un article du Monde du 1<sup>er</sup> juillet 1977, cité par Vivier, 1995, p. 24.

<sup>6</sup> Arbocel qui comprend Parsons et Whitemore, le groupement européen de la cellulose et la caisse centrale de coopération économique, les produits forestiers de Guyane qui comprend International Paper Company, la cellulose du pin et la BNP. (BDoc : parc national. Bulletin d'information du cenaddom n°45, 1978).

Cette politique de peuplement sera vivement critiquée par des intellectuels créoles comme S. Patient, écrivain et futur homme politique guyanais et A. Césaire, poète et député de la Martinique, qui parlent de génocide et y voient une nouvelle tentative de colonisation. A la fin de l'année 1975, 28 000 candidats sont inscrits au secrétariat d'Etat au DOM-TOM<sup>1</sup>, mais l'Etat renonce à les installer étant donné l'hostilité locale. 600 agriculteurs Hmong seront tout de même installés à Cacao en 1977, accueillis par des jets de pierre.

La volonté étatique est claire : marquer le territoire par ce plan et réaffirmer un lien solide avec la métropole. Il s'agit également de développer une industrie pour couvrir les besoins nationaux en bois et exporter. 12 000 emplois et l'implantation de 30 000 personnes sont projetés sur 5 à 10 ans. L'importance des financements qui vont être attribués est à la mesure de l'enjeu du maintien de la Guyane dans le giron français. Dépassant toutes les estimations budgétaires prévues au départ, en 1980, ce sont 154 millions de francs<sup>2</sup> qui ont été dépensés, mobilisant des fonds ministériels (Ministères de l'Agriculture et des DOM-TOM) et européens<sup>3</sup>. Un budget chaque année plus important lui est consacré et en 1980, pour soutenir le programme qui est mal engagé, un crédit supplémentaire de 260 millions de francs est débloqué<sup>4</sup>. La coordination et le contrôle du plan sont menés par une mission spécialisée placée sous l'autorité du préfet, marquant bien que, jusque dans sa mise en œuvre locale, le programme reste sous le contrôle de l'Etat et non des élus et gestionnaires départementaux.

Après 10 années de fonctionnement et de réorientations, le « plan vert » est un échec du point de vue du développement économique et a renforcé la dépendance vis-à-vis de la métropole<sup>5</sup>. Lorsque les producteurs de pâte à papier renoncent à leur installation, l'axe majeur de développement prévu disparaît. Un plan de substitution où domine l'agriculture est alors mis en place à partir de 1988 et prévoit que l'élevage bovin couvre les besoins de la Guyane.

---

<sup>1</sup> Vivier, 1995, p. 20.

<sup>2</sup> BDoc : parc national. Bulletin d'information du Cenaddom n°50, 1979.

<sup>3</sup> En effet, à partir de 1977, la Guyane comme les autres DOM, entre dans le marché commun et bénéficie progressivement de différents financements, dont les fonds Feder et Feoga.

<sup>4</sup> BDoc : parc national. Bulletin d'information du Cenaddom n°50, 1979.

<sup>5</sup> N'ayant pas créé de secteur de production local et ayant amené de nouvelles populations, en 2 ans les importations sont passées de 307 à 705 millions de francs. Les dépenses de l'Etat sont de 418,6 millions en 1977 contre 288,6 en 1975 (Bulletin d'information du Cenaddom n°45, 1978).



## 2.2.2 Conquête moderne de la forêt

La forêt est conçue comme une matière première, un support inerte. L'intitulé même du plan, utilisant la couleur verte de la forêt, indique bien qu'elle n'est qu'un référent neutre en toile de fond. Dans ce projet, la Guyane c'est « *d'abord sa forêt* »<sup>1</sup>, qui est une « *formidable réserve de bois* »<sup>2</sup>. Le terme « *bois* » renvoie à son unique dimension de ressource ligneuse. Du point de vue de la technique, la Guyane est présentée comme une « *Terre laboratoire* »<sup>3</sup> pour un « *projet pilote* ». Par les possibilités nouvelles et nombreuses qu'elle offre, elle va permettre une expérimentation : « *il n'existe actuellement dans le monde aucune usine de production de pâte marchande alimentée par le bois des forêts tropicales naturelles* »<sup>4</sup>. Il y a donc une fusion totale entre la Guyane et sa forêt et cette dernière n'existe qu'à travers ses potentialités économiques. Cette approche de la forêt comme ressource annule d'une certaine manière, son existence. Ce qui prime c'est le territoire qu'elle recouvre, qu'il faut conquérir. Une rhétorique de la terre nouvelle, dont l'exploitation sera facilitée par la maîtrise de techniques modernes, est transversale à tout le document.

Ce territoire est présenté comme une « *terre vierge* »<sup>5</sup>, un « *pays neuf* »<sup>6</sup>, par opposition avec la métropole où l'urbanisation et l'industrialisation sont omniprésentes. Un texte de présentation du projet exhorte le lecteur à venir découvrir les possibilités de sa forêt, présentée comme un potentiel à révéler. La Guyane y est présentée comme la région où « *il est encore possible de* »<sup>7</sup>. Cette expression montre bien que la Guyane incarne un département à investir, dans tous les registres que ce terme peut prendre, c'est-à-dire, aussi bien dans le domaine financier qu'imaginaire. Elle est présentée comme ouverte et disponible.

Les actions envisagées se basent également sur la notion d'ouverture du territoire. La destruction de la forêt par cette industrie permettra de « *libérer de vastes superficies* »<sup>8</sup> pour d'autres secteurs économiques. De même, l'Etat prend à sa charge les frais d'équipements routiers et portuaires nécessaires et prévoit « *la réalisation de voies de pénétration vers*

---

<sup>1</sup> BDoc : recherche. Le plan vert, 1975, p. 20.

<sup>2</sup> BDoc : recherche. Ibid., p. 13.

<sup>3</sup> BDoc : recherche. Ibid., p. 21.

<sup>4</sup> BDoc : recherche. Ibid., p. 6.

<sup>5</sup> BDoc : recherche. Ibid., p. 19.

<sup>6</sup> BDoc : recherche. Ibid., p. 19.

<sup>7</sup> BDoc : recherche. Ibid., p. 20.

<sup>8</sup> BDoc : recherche. Ibid., p. 22.

*l'intérieur, l'ouverture vers l'extérieur par les voies maritimes et aériennes* »<sup>1</sup>. La forêt est donc un espace où les techniques modernes vont libérer ses potentialités. En cela, le « Plan vert » réactive les catégories fondatrices de la colonisation qu'a menée l'empire français et est en cohérence avec la vision du responsable Vignon. On y décèle également une référence à la conquête de l'Amérique. Dans le chapitre sur l'agriculture « *moderne* », une photo représente un jeune accoudé à une barrière, évoquant davantage un ranch qu'un élevage bovin français. D'ailleurs, les fermes visitées par la délégation ministérielle ont des troupeaux de souche venant des Etats-Unis.



**Photo 16 : Ferme modèle du « Plan vert »**

Par l'alliance de l'effort et de la technique, la forêt va révéler ses bienfaits : l'implantation d'une usine de pâte à papier offrira « *des milliers d'emplois pour la Guyane et une nouvelle industrie pour la France* »<sup>2</sup>. Le Commissariat Général au Plan prévoit une production de 250 000 tonnes de pâte à papier et la création de 8 000 emplois dans le secteur forestier. La maîtrise de procédés techniques est mise en avant : « *les procédés de lutte contre les nuisances spécifiques de cette industrie sont parfaitement au point et complètement*

---

<sup>1</sup> BDoc : recherche. Ibid., p. 30.

<sup>2</sup> BDoc : recherche. Ibid., p. 30.

*efficaces* »<sup>1</sup>. Ce type de propos vise sans doute à rassurer les lecteurs sur les compétences techniques qui vont être mises en œuvre. Dans le même état d'esprit, le conservateur des Eaux et Forêts de cette période affirme que : « *les superficies seront replantées après en eucalyptus et pins car l'expérience de cette filière a permis de connaître les caractéristiques de la croissance de ces essences dans un climat comme celui de la Guyane et ces bois correspondent aux critères techniques de production de papier* »<sup>2</sup>. Il y a donc une contradiction entre des techniques qui vont être employées pour la première fois dans un milieu nouveau et la certitude que ces techniques sont efficaces. En fait, les acteurs de ce plan ont la certitude que le transfert de ces techniques d'un continent à l'autre, ne posera pas de problème puisqu'il y a une continuité de la filière. Cette certitude repose sur une méconnaissance de la forêt guyanaise et une occultation du fait qu'aucune des techniques de foresterie tropicale française n'a jusque-là été expérimentée à grande échelle sur un autre continent que l'Afrique (et l'Asie, dans une moindre mesure)<sup>3</sup>. Nous verrons plus loin que, pour cette raison, l'évolution des techniques se fera sur un laps de temps beaucoup plus long que prévu. Ce point est cohérent avec l'approche de la forêt de Guyane par son unique dimension de « réserve de bois », niant de fait la complexité de sa constitution, la réduisant à un support neutre.

### **2.2.3 Concilier l'impossible : conquête et protection**

Au-delà des objectifs étatiques du « Plan vert », sa conception et sa mise en œuvre révèlent à quel point l'administration métropolitaine n'a pas une réelle connaissance de ce territoire. Les objectifs affichés se basent sur une vision lointaine et générale de la Guyane. Les filières existantes sont niées : la DDA considère qu'il n'existe aucun secteur productif. Il n'est donc jamais question de soutenir l'agriculture et les exploitations existantes (Manusset, 2004). Avant le « Plan vert », la population des cultivateurs était peu nombreuse et vieillissante<sup>4</sup>, mais elle aurait pu être prise comme base. En particulier, l'agriculture sur brûlis, itinérante ou sédentarisée, pratiquée par les populations vivant en forêt, est totalement ignorée. Ce plan

---

<sup>1</sup>. BDoc : recherche. Ibid., p. 6.

<sup>2</sup> BDoc : parc national. Bulletin d'information du Cenadom n°60, 1981, numéro spécial Guyane, article « la Guyane et sa forêt ».

<sup>3</sup> BDoc : recherche. Histoire du CTFT.

<sup>4</sup> 15 % de la population ayant un âge moyen de 51 ans, associé à un exode rural des jeunes qui n'est pas compensé par une intensification de l'agriculture ce qui aboutit à une diminution des surfaces moyennes cultivées (Brasseur, 1979).

relève donc de la vision des responsables. L'administration préfère s'appuyer sur des certitudes antérieures et des techniques développées dans d'autres territoires de son ancien empire plutôt que de partir de l'existant.

De la même manière, la forêt n'est présentée que comme décor devant servir les objectifs du plan. Elle n'est jamais véritablement décrite. L'objectif est d'entamer l'exploitation de la forêt à partir de la zone côtière en avançant vers le sud au fur et à mesure. Mais dans le rapport de la DDA qui a servi en partie de base à l'élaboration du plan, l'intérieur du pays qui recèle les plus grandes surfaces de forêt, n'est pas mentionné. Le corps de texte tente une description de la forêt sous l'intitulé: « *la vraie richesse d'une forêt diffamée* ». Elle est alors présentée comme le « *prolongement* » de l'Amazonie, ce qui la situe bien sur le continent américain. Mais cette référence à l'Amazonie se limite au mythe de la forêt vierge : elle est « *l'image parfaite d'une végétation en équilibre naturel* », c'est un « *vert paradis végétal* »<sup>1</sup>. Les rédacteurs tentent d'attirer l'attention de ceux qu'ils veulent faire venir en Guyane en remobilisant le merveilleux que véhiculent les images de cette forêt.

Outre l'aspect superficiel des images mobilisées, le plan contient des contradictions fortes dans la manière d'aborder la nature. Le texte de présentation tente en effet de concilier la forêt comme matière première et la forêt comme « *paradis végétal* ». Les acteurs de la Sepanguy ont œuvré en amont pour contacter les décideurs du plan par l'intermédiaire de la Sepanrit. Ainsi, leurs propositions de réserve ne sont pas oubliées. Lors de sa visite, le Premier Ministre Chirac se veut rassurant sur ce point : « *je voudrais vous dire mon sentiment sur la protection du patrimoine naturel de la Guyane qui inquiète certains d'entre vous. A toutes les phases du développement [...], nous veillerons à ce que l'entité naturelle tout à fait particulière qu'elle représente soit préservée. Le plan de mise en valeur est indissociable d'un plan cohérent et rigoureux de protection de votre patrimoine naturel* »<sup>2</sup>. La protection est donc mise en avant comme objectif complémentaire et également novateur: la Guyane offre une « *expérience unique à tenter : celle d'un développement économique respectant l'environnement* »<sup>3</sup>. De ce fait, le plan est également exemplaire : « *le meilleur exemple moderne de développement conçu pour l'homme* »<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> BDoc : recherche. Op. cit. Discours d'O. Stirn, Secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, lors de sa visite en Guyane. p. 8.

<sup>2</sup> BDoc : recherche. Ibid., p. 6.

<sup>3</sup> BDoc : recherche. Ibid., p. 19.

<sup>4</sup> BDoc : recherche. Ibid., p. 19.

Le renouvellement de la forêt est identifié comme condition pour la réussite du projet, ce qui justifie la création de réserves naturelles. Les réserves en cours de création sont énoncées comme preuve de l'intérêt que l'Etat porte à la nature : la protection de « *quelques massifs* »<sup>1</sup> et de trois zones côtières<sup>2</sup> est prévue. En prenant appui sur les projets de réserve, le texte rédigé par des acteurs étatiques ne tient pas compte de l'évolution récente des enjeux de protection, des réserves vers le parc. L'annonce de la prise en compte de la protection de la nature a un temps de retard par rapport à ce qui commence à s'enclencher sur place.

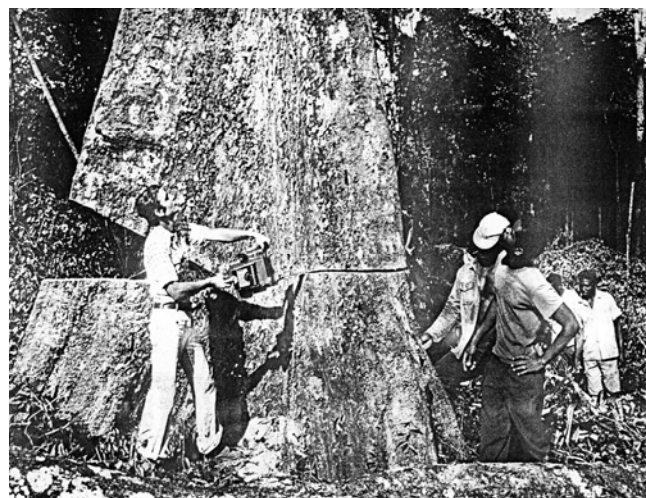
De plus, autre signe d'une approche superficielle de cette question, les rédacteurs associent réserve et tourisme alors que les acteurs des propositions de réserves sont réticents au développement du tourisme, du moins s'il vient de métropole. Le texte souligne bien que ces réserves ne seront pas une limitation pour le développement économique, au contraire, elles constituent un potentiel par le développement du secteur touristique qui pourra s'y développer. Cette proposition vise sans doute à rassurer les élus guyanais que l'Etat sait réticent à tout retranchement d'espace aux potentialités de développement. Mais, en voulant répondre aux inquiétudes d'acteurs aux conceptions opposées, les propositions faites pourraient avoir l'effet inverse.

Enfin, dernière incohérence, si le texte insiste sur l'importance de la protection, certaines photos mettent en avant le plaisir que les nouveaux venus pourront éprouver à la chasse. Ce point n'échappera pas aux acteurs de la Sepanguy qui ont construit la notion de la protection sur la faune et travaillent depuis déjà 10 ans à élaborer une réglementation de la chasse dans le département.

---

<sup>1</sup> BDoc : Recherche. Ibid., p 20. Il s'agit de la forêt sur sable blanc de St Jean du Maroni, la région de Kaw jusqu'à l'Oyapock et des monts Atachi Baka à l'est de Maripasoula à Saül. Ces sites correspondent aux projets de réserves couchés par écrit par De Granville.

<sup>2</sup> Sinnamary, Mana, Kaw.



**Photos 17 et 18 : Les contradictions du « Plan vert »**

L'ensemble de ce plan constitue une approche politique de la Guyane où la forêt n'est convoquée que comme support inerte. Les tentatives d'expression des richesses qui y sont dissimulées ne font que révéler la méconnaissance des responsables métropolitains vis-à-vis de ce territoire et de l'ensemble forestier qui le recouvre. Aussi bien l'objectif de destruction d'une partie de la forêt que son approche utilitariste ne contribuent pas à rassurer les acteurs de la protection en Guyane et métropole.

La destruction programmée de la forêt de Guyane, à travers le « Plan vert », constitue la première atteinte globale et planifiée de la forêt. Mis en œuvre par l'Etat, ce plan repose sur une vision de l'intérieur et de la forêt de Guyane, dans le prolongement de celle des responsables.

Il repose sur un déni de l'existant, aussi bien de la forêt que les filières d'exploitation existantes. Seuls les richesses qui peuvent y être exploitées sont mises en avant. Aucune des caractéristiques concrètes du terrain où va se déployer le plan n'est présente.

Cette méconnaissance et la volonté de rassurer l'ensemble des protagonistes en jeu au niveau régional, amènent l'Etat à énoncer des objectifs contradictoires. L'objectif de création de réserve est annoncé comme faisant partie du projet. Il reflète le lien entre la Sepanrit et les décideurs étatiques mais il est douteux que l'apposition d'objectifs aussi difficiles à concilier que la conquête de la forêt et sa protection, puissent être mis en œuvre dans le même temps.

Au final, l'un des effets majeurs du « Plan vert » est donc d'avoir accéléré la formalisation du projet de parc national sur l'espace où l'Etat projetait une destruction massive.

## 2.3 REPONSE A LA MENACE : LE PREMIER PROJET DE PARC

Le premier projet de parc formalise l'entrée définitive des trois objets dans le domaine politique. Leur existence était jusque-là un assemblage d'éléments scientifiques et politiques, différemment composé selon les objets. Le projet formalise leur mutation d'objets scientifiques en objets politiques. A l'occasion de cette mutation s'opère leur connexion. Le projet de parc construit ainsi les premières bases d'une généralisation commune des caractéristiques de ces trois objets.

### 2.3.1 La forêt, entité intégratrice

L'atteinte portée à la forêt participe désormais à son existence politique. Outre la rupture symbolique que le « Plan vert » opère dans le rapport à la nature, il modifie concrètement une partie de l'entité forestière. Loin des résultats escomptés par le secrétariat au DOM-TOM, le plan a tout de même abouti au défrichement de 3 000 ha sur quatre ans (1974-1978), dû essentiellement à l'exploitation des grumes<sup>1</sup>. La plantation d'espèces exogènes, 1000 ha entre 1975 et 1977, transforme en partie cette forêt qui n'est plus intouchable et immuable. Elle est déflorée. Devenue la cible d'une exploitation intensive, les inquiétudes sur son devenir sont désormais aisément justifiables. Ainsi, en 1974, la DDA et la Sepanguy rédigent un document sur l'orientation globale de la protection en Guyane, destiné au Conseil Général. Une partie entière est consacrée à la zone forestière alors que les documents précédents sur la même question étaient essentiellement centrés sur le littoral et sa faune. Le « Plan vert » favorise donc l'émergence de la forêt dans le domaine politique.

Grâce à ce plan de développement, le projet de parc est devenu incontournable et il est dissocié des projets de réserves. Un membre de la Sepanrit chargé des Antilles-Guyane, le Dr. Martin, formule le lien entre le « Plan vert » et le projet de parc : *« tout se passe comme si on s'acheminait vers une exploitation de type ancienne, coloniale, de la forêt guyanaise, avec les désastres écologiques que le monde reconnaît aujourd'hui à ce type d'exploitation et surtout le risque, non négligeable, de voir disparaître à tout jamais des espèces végétales précieuses. Devant cet ensemble de menaces, la solution d'un parc forestier est inévitable si la France*

---

<sup>1</sup> La production forestière est passée de 29 578 m<sup>3</sup> de grumes en 1975 à 35135 en 1976 et 51133 en 1977 et les exportations ont quadruplé en 2 ans, mais cette augmentation est insignifiante comparée aux productions de pays comme le Gabon (BDoc : parc national. Bulletin d'information du Cenaddom n°45, 1978).



*veut gérer dignement sa forêt équatoriale* »<sup>1</sup>. Pour cet acteur de la Sepanrit, le « Plan vert » a rendu incontournable la création du parc. Le projet de parc national, irrémédiablement lié à la forêt, est alors clairement différencié des projets de réserves naturelles<sup>2</sup> et des enjeux de protection sur le littoral qui sont essentiellement centrés sur la faune. Les auteurs du document ont une appréhension de la Guyane en continuité avec celle des observateurs : la partition entre le littoral (pression sur la faune, évolution des voies de communication par la route et la généralisation des moteurs sur les pirogues) et l'intérieur, survalorisé par sa virginité, est présentée comme un fait acquis. Cette partie du texte étant produite par plusieurs administrations, on peut penser qu'il s'agit là d'une représentation partagée entre toutes les administrations qui ont participé à son élaboration. La coupure entre le littoral et l'intérieur est donc réinvestie à travers les propositions de protection différentes qui y sont projetées. Mais l'intérieur concentre l'ensemble des enjeux de protection de la nature. Le texte prévoit que le parc devienne l'organe de gestion de l'ensemble des espaces protégés de Guyane.

La cristallisation sur la forêt et de ce fait l'autonomisation du projet de parc amorce la production de documents strictement consacrés au projet de parc. Le premier, rédigé en 1978, a pour première caractéristique d'être produit par un cercle élargi d'acteurs, contrairement à tous ceux que nous avons analysés précédemment. Les acteurs du dispositif de la Sepanguy y participent activement, mais ils ne sont plus les seuls. Il est officiellement proposé par le représentant de la DRAE basé en Martinique qui s'occupe également de la Guyane, et également par différentes administrations locales (DDA<sup>3</sup>, ONF<sup>4</sup>, service des Mines, etc) et enfin des chercheurs de plusieurs disciplines, traitant aussi bien d'objets naturels que sociaux,<sup>5</sup>. Ce texte fondateur est donc produit par un espace social et discursif davantage hétérogène que chacun des projets concernant les objets précédents. En même temps qu'elle sort du confinement où ont été élaborés ses objets et l'idée de sa protection, la forêt acquiert un potentiel intégrateur.

---

<sup>1</sup> BDoc : parc national. Martin, Rapport de 1978, p. 3.

<sup>2</sup> Il relève désormais de budgets distincts au sein de la Sepanguy (BDoc : parc national. Compte rendu de l'Assemblée Générale de la Sepanguy, 27 juin 1979).

<sup>3</sup> Direction Départementale de l'Agriculture.

<sup>4</sup> Office National des Forêts.

<sup>5</sup> Les acteurs qui y ont participé semblent avoir une faible connaissance de la réglementation des parcs en vigueur depuis presque 20 ans. En effet, le découpage interne du parc entre les zones de « réserves intégrales » et de « périphérie », tel que stipulé dans les textes de loi sur les parcs nationaux n'est pas précisé (Sur la procédure légale de création d'un parc national sous le régime de la loi du 22 juillet 1960, voir le « Que sais-je ? » De Lachaux p. 27 -29.). Ce n'est qu'au cours des années 80, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, que des propositions sur la structure intérieure du parc seront élaborées.

Désormais, les trois objets ne seront plus abordés isolément mais au sein de cette entité qui les rassemble : la forêt. Cela n'empêche pas que leur approche et la formulation des enjeux qui concernent chacun des objets recèlent des spécificités dans la continuité de ce que nous avons dégagé dans la première partie. Certaines parties ont été rédigées par une personne seule considérée comme spécialiste : c'est le cas de la partie sur les amérindiens que nous analyserons dans le point suivant, et également de la partie sur la flore qui reprend, à la virgule près, les documents produits par De Granville entre 1973 et 1975. L'efficacité du dispositif construit autour de l'objet flore lui a permis de créer ses propres références<sup>1</sup>. En revanche, la partie sur la faune est rédigée par un collectionneur amateur de la Sepanguy dont l'écriture diffère de manière évidente de celle consacrée à la flore, faisant cruellement ressortir l'empirie approximative des données. La rareté, l'esthétique et l'intérêt pour la science sont les critères qui organisent l'énumération de la faune du futur parc. Par exemple, l'intérêt du Tapir est énoncé ainsi : « *le voir en forêt est un spectacle rare mais inoubliable* »<sup>2</sup>. La faune retrouve sa qualification amateur des débuts de la Sepanguy et semble avoir perdu sa symétrie avec la flore que De Granville avait tenté de construire dans un registre essentiellement scientifique<sup>3</sup>. Mais les objets existent désormais au sein d'un tout, d'une unité qui les dépasse. A partir de là, un ensemble d'acteurs et d'institutions sont mobilisés et ces objets accèdent à un niveau de généralité plus grand que lorsqu'ils étaient pris isolément ou côté à côté, comme c'était le cas dans les réserves.

Ce texte de 1978 est un objet intermédiaire (Vinck, 1999) en ce sens qu'il marque le passage d'une étape à une autre dans le fonctionnement du réseau d'acteurs mobilisés sur les enjeux de protection. Il marque effectivement un « découpage temporel (résultat entre deux états d'avancement du projet) et dans l'espace social (objet liant deux équipes de recherche<sup>4</sup>) »<sup>5</sup>. Avec lui, les relations informelles qui se sont déployées autour du dispositif de la Sepanguy se trouvent stabilisées. Etant donné les conséquences qu'aura ce texte, examinées à la fin de cette sous-partie, on peut dire qu'il « affecte les modalités de coordination » entre ces acteurs,

---

<sup>1</sup> Le travail de Charvolin analyse également ce point. Charvolin, 2003.

<sup>2</sup> BDoc : parc national. Projet de parc national en Guyane. 1978. p. 13.

<sup>3</sup> Nous verrons que, forte des nouveaux dispositifs scientifiques qui vont se mettre en place à la suite du « Plan vert », la faune va se construire dans le registre scientifique à partir de la fin des années 80.

<sup>4</sup> La recherche de D. Vinck porte sur plusieurs programmes de recherche au niveau européen. Il développe donc la notion d'objet intermédiaire pour désigner des objets qui permettent et affectent la relation entre les équipes de recherche qu'il étudie. Comme nous l'avons précisé dans notre première partie nous faisons de cette notion un usage centré sur la relation entre acteurs scientifiques et politiques.

<sup>5</sup> Vinck, 1999, p. 390.

définition au fondement de cette notion<sup>1</sup>. En étudiant de près son contenu, nous allons pouvoir comprendre quelles sont les « contraintes et orientations »<sup>2</sup> que ce texte introduit dans le jeu d'acteurs concernés par le projet de parc.

L'entité forestière de l'intérieur accède donc à une position à la fois en continuité avec la survalorisation dont elle avait fait l'objet chez les observateurs, et nouvelle du fait du rassemblement d'objets et d'enjeux politiques qu'elle incarne désormais. Une expression utilisée dans le texte pour la désigner permet de comprendre cette évolution. Elle est qualifiée de « *magnifique écosystème* »<sup>3</sup>. Cette expression qui désigne à la fois la faune et la flore associe deux termes de registres différents : l'un esthétique, l'autre scientifique. Cela nous rappelle les caractéristiques du travail de De Granville qui utilise des qualificatifs esthétiques comme facteurs de définition scientifique des différentes zones biogéographiques en Guyane<sup>4</sup>. Elle permet donc d'exprimer un point de vue à la fois subjectif et singulier dans le registre esthétique et supposé objectif et général dans le registre scientifique. Ici, du point de vue scientifique, magnifique est pris pour synonyme de riche, et du point de vue esthétique, écosystème est pris pour synonyme de forêt ou nature. Bien que faune et flore soient distinctes en tous points dans le texte (construites dans des parties distinctes, rédigées par des spécialistes, énoncées selon des modalités différentes), l'emploi de cette expression montre la volonté de les rassembler lorsque le texte répond à une logique collective et vise à construire une justification pour le parc dans son ensemble.

### **2.3.2 Au centre : l'objet amérindien**

Dans ce premier projet de parc, l'objet amérindien tient une place toute particulière. Les travaux scientifiques de l'ethnologie institutionnalisée ont stabilisé son ancrage dans le domaine politique et ses liens avec les êtres naturels. Dans le même temps, certaines administrations, dont les acteurs peuvent être qualifiés de responsables, adoptent la vision que les observateurs défini dans la première période, avaient des amérindiens. Sans doute sous

---

<sup>1</sup> Ibid., p. 388.

<sup>2</sup> Ibid., p. 396.

<sup>3</sup> « Assurons la survie de la forêt primaire guyanaise où évolue depuis des millions d'années une faune si extraordinaire. L'équilibre de ce magnifique écosystème est fragile et toute incursion brutale de l'homme y provoque des blessures irréparables » (BDoc : parc national. Ibid., p. 15).

<sup>4</sup> Voir chapitre 2 de la première partie.

l'influence du travail mené par Hurault, mais aussi des travaux d'ethnologie qui s'amorcent, en congruence avec les mots d'ordre internationaux de cette période ; la DDA, au retour d'une conférence de l'UICN à Caracas, définit comme objectif de mettre l'accent sur « *les espèces indigènes et sur les modes d'exploitation traditionnels qui ont prouvé historiquement leur valeur* »<sup>1</sup>. Cette approche est en avance par rapport au mouvement national de valorisation des savoirs locaux qui s'amorce à la fin des années 80 (Alphandéry, Fortier, 2005). Ce décalage temporel peut être dû à l'insertion sur le continent américain où la question des savoirs locaux se construit dans une temporalité et selon des enjeux forts différents de ceux de l'Europe.

Cette même administration, qui a en charge l'attribution de terrains, tient à préciser que les réserves naturelles proposées pour classement, laissent « *la libre jouissance du droit de chasse aux indiens et l'interdit à tout moment à tout autre population* »<sup>2</sup>. La DDA qui participe à l'écriture du premier projet de parc a donc une approche positive de cette population. Les amérindiens sont évoqués à de nombreuses reprises dans le document, outre la partie qui leur est spécifiquement consacrée, ce qui peut signifier que cette approche positive est partagée par les autres institutions partenaires.

Le texte du projet de parc place les amérindiens au centre du projet car ils en sont les seuls habitants permanents. Ils incarnent donc la solution à la « *désertification [qui] est un problème très grave et très angoissant* »<sup>3</sup>. L'intérieur est vide d'hommes, de projet, d'infrastructure, rien ne marque son appropriation par la nation française. Le parc, comme nous le disent les auteurs du texte, consiste à « *donner un statut à l'isolement* »<sup>4</sup> de la zone centrale du parc et les amérindiens seront « *une présence humaine unique [...], gage de la vitalité de ce futur parc* »<sup>5</sup>. Ce n'est donc pas la nature qui est envisagée comme la source de vie de ce parc mais ses populations, bien qu'infimes en nombre puisque le parc est considéré comme « *quasi inhabité* ». La nature permet de justifier la création d'un nouveau statut pour l'intérieur de la Guyane : le parc donne un cadre ; et les amérindiens, petits en chiffre, grands en source de vie, en seront le moteur.

---

<sup>1</sup> BDoc : parc national. Rapport DDA, 1974, p. 2.

<sup>2</sup> BDoc : parc national. Ibid. p. 7.

<sup>3</sup> BDoc : parc national. p. 2.

<sup>4</sup> BDoc : parc national. p. 19.

<sup>5</sup> BDoc : parc national. p. 5.

Les amérindiens sont nettement distingués de l'ensemble des autres populations présentes dans l'intérieur : noirs marrons de la région du Maroni et créoles de Saül. Ces populations ne sont évoquées que dans les activités économiques tandis que les activités d'exploitation de la forêt qu'exercent les amérindiens sont traitées comme signe de « *leur adaptation au milieu* » et non comme « *exploitation de type commercial* »<sup>1</sup>. Leur extériorité supposée à l'économie monétaire les distingue des autres groupes.

Cette distinction radicale va de pair avec l'approche des amérindiens, dans la continuité du regard des observateurs et des travaux de Hurault et Grenand. On retrouve les préconisations de Hurault dans la qualification du tourisme comme étant un danger pour eux<sup>2</sup>. La formulation du lien à la nature reprend les termes des Grenand dans leur programme de 1973 sur « *l'écologie Wayãpi* ». Dans la sous-partie qui est consacrée aux amérindiens, on retrouve les résultats de ce travail de recherche, exprimé dans un vocabulaire moins scientifique. Leur rapport à la nature est qualifié par leur connaissance de celle-ci qui est « *fine* » et « *grande* »<sup>3</sup>. Leur mode de vie est décrit sous l'angle de l'équilibre, tant dans les rapports homme-femme que dans leur rapport au milieu où ils n'utilisent que des « *technologies douces* »<sup>4</sup> et font preuve d'une « *grande prudence* »<sup>5</sup>.

Ces termes ne qualifient pas seulement les wayampis, mais aussi l'ensemble des amérindiens de l'intérieur : « *les trois ethnies peuvent donc être qualifiées de société à technologie douce* »<sup>6</sup>. De l'élargissement des résultats de ce programme centré sur un groupe à l'ensemble des amérindiens de l'intérieur il n'y a qu'un pas que l'ethnologue franchit. Il opère ainsi une généralisation de ses résultats de recherche et insère sa démonstration des liens à la nature dans l'approche de celle-ci en terme de protection.

De ce fait « *l'avenir du parc national apparaît ainsi étroitement lié à celui des amérindiens. Connaisseurs de leur milieu, les amérindiens en sont les meilleurs protecteurs* »<sup>7</sup>. L'équivalence entre amérindiens et nature a été stabilisée par le programme, celle entre

---

<sup>1</sup> BDoc : parc national. Ibid., p. 8.

<sup>2</sup> Le parc doit « *imposer des mesures pour éviter la contamination des autochtones par un contact trop brutal avec le XXème siècle* », (BDoc : parc national. Ibid., p. 21), le terme contamination étant justifié par « *des raisons sanitaires* » (BDoc : parc national. Ibid., p. 20).

<sup>3</sup> BDoc : parc national. Ibid., p. 8.

<sup>4</sup> BDoc : parc national. Ibid., p. 8.

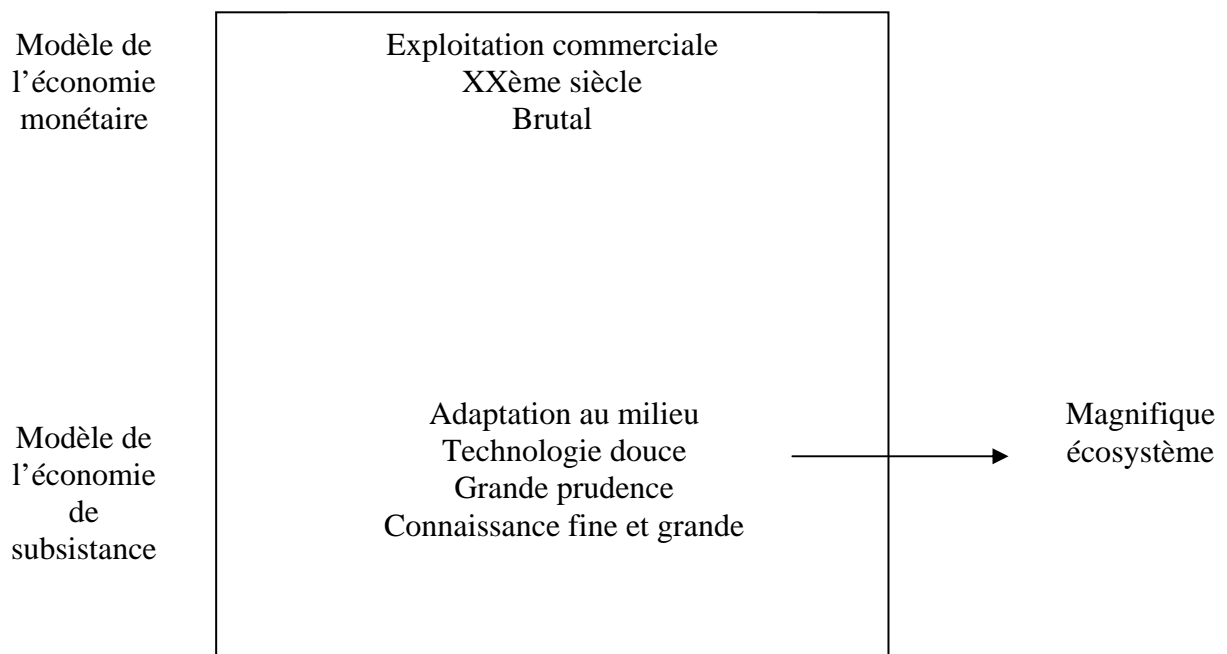
<sup>5</sup> BDoc : parc national. Ibid., p. 8.

<sup>6</sup> BDoc : parc national. Ibid., p. 8.

<sup>7</sup> BDoc : parc national. Ibid., p. 8.

amérindiens et protection de la nature est construite par ce texte du premier projet de parc où leurs connaissances sont présentées comme une garantie de préservation du milieu. Immédiatement après, l’auteur souligne que pour préserver ces connaissances et cette appréhension spécifique et précieuse du milieu, il faut « *que leur genre de vie soit respecté* »<sup>1</sup>. Condition englobante pour maintenir l’équivalence entre population amérindienne et protection du milieu, l’enjeu du statut des populations amérindiennes, expression écrite de leurs revendications, est ici implicitement désigné.

Les parties du document qui ne sont pas rédigées par l’ethnologue mais par l’ensemble des acteurs administratifs, vont encore plus loin dans la construction d’équivalence. Au chapitre « *mesures de protection* », les auteurs vont jusqu’à dire que « *les populations indigènes [...] réalisent en fait avec leur environnement un véritable écosystème* ». Leur prédation sur la faune est « *sans risque, car elle se fait selon leurs techniques et leurs conception de l’univers. [...] Elles font partie intégrante des échanges d’un écosystème. C’est donc cet écosystème qu’il faut préserver* »<sup>2</sup>. On ne peut pas lier plus solidement que cela le sort de ces populations à leur nature. Ils sont intégrés dans leur nature, on pourrait dire qu’ils sont dilués dans le terme écosystème. Ils sont donc inclus dans l’expression « *magnifique écosystème* » que nous avons relevée plus haut.



**Schéma n°5 : Modèle de la subsistance. Etape 2.**

<sup>1</sup> BDoc : parc national. Ibid., p. 8.

<sup>2</sup> BDoc : parc national. Ibid., p. 19.

### **2.3.3 Echech et réajustements.**

Si ce document est le premier à être produit en dehors du confinement des deux dispositifs constitués autour des trois objets, pour autant, les élus du département n'y ont pas été associés. Les acteurs impliqués sont en majeure partie issus de structures et de réseaux métropolitains implantés sur place (administrations locales, scientifiques, membres de la Sepanguy). Les élus qui représentent, par la voie électorale, les guyanais, sont extérieurs au projet. A partir de là, ils deviennent une catégorie d'acteurs, désignée par les protagonistes du parc comme « les élus locaux », qui va s'opposer et mettre en échec le projet à plusieurs reprises.

En effet, ceux-ci ne partagent pas l'enthousiasme des rédacteurs du premier projet de parc. Le président de l'association des maires de Guyane, les maires de Maripasoula et de Saül, refusent le projet tel qu'il est formulé dans ce document de 1978. Ils le jugent trop vaste et trop centré sur Saül. Tel quel, le projet de parc est pour eux une réactivation du « Territoire de l'Inini », vécu, nous l'avons vu comme une dépossession de leur département. La polarisation sur la question indienne, due aux réseaux mobilisés pour ce projet, contribue à irriter les élus locaux qui sont majoritairement créoles, tout comme la majorité des guyanais à cette date (Jolivet, 1990).

Mais surtout, ils n'acceptent pas d'avoir été exclus du processus d'élaboration et de rédaction du projet. Leur avis a été sollicité en amont, sur l'idée de créer un parc national mais sans formulation plus précise. Leur consultation, nécessaire pour aboutir à la création du parc comme cela est stipulé dans la loi de création des parcs de 1960 (Lachaux, 1980), aboutit à un blocage total du projet et non à la prise en compte de leur avis.

En revanche, les élus se disent plus favorables aux réserves qu'au parc. Les documents administratifs qui suivent tentent donc de réintroduire cette distinction et de lutter contre la capacité du parc à exercer une force centrifuge sur la gestion de la nature à l'échelle de l'ensemble du territoire. Réserves et parc s'inscrivent dès lors dans des laps de temps différents. Dans un rapport du Ministère de l'Environnement, un an après cette mise en échec,

il est précisé que les réserves doivent être créées « *d'urgence* », tandis que le parc doit être « *étudié* »<sup>1</sup>. La première réserve qui bénéficiera d'une protection est celle de Kaw, en 1989 par un arrêté de protection de biotope. Dans la même logique et à défaut de parc, la région de Saül est proposée pour être classée en réserve mais cette proposition se croise constamment avec le dossier du parc et cette zone ne sera classée par un arrêté de protection de biotope qu'en 1993 (voir annexe chronologique n°3).

De son côté, le projet de parc entre à nouveau dans une phase de confinement. Il va être redéfini et retravaillé de manière à mieux répondre aux attentes des élus, à les consulter, à lever leurs inquiétudes et rendre conciliable le projet avec leurs objectifs de développement. Parallèlement à ce travail, un effort d'organisation est mené par les protagonistes du projet afin d'inclure certains élus ou acteurs guyanais influents. De l'expérience malheureuse de l'échec du projet, la DDA conclut : « *les demandes doivent venir de Guyane et rien ne peut être imposé* »<sup>2</sup>. Le Ministère de l'Environnement en fait un mot d'ordre : il faut mener une « *très large consultation* »<sup>3</sup>. Un travail est donc mené par les protagonistes du projet, à la fois sur le plan discursif et organisationnel. Désormais, les élus vont être inclus dans le dispositif du projet de parc qui commence à se mettre en place.

La Sepanguy y travaille, en lien avec la Sepanrit. Le Dr. Martin, membre de la Sepanrit, ayant des ambitions politiques au sein de l'équipe de Chaban-Delmas (entretiens Boyé et Perrin) reprend le projet. Officiellement chargé de la relation avec les Antilles-Guyane au sein de la Sepanrit, il sollicite les « anciens », comme le père Barbotin<sup>4</sup>, pour trouver une voie de négociation politique. Son idée est de mettre en place, par une collaboration étroite avec les autorités brésiliennes, une protection à long terme de la région sud frontalière avec le Brésil. Barbotin lui expose la position qu'il doit adopter sur le parc. Fort de son expérience, il préconise une position modérée : « *à vouloir les protéger intégralement nous passerons pour des puristes et perdrons crédit auprès des autorités et des élus...* »<sup>5</sup>. Il l'incite à l'ouverture au compromis et à l'inscription dans la durée : « *Je suis partisan du Parc National, mais je trouve inutile et même déraisonnable de le vouloir si grand – car ce serait reprendre la division de la Guyane en deux, comme lors de l'institution du territoire de l'Inini. Les*

---

<sup>1</sup> BDoc : parc national. Rapport du ministère de l'environnement. 1979, p. 5.

<sup>2</sup> BDoc : parc national. Procès-Verbal de la réunion DDA, janvier 1979, p. 5.

<sup>3</sup> BDoc : parc national. Op. cit., p. 5.

<sup>4</sup> Arrivé en Guyane en 1935, il continue à travailler au sein de la Sepanguy alors que les autres membres fondateurs sont partis de Guyane en raison de la rotation importante de la plupart des fonctionnaires.

<sup>5</sup> BDoc : parc national. Courrier au Dr. Martin. 29 Mars 1979, p. 1.



*politiciens à cette idée voient rouge et cela seul peut faire rater le projet. [...] Rien n'empêche ensuite de décider des agrandissements. Il faudrait en outre permettre l'exploitation minière, dans les points où elle a déjà eu lieu, quitte à y imposer des servitudes très fermes. Vous avez suffisamment vu la forêt guyanaise, pour savoir que grâce à sa topographie, qui rend le coût des routes exorbitant, elle sait se défendre toute seule, et que les « grandes entreprises » après l'avoir égratignée ont toutes fait faillite. [...] Mais que cela soit fait avec patience et doigté. Nous avons causé de tout cela avec les docteurs Moulin, Sanite et moi. Ce dernier vous en reparlera »<sup>1</sup>.*

Entre 1979 et 1982, le Dr. Martin entame un travail d'approche des élus guyanais et des associations brésiliennes de protection de la nature. Il est soutenu dans cette entreprise par O. Stirn, Secrétaire d'Etat passé du Ministère des DOM-TOM, où il a réalisé le « Plan vert », à celui des Affaires Etrangères. Son travail se fait volontairement en dehors de la Sepanguy pour ne pas susciter la méfiance que les élus guyanais nourrissent désormais explicitement vis-à-vis de cette association<sup>2</sup> et de manière prudente vis-à-vis des autorités brésiliennes en raison des forts enjeux économiques de l'exploitation de la zone forestière pour ce pays. Son allié dans l'administration locale est le DRAE qui a validé officiellement le projet déposé en 1978. Le projet de parc entre donc dans la première forme d'institution officielle de la gestion de la nature, la DRAE, sans pour autant être coupé des acteurs qui l'ont constitué, la Sepanguy et la Sepanrit.

Le Dr. Martin envoie une série de lettres aux différents décideurs guyanais pour les relancer sur le projet de parc. Dans sa lettre à M. Castor, Président du Conseil Général et maire de Sinnamary, il formule habilement l'intérêt du projet de parc : « *l'intérêt de protéger une vaste région boisée dans l'Ensemble Amazonien n'est plus à démontrer. L'intérêt de sauver en Guyane un capital génétique qui sera utile dans le futur traduit une préoccupation parfaitement moderne de la gestion d'un pays* »<sup>3</sup>. Dans cette lettre, le Dr. Martin préfère insister sur la forêt comme banque de gènes, plutôt que sur sa faune ou sa richesse floristique. Cela lui permet de dissocier la protection de cette forêt des disciplines scientifiques et acteurs, notamment de la botanique et de la Sepanguy, qui l'ont jusque-là constituée en objet de protection puisqu'il suppose que M. Castor nourrit de la méfiance vis-à-vis de ces derniers. Il

---

<sup>1</sup> BDoc : parc national. Courrier au Dr. Martin. 29 Mars 1979, p. 2.

<sup>2</sup> BDoc : parc national. Courrier du Dr. Martin à Barbotin. 4 avril et 16 mai 1981.

<sup>3</sup> BDoc : parc national. Courrier du Dr. Martin au Président du Conseil Général de la Guyane. 28 mai 1979. p. 1.

introduit la forêt et sa protection au registre de la « modernité » tandis que la botanique et la Sepanguy symbolisent le passé. De même, lorsqu'il modère l'ampleur du projet pour en minimiser l'emprise territoriale, il tâche d'effacer les traces du passé auquel le projet de parc renvoie : « *en d'autres termes, nous pensons qu'il ne serait pas raisonnable de créer un PN trop vaste, mal délimité, ou inadapté au contexte local. Ceci veut dire que nous serions désolés qu'une telle entreprise reconstitue de près ou de loin un deuxième « territoire de l'Inini* »<sup>1</sup>. Il tente donc également de dissocier le projet de parc de la mémoire de l'Inini. Il prend soin de ne pas aborder dans ce courrier la question de la réglementation de la chasse, autre dossier litigieux, alors qu'il rappelait l'urgence d'une telle réglementation dans sa lettre au préfet.

Le Dr. Martin propose donc une redéfinition du projet de parc, qui vise à le détacher de ce et ceux qui l'ont fait naître afin qu'il trouve un écho chez ceux qui s'y opposent. En complément de cette évolution, il suggère aux acteurs de la Sepanguy et de la Sepanrit la création d'un « *vaste Parc National Equatorial pour lequel nous allons encourager le projet proposé par la DDA (Mme Michau) et le délégué à l'environnement (M. Goujat) qui intéresse toute la région de Maripasoula à Camopi, et qui raccorde à lui les trois réserves côtières* »<sup>2</sup>. Il réinvestit ainsi, peut-être sans le savoir, la proposition de Brugière en 1973 de créer à Saül un « *Centre Ecologique Intertropical* »<sup>3</sup>. Les projets qui investissent cet intérieur, pour lui-même et non comme dans le « Plan vert » sans tenir compte de ses caractéristiques, visent une valorisation par un lien au-delà des frontières.

Pour atteindre cet objectif, il propose un accord avec le Brésil concernant la protection de la forêt. Il se rendra pour cela en mission au Brésil en 1981, encouragé par O. Stirn. Ce travail de rapprochement avec le Brésil est soutenu financièrement et politiquement par des décideurs métropolitains : « *Depuis un an et demi, de multiples contacts ont été pris avec des personnalités brésiliennes responsables de l'environnement et de la protection de la nature. Des encouragements et un avis très favorable de M. O. Stirn, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, nous ont été prodigués. Le financement est partiellement assuré par Air France, une demande complémentaire a été faite auprès des services compétents du Ministère des*

---

<sup>1</sup> BDoc : parc national. Ibid., p. 1.

<sup>2</sup> BDoc : parc national. Courrier du Dr. Martin à Barbotin. 16 mai 1981. p. 4.

<sup>3</sup> Pour rappel, nous l'avons analysé dans le point 2.2 du deuxième chapitre de la première partie.

*Affaires Etrangères* »<sup>1</sup>. L'objectif est de parvenir à la création d'un « *parc analogue* » de l'autre côté de la frontière afin d'inciter les élus guyanais à donner leur accord à la création du parc en Guyane.

On voit donc se dessiner un lien entre le projet de parc et l'ancrage de la Guyane dans la sous-région sud américaine. Les protagonistes du projet de parc recherchent des liens à l'extérieur avec d'autres projets. Il s'agit de dépasser le cadre départemental où les élus ont une légitimité électorale irréductible.

---

<sup>1</sup> BDoc : parc national. Compte rendu du Conseil d'Administration Sepanrit, 1980 : mission de la SEPANRIT au Brésil : par le Dr. Martin.

Dans le premier projet de parc, les trois objets deviennent véritablement des objets politiques. Ils sont alors connectés au sein de l'entité forestière. Elle acquiert dès lors une capacité d'intégration de ces objets.

L'objet amérindien est réinvesti de manière centrale dans le projet. Les responsables administratifs qui participent à l'élaboration du document adoptent l'approche des observateurs. Les travaux précédents de Hurault et surtout de Grenand sont donc réinvestis. Ils amènent à construire une équivalence entre protéger la forêt et protéger les amérindiens. Ceux-ci sont donc intégrés à « l'écosystème » forestier.

Suite au refus du projet par les élus guyanais, la Sepanrit le repositionne au sein de la sous-région amazonienne. En complément, une recherche de contact avec les dits élus se met en place afin de les associer au dispositif du projet de parc. Le projet entre donc ainsi dans une phase de confinement où il est retravaillé de manière souterraine par des acteurs métropolitains extérieurs à la Guyane.

## CONCLUSION DU CHAPITRE 2

Le premier projet de parc est constitué par la connexion des trois objets faune, flore et amérindiens. Le rassemblement de ces trois objets s'opère avant même que le projet soit formalisé, sous l'effet du rapprochement des dispositifs des objets naturels et de l'objet social. Ce rapprochement répond à une logique d'investissement du domaine politique par les acteurs scientifiques de ces dispositifs, afin de constituer la protection de leur objet.

Le « Plan vert », en créant en Guyane un projet de développement massif basé sur la destruction de la forêt, amène la formalisation du projet de parc dans un texte. Il apparaît dès lors, comme une manière de s'opposer à ce plan. Par ce texte, les trois objets entrent nettement dans le domaine politique.

Désormais, tout en conservant des éléments de leur trajectoire antérieure, les trois objets, naturels et sociaux, accèdent à un cadre qui les redéfinit selon des enjeux politiques communs. L'entité forestière apparaît comme l'unité qui intègre en elle ces objets. Les amérindiens y tiennent une place centrale. Reprenant et généralisant les travaux de Grenand, le texte met en avant l'équivalence entre leur protection et celle de la forêt. Ils font désormais partie de « l'écosystème » forestier.

Le terme « d'écosystème », convoqué d'autorité, fait référence à un vocabulaire utilisé en métropole mais qui n'est pas encore outillé en Guyane. Dans le chapitre suivant, nous étudierons la construction de ce terme, et plus largement le type de pratique scientifique et de construction de faits qui l'ont fait émerger. Nous allons voir comment la construction d'outils scientifiques cohérents avec l'approche de la forêt comme « écosystème », fait évoluer le projet de parc aussi bien dans la définition de son contenu que dans son ancrage dans la sous-région.

Nous verrons dans le chapitre suivant que ce lien va devenir de plus en plus important dans l'avancement du projet de parc. Pour qu'il se constitue et se consolide, il est nécessaire que la qualification de la forêt de Guyane évolue. La forêt de Guyane va progressivement être définie et qualifiée par d'autres acteurs et dispositifs, complémentaires à ceux que nous avons étudiés jusque-là. La forêt de Guyane a été merveilleuse jusque dans les années 70, elle est devenue une entité englobante et habitée jusqu'aux années 80, elle va se transformer en une forêt équatoriale humide durant les 10 années de la fin de cette période.

## **CHAPITRE 3**

### **REFORMULATION DU PROJET PAR L'ÉCOLOGIE (1979 – 1992)**

L'écologie, tant scientifique que politique, émerge en Guyane, et devient le référentiel commun à tous les acteurs liés au projet et investis dans la recherche sur la forêt. Dans le projet de parc, elle est utilisée comme référence explicite et amène une réflexion d'ensemble sur l'entité forestière, incluant aussi bien les objets naturels que sociaux. Descola définit l'écologie comme « l'étude des rapports entre une communauté d'organismes vivants et son milieu »<sup>1</sup>, que cette communauté soit humaine ou non. Cette approche commune aux trois objets consolide les liens précédemment noués entre eux.

Dans la recherche scientifique, son utilisation comme mode de raisonnement n'est pas toujours explicite mais elle se traduit par une réflexion en termes de fonctionnement et de processus plutôt que par une étude systématique des éléments qui la composent. Un passage s'opère d'une réflexion systématique à une réflexion systémique, comme elle a eu lieu précédemment en Occident (Star, Griesemer, 1989 ; Acot, 1994). Nous avons vu cette évolution dans la recherche centrée sur l'objet amérindien, qui intègre à son analyse les liens de cet objet à son milieu. Cela participe à la stabilisation de la définition de cet objet, désormais lié à l'entité mondiale des peuples autochtones. De son côté, la recherche sur les deux objets naturels pour une part, maintient le découpage entre les objets faune et flore, et pour une autre part développe la réflexion en terme de fonctionnement entre ces deux objets<sup>2</sup>. Elle intègre également indirectement l'analyse des êtres sociaux par l'étude des conséquences de ses activités. La dénomination de la forêt et une part de son étude se trouvent modifiées. Du fait de la référence à l'écologie, elle est étudiée en tant qu'écosystème<sup>3</sup> et devient un EFTH : Ecosystème Forestier Tropical Humide, entité internationale qui se constitue au cours des années 80<sup>4</sup>.

L'avènement du raisonnement systémique, prenant ici pour référence l'écologie, se traduit donc différemment dans le projet de parc où il consolide les liens entre les objets, notamment naturels et sociaux, et dans la recherche où les dispositifs de recherche centrés sur l'un et l'autre restent distincts. Dans la recherche, la référence à l'écologie consolide la réflexion en termes systémiques sans opérer un rapprochement total entre objets naturels et sociaux.

---

<sup>1</sup> Descola, 1986, p. 15.

<sup>2</sup> La recherche alliant plusieurs disciplines s'accentue, par exemple en analysant les liens entre sol, eau et arbre.

<sup>3</sup> Le terme émerge au fil des études menées en écologie, Raffin en attribue la paternité à un scientifique anglais, Tansley, en 1935 « pour désigner l'ensemble formé des organismes vivants ». (Raffin, 1993, p. 28).

<sup>4</sup> Harrison remarque dans sa préface que les forêts n'étaient pas un sujet récurrent dans l'espace public lorsqu'il a entamé son ouvrage, tandis qu'elles l'étaient devenues lorsqu'il l'a achevé en 1991 (Harrison, 1992).

Une page se tourne : un travail de laboratoire est désormais possible en pleine forêt qui devient, en certains sites, un espace ordonné et contrôlé selon les besoins de la recherche qui doit y être menée (stations d'observation et d'expérimentation in situ, renouvellement de l'outillage des laboratoires, implantation de nouvelles structures de recherche). Les moments de co-présence avec les êtres pris pour objet s'en trouvent modifiés. Le travail sous forme de mission n'est plus un passage obligé pour accéder à son objet : ce qui est à portée de vue, n'est plus nécessairement à portée de main<sup>1</sup>. Les scientifiques qui veulent atteindre un lieu situé hors de ces équipements de terrain continuent à travailler sous forme de mission mais celles-ci diminuent en nombre et en durée par rapport à la période précédente.



**Photo 19 : Evolution de l'outillage scientifique à partir des années 80**

La recherche sous forme de mission, liée à un travail systématique (classification et morphologie) plutôt que systémique (processus et fonctionnement) devient marginale dans la recherche et reste centrale dans le projet de parc où les objets continuent à être définis sur cette base, tandis que leurs liens et la forêt dans son ensemble est définie dans les termes de l'écologie. L'existence de l'écologie dans le projet de parc comme référence, est d'autant plus facilitée que ce terme a une existence dans le domaine scientifique aussi bien que politique. Il permet donc de voyager aisément des liens et stabilisations de raisonnement opérées dans la recherche à leur expression dans le domaine politique. Cette évolution va de pair avec la montée de l'écologie politique (Jacob, 1999) et de l'impératif de protection des forêts

---

<sup>1</sup> Termes de Boltanski au sujet des médias : « Avec les médias modernes, ce qui est à portée de vue n'est plus à portée de la main », rapportés dans Blondeau C. Sevin J.-C., 2004.



tropicales sur la scène internationale (Smouts, 2001), deux objectifs politiques qui coïncident avec certaines caractéristiques de la Guyane.

Nous allons analyser le lien entre l'avènement de ces équipements de recherche et la généralisation des caractéristiques de la forêt de Guyane qui devient un EFTH sur la base de sa distinction d'avec les forêts tempérées de métropole.

Nous verrons dans quelles mesures les pratiques scientifiques les plus proches de celles des savants anachroniques amènent les chercheurs à entretenir un lien spécifique avec le domaine politique.

Enfin, dans un dernier point, nous verrons comment ces évolutions au sein de la recherche se traduisent dans la reformulation du projet de parc qui s'opère avant le sommet de Rio.

### 3.1 DISPOSITIF D'ÉCOLOGIE SCIENTIFIQUE : AGRANDISSEMENTS

L'avènement de nouveaux dispositifs scientifiques modifie la portée des recherches se déploient en forêt guyanaise. Ils permettent tout d'abord une modélisation du fonctionnement de la forêt<sup>1</sup>. Ses résultats sont ainsi extrapolables à d'autres entités forestières de par le monde et amènent un changement de référentiel géographique. Les travaux précédents, généralement menés en Afrique, sont réinvestis dans la région, amenant une réflexion comparée entre les deux continents. Du fait de sa proximité géographique avec l'Amazonie et de cette capacité à généraliser générée par le dispositif, des liens se nouent avec cette nouvelle entité. En raison de ces deux voies d'agrandissement, la forêt de Guyane devient un site où s'exemplifie le fonctionnement de l'ensemble des forêts tropicales humides. Cet agrandissement des recherches en écologie sur la forêt est analysable à travers les références et objectifs que se fixent les programmes de recherche sur la forêt.

#### 3.1.1 Agrandissement des résultats scientifiques

La première évolution de l'équipement scientifique suite au « Plan vert », est l'arrivée de nouvelles structures de recherche. Elles modifient l'étendue des recherches possibles en complément de ce que pratiquaient l'ORSTOM et l'Institut Pasteur, seules structures sur place auparavant. Ces structures nouvelles sont le BRGM, l'ISTPM, l'INRA et un ensemble de structures de recherche en agronomie tropicale qui seront ensuite regroupées dans le GERDAT, futur CIRAD. Certaines de ces structures existaient déjà auparavant, implantées à Kourou, mais elles accèdent, par le « Plan vert » à une augmentation importante de leurs moyens. C'est le cas du BRGM qui était auparavant le BMG (Bureau Minier Guyanais). L'INRA également, n'était pas tout à fait absent de la Guyane où il agissait depuis la Guadeloupe. Mais il dispose désormais sur place, d'une véritable station d'expérimentation et

---

<sup>1</sup> Le lecteur pourra s'étonner de voir essentiellement le terme forêt désigner l'objet des recherches qui se développent alors, plutôt que les termes faune et flore précédemment utilisés. La première raison en est que les recherches que nous allons analyser se sont davantage portées sur la flore que sur la faune, l'abordant à travers son fonctionnement donc en tant que forêt. La deuxième raison en est que la faune est étudiée à travers ses interactions avec la flore comme nous le verrons dans le point 3.2 de ce chapitre. Nous retrouverons les trois objets tels que nous en avons pris l'habitude dans les pages précédentes, lorsque nous analyserons la reformulation du projet de parc, dans le point 3.3 de ce chapitre.

d'analyse. Le CIRAD<sup>1</sup>, qui regroupe 9 instituts de recherche spécialisés en agronomie tropicale, renforce ses filières existantes comme l'IRAT, implanté dès 1961, et le CTFT, et en installe de nouvelles<sup>2</sup>.

Ces nouvelles structures sont étroitement liées aux enjeux économiques et politiques du plan : chacune correspond à un secteur économique ou une filière de production spécialisée qui doit être développée. Le BRGM doit permettre de relancer l'exploitation minière, l'ISTPM la pêche côtière, l'INRA doit participer au développement de l'élevage bovin et chacun des instituts du Gerdat gère une production. Par exemple, l'IRAT doit permettre de développer la filière de production du manioc et le CTFT, la filière bois. Elles ont donc un objectif de production et d'efficacité qui doit être garanti par les moyens techniques qu'elles ont à leur disposition. Ces structures ont donc un positionnement différent de celles qui préexistaient même si, comme nous l'avons vu pour l'Institut Pasteur, cet enjeu d'efficacité existait de manière indirecte.

Chacun de ces instituts se dote de laboratoires d'analyse, de serres, de stations d'expérimentation, de sites en forêt. Si certaines de ces techniques sont nouvelles, c'est surtout leur échelle de mise en œuvre qui permet une innovation. Elles rendent possible une modélisation du fonctionnement de chacun des êtres naturels étudiés.

Afin de comprendre au mieux cette évolution, nous allons étudier le cas de la filière qui nous intéresse le plus, étant donné ses liens avec le premier projet de parc. Le CTFT mis en place pour « réanimer »<sup>3</sup> la filière de production de bois, modifie l'approche scientifique de cette ressource, par les moyens nouveaux dont il est doté. L'approche de la forêt en tant que ressource en bois s'est amorcée sous l'Inini où un service administratif en avait exclusivement la charge. Ce service devient ensuite le service des Eaux et Forêts à la départementalisation, puis l'ONF en 1966. Les travaux de cette administration consistent essentiellement à répertorier les bois exploitables existants et à définir les règles légales d'exploitation inscrites

---

<sup>1</sup> En 1985, le CIRAD est implanté dans tous les DOM, contrairement à l'INRA qui n'est présent qu'aux Antilles et en Guyane, et rassemble 63 chercheurs/ingénieurs dont 15 sont basés en Guyane, secondés par 4 VAT et stagiaires. Sur la période 1982-1984, la Guyane représente le deuxième budget d'investissement dans les DOM pour le CIRAD, après la Réunion.

<sup>2</sup> Vivier, 1995, p. 23. L'IRFA pour les agrumes, l'IRHO pour établir des collections, s'installent mais sont d'une moindre importance en termes de moyens et d'enjeux de production (BDoc : parc national. Bulletin d'information du Cenaddom n°80, 1985).

<sup>3</sup> Ce terme est celui utilisé par un membre de cet organisme qui en a réalisé un historique. BDoc : recherche. Histoire du CTFT, Tome 3, p. 264.

dans des arrêtés préfectoraux afin de formaliser la relation entre cette administration et les entreprises du secteur (entretien Borderes et Lescure<sup>1</sup>). Mais avec le « Plan vert » et l'avènement du CTFT, une rupture s'instaure. A la gestion de la filière est associé un équipement de recherche centré sur l'analyse du bois (le CTFT), doté de suffisamment de moyens pour définir son propre programme de recherche. Si le CTFT est étroitement lié aux enjeux politiques et économiques de la filière bois, il constitue également un véritable centre de recherche. En 1981, il emploie neuf ingénieurs et quatre techniciens, est doté d'un laboratoire de technologie et de préservation du bois, une serre de quarantaine et plusieurs stations d'essais dans la partie ouest du littoral. Ses travaux portent sur trois thématiques : la création de collections vivantes, qui consiste à « *disposer des variétés les plus performantes dans les différentes spécialisations agricoles tropicales écologiquement possibles en Guyane* »<sup>2</sup>, les recherches forestières, c'est-à-dire « *l'étude du milieu, de la productivité et de la régénération de l'écosystème forestier, et la mise au point de techniques sylvicoles* »<sup>3</sup> et enfin, les recherches fruitières par la « *sélection et la mise en place de techniques de culture* »<sup>4</sup>. L'ensemble de ces travaux vise à définir les règles d'une production forestière, généralisable à d'autres zones tropicales. L'objectif est d'atteindre une transposabilité de ses résultats, le CTFT étant implanté sur plusieurs continents.

Les nouveaux moyens que le « Plan vert » amène en Guyane permettent une généralisation des résultats de recherche, liés à des objectifs économiques, dans chacune des filières de production inscrites dans le plan. Cette recherche spécialisée sur chacune des filières du plan est inscrite dans une recherche d'ensemble portant sur le fonctionnement de la forêt de Guyane : le programme ECEREX : « *Ecologie, Erosion, Expérimentation* », action concertée de la Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique (DGRST) qui associe le CTFT et l'INRA aux disciplines présentes antérieurement en Guyane au sein du MNHN et de l'ORSTOM. Ce programme, financé par le plan, vise une modélisation exhaustive de l'évolution de la forêt en fonction des différents types d'exploitation qui y sont menés. L'objectif est d'aboutir à « *une modélisation explicative fine des phénomènes*

---

<sup>1</sup> « L'office s'est créé en 65, donc les Eaux et Forêts avaient créé une école de prospecteurs, donc ils avaient formé dans l'objectif de cet inventaire un certain nombre de gens. Bon, et puis après donc, ça a duré 3 ans peut-être, je sais pas. Et puis après il y a eu un silence radio complet, je vous dis quand je suis arrivé tout ces gens là étaient repartis » (entretien Borderes). « L'ONF, ils ne faisaient rien. Ils ne faisaient rien à ce moment là, c'était tout petit, ils donnaient des permis d'exploiter et puis c'est tout » (entretien Lescure).

<sup>2</sup> BDoc : recherche. Catinot Grison, 1985 p. 13.

<sup>3</sup> BDoc : recherche. Ibid., p. 13.

<sup>4</sup> BDoc : recherche. Ibid., p. 13.

*d'écoulement*»<sup>1</sup>, ainsi qu'à des « *données pratiques pour l'exploitation des terres hautes guyanaises, apprécier les dangers d'érosion et les possibilités de régénération du milieu naturel* »<sup>2</sup>. Plus complet que les travaux des structures que nous avons analysés plus haut, ce programme a un objectif de connaissance allant des modalités d'exploitation à l'enjeu de la reforestation. Il intègre donc indirectement la relation de l'homme à la forêt. L'enjeu de production par filière (bois, agrumes, etc) est inséré dans une approche globale du cycle forestier et vise une modélisation de celui-ci.

L'un des objectifs de la modélisation mise en place dans le programme ECEREX est de rendre les résultats obtenus « *extrapolables sur d'autres bassins* »<sup>3</sup>. « *Cette région constitue donc un laboratoire à partir duquel il est possible de contribuer à résoudre des problèmes identifiés non seulement en Guyane, mais dans toute la zone intertropicale* »<sup>4</sup>. Ce programme représente une mise en œuvre concrète de la recherche scientifique en écologie et dans le même temps, la possibilité d'agrandir les résultats obtenus en référence à des entités mondiales comparables.

### **3.1.2 Agrandissement par l'Amazonie**

L'implantation de ces nouveaux équipements et l'augmentation générale des financements alloués à la recherche modifient le référentiel géographique des recherches menées. Auparavant ces structures oeuvraient essentiellement en Asie et surtout en Afrique, continents d'expansion de la recherche française pendant la période coloniale (Schlemmer, 1996). L'ancrage de ces recherches en Amérique se fait progressivement, facilité par l'émergence concomitante de l'entité Amazonie et du rapprochement entre la France et les autorités brésiliennes<sup>5</sup>. Cette entité acquiert, aussi bien en France (Lipietz, 1990) qu'au niveau international, une existence dans le domaine scientifique et politique, au carrefour des enjeux écologiques, de changement climatique et de pauvreté (Léna, 1999). Elle est le « poumon du monde » selon l'expression utilisée couramment à cette période. Dès lors, il apparaît comme

---

<sup>1</sup> BDoc : recherche. Rapport annuel ORSTOM, 1980, p. 3.

<sup>2</sup> BDoc : recherche. Ibid., p. 6.

<sup>3</sup> BDoc : recherche. Ibid., p. 3.

<sup>4</sup> BDoc : recherche. Compte rendu de mission en Guyane. Bilan de l'opération Ecerex, 1992, p. 4.

<sup>5</sup> Au milieu des années 80, le président de la République française, François Mitterrand, rencontre son homologue au Brésil et lance la création du projet France-Bésil.

important de rattacher la forêt de Guyane à ce massif forestier d'ensemble auquel elle semble appartenir. Pourtant, ce lien n'a aucun caractère d'évidence, car les travaux d'hydrologie et de pédologie ont montré que l'ensemble des trois Guyanes (Guyana, Surinam et Guyane Française) et du Vénézuéla forment un plateau où les sols ont des caractéristiques communes, sensiblement différentes de celles du reste de l'Amazonie. Cette unité géographique se définit également par son hydrographie, entre le bassin de l'Orénoque et le bassin de l'Amazonie où tous les fleuves et rivières se jettent dirigent vers la mer (Lézy, 2000). De ce fait, l'ancrage à l'entité amazonienne est davantage un processus suivant une logique socioéconomique qu'une évidence donnée par la nature. La position de l'Amazonie sur la scène internationale à cette époque, a joué un rôle déterminant dans la création de ce lien. La référence à cette entité confère aux résultats de recherche une validité plus large et fonde une unité pour l'ensemble des travaux menés.

Cet ancrage sur le continent américain est nouveau. Il avait déjà été tenté par le passé mais sans succès. En 1945, l'installation du futur centre ORSTOM est conçue en lien avec un projet d'institut de recherche international sur l'Amazonie, nommé « l'Institut Hyléa Amazonique »<sup>1</sup>. Cet ambitieux projet porté par l'UNESCO n'aboutira finalement qu'à une mission pluridisciplinaire de quelques mois et la mise en place de structures de recherche brésilienne à Manaus. On pourrait dire que cette idée avait émergé trop tôt, à une époque où les structures existantes en Guyane étaient peu nombreuses<sup>2</sup> et dotées de peu de moyens. Ce n'est qu'une fois que se met en place un dispositif de recherche massif, ayant stabilisé ses premiers travaux sur la forêt, que cet ancrage en Amérique et dans la sous-région amazonienne peut réellement prendre corps. Ce point va dans le sens de l'analyse de Callon selon laquelle les théories sont inefficaces « aussi longtemps qu'elles ne sont pas accompagnées des instruments et des compétences qui leur donnent un sens et un intérêt »<sup>3</sup>.

Les années 70 et 80 sont donc une période de transition du dispositif de recherche qui évolue de son passé colonial en Afrique vers un ancrage dans la région où il s'implante massivement à la suite du « Plan vert ». La génération de chercheurs antérieure aux années 70 avait

---

<sup>1</sup> Le terme Hyléa est repris de Humboldt et Bomplan qui voyagent en Amérique au XVIIIème siècle et qui désignaient ainsi l'Amérique équatoriale des plaines qui s'étendent des Andes jusqu'à l'Atlantique, soit près du tiers de la superficie de l'Amérique du Sud, le bassin hydrographique le plus étendu du monde (11 000 000 km<sup>2</sup>). Ce projet a été analysé par l'historien des sciences P. Petitjean (voir les publications de 2001 et 2003). Cependant l'insertion de la Guyane dans ce projet, c'est-à-dire d'une partie du territoire français, n'a pas encore été traitée.

<sup>2</sup> A l'époque il n'existait que l'Institut Pasteur.

<sup>3</sup> Callon, 1999, p. 68.

généralement travaillé au préalable en Afrique. Ce passé africaniste était pour les chercheurs une ressource à deux niveaux. Il constituait un réservoir d'expériences dans lequel ils pouvaient puiser face aux difficultés ou nouveautés rencontrées en Guyane. Ils s'y étaient également constitué un réseau de relations qu'ils pouvaient réactiver une fois en Guyane.

On perçoit cette référence au passé africaniste dans certains travaux de Hurault que nous avons déjà évoqués dans la première partie. La référence aux déplacements en brousse africaine y est constante, lui permettant de cerner en quoi ceux en forêt guyanaise sont spécifiques et différents<sup>1</sup>. De plus, le fait qu'il ait alterné durant 15 ans des missions en Guyane et en Afrique (au Cameroun et au Dahomey) participe à construire son intérêt ethnographique pour les populations noires de Guyane. La manière dont elles négocient leur héritage africain avec leur déracinement, est l'interrogation qui est au cœur de ses premiers travaux d'ethnographie en Guyane. Brugière est une autre personnalité symptomatique de ce parcours de l'Afrique vers l'Amérique. Avant de diriger le centre ORSTOM de Cayenne, il était sous-directeur du centre ORSTOM du Gabon. Il a pu réactiver les relations qu'il y avait nouées lorsque son association devient la Sepanguy. En effet, son ancien directeur de centre au Gabon était le Pr. Paulian, Recteur de l'Université de Bordeaux et membre fondateur de la Sepanrit. Comme pour Hurault, ce passé africaniste lui donne des références qui l'aident à se repérer en Guyane. Il réactive notamment ces références lorsqu'il est confronté au changement majeur qu'est la création de la ville de Kourou. Afin d'argumenter en faveur de la création d'un parc aux portes de Cayenne, il prend exemple de la forêt du Banco en Côte d'Ivoire : *« les premiers botanistes européens qui y ont travaillé ont heureusement mis en réserve intégrale la forêt du Banco, de 3000 ha, à 3 kms d'Abidjan, qui était alors une simple bourgade dans la forêt. Abidjan est maintenant une ville énorme ; toute la végétation naturelle est détruite aux alentours sauf la forêt du Banco qui rend des services inestimables pour les recherches de base de l'ORSTOM »*<sup>2</sup>.

Ce référentiel africaniste s'estompe avec la nouvelle génération de chercheurs qui arrive au début des années 70, sans pour autant disparaître. Ils fondent leur carrière scientifique en

---

<sup>1</sup> La référence à ses expériences est constante et apparaît dès la première page : « L'européen appelé à circuler en Guyane doit se persuader que les conditions dans lesquelles il va travailler sont incomparablement plus difficiles que celles que l'on rencontre en Afrique. Un européen appelé à circuler en brousse en Afrique, s'il a à supporter un climat parfois fatigant, n'a pas à porter lui-même ses bagages. Il est suivi d'une nombreuse colonne de porteurs qui lui permet d'emporter avec lui tout le nécessaire et même un large superflu » (BDoc : amérindiens. Hurault, 1950, p. 1).

<sup>2</sup> BDoc : parc national. Brugière, 1973, p. 5.

Guyane, mais ne sont pas entièrement affranchis du lien à l'Afrique. Les chercheurs de la génération précédente sont leurs directeurs de recherche et l'institution qui les accueille a pour base essentielle les travaux antérieurs menés dans les colonies. Par exemple, Mme Jolivet qui fonde la sociologie en Guyane par une recherche sur les créoles, a comme expérience antérieure un DEA en Amérique centrale, mais elle est dirigée par un anthropologue africaniste, le Pr. Balandier. De même la thèse du botaniste Oldeman, (dont les tous premiers travaux sont en Afrique), est également dirigée par un Professeur africaniste, le Pr. Halle. Ce lien qui perdure est le signe que l'institution de recherche à laquelle ils appartiennent évolue lentement de ses bases africaines vers son implantation en Amérique. Les chercheurs seniors, les données accumulées antérieurement, les références d'articles, les outils ont tous été forgés sur un autre continent. Le passage de l'un à l'autre se fait sur plusieurs décennies.

L'ORSTOM est particulièrement représentatif de ce mouvement comme nous venons de le voir. Mais ce lien à l'Afrique est également visible dans d'autres institutions qui s'implantent à l'occasion du « Plan Vert » comme le CTFT. Ce centre plante en Guyane une collection d'eucalyptus produits au Congo, de caféiers et cacaoyers sélectionnés en Afrique, d'hévéas réintroduits et sélectionnés en Côte d'Ivoire. Ces collections, une fois implantées en Guyane, sont inscrites dans un nouveau dispositif et un milieu différent. Par ses travaux au sein du « Plan vert », le CTFT atteint une maîtrise du processus de pollinisation artificielle des eucalyptus venant du Congo. De plus, ces collections sont complétées par d'autres provenant d'autres sites en Amérique comme en 1981 où sont apportées des collections nouvelles de cocotiers et palmiers provenant de prospections au Brésil. Ce transfert de collections est mis en place par le directeur du CTFT en métropole qui est conseiller en sylviculture auprès de l'Institut d'étude écologique et équatoriale de Manaus au Brésil. On voit donc que cette transition passe, outre l'arrivée d'une nouvelle génération de chercheurs, par les directions nationales des structures de recherche qui évoluent de leurs compétences forgées dans le domaine colonial, à un développement international de celles-ci. Une forme d'exportation des savoir-faire coloniaux vers d'autres régions du monde - dans le cas qui nous intéresse ici - l'Amérique, se met en place. C'est là l'un des enjeux du programme ECEREX, de la modélisation mise en place dans ce programme et de ses structures nouvelles.

Les instances internationales jouent un rôle important dans cette évolution. Par exemple, le comité français du programme Man and Biosphere de l'UNESCO, incite à créer des liens entre des recherches qui se déroulent sur les deux continents. Ce comité a une existence à



deux niveaux, à la fois au niveau national puisqu'il regroupe des scientifiques et décideurs français et au niveau international du fait de l'instance à laquelle il appartient. Il a le pouvoir de labelliser et d'apporter une contribution financière aux programmes de recherche de son choix, ce qu'il va faire pour ECEREX. Il veut en effet attribuer le label MAB à ce programme ainsi qu'à un autre qui se déroule en Côte d'Ivoire. De cette manière, la forêt étudiée dans ECEREX « jouerait un rôle comparable à celui du bassin de Taiï (en Côte d'Ivoire) mais pour l'Amazonie et avec des recherches probablement plus poussées »<sup>1</sup>.

Par ces mises en corrélation de travaux de part et d'autre de l'Atlantique, certaines recherches en forêt guyanaise accèdent à une échelle internationale. Dans cette nouvelle configuration, la Guyane trouve sa place en tant qu'exemple d'un ensemble plus large. Dans les documents sur la recherche en Guyane couvrant une période allant des années 70 au début des années 90, la forêt est constamment évoquée à travers la référence à l'entité amazonienne. Les directives ministérielles vont également dans ce sens. Le Ministère de la Recherche entend « profiter de la situation géographique et écologique [des DOM], en faire un maillon et créer des stations pour réunir et conserver les souches de collections vivantes. Viser le plan de développement du département et un rayonnement plus large »<sup>2</sup>. La Guyane est alors une base, un exemple, actualisant une entité plus large, en un site donné.

### 3.1.3 Agrandissement par l'entité forêts tropicales

Cette référence à l'Amazonie l'insère dans l'ensemble des écosystèmes forestiers tropicaux dont cette entité est un élément. Les recherches menées dans ce cadre continuent à se structurer en référence à ces deux entités, au-delà du programme ECEREX. En effet, au cours des années 80, l'échec du « Plan vert » et le tarissement des financements, transforment le vaste dispositif de recherche mis en place en une boîte vide. Les directeurs de centre s'interrogent alors sur l'avenir de leurs organismes et décident de créer une structure de

---

<sup>1</sup> BDoc : recherche. Courrier du direction du service hydrologie au directeur de l'ORSTOM. 7 mars 1973.

<sup>2</sup> BDoc : recherche. Courrier de Salmon Legagneur, conseiller scientifique de la DGRST, au directeur de l'ORSTOM. 3 septembre 1975.

recherche commune<sup>1</sup>, centrée sur la forêt et inscrite dans des liaisons à deux entités : la plus proche, l'Amazonie et la plus générale, les forêts tropicales.

Les directeurs de centre dressent un bilan des travaux effectués jusque-là : « *une demande claire de développement dans les années 80 [...], une équipe efficace, [...], mais des objectifs caducs dans les années à venir et des équipes dispersées* »<sup>2</sup>. Après la publication en 1990 par l'INRA et le CTFT d'un ouvrage sur la « *Mise en valeur de l'écosystème forestier guyanais* », les chercheurs ont considéré leur mission accomplie. Ils constatent que ECEREX et le « Plan vert » ont permis une évolution majeure du dispositif de recherche mais ne débouchent sur aucune dynamique commune : « *En dehors [d'ECEREX], les relations entre organismes étaient limitées à des relations inter-personnelles entre responsables et chercheurs et les appels d'offres incitant au regroupement de laboratoires aboutissent à une juxtaposition d'opérations* »<sup>3</sup>. Il ne reste que les dispositifs d'expérimentation mis en place, où chaque organisme est impliqué par les travaux que ses chercheurs y ont menés. Ce dispositif qu'ils doivent désormais gérer et financer sans le cadre qui l'a créé, les amène à se regrouper.

Cette décision est également influencée par les directives de la cellule recherche du Ministère des DOM-TOM<sup>4</sup> qui, par les financements qu'elle accorde, favorise les programmes interdisciplinaires et la constitution de « *pôle de référence inter-organismes* »<sup>5</sup>. Le CNES incite également à ce regroupement. Il prépare à cette période l'arrivée du programme Ariane par une augmentation de ses installations et de ses effectifs<sup>6</sup> et se dit intéressé « *par les études*

---

<sup>1</sup> Ce travail de recomposition à partir des dispositifs existants pourrait être assimilé à un réassemblage d'acteurs autour d'un objet intermédiaire (Vinck, 1999). Pour autant, il ne nous semble pas opportun de les qualifier ces dispositifs d'objet intermédiaire pour deux raisons. La première est que la recomposition qui s'opère à cette période se fait au sein de la recherche, même si des directives ministérielles l'influencent, et non entre acteurs scientifiques et politiques. La seconde est que les contraintes inhérentes au dispositif, à savoir son orientation première vers des filières de production est annulée par le programme inter-institutionnel qui se met alors en place. Si il n'est pas possible de remodeler entièrement les objectifs de départ que contiennent ces dispositifs, ils sont suffisamment souples pour être utilisés à d'autres finalités de recherche que celle d'un encadrement d'une filière de production.

<sup>2</sup> BDoc : recherche. Compte rendu de mission en Guyane. Bilan et réorientation de l'opération ECEREX. p. 2. 1992.

<sup>3</sup> BDoc : recherche. Le livre blanc de la recherche en Guyane : des écosystèmes forestiers aux produits de la forêt. O. Hamel. p 21. juin 1991.

<sup>4</sup> La mission recherche du secrétariat d'Etat aux DOM-TOM relève de la sous-direction des affaires économiques, sociales et culturelles et est composée d'une mission agriculture, mer, éducation, culture, tourisme et santé. Cette cellule de recherche et le Ministère de la Recherche se retrouvent, avec des représentants de 6 autres ministères, dans la coordination Cordet, créée en 1980 et structurée en 1982.

<sup>5</sup> BDoc : parc national. Bulletin d'information du Cenaddom n°80. 1985.

<sup>6</sup> A la fin des années 70, la vocation de base de lancement de l'industrie spatiale française et européenne, se précise. En 1977, étant caducs après dix années d'existence, les équipements du centre spatial guyanais sont renouvelés et le programme de lanceur lourd Ariane démarre, à raison de quatre lancements par an et

*météorologiques et l'étude de la protection contre l'environnement tropical* »<sup>1</sup>. En vue d'articuler son évolution avec les possibilités de recherche existantes, il « *souhaite un interlocuteur unique* »<sup>2</sup> et cède pour un franc symbolique un terrain sur son emprise. Dans cette perspective, il organise en 1981 les premières assises régionales de la recherche.

Ces constats et incitations aboutissent à l'adoption en 1991 d'un programme inter-organismes appelé par la suite Sylvolab. Il rassemble 15 chercheurs et ingénieurs appartenant aux organismes et universités travaillant en Guyane<sup>3</sup>, avec une base locale ou non (MNHN, CNRS et Université). Son budget émane en majeure partie du Ministère de la Recherche (à 90% en 1987 et 77% en 1990) complété par une subvention régionale.

La Guyane y est prise comme une base d'application de questions extrapolables à l'ensemble des forêts ayant des caractéristiques proches, elle devient « *un territoire pour la recherche* »<sup>4</sup>. Le programme vise l'analyse « *des bases physiques et biologiques du fonctionnement et de l'aménagement des écosystèmes forestiers tropicaux humides : application à la Guyane* »<sup>5</sup>. Le « *massif amazonien* » est vu comme une voie « *d'extension* » des faits qui seront établis au sein du « *laboratoire guyanais* »<sup>6</sup>. Ce dispositif permet « *une mise à disposition d'une banque de données unique dans le monde tropical [...], elle représente la seule base scientifique fonctionnelle dans le monde tropical humide, de portée internationale, susceptible de garantir sans contrainte temporelle ou politique la stabilité et la continuité de longues recherches sur les écosystèmes forestiers, [...], le rapprochement et la synthèse permanente des expériences des chercheurs ayant travaillé dans des zones écologiques similaires en Afrique, Asie et Amérique, la formation, le recyclage et le perfectionnement dans un contexte approprié de chercheurs nationaux et étrangers* »<sup>7</sup>. Avec la création de Sylvolab, une relation transversale entre organismes, mise en germe dans le programme ECEREX, est formalisée et stabilisée. Le

---

accompagné par l'arrivée de 400 salariés supplémentaires prévus. Le CSG a amené des équipements nouveaux : en 1981 la piste de l'aéroport de Rochambeau a été allongée, le pont de Kourou construit et une ville nouvelle créée, accompagnée d'un complexe hôtelier, trois écoles, un lycée avec internat et BTS, un centre médico-chirurgical et une infrastructure commerciale. Ces installations ont également décuplé l'activité du port de Cayenne. (Vivier, 1995 ; bull. du Cenadom, numéro spécial Guyane, n° 60, 1981).

<sup>1</sup> BDoc : recherche. Compte rendu de réunion sur le programme Guyane, 22 janvier 1976.

<sup>2</sup> BDoc : recherche. Compte rendu de réunion décembre 1976, avancement du projet de centre interdisciplinaire.

<sup>3</sup> Soit 10 organismes de recherche : CIRAD, CNES, CNRS, ENGREF, INRA, INSERM, ORSTOM, IP, MNHN ONF et 3 universités : l'UAG, Paris 6 et l'université de Montpellier.

<sup>4</sup> BDoc : recherche. Pavé, Lévêque, Barbero, « La Guyane, un territoire pour la recherche ». *Environnement* n°5, vie du programme environnement. Mars 1992.

<sup>5</sup> BDoc : recherche. Convention inter-organismes, novembre 1991.

<sup>6</sup> BDoc : recherche. Le livre blanc de la recherche en Guyane : des écosystèmes forestiers aux produits de la forêt. Hamel. p. 37. juin 1991.

<sup>7</sup> Ibid., p. 31.

travail scientifique doit, théoriquement, s'y construire sous la forme d'un projet commun de recherche sur la forêt<sup>1</sup>, inscrit dans la référence à l'entité amazonienne et plus largement à celle des forêts tropicales.

Comme dans le « Plan vert », la forêt est envisagée comme un support neutre, une exemplification. Symbolisant cette approche, le comité français du MAB crée en 1990 à Cayenne un atelier sur « *l'aménagement et la conservation de l'écosystème forestier tropical humide* »<sup>2</sup>. Il est centré sur le fonctionnement des écosystèmes forestiers et leur réhabilitation par la sylviculture, thème qui correspond à l'orientation du MAB et de la FAO<sup>3</sup>, co-financeur de l'atelier. La majorité des études de cas portait sur l'Amérique du Sud<sup>4</sup> et rassemblait 150 chercheurs, techniciens et responsables nationaux et internationaux. Cet évènement est le premier qui insère définitivement la Guyane dans cette nouvelle entité que sont les écosystèmes forestiers tropicaux humides. Cet atelier formalise et stabilise le lien entre la Guyane qui n'existe qu'à travers sa forêt et les Ecosystèmes Forestiers Tropicaux Humides. Le sigle EFTH, utilisé de manière récurrente dans l'ensemble du rapport final, donne la mesure de la généralisation qui est ici effectuée. Les colloques précédents, organisés par la Sepanrit, abordaient la Guyane à travers l'ensemble des « régions inter-tropicales » héritées de l'espace colonial.

---

<sup>1</sup> Cette manière de mettre en œuvre la collaboration scientifique est d'après D. Vinck « typique » des projets financés par l'Union Européenne (Vinck, 1999, p. 391). A sa création, Sylvolab bénéficie majoritairement de financements nationaux. A l'heure actuelle, ses financements viennent effectivement de plus en plus de l'Union Européenne.

<sup>2</sup> Du 12 au 16 mars 1990 à Cayenne.

<sup>3</sup> Depuis 1985, la FAO coordonne le Plan d'Action Forestier Tropical (APFT) qui fixe comme priorités d'action : la foresterie dans l'utilisation des terres, le développement des industries forestières, la conservation des écosystèmes tropicaux, le développement de la recherche et de la formation.

<sup>4</sup> 112 études contre 28 sur l'Afrique et 61 sur l'Asie.

Les scientifiques fortifient leur approche en donnant à leurs dispositifs un ancrage dans l'entité amazonienne comme exemple d'EFTH et accèdent ainsi à une internationalisation possible de leurs travaux en Guyane. Cette généralisation n'aurait pas pu se faire sans une accumulation antérieure de travaux scientifiques centrés sur les particularités des objets naturels de Guyane.

Cette tension entre le général et le particulier rejoint les propos de Charvolin qui souligne l'ubiquité de la définition de l'environnement entre une série de références localisées et l'accès à une définition planétaire de l'environnement : « l'objectivité de l'environnement [...] trouve son poids spécifique dans le fait qu'il est global, et ainsi qu'il dépasse les limites officielles comme celle des Etats pour initier des solidarités à une autre échelle »<sup>1</sup>. Ce processus tend à ériger un objet ou une entité naturelle dans un dépassement de toutes les formes de contingences humaines, qu'elles s'expriment sous la forme du politique, de l'économique ou du culturel. Cela confirme l'approche de la nature comme a-humaine, par le naturalisme (Descola, 2005). Mais ce processus à l'œuvre dans la recherche scientifique n'aurait pas pu exister en Guyane, sans l'impulsion (sous forme de financements et de directives) venues du domaine politique.

Le plan vert a permis l'évolution du dispositif scientifique, le ministère des DOM-TOM incite les acteurs de la recherche à travailler sur des techniques exportables dans d'autres régions tropicales, l'UNESCO crée des liens entre des recherches situées sur plusieurs continents et les entités Amazonie et Forêts tropicales ont une existence tout à la fois scientifique et politique sur la scène internationale (Smouts, 2001). Le domaine politique dessine ainsi le cadre de référence où se déploie la recherche. Si d'autres considérations comme le contenu des travaux antérieurs, les possibilités et emplacements des dispositifs de terrain disponibles, éléments internes à la pratique scientifique, ont joué un rôle, le remodelage de l'ensemble de la recherche sur la forêt s'est exprimé au travers de ce cadre de référence politique.

Nous allons voir qu'au sein de ce dispositif, les pratiques de recherches sont multiples et ne correspondent pas toutes à une approche neutre de la forêt guyanaise comme simple support transparent de recherche pré-stabilisée par le dispositif de recherche. Nous allons voir les liens différents au politique selon les types de pratiques.

---

<sup>1</sup> Charvolin, 2001, p. 9.

## 3.2 PRATIQUES D'ÉCOLOGIE SCIENTIFIQUE : LIEN AU POLITIQUE

La co-présence entre les scientifiques et leur objet, caractéristique du travail sous forme de mission devient marginale car les scientifiques bénéficient d'outils et d'infrastructures qui facilitent l'accès à l'intérieur de la Guyane. Elle existe toujours mais les moments de co-présence sont de plus courte durée. L'un des équipements scientifiques inscrit dans le dispositif d'ensemble de l'écologie, la station des Nouragues, amène une pratique de recherche à mi-chemin entre les caractéristiques du travail en laboratoire et celles du travail en mission. Les chercheurs qui pratiquent les missions et le terrain au Nouragues sont également ceux qui s'investissent dans le domaine politique de la protection de la nature. Du fait des modifications apparues en Guyane, dont celle du dispositif de recherche, nous ne pouvons plus parler de savants anachroniques. Nous avons donc choisi de nommer pratique rapprochée, celle qui maintient des moments de co-présence avec l'objet, présentant des éléments de continuité avec l'approche des savants anachroniques. Par opposition, nous avons nommé celles qui se déploient dans les autres sites du dispositif, pratiques éloignées.

### 3.2.1 Pratiques éloignées

Les pratiques scientifiques qui se développent au sein du programme ECEREX peuvent être qualifiées d'éloignées. En effet, la forêt y est transformée de manière à correspondre à l'objectif du programme et chacun des scientifiques de différentes institutions et disciplines va l'étudier sur place pour recueillir ses propres données. Ce n'est que sur la base de ce site que les approches des différentes disciplines peuvent être mises en correspondance et que peut se constituer une modélisation. Le site en question est mis en place de part et d'autre d'une piste reliant Saint-Elie à Sinnamary, où sont défrichés et aménagés dix bassins représentant différents types d'exploitation. Ces bassins se décomposent comme suit : « *deux bassins témoins [non défrichés], deux bassins de pâturages, deux sont replantés en pins et eucalyptus, deux autres, après exploitation forestière seront laissés en recrû avec ou sans brûlis, un bassin est planté de vergers d'agrumes, enfin, un dernier en abattis traditionnel* »<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> BDoc : recherche. Boulet et al. 1981. p. 5.

Les travaux antérieurs en hydrologie, pédologie et ethnologie de l'ORSTOM, basés sur la mise en place d'équipements de plus petite échelle, ont servi de base à la réalisation de ce site expérimental. En effet, un réseau de stations de mesures a été installé au cours des années 60 par l'hydrologie, sur plusieurs cours d'eau importants de Guyane<sup>1</sup>. Ils ont ainsi pu réaliser un suivi sur trois bassins aux types de sols différents et représentatifs de la Guyane, entre 1968 et 1976. En vue de constituer le site ECEREX, ils ont effectué une sélection de ces bassins afin de choisir ceux qui avaient des « *caractéristiques géométriques communes* »<sup>2</sup> selon leur pente, forme, longueur des versants et superficie. Parmi cette sélection, les pédologues ont choisi ceux qui permettaient de caractériser les diverses couvertures pédologiques de la région<sup>3</sup>. Enfin, outre l'hydrologie et la pédologie, les travaux du département d'ethnologie ont également été mobilisés. L'idée de créer un bassin exploité selon les méthodes de l'abattis fait suite au programme de Grenand sur l'abatti wayampi, intégrant plusieurs disciplines afin de comprendre le fonctionnement de cette technique de culture<sup>4</sup>. Ce sont donc les travaux ayant mis en place un dispositif permettant de pré-structurer l'objet de recherche qui ont servi de base à la réalisation du site.

Une fois en place, des pratiques éloignées se déploient sur ce site. En effet, la mise en relation avec l'objet ne se fait pas au travers d'une quotidienneté partagée mais par des missions courtes et ciblées, une ou deux journées en un point fixe accessible par la route et dont les caractéristiques ont été modifiées en fonction de l'objet d'étude. L'ensemble du dispositif construit une interface entre le chercheur et son objet, à travers laquelle ils sont mis en co-présence. Ce cadre de travail est commun à l'ensemble des chercheurs qui participent au programme, complété par l'inscription des résultats sur des supports écrits (articles, rapports, compte rendu de mission, bilans scientifiques, bulletins de liaison). La mise en relation de chercheurs de différentes disciplines se fait par la création d'un lieu où chacun, tour à tour, se rend, sans nécessairement croiser les autres chercheurs sur le site. Ainsi peuvent se construire de manière stable à travers le temps, les « formes d'inscriptions en deux dimensions, superposables et combinables » (Latour, 1993), qui rendent possible le fait que le monde vient aux scientifiques, sans que l'inverse soit nécessaire comme c'était le cas dans la période précédente.

---

<sup>1</sup> BDoc : recherche. Rapports annuels de l'ORSTOM.

<sup>2</sup> BDoc : recherche. Brigière, 1977. p. 2.

<sup>3</sup> BDoc : recherche. Boulet et al., 1981.

<sup>4</sup> Comme nous l'avons vu plus haut, l'agriculture existante était ignorée par le « Plan vert ». Ecerex étant entièrement lié à ce plan, cet ultime bassin n'a pu être mis en œuvre que par l'influence de ce programme.

L'ORSTOM est une caisse de résonance des transformations induites par ce nouveau dispositif. Ce programme mobilise les deux départements des sciences de la terre et tout le domaine de la biologie. Dans le bilan annuel de 1980, le directeur du centre ORSTOM y fait une référence constante, tant il constitue le cœur de l'activité de son centre durant environ 10 années. Le site de la piste de St. Elie, est encore aujourd'hui son unique site en forêt, le projet de créer une station à Saül ayant échoué. L'ORSTOM trouve dans le programme ECEREX l'occasion de se repositionner par rapport à l'ensemble des nouvelles institutions de recherche<sup>1</sup> et obtient de sa direction parisienne une augmentation de ses moyens. Le centre développe son potentiel de recherche et se modernise. En 1975, on dénombre quinze chercheurs, chiffre multiplié par trois en cinq ans, son budget annuel de fonctionnement a doublé et une rénovation des locaux et du matériel est prévue<sup>2</sup>.

La croissance de l'activité scientifique en Guyane et le repositionnement d'un organisme fondateur comme l'ORSTOM, créent les conditions pour l'émergence d'un nouveau milieu de recherche, dont les pratiques de recherches sont majoritairement de type éloignées. Cette nouvelle génération de chercheurs ayant mené leur terrain de DEA ou de thèse sur ce type de dispositif<sup>3</sup> a en commun cette pratique. Ils partagent des lieux, des outils, et certains types de déplacements en forêt, qui sont en continuité avec l'institution à laquelle ils appartiennent, contrairement aux savants anachroniques pour qui la mission nécessitait une rupture avec les outils et dispositifs de métropole et du littoral. Cette nouvelle génération, dont les membres sont reliés par ce cadre commun d'exercice de la recherche, est mobilisée autour d'un objectif de publication. Dans le cadre d'ECEREX, la quantité de publications sera chaque année plus importante. A partir de 1982, les 123 auteurs produiront 267 références à partir de relevés sur ce site<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Ce programme a permis à l'ORSTOM de se repositionner, par rapport à l'arrivée des nouvelles structures de recherche dont certaines lui retranchent des pans entiers de ses travaux, actuels ou antérieurs. Le BRGM investit la géologie, spécialité du premier directeur à l'époque de l'IFAT. L'INRA développe des recherches en agronomie, dont la pédologie, spécialité du second directeur, discipline majoritaire de 1960 à 1970.

<sup>2</sup> Ces chiffres sont issus d'une publication dans la revue *La nature et l'homme en Guyane* « Recherche sur le milieu guyanais, bilan des activités de l'ORSTOM 1975-1980 ». Mais, dans le rapport interne, le même auteur, le directeur du centre Hervieu, parle d'une augmentation de 76% du budget sur la même période.

<sup>3</sup> Plusieurs des botanistes et zoologistes actuels de la Guyane ont fait leur DEA ou leur thèse sur ce site.

<sup>4</sup> L'ORSTOM est la structure d'où émane le plus grand nombre de publications. Par ordre de grandeur viennent ensuite l'université, le CNRS, le MNHN, le CIRAD, et enfin l'INRA. Toutefois les chiffres qui servent de base à ce classement sont exprimés en valeur absolue et non rapportés au nombre de chercheurs sur place impliqués dans le programme ni au rayonnement des revues où l'article est publié.



### 3.2.2 Pratiques rapprochées : lien au politique

Le site ECEREX est donc représentatif du type de pratique qui se met majoritairement en place à travers les nouveaux équipements. Mais il n'épuise pas toutes les pratiques. A travers un autre site, la station de terrain des Nouragues, la recherche de moments de co-présence avec une forêt intouchée, comme pour les savants anachroniques, perdure. Ce site fonde son intérêt sur son extériorité supposée aux activités humaines. Il se trouve en effet en « *forêt primaire* ». L'un des scientifiques ayant participé à la création de ce site nous donne sa définition de cette expression, courante dans la recherche en Guyane : « *Théoriquement une forêt primaire, elle fonctionne au mieux sans l'homme. Le principal c'est la biodiversité, et surtout en Guyane, dans une forêt primaire qui se renouvelle, agit, etc, sans l'homme* [accent tonique sur cette fin de phrase]. *Absolument sans l'homme, bien sûr dans la forêt de Fontainebleau, c'est pas le cas, or c'est là l'exceptionnalité presque de la forêt guyanaise ou de certaines parties de l'Amazonie* » (entretien Lescure). Si elle n'est plus décrite comme belle et majestueuse, elle est toujours considérée comme a-historique en certains sites. Cette définition, centrée sur l'existence toute naturelle de la forêt, désigne un lieu où la définition théorique de la nature coïncide avec l'existant, ce qui lui donne son caractère exceptionnel.

L'intérêt d'étudier la forêt de Guyane se fonde sur l'idée qu'il existe un gradient allant de ce point d'origine, la « *forêt primaire* », au point de transformation maximum : la forêt « *dégradée* » ou « *secondaire* ». Le dispositif de recherche qui se met en place après le « Plan vert », repose sur cette idée et l'ensemble des trois dispositifs de terrain créés entre 1975 et 1986 couvrent l'ensemble de ce gradient. Les trois équipements de terrain correspondent à un stade sur ce gradient : le site d'ECEREX et celui de Paracou mis en place par l'INRA en 1982 pour analyser « *un aménagement forestier recherchant le meilleur compromis rendement / biodiversité* » permettent d'étudier la « *forêt secondaire* » dans ses interactions avec les activités humaines, tandis que la station des Nouragues mise en place par le MNHN et le CNRS en 1986, permet d'étudier les relations plantes-animaux dans « *un écosystème non perturbé* ».

La station des Nouragues permet d'allier l'approche nouvelle de l'écologie par une recherche sur les interactions à celle qui lui est antérieure : l'étude systématique en botanique et

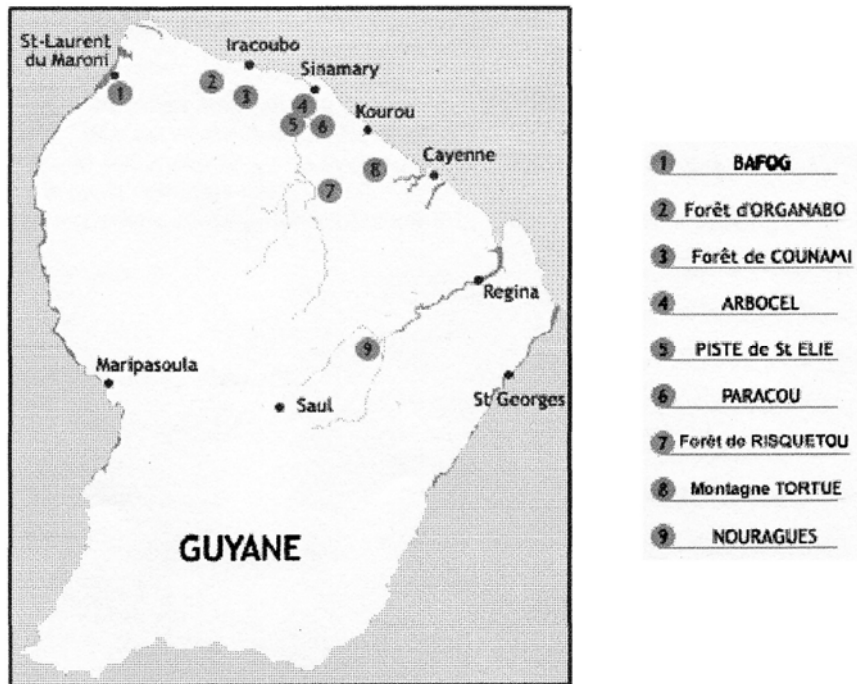
zoologie. Mise en place par une équipe du laboratoire de zoologie du Muséum travaillant en Guyane depuis le début des années 70 (Gasc et Lescure), elle a bénéficié d'un financement du groupe écosystèmes tropicaux du CNRS, du Ministère de l'Environnement<sup>1</sup> et d'un complément de financement du MNHN. Sa création repose donc sur l'alliance avec des acteurs de la recherche en écologie et des acteurs de la politique de protection de la nature. Cela la distingue d'emblée du site ECEREX qui avait uniquement bénéficié de financements de recherche. Passée sous gestion du CNRS à la fin des années 80, la station des Nouragues devient un équipement majeur du laboratoire d'écologie générale tropicale de Brunoy, UMR CNRS – MNHN, dirigé durant 14 ans à partir de 1985 par le zoologiste P. E. Charles Dominique.

Le choix de son emplacement correspond à l'idée que l'éloignement des hommes rapproche de la nature des originelle. De 1979 à 1986, elle est implantée dans la partie forestière au sud du littoral : « *Le site de Saut-Pararé sur l'Arataye avait été sélectionné pour son éloignement des zones habitées et des voies traditionnelles de passage évitant notamment une trop grande pression de chasse. Cette station fonctionna jusqu'en 1985 et est à l'origine de nombreuses publications concernant la dynamique de la forêt et l'écologie des vertébrés. Vu sa facilité d'accès, la zone d'étude subissait souvent les incursions des chasseurs. Pour pallier cet inconvénient, il a été décidé de choisir un terrain d'étude suffisamment éloigné des pistes et des criques navigables afin qu'il soit protégé des intrusions humaines de par son inaccessibilité* »<sup>2</sup>. La station scientifique est donc déplacée à l'inselberg des Montagnes Balenfois en 1986, à 6 km de son emplacement précédent, pour répondre au critère d'isolement qui est à la base de la définition de son activité scientifique. Sa création constitue une réactivation du gradient que Brugière définissait pour la nature en Guyane, allant du sud, intouché, au littoral ouest, le plus perturbé en passant par l'est en position intermédiaire. La station des Nouragues est justement située à l'est tandis que les sites de forêt plus perturbés de Paracou et ECEREX sont plus proches du littoral et plus à l'ouest.

---

<sup>1</sup> Ce financement émanait du SRETIE : Service de la recherche des études et du traitement de l'information sur l'environnement.

<sup>2</sup> BDoc : Parc National. Plan de gestion de la Réserve Naturelle des Nouragues, Diren Guyane, 2003, p6.



**Carte 7 : Répartition géographique des dispositifs d'expérimentation et de terrain**

La région où est implantée la station est présentée par les décideurs du CNRS comme n'étant liée à l'histoire humaine qu'à une époque ancienne : « [elle] est installée dans une partie non modifiée, au moins récemment, par la présence de l'homme : en effet, les indiens Nouragues ont disparu de cet endroit depuis plus de deux siècles ; on trouve encore des traces de leur présence : urnes funéraires, polissoirs à haches de pierre... »<sup>1</sup>. Le terme Nouragues fait donc référence à une présence humaine sur le site mais à une époque largement antérieure. De plus, la région où est implantée la station est située dans ce que De Granville appelle la « zone refuge » pour la faune et de la flore de la Guyane (De Granville, 1981). Il désigne ainsi la région centrale, des montagnes de Kaw à celles de l'Inini-Camopi, qui, au quaternaire, époque de sécheresse, aurait conservé « une couverture de forêt humide sempervirente<sup>2</sup> »<sup>3</sup>. Son intérêt scientifique est donc inscrit dans un lien de causalité avec le passé de la région. Le terme « refuge », « lieu où l'on se retire pour échapper à un danger, se mettre à l'abri »<sup>4</sup>, semble signifier que même à une époque très ancienne, la région était déjà un espace protégé des dangers extérieurs, comme si elle était déjà une réserve. Cela contribue à donner à cette région un caractère intouché, au-delà même des aléas climatiques. Sa localisation est d'ailleurs

<sup>1</sup> BDoc : recherche. Pavé, 1992, p. 7.

<sup>2</sup> Littéralement, ce mot signifie : toujours verte.

<sup>3</sup> De Granville, 1981, p. 2.

<sup>4</sup> Définition du dictionnaire Larousse 2005.

souvent donnée en ces termes : elle est « à 120 kms à vol d'oiseau au sud de Cayenne »<sup>1</sup>. L'utilisation de l'unité comptable « vol d'oiseau », donne à voir le détachement de toute contingence humaine et terrestre auquel répond ce site.

Outre la recherche d'une forêt restée à l'écart du temps, la création de ce site a comme autre point commun avec le travail en mission qu'elle n'a pu être possible qu'en tenant compte des caractéristiques du lieu. Comme pour les savants, en l'absence d'infrastructures préexistantes, la forêt impose ses contraintes. Le choix d'un site montagneux est justifié dans certains documents administratifs comme un choix scientifique : « *il semblait opportun afin de diversifier les études d'implanter cette nouvelle station à proximité d'un inselberg qui constituait alors un habitat original et peu étudié de la forêt guyanaise* »<sup>2</sup>. En réalité, de l'avis même du concepteur de cette station, « *nous avons choisi une zone accessible par hélicoptère, c'est pourquoi la station est près d'un inselberg. Cela nous permettait une première approche plus aisée* » (entretien Charles-Dominique). Autrement dit, même si les moyens de déplacements sont plus sophistiqués à cette période, la recherche d'un site correspondant à la définition théorique de la nature, c'est-à-dire extérieure à l'homme, oblige les scientifiques à s'adapter aux caractéristiques de ce site. Cette démarche est inverse à celle des sites de « forêt secondaire » comme le site ECEREX qui reposent sur une transformation d'un site naturel afin de répondre aux caractéristiques de la recherche qui y sera menée.

Si la dimension d'immersion et d'expérience subjective est considérablement diminuée du fait de l'accès aux Nouragues en hélicoptère, ceux qui effectuent leur DEA ou leur thèse viennent y séjourner durant plusieurs semaines ou plusieurs mois. Ils y cohabitent au sein du campement scientifique avec d'autres étudiants ou spécialistes d'autres disciplines. Cette station rassemble des éléments de l'approche écologique en visant l'analyse de l'interaction entre les deux objets faune et flore. Mais la manière d'y travailler, par certains aspects, réactive des éléments propres aux missions de la première période : la durée de vie en forêt, l'observation comme approche dominante et donc la non transformation de l'existant.

Dans cette pratique rapprochée, on retrouve le lien au domaine politique. Nous l'avons vu dans les sources de financement de la station mais on le voit également au niveau des acteurs scientifiques qui s'y rendent. Il est remarquable que les seuls écologues qui, dans la décennie

---

<sup>1</sup> BDoc : recherche. Ibid., p. 7.

<sup>2</sup> BDoc : parc national. Plan de gestion de la Réserve Naturelle des Nouragues, DIREN Guyane, 2003, p. 6.

90, exprimeront un engagement en faveur du projet de parc ou en faveur de toute autre initiative de protection, seront ceux qui ont majoritairement travaillé sur ce site (BDoc : Mercure. Forget, 2003)<sup>1</sup>. De même, plusieurs acteurs de la politique de protection de l'environnement que nous avons rencontrés y ont mené leur recueil de données dans le cadre de leur DEA (entretiens Joly et Cayatte).

Enfin, dans la perspective de conserver au site sa caractéristique centrale de « *forêt primaire* », une Réserve Naturelle est créée autour de la station, au début des années 90. Le concepteur de cette réserve est le directeur du laboratoire Brunoy du CNRS pour qui cette station est l'un de ses équipements privilégiés, et qui s'allie à d'autres acteurs que nous aurons l'occasion de détailler dans le point 3.3 de ce chapitre. Ils définissent le tracé d'une Réserve Naturelle, autour de la station, afin de se prémunir contre l'intrusion de chasseurs et la multiplication de sites d'orpaillage à proximité. Le tracé englobe l'ensemble du bassin versant de l'Arataye, duquel sont retranchés les sites d'orpaillage. Il vise donc à maintenir l'extériorité à l'homme.

A travers les caractéristiques de ce dispositif et ce qu'il suscite par la pratique de recherche qui s'y déploie, on retrouve le lien entre une expérience de vie en forêt et l'engagement dans le domaine politique par la voie de la protection de la nature. Ce dispositif stabilise cette approche et ce lien, même si cela se fait paradoxalement dans un dispositif d'écologie scientifique. Il les fixe géographiquement autant que mentalement, dans cet équipement. Pour autant, on ne peut pas dire que la station des Nouragues est l'objet intermédiaire autour duquel se structure cette approche de compromis puisque les scientifiques qui travaillent en systématique continuent à monter des missions en forêt lorsqu'ils trouvent des sources de financements suffisants et les scientifiques écologues organisent leurs programmes de recherche sans avoir pour seule base cet équipement en forêt. Ces scientifiques ont accès à d'autres équipements en Guyane et dans les pays voisins, notamment au Surinam. C'est le cas de P.M. Forget qui s'est formé en Guyane française (1984-2007) où il a réalisé son DEA et sa thèse avec pour station de terrain la piste de Saint-Elie du programme ECEREX puis la station des Nouragues. Mais il a également travaillé au Surinam (2002-2007), au Guyana (2000-

---

<sup>1</sup> Membre d'une équipe de recherche Muséum-CNRS sur la dynamique forestière et la biodiversité depuis 1998, il est également membre du bureau de Guiana Shield Initiative (IUCN-ND), de la Society for Tropical Ecology-GTÖE depuis 2004 et de l'Association for Tropical Biology and Conservation depuis 1988 dont il devient président en 2007.

2006), au Panama (1989-1990), au Rwanda (2006), et au Cameroun et au Gabon (depuis 2007).

### 3.2.3 Pratique rapprochée stabilisée en politique.

Du fait de la polarisation des financements par les dispositifs d'écologie scientifique, les missions peinent à trouver des moyens financiers. Les scientifiques qui poursuivent leur recherche en systématique sont obligés de compléter leurs données par un travail sur les dispositifs d'écologie, notamment à Saint-Elie et au Nouragues : « *il n'y a pas d'autre endroit pour travailler sur le terrain. Des expéditions, on ne pouvait en faire que trois fois par an et 15 jours, pas plus, donc il fallait compléter par du terrain au Nouragues* » (entretien Thillay). De même, 3 des 4 botanistes de l'ORSTOM travaillent dans le programme ECEREX<sup>1</sup>. Leur activité est donc de fait polarisée par les financements et dispositifs d'écologie.

Si les financements de recherche sont de plus en plus difficiles à obtenir pour les missions, les liens avec la politique de la nature sont en revanche de plus en plus évidents. La botanique est particulièrement significative de ce mouvement de rapprochement. A sa manière, le botaniste De Granville note ce déplacement : « *le désengagement de l'ORSTOM des flores et inventaires est de plus en plus important, on ne peut le rattacher à aucun programme scientifique. Et pourtant nous avons de plus en plus de demandes d'extraits de nos données pour des bureaux d'étude ou institutions, c'est un vrai paradoxe* »<sup>2</sup>. De même, le directeur de l'ORSTOM dans les années 80, situe la botanique en outil de base pour la protection : « *les travaux botaniques de l'ORSTOM permettent d'ores et déjà de définir des réserves biologiques domaniales dont l'importance ne peut que croître* »<sup>3</sup>. Contrairement à ce que pense le botaniste De Granville, il ne s'agit pas d'un paradoxe mais d'un déplacement vers le domaine politique de ces études et des outils qu'elles ont produits. A travers l'évolution de l'utilisation de l'herbier de Cayenne, on voit comment le déplacement des problématiques de recherche vers l'écologie amène les outils de la systématique à s'inscrire dans les enjeux de politique de la nature.

---

<sup>1</sup> Ils travaillent à préciser des données sur « *la biomasse forestière, la relation sol-végétation, et sur l'auto-écologie de certaines espèces* » (BDoc : parc national. Bull. du Cenaddom n°80, 1985, p. 20).

<sup>2</sup> BDoc : parc national. Courrier de De Granville à Hoff du 7 mai 1997.

<sup>3</sup> BDoc : recherche. Hervieu, 1981, p. 9.

L'herbier de Cayenne, géré par l'ORSTOM, est produit par l'accumulation des données recueillies par les botanistes. En 1980, le directeur de l'ORSTOM le qualifie de « *collection de grande valeur pour différents thèmes de recherche sur la végétation, d'importance régionale pour l'ensemble du continent sud-américain et un outil de travail fréquemment utilisé par les botanistes, les phytochimistes, les écologistes et les ethnologues* »<sup>1</sup>. En 1980, l'herbier déplacé dans un nouveau bâtiment de l'ORSTOM et occupant un poste budgétaire à part entière pour son entretien et sa gestion, est utilisé en permanence par 12 personnes (Cremers, 1985). Il a acquis une reconnaissance internationale depuis 1976 où sa collection est répertoriée dans l'ensemble des bases de données botaniques au niveau international, sous le sigle CAY (Cremers, 1985). Ses données participent à la rédaction d'une flore des trois Guyane qui s'amorce alors sous l'impulsion de l'Université de botanique d'Utrecht en Hollande. Grâce à cette généralisation de ses données vers une échelle sous-régionale, liée à des institutions préexistantes au niveau international, l'herbier reçoit des dons de spécimens de collègues en Equateur et Bolivie en contre-partie de la détermination de ces plantes (Cremers, 1985). Inscrite dans un réseau international d'herbiers et d'universités, la forêt guyanaise change d'échelle. Les références qui composent l'herbier augmentent. L'herbier peut ainsi être mobilisé pour dire l'intérêt de son étude scientifique (l'abondance des spécimens récoltés : 6000 en 1985, et de nombreuses espèces nouvelles) autant que sa nécessaire conservation.

Production scientifique caractéristique de la démarche systématique, il devient vers la fin des années 80 un outil mobilisé par la politique de protection de la nature. Les ZNIEFF<sup>2</sup> qui sont créées à partir de 1989 ont pour base essentielle les données de l'herbier<sup>3</sup>. Elles servent à dresser une typologie de l'ensemble des milieux et habitats de Guyane. Lors de leur première définition et cartographie en 1992, le secrétariat scientifique des ZNIEFF est dirigé par le botaniste M. Hoff du MNHN qui travaille depuis 20 ans en Guyane en étant basé en métropole. Elles sont complétées dans un deuxième temps par les données des inventaires de faune mais qui, comme nous l'avons vu, ne bénéficient pas d'une centralisation des données ni d'une couverture importante sur l'ensemble de la région. Les résultats de recherche de la

---

<sup>1</sup> BDoc : Ibid., p. 5.

<sup>2</sup> Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique sont mises en place au niveau national à partir de 1982 par le Secrétariat de la Faune et de la Flore du MNHN.

<sup>3</sup> Source : entretien De Granville et présentation de la modernisation des ZNIEFF par le bureau d'étude BRL.

botanique systématique, centralisés dans l'herbier, deviennent un outil primordial pour définir la protection de la nature à l'échelle de l'ensemble de la Guyane.

L'herbier est devenu, non plus une fin en soi, mais un objet intermédiaire (Vinck, 1999). Les données que contient cet objet intermédiaire circulent entre acteurs de différents univers d'action et institutions de plusieurs pays. Vinck qualifie d'équipement « immatériel lourd »<sup>1</sup> les bases de données qui ont cette position. Les données que l'herbier contient confèrent à la forêt une grandeur, des caractéristiques et une place dans un ensemble international de forêts rendues comparables par des outils de centralisation de données. Si la flore bénéficie depuis plusieurs siècles de la construction d'outils de ce type, comme nous l'avons vu dans la première partie, l'herbier présente la singularité d'être mobilisable par des acteurs extérieurs à l'univers scientifique. Il devient donc un médiateur orientant la coordination entre les univers scientifiques et politiques qu'il relie. Il est contraignant dans le sens où il ne contient que des données en chiffres absolus sur la quantité d'espèces récoltées en un site (et non des pourcentages représentant le rapport entre effort de prospection et quantité d'espèces) et ne rassemble que des données de botanique. On ne peut pas tout faire dire à cette base de données. Elle est pourtant utilisée pour les ZNIEFF qui sont censées rassembler des données de plusieurs disciplines scientifiques. Les acteurs de la politique de la nature qui mettent en place cet outil contournent la contrainte imposée par l'herbier. Cela contribue à décrédibiliser l'approche par inventaire en regard de l'approche de l'écologie scientifique.

Si, comme le dit Vinck au sujet des objets intermédiaires qu'il étudie, « un espace d'action se trouve préstructuré »<sup>2</sup>, nous voyons également, dans le cas de l'herbier, qu'il est modelé par l'espace d'action qui le produit. Il est mobilisé pour les ZNIEFF alors qu'il ne correspond pas aux critères de cet outil de gestion. Cela est dû à la place centrale, historiquement construite et stabilisée, de la botanique dans la définition de politique de gestion et de protection de la nature guyanaise.

Les transformations de l'herbier dans les années 80 correspondent donc à un basculement des scientifiques travaillant à l'inventaire de la nature guyanaise. On ne peut plus les qualifier de savants anachroniques puisque leur pratique des missions lointaines s'est considérablement amoindrie. Devenus minoritaires au sein de la recherche scientifique guyanaise, ils prennent

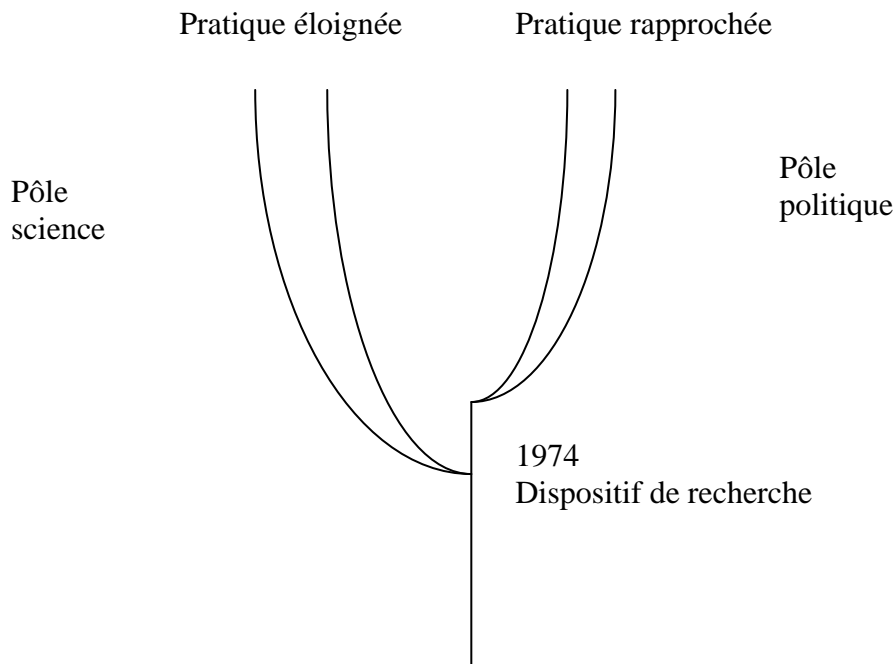
---

<sup>1</sup> Ibid., p. 399.

<sup>2</sup> Ibid., p. 399.



une dimension nouvelle par l'importance de leurs outils dans les choix politiques qui concernent la politique de protection de la nature en Guyane. De savants anachroniques, ils deviennent des scientifiques ambivalents, pour qui le lien aux enjeux de protection de la nature n'est ni caché ni indirect mais au contraire contribue à qualifier leur travail.



**Schéma n°6 : Polarisation politique de la pratique rapprochée**

### 3.2.4 Ecologie : lien et distance au politique

Le terme écologie contient une ambiguïté fondamentale. Il peut se référer aussi bien à une certaine approche scientifique de la forêt comme nous venons de le voir, qu'à un mouvement politique<sup>1</sup> qui se développe dans les années 70 en France (Jacob, 1999) et plus généralement en Occident (Grinevald, 1991 ; Bennahmias et al., 1992 ; Breittmayer, 1986). Aussi, on retrouve cette ambivalence lorsqu'est employé le terme écologie dans les documents produits par des scientifiques à destination de leur administration de tutelle ou d'une institution extérieure. Autrement dit, la confusion entre ces deux dimensions apparaît lorsque les

<sup>1</sup> Le mot écologie apparaît dans le Petit Larousse en 1956 et désigne alors la discipline scientifique. Son acception dans le domaine politique n'entre dans le dictionnaire qu'en 1976, définit comme « défense du milieu naturel, protection de l'environnement » (Carlier, 1986, p. 179).

chercheurs sont amenés à produire un texte qui explique l'intérêt de leur travaux ou de leur dispositif vis-à-vis d'un acteur ou d'une structure qui n'a pas elle-même une activité directement scientifique.

Il est intéressant d'observer ce glissement dans le bilan qu'effectue le directeur du centre ORSTOM sur la période 1975-1980. Il introduit dans le bilan scientifique de son centre, l'écologie politique comme l'un des aspects auquel les travaux de ses chercheurs contribuent. Pourtant, contrairement à son prédécesseur Brugière, il est modérément impliqué dans la Sepanguy. Ceci est le signe que la question de l'écologie devient une référence partagée. Elle n'est plus le domaine réservé d'une association de militants.

Recherche et politique sont donc étroitement liées dans cette approche. Pourtant, le directeur de l'ORSTOM, dans ce même bilan, insiste sur la nécessaire distinction des rôles entre ces deux domaines. S'il présente la recherche comme l'alliée incontournable de toute politique écologique, il définit dans le même temps la frontière qui doit rester étanche entre les deux. Ce point est lié à l'expérience du « Plan vert » qui a, comme nous l'avons vu, rapproché recherche et politique de développement. Avec l'échec économique du plan, l'alliance de la science et du politique ne va plus de soi. L'ORSTOM, étant le seul organisme de recherche fondamentale présent avant le « Plan vert », certains de ses travaux ont servi de base lors de la mise en œuvre du plan, notamment les données en pédologie pour choisir les sites d'implantation d'exploitation agricole. Etant donné l'échec des résultats de ce plan, le directeur précise que *« seuls les décideurs sont responsables et la présence de chercheurs ne peut constituer par elle-même une caution systématique »*<sup>1</sup>. Il précise que *« il est encore souvent difficile de passer directement à la recherche-développement. Les ambitions de cette dernière sont souvent disproportionnées par rapport aux résultats acquis »*<sup>2</sup>. Il s'ensuit une précision entre différents types de recherche où il situe l'ORSTOM dans le registre de la recherche fondamentale, qui est *« exploratoire »* car *« elle ne saurait prévoir a priori des applications pratiques »*<sup>3</sup>, et située en amont de recherche appliquée. Si le directeur éprouve le besoin de clarifier la position de chacun, c'est bien parce que la position de l'ORSTOM lui semble brouillée dans ce contexte de positionnement sur l'écologie et de liaisons avec des projets politiques.

---

<sup>1</sup> BDoc : recherche. Hervieu, 1981, p. 3.

<sup>2</sup> BDoc : recherche. Ibid., p. 3.

<sup>3</sup> BDoc : recherche. Ibid., p. 3.

Il introduit cette dimension de l'écologie politique en situant la Guyane dans un horizon temporel long et dans une perspective géographique large. C'est son inscription dans ces deux dimensions qui constitue son intérêt écologique : « *un développement rapide et une exploitation actuelle ne doivent pas faire oublier l'intérêt économique à plus long terme dans un monde tropical où la couverture forestière se réduit dangereusement* »<sup>1</sup>. Cette manière de présenter la forêt est également présente dans de nombreux autres documents à cette période où elle est présentée comme étant en état de survie dans un contexte global de destruction. Par exemple, dans un document du Cirad, elle est décrite comme « *intacte et peu menacée en regard des plus proches voisins* »<sup>2</sup>. Son intérêt est construit par une tension entre la situation de l'entité générale à laquelle elle appartient désormais : les forêts tropicales et notamment l'Amazonie, et sa situation particulière, c'est-à-dire restée en marge de la destruction progressive de l'entité à laquelle elle appartient. Cette tension entre le général et le particulier fait de la forêt de Guyane un mobile d'action politique et un sujet de recherche scientifique de premier plan en matière d'écologie.

Survie, prolongement, rareté, cette modalité pour la définir va devenir un argument récurrent pour justifier aussi bien les recherches qui y seront menées que les projets de protection comme le parc, jusqu'à l'heure actuelle. Ce n'est donc plus tant la menace qui pèse sur elle, comme lors du premier projet de parc formalisé peu de temps après le « Plan vert », que les menaces qui l'entourent ou qui ont fait passer à l'état de non-vivant les autres éléments de l'ensemble auquel elle est rapportée. Cette tension entre le général et le particulier qui définit la position de la forêt de Guyane sur le gradient du vivant au non-vivant devient un argument fondamental pour justifier sa mise à l'agenda politique.

L'intérêt de la forêt de Guyane s'est donc modifié en profondeur depuis la période précédente. De la notion d'infini qui prévalait alors à celle de menace qui devient la référence, les raisons d'investir cet espace ont considérablement évolué. La notion d'infini permettait d'expliquer que la protection de la nature ne soit pas une priorité et donnait en même temps une valeur scientifique à son étude. La forêt était caractérisée par l'abondance et l'impératif de recherche était de répertorier ses composants. Le passage à la notion de menace en modifie l'approche. Il y a dès lors une même urgence à la protéger et à la connaître. Le contexte de raréfaction en

---

<sup>1</sup> BDoc : recherche. Ibid., p. 10.

<sup>2</sup> BDoc : recherche. Hamel, Livre blanc du Cirad, 1991, p. 32.

fait un isolat, associé à l'évolution globale de la recherche le mot d'ordre est devenu de l'étudier comme un système dont il faut comprendre le fonctionnement.

Les nouveaux équipements de recherche amenés par le « Plan vert » mettent fin à la prééminence du travail des savants anachroniques en missions. Les moments de co-présence avec la forêt sont pré-cadrés par le dispositif scientifique d'ensemble, elle est transformée à des fins d'expérimentation. La durée de leurs séjours sur le terrain est également très réduite en regard des longues expéditions de la période précédente.

Mais l'un des dispositifs de recherche mis en place à la suite des financements alloués à la recherche par le « plan vert » se situe à mi-chemin entre la pratique éloignée de la forêt et celle des savants missionnaires. Cette pratique rapprochée se développe en « forêt primaire », censée être intouchée, et une série d'éléments concernant leur pratique et leur approche situe ces scientifiques dans la continuité de celle des savants anachroniques. Tout comme eux, ils développent notamment un rapport au politique qui semble donc lié aux modalités d'interaction avec la forêt, modelées par les équipements scientifiques à disposition.

Les savants anachroniques qui travaillent toujours en Guyane ou leurs successeurs qui tentent de poursuivre, malgré désormais la faiblesse des financements de recherche sur ce type de travaux, obtiennent plus facilement des financements émanant d'institutions politiques. Leur lien au domaine politique se fait par leurs résultats de recherche, comme l'herbier pour la botanique, qui devient un outil central pour la politique de protection de la nature. Ces outils deviennent des objets intermédiaires qui stabilisent le lien entre cette approche scientifique et le domaine politique.

Le terme d'écologie, devenu une référence partagée qui recouvre les domaines scientifiques et politiques, construit la position de la forêt de Guyane au niveau international sur ces deux plans. Dans le même temps, les scientifiques éprouvent le besoin de réaffirmer la frontière entre science et politique dans leurs différents rôles, en regard des actions auxquelles ils participent ensemble. L'écologie brouille les frontières et du même coup incite les acteurs à réaffirmer l'existence de ces frontières.

### 3.3 L'ÉCOLOGIE POLITIQUE DANS LE PROJET DE PARC

Suite à l'opposition des élus en 1979, et jusqu'à l'annonce de sa création au sommet de Rio en 1992, le projet avance dans la confidentialité et il est officiellement en suspens. Dans les faits, le Ministère de l'Environnement le reprend à son compte. Il n'est plus défini par les scientifiques sur place, ni élaboré au niveau de l'administration guyanaise, il devient un projet national. Par son échec local, le projet change d'échelle et son contenu se trouve modifié par cette évolution. Nous allons voir qu'il existe un lien fort entre le changement d'échelle opéré dans la recherche et celui qui va se mettre en place pour le parc à la même période. Une nouvelle perspective s'amorce et la référence à des grandeurs ayant une cohérence à l'échelle mondiale lui donne une dimension nouvelle.

Trois acteurs essentiels vont travailler à l'interface des univers scientifique et politique pour reformuler le projet de parc national et l'amener sur la scène internationale lors du congrès international de Rio. Deux sont des représentants de l'Etat, l'un en métropole, Thiollay, zoologiste, l'autre en Guyane, Sanite directeur de la DRAE puis de la DIREN. Le scientifique travaille davantage à reformuler le contenu du projet de parc, l'administratif s'efforce de rallier les élus guyanais au projet. Il y parvient pour l'un de ceux-ci, E. Castor, Président du Conseil Général, qui va dès lors développer ses propres liens avec la nature guyanaise telle que les dispositifs précédents centrés sur les objets naturels l'ont pré-constituée comme objet politique. Tous les trois travaillent à la même période sur ce projet mais nous allons les analyser successivement afin de clarifier la position de chacun et donner à voir leurs complémentarités.

#### 3.3.1 Entrée de l'écologie dans le projet de parc

Le raisonnement de l'écologie scientifique entre dans le projet de parc sous l'action du scientifique métropolitain Thiollay qui se rend en mission en Guyane, aussi bien pour ses études d'ornithologie<sup>1</sup> qu'au titre de chargé de mission à la cellule recherche du Ministère de l'Environnement, qu'il exerce à mi-temps<sup>2</sup> durant 12 ans, de 1984 à 1996. Il a donc une double appartenance, scientifique et politique, qui va lui permettre de traduire le raisonnement

---

<sup>1</sup> Il est ornithologue au CNRS, en accueil au laboratoire de zoologie du MNHN

<sup>2</sup> A cette époque ce statut était, d'après cet informateur, courant en raison des faibles moyens du ministère.

de l'écologie scientifique en écologie politique dans le projet de parc. Cette traduction va de pair avec le passage du projet, du niveau régional au niveau national. Sa première formulation est issue d'un dispositif régional allié à des institutions extra-territoriales de métropole. L'initiation de la reformulation du projet émane désormais du niveau national, en cherchant appui sur le dispositif régional antérieur.

Son travail contient un enjeu politique aux niveaux national et régional. Il doit normaliser le projet de parc en regard des critères nationaux en vigueur pour les parcs<sup>1</sup> afin qu'il puisse devenir un projet étatique. Mais il doit également le formuler de manière à ce que les élus qui l'ont refusé en 1979, y adhèrent. A cette fin, il rédige deux documents d'« avant-projet » au milieu des années 80, à destination de son administration de tutelle afin de préparer un projet définitif, proposé ensuite aux élus de Guyane. Il mobilise le raisonnement de l'écologie scientifique et la notion de développement durable, afin de présenter le projet de parc comme un projet de développement de l'ensemble du sud de leur territoire.

Sa position est idéale pour opérer ces évolutions. Par ses travaux de recherche il incarne la transition qui s'opère au cours des années 80 pour la recherche. Il est dans la continuité des scientifiques ayant développé une pratique rapprochée de la forêt et étant reliés au dispositif de la Sepanguy-Separrit. Il reprend en effet le dossier parc dans les années 80, à la suite du Dr. Martin de la Separrit<sup>2</sup>, quatre années après ses premières missions en Guyane, sous l'influence de collègues de son laboratoire de zoologie du MNHN ayant été actifs à la Sepanguy dans les années 70<sup>3</sup>. Il y a donc une filiation entre ce chercheur ministériel et les chercheurs, « savants anachroniques » des années 70 qui ont fait émerger ce projet de Parc. Cependant, M. Thiollay se rend en Guyane par missions ponctuelles. On ne peut donc pas l'assimiler aux chercheurs des années 70 qui résident ou travaillent de longue date en Guyane et échafaudent en lien avec la société locale où ils ont finalement une part de leur sociabilité, des projets pour la Guyane comme le parc. Ce temps là semble révolu. Il se situe donc à mi-chemin entre l'héritage de ces savants anachroniques et la recherche qui se met en place suite au « Plan vert ». Il mène ses recherches aussi bien en accompagnant des missions du botaniste

---

<sup>1</sup> La loi de 1960 et celles qui le complètent prévoient la création de trois espaces : une réserve intégrale, le parc proprement dit et la zone périphérique ou préparc. (Lachaux, 1980).

<sup>2</sup> Ce dernier a en effet changé son orientation professionnelle et ne travaille plus à la protection de la nature. (entretien Perrin).

<sup>3</sup> Notamment J. Lescure qui a fait des tortues marines son objet de recherche et un objet emblématique de protection en Guyane, en collaborant avec Fretey.

De Granville<sup>1</sup> que sur les dispositifs d'ECEREX et des Nouragues (entretien Thiollay). Par sa fréquentation de ces sites d'étude et des liens qu'il peut y nouer d'une part, et d'autre part, du fait de son rattachement institutionnel, il ne peut ignorer le raisonnement de l'écologie scientifique. Il développe donc une recherche alliant la pratique rapprochée propre à l'inventaire menée en mission et la pratique éloignée d'où a émergé l'écologie scientifique.

Il incarne également la transition de cette période par son expérience de recherche sur les deux continents d'Afrique et d'Amérique. Ancré dans les sites du passé de la recherche française et ouvert sur ce territoire nouveau pour la recherche française qu'est l'Amérique, il a une position idéale pour relier la réflexion scientifique et politique sur la forêt de Guyane à une entité détachée des contingences géographiques localisées comme l'est l'entité mondiale des forêts tropicales. Pour M. Thiollay, travailler en Guyane est complémentaire à ses travaux dans d'autres forêts tropicales et correspond à une opportunité : « *J'ai travaillé partout en forêt tropicale, il y avait une opportunité en Guyane, il n'y avait personne qui travaillait sur les oiseaux et une station se montait<sup>2</sup>* » (entretien Thiollay). Son approche de la Guyane comme étant l'exemplification d'une forêt tropicale l'amène à lier le projet de parc à l'entité amazonienne, sous-unité des forêts tropicales, et de ce fait à le situer sur le plan international.

Il reprend et consolide le travail effectué antérieurement par M. Martin au cours des années 80 qui a tenté de nouer des liens avec des homologues brésiliens. Thiollay stabilise ce lien, par un travail bibliographique qu'il mène parallèlement à ses travaux de terrain et sur lequel il base son raisonnement pour redéfinir le projet de parc. Sa bibliographie intègre aussi bien des références scientifiques (essentiellement en ornithologie) que des travaux sur la protection. Ce second corpus de références, essentiellement anglo-saxon<sup>3</sup>, porte sur la protection et la création de parcs dans le monde<sup>4</sup>. La politique de protection passe ainsi d'un principe général sans assise stabilisée à une notion informée et référencée<sup>5</sup>. Il construit la protection de la forêt

---

<sup>1</sup> En 1983 par exemple, il produit une étude sur « l'état des peuplements d'oiseaux en forêt guyanaise ».

<sup>2</sup> Il s'agit de la station des Nouragues.

<sup>3</sup> Il utilise le terme anglo-saxon de « conservation ».

<sup>4</sup> Sur 98 références, 68 sont anglo-saxonnes. Les 30 références en français sont majoritairement issues de travaux ECEREX ou des propositions de protection précédentes. Sur l'ensemble des références en anglais, il est l'auteur de 3 d'entre elles en 1985.

<sup>5</sup> Son raisonnement s'appuie en majeure partie sur des références exogènes au contexte guyanais et ces rapprochements ne sont pas nécessairement cohérent du point de vu de la Guyane. Il remarque par exemple que ce parc « serait un des parcs les plus riches du monde. Il abriterait trois fois plus d'espèces nicheuses que l'ensemble des parcs nationaux français ». Argument percutant mais décalé car il montre bien que c'est en regard de la nature d'une région tempérée que la nature guyanaise est considérée comme riche.



de Guyane comme l'exemplification d'un principe devenu une évidence partagée au niveau international<sup>1</sup>.

Thiollay prolonge donc les liens que nous avons vus établis par la recherche entre la forêt de Guyane et les entités Amazonie et EFTH, dans le domaine politique<sup>2</sup>. En cohérence avec ces liens et dans la continuité des propos du directeur de l'ORSTOM (Hervieu) que nous avons précédemment étudiés, il met en avant le passage à l'état de non-vivant des autres éléments de l'ensemble auquel elle est désormais rapportée. Le principe de la raréfaction<sup>3</sup> des « forêts tropicales » construit dès lors comme une évidence la création d'une politique de protection en Guyane. Tout comme Vignon et les responsables des années 50, il considère que le sud est en marge de la Guyane. Mais pour lui, il doit le rester : « *L'isolement et l'absence d'autres possibilités de développement économique de cette région marginale sont des atouts majeurs pour la conservation d'un échantillon viable du très riche patrimoine<sup>4</sup> guyanais* »<sup>5</sup>. La particularité de cette région restée en marge du développement est, en regard de la généralisation de cette région dans le registre de la protection, un atout.

---

<sup>1</sup> En page 11 de son document, il fait référence aux campagnes de sauvegarde des forêts tropicales par l'UNESCO, la FAO, le WWF et l'UICN.

<sup>2</sup> En cohérence avec cette démarche, M. Thiollay participe en 1990 à un workshop à Manaus qui rassemble des scientifiques et des organisations non gouvernementales internationales travaillant pour la protection (elles sont majoritairement anglo-saxonnes : conservation internationale, UICN, WWF, etc). Leur objectif est de définir pour l'ensemble de l'Amazonie les zones les plus importantes pour « *le maintien futur de la biodiversité* ». Trois zones sont ainsi définies en Guyane comme devant être prioritairement protégées. Ces zones recouvrent celles définies par le botaniste De Granville et reprises par Thiollay, ce qui n'est pas surprenant puisque leurs travaux sont les seules sources en ce domaine. La Guyane entre dans l'espace mondial de la protection et la France est tenue pour responsable de ce qui y est fait ou non. Thiollay conclut : « *en désignant ces zones comme spécialement intéressantes au niveau de l'Amazonie toute entière, la communauté scientifique internationale, demande expressément à la France d'y établir des aires protégées afin d'y conserver un patrimoine naturel reconnu comme unique au plan mondial* » (BDoc : parc national. Thiollay, 1990, p. 7).

Lors de cet atelier, le WWF propose un vaste parc « *guyano amazonien* ». Sur cette carte allant du bassin de l'Orénoque au Vénézuéla à l'embouchure de l'Amazone, toutes les frontières sont effacées, aucune capitale des pays concernés n'est précisée, seuls les tracés des côtes et des fleuves y figurent. Sur ce fond de carte de pure géographie hydrographique une vaste zone hachurée représente un « *projet pour un grand parc guyano-amazonien* ». Incluse dans un projet hors du cadre administratif métropolitain, la Guyane est renvoyée à sa géographie physique comme seule variable déterminante.

<sup>3</sup> « *Tout parc de forêt tropicale est appelé à plus ou moins long terme à devenir une île au milieu d'une vaste région défrichée* » p. 21.

<sup>4</sup> Le terme patrimoine est employé dans ce texte comme dans d'autres textes que nous avons analysé. Ce terme nous a tout d'abord semblé important à relever et nous avons entamé une analyse de l'évolution de son emploi. Toutefois, son utilisation ne nous a pas semblé participer des évolutions que nous suivons sur ce projet de parc. Il paraît plutôt être un terme banalisé, comme le plus petit dénominateur commun, qui apparaît lorsque l'auteur veut renforcer la généralisation de l'intérêt de cette forêt. Il ne nous a pas semblé apporter d'éléments nouveaux dans le processus que nous analysons.

<sup>5</sup> BDoc : parc national. Thiollay, 1984, p. 28.

A ce raisonnement s'ajoute le fait que la forêt de Guyane est sous la juridiction d'un Etat développé. Son existence au niveau généralisé est donc constituée par deux particularités : son caractère vivant dans une entité caractérisée politiquement par son passage à l'état de non-vivant et son appartenance à un cadre national différent de l'ensemble des autres forêts de cette entité. Son inscription dans l'entité « forêts tropicales » résulte d'une mise en tension entre le général et le particulier qui lui confère « *une place exceptionnelle, [...] unique au monde* »<sup>1</sup>.

Cette inscription de la forêt guyanaise dans une entité généralisée va de pair avec l'introduction du raisonnement de l'écologie scientifique. Contrairement à tous les documents précédents pour proposer le parc ou une réserve, le texte de Thiollay n'est pas structuré par une partie sur la flore, une autre sur la faune et une dernière sur les populations. Il introduit son argumentation scientifique par l'affirmation suivante : « *la valeur biologique de cette forêt va bien au-delà du seul nombre d'espèces présentes* »<sup>2</sup>, situant ainsi les études systématiques comme antérieures à son travail<sup>3</sup>. Son approche écologique se traduit par la mise en avant des interactions entre les espèces de faune et entre celles-ci et la forêt dans son ensemble : « *Le réseau extrêmement complexe des interactions entre animaux et végétaux forestiers, si passionnant du point de vue scientifique, contribue à la stabilité de la forêt naturelle mais aussi à sa fragilité en cas de perturbation d'origine humaine* »<sup>4</sup>. La faune étant le vecteur de dispersion des graines notamment, sa position est donc incontournable dans la régénération forestière.

De ce raisonnement écologique et de l'inscription de la forêt guyanaise dans l'entité « forêts tropicales », il tire la justification de la création de ce parc et de ses limites. Il doit en effet recouvrir une « *grande surface* » afin de « *conserver l'ensemble des espèces qui l'habite et le réseau complexe d'interactions qui les unit* »<sup>5</sup>. Appuyé sur une série de références et de chiffres, il écrit : « *il est aujourd'hui démontré que seules de grandes surfaces permettent la survie à long terme* »<sup>6</sup>. Cette notion de « *grande surface* », liée à celle d'interactions, et donc d'écosystème, est construite de manière défensive par rapport au caractère non-vivant de l'ensemble des forêts tropicales. Ce parc, sorte d'Arche de Noé, doit donc être une unité en

---

<sup>1</sup> BDoc : parc national. Ibid., p. 10.

<sup>2</sup> BDoc : parc national. Ibid., p. 5.

<sup>3</sup> Il ne nie pas l'apport de ces travaux mais il entend apporter des arguments complémentaires qui les prolongent.

<sup>4</sup> BDoc : parc national. Ibid., p. 33.

<sup>5</sup> BDoc : parc national. Ibid., p. 21.

<sup>6</sup> BDoc : parc national. Ibid., p. 22.

soi, fonctionnant sur elle-même. Le parc doit recouvrir une unité où l'intégralité<sup>1</sup> des éléments qui la composent permet de perpétuer leurs interactions : « *une faune complète abondante et peu farouche est un attribut essentiel pour un parc* »<sup>2</sup>, il doit « *abriter un échantillon suffisamment important et complet de la plupart des espèces* »<sup>3</sup>. Il présente donc la forêt comme un tout et non par les éléments pris isolément qui la composent. La forêt « *fragile* » telle qu'elle était présentée dans le premier projet de parc à la suite du « Plan Vert », est devenue « *complexe* »<sup>4</sup>.

Cependant, cette argumentation basée sur le raisonnement écologique est sous-tendue par une approche disciplinaire et naturaliste. Si la forêt est décrite comme un tout, la faune en est la clef de voûte. Son travail donne le primat à l'objet de la zoologie, sa discipline. Ainsi, perturber une espèce animale, revient à perturber l'ensemble de la forêt : « *chacune d'elles participe au fonctionnement de l'ensemble du système dont la connaissance précise commence à peine* »<sup>5</sup>. De même, il ne définit les populations qui vivent dans et à proximité du parc que par l'atteinte qu'elles portent à l'entité forestière par leur pratique de chasse, qu'il formule comme étant une « *pression de chasse* »<sup>6</sup>. Il utilise la chasse comme axe de définition de ce qui doit être entrepris dans le parc comme réglementation et des limites des différentes zones. La zone qu'il appelle « *parc* », n'englobe que la forêt. Les zones d'habitation et d'exploitation humaine de la nature sont situées dans ce qu'il nomme le « *pré-parc* » ou zone périphérique. Ainsi, bien qu'il développe un raisonnement d'ensemble liant solidement les objets fondateurs par des interactions, il y a pour lui une relation d'exclusion entre objets naturels et sociaux et il n'envisage l'homme que comme un prédateur pour la nature, en parfaite cohérence avec le schème naturaliste (Descola, 2005). Sa position médiane dans la recherche entre pratiques rapprochées héritières de celle des savants anachroniques et pratiques éloignées développées dans les dispositifs de recherches récents se retrouve également dans le domaine de la politique de la nature où son raisonnement allie cloisonnement entre nature et culture et approche globale.

---

<sup>1</sup> Cette notion d'intégralité pourrait être rapprochée de celle d'intégrité. L'impératif de maintenir l'intégralité des éléments qui la composent est une manière de préserver son intégrité. L'intégrité est définie comme « une chose qui a toutes ses parties, qui n'a pas subi d'altération » (Petit Larousse illustré, 2006) et l'intégralité : « ce qui est complet, à quoi il ne manque rien » (Petit Larousse illustré, 2006). Les deux termes trouvent leur racine dans le mot latin *integer* qui signifie entier.

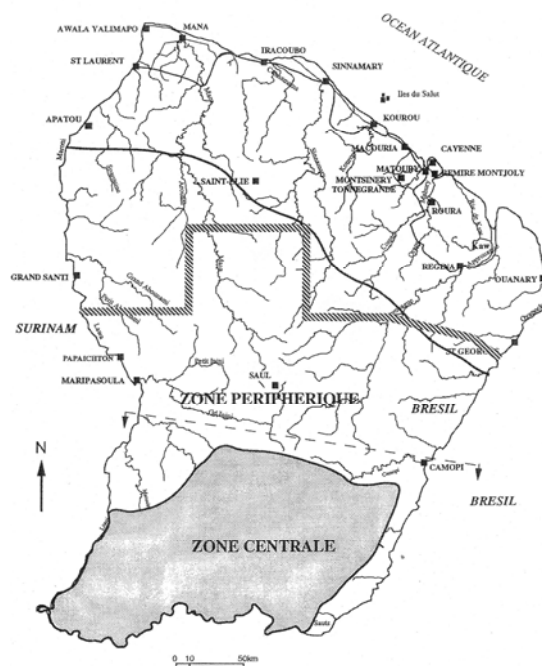
<sup>2</sup> BDoc : parc national. Ibid., p. 18.

<sup>3</sup> BDoc : parc national. Ibid., p. 19.

<sup>4</sup> Ce qualificatif apparaît 7 fois dans le document contrairement à fragile qu'il n'utilise que 4 fois.

<sup>5</sup> BDoc : parc national. Ibid., p. 5.

<sup>6</sup> BDoc : parc national. Ibid., p. 32.



**Carte 8 : Zonage du parc par Thiollay en 1984**

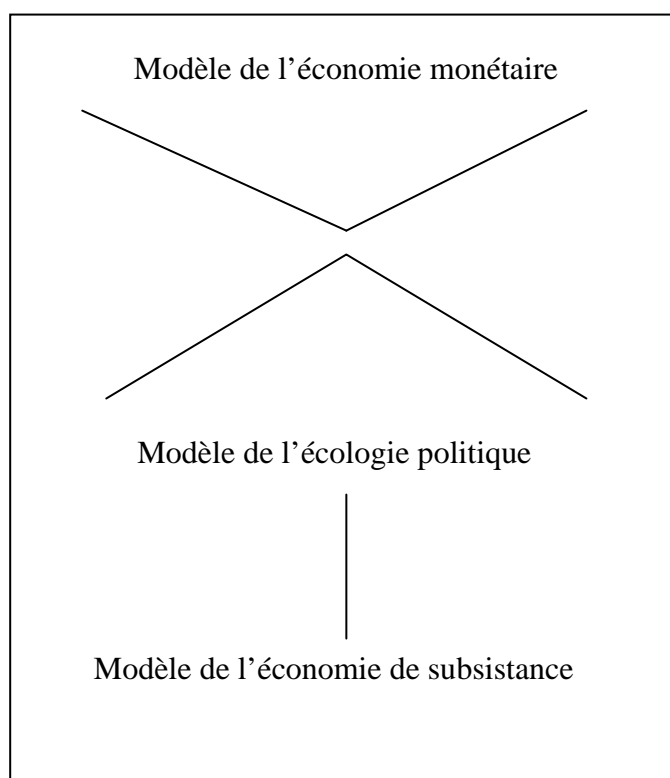
De cette manière, les amérindiens qui étaient si présents dans le premier projet de parc, ne sont évoqués qu'en deux points du texte : parmi les « *atteintes* » portées à la forêt et dans la définition d'un zonage. Au sujet de leurs actions sur la forêt il n'évoque que la chasse et l'agriculture. Etant donné que ce qu'il appelle « parc » coïncide avec l'entité forestière intouchée et intégrale qu'il a défini plus haut, « *leurs zones de chasse doivent être exclues des limites du parc proprement dit* »<sup>1</sup>. C'est donc au parc qu'il retranche leurs zones de chasse et non l'inverse (entretien Thiollay). En revanche, il présente leur agriculture comme étant la seule adaptée au contexte de la forêt tropicale humide : « *la technique traditionnelle de la culture itinérante sur brûlis, coupée de longues jachères est la seule qui tienne compte de la pauvreté et de la fragilité des sols et qui peut donc se maintenir longtemps* »<sup>2</sup>. Mais il ne la soutient pas pour autant comme alternative au modèle productiviste : « *Trop grosse consommatrice de forêt, elle ne permet la survie que de petites communautés et ne peut en aucun cas répondre aux critères de l'économie moderne* »<sup>3</sup>. Son approche des amérindiens pourrait sembler exclusivement négative si nous nous en tenions là. En réalité, il adopte une position ambivalente à leur sujet, réactivant la position ambiguë entre nature et culture de ces derniers.

<sup>1</sup> BDoc : parc national. Ibid., p. 17.

<sup>2</sup> BDoc : parc national. Thiollay, 1987, p. 8.

<sup>3</sup> BDoc : parc national. Ibid., p. 8.

Si il considère que les amérindiens doivent être exclus des limites géographiques du « parc », en revanche, il est favorable à leur insertion dans le projet et le dispositif de gestion qui sera mis en place. Sur ce point, sa conception de la relation des amérindiens à la forêt et au reste de la Guyane est proche de celle de Hurault. En effet, l'usage « *traditionnel de leurs terres* » doit rester libre et leurs « *intérêts légitimes ne doivent pas être lésés* »<sup>1</sup>. Il propose qu'ils soient les gardes, guides et piroguiers du futur parc, emplois « *pour lesquels ils sont les plus aptes de tous* » et qui « *leur permettraient de protéger eux-mêmes leurs terres* »<sup>2</sup>. Il rappelle ensuite les formes modernes d'agriculture qui ont échoué ou ne sont pas rentables et en conclut que l'agriculture est une impasse en terme de voie de développement pour le sud de la Guyane, afin de mettre en avant sa proposition de développement du tourisme, auquel seraient associés les amérindiens.



**Schéma n°7 : Modèle de la subsistance. Etape 3.**

Cette activité devra donc être « *réglementée strictement : l'arrêté de 70 est le seul frein à la « pollution » de la civilisation moderne et le seul garant d'un maintien – très précaire- de*

<sup>1</sup> BDoc : parc national. Ibid., p. 17.

<sup>2</sup> BDoc : parc national. Ibid., p. 17.

*leur mode de vie ancestral* »<sup>1</sup>. Il introduit ici une référence à l'action de défense des amérindiens menée par Hurault en évoquant cet arrêté<sup>2</sup>. Ensuite il développe une approche des amérindiens entre nature et culture, dans la continuité des travaux de Hurault. Écoutons-le justifier l'attribution et le découpage des zones dans ce projet de parc : « *dans mon esprit le fait que la zone périphérique soit occupée par les indiens, c'était la possibilité qu'ils jouent un rôle de protection par rapport à la zone centrale, ils ont la possibilité de filtrer, non pas comme propriétaires des lieux mais disons comme occupants privilégiés. Ça faisait comme une zone tampon entre la zone centrale et le reste de la Guyane. Mais ils étaient dans une zone périphérique donc ça ne leur enlevait en rien la possibilité de chasser et de faire leurs trucs traditionnels, sans aucune limite particulière. La zone centrale en était d'autant mieux protégée puisque je pensais que la zone centrale devait permettre du tourisme mais en accès restreint* » (entretien Thiollay). Les amérindiens sont la « zone tampon » entre nature et culture.

Thiollay n'a aucune affinité avec les scientifiques qui ont érigé les amérindiens en objet de protection. Sa conception de l'homme comme prédateur de la nature est même diamétralement opposée à celle des ethnologues. Grenand évoque d'ailleurs de manière très négative ses liens avec les ornithologues de Guyane auxquels il appartient « *avec les botanistes, on travaille vite et bien mais on a toujours eu plus de problèmes avec les zoologistes. Enfin, ceux qui travaillent sur les poissons sont plus ouverts mais plus on va vers ceux qui travaillent sur les mammifères et plus ils sont fermés. Certains ornitho sont des écofascistes* » (entretien Grenand). Mais on constate que Thiollay partage pour une part cette approche organique des amérindiens, que les occidentaux ont toujours eue (Descola, 1985) et que les travaux de Hurault et de Grenand ont consolidée. Cette approche a ainsi acquis une importante longévité et capacité de propagation. L'approche naturaliste de Thiollay est donc nuancée par son raisonnement écologique et par son approche organique des amérindiens qui tendent vers une approche transversale et complète de l'ensemble des êtres présents sur le territoire du futur parc.

---

<sup>1</sup> BDoc : parc national. Ibid., p. 17.

<sup>2</sup> Il évoque également de manière négative la politique de regroupement menée par Vignon contre laquelle s'est construit le travail politique de Hurault : « *Les populations des villages de l'intérieur, artificiellement regroupées, doivent se déplacer sur des distances de plus en plus grandes pour trouver assez de gibier* » (BDoc : parc national. Ibid., p. 9).

Son approche intègre également des arguments visant à relier les élus guyanais au projet. Conscient des enjeux politiques du parc, M. Thiollay ne développe ses arguments scientifiques qu'enchâssés dans une problématisation socio-économique et politique du rapport entre la Guyane et cet espace. Outre la position des porte-parole scientifiques et politiques de l'objet amérindien, il tâche de faire coïncider son argumentaire à la perception qu'il s'est construite des attentes des élus : « *Pour les élus, le seul intérêt c'est le développement et l'argent, donc on leur présente les aspects modernes comme mode de développement économique de parties marginales de la Guyane dont on ne peut pas faire autre chose* » (entretien Thiollay). Pour lui, les élus sont solidement ancrés dans l'économie monétaire comme seul horizon et c'est par rapport à cet horizon qu'il cherche à situer le projet de parc. Il tente de démontrer l'absurdité et l'inadaptation des principaux secteurs de développement économique qui se sont intéressés à cette zone et propose d'autres secteurs de développement : l'industrie chimique<sup>1</sup> et le tourisme. En ce qui concerne le tourisme, nous venons de voir que, de manière à ne pas être en opposition avec les porte-parole de l'objet amérindien, ni avec l'objectif de protection, il propose de développer un « tourisme vert », de petits groupes avec des structures d'hébergement légères, plutôt qu'un tourisme de masse. Il ouvre la perspective de l'industrie chimique comme voie de compromis entre protection et développement. Cette industrie est une nouvelle manière de qualifier la forêt de Guyane, elle est « *l'utilité écologique potentielle, non encore découverte* »<sup>2</sup> de la forêt. Sans chiffrage ni appui sur des études, il estime ces composants : « *nombreux et importants* »<sup>3</sup> et constituant une sorte de territoire vierge de l'économie guyanaise. La recherche serait alors le passage obligé pour l'investir car elle peut « *révéler des applications insoupçonnables à l'heure actuelle, mais capitales pour l'avenir* »<sup>4</sup>. Le rôle de révélation, classiquement attribué à la science (Latour, 1989), est ici enchâssé dans l'enjeu de l'avenir économique du département, premier souci qu'il a identifié chez « les élus ». Ce qui nous intéresse ici n'est pas nécessairement la constitution d'un lien entre un espace économique et la recherche puisque ce lien, aujourd'hui encore ne s'est pas réalisé<sup>5</sup>. En revanche le nouveau lien qu'elle stabilise nous intéresse. En effet, les promesses économiques de ce nouveau secteur sont indissociables aussi bien de la recherche que d'une protection de la forêt. En regard de ce qu'il construit

---

<sup>1</sup> Il s'agit de l'exploitation économique et industrielle de la composition chimique des plantes et animaux de la forêt.

<sup>2</sup> BDoc : parc national. Thiollay, 1987, p. 6.

<sup>3</sup> BDoc : parc national. Ibid., p. 6.

<sup>4</sup> BDoc : parc national. Ibid., p. 6.

<sup>5</sup> L'invocation du potentiel économique de la forêt en tant que banque de gènes est récurrente. Lorsque le CNRS a annoncé son implantation en Guyane, il a réinvesti cette thématique pour justifier l'utilité de sa venue. Malgré plusieurs tentatives, aucune filière de production rentable et durable n'a encore vu le jour dans ce domaine.

comme une réponse aux attentes des élus, ces deux domaines se fondent pour devenir un seul et même « point de passage obligé » (Latour, 2001).

Sur la base de l'ensemble de ce raisonnement, il propose un zonage et des limites à ce parc, données absentes du premier projet. Sa proposition de délimitation se veut ouverte à la discussion et il ne l'avance que très prudemment dans le document. Il produit des cartes des secteurs économiques locaux<sup>1</sup>, montrant son souci d'en tenir compte. Il découpe 3 zones : zone d'inventaire et exploitation du bois par l'ONF, zone aurifère<sup>2</sup>, zone délimitée du parc. Soucieux de produire un projet recevable localement<sup>3</sup> il définit a minima la zone protégée du parc en évitant les zones habitées par les amérindiens ainsi que les zones d'orpaillage dans sa délimitation. Ces limites doivent permettre un accord, c'est-à-dire relier les particularités régionales aux généralités auxquelles le parc doit correspondre.

Mais cette tentative d'accord textuel ne suffit pas. Thiollay cherche donc à rencontrer des responsables locaux, notamment des élus. Il demande pour cela de l'aide à De Granville, qui entre temps n'a pas perdu son enthousiasme pour ce projet puisqu'il conclut son courrier de réponse par « *vive le futur parc national guyanais* ». Mais il admet lui-même les limites de son insertion locale : « *concernant tes craintes vis-à-vis des réactions des élus locaux, là je t'avoue que je suis bien embarrassé pour te conseiller* »<sup>4</sup>. Pourtant, à cette date, De Granville réside en Guyane depuis 15 ans. Cet aveu donne à voir l'étanchéité durable entre l'univers des élus et celui des chercheurs.

Thiollay poursuit son objectif en envoyant des courriers à différents responsables locaux. Il tente de se présenter comme un interlocuteur neutre et non comme un représentant de l'Etat ayant repris le projet de parc, ce qu'il est pourtant statutairement. Il donne ainsi à voir le malaise que cette démarche provoque chez lui. Il marque volontairement une distance avec les logiques administratives et métropolitaines : « *je m'intéresse au parc dans le cadre de [mon] étude ornithologique et à titre personnel, il ne s'agit en aucun cas de quelque chose venant de*

---

<sup>1</sup> Il s'en tient à une définition strictement métropolitaine et développementiste de l'économie puisque les activités économiques et d'exploitation de la forêt par les amérindiens ne sont pas cartographiées. Il situe ainsi les amérindiens dans un ailleurs, hors du modèle de l'économie monétaire.

<sup>2</sup> L'exploitation de l'or dont il n'est quasiment pas question dans le document est ici cartographiée pour la première fois dans un document sur le parc. Nous verrons que ce point va devenir essentiel dans la troisième partie de notre analyse lorsque ce secteur se développe à nouveau.

<sup>3</sup> Il nous le confirme lors de notre entretien : « *dans mon projet j'avais soigneusement évité les zones d'orpaillage et les territoires indiens* » (entretien Thiollay).

<sup>4</sup> BDoc : parc national. Courrier de De Granville à Thiollay. 10 avril 1985.



*Paris, mais des réflexions d'un scientifique aimant la Guyane, sensible à l'extraordinaire richesse de son patrimoine naturel et soucieux de la voir exploitée de la façon la plus sage et moderne* »<sup>1</sup>. Il situe son intérêt pour le parc au niveau le plus particulier qui soit, dans le registre du sentiment et du sensible. Il tâche sans doute en cela d'appliquer le conseil de De Granville : « *il te faudra être fin diplomate car ta démarche ne peut aboutir que si les guyanais eux-mêmes ont l'impression qu'ils en sont à l'origine* »<sup>2</sup>. C'est peut être dans le registre des sentiments qu'il pense être le plus persuasif afin que la protection devienne « *une initiative des élus* »<sup>3</sup>. Ce registre lui semble peut-être le plus détaché des enjeux politiques.

L'important travail mené par Thiollay a finalement consisté à mettre en adéquation le projet de parc avec les évolutions dans le domaine scientifique des trois objets et de l'entité forestière qui les relie. Il opère une traduction politique des objets scientifiques. Il pose ainsi les premiers jalons de ce qui va permettre l'annonce de la création du parc au sommet de la Terre à Rio de Janeiro en juillet 1992.

Il a tenté de doubler cette traduction politique d'une autre, que l'on pourrait qualifier d'intrapolitique : celle visant à superposer le projet politique qu'est le parc à la vision politique que les élus ont de ce territoire. Mais l'expression uniquement textuelle de cette recherche d'un accord politique ne saurait suffire. Un accord va émerger grâce au rapprochement entre le dispositif d'ensemble ayant constitué le projet de parc et l'une des institutions qui rassemble des élus. Ce rapprochement n'a pu s'opérer que grâce à un acteur guyanais, Sanite, qui se positionne en intermédiaire entre la métropole et la Guyane.

### **3.3.2 Recherche d'une alliance politique**

Léon Sanite, guyanais, métisse créole - chinois comme il se définit lui-même, va donc œuvrer à rattacher les élus guyanais au projet de parc. Leur entrée dans le projet ne se fait pas sur la base des objets fondateurs mais sur le lien entre le projet et les entités internationales : Amazonie, forêts tropicales humides et peuples autochtones.

---

<sup>1</sup> BDoc : parc national. Courrier adressé au DRRT. 24 avril 85.

<sup>2</sup> BDoc : courrier de De Granville à Thiollay. 10 avril 1985.

<sup>3</sup> BDoc : courrier de Thiollay au Préfet. 25 mars 1985.

Au moment où Sanite entre en contact avec Thiollay, il dirige le service vétérinaire de Guyane. Il y travaille depuis 1969, date de la fin de ses études de vétérinaire à Paris<sup>1</sup>. Il est membre actif de la Sepanguy depuis 1971<sup>2</sup> où il est entré sous la pression de son directeur qui en était membre fondateur<sup>3</sup>. Par son importante implication dans cette association il a rencontré les scientifiques de Guyane et de métropole qui y sont liés. De cette manière, il a rencontré De Granville avec qui il a rédigé des communications visant à promouvoir la protection d'espaces naturels en Guyane<sup>4</sup>. Etant guyanais et connaissant de nombreux décideurs locaux, il sert d'intermédiaire entre les métropolitains de l'association et les administrations régionales gérées par des guyanais. Aussi, lorsque Thiollay demande à De Granville la méthode à adopter pour rencontrer les élus au sujet du parc<sup>5</sup>, celui-ci lui conseille de passer par Sanite qui « connaît beaucoup de monde et est assez habile »<sup>6</sup>.

Par son poste de directeur des services vétérinaires qu'il occupe de 1975 à 1990, il a une position privilégiée pour traiter des enjeux politiques de la nature. Il rencontre la plupart des propriétaires d'animaux dans le département<sup>7</sup> et noue aisément des liens avec la DDA qui a le même ministère de tutelle que son service<sup>8</sup>. Par son habileté politique, il cumule des postes de responsabilité dans le domaine de la gestion de l'environnement. A partir de 1988, il est président du Comité de la Culture et de l'Éducation de l'Environnement de Guyane (CCEE) et il est également membre de la Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement (DRAE) dont il devient directeur en 1991. Il dirige la Sepanguy à partir de 1980, accentuant ainsi son ancrage local. Elle siège désormais au niveau départemental : dans la Commission pour le Tourisme et la Commission des Sites et des Carrières qui a le pouvoir d'attribuer un statut de protection. Il est donc héritier du dispositif qui a construit les objets naturels et le projet de parc, et contribue à façonner cet héritage par son ancrage en Guyane.

---

<sup>1</sup> Après sa thèse soutenue à Toulouse sur l'exploitation et la production des crevettes du plateau continental guyanais, il revient en 1968 comme VAT au service vétérinaire de Cayenne.

<sup>2</sup> En 1979, il prend la place de Brugière comme secrétaire de la Sepanguy et en 1982 il en devient président.

<sup>3</sup> Il en était vice-président et Sanite était son suppléant.

<sup>4</sup> Sanite, De Granville : Projets de conservation et avenir de l'espace guyanais. *Nature Guyanaise* : gestion de l'écosystème forestier et aménagement de l'espace régional. Sepanguy. p. 233 – 244. 1993. Areas protegidas y actividades humanas en Guyana francesa. Espacios sin habitantes ? Parques nacionales de America del Sur. Caracas. Nueva Sociedad. P 264 – 288. 1992.

<sup>5</sup> En effet, Thiollay, outre ses missions scientifiques de terrain et recherches bibliographiques, cherche à rencontrer les élus, les administratifs et les chercheurs concernés par le projet de parc, afin de répondre à leurs attentes.

<sup>6</sup> BDoc : parc national. Courrier de De Granville à Thiollay. 10 avril 1985.

<sup>7</sup> Toute personne qui veut exporter un animal doit passer par son service pour avoir une autorisation.

<sup>8</sup> Nous avons vu que le dossier du parc avance également grâce à cet appui local de la DDA.

Sa position centrale sur les questions de politique de la nature lui permet d'accéder à différents interlocuteurs, au niveau régional et national. C'est ainsi qu'il obtient en 1985, un financement de la région, du Ministère de l'Environnement et du laboratoire CEGET où siège la Sepanrit pour organiser le 1<sup>er</sup> Congrès Régional de la Sepanguy intitulé « *Le littoral Guyanais, fragilité de l'environnement* ». De même, il œuvre à la création d'une maison de l'environnement et à l'organisation d'une exposition sur la faune et la flore. Fin diplomate, Sanite joue de ses appartenances multiples. Lors d'une intervention dans un colloque organisé par le département, il ne manque pas d'évoquer des anecdotes de son enfance du temps de sa scolarisation à l'école primaire, visant à prouver son passé commun avec les élus guyanais présents dans la salle.

Devenu un acteur incontournable, il est le seul à savoir comment approcher les élus guyanais. C'est ainsi, et grâce à l'appui de Thiollay en poste au Ministère de l'Environnement à Paris, qu'il devient le premier directeur de la DIREN de Guyane lorsque celle-ci est créée en 1994<sup>1</sup>.

M. Sanite met en relation des acteurs aux intérêts a priori antagonistes et parvient à cela en brouillant les données qui posent problème. En 1991, en étant directeur de la DRAE, il reprend l'idée de créer un Parc Naturel Régional, premièrement évoqué et conçu par Fretey, le scientifique spécialiste des tortues marines<sup>2</sup>. Ce second projet de parc lui permet d'offrir une compensation aux élus locaux. Lors de notre entretien, il l'évoque en ces termes : « *le problème était de convaincre les élus. Il a fallu y aller par étapes, progressivement. Alors je leur ai proposé d'un côté un Parc National, de l'autre un parc géré par eux-mêmes* [il prononce cette phrase en faisant un mouvement de balancier entre ses deux mains] ». (Entretien Sanite). Lors de son intervention au colloque éco-développement organisé par le Conseil Général en 1991, il joue de ce double projet en employant l'expression « *parc*

---

<sup>1</sup> Son ascension est également le signe d'un changement de génération des acteurs de la protection de l'environnement, parallèlement à celui de la recherche que nous avons vu plus haut. Lorsqu'il accède à la direction de la DIREN tout en dirigeant la Sepanguy, les membres fondateurs de celle-ci, sont soit décédés soit rentrés en métropole.

<sup>2</sup> Le projet de Parc Naturel Régional a été élaboré au cours des années 80, en relation avec certains acteurs locaux. L'ensemble des acteurs concernés sont rassemblés dans l'Association pour l'Étude et la Création du Parc Naturel Régional de Guyane (AECPNRG) créée en 1991. Il sera créé sur le littoral en 2001 en deux parties, l'une à l'est dans la région de Kaw, l'autre à l'ouest dans la région d'Awala-Yalimapo où viennent pondre les tortues marines. D'après Sanite ce PNR n'avait pas vocation à aboutir, il devait rester à l'état de projet afin de permettre l'avancement du projet de Parc National. La création de celui-ci ayant été considérablement différée, le PNR a vu le jour avant, sa réalisation étant finalement plus aisée : c'est un projet plus consensuel du fait des contraintes moins fortes qu'il exerce sur l'économie locale et du fait de l'association des élus concernés à ses premières ébauches de projet.

*naturel* », titre de son intervention<sup>1</sup>. Il sème ainsi la confusion car cette expression peut désigner aussi bien un PNR qu'un Parc National. La discussion avec les élus de la salle porte sur leurs prérogatives dans la définition de la gestion du territoire du parc, et c'est sur ce sujet que M. Sanite semble maintenir une certaine confusion entre les deux parcs où les élus n'auront pas la même marge de décision.

Pour ajouter à cette confusion, il ne désigne le futur Parc National que par l'expression « *protection de l'intérieur* ». Cette dernière suscite des réactions conflictuelles et enflammées car elle évoque indirectement l'arrêté de 1970 qui limite l'accès au sud du département. Il provoque ainsi les échanges les plus nombreux et les plus passionnés de tout le colloque. Il laisse réinvestir les critiques qui ont été émises en 1979 par les élus : la salle incrimine cet arrêté et rejette l'idée que les habitants du littoral puissent « *infester les indiens de l'intérieur* »<sup>2</sup> et qualifient cette scission du territoire « *d'apartheid* »<sup>3</sup>. Dans les échanges qui se déploient alors, il est clair que l'objectif de créer une « *protection de l'intérieur* » réactive, en 1991 comme en 1979, les enjeux de la création du territoire de l'Inini et de l'arrêté de 1970. Une personne de la salle dit : « *du Territoire de l'Inini, au glissement de la ligne Inini-Camopi qui interdit le libre déplacement, aux parcs naturels que l'on est en train de créer ; il y a là pour nous une interrogation profonde, qui est une interrogation de nature politique et idéologique. Ce glissement qui se donne pour alibi la protection de la nature, nous entendons bien lui donner un autre éclairage* »<sup>4</sup> et de dénoncer la volonté de l'Etat de maintenir l'intérieur de la Guyane sous sa tutelle afin que les guyanais ne « *prennent pas conscience de son espace* »<sup>5</sup>.

Mais Sanite parvient à avoir le dernier mot sur ces échanges : il justifie les actions menées par l'apport d'un parc à une politique globale d'aménagement et de développement et met en avant toutes les initiatives qui ont été prises dans le sens d'associer les élus locaux aux décisions. Il conclut par un constat d'autorité : « *tout le monde est d'accord sur la nécessité de prendre en compte le problème de l'écologie* »<sup>6</sup>. Sciemment, dans cette dernière phrase où il recherche l'apaisement après avoir enflammé les échanges, il n'emploie pas le terme de parc ou de protection mais celui d'écologie. Comme nous l'avons précédemment démontré,

---

<sup>1</sup> BDoc : parc national. Eco-développement amazonien, 1991, p. 131 – 146.

<sup>2</sup> BDoc : parc national. Ibid., p. 136.

<sup>3</sup> BDoc : parc national. Ibid., p. 144.

<sup>4</sup> BDoc : parc national. Ibid., p. 144.

<sup>5</sup> BDoc : parc national. Ibid., p. 144.

<sup>6</sup> BDoc : parc national. Ibid., p. 145.

ce terme permet une montée en généralité qui situe la Guyane et sa forêt à une échelle internationale, liée aux autres forêts tropicales humides, en particulier à l'Amazonie. Par ce terme il amène un cadrage global des problèmes débattus à l'échelle guyanaise, imposant comme impératif de tenir compte de l'unité dans laquelle la Guyane existe, unité qui est définie sur une base écologique.

### **3.3.3 Approche régionale du projet de parc et de l'écologie**

Par cette position d'intermédiaire et son habileté à en jouer, Sanite se constitue parmi les élus, un allié plus solide que les autres. Elie Castor, maire de Sinnamary à partir de 1977, président du Conseil Général et député<sup>1</sup>. Cet allié est précieux car il a une position importante qui lui confère une capacité à influencer d'autres élus. Le fait qu'il était de la même tendance politique (socialiste) que le président et le gouvernement de cette période a sans doute facilité les échanges entre Sanite et lui.

M. Sanite le convainc de faire de la nature l'un de ses thèmes d'action politique et il crée ainsi sur sa commune le « Centre Nature Guyane », qui deviendra plus tard la « Maison de la nature », accolé au « marais yiyi » et protégé par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres<sup>2</sup>. Il crée dans ce cadre des journées départementales de l'eau qui se tiennent en mai 1991. Il favorise également la mise en place d'une réunion internationale du Programme des Nations Unies pour l'Environnement dans sa commune.

Outre ses réalisations, Elie Castor met en place des actions qui donnent à voir sa volonté de réappropriation des enjeux écologiques en Guyane. Un an après l'atelier organisé par le comité français du MAB sur « l'aménagement et la conservation de l'écosystème forestier tropical humide » à Cayenne, il organise un autre colloque : « éco-développement amazonien. Traditions et environnement »<sup>3</sup> qui rassemble des chercheurs brésiliens et français<sup>1</sup>. En

---

<sup>1</sup> Il est député de la Guyane de 1982 à 1993 (groupe socialiste). Il décède le 16-06-1996 à Clermont-Ferrand (Puy de dôme).

<sup>2</sup> Cet espace protégé correspond à la Réserve Naturelle de la Basse-Mana dont les acteurs de la Sepanguy ont proposé la création à plusieurs reprises au cours des années 70 et 80.

<sup>3</sup> Ce colloque est organisé 6 mois après la création du service recherche et environnement au sein du Conseil Général, dirigé par M. Delannon R., en collaboration avec M. Drelin, ancien président de la Chambre d'agriculture.

introduction et clôture de ce colloque, il insiste sur l'importance pour la Guyane de rechercher un « *ancrage amazonien* »<sup>2</sup>.

Pour les élus guyanais, construire un lien entre la Guyane et l'Amazonie est une manière de revendiquer une identité localisée dans sa sous-région qui ne soit plus définie par le seul ensemble colonial français (Granger, 2006 ; Piantoni, 2006). Passer du statut de colonie française (devenue département) à celle d'Amazonie française est une manière de s'émanciper. Aussi, au début de la décennie 90, l'Amazonie est un terme commun, que les acteurs métropolitains et guyanais utilisent de plus en plus couramment pour définir les enjeux d'aménagement et d'environnement de cette région. Dans cette logique et suite à la rencontre entre le Président de la République, Mitterrand, et ses homologues brésiliens, le Conseil Régional de la Guyane organise un voyage d'études au Brésil où se rendent 17 personnes, composé de 10 élus dont E. Castor. Cette première occasion d'échanges avec un pays voisin, leur a permis de découvrir que « leur éloignement par rapport aux centres de décision, de réflexion et d'expérimentation pouvait être surmonté par des échanges d'informations et d'expériences avec la zone brésilienne proche de la Guyane »<sup>3</sup>.

Pour Elie Castor, s'arrimer à l'entité amazonienne est aussi une manière de se réappropriier les problématiques développées par les chercheurs et acteurs de la politique de la nature en Guyane. Il introduit ainsi le colloque : « *notre pays, par son ancrage amazonien et sa forêt primaire intacte est un modèle en vraie grandeur, un laboratoire de huit millions d'hectares* »<sup>4</sup>, « *nos préoccupations sont claires : il nous importe de sensibiliser les consciences guyanaises à la richesse de notre patrimoine naturel et d'intégrer l'environnement au développement économique* »<sup>5</sup>. Il reprend donc les termes qui jusqu'alors étaient exclusivement utilisés par les acteurs de la politique de la nature et reprend à son compte les thématiques qu'ils recouvrent. Mais cette démarche n'est pas un transfert neutre de thématiques d'un ensemble d'acteurs vers un autre ensemble. Il les emploie dans l'objectif d'en finir avec le monopole métropolitain sur la science du vivant en Guyane. Il présente ce

---

<sup>1</sup> L'économiste tiers mondiste Ignacy Sachs y est notamment invité. Il a sans doute exercé une forte influence sur l'élaboration de cet atelier puisqu'il a travaillé sur la notion d'écodéveloppement (voir Sachs « L'écodéveloppement de l'Amazonie. Cahiers du Brésil contemporain, n°11. p. 121-126. 1990. Il y fait un retour sur l'émergence de cette notion, son devenir et les travaux qu'il a menés dessus). Il montre que cette notion est ancrée en Amazonie où elle a premièrement été mise en œuvre.

<sup>2</sup> BDoc : parc national. Ibid., p. 7.

<sup>3</sup> Atticot, 2001, p. 1.

<sup>4</sup> BDoc : parc national. Ibid., p. 7.

<sup>5</sup> BDoc : parc national. Ibid., p. 20.

colloque comme une « hybridation entre coopération guyano-brésilienne, traditions forestières et études rationalisées du milieu [qui] doit être le prélude à l'appropriation de la culture technique par la population guyanaise toute entière, à la maturation de vocations fortes, racinaires, et à l'irruption sur la scène régionale d'une communauté scientifique guyanaise »<sup>1</sup>. « L'Amazonie qui est une vaste région, nous sommes en plein dans cette région et nous devons avoir une connaissance de cet environnement »<sup>2</sup>. La tenue de ce colloque est donc avant tout un acte politique d'appropriation des logiques venues de métropoles. Il marque une volonté d'autonomie par le département qui cherche à s'approprier la question de « l'environnement » et par là, son propre « environnement ». L'approche de la nature qu'il veut ainsi mettre en place se fait donc dans une visée politique et par la mobilisation des entités mondiales auxquelles la Guyane a été rattachée par le déploiement du dispositif de recherche métropolitain.

Si Sanite a réussi à construire un lien entre certains élus et la politique de la nature, ce lien est ensuite réinvesti, du moins par l'un d'entre eux, pour construire un dispositif à part entière, à la fois scientifique et politique, qui constituerait l'approche guyanaise des êtres et objets naturels constitués par la recherche métropolitaine.

Lors de ce colloque, l'enjeu de l'ensemble des discussions consiste à tordre les données et dispositifs scientifiques existants afin de rechercher les moyens de les utiliser dans le processus de développement économique de la Guyane. L'approche est donc sensiblement différente de celle de l'atelier MAB : il ne s'agit pas d'aborder de front la question de la protection mais de la considérer comme un des aspects du développement. Le souci d'appropriation d'un lien à la nature se lit dans le choix des intervenants qui sont des personnalités scientifiques, politiques et administratives qui vivent et travaillent en Guyane<sup>3</sup>, tandis que l'atelier MAB avait fait venir des personnes qui y travaillent depuis la métropole ou d'autres pays. Loin d'être le seul reflet d'un budget trop serré pour offrir des billets d'avion aux chercheurs métropolitains, il s'agit d'un choix de personnes que les décideurs du département tentent de regrouper, de fédérer en un réseau intra-guyanais<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> BDoc : parc national. Ibid., p. 7.

<sup>2</sup> BDoc : parc national. Ibid., p. 179.

<sup>3</sup> Par exemple, sur le thème de la zoologie, les organisateurs du colloque ont fait appel à un chercheur de l'INRA qui a fait une présentation sur les possibilités d'élevage.

<sup>4</sup> On retrouve cette caractéristique dans un autre colloque organisé par le Conseil Général de Guyane : « La IIIème conférence universitaire sur le développement des Guyanes » qui s'est déroulée du 12 au 16 Octobre 1992 à Cayenne.

Cette volonté n'est pas seulement un enjeu de pouvoir entre élus régionaux et Etat, elle reflète la volonté d'une partie de la population guyanaise. L'enthousiasme de l'un des auditeurs du colloque en est un signe, il qualifie cette rencontre d'exceptionnelle et d'historique car « *on se retrouve entre nous pour une fois, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas de demander à des Français français de venir de là-bas et de nous dire ce qu'il faut faire. Il s'agit de prendre les gens qui sont en place [...] il s'agit aussi d'aller voir à côté un grand pays, un pays immense, colossal, puissant, dont on ne connaît que les tapouilles*<sup>1</sup> »<sup>2</sup>. Ce point de vue contient la critique implicite de l'existence d'un dispositif scientifique et politique exogène à la Guyane qui monopolise la construction de savoirs et de décisions.

Le caractère exogène à la région, de la recherche et des projets de protection, a également été critiqué par un chercheur, J.P. Gachet, qui est devenu conseiller de E. Castor pour toutes les questions touchant à l'aménagement et à l'agriculture. Cet agronome, directeur de la station SAD de l'INRA, fait savoir sa position critique dans *Le Courrier de l'environnement de l'INRA* de juin 1992, suite à la fermeture de sa station. Il y affirme que « *la recherche agronomique s'est massivement dégagée de tous travaux pouvant éclairer ou conforter le développement [...] La recherche forestière est désormais l'enfant chéri... et unique. Elle se développe tous azimuts* »<sup>3</sup>. « *Un certain lobby scientifique considère la Guyane comme une sorte de chasse gardée qu'elle veut pérenniser. C'est sa mine d'or : en l'occurrence les thèmes, les futures publications, les crédits. Alors, pas touche à ce sanctuaire d'où tout non-scientifique devrait être exclu. Une sorte de ghetto de la science...* »<sup>4</sup>. Sa critique se base sur la création de Sylvolab mais il intègre également le projet de parc dans ses propos : « *les scientifiques ne peuvent être naïfs, inconscients et cyniques en proposant aux jeunes guyanais qui croient au progrès de leur pays et qui voient fréquemment s'élever dans le ciel tropical l'écharpe flamboyante d'Ariane, de choisir, pour tout avenir, entre gardien de fusée et garde de parc naturel...* »<sup>5</sup>. Son point de vue suggère une unité des ensembles qu'il critique : même s'ils appartiennent à des domaines d'action distincts, le projet de parc, sylvolab et le centre spatial de Kourou ont en commun d'être des dispositifs constitués soit par des métropolitains basés en Guyane, soit par un centre de décision en métropole. De ce point de vue, les

---

<sup>1</sup> Terme du vocabulaire courant en Guyane désignant un bateau de pêche à moteur avec un équipage brésilien. Il est généralement utilisé pour dénoncer leur activité illégale.

<sup>2</sup> BDoc : parc national. Ibid., p. 112.

<sup>3</sup> BDoc : recherche. Gachet, 1992, p. 68.

<sup>4</sup> BDoc : recherche. Ibid., p. 69.

<sup>5</sup> BDoc : recherche. Ibid., p. 70.



guyanais sont maintenus dans une extériorité et réduits au rôle de spectateur<sup>1</sup>. Dans ces propos la recherche a valeur d'exemple d'une attitude générale de l'Etat vis-à-vis du DOM.

J.P. Gachet est d'autant plus concerné par cette orientation recentrée sur la forêt qu'elle aboutit à la fermeture de sa station SAD : *« c'est une période où tout le département SAD est mis en danger, c'est une période scientifique. Comme nous n'avons pas une production scientifique qui répondait aux critères de publication de rang A etc., pas de thèse réalisées dans notre labo, on a été sabré. Mais cela correspondait à notre réorientation après le « Plan vert ». La station SAD devait accompagner ce plan en participant à la mise en place d'une filière agricole calquée sur la métropole. Au bout d'un moment, nous avons réorienté nos travaux parce que nous avons vu que ce n'était pas viable. Nous avons commencé à étudier les systèmes agraires existants. Cela n'intéressait pas notre institution de recherche de tutelle »* (entretien Gachet). Sur la base de ses travaux, il avait proposé des orientations de recherche pour ce qui allait devenir Sylvolab, à la période où les directeurs de centre se concertaient pour redéfinir les recherches à mener sur leurs dispositifs. Il avait proposé comme objectif, non plus *« le développement de technologies pour la transformation en grande surface de la forêt tropicale en systèmes agricoles ou sylvicoles simplifiés, mais plutôt le développement de méthodes adaptées pour les petits agriculteurs qui leur permettront de défricher une surface moindre de forêt »*<sup>2</sup>. Ce projet était une formulation radicalement différente des enjeux de recherche concernant la forêt puisqu'il partait de l'existant plutôt que d'objectifs de résultats de recherche à finalités extra-territoriales. Le projet était alors dénommé Sylvopolis. Ce projet n'a pas retenu l'intérêt de la majorité des directeurs de centres présents à cette époque. Trop ancré dans les contingences locales, cette perspective n'a pas semblé suffisamment porteuse de données et savoir-faire exportables sur d'autres sites<sup>3</sup>. Le passage du suffixe « polis », qui signifie la cité en grec et par extension tout ce qui se rapporte

---

<sup>1</sup> On peut effectivement relever l'absence d'ancrage dans la réalité guyanaise de Sylvolab qui n'intègre pas de décideur guyanais ou de représentant des instances locales. Leur présence éventuelle est désignée par l'expression « personnalités invitées ». Le territoire est tout entier défini par sa forêt en tant qu'objet de recherche des disciplines de l'écologie scientifique. La question du développement économique n'est pas abordée. Lorsque la dimension humaine du lien à la forêt est développée, elle ne désigne que les activités des amérindiens. Ce volet a été étudié dans le cadre du programme SOFT, mais de l'avis même d'un chercheur y ayant participé *« c'était un alibi pour Silvolab, une manière de dire, on ne s'intéresse pas qu'à la forêt, on intègre aussi les hommes. Mais le programme n'a pas abouti, les chercheurs ont chacun utilisé les financements pour poursuivre les recherches qu'ils faisaient déjà »* (entretien anonyme). Les tentatives pour investir la dimension humaine du sud de la Guyane ont donc une faible audience dans le groupement Silvolab.

<sup>2</sup> BDoc : recherche. Compte rendu de réunion, 1992, p. 4.

<sup>3</sup> Pourtant, le système cultural présent en Guyane, tout en étant spécifique, a de nombreux points communs avec d'autres systèmes existants en zone forestière tropicale. Il était donc généralisable sur cette base. En 2000, le programme Avenir des Peuples des Forêts Tropicales, développé en Guyane par l'ethnologue Grenand et son réseau, a mis en place cette généralisation à l'échelle mondiale.

à la politique, au suffixe « lab » montre bien ce re-positionnement d'enjeux politiques vers un domaine scientifique envisagé comme clôt sur lui-même.

L'extériorité de Gachet aux logiques dominantes au sein des acteurs de la recherche en Guyane, l'emplacement de sa station SAD sur la commune d'E. Castor, mais surtout l'implication de M. Gachet dans la cellule locale du parti socialiste, ont rapproché les deux hommes. *« J'ai été un militant socialiste actif, comme je l'avais été précédemment en Tunisie. Comme le Parti Socialiste Guyanais était en perte de vitesse, on a pensé qu'il y avait un créneau pour le Parti Socialiste français. J'ai milité pour que se crée une fédération. Je faisais partie des têtes pensantes pour réfléchir sur un modèle de développement à proposer en Guyane. Tous les deux ans on faisait un topo en public. J'avais une position ambiguë par rapport à mes collègues chercheurs qui suivent une carrière et ne font pas de vagues »* (entretien Gachet). Ce chercheur, avant même de critiquer l'évolution de la recherche était en porte-à-faux avec son groupe d'appartenance professionnelle. Son rattachement au politique est à la base de sa position dissonante.

L'idée de Sylvopolis telle que développée par Gachet sera reprise par E. Castor à l'occasion d'un colloque portant ce titre en 1994 où, dans la lignée du colloque sur l'éco-développement, il tente de fédérer un ensemble d'universitaires et de chercheurs soit guyanais soit vivant en Guyane. Mais avec le décès de Castor en 1996, puis le départ de Gachet en 1998, ces initiatives qui auraient nécessité un temps long de structuration et d'échanges, restent lettre morte. Retenons simplement que l'approche de la Guyane par la recherche telle que structurée au sein de Sylvolab ne fait pas l'unanimité et réactive les sentiments de dépossession antérieurs. Un élu comme Castor tente de s'emparer de ces problématiques, mêlant recherche et protection dans une approche globale et ancrée dans les réalités régionales de l'environnement. A ce titre, il se positionne favorablement sur le projet de parc national, dans la mesure où celui-ci est présenté comme permettant des contreparties intéressantes pour la Guyane.

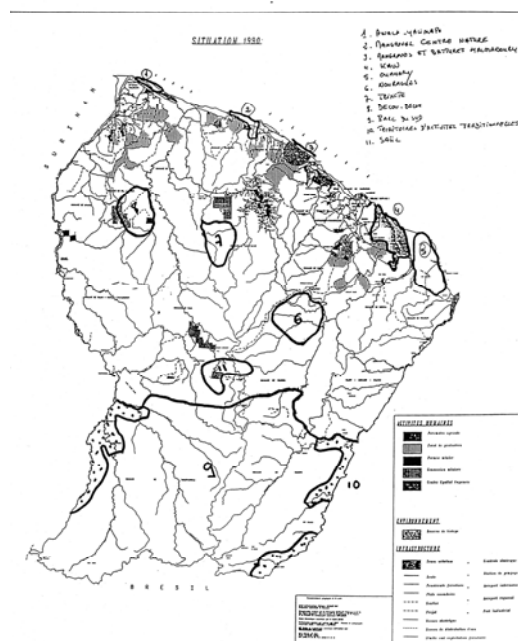
### **3.3.4 Stabilisation d'un consensus : production d'un document global**

Sanite stabilise dans un document global sur la Guyane, les éléments de consensus dont nous venons d'analyser la constitution : entité amazonienne, volonté d'appropriation de la nature guyanaise et de la production de savoirs qui s'y constituent, possibilité de développement de secteurs économiques (tourisme et industrie chimique) favorisée par la création du parc. Ce document lui a été commandé par les Ministères des DOM-TOM, de l'Agriculture et de l'Environnement, afin de servir de base à l'annonce de la création du projet de parc au sommet de Rio.

Le projet de parc est ainsi situé dans un projet plus vaste, le faisant apparaître comme un élément dans un ensemble cohérent. Il est rédacteur de ce texte en sa qualité de président du CCEE<sup>1</sup> et non en tant que délégué régional de la DRAE car cette seconde fonction l'inscrit dans les institutions de l'Etat tandis que la première est révélatrice de son insertion locale. L'intégralité du territoire de la Guyane est pour la première fois définie entièrement selon la politique à mener sur sa nature.

---

<sup>1</sup> Cette fonction est clairement écrite sur la page de couverture du rapport.



**Carte 9 : Première carte de la politique de la nature sur l'ensemble du territoire**

Dans ce texte<sup>1</sup>, il réinvestit toutes les stabilisations mises en place au cours des années 80, liant la Guyane et l'ensemble Amazonien et ayant construit « l'intérêt écologique »<sup>2</sup> comme une évidence. Pour autant son argumentation pour découper les grandes zones de la Guyane en regard de la protection nécessaire, reprend le découpage entre faune, flore et population<sup>3</sup>. Il reprend les grands découpages établis par De Granville entre zones biogéographiques et projets de protection, augmentés de chiffres et de multiples références aux travaux des botanistes du MNHN et de l'ORSTOM. La partie sur la faune ne traitant que des mammifères et des oiseaux, contient davantage de références qu'en 1978. La partie concernant la population ne fait pas référence à des travaux scientifiques et les amérindiens n'y tiennent pas une place particulièrement prépondérante. Ils sont définis en des termes qui, par certains aspects, nous rappellent les textes des années 50 les concernant : « *en continuant à vivre partiellement en marge du reste de la population guyanaise ils ont pu maintenir leurs spécificités culturelles à savoir leur langue, leur économie de subsistance et leur organisation sociale et hormis quelques métissages ils sont restés anthropologiquement purs. Semi-*

<sup>1</sup> BDoc : parc national. « Pré-rapport sur la conservation et la gestion du patrimoine naturel guyanais » Sanite. 1992.

<sup>2</sup> BDoc : parc national. Ibid., p. 19.

<sup>3</sup> Il intitule la partie s'y rapportant « le peuplement », terme couramment utilisé par les zoologistes et botanistes pour désigner la quantité d'éléments d'une espèce et sa répartition.

*sédentaires, ils réalisent un équilibre entre l'agriculture sur brûlis, la pêche, la chasse et la cueillette* »<sup>1</sup>. Sa description réalise toutefois une synthèse entre les regards des responsables des années 50 qui les définissaient comme marginaux, et celui des observateurs, fascinés par leur « *pureté anthropologique* » et leur équilibre avec la nature. Il reprend également l'approche que Hurault avait des noirs marrons, située dans une position intermédiaire entre celle des amérindiens en forêt et le travail salarié sur le littoral<sup>2</sup>. Son travail vise donc à produire la vision la plus stabilisée, la plus commune aux différents types d'acteurs qui s'y sont investis, de manière à faire émerger une proposition globale consensuelle.

L'ensemble de son argumentaire reprend le raisonnement de Thiollay qui n'est pourtant jamais cité, sans doute afin d'invisibiliser le travail que le Ministère de l'Environnement a mené depuis Paris sur ce projet. Le projet de parc est présenté comme « *une protection génétique* »<sup>3</sup>, comme dans les courriers que Martin puis Thiollay ont envoyés au député-maire E. Castor. Il présente également le projet de parc comme une alternative à l'arrêté de 70 : « *ce texte pris à la fois pour des raisons sanitaires et par mesure de sécurité, est actuellement vivement contesté par les responsables locaux et par le public qui considère qu'il s'agit là d'une disposition portant atteinte à la liberté des personnes sur un territoire érigé en département et en commune. Les efforts entrepris sur le plan médico-sanitaire ont porté leurs fruits puisque l'on constate la croissance démographique des populations amérindiennes du fleuve* »<sup>4</sup>. Il se contente de retravailler l'argumentaire de Thiollay sur le parc comme alternative aux blocages actuels concernant le sud (absence de développement économique, limitation des déplacements). Il conclut, comme l'avait fait Thiollay, en plaçant le tourisme comme la réponse à l'attente de développement des élus régionaux et le respect du mode de vie amérindien pour satisfaire aux demandes des porte-parole de cette population : « *les mesures appliquées dans les aires protégées devront prévoir des possibilités d'accueil du public, même sur des zones limitées, pour bien montrer que ses dispositions se font dans l'intérêt général et peuvent être un facteur important du développement de la région. Les mesures*

---

<sup>1</sup> Bdoc : parc national. Ibid., p. 7.

<sup>2</sup> Symptomatique de cette approche distincte des noirs marrons, le terme culture est employé pour désigner l'ensemble des règles de vie des amérindiens, mais n'est pas utilisé au sujet des noirs marrons, comme si leur mode de vie ne présentait aucune unité. De même, ils sont désignés comme « *tribus ou communauté* », tandis que les amérindiens sont des « *communautés* » (BDoc : parc national. Ibid., p. 7). L'approche différentielle de ces deux populations sera étudiée de manière plus approfondie dans le deuxième chapitre de la troisième partie.

<sup>3</sup> BDoc : parc national. Ibid., p. 17.

<sup>4</sup> BDoc : parc national. Ibid., p. 18.

*devront tenir compte des pratiques traditionnelles des communautés présentes et veiller au maintien de leurs cultures »<sup>1</sup>.*

Il affirme ensuite que les blocages précédents sont levés : *« Maintenant les collectivités locales ont pris en compte la nécessité d'une véritable gestion de ce patrimoine et le public a conscience de l'enjeu de l'environnement dans notre région. Tous les partenaires manifestent le désir de voir enfin aboutir les projets de conservation et de gestion en Guyane »<sup>2</sup>.* L'objectif affiché de l'ensemble de ces projets est la mise en place d'un développement durable en Guyane. Ce terme clôt son introduction et semble rassembler sous une même appellation l'ensemble des propositions du document.

Tenant pour acquise l'appartenance de la forêt guyanaise aux entités internationales stabilisées par la recherche, il met plutôt l'accent sur la dimension régionale du projet de parc. En l'insérant dans un ensemble de projets de protection, il dessine une politique régionale de la nature, absente jusqu'alors. Il obtient l'accord des présidents de Conseil Général et Régional, Messieurs E. Castor et A. Karam, qui signent un protocole d'accord le 4 juin 1992 avec l'Etat, indispensable à la création de la mission parc. Ses liens avec Castor lui facilitent l'obtention d'un accord de la part de Karam, membre du Parti Socialiste Guyanais (PSG). Ce dernier est en effet son cadet : il est son député suppléant de 1988 à 1993<sup>3</sup>. Il semble donc que leurs liens étaient suffisamment étroits pour que la position de l'un entraîne celle de l'autre. M. Sanite considère comme un accomplissement l'obtention de ces signatures et de celles des trois ministères qui l'ont mandaté pour son pré-rapport : *« la lettre de mission pour le pré-rapport, je l'ai rédigée moi-même. On n'est jamais mieux servi que par soi-même n'est-ce pas ? Je suis fier d'avoir réussi à la faire signer par trois ministres, c'est ma réussite. Le préfet de l'époque a même été vexé. Il m'a dit : « mais vous êtes le deuxième préfet de la Guyane vous ! » ! [il rit]. Après avoir rédigé le rapport, je l'ai fait signer par les présidents de Région et Département. Et voila »* (entretien Sanite). Ces explications donnent à voir l'importance du travail effectué en amont du sommet de Rio pour pouvoir y porter le projet de parc national. C'est l'ensemble du réseau de relations que Sanite a constitué et celles

---

<sup>1</sup> BDoc : parc national. Ibid., p. 25.

<sup>2</sup> BDoc : parc national. Ibid., p. 2.

<sup>3</sup> Le Parti Socialiste Guyanais fut à ses débuts favorable au courant indépendantiste (Collomb, 1997).

préexistantes au sein de la Sepanguy qu'il a consolidées, qui lui permettent d'accéder à cette position de « second préfet » et d'obtenir ces signatures<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> D'autres éléments ont joué un rôle comme l'arrivée en cours de route sur ce dossier de Mme Royal, nommée Ministre de l'Environnement sous le gouvernement Bérégovoy en Avril 1992 alors que c'est son prédécesseur B. Lalonde qui avait incité à la consolidation de ce dossier. D'après certains interlocuteurs, son arrivée tardive sur le dossier était à la fois une opportunité pour elle, lui permettant d'annoncer un projet de grande envergure seulement quelques mois après sa nomination, et à la fois un handicap car elle n'a pas eu le temps de le remanier et a donc hérité des défauts dont il était porteur.

Entre le milieu des années 80 et le sommet de Rio en 1992, le projet de parc est donc reformulé et stabilisé par des acteurs étatiques qui cherchent à le positionner dans un consensus politique. Ces acteurs sont à la fois dans le prolongement du dispositif qui a construit les objets naturels et le projet de parc, et appartiennent à une nouvelle génération. Du fait de leur appartenance à cette nouvelle génération, ils ont accès aux outils et au raisonnement de l'écologie scientifique et ont conscience de la nécessité d'intégrer les élus au projet.

Ils opèrent ainsi la transition du projet de parc entre son émergence au sein d'un groupe restreint marqué par une forte interconnaissance et son positionnement dans l'espace public, suite à l'annonce de sa création au Sommet de Rio.

Deux élus se rallient au parc par la médiation du représentant guyanais de l'Etat qu'est Sanite. Celui-ci s'appuie sur des arguments qui font consensus entre les élus et les acteurs du projet : la référence à l'entité amazonienne, la possibilité d'appropriation de la nature guyanaise et des savoirs qui s'y constituent, et enfin la possibilité de développer un secteur économique (tourisme et industrie chimique), favorisé par la création du parc. Désormais relié à l'idée d'une politique de la nature, l'un des deux s'empare de ce lien : il tente de forger son propre dispositif qui permettrait de centraliser des données sur cette nature et de définir une orientation politique aux recherches qui y sont menées.

Un accord autour du projet de parc est ainsi trouvé, en vue de son annonce au Sommet de Rio.



### CONCLUSION DU CHAPITRE 3

L'agrandissement des résultats scientifiques, rendu possible par les moyens que le « Plan vert » a alloués à la recherche a eu des conséquences sur l'approche de la forêt, désormais envisagée sous l'angle de son écologie, et a de ce fait, indirectement, des effets sur le projet de parc. Les nouveaux équipements introduisent une plus grande distance entre les scientifiques et la forêt mais ils permettent une généralisation accrue des résultats de recherche. Cette recherche peut ainsi être reliée aux entités Amazonie et forêts tropicales en constitution sur la scène internationale et ainsi gagner une existence hors du cadre guyanais et métropolitain, et de plus transversale aux objets précédents.

Parallèlement à cette évolution, la pratique rapprochée de la forêt dans le cadre de son étude, prolongement de celle des savants anachroniques, se poursuit au sein des dispositifs de l'écologie qui répondent à ses critères de recherche. Ces scientifiques maintiennent leurs liens aux acteurs politiques, qui désormais voient dans leurs productions scientifiques, des outils de base pour définir une politique de la nature en Guyane.

Un acteur scientifique, Thiollay, situé à mi-chemin entre ces deux logiques de recherche, va opérer la synthèse de ces deux approches, dans le projet de parc. Mandaté par le Ministère de l'Environnement, il opère la traduction de l'écologie scientifique en écologie politique dans le projet, tout en maintenant l'existence des objets précédents. Conscient de l'enjeu du projet dans la politique locale, il intègre à sa démonstration une réponse aux attentes émanant des porte-parole de l'objet amérindien et à celles des élus guyanais.

Sanite, acteur guyanais représentant une administration déconcentrée de l'Etat, prolonge ce travail en l'insérant dans un programme de politique de la nature à l'échelle de l'ensemble de la Guyane. Il élabore ce programme sur la base des liens qu'il a constitués avec un élu guyanais influent. Grâce à l'approbation de cet élu qui en entraîne d'autres dans son sillage, le projet accède au cœur du domaine politique.

Le projet de parc présenté à Rio, est à la fois inscrit dans la continuité des dispositifs et objets qui constituent désormais son passé ; et dans un renouvellement par l'approche transversale aux objets qu'opère le raisonnement écologique.

## CONCLUSION PARTIE 2

De 1974 à 1992, les objets fondateurs du parc accèdent à une stabilisation de leur contenu, à un agrandissement par leur rattachement à des entités mondiales, et à une connexion entre eux, au sein du projet de parc.

Cette évolution se fait dans la continuité de leur élaboration précédente au sein des dispositifs qui ont circonscrit les objets naturels et sociaux, tout en intégrant les changements qui s'opèrent alors, d'une part en Guyane avec l'émergence des élus et de porte-parole amérindiens comme forces politiques, d'autre part au niveau international par la stabilisation en cours d'entités mondiales dans lesquelles la Guyane peut s'insérer, et enfin dans la recherche du fait de l'arrivée de nouveaux équipements qui rendent possible le déploiement d'une écologie scientifique. Sa formulation en 1978 puis sa reformulation en 1985, sont un pari d'une grande ampleur : celui de répondre à l'ensemble de ces références passées et de ces changements récents.

Des termes comme ethnie, Amazonie, écologie, aident à répondre à ce pari par les liens qui les sous-tendent, des acteurs développent une position visant la synthèse entre des raisonnements et des acteurs opposés, et l'ensemble de ces médiations va suffire à créer une annonce dans l'espace public, celle de la création du parc au Sommet de Rio, mais ne va pas permettre l'actualisation du projet.

Contrairement à ce que Sanite a cru lors de la signature d'un protocole d'accord entre les ministères et deux élus représentant les deux assemblées électives de Guyane, un homme seul, même situé dans le prolongement d'un dispositif antérieur, ne peut, à cette date, opérer la traduction d'un texte en acte. L'accord qu'il a obtenu à force d'habileté n'est pas pérenne.

Ce texte suppose en effet une synthèse importante entre des objets et des référentiels répartis différemment dans les ensembles nature et culture : certains sont clairement campés d'un côté de la frontière, quand d'autres comme l'objet amérindien ou le référentiel écologiste tendent vers une transversalité. Le degré d'hétérogénéité des acteurs liés à ces objets est tellement important que leur intégration dans un même projet suppose que chacun se situe par rapport à l'autre. De plus, aucune figure menaçante, actualisant le passage du vivant au non-vivant, ne permet de cristalliser l'ensemble des objets et des êtres qui composent le projet. Le

« Plan vert » n'existe plus et la destruction d'autres forêts tropicales est un argument trop lointain.

Dans la période suivante, un redécoupage va s'opérer, reliant des acteurs à des objets, et délimitant des espaces entre chacune de ces liaisons. L'enjeu de moments de co-présence comme lieu où se fonde l'émotion constitutive du processus de dénonciation, va se déplacer de l'intérieur de la Guyane à l'intérieur du projet de parc. Un dispositif propre au parc est institué, suite à l'annonce faite à Rio, et délimite ainsi un espace politique propre au projet. Au sein de ce dispositif, vont se trouver en co-présence les objets et leurs porte-parole, ainsi qu'un nouvel objet et ses nouveaux porte-parole.

## **TROISIEME PARTIE**

### **INTERDEPENDANCE ENTRE OBJETS**

**(1992 – 2007)**

Cette dernière période, s'ouvre avec le Sommet de la Terre qui se tient à Rio de Janeiro en 1992, auquel la France prend une part importante (Jacob, 1999). Elle utilise notamment cette scène internationale pour annoncer, par la voix de sa Ministre de l'Environnement<sup>1</sup>, la création d'un parc national en Guyane dans les deux années à venir. Le lien avec les entités Amazonie et « forêts tropicales » est ainsi renforcé et inscrit le projet dans l'enjeu du positionnement de la France dans la politique de la nature au niveau international.

Le projet se doit désormais d'être cohérent par rapport aux nombreux textes produits à ce Sommet basés sur la notion de développement durable qu'il popularise, alliant des enjeux sociaux, économiques et politiques aux questions environnementales (voir annexe chronologique n°2). Les textes issus du Sommet sont également fondés sur l'idée de l'unicité de la Terre (Jacob, 1999) et sous-tendent ainsi la nécessaire gestion commune et intégrée de celle-ci.

Cette annonce modifie définitivement la teneur de ce projet. Bien qu'elle ait été minutieusement préparée, cette officialisation crée un moment de rupture et constitue ainsi le troisième « épisode marquant » (Dodier, 2003) du projet. En effet, suite à cela, l'Etat crée une mission parc qui l'institue dans un dispositif composé d'acteurs, d'instances et de règles de fonctionnement. A travers ce dispositif, l'unité précédemment constituée du projet se matérialise. Sans perdre la matrice scientifique qui a modelé ses objets fondateurs, il existe désormais pleinement dans le domaine politique. Il marque donc l'institutionnalisation de la jonction entre les dimensions scientifiques et politiques qui l'ont construit.

Mais cette unité se désagrège du fait de la transformation du projet sous forme écrite en dispositif de rencontre entre des porte-parole appartenant à des espaces habituellement disjoints : domaines politiques et scientifiques, enjeux de nature et de culture. Ainsi, les réunions de la mission parc vont se transformer en espace de confrontation et de désaccord. La jonction du politique et du scientifique provoque un éclatement donnant ainsi raison à Boyle qui mettait en avant la distinction nette des deux comme un facteur de paix sociale (Latour, 1991).

Sa création ne pourra être issue que d'un accord entre tous les protagonistes sur les procédures de représentations de tous les êtres concernés, ce qui suppose la délimitation de

---

<sup>1</sup> Il s'agissait à l'époque de Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement d'avril 1992 à mars 1993, dans le gouvernement Bérégovoy, sous la présidence de F. Mitterrand.

ceux-ci. Après le travail de constitution des objets naturels et sociaux, un second travail se met en place qui tend à construire un modèle politique commun, qui soit cohérent avec le projet de parc.

Dans le premier chapitre, nous analyserons, au sein de la prolifération de porte-parole progressivement inclus dans le dispositif du parc, les permanences et recompositions entre objets et acteurs. Nous serons notamment attentifs à l'articulation entre les fondements du projet issus du travail scientifique antérieur et l'intégration de nouvelles forces.

Dans le second chapitre, nous reconstituerons les transformations à l'œuvre plus spécifiquement dans la représentation et le contenu de l'objet amérindien. Les porte-parole amérindiens, dont le premier s'est exprimé dans la période précédente, se multiplient et s'allient à de nombreux acteurs. Nous analyserons les liens entre leur position et la composition de l'objet, ainsi que les modifications profondes que cela entraîne dans la définition des êtres concernés par le projet.

Cette transformation de l'objet amérindien, est concomitante d'une transformation de l'économie de cette partie de la Guyane, submergée par l'orpillage que nous étudierons dans le troisième chapitre. Progressivement, le dispositif parc est contraint de tenir compte des nouveaux êtres et porte-parole qui y sont liés : syndicats d'orpilleurs, administration qui a la charge de ce secteur, alliance entre certains élus et les acteurs du secteur, et enfin le mercure utilisé dans cette activité. En effet, le mercure, utilisé pour amalgamer l'or, devient un objet de recherche à l'importance grandissante durant ces 15 années. Il est étudié à travers son cycle dans l'environnement et ses conséquences sur la santé humaine. Il amène une reformulation de la position des objets faune et flore dans la construction du projet parc. Les amérindiens, devenus acteurs, étant touchés par leur alimentation désormais considérée comme toxique. La question de leur santé revient alors sur le devant de la scène.

L'unité perdue dans la multitude des porte-parole progressivement intégrés dans le dispositif parc, se reconstitue alors par l'objet mercure qui traverse les trois objets fondateurs, concerne tous les porte-parole et devient un élément incontournable du projet. De plus, l'objet mercure réactive le processus que nous avons analysé antérieurement en devenant une figure menaçante, idéale pourrait-on dire, amenant des regroupements d'acteurs, la résurgence du registre de la santé, et donnant ainsi un caractère d'urgence à la création du parc.

La santé permet l'expression d'une menace globale, sur l'environnement comme sur les hommes, et un raisonnement total, transversal aux catégories du naturalisme, où tous les éléments précédemment constitués, objets et acteurs, sont mis en correspondance.

## **CHAPITRE 1**

### **LE DISPOSITIF DU PROJET DE PARC**

**(1992 – 2007)**



Le projet de parc devient donc un dispositif à part entière. Il est au départ ancré dans les dispositifs antérieurs et l'on observe de ce fait une importante permanence des acteurs, objets et outils précédemment développés.

Toutefois, la rupture que marque 1992 par l'institutionnalisation du projet, éloignent les logiques antérieures. Après cette date, tous les textes du projet s'y réfèrent comme à son acte fondateur et tout le travail précédent que nous venons d'analyser est évacué de la mémoire du projet. Il y a donc une progressive recomposition de liens entre les acteurs et également entre objets et acteurs. Cette recomposition est davantage marquée par un élargissement des êtres entrant dans le dispositif que par des disparitions d'êtres ou de liens. En effet, le comité de pilotage passe de 30 à 50 personnes entre 1992 et 1997.

Les échanges qui s'opèrent à l'intérieur du dispositif sont en effet caractérisés par de vives oppositions et tensions. L'élargissement vise à apaiser ces tensions en créant des procédures de représentation qui répondent aux attentes de tous ceux dont l'accord est nécessaire afin de créer le parc. Par l'évolution du dispositif, l'Etat entend montrer qu'il tente d'établir une symétrie de représentation entre tous les êtres.

Mais ce processus aboutit à rendre de plus en plus difficile le découpage du projet en problématiques qui correspondent aux catégories du naturalisme où nature et culture sont disjoints et où les scientifiques tiennent une position surplombante, seuls détenteurs de vérités intangibles<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Ce chapitre centré sur l'unité du dispositif peut s'apparenter à un travail de micro-sociologie, porté à analyser des arrangements et des procédures dans un rassemblement qui n'est ni informel, ni spécifique à un groupe social (Les deuxième et troisième points de ce chapitre seront centrés sur la position d'un groupe social, celui des scientifiques, dans ce dispositif). Toutefois notre travail ne repose pas sur des observations directes, ce qui l'éloigne de la méthode la plus courante dans cette approche.

## **1.1 EVOLUTION DU DISPOSITIF**

Le dispositif du projet de parc évolue par une ouverture à une variété d'êtres et de modes de représentation. Afin de les prendre en charge, le dispositif devient de plus en plus sophistiqué, produisant ses propres équipements (relais du parc dans les villages, commissions thématiques, cellule juridique, etc). Nous allons retracer les étapes essentielles de cette évolution afin de comprendre le cadre où se déploient désormais les acteurs et objets précédemment analysés ainsi que ceux qui émergent dans cette période.

### **1.1.1 Etapes et production d'équipements**

Les refus et les positions contradictoires au sujet du projet de parc émanent de quatre sources : des élus guyanais, des représentants non élus des habitants du territoire du futur parc, des orpailleurs et enfin des associations de protection de la nature. Durant les 15 années de remaniement du projet, ces sources d'opposition s'exprimant tour à tour ou en même temps, provoquent son blocage et amènent l'Etat à modifier le contenu et le dispositif du projet. Trois étapes marquent ce va et vient entre opposition et réponse étatique (voir annexe repère sur le projet de parc).

La première étape, entre 1992 et 1995, est dans la continuité du Sommet de Rio et vise à construire un consensus autour du projet de parc, instituant dans le projet le lien avec les entités internationales, le parc est alors intitulé : « Parc de la forêt tropicale guyanaise ». Le dispositif est alors constitué d'une mission et d'un comité de pilotage. La mission n'est composée que de trois acteurs : Sanite, qui dirige la DRAE et qui devient DIREN en 1994, un chargé de mission envoyé depuis la métropole, spécialement chargé du parc, et qui est assisté d'un Volontaire Aide Technique (VAT) métropolitain. Deux de ces trois acteurs sont donc métropolitains, quoique l'assistant a une expérience préalable de deux années comme stagiaire au Conseil Régional et comme objecteur de conscience à la Sepanguy. Tous les trois ont une formation en sciences du vivant (vétérinaire, ingénieur des eaux et forêts et

ornithologie)<sup>1</sup>. Par les acteurs en charge du projet et leur formation, il y a donc une forte continuité entre le travail antérieur et cette première mouture du dispositif.

Cette cohérence avec le projet d'avant Rio ne permet pas de parvenir à un accord. Le blocage est d'abord venu des élus estimant que le dispositif ne tenait pas compte du type de représentation qu'ils incarnent c'est-à-dire élective. « *Le représentant du Conseil Régional précise qu'il n'intervient pas sur le fond car il est favorable à une concertation la plus large possible, mais il soulève le problème de la sous représentativité des élus au Comité de pilotage. De plus, il conteste la seule représentation des Amérindiens au sein du collège des « élus et assimilés ». Il demande donc que la représentativité des élus soit élargie* »<sup>2</sup>. Le collège des élus est donc augmenté de deux autres membres et F. Tiouka, explicitement mis en cause dans ce propos, est retiré du comité de pilotage (voir annexe repère sur le projet de parc). Mais, cette modification ne suffit pas à lever le blocage puisque F. Tiouka, présent à une réunion suivante<sup>3</sup>, devient à son tour source d'opposition. En effet, lorsque les membres du comité élaborent des « zones de vie » destinées à délimiter les espaces qui seront réservés aux amérindiens à l'intérieur du parc, F. Tiouka, exprime le refus de ces zones par les amérindiens, parce qu'ils craignent d'y être enfermés. Puis, à ces deux sources d'opposition s'en ajoute une troisième issue d'associations métropolitaines de défense de la nature qui critiquent la position du projet au sud plutôt qu'au nord de la partie forestière de la Guyane, en se basant sur des travaux de scientifiques mettant en avant une plus forte biodiversité dans cette partie. A ces associations s'en ajoutent d'autres, également métropolitaines mais centrées cette fois sur la défense des amérindiens, reprenant cette critique à laquelle ils ajoutent leur refus des « zones de vie »<sup>4</sup>.

L'ensemble de ces critiques, associé au changement de gouvernement, amène l'Etat à suspendre le projet et à modifier le dispositif qui en a la charge. Le chargé de mission est muté dans une autre région, Sanite est mis en examen pour emploi fictif et le VAT s'investit sur le

---

<sup>1</sup> Le dernier document présentant le projet avant sa création qualifie ce projet de « naturaliste », afin de mettre en avant la trop faible prise en compte des habitants et activités. Cette vision auto-critique rétrospective ne tient pas compte du fait que ce projet était dans la continuité de ce qui avait été proposé aux élus ayant donné leur accord par la voix du protocole signé avant le sommet de Rio.

<sup>2</sup> BDoc : parc national. Extrait du Compte rendu du Comité de Pilotage du 28 mai 1993. Suite à cette annonce, les deux élus présents quittent la réunion rendant toute prise de décision impossible. Le préfet qui préside le Comité est contraint de lever la séance.

<sup>3</sup> Sans que nous en connaissions la cause, il est présent à une réunion suivante, malgré le refus de sa présence par les élus.

<sup>4</sup> La contestation de ces associations sera analysée dans la partie 1.2 de ce chapitre.

dossier du Parc Naturel Régional. Le projet est repris en 1997, par une nouvelle équipe dont les membres sont majoritairement métropolitains mais sont issus de formations plus variées. Le directeur de la DIREN est ingénieur des Eaux et Forêts et le directeur de la mission a une formation en urbanisme. Cette nouvelle direction entend relancer le projet sur la base d'une ouverture au dialogue. Le projet précédent est qualifié « *d'inadapté* »<sup>1</sup> par la nouvelle mission, qui met en avant son objectif de renouveau, réitéré dans chacun des documents qu'elle produit, et « *d'écoute des besoins de la populations et des préoccupations des élus* »<sup>2</sup>.

Afin d'afficher cet objectif d'écoute, le parc est rebaptisé « Parc de la Guyane » et le premier comité de pilotage tenu sous cette nouvelle mouture rassemble 50 personnes. Parallèlement, la mission se dote de nouveaux collaborateurs : neuf jeunes issus des villages où le parc est prévu sont recrutés comme « relais du parc » dans l'objectif d'améliorer la communication entre la mission et la population, quatre chargés de mission de formations variées entre sciences du vivant et sciences humaines et enfin une cellule scientifique de quatre spécialistes du droit de l'environnement. Composée de presque 20 acteurs, la mission étend son emprise ainsi que ses compétences et domaines d'action. Le dispositif parc produit donc ses propres équipements afin de relier le territoire, ses habitants et le projet.

Cette augmentation du nombre des personnes entrant dans le dispositif s'accompagne d'un nombre croissant d'actions concrètes menées par la mission, visant à montrer l'apport qu'elle peut représenter pour les communes. Elle accélère notamment le raccordement des villages isolés à l'eau potable, finance l'aménagement des berges et la construction d'un ponton à Maripasoula, ou encore favorise la création d'un centre d'accueil touristique à Saül et Maripasoula. Les élus des communes concernées par ces aménagements considèrent que l'Etat s'approprie leurs prérogatives, réactivant ainsi le discours de dépossession qu'ils avaient précédemment établi au sujet du « Territoire de l'Inini » puis de l'arrêté de 1970. A ce désaccord s'ajoute un blocage important des discussions au sujet de l'orpailage sur lequel nous reviendrons en détail dans le dernier chapitre de cette partie. En 2000, la mission parc est officiellement suspendue dans ses activités et interdite de communication externe jusqu'en 2003, un an après le changement de gouvernement suite aux élections présidentielles.

---

<sup>1</sup> BDoc : parc national. « Une nouvelle démarche pour un projet à construire ensemble ». Mission pour la création du parc de la Guyane. Décembre 1997. p. 2.

<sup>2</sup> BDoc : parc national. Ibid., p. 2.

Lors de l'ultime étape, de 2003 à 2006, l'équipe de direction, la DIREN et la direction de la mission sont à nouveau changées : la DIREN est prise en main par une métropolitaine ayant une formation en urbanisme et la mission est reprise par une guyanaise ayant suivi une formation en droit. L'orientation de cette nouvelle équipe se veut donc davantage ouverte à l'ensemble des problématiques soulevées par le parc, plutôt que centrée sur l'enjeu de la protection de la nature. De même, le choix de ces acteurs vise à montrer l'ouverture du projet sur la région.

La relance du projet se fait non plus sur la base de l'élargissement de l'équipement précédemment constitué mais par son inscription dans une réforme législative au niveau national : celle de la loi de 1960 sur les parcs nationaux. Le projet est en effet relancé dans la période où le premier ministre (Raffarin, UMP) charge un député (M. Giran, député du Var) d'une mission sur l'avenir des parcs nationaux auprès de la ministre de l'écologie et du développement durable. Cette décision s'appuie sur le constat qu'aucun parc national n'a été créé durant les dix années précédentes<sup>1</sup>. Le premier ministre affirme que cela est dû à l'inadéquation de la loi de 60 aux « *modes de gouvernances actuels (avec notamment l'accroissement des demandes de concertation)*. [...] *Il en résulte que la procédure de création implique une concertation approfondie avec les élus, les organismes socio-professionnels et la population locale et qu'elle est d'une grande complexité* »<sup>2</sup>. Outre le blocage de plusieurs projets pour cette raison<sup>3</sup>, le premier ministre constate que le fonctionnement des parcs existants rencontre d'importantes difficultés dans l'articulation entre la protection de la nature mise en œuvre par l'Etat et les autres activités du territoire mises en œuvre par de multiples instances. Autrement dit, l'Etat admet que la loi de 60 ne permet plus d'assurer l'articulation entre les espaces de nature et les espaces de culture car elle ne correspond plus aux modes d'expression, de représentation et de liaison entre ces deux qualifications typologiques d'espace. En réponse, le député propose trois orientations majeures pour la réforme de cette loi, qui correspondent à la reformulation effective de la loi

---

<sup>1</sup> En effet, la majorité des sept parcs nationaux français existant à cette date ont été créés dans les années 60 et 70, à l'exception du Parc National de Guadeloupe créée en 1989 (voir annexe chronologique n°2).

<sup>2</sup> BDoc : parc national. Extrait de la lettre de mission du premier ministre au député Giran. 21 janvier 2003.

<sup>3</sup> Le premier ministre cite les autres projets de création de parc en cours : « milieu marin océanique en Iroise, territoire montagneux, volcanique et insulaire de la Réunion, espace fragile de falaises limitrophes d'une métropole dans les Calanques, espace littoral et marin de Corse, forêt de Fontainebleau ». BDoc : parc national. Ibid., p. 2.

actée en 2006<sup>1</sup>: décentraliser, mettre en œuvre le développement durable et s'appuyer sur une politique contractuelle.

Enchâssée dans une problématique nationale plus large, cette réforme entérine l'objectif que l'Etat cherche à afficher depuis le refus des élus en 1979, à savoir leur rattachement au projet<sup>2</sup>. L'ouverture qu'elle permet est d'autant plus opportune que le Brésil a créé un parc national, le parc des Tumucumaque, dans l'immédiate proximité de sa frontière avec la Guyane Française et le Surinam en 2002. Cette création, mise en avant par le Brésil lors du sommet de Johannesburg, rend d'autant plus manifeste l'incapacité de l'Etat français à créer un parc en Guyane. La loi de 2006 sur les parcs nationaux accélère la création du parc de Guyane auquel est consacrée une disposition particulière, afin de préciser ses modalités spécifiques d'application<sup>3</sup>. L'objectif de décentralisation contenu dans cette loi est rendu concret par la révision de la Constitution opérée le 28 mars 2003 afin de permettre une plus grande autonomie, notamment des collectivités d'Outre-Mer<sup>4</sup>. Cette révision est une réponse à la demande de réforme de statut formulée par les élus régionaux et départementaux guyanais. Cette réforme, associée à celle de la loi sur les parcs, lève le blocage majeur au projet que manifestaient les craintes des élus, résumées dans cette intervention du président du Conseil Régional pourtant signataire du protocole d'accord de 1992 : *« ne pas couper en deux le territoire, ne pas situer le futur parc en dehors des préoccupations régionales et prendre en compte celles de chacun en matière de développement local et d'aménagement du territoire, éviter le mimétisme institutionnel et réglementaire par rapport aux modèles hexagonaux »*<sup>5</sup>. L'accord permis par ces évolutions législatives se retrouve dans le choix de la référence à l'Amazonie (le parc est nommé « Parc amazonien de Guyane »), entité dont nous avons analysé la capacité de consensus dans la partie précédente, entre l'Etat et les élus.

---

<sup>1</sup> BDoc : parc national. « Loi relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux ». Loi n°2006-436 du 14 avril 2006 parue au JO n°90 du 15 avril 2006.

<sup>2</sup> La place de la Guyane n'a pas nécessairement été centrale dans le travail du député puisqu'il n'a concerné que 26 des 123 personnes rencontrées, alors qu'il a rencontré 48 personnes concernées par le projet de parc à la Réunion. (Chiffres établis sur la base de la liste des personnes rencontrées en annexe du rapport Giran).

<sup>3</sup> Les autres spécificités accordées aux autres parcs sont formulées sous des dispositions particulières concernant les espaces maritimes et les départements d'Outre-mer.

<sup>4</sup> Loi constitutionnelle n°2003-276 du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la république. Elle constitue la première révision qui soit uniquement centrée sur les rapports entre pouvoirs centraux et locaux. Elle a suscité de nombreuses analyses juridiques, notamment Verpeaux M. Les révisions concernant les pouvoirs centraux et locaux. *Actes de la journée d'étude de l'Association française de droit constitutionnel : réviser la Constitution*. 2006.

<sup>5</sup> BDoc : parc national. Compte rendu du comité de pilotage de la mission pour la création du parc de la Guyane du lundi 22 décembre 1997, p. 3.

L'évolution législative a donc permis une évolution de la représentation des différents groupes de contradicteurs du projet et de ce fait a fait évoluer la question de l'accord. Il ne s'agit plus nécessairement de construire un accord par le contenu du projet, mais par la capacité du dispositif qui tend à le créer, à réunir des représentants aux positions antagonistes.

### **1.1.2 L'accord par la représentation**

Au fil de ces étapes, les quatre groupes de contradicteurs (les élus guyanais, les représentants non élus des habitants du territoire du futur parc, les orpailleurs, les associations de protection de la nature) ont été progressivement inclus dans le dispositif parc. Ces contradicteurs parlent au nom de trois catégories d'êtres : des êtres sociaux (les habitants de l'intérieur), des êtres économiques (les entreprises d'exploitation de l'or) et enfin des êtres naturels (la faune et la flore de l'intérieur). Chacun de ces êtres est représenté dans le dispositif parc selon plusieurs modalités et procédures au fil des étapes d'avancement du projet.

La catégorie d'être est plus large que celle d'objet puisque, en ce qui concerne par exemple les êtres sociaux, elle inclut l'objet amérindien mais rassemble aussi d'autres êtres comme les noirs marrons, les habitants de Saül, etc. L'emploi du terme « être » est rendu nécessaire pour comprendre la question de la représentation dans le dispositif, du fait de l'élargissement, au-delà des objets fondateurs, de la réalité ciblée par le projet<sup>1</sup>.

Cet élargissement est dû à la mise en co-présence d'acteurs dans le dispositif<sup>2</sup>. Dès la première étape, après Rio, les acteurs mobilisés dans le projet et mis en co-présence dans les réunions sont nécessairement plus nombreux et variés que ceux qui ont constitué les objets fondateurs. La simple création d'un dispositif propre au parc amène cette ouverture. Ce point est accentué par l'évolution que nous venons de retracer du dispositif allant vers une ouverture de plus en plus grande des acteurs mobilisés afin de parvenir à un accord. A cela s'ajoutent les modifications de la réalité du territoire lui-même, notamment la résurgence de

---

<sup>1</sup> Comme nous le verrons dans le point suivant cet élargissement ne signifie pas l'annulation des objets fondateurs.

<sup>2</sup> Nous analyserons de manière plus approfondie le rôle de cette co-présence dans le point 1.3 de ce chapitre.

l'orpailage, qui amène de nouvelles catégories d'êtres et d'objets dans les débats puis dans le dispositif.

Cet élargissement est donc issu de la création du dispositif et de la mise en co-présence d'acteurs qu'il institue. Les élus sont entrés dans le dispositif du fait de la création du dispositif et leur opposition à la présence d'un représentant amérindien dans le collège des élus et assimilés a d'emblée posé en terme de problème la représentation des habitants de l'intérieur. La position tenue dans les documents d'avant Rio, où les habitants de l'intérieur étaient abordés selon deux catégories : les amérindiens caractérisés par leurs singularités et leur lien à la forêt et les autres habitants, n'est plus tenable face à une assemblée d'élus représentant l'ensemble des habitants de la Guyane. La solution aurait pu être une représentation des êtres sociaux uniquement à travers les élus. Mais cela n'a pas été envisagé en raison de la place centrale que les amérindiens ont toujours eue dans la définition d'une protection dans l'intérieur et du fait de l'évolution du rapport à l'Etat allant vers une importance accrue des acteurs locaux (Alphandéry et al., 2005). Le dispositif s'est donc progressivement ouvert à une multitude de modalités de représentation des êtres sociaux concernés par le projet et à une augmentation des êtres sociaux pris en compte.

Ces êtres sociaux sont représentés par plusieurs types de porte-parole. Tout d'abord les élus qui ont une place accrue à chaque étape du projet : lors du comité de pilotage de 2003, le représentant du Conseil Régional co-préside la séance avec le préfet, de manière à afficher l'équivalence de représentation politique entre l'Etat et la Région. Mais ils sont aussi représentés par des associations qui promeuvent l'identité ou l'activité d'un groupe en particulier, lorsqu'est créé un collège des associations au sein du comité de pilotage en 1997. Enfin, les chefs coutumiers entrent dans le dispositif en 2003 et font actuellement partie du Conseil d'Administration du parc. Aux côtés des élus, ils symbolisent la reconnaissance d'une autre modalité de représentation politique que celle instituée par la République<sup>1</sup>. Cela amène également un parallèle entre amérindiens et noirs marrons, deux groupes qui sont représentés à travers ce même type de porte-parole politiques que sont les chefs coutumiers. Ces porte-parole sont mis dans une position symétrique les uns par rapport aux autres au sein d'une

---

<sup>1</sup> Leur entrée dans le dispositif du parc sera approfondie dans le prochain chapitre.



instance consultative qui sera créée au sein du parc : le Comité de Vie Locale<sup>1</sup>. Les seuls porte-parole exclus de cette symétrisation sont les scientifiques. Toutefois, ils sont mis en position parallèle, dans une instance à part intitulée Conseil Scientifique, mais dont les prérogatives sont identiques au Comité de Vie Locale.

Le dispositif est également amené à inclure un plus grand nombre de représentants des êtres naturels. On aurait pu penser que les scientifiques présents dans le comité de pilotage suffisaient à représenter ces êtres, notamment à travers les objets fondateurs faune et flore qu'ils ont stabilisés. Mais la mise en place du dispositif du projet crée une clôture de la représentation qui est contestée. Nous venons de le voir concernant les êtres sociaux : cette contestation amène une ouverture du dispositif à de nouveaux êtres et à de nouvelles représentations de ceux-ci. Il en va de même pour les êtres naturels où, entre 1995 et 1996, des scientifiques et associations métropolitaines, extérieurs au dispositif, contestent le choix de l'emplacement au sud du parc. Dès lors la représentation des êtres naturels se fait selon plusieurs modalités : les scientifiques, intérieurs et extérieurs au dispositif, et les associations de protection de la nature.

Enfin, les êtres économiques entrent également dans le dispositif. Ils sont présents dès les projets antérieurs à Rio lorsque Thiollay et Sanite évoquent les possibilités de développement par le tourisme et l'industrie chimique. Mais ces êtres sont consolidés par le développement de l'orpaillage sur le territoire du futur parc à partir de 1993. Dès lors, la question de l'économie se fond avec celle de l'orpaillage et ménager des possibilités d'existence d'êtres économiques dans ce parc, afin de satisfaire les attentes des élus, consiste à ménager une place dans le dispositif pour ces êtres. Ils existent dans un premier temps à travers les thèmes débattus dans les commissions thématiques à partir de 1997 (commission parc et activités minières) et à travers la thématique de recherche du scientifique de sciences humaines présent dans le comité de pilotage (J. F. Orru, menant à cette période une recherche sur l'orpaillage en Guyane (entretien Orru)). Dans un second temps, sous la pression des acteurs du secteur de l'orpaillage et de l'agrandissement progressif de l'objet mercure<sup>2</sup>, les êtres économiques sont représentés dans le collège des associations, par la fédération des opérateurs miniers, et par

---

<sup>1</sup> Les documents écrits sont assez laconiques sur la composition et le rôle de ce comité. Le décret de création du parc précise simplement à l'article 29 : « Le Comité de vie locale exerce les attributions du Conseil économique, social et culturel mentionné à l'article R. 331-37 du code de l'environnement ».

<sup>2</sup> Nous analyserons en détail ce point dans le dernier chapitre de cette partie.

certaines administrations étatiques en charge de ce secteur d'activité (chambres consulaires de l'industrie).

La création du dispositif est donc fondamentale dans le questionnement qu'elle amène sur sa délimitation. Mais, comme nous l'avons évoqué au sujet des élus, la co-présence à l'intérieur du dispositif est également importante dans l'évolution des êtres pris en compte. Les réunions des commissions thématiques et du comité de pilotage sont l'occasion d'interactions entre des acteurs qui n'auraient peut-être pas échangé leur point de vue en face à face sans cela. Par exemple, les données existantes au sujet des êtres économiques sont mises en commun au fur et à mesure des discussions : « *Thiollay déplore le manque de données chiffrées concernant l'activité minière, c'est-à-dire le nombre de personnes employées, les taxes perçues et remarque qu'il n'existe aucune étude économique de l'exploitation aurifère guyanaise. Il ajoute que cet état de fait est gênant car on ne peut se faire d'idée sur son importance relative. Le directeur adjoint de la DRIRE lui répond que les données sont disponibles à la DRIRE et qu'il faut venir les chercher. Il donne à titre indicatif quelques chiffres* »<sup>1</sup>. Cette mise en commun de données, créée par la situation de co-présence, constitue progressivement l'existence de ces êtres dans le dispositif.

Cette question de l'existence et du mode de représentation des êtres dans le dispositif est fondamentale dans le processus de création du parc, bien plus que ne l'est celle de l'accord. En effet, durant les 15 années de discussion du projet, Il est difficile de savoir qui est favorable ou non à ce parc et aux réglementations en négociation. Selon les sources auxquelles on se réfère et la période sur laquelle on se centre, les avis divergent. Par exemple, en 1994, le porte-parole des amérindiens, président de l'AAGF, sous la condition du respect des coutumes et du mode de vie amérindien, se dit favorable au parc. En revanche, le chef d'une communauté amérindienne wayana du Haut Maroni rédige avec un membre d'une association d'écologie politique un article publié dans le journal de l'association affirmant l'incompréhension des populations qu'on veuille les mettre de « *façon autoritaire dans une réserve alors qu'il existe d'importantes superficies inhabitées* »<sup>2</sup>. L'article conclut que les wayanas sont catégoriques : ils ne veulent pas de parc national. Outre ces contradictions de la part des porte-parole politiques des amérindiens, deux scientifiques en position d'analystes de

---

<sup>1</sup> BDoc : rapport de la commission « parc et activités minières » dans le compte rendu du comité de pilotage de la mission pour la création du parc de la Guyane. 25 juin 1998. p. 8.

<sup>2</sup> BDoc : parc national. Article paru dans le *Pou d'Agouti* n°13 « Aménagement du territoire : ils ne voulaient construire qu'une route ». 1994.

ce groupe expriment également des points de vues opposés. Lors de notre terrain en 2003, une ethnologue (M Fleury) ayant travaillé depuis près de 20 ans avec les habitants du fleuve Maroni, affirme lors de notre entretien que les habitants de cette région sont contre la création de ce parc et a rédigé un article en 1998, chiffres à l'appui, à ce sujet (Fleury, 1998a). La chargée des relations interculturelles au parc, titulaire d'une thèse dans la même discipline que la scientifique précédemment citée (ethnobotanique) et ayant travaillé auparavant en tant qu'ethnologue dans la région sud de la Guyane, pense que ces mêmes habitants sont favorables à la création de ce parc<sup>1</sup> (entretien Salaün). Il est donc difficile de définir qui est d'accord et à quel moment, étant donné la multitude d'acteurs qui s'expriment sur le sujet et du fait également de l'évolution du projet. En revanche, nous avons pu définir quels étaient les êtres représentés et selon quelles modalités.

Le parc est créé par la réforme législative qui permet l'adhésion des élus au projet mais l'accord de l'ensemble des parties prenantes est reporté à des négociations qui seront menées après sa création, à l'intérieur du futur dispositif parc. En effet, les 5 communes concernées par le parc ont la possibilité de décider si elles adhèrent ou non au parc, qui n'est créé de manière effective et définitive que pour une partie de 4 de ces communes (Camopi, Maripasoula, Papaïchton et Saül). Le dispositif parc ouvre également la possibilité d'accords futurs à l'intérieur d'une nouvelle instance : le Comité de Vie Locale. Il est composé d'organismes, d'associations, de personnalités et des représentants des habitants. Il assiste le Conseil d'Administration sur les questions économiques, sociales et culturelles dans le Parc. La mission parc le met en avant comme un outil de représentation des êtres sociaux : « *Les conseils d'habitants, mis en place dans les bassins de vie du Parc favoriseront la participation active des populations* »<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Ce point explique pourquoi il nous a paru inutile de mener notre propre terrain auprès de ces habitants. Cela aurait consisté à ajouter notre point de vue à ceux, contradictoires bien que spécialisés, de ces analystes. A cela s'ajoute le coût financier et les difficultés de construire une représentativité des personnes entretenues sur un tel terrain.

<sup>2</sup> Site internet du parc de la Guyane : [www.parc-guyane.gf](http://www.parc-guyane.gf) consulté en mai 2006.

Le projet de parc passe par trois étapes avant d'être créé. Au cours de ces étapes il développe ses propres équipements afin de relier l'ensemble des acteurs ciblés par le projet, dans le dispositif. Cette évolution est favorisée par la réforme de la loi sur les parcs qui commence en 2003 et se termine en 2006 avec la parution d'une nouvelle loi visant à intégrer davantage les élus et les enjeux de développement. Cette nouvelle orientation de la loi facilite la création du parc en février 2007. En effet cette réforme législative donne une large part aux élus.

La création du dispositif parc pose la question des êtres qu'il concerne et de leur représentation. Au fil des 15 années de discussions, les êtres sociaux, naturels et économiques ou bien entrent dans le dispositif, ou bien sont représentés selon plusieurs modalités (associations, scientifiques, administration, etc). Dès lors que les élus se sont estimés représentés dans les instances du parc, celui-ci a pu être créé. La question de l'accord de l'ensemble des parties prenantes est apparue secondaire, renvoyée à des espaces de discussion organisés à l'intérieur du dispositif parc après sa création.

## 1.2 LES SCIENTIFIQUES DANS LE DISPOSITIF : PERMANENCE

Lors de l'institution du Comité de Pilotage, le Comité Scientifique est essentiellement composé des scientifiques fondateurs du projet de parc dans les années 70. Au cours de la décennie 90 et au début des années 2000, la composition de ce comité évolue, tout comme les objets et outils mobilisés pour mettre en œuvre le parc. Pour autant, la prégnance des catégories et découpages d'objets qu'ils ont construits et des méthodes qu'ils ont utilisées, reste forte.

### 1.2.1 Longévité des scientifiques fondateurs

Du fait de l'extension continue du nombre de participants au comité de pilotage, il peut sembler à première vue que la présence des chercheurs diminue relativement. Mais ils présentent la singularité de poursuivre leurs recherches durant plusieurs décennies sur le même objet et de ce fait peuvent suivre et participer au projet de parc pendant de longues périodes tandis que les fonctionnaires représentant l'Etat et les associations changent tous les cinq ans environ. Ils ne partagent cette longévité qu'avec certains élus, notamment le président du Conseil Régional présent à la signature du protocole d'accord en 1992 et lors de la création du parc en 2007, au même poste. De plus, ils ont ce rôle si particulier de production de nouveaux objets et de reformulation des termes du débat, comme nous le verrons de manière précise dans le troisième chapitre de cette partie.

Signe de cette longévité, sur les six scientifiques membres du premier comité de pilotage, trois étaient déjà présents lors de la première élaboration d'un projet de parc dans les années 70 (De Granville, Lescure et Grenand). Nous avons vu que leur approche, héritée de celle des savants anachroniques, devenait marginale dans la recherche scientifique. Dans le dispositif parc, ils représentent la moitié des scientifiques présents, ce qui signifie qu'au sein d'un dispositif de politique de la nature, ils ne sont pas marginalisés. Ils ont même, pour certains d'entre eux, une place privilégiée. La veille des comités de pilotage, ils participent en effet à des réunions organisées par Sanite et Deviers pour préparer ces comités<sup>1</sup>. Issus des dispositifs

---

<sup>1</sup> BDoc : parc national. Archives manuscrites de De Granville.

qui ont forgé les objets fondateurs du parc, ces scientifiques sont inscrits au cœur de ce nouveau dispositif et semblent traverser les décennies et les époques, comme si ils étaient éternellement attachés à ce territoire et à tout ce qui s'y projette.

A mi-chemin entre les pratiques rapprochées des scientifiques fondateurs et des pratiques éloignées de la nouvelle génération des années 80, Thiollay fait également partie du comité scientifique de ce même comité de pilotage. Le premier comité de pilotage rassemble donc des scientifiques présents à différents stades du dossier et ayant apporté des contributions différentes au cours de la période antérieure. Le projet contient aussi bien les traces de ce qui l'a constitué que les influences qui lui sont contemporaines.

Ces quatre scientifiques, du fait de la pérennité de leur ancrage en Guyane<sup>1</sup>, ont un suivi du dossier sur un pas de temps long et fonctionnent, dans ce jeu d'acteurs, comme des points fixes. Leur appartenance institutionnelle, leur discipline et leur angle de réflexion étant à peu près stables sur toute leur carrière, seuls leur lieu de fixation géographique et leur audience au sein de leur communauté évoluent.

L'ethnologue P. Grenand est celui dont la position va le plus évoluer au cours de la décennie 90 à l'intérieur du parc<sup>2</sup>. Il n'est membre du Comité Scientifique que dans la première période du comité de pilotage, de 1992 à 1995. Toutefois, il reste une référence scientifique au-delà de sa présence physique dans le comité de pilotage. Dans le document de synthèse rédigé par Sanite en 1992, chaque espèce animale ou végétale ciblée pour une protection est associée au nom du scientifique qui en est reconnu spécialiste, de même, chaque groupe ethnique amérindien est associé au nom de l'ethnologue qui les a étudiés. Il est également mobilisé en 1995 et 1997 comme référence scientifique sur les amérindiens de Guyane<sup>3</sup> et pour cautionner la démarche du parc comme participant à ce que Grenand nomme « le libre cheminement vers la modernité » (Grenand P. F., 1993). Il n'est plus cité en 2003 et 2006 mais cette période est caractérisée par l'absence de référence scientifique. Nous verrons dans les points suivants que les objets et résultats qu'ils ont produits sont stabilisés et réinvestis par le dispositif du projet.

---

<sup>1</sup> Même si certains ne vivent plus sur place, la Guyane reste leur territoire d'expérimentation où ils approfondissent leur recherche.

<sup>2</sup> Il était à cette période affecté au Brésil et revient en Guyane pour suivre ces discussions.

<sup>3</sup> De manière similaire à la généralisation de ses travaux dans le domaine scientifique, ici, dans le domaine politique, la référence à ses premiers travaux sur les wayampis est progressivement remplacée par ses études sur l'ensemble des amérindiens.

### 1.2.2 Prolongement dans leurs réseaux

Si Grenand est absent, physiquement, des comités de pilotage des deuxième et troisième étapes<sup>1</sup>, il est présent à travers des acteurs de son réseau qui y sont présents. Les chercheurs qui le remplacent, sont soit ses collègues directs issus de son laboratoire en métropole, soit des thésards dont il a co-encadré les travaux. Lorsque le développement de l'orpaillage devient l'un des thèmes centraux des discussions sur le parc (1997), il cède sa place à un thésard qui a une double spécialité de géographie et de géologie et qui partage avec lui le regard de l'observateur sur les amérindiens (entretien Orru). Lorsque le parc est relancé en 2003, c'est une ethnobotaniste ayant été sa collaboratrice au sein de programme de recherche et qui partage ce même regard, qui représente les sciences humaines dans le comité scientifique du parc. Elle est ensuite rejointe par l'épouse de cet ethnologue, F. Grenand, et par l'une de leurs collègues, économiste, dans leur laboratoire de rattachement à l'IRD. Un autre économiste (Weber) entre dans ce comité, avec lequel Grenand co-dirige la thèse d'un étudiant sur la Guyane. Ce dernier a été désigné par le ministère chargé de la protection de la nature pour faire partie des personnalités qualifiées du Conseil d'Administration du parc, en tant que directeur de l'Institut Français de la Biodiversité.

L'entrée de ces deux économistes correspond à l'affichage du parc comme moyen de développer le Sud. Dans le même temps, leurs attaches avec l'ethnologue des années 70 et le partage d'un même regard d'observateur montrent que le comité scientifique se renouvelle, tout en maintenant les lignes directrices de départ que l'ethnologue P. Grenand avait instaurées.

Les acteurs scientifiques des sciences du vivant sont également présents à travers leur réseau. Cependant les acteurs qui prolongent leur travail et leur approche dans le comité de pilotage ne sont pas des scientifiques mais des acteurs associatifs.

---

<sup>1</sup> En effet, au cours de la décennie 90, il se recentre sur la recherche. Ses préconisations sont désormais lisibles dans les conclusions de rapports finaux de programmes de recherche auxquels il participe. (APFT, PFNI, chasse). Nous aurons l'occasion d'approfondir son positionnement dans le chapitre suivant.

En effet, durant la décennie 90, la Sepanguy, qui était jusque-là l'unique<sup>1</sup> association de défense de la nature, perd son précieux lien avec des décideurs métropolitains : la Sepanrit s'est progressivement dissoute du fait du non renouvellement de ses membres par une nouvelle génération (entretiens Boyer et Perrin), et son principal leader, Sanite est désormais investi dans les institutions étatiques de politique de la nature. Les objectifs de l'association se sont en quelque sorte institutionnalisés, ce qui annule sa position hégémonique. Les trois nouvelles associations importantes<sup>2</sup> de cette décennie (Kwata, Gepog et le Pou d'Agouti) sont également fondées par des métropolitains, résidant depuis plusieurs années sur place et ayant généralement une formation en sciences du vivant de cinq années après le bac (en vétérinaire ou biologie : entretien Garnier et De Thoisy). Les deux premières associations citées centrent leurs actions sur la connaissance et la protection d'animaux (mammifères pour Kwata, oiseaux pour Gepog), tandis que la troisième a une orientation plus généraliste, militant pour le développement durable en Guyane.

Elles ont une approche similaire à celle de la Sepanguy, puisqu'elles réalisent également des inventaires et des sorties nature et sont centrées sur l'objet faune pour deux d'entre elles. Elles mobilisent donc les objets et outils stabilisés par les scientifiques fondateurs et sont en liaison avec eux. On peut lire ces liens dans la composition d'une mission d'étude au sud de la Guyane (Haut Litani) qui s'est déroulée du 11 au 25 septembre 1995. En effet, Thiollay et De Granville y participent en tant que garants de la scientificité de cette mission<sup>3</sup>, et ils sont accompagnés par deux acteurs associatifs<sup>4</sup> : le fondateur de Kwata (J.C. Vie), vétérinaire, venu en Guyane à l'occasion de la mise en eau du barrage de Petit Saut où il était responsable de l'opération « faune sauvage »<sup>5</sup>, et le fondateur de l'association « le Pou d'agouti » (K. Wood, décédé en 1998) qui a le statut « d'accompagnateur ». La composition de cette mission

---

<sup>1</sup> A l'exception d'Ibis Vert fondée par Fretey en 1984 mais qui est essentiellement une branche dissidente de la première, sans influence réelle sur les orientations politiques et de gestion de la nature en Guyane.

<sup>2</sup> Ces associations sont en réalité plus nombreuses, notamment vers la fin des années 90. Nous n'avons retenu que celles qui exercent l'influence la plus notable sur la définition d'objectifs de gestion auprès de la Diren. Récemment le WWF s'est installé en Guyane mais il s'agit d'une filiale locale d'une organisation mondiale. Cela relève d'une logique d'ancrage de la Guyane sur des problématiques internationales de protection de la nature, mouvement amorcé au cours des années 80 comme nous l'avons vu précédemment. Ce processus est différent de celui que nous examinons maintenant.

<sup>3</sup> Les deux scientifiques sont d'une génération antérieure aux trois autres, ce qui, ajouté à leur statut, leur confère la responsabilité scientifique de la mission.

<sup>4</sup> La mission était également accompagnée d'un ingénieur écologue au CNES, entomologiste de formation (Garrouste), qui deviendra par la suite le représentant du MNHN en Guyane Française.

<sup>5</sup> En vue de la mise en eau du barrage de Petit-Saut et conformément à la réglementation en vigueur, la « faune sauvage », en réalité essentiellement des mammifères, vivant sur le site inondé a été transplantée sur une zone mise en défense à proximité. Une étude du suivi de leur adaptation à ce nouveau milieu a été mise en place. J.C. Vie a fait sa thèse sur la base de ce projet. En 2003, il travaillait au siège de l'UICN en Suisse.



d'étude est donc hétérogène et donne à voir les liens préexistant à la mission entre ces différents acteurs. Ces liens entre scientifiques et associatifs sont dans la continuité du rapport précédemment analysé entre ces scientifiques fondateurs et le domaine politique. Cette mission qui est en effet également accompagnée par Deviers, directeur de la mission parc, est financée par le ministère de l'environnement.

Mais les associations ont davantage une position médiane entre science et politique que les scientifiques avec qui elles travaillent. En effet, elles bénéficient généralement de subventions de la DIREN et effectuent parfois des études pour elle (cas de Kwata et du Gepog). De plus certains de ses membres travaillent au sein d'institutions comme la DIREN (Cayatte, membre du Gepog et Lochon membre du Pou d'agouti) et le PNR (Garnier membre du Gepog).

Cet univers associatif entre au comité de pilotage du parc en 1997<sup>1</sup>, lorsqu'est constitué un collège des associations. Elles sont rassemblées sous l'appellation ANI et représentées par un guyanais d'origine métropolitaine (J.M. PrévotEAU), animateur d'une émission audiovisuelle consacrée à la nature sur RFO Guyane, passionné de serpents (entretien PrévotEAU). En 2003, elles font partie du comité de pilotage individuellement. En revanche, elles ne sont pas entrées dans le Conseil d'Administration du parc depuis qu'il est créé. Dans la continuité de sa position institutionnalisée, c'est la Sepanguy qui y est présente en tant que représentante des associations de protection de la nature.

La position médiane des associations leur permet de mobiliser ce que les scientifiques fondateurs ont produit comme objets et outils tout en ayant la possibilité de se positionner explicitement dans le domaine politique. Les scientifiques ancrés dans le dispositif parc ont une moindre liberté de prise de position que ces associations qui ont pu adopter une position critique vis-à-vis de l'orpaillage illégal qui se développe dans le parc<sup>2</sup>. Elles constituent donc un prolongement de l'approche des scientifiques fondateurs, héritiers des savants anachroniques, dans le domaine politique.

---

<sup>1</sup> En 1992, deux associations, le WWF et l'UICN, sont présentes du fait de l'appartenance de deux scientifiques membres du comité et de ces associations. On retrouve donc les liens entre scientifiques et associations mais nous n'avons pas évoqué ces deux dernières car elles ne sont pas installées en Guyane, dans le pas de temps que couvre notre période.

<sup>2</sup> BDoc : mercure. Orpaillage illégal en Guyane : le parc ne suffira pas. Communiqué de presse envoyé le 11/3/2007 sur le site Terres de Guyane, par WWF, Kwata, Sepanguy, Gepog.

### 1.2.3 Continuité par leurs objets

La tension entre les approches de systématique rapprochée et de systémique distanciée se retrouve au sein du conseil scientifique du comité de pilotage. En effet, aux scientifiques fondateurs s'ajoutent ceux issus de la nouvelle génération des années 80 ayant travaillé sur les dispositifs mis en place à la suite du « plan vert » (Charles Dominique et Laroussinie). Nous avons évoqué Charles Dominique au sujet de la station CNRS des Nouragues, que nous avons qualifié comme étant à mi chemin entre une pratique distanciée et une pratique rapprochée (chapitre deux partie trois). Laroussinie est, quant à lui, directeur du Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) Silvolab, et à ce titre, représente l'approche distanciée. Au moment de la mise en place du premier comité de pilotage en 1992, ils incarnent la nouvelle génération de chercheurs sur la forêt de Guyane, pour qui le raisonnement en terme d'écologie est une évidence. Leur présence montre à nouveau que différentes temporalités d'approche scientifique de la forêt se retrouvent dans ce dispositif<sup>1</sup>.

Les deux écologues insistent sur l'intérêt de dépasser l'approche systématique tout en s'accordant sur le fait que les inventaires sont importants à poursuivre. Charles-Dominique préconise : « *La poursuite des inventaires de la faune et de la flore mais de manière plus limitée ou selon des priorités définies par groupes d'étude, par exemple en ciblant des études particulières sur la connaissance de la biologie de certaines espèces que le parc va devoir gérer* »<sup>2</sup>. Laroussinie renchérit en affirmant que c'est donc « *au parc de faire émerger ses besoins propres de recherche en vue de la gestion du milieu* ». Le type d'étude qu'ils préconisent suppose de passer plus de temps sur place que lors de missions de prospection. Ils demandent donc la création d'une « *structure légère d'accueil* » pour les chercheurs sur le territoire du parc afin de pouvoir séjourner en forêt. Ce dispositif serait un complément par rapport à la station des Nouragues. Ils mobilisent donc leur positionnement différentiel dans la recherche afin de demander une extension de leur dispositif scientifique.

---

<sup>1</sup> Lorsque les comités de pilotage sont remaniés en 1997 et 2003, les membres du conseil scientifique changent. Mais d'une part, Charles-Dominique reste membre et l'écologie scientifique par pratique éloignée continue à être représentée par une personne institutionnellement rattachée au GIS Silvolab. La tension entre ces deux approches se maintient donc au fil de ces 15 années, mêmes si il y a une certaine rotation des représentants de l'approche d'écologie scientifique.

<sup>2</sup> BDoc : parc national. Comité de pilotage du 29 avril 1994, p. 22.

Mais cette tension apparente semble s'annuler, dès lors que ces deux scientifiques prennent position en dehors de leur spécialité et formulent des préconisations politiques sur la position que la mission parc doit tenir vis-à-vis de la nature. En effet, à ce moment là, il semble que ces deux écologues ne produisent pas de catégories innovantes et remobilisent les objets faune et flore précédemment stabilisés par les scientifiques fondateurs. Charles-Dominique affirme ainsi que « *le potentiel de gibier est globalement faible et toute chasse pour la commercialisation doit être interdite* »<sup>1</sup>, position similaire à celle de Thiollay dans les années 80. Il est également contre la pisciculture « *en raison du danger d'introduction dans le milieu naturel d'espèces nouvelles* »<sup>2</sup>, ce qui revient à adopter une approche favorable à une non-perturbation de l'existant, comme dans les propositions de réserve de De Granville dans les années 70, basées sur un rapport mythique à une forêt intouchée. Laroussinie emprunte un chemin différent mais pour arriver au même résultat. Il affirme que la flore étant une « *ressource génétique, il est bon de protéger ces ressources a priori, en attendant de maîtriser nous-mêmes leur connaissance et par là même leur utilisation potentielle* »<sup>3</sup>. Il emploie un vocabulaire qui définit la forêt comme « *ressource génétique* », comme l'avaient fait Thiollay et Sanite avant Rio afin de rattacher les élus au projet et de placer la science comme outil indispensable au développement de ce secteur. Ce même chercheur organise un rapport<sup>4</sup> pour la mission parc en trois parties : faune / flore / population, reprenant ainsi le découpage propre aux documents des années 70. Ces deux écologues partagent donc avec les scientifiques fondateurs, la vision naturaliste d'une nature extérieure à l'homme, unifiée selon des lois à découvrir (Descola, 2006) et que le sud de la Guyane incarne.

La tension entre les deux approches n'aboutit pas à une remise en cause métaphysique fondamentale et réaffirme la pérennité des objets forgés par les scientifiques fondateurs. Nous verrons dans le dernier chapitre de cette partie que l'approche d'écologie scientifique n'amènera des remises en causes plus importantes, qu'une fois que ses nouveaux équipements produiront de nouveaux objets.

Les objets fondateurs sont également mobilisés par le dispositif parc lui-même lorsqu'une cellule scientifique y est créée en 1997 car composée d'une ethnobotaniste et d'un zoologiste,

---

<sup>1</sup> BDoc : parc national. Ibid., p. 2.

<sup>2</sup> BDoc : parc national. Ibid., p. 3.

<sup>3</sup> BDoc : parc national. Rapport sur la commission recherche, 1994, p. 2.

<sup>4</sup> BDoc : parc national. Relevé de décision de la réunion de la commission « connaissance et gestion du milieu naturel et programme de recherche et de coopération régionale (20 juin 1994).

qui tous deux programment des études sur l'espace projeté du parc<sup>1</sup>. Leur spécialité les rapproche davantage du découpage disciplinaire antérieur à l'écologie scientifique et les études qu'ils financent procèdent par mission d'inventaire, même si leur durée sur le terrain est plus courte qu'à la période des savants anachroniques. Les fondements du parc pour appréhender sa réalité ont été assimilés par l'institution chargée de le créer.

L'ethnobotaniste joue un rôle de traduction entre l'approche scientifique systématique et l'action politique du parc. Elle commande des études afin de produire un état des lieux, aussi bien des pratiques (étude sur l'abattis et la pêche) actuelles dans le parc par les différentes communautés d'habitants, que des traces du passé (poterie amérindienne) valorisables par le parc (entretien Salaün et BDoc : Parc National. Rapport annuel du parc en 2002). La différenciation des amérindiens en regard des autres groupes est maintenue : c'est bien leur ancrage historique dans le territoire qui est mis en avant (entretien Visigalli).

Le zoologiste est emblématique de la pratique écologique rapprochée que nous avons analysée dans la période précédente. Il a en effet dirigé la Réserve Naturelle des Nouragues où il a participé à plusieurs études, avant d'entrer dans la mission parc (entretien Gaucher). Au sein de la cellule scientifique, il participe au financement d'études d'inventaires réalisées en mission et auxquelles il prend part<sup>2</sup>.

Les objets naturels et sociaux au fondement du projet sont donc réinvestis par le dispositif parc, réactualisant le découpage entre nature et culture et réaffirmant la place singulière des amérindiens.

#### **1.2.4 Stabilité à travers leurs outils**

Ainsi, bien que le raisonnement de l'écologie ait participé à la construction du projet de parc tel qu'il est présenté au Sommet de la Terre à Rio, l'approche et les objets des scientifiques fondateurs restent centraux. La spécificité des amérindiens et l'importante richesse du milieu

---

<sup>1</sup> Ces deux chargés de mission de la cellule scientifique du parc ont le niveau doctorat, publié des articles scientifiques mais n'ont pas le statut de chercheur, n'ayant jamais été rattachés à une institution de recherche.

<sup>2</sup> BDoc : parc nationl. Rapport annuel du parc en 2002.

naturel ne font plus l'objet de documents nouveaux, un simple rappel en introduction semble suffire. Un socle commun de référence s'est donc constitué et stabilisé et quiconque s'intéresse au parc ou participe aux discussions a en tête les cartes de répartition de la faune, de la biodiversité, de la population, le nom des chercheurs habituellement cités en référence et les principales caractéristiques du territoire. De la même manière, certains des outils qu'ils ont mis en place pour établir leur recherche sont réutilisés par les acteurs du projet de parc.

Tout d'abord, les méthodes et outils de l'ethnologie sont mobilisés au sein des équipements qui sont mis en place dans le dispositif parc. La mission parc mandate en effet à deux reprises, en 1994 et 1997, un acteur afin qu'il réalise une étude utilisant les outils de l'ethnologie (écoute, enregistrement et observation), auprès des populations de l'intérieur. Ces études ont une place particulière car elles sont réalisées aux deux moments de blocage du processus de création du parc. En 1994, suite aux ambiguïtés et désaccords que suscite la création de « zones de vie », notamment auprès de chefs de communautés wayana, une « enquête » est réalisée par un membre de la DIREN afin de dresser une « *liste des attentes et besoins de la population et des communautés ethniques* »<sup>1</sup>. Si les catégories préconstruites, « *attentes* » et « *besoins* », répondent à un questionnement politique, en revanche la méthode utilisée et la désignation de la population ciblée sont similaires et issues du travail scientifique. Selon la même logique, en 1997 un fonctionnaire de la DDA réalise pour la mission parc une « *mission d'immersion* » chez les wayanas dont il tire un rapport<sup>2</sup>. L'objectif était d'approfondir le problème que la liste précédente avait simplement permis d'organiser. Ses conclusions sont utilisées par le directeur de la DIREN lorsqu'il annonce la relance de la création du parc en 1997 afin de donner à voir les efforts fournis par l'administration d'Etat pour comprendre les blocages. Les attentes des wayanas, telles qu'elles sont explicitées dans le rapport : « *accès à l'eau potable, protection contre l'orpaillage, aide à l'emploi* », feront partie des points débattus par la suite.

L'approche ethnologique du terrain n'a été utilisée que vis-à-vis des amérindiens exprimant un désaccord. Alors que les élus constituent également une source de blocage important, aucun travail similaire n'a été mené au sein de ce groupe. L'Etat semble donc considérer qu'un équipement d'interface est nécessaire pour traduire leur comportement dans les

---

<sup>1</sup> BDoc : parc national. 2<sup>ème</sup> rapport d'étape, 1994, p. 12.

<sup>2</sup> BDoc : parc national. Sallenave, 1997.

catégories de l'action politique. Pour être audible, de manière égale aux autres, un équipement particulier est nécessaire.

Le dispositif parc mobilise également les objets intermédiaires produits par les scientifiques fondateurs afin de construire les cartes du projet. Les deux exemples les plus probants sont les « Znieff » et les « aires de parcours des amérindiens ». Les « Znieff » sont censées indiquer la répartition de la biodiversité sur un territoire et, à ce titre, elles servent de base à l'établissement du zonage du parc jusqu'en 2003<sup>1</sup>. Elles ont été définies et matérialisées dans des cartes en ayant pour seule base de données, l'inventaire botanique centralisé dans l'herbier de l'IRD (entretien Goguillon). L'inventaire enregistre en nombre absolu le nombre d'espèces récoltées dans une zone sans le rapporter à l'effort de prospection (entretien De Granville). Le taux qui est tiré de cet inventaire peut donc être plus révélateur de la fréquence de visite d'un site par les botanistes que de la biodiversité du site<sup>2</sup>. Cette carte en dit donc plus long sur la prégnance de la botanique sur le projet de parc que sur la répartition de la biodiversité. En ce qui concerne les « aires de parcours des amérindiens », elles ont été tracées par Grenand dans les années 80. Elles ont été maintes fois rediscutées dans les comités de pilotage car le tracé d'une limite sur une carte, afin de traduire l'existence d'une activité en termes cartographiques, lui donne un caractère définitif. Cette caractéristique intrinsèque à l'outil contraste avec l'intitulé de la carte puisque le terme parcours désigne un passage éphémère par un trajet. Tracer des « aires de parcours » contient donc une tension entre une forme stable (le tracé de la carte) et un contenu éphémère (le parcours). De ce fait, cette carte a soulevé des questions sur la manière de l'utiliser : que signifie parcourir et en quoi est ce nécessaire ? S'agit-il des espaces habités par les amérindiens ou de leurs zones de chasse ? Le tracé figé à un instant t est-il toujours en adéquation avec le mode de vie des amérindiens en 1992 et après ?

La botanique et l'ethnologie ont donc forgé des outils qui, bien que questionnés, servent de base aux discussions du comité de pilotage. Leur mobilisation au sein du dispositif parc donne donc à voir leur position d'« objets intermédiaires » : ils sont « des médiateurs affectant les

---

<sup>1</sup> A partir de 2003, les bases de données des Znieff ont été retravaillées par la Diren, synthétisant un ensemble de données plus larges.

<sup>2</sup> Cette méthode de travail et le doute qui en découle sur « l'objectivité » de cette carte m'a été relaté à trois reprises durant les entretiens. Il ne s'agit pas pour moi d'affirmer par cet exemple l'absence de toute « biodiversité » ou de dénier toute capacité à représenter le réel par la science. Cette démarche confinerait au nihilisme. Il s'agit simplement de retracer le processus de construction d'un outil pour noter sa place dans l'architecture d'ensemble du dossier.

modalités de coordination » (Vinck, 1999, p. 388). On voit à travers eux à quel point ces deux disciplines continuent à travailler les échanges sur le parc, au-delà de la présence physique de ces scientifiques.

Enfin l'inscription pérenne de ces scientifiques, de leurs outils, objets et réseaux dans le dispositif parc, est rendue visible par la critique qui leur est adressée par des acteurs, notamment scientifiques, extérieurs au dispositif. En effet, en 1995, des acteurs scientifiques et associatifs métropolitains mettent en cause l'emplacement du parc au sud de la Guyane. Ils montrent, en s'appuyant sur des chiffres produits par les botanistes fondateurs du projet, et différents de ceux utilisés dans le projet parc, que le taux d'endémisme<sup>1</sup> est plus fort dans le centre de la Guyane, entre Saül et les marais de Kaw, que dans le Sud. Reprenant l'argument de J.M. Thiollay qui a remanié le projet dans les années 80, ils soulignent l'importance de mettre en défense une grande surface et proposent que le parc s'étende de la partie est du littoral jusqu'au sud de la ligne Inini Camopi<sup>2</sup>. Cette proposition soulève le délicat problème de l'orpaillage puisque cette partie médiane de la Guyane est également celle où se trouve l'essentiel des mines exploitables de l'intérieur. Cette critique adressée au parc est importante car elle met en cause directement les représentants des êtres naturels et de ce fait la pertinence même du projet.

Cette critique à l'encontre du fondement scientifique du projet est notamment développée par le Pr. Hallé, spécialiste des forêts tropicales à l'université de Montpellier II<sup>3</sup>. Il a connu la Guyane à travers les missions scientifiques qu'il y a effectuées sporadiquement depuis les années 60<sup>4</sup>. En cohérence avec le regard des savants anachroniques, il fut l'un des premiers à évoquer l'intérêt d'une réserve botanique<sup>5</sup>, et il est connu du grand public par le « radeau des

---

<sup>1</sup> Ce taux exprime en pourcentage le nombre de plantes propres à un territoire bien délimité par rapport au nombre de plantes récoltées dans ce même territoire.

<sup>2</sup> Outre ces arguments de type écologique, les promoteurs d'un parc au nord s'appuient sur l'enjeu d'aménagement du territoire auquel le projet est lié. S'il était au nord il serait plus accessible et les Guyanais du littoral pourraient pleinement en profiter. On retrouve là le raisonnement que Brugière avait développé dans les années 60.

<sup>3</sup> Bien que le leader associatif K. Wood, fondateur du Pou d'agouti dont nous avons évoqué plus haut les liens avec les « savants anachroniques », ait rédigé plusieurs articles dans sa revue sur la pertinence d'un parc au Nord plutôt qu'au sud, c'est le Professeur F. Hallé qui est désigné par les acteurs du parc interrogés comme étant à l'origine de la controverse. Ce professeur a repris les arguments de K. Wood auquel son statut de scientifique a conféré un gage de sérieux.

<sup>4</sup> Maître assistant à l'Institut de Botanique de la faculté des sciences d'Orsay (sous la direction du Pr. Mangenot) en 1962, puis basé au centre ORSTOM de Côte d'Ivoire, il a participé aux missions des deux premiers botanistes ORSTOM en poste à Cayenne et leur a apporté son aide.

<sup>5</sup> En 1967, il avait demandé à mettre en réserve un terrain sur l'axe routier Kourou-dégrad Saramaka mais le terrain appartenant au CNES, il abandonna le projet face aux difficultés que cette institution faisait pour le céder.

cimes » dont il est co-inventeur. Il expérimente cet outil d'exploration de la canopée en différents sites et notamment en Guyane en 1986, 1989 et 1996. C'est à la période de sa troisième expédition à la cime des arbres de Guyane qu'il fait connaître sa position sur le projet de parc.

Il rédige un article en octobre 1995 dans *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, en faveur de la création d'un parc au nord. Dans ce même texte, il dénonce le manque de concertation avec les scientifiques. En réalité, comme nous l'avons vu, le parc est un entièrement modelé par les travaux des scientifiques. Ce qu'il pointe par cette dénonciation est le cercle restreint de scientifiques qui participent directement à l'élaboration du projet. Il met donc ainsi en cause, non pas la scientificité des travaux des scientifiques qui participent au projet parc mais la prégnance des enjeux économiques et politiques lorsque leurs travaux sont mobilisés par le parc. Indirectement, cela revient à rendre lisible le lien entre ces scientifiques et le domaine politique.

C'est bien ainsi que Thiollay entend cette critique et face à ces arguments que je lui renvoie lors de notre entretien, lui qui venait de passer plusieurs minutes à m'expliquer la claire distinction entre son activité de scientifique et son rattachement à une institution politique, il adopte un ton véhément pour m'expliquer la teneur de son arbitrage entre science et politique pour situer ce projet au sud : « *Le projet initial était volontairement dans une zone où il ne posait problème à personne : il n'y avait aucune exploitation, pas de chasse ni d'orpaillage, pas d'habitations donc il ne devait pas y avoir de problème. Mais quand on multiplie la surface par deux et qu'on y inclut des zones d'intérêt biologique plus au nord. Quand ça fait la moitié de la Guyane, évidemment là, problème. L'idée d'inclure la chaîne Inini-Camopi et de remonter jusqu'aux Nouragues, c'est venu de scientifiques. La chaîne centrale Inini-Camopi, moi je l'avais volontairement laissée de côté pour des raisons politiques, enfin de faisabilité, j'avais conscience de cet intérêt écologique mais si on demande trop on n'a rien, donc c'était un projet modéré* » (entretien Thiollay).

Suivant le même type de raisonnement, les deux scientifiques De Granville et Charles-Dominique répondent à cette critique par une note intitulée « *Réflexions sur le projet Hallé et arguments en faveur du parc du sud* », indiquant explicitement à qui ils s'adressent. Ils



pensent que la création d'un parc au nord est « *séduisante mais irréaliste* »<sup>1</sup>. Dans cette réponse, ils reconnaissent la validité scientifique des arguments avancés mais reprochent à Hallé son ignorance du contexte guyanais. « *Intéressante car elle repose sur des arguments scientifiques valables. F. Hallé connaît la Guyane depuis 1964 mais seulement pour de brefs séjours pour des opérations médiatiques coûteuses et spectaculaires [...]. Il n'a pas connaissance des réalités politico-économiques qu'ont les scientifiques basés sur place en permanence. Un projet de parc sur les 2/3 de la Guyane est irréaliste. Un Parc National au sud pourra être complété par un réseau d'aires protégées dans le nord* ». Ils transforment donc la pérennité de leur position en Guyane en complément de leurs travaux scientifiques. Autrement dit, leur ancrage dans la région confère une dimension politique à leur position et justifie du même coup leur présence dans le dispositif parc. Ils sont donc contraints de répondre en admettant la jonction entre science et politique qu'opère le projet de parc.

Mais, en dehors de cette justification officielle, le botaniste De Granville adresse un courrier aux associations métropolitaines de protection de la nature où il donne à voir le tiraillement que provoque en lui sa position dans les deux domaines scientifique et politique : « *Je partage votre position. Dans un document de 1975, j'avais proposé un Parc National à Saül complété par des réserves. Le projet de « parc du sud » tel que vous le connaissez est un projet ultérieur dont je ne suis pas l'auteur qui a été fait pour ne gêner personne. Je suis favorable au projet de parc mais au sud il recouvre une zone uniforme et floristiquement pauvre mis à part les inselbergs, je suis favorable à une extension du projet plus au nord* »<sup>2</sup>. A ce courrier, il joint « *des publications sur la conservation afin d'élaborer des propositions ultérieures* ».

L'ancrage des fondateurs scientifiques dans le dispositif parc est donc admis par les scientifiques eux-mêmes lorsqu'ils sont mis face à l'ambiguïté de leur position entre science et politique alors que ces deux domaines sont théoriquement disjoints. Certains expriment même le malaise que cette traversée de frontière provoque chez eux.

---

<sup>1</sup> BDoc : Parc National. Courrier de Charles-Dominique à Deviers, 5 septembre 1996.

<sup>2</sup> Lettre de De Granville à A. Bougrain Dubourg (Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux), L. Brard (président de France Nature Environnement), P. Poiret (président du WWF-France), 30 octobre 1995.

Le travail de construction et de stabilisation des objets et des outils et méthodes utilisés pour les forger, est donc pérenne. Que ce soit par la présence physique dans le comité de pilotage des scientifiques ayant effectué ce travail, ou par leur présence indirecte par des acteurs de leur réseau (scientifiques ou associatifs), ou encore par les trois objets fondateurs que le dispositif parc mais aussi les scientifiques écologues de la génération des années 80 mobilisent, ou enfin par leurs outils qui servent de base aux débats, les objets et scientifiques fondateurs constituent une part importante des équipements du dispositif parc.

Le raisonnement écologique n'a donc pas annulé le découpage en objets et disciplines. Les objets fondés au départ s'incarnent désormais sous différentes formes et activent les relations à l'intérieur du dispositif. Cette activation des mises en relation va amener une porosité des frontières entre nature et culture.

### 1.3 NATURE ET CULTURE DANS LE DISPOSITIF : TRANSVERSALITE

Progressivement, du fait de la mise en co-présence d'acteurs dans le dispositif, amenant une ouverture progressive à des êtres au-delà des objets fondateurs, l'ancrage sur les frontières entre nature et culture est complété par une approche transversale qui tend à relier ces deux concepts.

#### 1.3.1 Transversalité par la co-présence

Si la co-présence a amené une ouverture des êtres concernés par le projet comme nous l'avons vu dans le premier point de ce chapitre, elle amène également chacun à se positionner sur des sujets qui ne sont pas a priori sa spécialité. Pour ne prendre que l'exemple des scientifiques, théoriquement plus enclins à ne prendre position que sur leur domaine de spécialité, ils s'expriment sur des sujets dépassant largement leur domaine scientifique, et ce dès les premiers comités de pilotage de 1994.

Par exemple, Thiollay s'exprime sur la place des amérindiens dans le projet : « *les populations Indiennes de Guyane sont en augmentation, donc aussi les pressions qu'ils sont susceptibles d'exercer sur le milieu. D'après les études scientifiques il paraît difficile de faire coexister une zone chassée et une zone centrale de parc destinée à l'accueil de touristes désireux de voir des animaux* »<sup>1</sup>. On pourrait penser qu'il s'exprime sur ce sujet en raison du travail qu'il a effectué pour le projet dans les années 80. Mais d'autres scientifiques adoptent la même attitude. Lescure, herpétologue, adresse une question au directeur de la DRIRE au sujet de l'orpaillage : « *les techniques d'orpaillage posent des problèmes à l'environnement : mercure, destruction des berges des cours d'eau (riches en faune spécifique), chasse, comment faire évoluer ces techniques pour qu'elles soient compatibles avec le respect de l'environnement ?* »<sup>2</sup>. Dans le même état d'esprit, à un responsable de la DDE qui propose que l'ancienne route de Bélizon, soit un accès au futur parc, Thiollay répond que « *la route est un impact majeur pour la chasse* », Charles-Dominique poursuit en disant que « *la piste*

---

<sup>1</sup> BDoc : parc national. Relevé des avis émis lors de la réunion de travail « scientifiques-administration » du 28 mai 1993, p. 1.

<sup>2</sup> BDoc : parc national. Ibid., p. 1.

*conduirait à détruire le milieu et donc la qualité touristique du milieu que l'on se propose de faire découvrir aux touristes* » et De Granville d'ajouter que « *la piste de Bélizon a été abandonnée avec l'ouverture de l'aérodrome de Saül* »<sup>1</sup>.

Dans ces propos, on remarque qu'ils prennent position sur des sujets qui ne relèvent pas de leurs compétences scientifiques<sup>2</sup>, sans pour autant brouiller la frontière entre nature et culture. Ils défendent clairement l'idée d'une nature extérieure à l'homme et qui doit le rester. Mais ce décroisement est accentué lorsque le projet est repris en 1997. Les discussions se déroulent alors au sein de commissions thématiques qui recouvrent des questions larges et notamment qui amènent à croiser les enjeux de nature et culture. C'est le cas par exemple de la commission « *parc et activités minières* » où les acteurs doivent trouver des solutions pour rendre compatibles les deux termes de l'intitulé. Qui plus est, la participation aux commissions thématiques n'est pas cantonnée au domaine de spécialités scientifiques puisque le représentant des sciences humaines dans ce comité de pilotage participe aux commissions « *parc et activités minières* », tandis que deux scientifiques du vivant participent à la commission « *mode de vie* ». Progressivement, le mot parc est pris pour synonyme de nature et chacun, tout comme les scientifiques, est amené à prendre position au-delà du groupe d'êtres qu'il est censé représenter.

### **1.3.2 Transversalité par les acteurs extérieurs au dispositif**

Outre le rôle de la co-présence, ce décroisement va également être favorisé par des acteurs extérieurs. C'est particulièrement le cas en 1995-1996 lors de la mise en débat sur la position au Nord plutôt qu'au Sud du parc, par des acteurs métropolitains extérieurs au dispositif. A l'enjeu de localisation du parc, les leaders associatifs écologistes métropolitains<sup>3</sup> ajoutent d'autres questionnements sur l'aménagement global de la Guyane. Ils se déclarent inquiets de

---

<sup>1</sup> BDoc : parc national. Ibid., p. 2.

<sup>2</sup> Nous n'avons pris que les exemples de scientifiques du vivant car ceux concernant Grenad seront traités dans le chapitre suivant. Il sera en effet plus enrichissant d'analyser ses prises de position avec l'évolution de l'objet amérindien.

<sup>3</sup> Les présidents des associations Ligue pour la Protection des oiseaux, France Nature Environnement et le WWF-France envoient une lettre à la Ministre de l'Environnement Corine Lepage, le 25 sept 1995.

la volonté régionale de créer des routes vers le sud, et posent des questions sur l'orpaillage<sup>1</sup>. Ils étendent encore un peu plus leur approche en émettant des doutes sur la définition des « zones de vie » du parc. Ils en acceptent le principe, mais elles leur semblent inadaptées aux évolutions des méthodes de chasse et d'exploitation actuelles des amérindiens et des noirs marrons. D'après eux, la chasse que pratiquent les amérindiens à cette période est plus destructrice pour la faune que le projet de parc à cette date ne le dit. Ils font ainsi émerger un questionnement sur la position des habitants dans le projet et dénoncent implicitement un décalage entre les données scientifiques qui servent de base à l'élaboration de ces zones et les pratiques actuelles des habitants. Ils insinuent que l'objet intermédiaire des « aires de parcours » produit par l'ethnologue et remobilisé par le dispositif parc ne correspond pas la réalité actuelle : « *La prise en compte de l'expérience et des recommandations de P. Grenand, ethnologue membre du Comité de Pilotage, est une garantie que nous espérons suffisante* »<sup>2</sup>. Les liens entre l'objet et le chercheur sont ici retracés : cibler les pratiques des amérindiens revient à critiquer les outils et données produites par l'ethnologue qui en est reconnu spécialiste.

Ces acteurs construisent donc une critique d'ensemble du projet qui inclut aussi bien la biodiversité, l'orpaillage, la chasse que les scientifiques fondateurs. Cette approche transversale s'accroît en 1996 où un réseau prend forme, alliant scientifiques et associations, qui se nomme « comité nature/culture » et rédige une pétition<sup>3</sup> qui recueillera de nombreuses signatures<sup>4</sup>.

La position de ce réseau est différente de celle des associations écologistes précédemment analysées puisqu'elle définit la protection de la forêt comme une conséquence de la protection des populations qui l'habitent, et en premier lieu les amérindiens, réactivant ainsi la période du combat de la société des américanistes autour de Jaulin ainsi que l'équivalence stabilisée

---

<sup>1</sup> Notamment, ils mettent en doute la nécessité d'une législation particulière de l'activité minière en Guyane alors qu'une législation française cohérente existe en la matière

<sup>2</sup> BDoc : parc national. Courrier d'associations nationales de protection de la nature à Mme la Ministre C. Lepage, 25 septembre 1995, p. 6.

<sup>3</sup> Initiateurs de la pétition : Reinet (Réseau International des Ecologistes de Terrain) / ICRA (International Commission for the Rights of Aboriginal people) / CRIA (Centre de Recherche Interdisciplinaire en Anthropologie) / Kobue Olodju (Association pour la préservation de l'environnement et des territoires de chasse et de pêche des Amérindiens (Camopi- guyane) / France Amazonie / F Halle Université Montpellier II/ R Jaulin, Professeur d'ethnologie à Paris 7/ Yves Pietrasanta, professeur de chimie à l'Université Montpellier II. Elle fut rédigée au laboratoire de botanique de Montpellier II.

<sup>4</sup> Courrier de D Deviers, chargé de mission pour la création du Parc National à la Diren Guyane, à De Granville, botaniste Orstom, 21 juin 1996.

par Grenand en 1974. Les membres de ce comité reprochent l'absence d'intégration des droits et des intérêts des amérindiens. Ils demandent au gouvernement français de mettre en place un forum public où les « peuples amazoniens » seraient aussi bien représentés que les peuples européens. Ce comité est fondé à l'Université de Strasbourg en mai 1996 à l'initiative de deux ethnologues ayant travaillé et vécu plusieurs années dans la partie sud de la Guyane (E. Navet, auteur de travaux de recherche sur les emerillons et Sallantin auteur d'un mémoire sur les amérindiens).

Pour autant, il ne s'agit pas d'une reproduction à l'identique des positions de cette période puisque ce comité n'exclut pas la question de la protection de la nature, comme l'intitulé du réseau l'indique et du fait de la présence du Pr. Hallé dans ce réseau. Biodiversité et amérindiens sont donc assemblés dans un seul et même argumentaire. Si les acteurs du dispositif parc tentent de répondre à ces critiques, comme nous l'avons vu, en mettant en avant la nécessité de tenir compte de l'ancrage du projet dans la région, cet assemblage du vivant, qu'il soit sous une forme naturelle ou culturelle, inaugure un mode de raisonnement transversal avec lequel le dispositif parc va devoir composer par la suite.

Du fait de la mise en co-présence dans les réunions du projet de parc, d'acteurs hétérogènes, les scientifiques sont amenés à se positionner sur des questions qui ne relèvent pas directement de leur spécialité. Cette caractéristique de leur présence dans le dispositif ne remet pas en cause leur approche naturaliste du territoire où est projeté le parc, mais amène un décloisonnement de l'approche disciplinaire.

Les acteurs extérieurs au dispositif qui en 1995 et 1996 critiquent le projet de parc, élaborent progressivement une approche transversale qui allie dans un même propos biodiversité et amérindiens. La question du vivant qui doit être protégé est abordée dans une approche commune, qu'elle soit sous une forme naturelle ou culturelle. Les acteurs du dispositif vont progressivement devoir construire le projet en tenant compte de cette interdépendance progressive des objets.

## CONCLUSION DU CHAPITRE 1

La création d'un dispositif à part entière consacré au projet de parc est d'abord caractérisée par une forte permanence des acteurs fondateurs et notamment des scientifiques. Leur existence dans le dispositif se manifeste selon trois modalités : leur présence physique ou celle d'acteurs de leur réseau, la mobilisation des objets fondateurs et des outils avec lesquels ils les ont forgés.

Cette permanence s'accompagne d'une augmentation importante du nombre d'êtres entrant dans le dispositif et de la construction progressive d'un raisonnement transversal à la question du vivant, qu'elle soit naturelle ou culturelle. On pourrait penser que ces deux caractéristiques sont contradictoires, or il n'en est rien, elles sont inhérentes aux caractéristiques du dispositif qui est issu d'autres dispositifs précédemment stabilisés, constitués d'acteurs et d'objets, tout en instaurant un nouveau découpage du réel, du fait qu'il est centré sur le projet de parc et non sur un objet ou la liaison entre deux objets.

Le dispositif du projet de parc a pour première caractéristique d'instaurer des moments de co-présence entre des acteurs qui jusque-là soit s'ignoraient, soit ne se connaissaient que par écrits interposés. Cette ouverture crée des échanges entre acteurs de différents domaines et ayant différentes positions, ce qui les amène à traiter de questions multiples lors d'une même réunion. C'est là, un premier élément de décloisonnement.

Sa seconde caractéristique est de définir une clôture entre ce qui est à l'intérieur ou à l'extérieur du projet. Cette clôture va être considérablement mise en cause par des acteurs aussi bien inclus qu'exclus du dispositif, et de nouveaux êtres se convoquent eux-mêmes (orpailleurs) ou sont convoqués (élus, noirs marrons, mercure).

La troisième caractéristique est que ce dispositif suppose une représentation des êtres inclus. Aussi, afin de stabiliser la clôture du dispositif pour créer le projet, l'instigateur du dispositif, l'Etat, cherche un accord en faisant évoluer les modalités de représentation des êtres liés au projet. Par cet aménagement de la définition de la clôture du dispositif et des échanges qui s'y déploieront, l'Etat parvient à créer le parc.



La connexion antérieure des trois objets fondateurs évolue donc, du fait de l'institutionnalisation du projet à travers un dispositif et des remaniements dont il fait l'objet, vers une approche transversale où les trois objets deviennent interdépendants. Cette caractéristique va être accentuée par l'évolution de l'objet amérindien au sein du projet et par l'émergence de l'objet mercure. Ces deux objets vont réintroduire une organisation, des distances, des conditions d'existence à ces êtres en situation de débat sans fin, du fait de la supposée symétrie instaurée entre eux.

## **CHAPITRE 2**

### **AMERINDIENS : L'OBJET REINVESTI PAR SES ACTEURS**

La multiplication des porte-parole amérindiens participe à la prolifération de représentants au sein du dispositif parc. A la différence des autres porte-parole, ils représentent des êtres dont nous avons précédemment analysé la constitution au sein de l'objet amérindien. Il nous est donc possible d'examiner quelles sont les recompositions liées à la perte d'unité des représentants. Qui plus est, cet objet fondateur, contrairement aux deux autres, présente la singularité d'acquérir une capacité d'auto-énonciation : les représentants deviennent un groupe, acteur à part entière des enjeux qui le concernent. Dans la décennie 90, les porte-parole amérindiens se diversifient, se détachent de leur première tutelle scientifique et accentuent leurs liens avec l'entité internationale « peuples autochtones ». Cette position, forte du lien antérieurement stabilisé entre amérindien et nature, aboutit à l'inscription des pratiques qui les relient à la forêt dans la loi de réforme des Parcs Nationaux et le décret de création du parc de Guyane.

Force est de constater, comme nous allons le voir dans ce chapitre, que même allié à d'autres habitants du sud, à d'autres chercheurs en sciences sociales, énoncé par de nouveaux porte-parole associatifs, leur lien à la nature ne s'amenuise pas. Au contraire, il est désormais inscrit dans un texte à valeur juridique. Leur existence politique s'est donc ouverte par la question de leur rapport à la nature dans la première période, consolidé, bien qu'indirectement, dans la seconde et est ici activé par les amérindiens eux-mêmes. On pourrait dire, en reprenant l'expression de Latour (2000), que la nature les fait être. Constitutif de leur existence, ce lien traverse la multitude de leurs représentants.

Mais nous allons devoir affiner ce que recouvre le terme de nature, auquel ils sont reliés si solidement et durablement. La redéfinition de la forêt à travers la référence à l'écologie et la liaison à l'entité « forêts tropicales » donnent une consistance à ce à quoi ils sont reliés.

## **2.1 CONTINUITÉ DE L'OBJET PAR LA NATURE**

Les porte-parole de l'objet amérindien se recomposent. Les leaders fondateurs se relient plus solidement à des entités extra-territoriales (peuples autochtones et Amazonie), ce qui consolide leur position vis-à-vis de l'Etat. De nouveaux porte-parole amérindiens investissent les institutions régionales, elles-mêmes en cours de recomposition. Cette évolution permet de reconstituer, depuis des référentiels extérieurs à la Guyane, une unité des êtres contenus dans l'objet amérindien, alors que parallèlement se démultiplient le nombre de ses porte-parole. Ces derniers ne trouvent à s'exprimer que dans des espaces politiques pré constitués sur un enjeu de politique de la nature. Ce lien à la nature constitue l'unité intrinsèque de ces porte-parole. Leur diversité et leur quantité ne semblent donc pas aboutir à un éclatement de l'objet représenté.

### **2.1.1 La nature : condition d'existence**

Les porte-parole de l'objet amérindien trouvent à s'exprimer dans le dispositif parc. Un espace de débat politique leur est ainsi ouvert où ils rencontrent des interlocuteurs aussi bien étatiques que régionaux. Ce dispositif centré sur des enjeux naturels leur permet d'exprimer leurs revendications et d'essayer de les faire accepter par la cellule juridique qui se met en place à partir de 1997. Elle devient l'organe de validation et de reformulation des débats des commissions thématiques, afin que le projet de parc soit cohérent avec le droit français. Elle traduit juridiquement les décisions prises par le comité de pilotage, et en particulier, celles ayant trait à la définition des droits des habitants du futur parc. Les enjeux juridiques de ce projet seront ensuite transposés dans la réforme en cours, à partir de 2003, de la loi de 1960 sur les Parcs Nationaux. La cellule juridique a donc pour tâche d'actualiser les décisions prises au sein du dispositif parc dans des principes généraux préexistants dans le droit. Elle est une sorte de contre feu aux débats oraux qui se déroulent dans les réunions, incarnation de l'Etat par des spécialistes de ses textes de loi, au sein du dispositif. La limite aux décisions n'est plus ce que veut ou ne veut pas l'Etat mais ce qui est possible ou non en regard du droit.

La cellule juridique, à l'image du Conseil d'Etat analysé par Latour, travaille donc à attacher « la situation locale à l'ensemble des liens qui mobilisent la totalité »<sup>1</sup>. Elle prolonge les « lignes de commensurabilité »<sup>2</sup> précédemment tracées par l'alliance du travail scientifique et du domaine politique, entre les amérindiens et l'intérieur de la Guyane. En ce sens, le droit remplace progressivement les travaux scientifiques démontrant leur particularité. Dans la dernière présentation officielle du projet (document de 2006), les références aux faits démontrés par les scientifiques ont disparu tandis que les références à des textes de loi et à des définitions juridiques sont nombreuses. Ce point confirme la place du droit dans un processus, que Latour exprime en ces termes : le droit ne « chemine tortueusement que lorsque tout le reste est en place »<sup>3</sup>. De cette manière, le droit, présent dès la naissance du mouvement amérindien en Guyane<sup>4</sup>, entre dans le dispositif parc. Il devient l'outil commun à l'un et l'autre qui oblige une stabilisation de la définition des termes utilisés pour définir les habitants du parc, dont les amérindiens.

Mais les quatre membres de cette cellule juridique sont tous spécialistes en droit de l'environnement et non en droit des populations autochtones ou en droit positif. L'espace de traduction en droit des revendications amérindiennes est donc centré sur la question de la nature.

Sur ces quatre membres, trois sont spécialistes : une chercheuse : Mme Humbert, Ingénieur de Recherche du MNHN, spécialisée en droit de l'environnement appliqué aux espaces boisés et aux forêts ; un universitaire : M. Untermaier, Professeur à l'Université de Lyon 3 et directeur de l'Institut de Droit de l'Environnement (qu'il a fondé), spécialiste du droit de protection de la nature, en particulier des zones humides ; et une administrative : Mme Jardin, Directrice de

---

<sup>1</sup> Latour, 2002, p. 277.

<sup>2</sup> Bonneuil, 1997, p. 207.

<sup>3</sup> Latour, 2002, p. 289. Au sujet des parallèles et distinctions entre les deux « formes modernes de véridictions » (Latour, 2002, p. 286) que sont le droit et la science, voir le chapitre 5 de cet ouvrage.

<sup>4</sup> Il a été mobilisé par les Amérindiens dès l'amorce de leur mouvement de revendication. Il est dans le sous-titre du numéro de la revue ethnique qui lui est consacré « droits de l'homme et peuples autochtones » (En 1985, le comité d'honneur de Survival France compte un magistrat, « expert auprès de la fédération internationale des droits de l'homme ») qui les situe dans la question des droits de l'homme tout en les distinguant de ce texte commun à l'humanité. Au cours des années 90, le mouvement amérindien qui s'est étoffé de nouveaux acteurs et de nouvelles alliances comme nous venons de le voir, déplace de plus en plus son combat sur le terrain du droit. Par exemple, le leader A. Tiouka de la FOAG est juriste de formation.

la division des sciences écologiques de l'UNESCO<sup>1</sup>. Le quatrième membre, maître de requête au Conseil d'Etat, est le rapporteur des travaux de cette cellule auprès du comité de pilotage.

Les trois spécialistes ont tous travaillé pour des organismes oeuvrant à la mise en place de protection d'espaces, parfois en tant que militants écologistes. Deux d'entre eux, l'universitaire et l'administrative, avaient un lien, même lointain, avec le projet de parc avant de faire partie du comité de pilotage. Le Pr. Untermaier a eu l'occasion de travailler avec J.M. Thiollay<sup>2</sup> et fut membre de l'UICN et FNE, qui toutes deux ont été représentées par des membres du Comité de Pilotage en 1992<sup>3</sup>. Mme Jardin était une proche collaboratrice du Pr. Lasserre lorsque celui-ci dirigeait la division des sciences écologiques de l'UNESCO et participait à des réunions en Guyane sur la transformation du parc en Réserve de Biosphère au milieu des années 90 (entretien Jardin).

Les spécialistes en droit choisis pour traduire les décisions des commissions thématiques sont donc recrutés de manière interne au dispositif : ils sont centrés sur le droit de l'environnement, objet premier du projet, et y étaient déjà reliés auparavant, de manière plus lâche. Pourtant, une part importante de leur travail consistera à accompagner la traduction en droit des spécificités du mode de vie des groupes du sud. Sur ce point précis, il existe des juristes spécialisés, notamment Karpe, Ingénieur de Recherche au CIRAD, qui publie dans des revues et ouvrages scientifiques<sup>4</sup>.

Contrairement aux membres de la cellule juridique pour qui les revendications de particularisme exprimées dans la « commission mode de vie » doivent entrer dans le cadre préexistant du droit français, ce juriste affirme que « les conditions d'une protection du droit propre des collectivités autochtones sur leurs biens intellectuels sont réunis en droit français »<sup>5</sup>, notamment depuis les accords de Nouméa. En effet, le cas des Kanaks crée un précédent dans le droit français (Tiouka, 2005) et permet de dire « qu'il s'agit moins d'un

---

<sup>1</sup> A ceux-ci s'ajoute H. Lethier, consultant, directeur de l'antenne guyanaise du bureau d'étude EMC<sup>2</sup>I, coordonnateur de la cellule.

<sup>2</sup> Ils ont collaboré sur une étude ornithologique en Afrique à la station Lamto en Côte d'Ivoire où J.M. Thiollay a travaillé épisodiquement de 1969 à 2000.

<sup>3</sup> Il fut président de l'association FNE de 1990 à 1992 et membre de la commission juridique de l'UICN durant les années 80.

<sup>4</sup> Il a publié notamment dans le *Journal de la Société des Américanistes*, *Bois et forêts des tropiques* et l'ouvrage édité par le CIRAD sur *Biodiversité et savoirs locaux naturalistes*. Voir bibliographie sur la Guyane.

<sup>5</sup> Karpe, 2005, p. 70.

problème juridique que politique »<sup>1</sup>. Les adaptations que l'Etat a concédées dans le droit et les institutions aux groupes revendiquant un mode de vie distinct sur son territoire, ouvrent la possibilité de modifier certains fondements de son droit. Non seulement la Guyane peut potentiellement bénéficier de ces modifications mais certaines évolutions du positionnement de l'Etat accentuent ces ouvertures. En effet, lorsque l'Etat a reconnu aux chefs coutumiers la capacité de régler des affaires internes à la communauté, il a créé de fait un sous-groupe à part de la juridiction nationale. Si la coutume n'est pas reconnue juridiquement, une autorité coutumière existe (Guignier, Karpe, 2005). De plus, par le décret de 1987 reconnaissant la possibilité d'attribuer des terres, la France admet l'existence de « communautés d'habitants ». Mais cet argument reste extérieur au dispositif parc.

Par le choix des membres de la cellule juridique et de ceux qui en sont exclus, l'approche par la nature domine sur une approche par la culture. Il s'agit de ne pas transformer le parc en tribune pour les amérindiens, tout en montrant un effort véritable pour intégrer leurs revendications.

La définition juridique de la place des amérindiens au sein du parc revient à redéfinir une protection pour eux. En effet, la création du parc remplace l'arrêté de 1970<sup>2</sup> qui établissait, on s'en souvient, une protection de fait. La santé, argument de base de cet arrêté, tout en convoquant le registre du vivant, était située dans le registre de la culture. Avec la création du parc, la notion de protection des amérindiens passe définitivement du côté du registre de la nature.

Marquant ce passage, les Zones de Droits d'Usages ont été considérées comme partie intégrante du cœur du parc<sup>3</sup>. Alors qu'elles définissent un espace de pratiques culturelles, elles sont intégrées à la zone de protection forte dédiée à la nature. Dans la zone prévue en cœur du parc, « *la réglementation confirme et précise la reconnaissance [des droits d'usages reconnus*

---

<sup>1</sup> Guignier, A. Karpe Ph., 2005, p. 118.

<sup>2</sup> On se souvient que cet arrêté préfectoral n'est pas défendable juridiquement, et d'autant plus depuis l'entrée de la Guyane dans l'espace européen où prévaut la libre circulation des personnes. Nous avons vu que les élus n'ont jamais accepté cet arrêté tandis qu'il est censé protéger les Amérindiens. Le développement du tourisme, ardemment voulu par certains élus, notamment le maire de Saint Laurent du Maroni, Ministre délégué au tourisme, suppose sa suppression. (BDoc : parc national. Comité de pilotage. 20 février 1997. Article du *Canard Enchaîné* du 22 octobre 2003). Sa remise en cause est donc aussi délicate que nécessaire.

<sup>3</sup>Décision du comité de pilotage de juin 2004. La superficie totale des ZDU sur l'espace projeté du parc est de 562 800ha (BDoc : Parc National. Projet de parc, 2006).

dans les ZDU], et les étend à toute la superficie du cœur »<sup>1</sup>. Cette évolution fait suite à la position des porte-parole amérindiens dans le dispositif parc, selon laquelle « *les savoirs et savoirs-faire patrimoniaux qui font référence à l'héritage culturel matériel et immatériel* »<sup>2</sup><sup>3</sup> ont construit la biodiversité que le parc veut protéger. Les représentants des populations demandent donc à être associés aux bénéfices tirés des biotechnologies et des recherches pharmaceutiques. Cette prise de position est rendue possible par la constitution de textes internationaux sur ce sujet, notamment l'article 8, alinéa J (8j) de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) signée à Rio<sup>4</sup> et à laquelle la France a pris part, sans ratifier l'article en question, dont la teneur a toutefois été reprise dans l'article 33 de la Loi d'orientation sur l'Outre-Mer<sup>5</sup> (Guignier, Karpe, 2005). L'article 8j définit explicitement un lien entre tradition et biodiversité<sup>6</sup> : il a été essentiellement appliqué aux amérindiens et aux aborigènes d'Australie (Laoufi, Roussel, 2005), dont le combat avait acquis une audience au niveau international avant que ces textes ne soient rédigés. A l'échelle internationale, il y a donc également une approche de la reconnaissance juridique de la place spécifique de populations, comme les amérindiens, par un enjeu naturel.

De la même manière, en Guyane, à partir du début des années 90, une dizaine d'associations<sup>7</sup> amérindiennes tente de devenir des porte-parole reconnus de leurs groupes<sup>8</sup> en-dehors de la FOAG. Mais elles n'accèdent à des espaces de débats qu'au travers d'instances dédiées à la politique de la nature. En 1994, les wayanas, par la voix de F. Tiouka, se positionnent contre le projet de parc, en raison de la création de « zones de vie ». Ils craignent que ce tracé sur des

---

<sup>1</sup> BDoc : parc national. Projet de parc, 2006, p. 24.

<sup>2</sup> La notion de patrimoine immatériel est définie dans une convention actée le 17 octobre 2003 par l'UNESCO. Il s'agit des « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés » (Extrait de l'article 2.1 de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, cité par Charnay, 2005, p. 35).

<sup>3</sup> BDoc : parc national. Projet de parc 2003, p. 17.

<sup>4</sup> La CDB est un outil pour transformer les principes de l'Agenda 21 en pratique.

<sup>5</sup> Loi n° 2000-1207 du 13 décembre 2000, consolidée le 22 février 2007.

<sup>6</sup> L'article 8j « reconnaît explicitement que, grâce à leur mode de vie séculaire, ces populations ont contribué à préserver la riche biodiversité des régions qu'elles habitent » (Djama, 2005, p. 50).

<sup>7</sup> Ce chiffre est le fruit d'un constat sur l'ensemble de mon corpus de données. Curieusement, les spécialistes du mouvement amérindien n'analysent pas de manière détaillée le développement de ce mouvement associatif. Une thèse en cours sur le mouvement amérindien apportera peut-être des précisions, notamment chiffrées, sur ce point.

<sup>8</sup> En effet, à partir du milieu des années 90, une multitude d'acteurs associatifs investit l'espace politique ouvert par la FOAG. Ils suivent des dynamiques très diverses, du simple regroupement en vue de l'obtention d'une subvention pour le village à une véritable dynamique revendicative, outillée d'un site internet et de relais en métropole. L'objectif de leur création est varié, allant de la promotion culturelle d'un groupe particulier à la revendication d'une propriété collective sur le territoire de leur habitat et de leur pratique. Ce dernier objectif est celui d'au moins quatre de ces associations. Leur finalité se recoupant parfois entre promotion culturelle et revendication de territoire, il est difficile de les dénombrer avec précision.



cartes ne devienne pour eux à terme de réelles « *barrières* »<sup>1</sup>. Lorsque le projet est relancé en 1997<sup>2</sup>, le dispositif parc intègre de nouveaux interlocuteurs amérindiens : les autorités coutumières entrent dans le comité de pilotage. Cette visibilité accrue d'un sous-groupe amérindien n'a été possible que par l'avancée du projet de parc dans la mise en œuvre concrète de son zonage. C'est donc un espace de gestion de la nature qui a permis leur expression et du même coup la diversification de porte-parole amérindiens.

L'émergence de nouveaux leaders dans un espace politique préconstitué sur un enjeu de protection d'êtres naturels ne leur permet de s'exprimer qu'en référence à la place de l'objet amérindien dans le projet de parc. Le lien entre amérindien et nature est donc consolidé à cette occasion. Cet accès à une expression politique par la nature est également activé hors du projet de parc : la nouvelle figure fédérative du mouvement amérindien<sup>3</sup>, B. Wyngaarde émerge dans l'espace public en devenant tête de liste des Verts aux élections régionales de 2004. Ce nouveau leader entre en politique sur la scène régionale par l'enjeu de l'écologie. B. Wyngaarde, cheffe coutumière du village de Balaté<sup>4</sup>, est fondatrice d'une association pour la promotion de la culture de son groupe. Elle décide d'entrer en politique en « *intégrant les revendications identitaires dans le cadre d'un projet élargi à toutes les sociétés de Guyane* »<sup>5</sup>. Elle devient leader des Verts qui était « *un parti inexistant en Guyane* », alors à la recherche d'un leader local (Guyon, 2006, p. 9 ; entretien Forbiaz). Ce parti était le seul à intégrer dans son programme la reconnaissance des populations autochtones et « *voulait un amérindien* » comme tête de liste (entretien Forbiaz)<sup>6</sup>. B. Wyngaarde, de son côté, avait besoin d'accéder à une légitimité partisane pour faire avancer ses projets en tant que cheffe coutumière et leader d'une association fédératrice de chefs coutumiers amérindiens. L'exemple de B. Wyngaarde

---

<sup>1</sup> BDoc : parc national. Ibid., p. 2.

<sup>2</sup> Malgré les efforts déployés par la mission parc pour en faire une base de concertation, leur refus d'entrer dans un zonage participe au blocage du projet en 1995. Au côté de la critique du projet par des scientifiques et associations de métropole comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent.

<sup>3</sup> La meilleure preuve est qu'elle est le troisième auteur d'un texte dans la rubrique « Etat des lieux » du numéro 31-32 de la revue *Ethnies* paru en 2005, aux côtés de A. Tiouka et G. Collomb. Cette position est le signe de sa reconnaissance en tant que leader amérindienne tout autant qu'analyste de ce mouvement et de son groupe. Elle a également été étudiée par une jeune chercheuse en sciences sociale, S. Guyon, qui l'a connue au cours de son parcours de militante pour la cause amérindienne en Amérique. Elle en a fait l'objet de son DEA à l'Institut de Science Politique en 2002.

<sup>4</sup> Ce village d'amérindiens arawak est situé au sud de Saint Laurent du Maroni, sur son territoire communal, au bord du fleuve Maroni, éloigné de 4km du centre ville. Il regroupe 700 habitants parmi les 25 000 de la commune. (Guyon, 2006 ; Wyngaarde, 2005).

<sup>5</sup> Wyngaarde, 2005, p. 35.

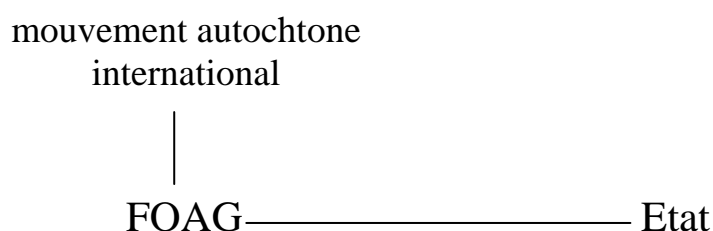
<sup>6</sup> Le directeur de campagne ajoute « c'était encore mieux que ce soit une femme » (Guyon, 2006, p. 9). Dans le schéma occidental, la femme, qui plus est, issue d'un groupe dont les règles de vie ne sont pas alignées sur les valeurs occidentales, est une victime, vivant sous domination masculine. Elle est donc survalorisée par les institutions et organisations intermédiaires militant pour le développement (Ranoux, 2006).

est dans la continuité de l'archétype de l'amérindien par le lien à la nature qui est ainsi institutionnellement scellé<sup>1</sup>. La nature semble donc être une condition d'existence pour les porte-parole amérindiens lorsqu'ils veulent se positionner vis-à-vis d'autres interlocuteurs.

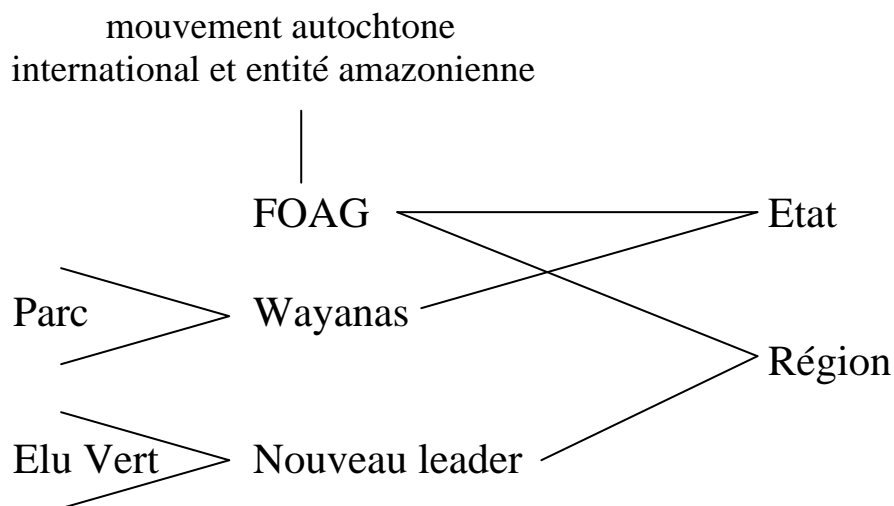
### Schéma n°8

#### Diversification des acteurs du mouvement amérindien

1984-1994



1994-2006



<sup>1</sup> Les leaders de la FOAG pourraient se sentir en concurrence avec elle. D'autant plus qu'auparavant, un autre leader, J. C. Aubéric, chef coutumier du village amérindien de Kourou, Coordinateur Général de la FOAG, avait été 47<sup>ème</sup> sur la liste des Verts menée par D. Cohn Bendit aux européennes (entretien Forbiaz). Mais elle évite cette concurrence en laissant à la FOAG le rôle d'interlocuteur privilégié avec l'Etat (Wyngaarde, 2005)

### 2.1.2 La nature comme moyen d'expression

Cette prévalence de la politique de la nature dans l'existence politique de l'objet amérindien peut sembler contraignante voire réductrice pour les porte-parole amérindiens. Pourtant, elle agit davantage comme un moyen d'expression leur permettant de se positionner dans le domaine politique que comme une restriction de leur expression. Cela leur permet notamment d'avoir d'emblée un espace préconstitué à investir, lorsque l'équilibre des forces politiques régionales et des rapports entre les différentes populations de Guyane change.

En effet, la composition de la Guyane est remodelée durant la décennie 90 par des changements démographiques majeurs. La domination démographique et politique des créoles est affaiblie par l'afflux important de migrants du Brésil, d'Haïti, du Surinam et du Guyana<sup>1</sup>. L'essor démographique sur une génération est considérable : de 33 000 habitants en 1961 la Guyane passe à 157 000 en 1999 (soit une augmentation de 400%). Les rapports entre groupes s'en trouvent modifiés et les créoles passent de « l'état de population majoritaire à celui de principale minorité »<sup>2</sup> et n'incarnent plus à eux seuls une « guyanité ».

Origine	créoles guyanais	étrangers <sup>3</sup>	métropolitains	noirs marrons	Créoles antillais	amérindiens	Hmong
Nombre	58 000	46 000	17 000	15 000	9 000	6 240	2 000

**Tableau 3 : Répartition numérique des différentes composantes de la population guyanaise (1999)<sup>4</sup>**

La vision bipolaire de la Guyane (voir schéma 1) entre les créoles démographiquement majoritaires et politiquement dominants sur le littoral, distincts des amérindiens et noirs marrons en marge du modèle français, est brouillée.

<sup>1</sup> Les étrangers originaires de ces quatre pays et résidant en Guyane représentent un quart de la population totale. Source : recensement Insee, 1999.

<sup>2</sup> Collomb, 2005, p. 24 ; Jolivet, 1990.

<sup>3</sup> Haïtines, Brésiliens, Surinamiens, Guyanais, Chinois, St Luciens, Dominicains.

<sup>4</sup> Source des chiffres : Grenand F. Bergounioux G., 2002.

Outre l'évolution interne de la population guyanaise, le mouvement amérindien doit faire face à des acteurs régionaux renforcés, ce qui met un terme au dialogue limité aux deux parties prenantes : amérindiens – Etat. La décentralisation et la régionalisation, engagées à partir de 1982, ont favorisé l'émergence d'un pouvoir local plus fort (Collomb, 2005). Les élus, menés par le Sénateur G. Othily, demandent l'évolution du statut de DOM vers l'instauration d'une collectivité *sui generis*, comparable aux collectivités de Corse et St Pierre et Miquelon<sup>1</sup>. Les élus cherchent une plus grande « *autonomie* »<sup>2</sup> qui modifie la place du mouvement amérindien dans « l'expression d'une identité nationale guyanaise »<sup>3</sup>. Le congrès des élus a proposé la création d'un « Conseil consultatif des autorités coutumières », sans en avoir discuté en amont avec les leaders amérindiens ni préciser les prérogatives et sa composition<sup>4</sup>. L'Etat n'est donc plus l'unique interlocuteur des amérindiens, qui doivent désormais faire valoir leurs revendications auprès d'acteurs régionaux.

Cette évolution des interlocuteurs potentiels pose de nouvelles questions et incite à se positionner aussi au niveau régional. Si une collectivité guyanaise devient propriétaire du foncier, que vont devenir les revendications d'accès à la terre des amérindiens ? Si une citoyenneté guyanaise est établie, comme cela est demandé par le sénateur Othily, quel écho leurs revendications vont-elles trouver<sup>5</sup> ? Les évolutions internes à la population guyanaise et l'ouverture d'un espace régional de débat amènent les leaders amérindiens à se repositionner.

Si le mouvement amérindien est modifié par ces changements, il n'est pas pour autant affaibli. Le renouveau démographique des amérindiens amorcé dans les années 70, s'est confirmé. En 1984, l'ensemble des amérindiens de Guyane représentait 4 000 personnes, contre 7000, dont la moitié a moins de 20 ans, à l'heure actuelle (Menget, 2005). Toutefois, mis en regard de l'évolution globale de la Guyane au niveau démographique, le poids du groupe amérindien

---

<sup>1</sup> Un congrès des élus départementaux et régionaux existe d'ores et déjà, chargé de formuler des propositions de transfert de compétences de l'Etat. Le 16 novembre 2001, le Gouvernement acceptait le principe d'une collectivité territoriale unique et de districts, l'octroi d'un pouvoir réglementaire et la possibilité pour l'assemblée territoriale de Guyane d'être habilitée par la loi, dans ses domaines de compétences et à son initiative, à prendre, pendant un délai déterminé, des mesures qui sont normalement du domaine législatif.

<sup>2</sup> Terme utilisé dans la « proposition de Loi Constitutionnelle relative à la Guyane » par G. Othily, sénateur, lors de la séance du 23 janvier 2001 du Sénat. Ce terme est consciemment préféré à celui d'indépendance qui modifierait les liens économiques avec la France.

<sup>3</sup> Collomb, 2005, p. 16.

<sup>4</sup> Les leaders amérindiens se sont positionnés contre car ils veulent accéder à « *un droit à l'autonomie* » et à la constitution « *d'unités territoriales nouvelles* » afin de gérer eux-mêmes les difficultés qu'ils rencontrent. BDoc : Amérindiens. Déclaration du deuxième forum des élus autochtones de Guyane. Cayenne. 19 Décembre 2001.

<sup>5</sup> Pour rappel, les leaders amérindiens ont été accusés de « communautarisme » par la députée Taubira (Collomb, 1999).

reste quantitativement mineur. Il pèse donc plus symboliquement que démographiquement. Les amérindiens, avec leur passé de lutte pour la reconnaissance de spécificités identitaires, incarnent ce que les différents groupes de Guyane peuvent désormais revendiquer<sup>1</sup>. A ce titre, B. Wyngaarde parvient à se situer à la fois dans la continuité des revendications de la FOAG<sup>2</sup> et à entrer dans le débat politique avec les élus guyanais en s'y positionnant en novatrice.

L'entrée de B. Wyngaarde dans le jeu politique local est en effet en soi une innovation. Les leaders des autres partis sont généralement d'origine créole et le plus souvent natifs de l'est du littoral (Guyon, 2006)<sup>3</sup>. Outre le fait qu'elle était amérindienne, elle avait de plus composé une liste multiethnique. Durant sa campagne, elle s'est donc efforcée de ne pas être une porte-parole amérindienne mais bien une représentante d'une pluralité de groupes guyanais. Son mari est guadeloupéen et son père noir marron, ce qui lui permet de conclure ses interventions télévisées dans une langue que l'ensemble des noirs marrons et des créoles surinamiens comprennent, tout comme Taubira, député radicale de gauche, le faisait avant elle. Elle occupe ainsi un espace politique jusque-là partiellement et occasionnellement saisi par d'autres partis. Le fait que ce soit une femme, amérindienne, que sa liste soit multi-ethnique et porte une thématique environnementale, a donné à ses interventions un rôle important lors de la campagne régionale de 2004 (entretien Forbiaz).

Outre cette position atypique, elle amène en effet dans le débat politique régional une nouvelle formulation du modèle de l'économie monétaire, classiquement attribué aux créoles, par le langage de l'écologie politique. Ouvrant de nouvelles thématiques sur les possibilités d'un développement par microprojet, elle a permis de sortir d'une vision monolithique du développement selon le schéma de grands chantiers.

A l'intérieur du parc également, les amérindiens, désormais représentés dans le Comité de pilotage puis dans le Conseil d'Administration par leurs chefs coutumiers, accèdent à une

---

<sup>1</sup> Comme le remarque l'anthropologue G. Collomb, si cette question n'est pas propre à la Guyane, « elle est ici exacerbée par les fortes contradictions nées, notamment, de l'appartenance de cette région à la fois au monde développé européen et au monde en développement du continent Sud-Américain » (Collomb, 2005, p. 26).

<sup>2</sup> La revendication du droit à la terre reste centrale. Elle écrit que « *la coutume ne peut pas s'exercer sans un territoire* » (Wyngaarde, 2005, p. 54). Dans la charte sur les règles de vie de sa communauté, elle a inscrit l'expression « *terre communautaire* » (Guyon, 2006 p. 8), fidèle à l'affirmation primordiale pour le fondateur du mouvement amérindien, d'une demande de droits collectifs sur ces terres, plutôt qu'individuels.

<sup>3</sup> A l'exception de L. Bertrand, Ministre délégué au tourisme dans le gouvernement Villepin, originaire de l'ouest du littoral et métis.

instance de débat politique. Ils s'y trouvent en position d'égal à égal avec les élus guyanais (représentants des collectivités territoriales et des autorités coutumières).

Si la politique de la nature leur ouvre les passerelles institutionnelles leur permettant de s'exprimer, cette réactivation du lien à la nature ne constitue pas pour autant une reproduction à l'identique des positions des porte-parole précédents. Elle peut au contraire être vue comme un moyen d'expression. La multiplication des porte-parole pourrait faire craindre un éclatement de l'objet et de ce fait un affaiblissement de son existence politique. Au contraire, le lien à la nature, stabilisé dans des institutions préconstituées sur cette question et de ce fait prédisposées à accueillir ces porte-parole, garantit le maintien d'une unité de l'objet.

### **2.1.3 La nature : horizon dépassable**

La diversification des porte-parole a fait perdre son monopole à la FOAG et met à mal la notion de peuple, supposant une unité de l'ensemble des amérindiens, que F. Tiouka mettait en avant dans son discours de 1984. Mais la FOAG se repositionne en étant garante de l'unité du mouvement amérindien et en investissant les entités internationales que sont les « peuples autochtones » et l'Amazonie.

La FOAG, depuis son émergence, évolue de concert avec l'entité internationale « peuples autochtones », à laquelle elle est au départ reliée par le dispositif qui a construit l'objet amérindien. A partir du début des années 90, elle décide d'intensifier ses liens avec les institutions qui portent cette entité<sup>1</sup>. Des responsables amérindiens participent à des rencontres de la COICA à laquelle la FOAG adhère en 1992 et dont le kali'na J. Thérèse devient le vice-coordonateur général. Ils participent également à plusieurs forums internationaux consécutifs au Sommet de Rio. « Depuis 1997 les responsables de la FOAG sont associés aux travaux des diverses commissions qui rédigent un projet de déclaration des droits des peuples autochtones »<sup>2</sup>. Cela leur permet « de se réapproprier la capacité à définir eux-mêmes le « fait amérindien » »<sup>3</sup>, et de sortir de la vision d'une minorité face à l'Etat et de dégager un horizon

---

<sup>1</sup> Cette évolution a été décidée au congrès de la FOAG en 1992 (Collomb, 1997).

<sup>2</sup> Collomb, 2005, p. 22.

<sup>3</sup> Ibid., p. 22.

plus large. Cette généralisation vers une entité extra-territoriale est l'apanage des acteurs de la FOAG et permet à celle-ci de maintenir une unité à l'ensemble du mouvement amérindien, malgré la diversité<sup>1</sup> des acteurs qui émergent à cette même période.

Toutefois, certains affirment malgré cela l'inexistence d'une unité du mouvement amérindien. Le directeur de campagne des Verts lors des élections régionales de 2004, ayant rencontré de nombreux acteurs, souligne cette impression : « *Le problème, c'est que la FOAG est très contestée sur le terrain, c'est un mythe, elle est censée incarner un mouvement amérindien mais, la vérité, c'est qu'il n'y a pas de mouvement amérindien* » (entretien Forbiaz). La diversité des porte-parole oblige les représentants de la FOAG à rechercher une attache complémentaire afin de reconstituer l'unité du mouvement. En 2005, le coordinateur de la FOAG admet que selon l'angle choisi : territoire, langue, culture, on peut définir des sous-groupes, mais il souligne leur capacité à s'unir : « *Personne [...] ne met en doute l'existence de différentes cultures entre ces six peuples ; néanmoins, ceux-ci peuvent, selon les cas, s'identifier à ce qui les unit en tant qu'Amérindiens de Guyane plutôt qu'à ce qui les distingue* »<sup>2</sup>. Et précisément, leur unité réside d'après lui dans leur appartenance au continent Américain. Outre leur identité de guyanais, citoyens français, européens et « peuples autochtones », ils sont « *Amérindiens d'Amazonie, Amérindiens d'Amériques du Sud, nation Amérindienne des Amériques* »<sup>3</sup>. Leur ancrage en Amérique fonde leur unité. L'entité préconstituée de l'Amazonie, qui consolide cet ancrage par la référence implicite à la nature, est ici remobilisée par un porte-parole amérindien, afin de reconstituer une unité transversale à la diversité qui s'exprime.

Ce repositionnement est consolidé par une nouvelle alliance aux sciences sociales. Durant la décennie 90, les Grenand entretiennent des relations qu'ils qualifient eux-mêmes de « *fluctuantes* »<sup>4</sup> avec la FOAG. Ils affirment qu'elle n'est « *pas parvenue à créer un mouvement suffisamment structuré à l'intérieur du pays* »<sup>5</sup>. Ils notent que les kali'nas ont porté le mouvement amérindien mais n'ont pas enregistré systématiquement sous forme écrite les éléments tangibles qui fondent la spécificité de leur groupe : « *ils n'ont pas par exemple procédé de manière précise à leur propre recensement ; ils n'ont pas élaboré leur propre jeu*

---

<sup>1</sup> Grenand parle à ce sujet d'un balancement entre « internationalisation et atomisation » (Grenand, 2005, p. 140). Pour notre part, nous préférons utiliser le terme de diversification, moins porteur d'une connotation négative.

<sup>2</sup> Tiouka, 2005, p. 11.

<sup>3</sup> Ibid., p. 11.

<sup>4</sup> Ibid., p. 140.

<sup>5</sup> Grenands, 2005, p. 137.

*de cartes sur la base de leurs revendications territoriales»<sup>1</sup>. Ils notent à ce sujet que les kali'nas, bien qu'ils cherchent à supplanter les ethnologues dans le rôle de porte-parole, ne se sont pas totalement donné les moyens de rendre intelligibles leurs revendications : « au début de leurs relations avec les anthropologues, les amérindiens de Guyane, toutes ethnies confondues, les ont perçus comme des négociateurs, des interprètes, des avocats. Nous étions là aussi pour apporter le savoir des blancs et expliquer comment fonctionne leur monde. Lorsqu'ils sont entrés dans les mouvements internationaux, les amérindiens ont assimilé le langage législatif. Désormais, la plupart des communautés n'ont plus besoin d'avocat. Les Kali'na par exemple, manient fort bien seuls le politique mais ont encore besoin de notre technicité...pour recueillir des mythes, élaborer des dictionnaires, écrire des grammaires, évaluer l'état de leurs ressources, étudier les potentialités du milieu, comparer à l'échelle du bassin amazonien, toutes choses qui ne s'apprennent pas en un jour... »<sup>2</sup>. Le constat de cette ambivalence de leurs rapports est teinté d'amertume : « Les leaders amérindiens [...] sont prompts à dire : « Les ethnologues, on veut bien travailler avec eux, mais ce n'est pas à eux de parler à notre place » ni parler, ni écrire à leur propos non plus ? Que devient alors notre métier, notre expérience, notre mémoire ? »<sup>3</sup>.*

Ces critiques venant des ethnologues ayant participé aux fondements de l'entrée de l'objet amérindien<sup>4</sup>, amènent les leaders de la FOAG à rechercher une nouvelle alliance avec les représentants des sciences sociales. Il s'agit d'une stratégie consciente et explicite de la part des leaders amérindiens kali'nas. En effet, lors de mon entretien avec F. Tiouka, celui-ci me proposa de travailler en association avec lui sur les problèmes que la Réserve Naturelle de l'Amana pose au village d'Awala. Je lui rappelai que Collomb était spécialisé sur les kali'nas, ne voulant pas empiéter sur son terrain de travail. Il me répondit d'un ton calme et réfléchi : « Nous devons nous renouveler. Tous les 10 ans, il faut que nous nous associions à un scientifique plus jeune pour que notre mouvement reste crédible, pour être en lien avec un scientifique plus dans le coup » (entretien F. Tiouka). L'anthropologue en question est devenu

---

<sup>1</sup> Grenand, 2005, p. 138.

<sup>2</sup> Ibid., p. 162.

<sup>3</sup> Ibid., p. 140.

<sup>4</sup> Ce constat et ces critiques s'accompagnent de doutes sur la manière dont s'est déroulée cette relation : « A chaque action entreprise, nous nous demandions : avons-nous fait ce qu'il fallait ? Etait-ce le bon moment ? Nous étions pris dans le dilemme suivant : affirmer sans cesse que les amérindiens devaient prendre leurs responsabilités et être accusés de néocolonialisme si nous agissions à leur place, même sur leur demande. Situation ambiguë, car nous avions toujours deux fers au feu : convaincre l'Etat de changer de cap, en ayant démontré que les revendications identitaires ne menacent pas les fondements de la République, mais aussi évaluer l'écart entre le discours des élites amérindiennes et la réalité quotidienne des communautés » Ibid., p. 139.



au cours des années 90, le nouveau porte-parole scientifique de cet objet. Constatant son érudition sur les travaux de sciences humaines et la facilité avec laquelle il manipulait des concepts anthropologiques, je lui demandai : « *Mais, pourquoi est-ce que vous ne menez pas vous-même vos recherches sur votre groupe ? Vous semblez tout aussi compétent, voire plus, qu'un étudiant en ethnologie et vous connaissez cette société de l'intérieur* ». Il me répondit par cette phrase lapidaire, sur un ton grave : « *Non. Nous sommes condamnés à travailler avec les scientifiques* » (entretien F. Tiouka), signifiant ainsi que la crédibilité de leur positionnement politique passe par leur alliance avec les scientifiques<sup>1</sup>.

G. Collomb, anthropologue politique, entre donc durant la décennie 90 en relation avec les kali'na et de ce fait avec les leaders de la FOAG. Par ses publications, son appartenance au CNRS et la longévité de ses travaux, il est devenu le deuxième spécialiste du groupe amérindien de Guyane, après Grenand, d'une vingtaine d'années son aîné. Du fait de cette position, il rédige un article complémentaire à celui de A. Tiouka dans le même numéro de la revue *Ethnies*, sur l'existence d'une unité amérindienne. Après avoir souligné les évolutions dans lesquelles est pris ce groupe, il décrit un mouvement uni : « *Par-delà la diversité des situations que vivent les uns et les autres et par-delà les choix politiques qui peuvent être faits, la « question indienne » en Guyane est bien l'expression de la profonde unité des difficultés rencontrées au quotidien par l'ensemble des communautés autochtones, formant des interrogations et dessinant des perspectives politiques qui tendent désormais à devenir communes* »<sup>2</sup>. Il fonde la justification de leur unité sur l'idée d'une adversité commune extérieure, « uni contre l'ennemi », en quelque sorte.

Cette nouvelle alliance n'est pas une reproduction à l'identique des liens antérieurs entre l'objet amérindien et les Grenand. Contrairement à son prédécesseur, Collomb ne reconfigure pas l'objet et le positionnement politique des leaders amérindiens et se situe davantage dans une position d'accompagnement du discours établi par ces leaders. Cela s'explique en premier lieu par le fait que l'objet étant préconstitué et les amérindiens ayant déjà investi le domaine politique lorsque cet anthropologue entame ses travaux, il lui est plus aisé de maintenir la

---

<sup>1</sup> Les ambivalences de relation qu'évoquent à demi-mot les Grenand dans le numéro 2005 de la revue *Ethnies* m'ont paru palpables dès cet entretien. La familiarité de cet interlocuteur avec les concepts des sciences sociales lui permet de construire sa propre analyse, opposable à celle du scientifique. En 2003, les difficultés de positionnement qui en découlent, ont amené une étudiante en ethnoécologie à renoncer à effectuer une thèse sur la relation entre les kali'na et la pêche (entretien Sabinot). Cette superposition des savoirs dits « locaux » aux savoirs scientifiques est une question plus générale qui se pose dans l'approche actuelle du terrain (Barthélémy, 2005).

<sup>2</sup> Collomb, 2005, p. 17.

frontière entre les domaines scientifique et politique. Il peut donc mobiliser l'objet amérindien sans nécessairement se positionner d'emblée sur des questions politiques concernant les personnes qu'il étudie. La temporalité joue donc un rôle fondamental sur la manière dont ce chercheur est en mesure d'aborder son objet<sup>1</sup>.

La FOAG se trouve consolidée par ce découpage des domaines plus net que dans son alliance précédente et, si elle a perdu son monopole de porte-parole associatif, elle conserve son rôle de fondateur, maintient une position stable par la permanence de ses acteurs<sup>2</sup> et élargit l'objet amérindien de Guyane par sa capacité à se relier aux entités internationales. La FOAG retire de ce processus de généralisation, une légitimité politique que la démultiplication des porte-parole de son objet ne saurait mettre à mal. De ce fait, elle conserve une position de premier plan dans les négociations avec l'Etat (Collomb, 2005) et ses prises de position ont ainsi un caractère officiel, ce qui lui permet d'entrer progressivement dans les institutions politiques. En effet, deux des trois premiers leaders de la FOAG sont devenus respectivement Vice-Président du Conseil Régional sur la liste du Parti Socialiste Guyanais actuellement majoritaire et élu UMP (Collomb, 2005).

La FOAG a donc la capacité à maintenir les fondements du positionnement politique de l'objet, à les élargir et à s'inscrire dans les institutions existantes. Elle peut ainsi être force de proposition dans le dispositif du parc lors des débats au sein de la commission thématique « modes de vie » en 1997 et 1998. La FOAG met alors en avant l'emploi du terme coutume, ouvrant ainsi la possibilité de réinterprétation de la tradition. En effet, d'après la définition du Petit Larousse 2006, coutume désigne plutôt des pratiques : « habitude, traits propres aux mœurs d'un groupe, d'un peuple [...] La coutume en anthropologie : ensemble des dispositions sociales cohérentes et transmises par la tradition, par opposition à la loi écrite ». Dans ce même dictionnaire, tradition renvoie à un ensemble générique de traits communs définissant un mode de vie particulier : « transmission de doctrines, de légendes, de coutumes sur une longue période ; ensemble de ces doctrines, légendes ». La FOAG reprend ainsi l'approche praxéologique du rapport à la nature par lequel les amérindiens étaient caractérisés

---

<sup>1</sup> Cette évolution n'enlève rien à la position incontournable du lien entre amérindiens et nature. En effet, en 2004, la relation entre les kali'nas et la réserves naturelles devient le sujet d'un programme de recherche associant Collomb, pourtant loin d'être intéressé par le thème de la relation à la nature (voir partie 2 chapitre 1), à un biologiste spécialisé sur les tortues marines. Tout comme Grenand dans les années 70, Collomb, pourtant centré sur l'histoire et la politique Kali'na, n'a pas été en mesure de poursuivre ses recherches sur un groupe amérindien sans contourner la question de leur relation à la nature.

<sup>2</sup> A titre d'exemple, en 2005, son coordinateur était A. Tiouka, frère du fondateur F. Tiouka.

dans le décret de 1987 mais en le rassemblant sous un terme générique. Le texte de la FOAG<sup>1</sup> insiste sur le terme de coutumier qui « *indique que le patrimoine indigène tient son origine dans la connaissance, les pratiques et la création traditionnelle, transmises et réinterprétées* ». L'association revendique la possibilité de « *pratiquer et revitaliser* » ces pratiques culturelles. Les acteurs de la FOAG préfèrent donc se référer à la coutume afin que les amérindiens du Sud aient une marge de manœuvre dans l'évolution des pratiques plus grande que ne le suppose le terme tradition. Cette approche suppose de réintroduire les amérindiens dans le cours de l'histoire. Ils peuvent continuer à être amérindiens, même si leurs pratiques évoluent. Comme la thèse de Grenand l'avait fait en 1982 dans le domaine scientifique, la préférence pour le terme de coutume tend à sortir les amérindiens de leur position ahistorique à laquelle ils ont longtemps été assignés, comme l'un des attributs constituant leur existence. Mais cette fois-ci, ce travail d'entrée de l'objet dans l'histoire se fait dans le domaine politique. Paradoxalement, cet objectif d'introduction dans l'histoire, qui était celui du responsable Vignon dans les années 60<sup>2</sup>, a été mis en place par les héritiers de ceux qui se sont opposés à Vignon. Dans le dernier projet de parc, l'un des objectifs est de valoriser les « coutumes et la diversité culturelle »<sup>3</sup>. La coutume a donc trouvé sa place dans ce dernier document, sans pour autant effacer la tradition.

Cette réintroduction dans le cours de l'histoire est importante puisque le fonctionnement a historique qui leur était classiquement attribué était l'une des deux particularités fondatrices de l'objet, relevé par les savants anachroniques de la première période. L'autre particularité, le lien à la forêt, n'est pas rompu. Au contraire, c'est en l'activant que ces porte-parole amérindiens parviennent à se dissocier de l'attache à l'immobilité qui leur avait été attribuée. Cette caractéristique de l'immuabilité était un trait qui les rapprochait de la nature telle que le naturalisme définit ce concept. On peut imaginer que cette première déliaison en amène d'autres ultérieurement.

---

<sup>1</sup> Un texte de la FOAG accompagne les comptes rendus de la commission « mode de vie » où sont définis « des droits patrimoniaux coutumiers ».

<sup>2</sup> Voir partie 1 chapitre 3, point 3.1.3

<sup>3</sup> BDoc : parc national. Projet de parc 2003, p. 17.

Dans et hors du parc, la nature est l'espace politique où les amérindiens trouvent à exprimer leurs revendications.

Ce précadrage de l'existence politique des amérindiens leur donne un accès à des espaces de débat. Cela leur confère une place, d'emblée assurée dans la recomposition en cours des forces en présence en Guyane. L'évolution démographique et statutaire, avec la décentralisation, modifie les équilibres entre groupes en présence dans la région. Les créoles deviennent l'une des minorités de Guyane, la plus importante numériquement, et non plus la population majoritaire. Dans le même temps les élus, majoritairement créoles, acquièrent plus de prérogatives. Au sein de ces mouvements, le groupe amérindien vit ses propres mouvements de démultiplication de porte-parole et d'émergence de sous-groupe dans l'espace politique. La référence à la nature maintient leur unité et leur permet même des possibilités d'innovation dans le domaine politique. Ils sont en effet les seuls guyanais détenteurs d'un lien validé scientifiquement et stabilisé à la nature guyanaise, défini de manière naturaliste.

L'évolution de l'expression et de la représentation de l'objet amérindien amène les porte-parole politiques fondateurs à nouer de nouvelles alliances afin de consolider leur position. Les leaders de la FOAG incarnent l'unité de l'existence politique de l'objet. Ils sont donc en situation de rechercher des éléments communs à l'ensemble des sous-groupes et porte-parole qui s'expriment désormais. Ils y parviennent en s'alliant aux entités internationales que sont les « peuples autochtones » et l'Amazonie et en recherchant de nouvelles alliances avec les représentants des sciences sociales. Cette modification donne à voir leur capacité à réinvestir les éléments fondateurs de l'objet et à absorber des éléments nouveaux. Cette capacité leur permet de devenir une force de proposition dessinant les possibilités d'évolution à venir des amérindiens. Au sein du parc, ils cherchent à inscrire dans la traduction juridique qui sera faite du mode de vie de leur groupe, la notion de coutume. Ils cherchent ainsi à introduire la notion de transmission et de réappropriation de cette transmission.

Par la consolidation du lien entre amérindiens et nature, les porte-parole politiques de l'objet amérindien peuvent introduire les êtres ainsi représentés dans l'espace-temps partagé par l'ensemble des autres porte-parole politiques présents dans le dispositif parc. Ils créent ainsi la possibilité pour les amérindiens de sortir de l'immobilité historique qu'ils étaient censés partager avec la nature. Plutôt que de chercher à rompre le lien à la nature, ils

parviennent à inscrire dans la législation du parc la possibilité de dépasser ce lien à la nature, du moins de l'actionner comme une ouverture vers d'autres liens.

L'inscription des mots définissant les amérindiens vivant dans le parc dans un texte juridique, peut être vue comme « un moyen d'arrêt des événements » selon l'expression de Sloterdijk, participant à rendre « des choses publiques »<sup>1</sup>. Faire entrer l'objet amérindien dans ce texte a caractère pérenne, a incité ces porte-parole à y inscrire la possibilité du mouvement et de l'ouverture.

---

<sup>1</sup> Sloterdijk et al., 2006, p. 107.

## 2.1 REINVESTISSEMENT DU MODELE DE LA SUBSISTANCE

La construction des amérindiens en tant qu'objet était basée sur une approche organique développée par les observateurs de la première période. Cette approche s'est construite en opposition à celle des responsables pour qui les amérindiens devaient être inclus dans le modèle économique qui prévalait sur le littoral<sup>1</sup>. Par l'arrêté de 1970, l'approche des observateurs l'emporte et scelle, en même temps que leur protection, l'appartenance des amérindiens à un espace et un modèle de fonctionnement extérieur et distinct de celui du littoral, agissant dès lors comme un contre-modèle<sup>2</sup>. Durant la période suivante, le travail ethnographique puis politique formule ce contre-modèle comme étant basé sur un rapport praxéologique spécifique. Le décret de 1984 définit ce modèle par le terme de subsistance<sup>3</sup>. Dès lors, le modèle de l'économie monétaire qui prévaut sur le littoral est opposé à celui de la subsistance dans l'intérieur, à chaque mobilisation des spécificités du mode de vie amérindien dans les textes du projet de parc. A partir du milieu des années 90, ce schéma bipolaire est remis en question par le développement de l'orpillage dans l'intérieur. Les porte-parole de ceux qui sont supposés appartenir au modèle de la subsistance vont alors éprouver le besoin de réaffirmer son existence en modifiant ses frontières et en ménageant des possibilités d'articulation entre les deux modèles.

### 2.2.1 Re-Définition de ses frontières

La redéfinition des frontières du modèle de la subsistance est issue d'une situation conflictuelle entre deux sous-groupes, noir marron et amérindien. En effet, une partie des alukus, sous-groupe noir marron du Haut et Moyen Maroni, développe des entreprises familiales d'exploitation de l'or (Orru, 1998), et, en 1997, certains obtiennent des permis miniers sur des territoires que les wayanas considèrent comme les leurs. Cette appropriation d'espace brouille une cohabitation jusque-là pacifique et un conflit territorial apparaît. Le chef d'un des villages wayanas concernés fait connaître son opposition à cette activité ainsi qu'un

---

<sup>1</sup> Voir Partie 1 chapitre 1 point 1.1.2.

<sup>2</sup> Voir Partie 1 chapitre 3 point 3.3.2.

<sup>3</sup> Voir Partie 2 chapitre 1 point 1.3.2.

Grand Man<sup>1</sup> d'une partie de la communauté aluku. La question de l'or est alors formulée dans les termes d'un problème de relation « *interethnique* »<sup>2</sup>. Aussi, la mission parc décide de poursuivre ses travaux pendant que les deux communautés règlent leur litige entre elles. En marge des réunions du comité de pilotage, chefs coutumiers et associations se rassemblent et scellent une alliance à Twenké, village wayana, le 21 juin 1998. Ils y affirment que leur territoire ne doit pas être investi par d'autres groupes et en particulier pour y pratiquer l'orpaillage.

Ces deux sous-groupes établissent ainsi un espace politique commun qui les rassemble. Cet espace se construit en opposition à l'orpaillage, actualisation du modèle de l'économie monétaire. Pourtant, cet orpaillage est pratiqué par une partie du groupe noir marron dont une autre partie signe l'accord. Ce n'est donc pas l'appartenance « ethnique » qui prévaut alors pour définir son appartenance, mais le modèle de fonctionnement auquel on se réfère. L'équipement technique que suppose l'orpaillage constitue le point d'opposition entre les deux modèles.

L'extériorité des amérindiens au modèle de l'économie de marché est ainsi réaffirmée mais également élargi. Si le litige concernait deux sous-groupes amérindiens et noirs marrons, la présence de la FOAG et la représentation des alukus par un Grand Man confèrent à ces accords une valeur de généralité<sup>3</sup>. C'est à la fois l'ensemble des amérindiens et noirs marrons qui est concerné et le modèle économique de référence choisi par ceux-ci qui est réaffirmé. De plus, le modèle de la subsistance, par cette alliance aux noirs marrons, rassemble désormais des êtres sociaux plus nombreux.

---

<sup>1</sup> Chaque groupe ethnique noir marron, au Surinam comme en Guyane Française, est représenté par un chef nommé Grand Man. Il est leur chef politique autant que leur prêtre (Price, 1979). L'histoire de leur groupe leur a apporté une familiarité avec les schémas de fonctionnement occidentaux, puisque leur entrée dans l'économie monétaire remonte à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle où ils étaient canotiers (Orru, 1998).

<sup>2</sup> Terme utilisé dans les comptes rendus de comités de pilotage de cette période.

<sup>3</sup> A l'occasion de ce litige, un chef wayana a exprimé son désaccord sans passer par la FOAG et, sur les huit chefs coutumiers présents lors de l'accord, six sont wayanas (Taubira, 2000). On retrouve en cela la diversification des acteurs amérindiens qui s'expriment sur la scène régionale. Toutefois, dans la construction de cet accord, la FOAG tient un rôle prépondérant. Parmi les signataires, il y a deux chefs coutumiers de la communauté kali'na auxquels s'ajoutent deux membres de la FOAG (Taubira, 2000). On voit donc que l'émergence d'autres porte-parole amérindiens dans l'espace public n'affaiblit pas nécessairement la FOAG. Sa prééminence dans ces accords, leur donne un caractère officiel et une valeur généralisable à l'ensemble du groupe amérindien.

Les noirs marrons en effet, avaient jusque-là une position ambivalente entre les deux modèles<sup>1</sup>. Le développement de l'orpaillage par une partie de ce groupe et la rencontre, par le conflit territorial, avec les amérindiens, amènent une dissociation entre les noirs marrons qui entrent de manière plus intensive dans le modèle monétaire et ceux qui se réclament du modèle de la subsistance<sup>2</sup>. Pour ces derniers, affirmer leur attachement au modèle de la subsistance, suppose de passer alliance avec les amérindiens qui conservent ainsi leur position archétypale sur ce modèle. Dans le mêmes temps, une partie des noirs marrons accède à une réelle symétrie avec les amérindiens.

Cela est nouveau car, du fait de l'ambivalence des noirs marrons entre les deux modèles et de leur existence intrinsèquement liée à l'histoire<sup>3</sup>, ce groupe n'avait jusque là été abordés que de manière complémentaire à l'étude des amérindiens<sup>4</sup>. Dans cette même proposition de statut, les amérindiens sont désignés par le nom de chacune de leur ethnie<sup>5</sup> tandis que les noirs marrons ont une seule appellation commune, celle de « *Boni* ». Ce terme est en fait le nom d'un chef de guerre aluku (Orru, 1998 ; Dupuy, 2005), et ne désigne donc pas l'ensemble des noirs marrons. L'absence de distinction par sous-groupes montre bien la moindre affinement des connaissances les concernant<sup>6</sup>. De la même manière, jusqu'au milieu des années 90, dans les documents sur le parc, le terme de tribu est encore employé pour désigner leur mode de vie et ne sera remplacé qu'en 1995 par le terme de « *communauté* ». Ils n'ont pas suivi le même processus de stabilisation et de généralisation de termes que les amérindiens, ce qui contribue à les rendre moins visibles dans le domaine politique guyanais. Ainsi, jusqu'au début des années 90, les noirs marrons sont évoqués par les documents sur le parc, dans les

---

<sup>1</sup> Voir partie 1 chapitre 1 point 1.1.2.

<sup>2</sup> Au développement de l'orpaillage qui a amené à ces accords, il faut ajouter l'augmentation en nombre des noirs marrons présents dans le bassin du Maroni. En effet, au cours des années 80, suite à l'éclatement d'une guerre civile au Surinam (1986 à 1992), des réfugiés affluent en Guyane (30 000 en 1986). Fort de cette immigration accompagnée d'un certain renouveau démographique des amérindiens, le bassin du Maroni, en dehors de la ville de St Laurent, passe de 2 558 habitants en 1982 à 11 850 en 1999, dont 38% a moins de 15 ans. Si la population totale de la commune de Maripasoula ne représente que 2,4% de la population régionale, sa croissance annuelle est l'une des plus importante avec 8,7% (chiffres du recensement Insee de 1999). La configuration du Maroni a donc considérablement changé en une décennie, pour une bonne part, suite à l'installation des noirs marrons originaires du Surinam.

<sup>3</sup> Ils sont en effet issus du double processus historique de l'esclavage et de l'émancipation de cette dépendance.

<sup>4</sup> A cela s'ajoutent les migrations saisonnières qu'ils effectuent au Surinam (Toulemonde-Niaussat, 1993), ainsi que l'emplacement de leur habitat, sur les rives du Maroni ou dans son immédiate proximité, qui les situent en marge du territoire projeté du parc.

<sup>5</sup> A l'exception des wayanas, sans que nous soyons en mesure d'en donner une raison. Il ne s'agit sans doute pas d'un oubli, tant J. Hurault a le goût de la précision.

<sup>6</sup> Ils furent pourtant le premier objet d'étude de Hurault mais celui-ci se centra ensuite sur les amérindiens. Ensuite, à la même période que les Grenand, un couple d'ethnologues hollandais, P. et S. Price, en ont fait leur objet d'étude mais leur nationalité et la langue de leurs publications, ont davantage étendu la notoriété de leurs travaux au Surinam et en Hollande qu'en Guyane et en France.



chapitres consacrés à l'inventaire des exploitations des ressources du Sud, tandis que les amérindiens sont traités dans une partie qui leur est spécifiquement consacrée.

A partir des accords de Twenké, cette dissymétrie s'estompe et leur porte-parole politique, le Grand Man, est associé aux débats sur le parc, sous la même appellation que les représentants des groupes amérindiens : les autorités coutumières. Elles sont intégrées au Comité de Pilotage dans le projet de 2003 et seront membres du Conseil d'Administration une fois le parc créé (cf. décret 2007). Leur commune appartenance au modèle de la subsistance leur confère une existence politique au sein du dispositif du parc.

Si les frontières de ce modèle sont élargies en incluant de nouveaux êtres sociaux, le lien avec la nature qui en est la base n'est pas fondamentalement remis en question. Au contraire, les signataires choisissent de se désigner par les deux expressions de « *peuples autochtones* » pour les amérindiens et « *peuples de forêt* » pour les noirs marrons. La généralisation et le rapprochement entre les deux groupes qu'opère le choix commun du terme peuple<sup>1</sup> sont atténués par la distinction entre « autochtone »<sup>2</sup> et « de forêt » qui crée une sorte de frontière interne entre eux. Mais, comme nous l'avons vu, l'existence politique de l'objet amérindien et de ce fait le lien que ces porte-parole peuvent opérer avec l'entité « *peuples autochtones* » est constitué par leur lien à la nature. Il est donc intéressant de noter que l'expression « *peuple de forêt* » va être davantage réemployée par la suite que celle de « *peuple autochtone* » qui renvoie au combat spécifique des amérindiens. Elle est employée dans le texte du dernier projet de parc 2006, par les ethnologues P. et F. Grenand dans le titre d'un ouvrage en 1998 (Indiens de Guyane Wayana et Wayampi de la forêt) et par l'anthropologue M. Fleury dans un article en 2005 pour désigner les deux groupes. La création du programme européen Avenir des Peuples des Forêts Tropicales (APFT) à partir de 1995, a contribué à élargir les populations désignées par cette expression. Amérindiens et noirs marrons de Guyane y sont étudiés parmi l'ensemble des populations non occidentales vivant en forêt sur tous les continents. Ils entrent ainsi dans une dénomination commune et mondiale, basée sur le lien à la nature, qui opère la synthèse entre les entités extra-territoriales « *peuples autochtones* » et « *forêts tropicales* ».

---

<sup>1</sup> Nous avons vu que ce choix était conscient et n'était pas anodin, étant donné les implications politiques et juridiques de ce terme. Cette volonté d'affirmation d'une autonomie est accentuée par la phrase protocolaire finale : « *signé en pays wayana* ».

<sup>2</sup> Cette appellation est toutefois questionnée par certains leaders noirs marrons qui considèrent qu'ils ont accueilli les amérindiens sur leur territoire (Grenand P. F., 2005). Les alukus ont établi leur territoire sur le Haut Lawa au XVIIIème siècle (Chapuis, 2005).

La résolution de Twenké réalise donc ce tour de force de présenter au parc de manière symétrique et différente, deux groupes, qui par ailleurs sont divisés par une appropriation de l'espace. Elle y parvient par une définition et une généralisation du modèle de la subsistance. Ce processus est rendu possible par la permanence du référentiel naturel pour définir les amérindiens, référentiel devenu implicite dans le modèle de la subsistance tel qu'ils se le réapproprient. Ce n'est donc pas la nature en tant que telle qui permet de fonder leur alliance, mais la reformulation de ce référentiel dans une série d'actions et de modes de relation à l'Etat et à l'économie. Ils fondent la généralité de leur existence sur une distance commune au modèle de l'économie monétaire et leur attachement commun à un autre modèle. Deux déplacements ont donc été nécessaires pour créer et consolider leur espace de revendication commun : une distance à un modèle et un rapprochement avec le modèle opposé, préconstitué dans la définition politique de l'objet amérindien.

La résolution de Twenke fait désormais partie des moments clefs qui jalonnent la constitution du projet de parc autant que l'évolution du mouvement amérindien. Elle est utilisée en référence dans les textes suivants du parc, citée en extrait, jointe en annexe. La FOAG la qualifie de « *contribution claire et historique* »<sup>1</sup> dans des recommandations qu'elle a émises en 2005 au cours d'ateliers qui ont eu lieu dans le même village de Twenke. Mais, si cet accord s'exprime à travers le registre du droit<sup>2</sup> afin de stabiliser ses revendications, il ne suffit pas à clore les problèmes que pose le développement de l'orpaillage. Nous analyserons ce dernier point dans le chapitre suivant.

### **2.2.2 Définition de son articulation au modèle de l'économie monétaire**

Les travaux de la commission thématique « mode de vie » durant l'année 1998 travaillent à définir et stabiliser la définition de ce qui fait la spécificité du mode de vie des habitants du futur parc. De ce fait, une partie des discussions revient à exprimer à travers des termes dûment choisis, ce qui constitue la pratique du modèle de la subsistance. Ces termes sont

---

<sup>1</sup> 20-26 janvier 2005, ateliers de Twenke. Conclusions et recommandations, p. 2.

<sup>2</sup> La résolution commune de Twenke demande la restitution « des droits fondamentaux » des parties prenantes : « une reconnaissance législative » de leurs autorités politiques et « la reconnaissance de [leurs] droits sur les ressources naturelles ».

ensuite discutés au sein de la cellule scientifique afin d'évaluer s'ils sont utilisables en regard du droit existant. Ceux qui sortent validés de ce travail sont inscrits dans le décret de création du parc où est défini ce qu'est et ce que fait un habitant du parc. Cette définition des habitants et de leurs pratiques est un paramètre qui a des implications importantes sur l'ensemble du projet. Elle influe sur les prérogatives du parc et sa réglementation future.

La commission « mode de vie » choisit les termes qui serviront de base à cette définition. Ce travail aboutit à une définition des habitants par leurs pratiques, réinvestissant ainsi l'approche praxéologique qui a prévalu dans la période précédente. La spécificité de leur existence et de leur mode de vie se fait par leur circonscription à l'espace du parc. Il y a ainsi une forme d'assignation au lieu, dans la formulation concrète du modèle de la subsistance. La commission définit en effet les deux termes suivants comme fondamentaux : « local » et « domestique ». Le terme « local » signifie l'absence de tout commerce extérieur au territoire du parc (zone centrale et périphérique) et le terme « domestique » y serait ajouté afin de limiter ce commerce dans le parc à la seule consommation familiale. A ces deux éléments s'ajoute le lieu d'habitation d'origine qui participe à définir un habitant : il faut être originaire de ce territoire et être uni au groupe résident par une langue commune. Cette précision sur l'origine vise sans doute à limiter l'inflation de populations des pays voisins, Surinam et Brésil, attirées par les avantages du système français et du parc. Mais elle contribue également à circonscrire leur existence à un espace géographique limité.

La référence aux pratiques reste donc importante. La qualité de « résident » doit être complétée par les pratiques effectives de la personne sur ce territoire : « *Est habitant, toute personne pour laquelle le parc est le cadre traditionnel d'exercice de certains usages (cultes), activités (chasse, pêche et cueillette notamment) et modes de vie* »<sup>1</sup>. Mais la définition de ces pratiques est conditionnée à leur caractère « traditionnel », terme qui prête évidemment à interprétations et dont le sens revient finalement à supposer l'existence d'un espace délimité, disjoint du reste de la Guyane. La tradition passe par « *l'exercice de pratiques traditionnelles, mais surtout un engagement à ne destiner les produits qu'à une consommation locale* »<sup>2</sup>. « *Tradition* » est donc opposé à commercial, qui est interdit et défini comme vente régulière hors du territoire. Sa définition rejoint donc la définition de la consommation des produits

---

<sup>1</sup> BDoc : parc national. Projet de parc 2006, p. 12.

<sup>2</sup> « *Pour la consommation directe, distribution gratuite ou vente occasionnelle dans la commune* ». BDoc : parc national. Ibid., p. 2.

tirés de la forêt qui doit être « *locale et domestique* ». Le choix de ces différents termes vise la précision, mais ils sont finalement redondants. Ils désignent tous une seule et même chose : un système socio-économique autonome, en marge de l'économie monétaire. Cette définition revient à tenter de créer de facto l'abstraction intellectuelle qu'est la notion de société endogène<sup>1</sup>, implicitement mobilisée dans le modèle de la subsistance.

Cet espace ainsi distingué est clairement mis à part puisque seul le parc prendra en charge les « activités traditionnelles ». Il constituera donc un cadrage institutionnel là où les institutions habituelles ne sont pas présentes : par exemple, il gèrera les ressources forestières là où l'ONF n'assurera pas cette fonction, il jouera un rôle d'expertise pour la promotion de modes et de techniques d'exploitation agricole et d'élevage durable. En ce qui concerne l'agriculture, un découpage entre agriculture traditionnelle ou non est posé. La commission constate qu'il y a un maintien de l'abattis traditionnel et un début de diversification de la production. Les activités agricoles sortant du cadre de l'abattis traditionnel, ainsi que la pisciculture, devront être encadrées par les services administratifs concernés : ONF et DAF.

Mais les acteurs du parc ont conscience qu'il n'est pas possible de créer une frontière étanche entre le parc et le reste de la Guyane. Aussi, le directeur de la mission parc de cette période cherche à définir un cas limite entre les deux modèles : il demande à la cellule juridique de travailler sur la notion de « *commercialisation occasionnelle* » des produits naturels réservés à la consommation « *locale et domestique* ». Il s'agit d'une pratique à but commercial, dont la fréquence faible et irrégulière ne permet pas de classer ceux qui la pratiquent dans la catégorie des commerçants. Il s'agit donc, à travers sa définition juridique, de réguler une pratique sociale à la marge des deux modèles économiques : monétaire/subsistance. La cellule juridique renvoie cette question à la définition des deux termes « *locale et domestique* » et ce point sera finalement tranché par la définition de ce qu'est un habitant du parc.

Comme nous l'avons vu avec l'introduction de la coutume par la FOAG en complément de la notion de tradition, les porte-parole des habitants ne veulent pas être assignés à résidence ni contraints à restreindre leurs activités dans leur développement économique. La limite est donc tenue entre la définition internaliste et posant des frontières d'une existence distincte qui justifie pour partie le projet de parc et la volonté de ne pas être limité dans les évolutions et

---

<sup>1</sup> Bien que nous ne nous référions pas à cet univers théorique, la prégnance d'un raisonnement endogène dans les sciences sociales a été analysée par Boudon R., notamment dans *La place du Désordre* (Boudon, 1984).

expansions possibles des groupes en présence. Ce point d'équilibre est recherché à travers la définition de ce qu'est un habitant du parc qui sera inscrite dans son décret de création. Cette définition se décompose finalement en trois dimensions : trois termes sont inscrits qui renvoient à trois modalités d'être habitant : résident, communauté et personne. Cette approche ménage des points d'articulation entre modèle de l'économie de subsistance et modèle de l'économie monétaire.

Le premier mode d'existence, celui de résident, est le plus neutre. Il met en avant la légitimité par le lieu d'habitation : « *des résidents permanents dans le ou les cœurs de parc* ». Cette définition est précisée dans le projet de parc de 2006 : « *toute personne ayant son domicile principal sur le territoire du parc amazonien* » et également élargie : « *le nouvel arrivant devient de fait un résident* »<sup>1</sup>.

Le second, celui de communauté, est plus ambigu. Il passe par la définition de l'appartenance d'un individu à un groupe amérindien ou noir marron. Il s'agit « *des communautés d'habitants qui tirent traditionnellement leurs moyens de subsistance de la forêt, pour lesquelles des droits d'usage collectif sont reconnus pour la pratique de la chasse, de la pêche et de toute activité nécessaire à leur subsistance* »<sup>2</sup>. La paraphrase du décret de 1987 ayant stabilisé l'approche praxéologique et le modèle de la subsistance, est ici complétée en insistant sur les pratiques comme définition de l'appartenance à ces groupes. La qualification de ces pratiques est faite par deux termes redondants : « *tradition* » et « *de subsistance* », qui signifient hors de l'économie monétaire, auquel est adjointe la notion de droit. La reconnaissance d'une vie en « *communauté* » comme trait de base pour définir ces groupes est désormais inscrite dans la loi.

Le troisième mode d'existence, la personne, ouvre la voie aux évolutions prévisibles de la modalité précédente. Hors du mode de vie collectif : « *des personnes physiques ou morales résidant dans le parc et exerçant une activité agricole, pastorale ou forestière de façon permanente dans le ou les cœurs du parc ou prélevant, à titre occasionnel, leurs moyens de subsistance personnels dans ces espaces* »<sup>3</sup>. La loi entérine l'existence d'une catégorie

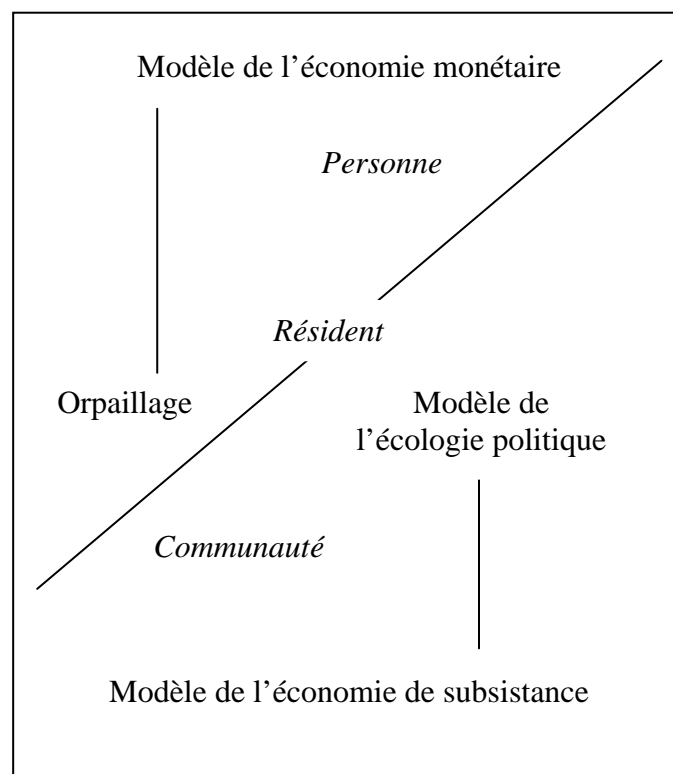
---

<sup>1</sup> BDoc : parc national. Projet de parc 2006, p. 25.

<sup>2</sup> BDoc : parc national. Ibid., p. 25.

<sup>3</sup> BDoc : parc national. Ibid., p. 26.

intermédiaire<sup>1</sup> entre le modèle de la subsistance et celui de l'économie monétaire. Dans ce dernier groupe, ce sont des personnes à titre individuel ou regroupées sous forme d'institutions ou d'associations qui sont désignées, c'est-à-dire des personnes dont la forme d'existence n'est pas problématique dans le droit français existant. Il leur est reconnu, en dehors de toute appartenance communautaire, le droit d'exercer des activités correspondant au modèle de la subsistance, de manière permanente ou occasionnelle. Cette dernière catégorie correspond particulièrement bien aux habitants de Saül. On ne peut les définir sur la base d'une appartenance ethnique commune puisqu'ils sont métropolitains, créoles, noirs marrons et h'mongs. Ils vivent en développant des pratiques hétérogènes entre l'extraction des ressources de leur environnement immédiat et une activité salariée ou un commerce occasionnel (Salaün, 1999). Cette définition s'applique aussi à tous les acteurs, issus ou non de groupes amérindiens et noirs marrons, qui composent leur mode de vie en alliant les deux modèles. L'existence d'une catégorie intermédiaire permet de leur laisser une marge d'évolution. Elle permet d'échapper à l'immobilisme qu'opère le passage à l'écrit des règles de vie d'un groupe.



**Schéma n°9 : Modèle de la subsistance. Etape 4.**

<sup>1</sup> Ce troisième groupe n'est pas mentionné dans le projet de parc, il est inclus dans la catégorie des « résidents », qui ont des pratiques occasionnelles de subsistance (BDoc : Parc National. Ibid., p. 26).

L'avènement de l'orpillage amène les amérindiens à réaffirmer leur attachement au modèle de la subsistance, stabilisé dans le décret de 1987. Leur alliance avec une partie des noirs marrons les amène à élargir la définition de ceux qui actualisent ce modèle. La participation de porte-parole ayant une existence politique sur la scène régionale, nationale et internationale, confère aux accords de Twenké qui formalisent cette alliance contre l'orpillage, une valeur de généralisation. Les noirs marrons se trouvent ainsi revalorisés, par cet accord et leur rattachement à ce modèle.

Parallèlement, les réunions de la commission « mode de vie » participent à définir et fonder dans des termes précis ce qui constitue l'appartenance ou non à ce modèle, exprimé comme mode de vie spécifique. La cellule juridique participe à ce travail afin de sélectionner les termes et définitions cohérents avec le droit existant. Ce travail aboutit à inscrire dans le décret de création du parc national une double approche de ce modèle de la subsistance. A la fois, une définition internaliste qui tend à construire le mode de vie de ses habitants par une spécificité irréductible et dissociée du reste de la Guyane. Dans le même temps une définition des points d'articulation possibles entre ce modèle associé au parc et le modèle extérieur au parc, celui de l'économie monétaire. Ces points d'articulations sont explicités dans les termes qui désignent les habitants du parc qui sont des résidents, c'est leur qualité première, attachés au lieu par leur présence physique. Mais qui vivent au sein d'une communauté où ils déploient leurs activités extractives de la nature à des fins de subsistance. Qu'ils vivent ou non au sein de cette communauté, ils sont également, individuellement, des personnes, qui, dès lors, peuvent adopter un mode de vie et des pratiques en recomposant des éléments de l'un et l'autre modèle.

## CONCLUSION DU CHAPITRE 2

Nous avons vu que le dispositif parc est forgé par un travail de construction d'un modèle politique commun alliant une ouverture à un grand nombre de représentants et la recherche d'une unité. Les transformations à l'œuvre dans la représentation de l'objet amérindien vont dans le même sens. La nature, objet premier du dispositif parc, est leur condition d'existence et leur moyen d'expression. Elle permet ainsi à la fois le déploiement d'une multitude de porte-parole et le maintien d'une unité de l'objet représenté.

Cette unité permet à la FOAG de continuer à exister et à garder un rôle prépondérant du fait de sa capacité à relier l'objet amérindien à des entités extraterritoriales. En activant le modèle de la subsistance à travers la redéfinition de pratiques traditionnelles par le terme de coutume, les leaders de la FOAG parviennent à ouvrir la possibilité pour les amérindiens de s'inscrire dans le cours de l'histoire. Ils rejoignent ainsi la position des autres représentants d'êtres sociaux, hors du modèle de la subsistance. Toutefois, ils n'entrent pas dans une position totalement symétrique à ceux-ci puisqu'ils restent les garants de l'actualisation de ce modèle spécifique sur le territoire du parc.

Ce modèle est également réinvesti et remodelé par les porte-parole amérindiens dans un objectif de distinction des acteurs de l'orpillage, reliés au modèle de l'économie monétaire. En s'alliant aux noirs marrons, ils en modifient les frontières et élargissent les domaines d'action auxquels ils sont liés. Au sein du dispositif parc, les porte-parole amérindiens parviennent également à inscrire la possibilité d'une articulation entre le modèle de la subsistance et le modèle de l'économie monétaire. Le décret qui crée le parc entérine en effet trois possibilités d'être un habitant du parc : en tant que résidents, communauté ou personnes. L'existence de l'objet amérindien peut donc désormais être défini selon plusieurs modes d'attachement. La dimension normative rigide sous-jacente à la définition de leur existence par des « pratiques traditionnelles de subsistance », évolue vers la possibilité de glissement d'un modèle à un autre, d'une modalité d'existence collective à une autre.



## **CHAPITRE 3**

### **OBJET NOUVEAU : LE MERCURE**

Un nouvel objet de recherche se constitue, reformulant les objets précédents et ajoutant un élément nouveau aux débats en cours sur le projet de parc. Il s'agit du mercure, métal lourd, liquide à la température ordinaire mais qui, combiné à l'or, peut se transformer en amalgame<sup>1</sup>. Il est donc utilisé dans l'orpaillage qui se développe au cours des années 90 dans la partie forestière de la Guyane. Constitué au sein d'un réseau scientifique fort différent des trois objets étudiés jusque-là, le mercure occupe progressivement une place de plus en plus importante, dans la recherche comme dans les débats sur le parc. D'emblée abordé par plusieurs disciplines, l'objet mercure amène un décloisonnement des approches scientifiques. Les premiers résultats montrent son cheminement des sites d'orpaillage aux aliments consommés par les amérindiens<sup>2</sup>, en passant par la forêt. Objet particulièrement hybride, il est constitué d'autant d'êtres naturels que sociaux, étroitement liés dans la démonstration de sa présence et de son action. Il amène donc une reformulation, en même temps qu'une modification des liens entre les secteurs pré-constitués que sont la protection de la nature et la place des amérindiens dans cette nature. Ainsi se déploie un nouveau type de raisonnement qui brouille les catégories naturalistes.

Quelques années après le développement de l'orpaillage, un laboratoire qui assure une veille sur la composition chimique de la retenue d'eau d'un barrage, enregistre un taux de mercure au-dessus de la moyenne. L'émergence concomitante de ces deux aspects d'un même problème fait qu'ils vont rapidement être reliés et que l'approche par le secteur économique (l'orpaillage) et par l'objet de recherche (le mercure) vont constamment se croiser. De cette manière, les enjeux sociaux, économiques et politiques que recèle le secteur de l'orpaillage (sociaux par la main-d'œuvre clandestine et hors code du travail qui y est employée, économique par les profits et emplois qu'il génère, politique par les choix d'aménagement qu'il rend nécessaire) sont imprégnés de ceux du mercure et progressivement la formulation des débats sur ce point dans le parc se déplace : le problème de l'orpaillage devient le « problème mercure ».

Le « problème mercure » crée une menace globale touchant à la fois la forêt et les hommes. Les amérindiens apparaissent dans les études scientifiques, les débats et leurs

---

<sup>1</sup> Utilisé pour dégager l'or fin de la boue, il s'évapore ensuite lorsque l'amalgame est chauffé pour en retirer l'or pur (Orru, 1997).

<sup>2</sup> Sous sa forme métallique, le mercure n'est pas toxique, sauf à l'état de vapeur ; par contre, les formes organiques sont très toxiques, particulièrement le méthylmercure. Compte tenu de la forte aptitude du mercure à se combiner avec la matière organique, le passage de la première forme à la seconde est fréquent (BDoc : Mercure. Miquel, 2003, p. 3).

propres revendications, comme frappés par la maladie<sup>1</sup>, la mort et la pénurie alimentaire, c'est-à-dire passant de l'état de vivant à celui de non-vivant, en raison de cette pollution provoquée par l'orpaillage. La thématique de la santé des amérindiens ré-apparaît et devient sous-jacente à tous les débats et documents sur le parc. Elle donne une unité au fond argumentaire qui jusque-là avait construit le projet de parc : des correspondances sont établies entre mercure et orpaillage, orpaillage et écosystème forestier, écosystème forestier et mode de vie des amérindiens, mode de vie des amérindiens et mercure, mercure et maladies humaines.

Ce raisonnement du tout pourrait être lu comme le passage d'un raisonnement naturaliste vers des éléments de raisonnement analogique, en référence aux ontologies dégagées par Descola (Descola, 2005). Ce passage est rendu possible par la résurgence de la thématique de la santé.

Cependant, du fait de la place croissante de la représentation dans le dispositif parc que nous avons analysée dans le premier chapitre de cette partie et du fait de l'équipement spécifique des orpailleurs que nous analyserons dans ce chapitre, le dernier projet de parc ne garantit pas que les zones habitées dans le bassin du Maroni seront exemptes d'orpaillage. Les zones de potentiel aurifère, qui recouvrent en partie les zones habitées, seront en zone de libre adhésion au parc selon la décision des instances communales, plutôt qu'en zone de protection intégrale. Dès lors, le projet de parc divise puisque le territoire des communes du sud couvre de vastes espaces, habités par des populations aux intérêts et aux modes d'appropriation de la nature différents et parfois concurrentiels.

Il semble qu'il y ait une inadéquation entre le raisonnement global issu de la jonction de l'approche politique et scientifique de l'orpaillage exprimé dans l'objet mercure et la pluralité d'existants concernés, chacun selon un angle différent, par cet objet.

---

<sup>1</sup> Ce point rappelle les cas de revendication d'une souffrance par le corps analysés par Fassin (« l'épreuve de vérité du corps » Fassin, 2004, p. 262) mais n'aboutit pas, ou du moins pas encore, à une reconnaissance des amérindiens supérieure à celle qu'elle était avant la dénonciation de cette contamination, contrairement aux cas examinés par Fassin. Cela est dû au fait que leur existence en tant que citoyen était déjà fondée sur leur rapport au biologique abordé dès le départ dans l'ambivalence du merveilleux et de la souffrance.

### 3.1 SITUER L'ORPAILLAGE

Afin de comprendre l'entrelac qui se constitue entre l'approche scientifique et l'approche politique de l'orpaillage, nous allons dans un premier temps recomposer la manière dont l'orpaillage a resurgi en Guyane et l'embarras qu'il suscite au sein de l'Etat. En l'absence de contrainte législative forte<sup>1</sup> et d'aménagement préexistant d'envergure<sup>2</sup>, l'orpaillage, notamment illégal, se développe sans rencontrer d'obstacle majeur dans un premier temps.

#### 3.1.1 Equipement et spatialisation de l'orpaillage

Cette seconde vague d'orpaillage a des caractéristiques différentes de celle du XIX<sup>ème</sup> siècle, du fait de l'équipement différent qui constitue ce secteur économique et l'espace géographique qu'il investit.

Au niveau de son équipement tout d'abord, le renouveau de l'orpaillage en Guyane à la fin des années 80<sup>3</sup>, n'a été possible que par l'importation de techniques d'extraction nouvelle, adaptées au milieu amazonien, par des émigrés brésiliens (Orru, 1998). La production qui stagnait autour de 100kg par an depuis les années 60<sup>4</sup>, atteint en 1994 2 267 kg par an. Si cette production n'est pas considérable à l'échelle mondiale<sup>5</sup>, elle est importante à l'échelle de la région où aucun secteur économique générant des profits importants n'avait émergé depuis le précédent rush aurifère.

---

<sup>1</sup> Lors de la première ruée vers l'or au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'Etat français avait comblé l'important vide juridique existant sur toute la partie sud du département et créée le Territoire de l'Inini pour y remédier. Le second cycle de l'or prend de court son outillage règlementaire.

<sup>2</sup> Si des infrastructures de communications (aérodromes et sites de dépose pour hélicoptère), se sont développées, le sud reste un espace largement vacant.

<sup>4</sup> Sur l'historique de cette activité, voir Jolivet, 1982 ; Stroebel, 1998, et, pour une étude intégrant l'histoire récente voir Orru, 2001a.

<sup>5</sup> La Guyane est alors au 50<sup>ème</sup> rang mondial pour la production de l'or (Huchon, séance de délibération au Sénat des 27 février 1997 et 9 avril 1998).

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Production d'or (kg) déclarée	2 470	2 949	3 183	2 673	2 967	3 234	4 062	3 290	3 296	2 773	1 955

**Tableau 4 : Production d'or déclarée (1995 – 2005) <sup>1</sup>**

Les acteurs du secteur sont caractérisés par deux types d'équipement technique et économique : des multinationales ayant une capacité d'investissement important et des entreprises de petite taille (PME et artisans). A l'heure actuelle, ce sont essentiellement les acteurs du second type qui se sont développés. En 2001, la Drire recense moins de 10 multinationales effectuant des prospections tandis que les PME sont entre 15 et 20 et les entreprises individuelles plus de 200<sup>2</sup> (Orru, 2001a). Ces entreprises de petite taille, souples et dynamiques, échappent aux réglementations, et occupent ce secteur. Elles s'organisent progressivement et se regroupent en fédérations et syndicats lorsqu'une négociation devient nécessaire avec l'administration d'Etat. La généralisation de techniques nouvelles permet aux artisans d'accroître leur productivité par rapport à la première ruée vers l'or (Orru, 2001b) tandis que l'exploitation de gisement par des industriels est gelée. Cela est dû au rapport entre leurs importants coûts d'exploitation et le cours de l'or, qui pour le moment, est négatif<sup>3</sup> (Orru, 2001b). Mais les entreprises d'envergure internationale ont effectué au cours de la décennie 90 toutes les études et prospections préalables à l'ouverture de site et sont en situation d'opérationalité pour être réactives lorsque le cours de l'or sera plus favorable.

Tous ces acteurs sont étroitement liés au cours de l'or, entité économique internationale symbolisant l'économie monétaire. La résurgence de l'orpaillage introduit donc dans l'intérieur de la Guyane une nouvelle entité internationale issue d'un modèle extérieur à l'écologie politique, contrairement aux entités précédemment analysées. Mais selon les caractéristiques de chacun de ces acteurs, ce lien joue de manière différente. Les petites

<sup>1</sup> Source : Chiffres Mining Journal 1997, des rapports d'activité de la DRIRE (2000 et 2005) et du rapport Taubira, 2000.

<sup>2</sup> Ces chiffres sont supérieurs à ceux annoncés par Taubira dans son rapport de 2000, sans que cette nuance ne remette en cause leur signification.

<sup>3</sup> Orru note à ce propos que le site de la Montagne de Kaw est celui qui s'ouvrira probablement le premier à l'exploitation puisqu'il est situé sur le littoral, à proximité d'une route. Cette projection s'est révélée juste puisque le site est en cours d'ouverture. Une coalition d'opposants, constituée d'associations environnementales et indigénistes (un village amérindien se situe non loin du site), d'élus verts et d'un entrepreneur local producteur de plantes pharmaceutiques a ralenti le processus d'ouverture du site en montrant des vices de forme dans le dossier assurant la sécurisation du site.

entreprises croissent grâce à leur capacité d'adaptation rapide et à la faiblesse du cadre réglementaire qui les concernent. Les industrielles ont investi et sont en attente de facteurs économiques plus favorables.

Du fait du maillage global de l'économie dans un ensemble de tableaux et d'autres outils d'enregistrement, la place de ce secteur par rapport à d'autres éléments caractérisant la Guyane, peut être mesurée. Evaluer les retombées économiques de ce secteur pour la région est important pour comprendre la position de ceux, acteurs économiques du secteur et certains élus, qui le défendent comme étant viable pour un développement économique, opposable au projet de parc. La députée Taubira<sup>1</sup> est chargée en 2000, par le Premier Ministre, d'effectuer cette mesure.

Elle avance que les emplois, la fiscalité et les activités induites, issue de ce secteur, ne seront que peu favorables à la Région. Elle affirme que le secteur de l'orpaillage industriel ne sera pas créateur d'emplois dans les années à venir puisque les multinationales investissent en mécanisation afin de réduire leurs coûts pour s'adapter au faible cours de l'or. En ce qui concerne les retombées fiscales pour les différentes échelles administratives, elle estime qu'elles restent limitées. Les recettes fiscales pour 1999 sont résumées dans le tableau suivant :

	Communes	Département	Région	Etat
Impôt sur les sociétés ou sur les revenus				Nd
Redevances minières	0,625 MF	0,15 MF		
Redevance ONF				1,2 MF
Taxe sur le Gasoil	3 à 8 MF	3 à 8 MF	4 à 12 MF	
Octroi de mer			Nd	
Taxe sur les métaux précieux				1 MF

**Tableau 5 : Retombées fiscales de l'or (1999)<sup>2</sup>**

<sup>1</sup> Après des postes de responsabilité dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche, la guyanaise Taubira-Delannon devient députée du parlement européen en juin 1994. Elle est également membre de la Commission scientifique de l'UAG et membre de la Commission française de développement durable. Présidente du mouvement politique Walwari, radicale de gauche, elle a publié plusieurs livres dont *La construction identitaire en Guyane*, Ed. Economica, 1995.

<sup>2</sup> Source : rapports DRIRE et Taubira

Si elles ne sont pas négligeables, ces retombées fiscales restent faibles en raison de l'importante production non déclarée, qui réduit d'autant la base de calcul des taxes. En effet, comme nous le verrons dans la sous-section suivante, dès son renouveau, l'orpaillage est marqué par le développement important d'une exploitation illégale de l'or<sup>1</sup>. La production déclarée de la zone sud correspond à la moitié de la production déclarée de toute la Guyane<sup>2</sup>.

En ce qui concerne les activités induites par le secteur : carburant pour le transport (pirogue et hélicoptère), commerce d'alimentation et de mécanique (réparation de matériel), Taubira fait remarquer que, dans le même temps, cette activité génère des coûts environnementaux, sanitaires (recrudescence du paludisme, conditions de travail) et sociaux importants.

Enfin, la dépendance globale de tout ce secteur a des facteurs externes et incontrôlables : le cours de l'or et du dollar lui font conclure que ce secteur n'est pas une voie d'avenir pour la Guyane. Pour toutes ces raisons, il n'y a que ceux qui touchent un profit immédiat et direct du développement de ce secteur qui y sont favorables. Il s'agit soit des entrepreneurs eux-mêmes, soit d'élus liés de manière illégale à des entrepreneurs<sup>3</sup> ou enfin, de militants pour l'indépendance de la Guyane qui investissent ce secteur d'une mission d'émancipation de la région vis-à-vis de la tutelle métropolitaine.

L'espace géographique que ce secteur investit, c'est-à-dire la partie méridionale et sud de la Guyane, est également équipé, comme nous l'avons vu tout au long de ce travail, essentiellement par le projet de parc. Ce secteur est donc appréhendé à travers l'un des outils privilégiés du parc : la carte. Le travail amont nécessaire à l'établissement d'une carte des exploitations et potentiels miniers a été mené par le BRGM depuis 20 ans. En 1994, lorsque l'orpaillage entre dans les discussions au sein du parc, le BRGM est donc en mesure de proposer une carte où la région médiane de la Guyane (la chaîne Inini Camopi) recèle le maximum de potentiel. Cette carte est complétée par une autre, issue du long travail d'équipement de la flore, où sont reportées les données de l'inventaire botanique<sup>4</sup> reformulées

---

<sup>1</sup> Le développement important d'une activité illégale était déjà d'actualité lors de la première ruée vers l'or au XIX<sup>e</sup> siècle. Pour une analyse historique détaillée voir Jolivet, 1982, pour une synthèse, voir Orru, 2001a.

<sup>2</sup> Propos du directeur de la Dire lors de la réunion de la commission activité minière le 21 juin 1994.

<sup>3</sup> *Libération*, 24 Septembre 2004, *Le Monde*, 21 juillet 2001 (L. Marrot et F. Farine), Interview du documentariste Ph. Lafaix à France Inter le 15 janvier 2004.

<sup>4</sup> Comme nous l'avons vu pour les Znieff dans le premier chapitre de cette partie, l'utilisation de l'inventaire botanique n'est pas suffisante pour indiquer la biodiversité. Conscient de cela, le botaniste De Granville émettra

en fonction du potentiel de biodiversité. Une carte qui synthétise ces deux séries de données<sup>1</sup>, donne à voir la superposition de ces deux potentialités sur la limite nord du parc national, chaîne Inini-Camopi où se trouvent la plupart des bourgs et villages, qui dès lors concentre sur elle une part importante des arbitrages sur les limites du parc. Ainsi, l'équipement du secteur aurifère et de l'espace géographique où il se déploie aboutit à une spatialisation de l'opposition entre modèle de l'économie monétaire et écologie politique.

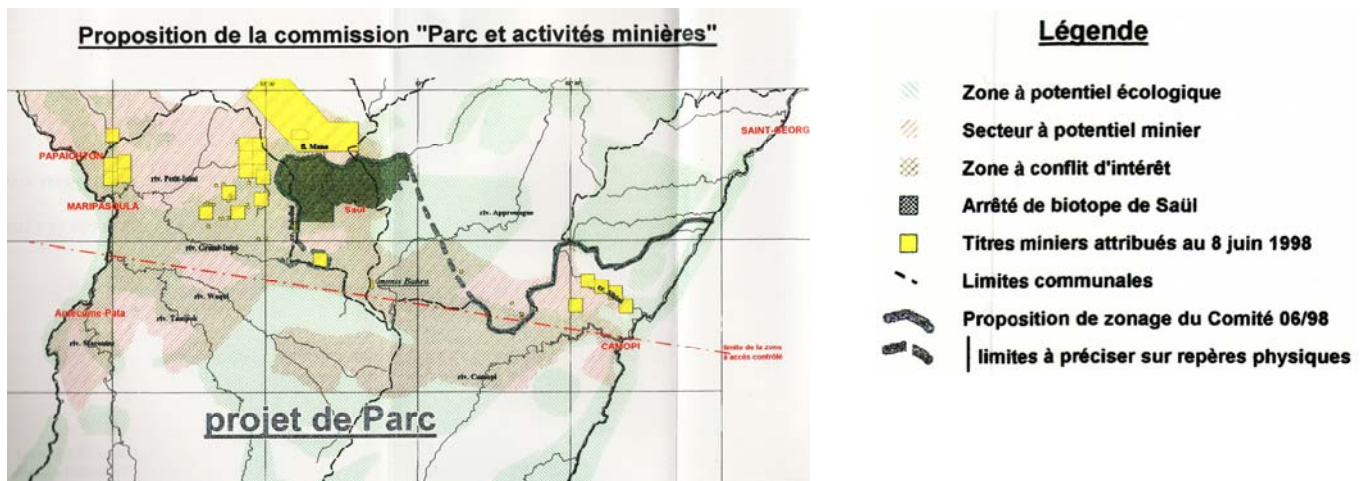
Cette superposition visuelle, qui renvoie à une opposition catégorielle, va occuper une part importante des débats au sein du dispositif parc, notamment du fait de l'ouverture progressive aux porte-parole des habitants. Au moment où est posé ce dilemme, ces porte-parole ne sont constitués que par les maires des communes. Leur position vis-à-vis de cette question est posée en terme de pour ou contre l'orpillage (la question du comment ou de l'articulation de l'un et l'autre ne sera développée que plus tard). Or, les maires ont chacun des positions diverses par rapport à l'orpillage.

---

auprès de ses supérieurs des réserves sérieuses sur l'utilisation de cette base de données pour la carte. Ces réserves seront actées par ses supérieurs qui ne se montrent pas inquiets, puisque c'est le bureau d'étude qui produit la carte qui est responsable de ce qu'il avance (BDoc : parc national. Echange de courriers entre De Granville et Tostain. 19 Décembre 1996).

<sup>1</sup> Symptomatique de l'évolution des formes de connaissances qui modèlent le parc durant les années 90, comme nous l'avons vu dans le premier chapitre de cette partie, c'est le bureau d'étude Ecobios, fondé par un ornithologue ayant été étudiant sous la direction de chercheurs spécialisés sur la Guyane, qui met en forme cette carte.





**Carte 10 : Superposition des zones de forte biodiversité et de potentiel aurifère**

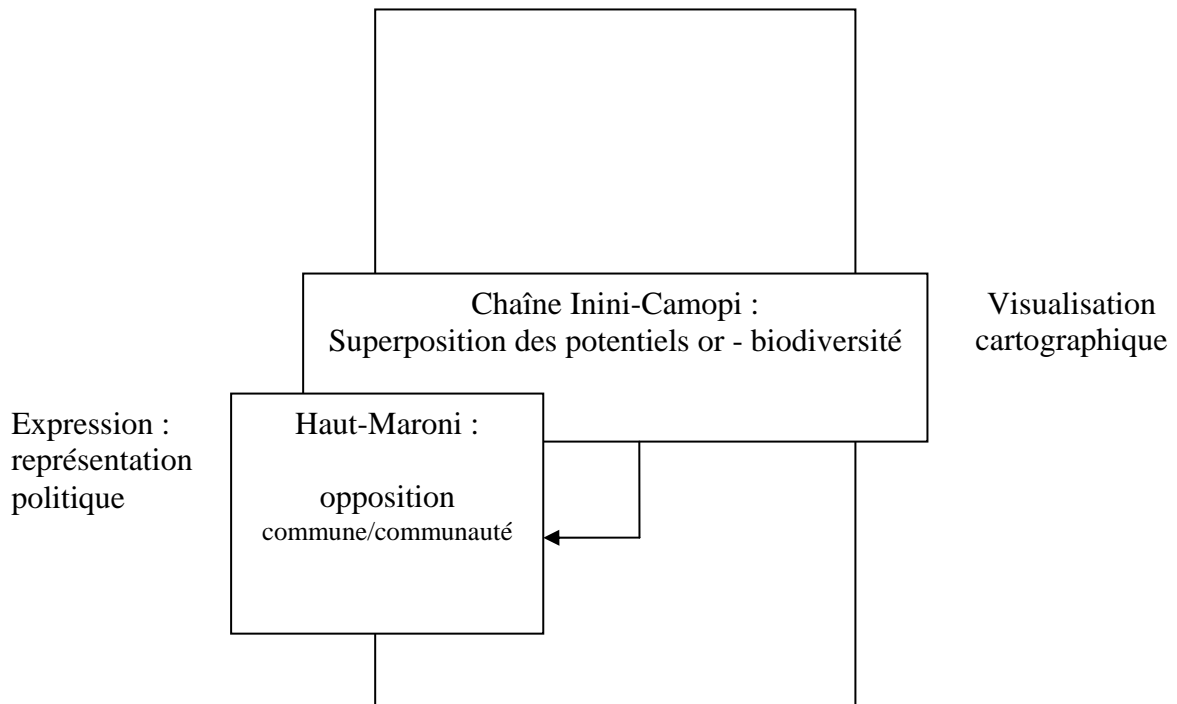
La carte a permis de visualiser la région Inini-Camopi comme problématique. Montrant les choix d'aménagements nécessaires, elle a amené chacun des élus directement concernés à se positionner. Ce positionnement a fait émerger une autre région problématique, celle du Haut Maroni sous la gestion de la commune de Maripasoula.

Le maire de Saül y est défavorable à proximité de son village puisqu'il entend développer sa commune par le tourisme. Deux autres maires ont une position plus mitigée. Le maire de Camopi souhaite que ses habitants soient acteurs de leur développement et donc ne soient pas exclus de cette activité, mais il se dit également « *sensible aux problèmes humains et de pollution* »<sup>1</sup> que pose l'orpaillage. Il propose donc de créer une taxe d'exploitation minière afin que la commune tire des bénéfices de cette activité. Enfin, le maire de Maripasoula est celui qui y est le plus favorable : « *les populations du fleuve veulent être acteurs de leur développement* »<sup>2</sup> et à ce titre veulent pouvoir pratiquer l'orpaillage. Il ne parle que des populations du fleuve qui sont les noirs marrons, étant lui-même membre de ce groupe. Il n'évoque pas les amérindiens qui vivent sur sa commune et qui pourtant sont opposés à l'orpaillage. Ce décrochage entre la logique électorale et la logique communautaire est particulièrement problématique dans le cas de la commune de Maripasoula comme nous allons le voir dans la sous-section suivante.

<sup>1</sup> BDoc : parc national. Compte rendu de la réunion du comité de pilotage du parc 1994. A cette date, la question de la pollution au mercure est posée sans être tout à fait stabilisée dans une démonstration scientifique complète.

<sup>2</sup> BDoc : Parc National. Ibid., p. 4.

**Schéma n°10**  
**De l'équipement à la spatialisation**



Outre les contradictions entre ceux qui veulent participer à l'orpaillage et ceux qui ne veulent pas, sur une même commune, la part importante de l'orpaillage illégal, complique encore davantage les arbitrages.

### **3.1.2 Hors équipement : l'orpaillage illégal**

Les orpailleurs illégaux sont liés, comme leurs collègues légaux, aux métaux or et mercure, mais sans disposer eux-mêmes d'un équipement statistique d'enregistrement d'échanges et de profits. N'étant pas inscrits dans le maillage de mesure qui constitue ce secteur économique, ils ne sont pas ou sont difficilement situables (économiquement et géographiquement). Ils incarnent donc eux aussi le modèle de l'économie monétaire tout en se soustrayant à ce qui insère ce modèle dans le collectif (les centres de calcul propre à ce secteur). L'enjeu pour le

collectif, notamment celui que le dispositif parc rassemble, consiste à insérer ce sous-secteur dans le maillage global.

La première action dans ce sens est de tâcher de cerner, malgré le manque d'instruments, ce sous-secteur. C'est ce que font les institutions spécialisées comme le BRGM et la DRIRE, ou des acteurs chargés comme Taubira ou qui se chargent comme Orru, de construire une vue d'ensemble du secteur. Ils estiment que lorsque le cours de l'or n'est pas suffisamment élevé, les exploitations artisanales sont à la limite de la rentabilité : leur taux de profit (résultat net/chiffre d'affaire) serait de 1,8%<sup>1</sup> (Taubira, 2000). Cela, associé aux difficultés de contrôle d'un territoire vaste et recouvert d'une forêt dense, explique en grande partie le développement d'un secteur illégal où les coûts de fonctionnement de l'entreprise sont minimisés (bas salaire, absence de taxe, achat de matériel de contrebande).

Par le recoupement de séries de données issues de l'équipement du secteur, ils parviennent à évaluer l'espace qu'occupe ce sous-secteur, visible par l'écart entre des chiffres qui devraient être semblables. On le voit dans le tableau suivant qui met en évidence l'existence de l'orpaillage illégal par la différence entre la production et l'exportation d'or:

	1996	1997	1998	1999
Production déclarée en kg (Drire)	2 949	3 183	2673	2 819
Exportations déclarées en kg (Douanes)	3 151	4 358	4 316	4 857

**Tableau 6 : Production légale et illégale de l'orpaillage (1996 – 1999)<sup>2</sup>**

Ces informations sont complétées par des techniques que les sciences sociales connaissent bien (observations, intégration dans la société d'étude et entretiens), que les acteurs spécialisés dans l'étude de ce sous-secteur (Orru et Taubira) pratiquent. Ils établissent une description des caractéristiques qualitatives des orpailleurs illégaux. On apprend ainsi que ceux-ci sont dotés de moyens techniques et financiers comparables aux PME légales (Orru, 2001b), et que leur activité n'a pas décliné depuis le renouveau du secteur aurifère<sup>3</sup>. La main-d'œuvre du secteur dans son ensemble, légale et illégale, est généralement d'origine étrangère, essentiellement brésilienne (Orru, 2001b). En 1999, la DRIRE évaluait à 900 le

<sup>1</sup> Chiffres de 1999.

<sup>2</sup> Source : données de la DRIRE et de la Douane.

<sup>3</sup> Ce renouveau est général à l'Amérique du Sud, également, dans une moindre mesure, à l'Afrique et l'Asie (Taubira, 2000).

nombre d'emplois de ce secteur tandis que Orru l'estime à 1200 (Orru, 2001b, note 11, p. 438). Les travailleurs clandestins représenteraient entre 75 et 85% des effectifs de main-d'œuvre (Taubira, 2000).

Mais la délimitation de ce sous-secteur est délicate. Ces observateurs mettent à jour les liens complexes entre secteur légal et illégal : il n'existe pas deux secteurs distincts. Un chantier d'une PME légale peut employer une main-d'œuvre non déclarée de même qu'une filiale légale d'une multinationale peut employer une main-d'œuvre légale dont certains vont développer parallèlement leur propre chantier illégal à côté du site officiel. Si bien que dans son rapport sur l'or, Taubira parle de « *degré de régularité et de légalité dans le fonctionnement des chantiers* »<sup>1</sup>.

Le croisement des données sur l'ensemble du secteur avec celles issue de la police autorise ces observateurs à dire que c'est essentiellement la partie illégale et souterraine de l'orpaillage qui concentre les problèmes. En effet, les actes de violence et les vols ont augmenté proportionnellement à la croissance de cette activité. Ces actes ont lieu sur les chantiers le jour du bilan de la production d'or mais également sur d'autres lieux comme sur le site touristique de la station de l'Arataye dans la Réserve Naturelle des Nouragues où les deux gardiens du site ont été tués pour voler leur matériel, suppose-t-on<sup>2</sup>, l'enquête étant actuellement toujours en cours. Pour donner la mesure du problème, Taubira donne quelques chiffres : en 1999, la gendarmerie a enregistré 78 crimes et délits, dont 7 homicides et 13 vols à main armée, liés directement ou indirectement à l'orpaillage (Taubira, 2000).

La deuxième direction d'action pour réenchasser ce sous-secteur dans le collectif a été menée par l'Etat, en trois temps : financer des recherches, agir sur le terrain, modifier l'armature juridique du secteur. Tout d'abord, jusqu'en 1998-99, l'Etat associe l'inaction sur le terrain à la commande et financement d'étude et de recherche<sup>3</sup>. Cette forte inertie est due à des difficultés effectives d'actions de la gendarmerie sur le terrain (décalage entre la formation et les moyens des agents de l'appareil d'Etat et l'action en forêt guyanaise<sup>4</sup>) mais également à une réactivité lente de l'Etat face au développement rapide d'un secteur nouveau dans ses

---

<sup>1</sup> Taubira, 2000, p. 64.

<sup>2</sup> Lettre d'information du GEPOG n°35, mars 2007 (Entretien Charles-Dominique).

<sup>3</sup> Nous examinerons de près cette question dans une sous-section suivante.

<sup>4</sup> A titre d'exemple, en 1998, les gendarmes de Maripasoula disposaient d'un effectif de six personnes et de deux pirogues pour assurer la sécurité et le contrôle de la plus grande commune de France avec 1 836 000ha (Orru, 1998).

acteurs et ses techniques. Il faut attendre la fin des années 90 pour que le nombre de contrôles augmente réellement : 102 contrôles en 1997, 253 en 1999 (Taubira, 2000) et ce n'est qu'en 2002 qu'est lancée l'opération « Anaconda », menée par la gendarmerie aidée de l'armée, pour détruire le matériel des clandestins<sup>1</sup>.



**Photo 20 : Transport de carburant pour alimenter les sites d'orpaillage sur l'amont du fleuve Oyapock**

Ensuite, à partir de 1998-99, l'Etat poursuit le financement des recherches engagées mais décide parallèlement de renforcer son contrôle du territoire, des frontières et du développement de sites illégaux. Les moyens humains et matériels sont renforcés ainsi que les postes aux frontières et certains postes de contrôle dans l'intérieur. L'exercice des missions régaliennes de l'Etat n'était pas facilité par le code minier qui n'était pas adapté, ne prévoyant pas de réglementation pour les petites entreprises. A partir de 1998, l'Etat qui reprend en main le projet de parc, amorce une réponse aux problèmes de l'orpaillage par la voie juridique.

En 1992, il n'existe aucune restriction à la prospection minière, possible sur tout le territoire. La forme juridique la plus courante pour prospecter est l'obtention d'une Autorisation Personnelle Minière (APM), délivrée pour cinq ans renouvelables par arrêté préfectoral après

---

<sup>1</sup> Juillet 2002, l'article 140 du code minier est amendé pour permettre au procureur d'ordonner la destruction immédiate du matériel des orpailleurs clandestins.

instruction de la DRIRE. Elle permet à un individu ou à une société de prospecter sans contrainte de localisation (Orru, 1998). L'APM est donc un cadre juridique très souple laissant le libre champ de prospection sur l'ensemble du territoire. Par son travail d'observation, Orru a pu établir que la souplesse de cet outil juridique était aussi sa faiblesse et de ce fait l'un des points de fuite permettant le développement de l'orpaillage malgré la législation existante. Il observe en effet que cette APM était souvent utilisée comme autorisation d'exploitation (Orru, 1998). Ces abus et les plaintes d'élus qui trouvent une occasion de s'exprimer dans le cadre de la commission minière du Parc National<sup>1</sup>, amèneront une réforme du code minier<sup>2</sup> applicable à la Guyane à partir de la fin des années 90<sup>3</sup>.

Le nouvel essor de l'orpaillage, associé à la tribune inédite de rencontre de points de vue divergents sur cette activité qu'offre le Parc National, amène une évolution de l'outillage juridique. Une réforme du code minier applicable à la Guyane s'engage. Par la loi du 21 avril 1998 qui étend et adapte aux départements d'outre mer le code minier<sup>4</sup>, l'attribution des titres miniers est adaptée au type d'exploitant (multinationale, PME ou artisan) et les permis de recherche sont alignés sur ceux de l'hexagone. Cette régularisation du secteur permet également d'imposer des règles de protection de l'environnement<sup>5</sup> à tous les exploitants, y compris les artisans qui tendaient à échapper à toute normalisation de leur activité (Orru, 2001a).

Mais cette régularisation, dans le sens d'une prise en compte de l'environnement, ne suffit pas à clore les problèmes. Les intrications entre légalité et illégalité, entre acteurs guyanais, étatiques et étrangers, aboutissent à des conflits où l'Etat a une position ambivalente, peu lisible et parfois réellement contradictoire. On observe une certaine complaisance dans l'attribution de permis miniers sur le périmètre du futur parc. Ainsi, l'équipement

---

<sup>1</sup> Le maire de Saül notamment, exprime lors d'une réunion de la commission « activité minière » en 1994 que l'installation d'une exploitation minière, d'un orpailleur muni d'un simple APM, à proximité de son village est « contraire à ses objectifs de développement » du tourisme.

<sup>2</sup> A partir de 2000, la réforme du code minier va notamment permettre de détruire le matériel des orpailleurs clandestins.

<sup>3</sup> Le code minier en Guyane Française est régi par des décrets qui datent de 1955 et 1956 et est resté en marge des réformes du code minier métropolitain « par exception au principe de l'identité législative qui régit l'application des lois et règlements dans les départements d'Outre-mer » (exposé des motifs de la loi n°98-297 du 21 avril 1998, p. 1).

<sup>4</sup> Cette réforme visait en fait uniquement la réglementation de l'orpaillage en Guyane, même si ses dispositions s'appliquent à toute activité minière dans les DOM (Huchon, séance de délibération au Sénat des 27 février 1997 et 9 avril 1998).

<sup>5</sup> Des normes en matière de salubrité publique, qualité de l'eau, gestion des ressources, remise en état après exploitation, sont imposées.

administratif et statistique que l'Etat tente de mettre en place afin de vider le secteur illégal de son existence, aboutit à des mobilisations contradictoires de cet équipement par différents représentants de l'Etat. La commune de Maripasoula, dans la région du Haut Maroni, va être le lieu où s'expriment ces ambivalences, engendrant violences et conflits.

### **3.1.3 Le parc comme équipement palliatif**

La violence et les conflits acquièrent une visibilité dans l'espace public, suite à la transgression, par l'administration elle-même, de l'un de ses équipements juridiques. En effet, le 3 juillet 1997, une directive préfectorale portant sur l'organisation de l'activité minière<sup>1</sup> interdit son exercice dans la zone sud Inini-Camopi, règlementée depuis 1970. Or, un exploitant, membre du groupe aluku, reçoit cette même année un permis délivré par l'administration préfectorale<sup>2</sup>, pour orpailler dans cette zone, en bordure du fleuve en amont de villages wayanas (Taubira 2000, p 70). La préfecture qualifiera par la suite cette attribution « d'erreur administrative » (A. Tiouka, 2005). Voilà le lieu et les termes du conflit qui, au milieu des années 90, révèle l'embarras et les contradictions de l'Etat dans la gestion de l'orpaillage. Pour comprendre comment cette situation a pu advenir, il faut intégrer tous les éléments qui donnent à cette région des enjeux aussi importants.

D'après Orru, les orpailleurs du Haut Maroni présentent la spécificité d'être originaires d'un seul et même groupe : les noirs marrons alukus, tandis que dans les autres régions, les patrons orpailleurs peuvent être métropolitains, créoles ou brésiliens (Orru, 2001b). Il explique cela par l'enrichissement progressif d'une partie de ce groupe, au fil des générations, notamment les employés de la fonction publique (Orru, 1998) se constituant ainsi un capital suffisamment important pour investir dans l'orpaillage et employer une main-d'œuvre brésilienne, clandestine, donc à moindre coût. Ces alukus entrepreneurs voient également dans cette activité un moyen de contrôler leur territoire avant qu'il ne soit exploité par des multinationales (Dupuy, 2005).

---

<sup>1</sup> Directive préfectorale du 3 juillet 1997 portant organisation des activités minières, cité par Taubira 2000, p. 70.

<sup>2</sup> L'autorisation est accompagnée de l'approbation de deux chefs coutumiers wayana et aluku.

Les patrons orpailleurs alukus sont peu nombreux, une dizaine, mais les retombées de leurs activités bénéficient à une partie importante de la communauté (Orru, 1997) en raison de leur fonctionnement en famille étendue et des solidarités communautaires établies (Orru et al., 2000). En suivant le raisonnement de Orru, il faut donc considérer que le groupe aluku vivant sur la commune de Maripasoula, est tout entier concerné par l'orpillage en tant qu'acteur direct, bénéficiant des profits financiers qu'il est possible d'en retirer.

Autre singularité, ces mêmes alukus sont aujourd'hui majoritaires dans les communes de Papaïchton et Maripasoula, où se trouvent leurs chantiers (Orru, 2001b) et au moment où éclate le litige, le maire de Maripasoula est lui-même aluku (Fleury, 1998a). Les alukus ont de plus la domination numérique puisqu'ils sont environ 4000 et les wayanas environ 1200 (Dupuy, 2005<sup>1</sup>). Enfin, outre la maîtrise de la politique communale, les alukus ont établis par des alliances matrimoniales un ascendant politique sur les wayana (Dupuy, 2005). Ce groupe est donc en situation de domination économique et politique. Les retombées de l'or sont dans ce cas directement bénéfiques au groupe qui dirige la commune. Le problème réside dans le fait que d'autres groupes vivent également sur le territoire de cette commune, sans bénéficier des retombées économiques de cette activité, tout en en subissant les conséquences environnementales.

Les conflits et contradictions se concentrent donc sur Maripasoula, commune la plus grande de France par sa superficie de 18 360 km<sup>2</sup>, où le groupe majoritaire dans la centralité du bourg (les alukus<sup>3</sup>) entre en conflit avec les autres groupes, exclusivement amérindiens<sup>4</sup> (wayanas)<sup>5</sup>, résidents sur les espaces sous sa juridiction et situés en périphérie de ce bourg. Entre cette centralité communale et les villages en périphérie au bord du fleuve et de ses embranchements les plus en amont, le seul moyen de communication est le transport fluvial en pirogue. Cette situation est comme une reproduction à une plus petite échelle et décalée dans le temps, de celle que nous avons décrite entre le littoral et l'intérieur dans la première

---

<sup>1</sup> Chiffres des groupes, en dehors de considération de frontières.

<sup>2</sup> A titre de comparaison, l'île de France s'étend sur 12 012 km<sup>2</sup>.

<sup>3</sup> Au centre bourg résident essentiellement des Créoles, des Noirs Marrons, des Brésiliens, des Haïtiens et des Métropolitains.

<sup>4</sup> A l'exception des fonctionnaires (instituteurs, infirmiers, gendarmes), généralement métropolitains.

<sup>5</sup> Des amérindiens emerillons vivent également sur cette commune mais pour clarifier mon propos, j'ai choisi de ne pas les inclure dans l'analyse étant donné leur faiblesse démographique (il ne s'agit que de quelques familles (Dupuy, 2005)) et de leur faible investissement dans ce dossier, comparé aux wayanas. Ils sont simplement par la suite évoqués en complément des wayanas pour insister sur les dommages causés aux amérindiens de la zone.



période. L'organisation géographique recouvre un clivage ethnique et une domination politique.

La transgression de l'équipement administratif par l'autorisation d'orpailler a donné à voir ce déséquilibre de la représentation des différentes composantes en présence sur cette commune. Dans un premier temps, les alukus ont exploité les abords de Maripasoula et les rives de l'Inini puis ils ont développé leur activité vers le territoire des wayanas, créant ainsi un litige territorial. Dès lors, les représentants mettent en avant le fait que leurs territoires se recouvrent partiellement<sup>1</sup>, alors que jusque-là cela n'avait pas été posé comme problème.

Ce déséquilibre, numérique et politique, associé à une opposition de modèles de référence (l'économie monétaire contre l'économie de subsistance), ainsi que les contradictions de l'agir administratif, ont abouti à une forte concurrence territoriale. Mais cet aspect n'aurait relevé que de la recherche d'un accord politique, si la situation ne s'était pas davantage aggravée, avec l'installation d'autres orpailleurs sur cette même zone litigieuse, laissant émerger des faits importants de violence.

La zone où éclatent les violences se situe autour de la rivière Waki, qui donne son nom à cette affaire : « l'affaire de la Waki »<sup>2</sup>, dans les médias qui répercutent les faits (*Le Monde diplomatique* : Or « sang » contre or vert en Guyane française. Février 2001) : un conflit entre brésiliens et alukus aboutit au meurtre d'un artisan aluku qui transportait sa production d'or (Taubira, 2000). Ce meurtre donne une visibilité au problème de l'orpaillage illégal jusqu'en métropole où il est relaté dans certains journaux. Par la suite, les faits de violences s'enchaînent<sup>3</sup>. Suite à ce meurtre, le maire est arrêté mais cette arrestation « s'est soldée par une prise d'assaut et le saccage de la gendarmerie par une partie de la population, ainsi que la libération du coupable »<sup>4</sup>. Outre le fait que le meurtre précédemment cité n'a été jugé que plusieurs années après son exécution, on voit nettement ici que la région bascule vers une

---

<sup>1</sup> Les alukus considèrent en raison de leur histoire, les cours moyen et supérieur du Maroni (Lawa, Litani et Marouini) comme leur territoire. Les wayanas se sont stabilisés sur le cours du Litani, cours supérieur du Maroni (Dupuy, 2005).

<sup>2</sup> Lorsque les journaux relatent les conflits et contradictions de la position de l'Etat sur l'orpaillage, ils se réfèrent à « l'affaire de la Waki » comme à un point d'origine. Elle crée un précédent qui sert désormais de point d'origine dans le positionnement ambivalent de l'Etat. Un article du Monde du 17 octobre 2006, soit presque 10 ans plus tard, s'y réfère : « *ce n'est pas le premier loupé de l'Etat dans le parc en gestation. En 2001, le préfet de l'époque reconnaît une « erreur administrative des services fiscaux » qui ont accordé en 1998 à un orpailleur [...] sur la rivière Waki, en zone de droit d'usage amérindien* ».

<sup>3</sup> Nous ne relatons ici que les faits avérés, tant ce dossier est construit de rumeurs.

<sup>4</sup> Orru, 2001b, p. 440.

autogestion en dehors de tout cadre réglementaire et judiciaire. La députée Taubira qui a croisé des témoignages écrits et oraux n'a pu obtenir qu'une reconstitution partielle des faits. La manière dont elle les restitue nous donne à voir l'absence de transparence qui s'est installée dans le fonctionnement administratif et politique relatif à cette zone : « une réunion rassemblant le préfet, le maire de Maripasoula, les autorités coutumières, le syndicat des exploitants de la Waki, ainsi que des délégations du Conseil Régional et du Conseil Général, se tient à Maripasoula. Celle-ci aurait porté sur l'amélioration des conditions d'exploitation et sur la limitation de leur taille aux surfaces déjà exploitées. Les comptes rendus de cette réunion, dont il n'existe pas de procès verbal, sont contradictoires. La réunion prévue quinze jours plus tard n'a pas eu lieu ». Concernant une autre réunion sur le même thème : « de même que pour la première réunion, il n'en existe pas de procès verbal, et les comptes rendus en sont contradictoires. Sauf sur l'ambiance extrêmement tendue »<sup>1</sup>. Par l'emploi du conditionnel, le rapprochement de documents administratifs normalement sériés et dans ce cas absents, elle suggère un climat de non transparence des actes des représentants de l'Etat. Autrement dit, lorsque l'Etat a voulu modifier l'équipement administratif et statistique afin de stopper l'orpaillage illégal, il a finalement fait entrer un espace hors équipement en son sein. D'après les journalistes qui ont investigué sur ces violences, le préfet de cette époque était lié à l'un des principaux orpailleurs clandestins de cette région. Ainsi, on pourrait dire que des blancs qui s'installent dans les séries textuelles et statistiques de l'administration, correspondent à des instants de co-présence non autorisés, c'est-à-dire uniquement personnalisés, particuliers, ne répondant pas à l'exigence de généralité du fonctionnement de l'Etat.

L'attribution illégale de permis et ces réunions non transparentes ne seront pas suivies de sanction ou de remise en question interne mais d'un déplacement du problème. La plus haute autorité nationale, le Président de la République, rencontre le président du Surinam afin d'améliorer le contrôle juridico-policier de la frontière<sup>2</sup>. Aucun contact entre des hauts représentants étatiques de ces deux pays n'avait eu lieu depuis l'indépendance du Surinam en 1975<sup>3</sup>. Le problème de l'orpaillage donne une visibilité nouvelle à un problème plus ancien, celui de l'étanchéité de la frontière entre ces deux pays, qui n'est pas sans rapport puisque les

---

<sup>1</sup> Taubira, 2000, p. 71.

<sup>2</sup> En juin 1998, à New-York, en marge de la session extraordinaire de l'assemblée générale de l'ONU sur les drogues, les présidents Wijdenbosch et Chirac se sont entretenus des questions du contrôle de la frontière surinamo-guyanaise et de la coopération entre le Surinam et la France.

<sup>3</sup> Seul M. Le Pensec, Ministre chargé de l'Outre-Mer, était venu en 1991 pour assister à la première cérémonie d'investiture de M. Venetiaan.

alukus peuvent aisément aller et venir d'un côté et de l'autre de la frontière, échappant au système judiciaire français. Mais le développement de l'orpaillage, l'attribution de permis dans une zone où l'orpaillage est interdit et les réunions en cercle fermé et sans aucune transparence, sont à l'origine de cette affaire et ne sont pas traités en tant que tels.

Ce conflit, où l'Etat n'a pas joué son rôle de gardien de l'ordre et des frontières, première de ses missions, a des résonances dramatiques. La même année, l'ANI, fédération des associations de protection de la nature dans le comité de pilotage du parc, demande aux membres du comité une minute de silence « *en la mémoire des Alukus, brésiliens et M. Assanso mort anonymement en forêt, aux victimes de la soif de l'or et du droit au travail, tout autant du fait de la non prise en compte, par l'Etat et ses responsables, de la problématique de l'or depuis 10 ans en Guyane* »<sup>1</sup>. Suivant la même logique, en 2003, un documentaire audiovisuel est réalisé sur les conflits et pollutions liés à l'or, montrant les difficultés de création du Parc National. Il est diffusé dans des lieux alternatifs parisiens durant une année avant d'être diffusé sur une chaîne nationale. Son titre *La loi de la jungle*, donne la tonalité de la dénonciation qui s'y exprime. Les spectateurs y découvrent l'existence d'une zone de non-droit sur le sol français. Son réalisateur est interviewé à plusieurs reprises sur des antennes radio de grande audience (France Inter), insinue la compromission du Secrétaire d'Etat au tourisme du gouvernement Villepin, L. Bertrand, député maire de Saint Laurent du Maroni, dont dépend Maripasoula. Ces insinuations sont corroborées par les investigations du correspondant du journal *Le Monde* en Guyane, F. Farine, victime de violences suite à la parution de ses articles<sup>2</sup>.

L'ambivalence du positionnement de l'Etat sur ce dossier se poursuit bien au-delà dans le temps, après cette affaire. A l'automne 2006, le Ministère de l'industrie attribue un permis de recherche sur le périmètre de la commune de Saül, dont le maire, depuis le début des années 90 et sans ambiguïté, s'est toujours prononcé contre l'orpaillage. Ce permis se situe à la frontière nord du périmètre du futur parc, en cours de création (pendant la phase de l'enquête publique), en « zone de protection forte » du Schéma d'Aménagement Régional<sup>3</sup>. Cette décision a amené le Conseil Régional à exprimer son désaccord et la ministre de

---

<sup>1</sup> BDoc : parc national. Compte rendu du comité de pilotage du parc. 25 juin 1998.

<sup>2</sup> BDoc : mercure. Articles de presse.

<sup>3</sup> *Le Monde*, 17 Octobre 2006.

l'environnement à demander le retrait officiel de ce permis. Une telle contradiction est le produit de plus de 10 années de non gestion des problèmes liés à l'orpaillage par l'Etat.

La violence liée à l'orpaillage dans cette région, rejaillit sur le Parc<sup>1</sup>. Il est en effet le seul lieu où se rassemblent régulièrement<sup>2</sup> des acteurs venant d'horizons différents, tous concernés par l'aménagement de la partie forestière de la Guyane. Il fonctionne donc comme une caisse de résonance de ces dysfonctionnements.

Lorsque la commission « respect des modes de vie » se réunit à Maripasoula (les 8 et 9 avril 1998) les orpailleurs sèment le trouble : le compte rendu stipule que la réunion a été « *très perturbée par quelques orpailleurs de Maripasoula qui souhaitent voir aborder les problèmes de l'or* »<sup>3</sup>. En réponse, la promesse d'une réunion prochaine sur le sujet leur est faite et la commission « parc et activités minières » propose des mesures d'accompagnement afin de maintenir un équilibre entre artisans, PME et sociétés minières. Des solutions pour une fiscalisation de l'activité sont examinées, afin d'augmenter les retombées pour les communes où se développe l'orpaillage. Les artisans expriment leur attente d'une assistance technique et de formation, notamment de chef de chantier, que la DRIRE mettra en place. Autrement dit, comme dans le cas des activités de subsistance des amérindiens, le dispositif parc devient l'équipement, ou la voie vers l'équipement, d'acteurs dont le rapport praxéologique à la nature n'est considéré par aucune institution préexistante. D'une certaine manière, le dispositif parc crée la possibilité d'une synthèse entre les modèles de la subsistance et de l'économie monétaire, par la prise en compte dans son dispositif, du fait de la co-présence qu'il institue et de l'élargissement des représentants inhérent à la logique de sa création, des acteurs de ces deux modèles qui sont hors institution, hors de l'équipement administratif. Par cette capacité de synthèse, il permet le passage de l'opposition rendue visuellement irréductible en 1994 entre le potentiel minier et le potentiel de biodiversité, à la recherche

---

<sup>1</sup> Chacun se saisit de cette affaire pour mobiliser les acteurs étatiques sur certains dossiers au long cours dans cette région comme la perméabilité de la frontière avec le Surinam, la propriété étatique et non communale du foncier, le manque d'activité économique et de perspectives économiques pour les jeunes. Bien que tous participent à construire le Haut Maroni comme un enjeu particulier dans le dossier parc, tous ne relèvent pas de mon sujet. Je vais donc, dans le chapitre suivant, me centrer sur l'aspect qui a la résonance la plus forte dans le projet de parc, par rapport à tout ce que nous avons vu jusque là dans la construction des trois objets, faune, flore et amérindiens.

<sup>2</sup> Un colloque a été organisé par Taubira en 1996 « Activité minière et développement durable ». S'il a eu pour mérite d'être à l'initiative d'une élue guyanaise et de provoquer un débat sur cette question au sein des décideurs guyanais, il reste un évènement ponctuel sans suite effective au sein des administrations.

<sup>3</sup> BDoc : parc national. Compte rendu de la commission « respect des modes de vie » 8 et 9 avril 1998, p. 1.

d'articulation entre ces deux potentialités. Du raisonnement pour ou contre, il est passé à la question du comment.

Cette recherche d'une synthèse par l'écologie politique dans le dispositif parc, en prenant en charge des acteurs hors équipement, est limitée dans ses possibilités de construction d'accord par le fait qu'elle ne peut pas adopter symétriquement ces acteurs. En effet, amérindiens et artisans orpailleurs, s'ils entretiennent une même relation praxéologique de petite échelle avec des êtres naturels (or et mercure / faune et flore), se différencient par l'ontologie différemment catégorisée de ces êtres. Les métaux or et mercure auxquels les orpailleurs sont liés appartiennent au modèle de l'économie monétaire tandis que la faune et la flore, objets auxquels les amérindiens sont attachés, sont catégorisés dans le modèle de subsistance. Ces deux modèles n'ont pas une distance équivalente avec le parc puisque les amérindiens, par les accords de Twenké signés à la même période que l'affaire de la Waki, ont réaffirmé leur attachement à leur modèle et ce modèle entretient un rapport de continuité avec l'écologie politique que porte le parc. Mais si le rapport au modèle de l'économie monétaire est théoriquement plus distant, il est rendu ambivalent par le fait que le parc est un dispositif étatique et que l'Etat, au travers de ses représentants, mobilise de manière contradictoire l'équipement qu'il a mis en place sur le secteur de l'orpaillage. De cette manière, le dispositif parc doit non seulement opérer une synthèse entre des modèles catégorisés par l'ensemble des acteurs comme opposés, mais il doit également intégrer l'Etat dont il est une émanation, et ses administrés, les plus proches que sont par exemple les fonctionnaires, comme les plus éloignés : les acteurs hors équipement que sont les artisans orpailleurs et les amérindiens. La construction du mercure en objet par la recherche va ordonner les relations entre ces êtres dont le parc se trouve en charge, notamment en mobilisant l'expression du passage du vivant au non-vivant.

Le secteur de l'orpaillage brouille l'ordonnancement antérieur entre objets et acteurs. Le décalage qu'il introduit est symbolisé par l'entité internationale « le cours de l'or », qui lui sert de régulateur. Cette entité, issue du modèle de l'économie monétaire introduit une actualisation de ce modèle sur le périmètre du futur parc. Le secteur est donc progressivement appréhendé par différentes techniques de mesure et d'intelligibilité, afin de le situer par rapport au maillage administratif et juridique préexistant. Il l'est également au sein du parc où une carte donne à voir la superposition entre deux potentialités (mines et biodiversité), censées appartenir à des modèles opposés (économie monétaire et écologie politique). La réflexion au sein du parc se pose alors en termes de pour ou contre l'orpaillage.

Mais la situation se complique davantage lorsque le système de mesure du secteur de l'orpaillage permet de détecter le développement croissant d'un sous-secteur : l'orpaillage illégal. Ce secteur hors équipement administratif génère des situations conflictuelles et des faits de violence où l'Etat ne joue pas son rôle théoriquement premier de maintien de l'ordre et d'arbitrage transparent des conflits. Cette situation donne à voir les déséquilibres politiques, économiques et numériques entre les sous-groupes amérindiens et noirs marrons du Haut Maroni.

Ce n'est pourtant pas ce conflit qui va contraindre l'Etat à réagir mais bien la mise en évidence par la recherche d'une pollution au mercure créée par l'orpaillage, pollution remobilisée par les acteurs associations écologistes et de défense des amérindiens pour solliciter une réponse de l'Etat à ce problème. La construction du mercure en objet va également aider le dispositif parc à constituer des liens et à les ordonner entre les éléments qui le composent désormais. Si les discussions au sein du parc sont passées de l'arbitrage binaire, entre pour ou contre l'orpaillage, à une recherche de solutions pour articuler orpaillage et parc, une cohérence d'ensemble n'émerge pas pour autant. L'orpaillage exacerbe les disjonctions précédentes entre les modèles économiques, les acteurs, les êtres naturels, qui, du fait de l'intégration de porte-parole de plus en plus multiples, ont tous la possibilité de s'exprimer et d'être représentés.

Nous allons maintenant approfondir la première attitude adoptée par l'Etat, celle de l'inaction sur le terrain qu'il a tentée de masquer par la commande d'étude et de recherche. Nous comprendrons ainsi, comment, à partir de cette attitude de déni, s'est constitué un nouvel objet de recherche, le mercure, et les conséquences de l'émergence de celui-ci sur le projet de parc.

### **3.2 NAISSANCE D'UN NOUVEL OBJET : LE MERCURE**

L'objet mercure se construit en trois phases : sa naissance de 1992 au milieu des années 90<sup>1</sup>, son développement du milieu à la fin des années 90, et son appropriation socio-politique depuis la fin des années 90. Les trois points de cette partie reprennent ces trois phases. Cet objet doit sa naissance à l'Etat qui, à défaut de définir des règles pour l'orpaillage, commande des études sur le mercure qu'il utilise. Sa présence y est analysée à travers son impact sur la santé humaine et sur la nature. Durant la première période ce sont les détériorations sanitaires que subissent les amérindiens qui sont mises en avant. Ensuite, dans la seconde période, le mercure est étudié sous tous ses aspects : aussi bien les causes de sa présence que les facteurs de sa dispersion et ses conséquences sur la nature et la santé humaine. Un raisonnement global émerge alors, mêlant des êtres naturels et sociaux dans un ensemble d'observations et de conclusions scientifiques. Un brouillage des fondements habituellement naturalistes du raisonnement s'opère. A cela s'ajoute une superposition des domaines scientifiques et politiques puisque, dans leurs publications, des chercheurs s'aventurent sur le terrain de la préconisation politique. En déplaçant le problème de l'orpaillage vers le problème mercure, la recherche scientifique apporte une nouvelle approche qui tisse des correspondances entre des enjeux économiques, sociaux et politiques. Certains des acteurs préexistant à cet objet, notamment les amérindiens, s'en saisissent pour investir le terrain politique. Le rassemblement autour d'un objet naturel hybride unique aboutit à une fragmentation des logiques d'action, donnant ainsi à voir le décalage entre objet de recherche et objet de politique publique.

#### **3.2.1 Construction de l'objet mercure par la santé**

Dans la première période, le thème d'étude qui se développe le plus rapidement est donc celui de la santé. Toutefois, l'amorce de la construction de cette thématique se fait par l'étude de l'orpaillage et du mercure en tant que facteur de destruction de la nature.

---

<sup>1</sup> Il est possible de choisir une année précise qui marquerait le tournant d'une phase à l'autre. Toutefois, il nous semble que l'évolution de cet objet et son appropriation sociopolitique, notamment dans le parc, est progressive et diffuse plutôt que scandée par des dates. Dans l'écriture de cette sous-partie, certaines années seront mises en avant, elles sont des repères temporels plutôt qu'un bornage systématique.

Avant que le mercure n'émerge comme point nodal, c'est d'abord le développement de l'orpaillage qui est connu et abordé au sein des réunions du parc en 1992. Cette activité est alors présentée sous l'angle d'une simple énumération des conséquences qu'elle entraîne, où le mercure n'est qu'un élément parmi d'autres : « *Erosion des berges, turbidité, rejet de mercure, déforestation, chasse* »<sup>1</sup>. L'orpaillage est alors évoqué comme une activité destructrice de la nature et à ce titre est considérée par les défenseurs du parc comme étant dangereuse. Quelques mois plus tard, les conséquences de l'orpaillage sont toujours formulées sous forme d'énumération, mais élargie. L'idée d'un préjudice pour les populations locales vivant dans le parc apparaît. Le lien avec l'orpaillage ne se fait pas encore par la pollution ni le mercure, même si ces deux termes émergent. Le lien avec les populations n'est pas structuré, il n'est donné que par une succession d'éléments négatifs énumérés : « *L'exploitation aurifère, telle qu'elle est réalisée aujourd'hui est source de graves atteintes à l'environnement : déforestations, décapages de sols sans remise en état, chasse et pêche abusives, pollution des cours d'eau et du sol par le mercure, destruction de la faune aquatique par la turbidité, destruction du lit et des berges des criques, et des préjudices pour les populations locales d'ordre moral comme à Camopi ou de santé par la recrudescence du paludisme* »<sup>2</sup>. Le DRAE qui dresse ce constat n'établit pas de lien direct entre orpaillage, population et santé. Ce n'est que par l'assemblage d'éléments dans son énumération qui les fait exister dans un ensemble commun intitulé « *graves atteintes à l'environnement* ». Cette approche inclut les populations et leur santé mais ce sont les conséquences de l'orpaillage sur la nature qui sont mises en avant dans un premier temps. De plus, la santé n'est alors envisagée que sous l'angle de la transmission par un parasite. Même si elle est incluse dans une question d'environnement, la contamination n'est encore envisagée que dans le registre du déjà connu, c'est-à-dire, soit d'origine virale soit parasitaire. C'est en 1993 que se constitue l'approche scientifique du mercure, au sein d'instances extérieures au parc.

Dans un premier temps, la pollution au mercure est mesurée dans l'environnement, sans être liée à une contamination humaine. Elle est mesurée par un laboratoire d'EDF, Hydreco, créé suite à l'installation du barrage hydroélectrique de Petit-Saut. En effet, la procédure de création du barrage a obligé EDF à mener des études d'impact et à contrôler les effets de sa

---

<sup>1</sup> BDoc : parc national. Compte rendu du Comité de pilotage du 8 mai 1993. p. 3.

<sup>2</sup> BDoc : parc national. Compte rendu de la réunion de la commission « activité minières » du 21 juin 1994 et du 22 juillet 1994. p. 2.



mise en eau, prévue pour 1994 (entretien Cerdan). Ce laboratoire rend une étude en mars 1993 où il met en évidence des teneurs en mercure chez les poissons prédateurs supérieures aux recommandations de l'Organisation Mondiale pour la Santé<sup>1</sup>. L'équipement existant en matière de législation environnementale a donc amené la première pierre<sup>2</sup> de la construction de l'objet mercure.

Suite à ce rapport, une réunion interministérielle est organisée sur « *le problème mercure* »<sup>3</sup>. Cet intitulé pose une nouvelle approche et indique les prémisses de la construction de ce nouvel objet. Si l'intitulé n'est pas l'orpaillage, c'est pourtant très rapidement l'orpaillage clandestin que les protagonistes de la réunion désignent comme la source du problème car il n'existe aucun levier pour inciter ce secteur à modifier ses techniques. Les protagonistes de cette réunion établissent un bilan des connaissances établies sur le mercure à ce stade : il existe une certitude sur le taux anormalement élevé de mercure dans le sol et le sous-sol sur le site de Petit-Saut, mais tous les autres éléments concernant les causes et les conséquences de sa présence sont encore flous. Au sujet des dangers encourus par la population, les données de la Direction Générale de la Santé sont fragmentaires et il y a une « *incertitude sur l'exposition de la population* ». De plus, les techniques de mesure ne présentent pas « *une fiabilité certaine* ». Les participants à la réunion s'accordent sur le fait que la mise en eau du barrage « *pourrait avoir des conséquences imprévisibles* », sans pour autant décider de retarder celui-ci. La prise de conscience du problème n'engendre pas de décision immédiate et effective de la part de l'Etat.

Ainsi, dès le départ, le « *problème mercure* » sert à désigner la globalité d'un problème dont l'orpaillage n'est qu'un des éléments dans une chaîne de causes-conséquences. On pourrait dire que le terme mercure a une capacité métonymique : il désigne un ensemble d'éléments,

---

<sup>1</sup> Avant la restitution de cette étude, la présence importante de mercure était déjà présumée : dès 1988, un laboratoire de l'université de Marseille (entretien Cerdan) analyse la teneur en mercure dans l'eau et le sol sur le site du futur barrage. C'est alors l'orpaillage du siècle précédent qui est considéré comme la cause de la présence de ce métal (BDoc: mercure. Note de la Diren de 1998 sur l'historique du programme Mercure.).

<sup>2</sup> Lors de notre travail de terrain, plusieurs personnes rencontrées s'octroyaient l'origine du signalement de la contamination au mercure, notamment un responsable associatif et un médecin. Officiellement c'est ce laboratoire qui a mesuré cette contamination. La recherche du point d'origine m'a semblé aussi vaine que peu informative : il n'y a pas eu un point d'origine mais une diffusion progressive de la place de ce métal dans le débat. C'est sa mesure par un laboratoire chargé de veiller aux constantes de la composition chimique de l'eau du barrage qui l'a fait émerger comme signe d'un écart à la norme. A la question pourquoi mesurer le mercure particulièrement, nous pouvons répondre qu'à l'échelle mondiale, ce métal bénéficie d'une surveillance plus marquée que d'autres et d'une structuration plus forte des recherches qui lui sont consacrées. Ce point est d'ailleurs un objet de réflexion pour certains chercheurs canadiens comme ceux de l'équipe de Marc Lucotte, Directeur de l'Institut des Sciences de l'Environnement à l'Université du Québec.

<sup>3</sup> BDoc : mercure. Réunion interministérielle du 23 septembre 1993.

au-delà du seul métal. Cet emboîtement entre une activité humaine et la pollution dans la nature qui en résulte est une caractéristique particulière et forte de cet objet en regard des trois précédents. C'est à partir de cette capacité métonymique que les recherches qui vont suivre vont pouvoir embrasser un spectre très large de thématiques.

Dès les bases du problème posé, la santé humaine est considérée comme prioritaire : les acteurs de cette réunion interministérielle mandatent le Réseau National de Santé Publique<sup>1</sup> pour faire le point sur cette question et le préfet sera appuyé pour mettre en place une cellule de crise. Le RNSP finance une étude sur « *l'imprégnation au mercure de la population guyanaise* », menée par une Directrice de Recherche, épidémiologiste de l'Inserm et une chargée de mission du Bureau des Risques, des Milieux et de l'Alimentation au Ministère des Affaires Sociales et de la Santé.

Avec cette étude, la construction de savoirs sur le mercure évolue dans deux directions. Tout d'abord, par le statut de ceux qui la mènent. En passant d'un laboratoire d'EDF à l'une des grandes institutions publiques de recherche, l'Inserm ; les institutions et acteurs mobilisés évoluent de l'expertise vers la recherche. Toutefois, la collaboration avec une chargée de mission du Ministère montre bien que le lien avec le commanditaire et donc avec la visée opérationnelle, reste étroit. Ensuite, l'étude se centre sur l'« *imprégnation* », c'est-à-dire le degré de pénétration de ce métal dans la population du département. Elle est donc à la croisée de l'étude environnementale et sanitaire du mercure. Dans son pré-rapport, une partie est consacrée aux « *origines environnementales de la pollution* » et plus précisément à « *la contamination de la chaîne trophique aquatique* ». Du fait de la consommation par les populations locales de poissons contaminés, l'auteur affirme que la pollution au mercure est un problème de « *santé publique* ». Cette étude opère donc un second déplacement : le problème de l'orpaillage est devenu celui du mercure et celui-ci devient un problème de santé publique. De plus, son travail pourtant basé sur la santé, pose les bases de l'étude environnementale du mercure. Les études sur ce thème auront en effet pour objectif de comprendre comment le mercure entre dans la « *chaîne trophique aquatique* ». L'étude pose les liens entre orpaillage-mercure-environnement-santé. L'étude de la porosité de l'homme à son milieu de vie permet de faire ces déplacements et d'établir ces liens. La construction de ce

---

<sup>1</sup> Le RNSP est aujourd'hui devenu l'Institut National de Veille Sanitaire (INVS). Pour une analyse de la naissance de cet institut et de l'espace scientifique et politique qu'il occupe, voir Buton, 2006.

nouvel objet, traverse d'emblée les frontières entre nature et culture habituellement considérées comme étanches dans notre conception naturaliste (Descola, 2005).

De plus, pour ces deux personnes, la Guyane est un terrain inédit<sup>1</sup>. Elles fondent donc une étude nouvelle, sur un objet nouveau dans un terrain qu'elles découvrent. Leur recherche se base sur trois caractéristiques : un croisement d'outils statistiques forgés dans d'autres contextes, une catégorisation de la population issue d'une approche immédiate et rapide de la Guyane et enfin une thématique non bridée par l'historique des thématiques et objets de recherche passés.

L'auteur principal, l'épidémiologiste, aborde la population par le croisement d'une question biologique (présence ou non de mercure) et d'une question sociologique (quelles sont les caractéristiques du mode de vie de la personne qui favorisent son exposition au mercure ?). L'auteur utilise donc une méthode qui synthétise ces deux questions : le prélèvement de cheveux et un questionnaire pour mesurer l'exposition au mercure<sup>2</sup>. Cette approche est nouvelle en Guyane car elle questionne la relation au biologique de l'ensemble de la population, mais réinvestit une catégorisation ancienne de la population. En effet, dans la grille qu'elle construit pour répertorier ces résultats, elle classe le taux d'imprégnation en fonction du groupe d'appartenance de l'individu. Elle doit donc établir et nommer des groupes pour catégoriser la population guyanaise. Pour cela, elle utilise l'appartenance ethnique visible. Chaque personne, appelée « *sujet* », est répertoriée dans l'une des 7 classes qu'elle a créées : « *Amérindiens / Créoles guyanais / Noirs Marrons / Brésiliens / Hmongs / Créoles haïtiens / Métropolitains* ». Ces catégories correspondent à des différenciations visuelles et à une représentation partagée en Guyane (Thurmes, 2006). Son approche de la population est donc issue d'une observation rapide, il ne s'agit pas d'une construction à l'issue d'un travail bibliographique sur les groupes qui constituent la population. Ses classes ne sont pas sans rappeler la dimension biologique contenue dans la dénomination en ethnie d'un groupe, comme nous l'avons vu dans la deuxième partie. Avec cette approche par la santé, affleurent à nouveau les fondements de l'approche ethnologique

---

<sup>1</sup> La représentante du ministère a travaillé en métropole et l'épidémiologiste a étudié les cas de risque de transmission du cancer chez les femmes enceintes et sur des cas d'infection au Vietnam.

<sup>2</sup> Les femmes enceintes sont une catégorie à part entière de la population dans cette étude. L'approfondissement de la contamination des fœtus, considéré comme la forme la plus fragile de la vie humaine, et des femmes enceintes est un point commun aux différentes études épidémiologiques menées par la suite. Si ce point est la première caractéristique de l'échantillon statistique choisi, son étude n'entre pas dans le cadre de mon sujet.

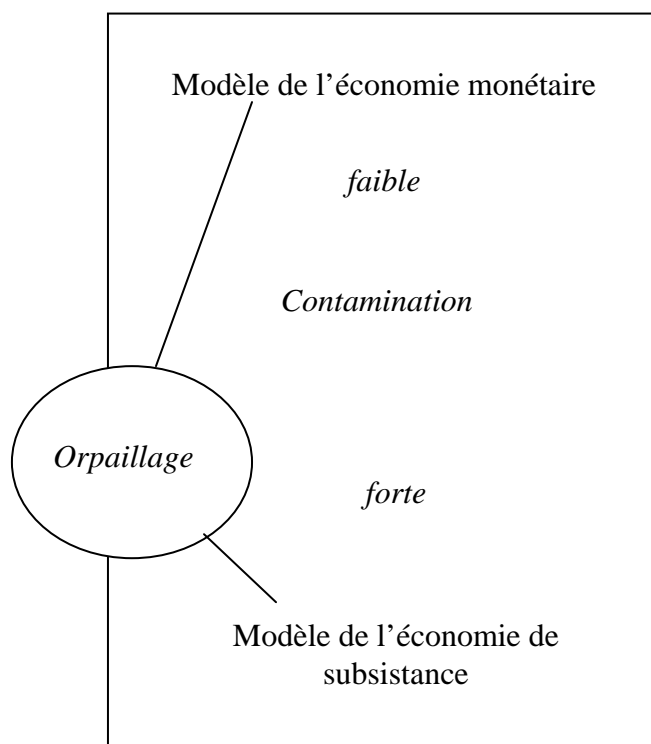
de la Guyane, où la médecine a joué un rôle central. Ces fondements se retrouvent également dans la place particulière des amérindiens dans l'étude.

Ils sont sur-représentés dans l'échantillon, par rapport à la population guyanaise totale. Cela est lié à l'hypothèse de l'auteur selon laquelle les amérindiens sont plus exposés que les autres à la contamination par l'alimentation, en raison de leur mode de vie et de leurs lieux d'habitation. Même si leurs pratiques extractives pour l'alimentation ont diminué (Grenand P., 2000b, Ouhoud-Renoux, 2000), ils sont plus exposés à une contamination par cette voie que les guyanais qui trouvent l'essentiel de leur subsistance dans les supermarchés. Toutefois la contamination au mercure peut prendre diverses formes : par rejets atmosphériques et contamination de l'eau courante par exemple (Maurice-Bourgoin, 2001, De Kom, 2001). La contamination alimentaire n'est donc pas la seule et on ignore les conséquences en Guyane des autres formes de contamination. La focalisation sur les amérindiens correspond donc à un raisonnement de bon sens au sein d'un éventail réduit de certitude. Le fait qu'ils habitent en forêt, à proximité immédiate de site d'orpaillage, vient corroborer cette hypothèse. Pour autant, rien n'indique à ce stade d'accumulation de données sur le mercure, que sa forme la plus nocive pour l'homme soit dans la proximité immédiate de son lieu d'introduction plutôt qu'en aval du réseau d'eau, après accumulation dans la chaîne trophique<sup>1</sup>. Partant de cette hypothèse et des caractéristiques de l'échantillon qui en découlent, elle aboutit à la conclusion que ce sont les amérindiens qui sont les plus touchés, puis viennent les noirs marrons et enfin les brésiliens<sup>2</sup>. Par ses résultats statistiques, elle établit un gradient de contamination allant du sud de la Guyane où les populations sont les plus touchées au littoral où la contamination est plus faible. On retrouve dans ce gradient, au niveau le plus fort, les amérindiens, ayant le lien supposé le plus direct avec la nature.

---

<sup>1</sup> La chaîne trophique est une conception élargie de la chaîne alimentaire qui est définie comme une succession d'organismes dont chacun vit aux dépens du précédent. Plus largement, la chaîne trophique est « le siège des flux de matière et d'énergie qui s'échangent entre les divers organismes d'un écosystème » (Bernard O., 2005).

<sup>2</sup> Bien qu'une attention particulière ait été portée aux femmes, et en particulier aux femmes enceintes, dans le protocole, statistiquement les hommes sont plus touchés que les femmes.



**Schéma n°11 : Modèle de la subsistance. Etape 5.**

Au sein de la population des amérindiens, trois villages sont plus fortement contaminés : un à l'est, Camopi, et surtout deux à l'ouest en amont du fleuve Maroni, Antecume et Twenke où la majorité des adultes et des enfants ont un taux de contamination supérieur à la norme établie par l'OMS. Depuis, une réactualisation de ces résultats statistiques a été opérée et l'enquête la plus récente montre que ces taux ont augmenté : le taux de contamination chez les adultes est passé de 67% à 84%<sup>1</sup>. L'auteure explique ces taux plus importants par les types de poissons les plus consommés (Piraïe et yaya, de leurs noms locaux, à Antecume et Twenke) et émet l'hypothèse « *d'un niveau de contamination environnemental plus élevé* »<sup>2</sup>. Là encore, le croisement entre les questions environnementales et humaines est constitutif des résultats de l'étude.

<sup>1</sup> BDoc : mercure. Godard, 2006.

<sup>2</sup> BDoc : mercure. Ibid., p. 12.

L'appareillage statistique a donc fait ressortir deux villages du Haut Maroni habités par des amérindiens wayanas. Dans le rapport final de cette même étude, la problématique est resserrée autour des « *populations autochtones* » dès l'introduction : « *Il s'agit d'un réel problème de santé publique compte tenu du fait que les poissons constituent la base alimentaire de certaines populations autochtones* »<sup>1</sup>. La désignation dans l'étude des « *populations autochtones* » en général, statistiquement illustrée par le cas des wayanas, contribue à leur donner une forte visibilité en tant que victimes sur le problème de l'orpillage<sup>2</sup>. Si les statistiques montrent la présence d'une contamination dans d'autres villages et d'autres groupes de la population, c'est ce groupe défini comme le plus touché, qui va à la fois concentrer les efforts de recherche en épidémiologie et l'enjeu politique de la pollution au mercure par l'orpillage. La construction de l'échantillonnage de la population, en-dehors de toute considération spatiale, aboutit à une reterritorialisation de la question de l'orpillage, désormais liée solidement à un enjeu de santé publique.

### **3.2.2 Elargissement de l'objet mercure par l'environnement**

Dans la période du développement de l'objet mercure, les études sur la place du mercure dans la nature guyanaise se développent davantage. Elles remobilisent les résultats antérieurs établis sur la santé afin de présenter l'intérêt de leur résultat pour les décideurs et élargissent leur objet à l'ensemble du cycle du mercure, en interaction avec le cycle de la forêt tropicale de Guyane. Cette approche condense donc plusieurs éléments antérieurement établis (entité forêt tropicale, registre de la santé) et les met en correspondance dans un raisonnement d'ensemble.

En effet, suite à ce premier état des lieux, une réunion inter-ministérielle<sup>3</sup> est organisée où il est décidé de mettre en place deux systèmes de surveillance : l'un sur la santé de la population, l'autre sur la nature, reprenant ainsi une séparation méthodique des deux termes de l'interaction (homme / nature) selon le schéma naturaliste. Dans chacun de ces deux

---

<sup>1</sup> BDoc : mercure. Rapport final étude épidémiologique INSERM – Ministère de la Santé, Décembre 1994, p. 2.

<sup>2</sup> Nous verrons plus loin les répercussions politiques de cela quelques années plus tard.

<sup>3</sup> Réunion interministérielle du 29 mars 1994.

ensembles, c'est l'interaction homme-nature qui sera analysée. Ces systèmes de surveillance seront en fait réalisés sous la forme de programmes de recherche.

En ce qui concerne l'environnement<sup>1</sup>, outre les mesures effectuées par EDF, le point de départ est le premier rapport d'épidémiologie qui pose comme objectif d'établir les causes de la présence et de la diffusion du mercure. La difficulté de cette recherche réside dans le fait que les chercheurs tâchent d'établir la cause de la présence du mercure, alors que celui-ci est présent pour différentes raisons pour lesquelles la biologie n'est pas outillée<sup>2</sup>. Le mercure est en effet présent à l'état naturel dans la forêt. A ce mercure naturel s'ajoute celui propagé par l'orpaillage, aussi bien au XIXème siècle qu'aujourd'hui. Naturel ou anthropique, historique ou contemporain, la difficile saisie de son origine rend délicate la désignation de coupables, du moins de responsables. A cette question, les acteurs de la réunion interministérielle en ajoutent d'autres. Ils suggèrent plusieurs directions d'étude : ils souhaitent que soient analysés la teneur en mercure des produits de la pêche, de l'eau d'alimentation et les mécanismes de dispersion du mercure à partir des sites d'orpaillage. A ce stade, plusieurs directions sont encore possibles : de la simple mesure à la détermination des causes, en passant par sa présence en deux principaux points de contact avec les humains : alimentation et eau potable.

L'étude environnementale du mercure s'amorce donc lentement. En 1993 et 1994, alors que l'étude de la santé de la population en est au rapport final, l'aspect environnement est à l'état de projet de recherche. Un programme du CNRS<sup>3</sup>, de 1995 à 1997, met en place une étude exploratoire de « *la pollution par le mercure dans l'environnement* »<sup>4</sup>. Les trois protagonistes, chimistes et pédologues, ont eu l'occasion de travailler en Guyane pour leurs recherches, sans en avoir fait leur principal site de prélèvement de données. Le premier argument qu'ils avancent pour obtenir un financement de leur administration de tutelle est que cette étude va « *mobiliser plusieurs équipes de recherche sur le devenir d'un contaminant dans un écosystème forestier tropical humide, thème qui prend aujourd'hui une ampleur particulière dans tout le bassin amazonien* »<sup>5</sup>. L'approche environnementale du problème mercure se fait

---

<sup>1</sup> La thématique santé a déjà à son actif ce premier rapport qui pose les bases de la recherche en ce domaine. Les études suivantes seront donc un approfondissement.

<sup>2</sup> Ce point renvoie à l'importance dans notre société de l'approche par la raison et la cause des phénomènes, relevée par les contributeurs au dialogue des Atmosphères de la politique. (Latour, Gagliardi, 2006).

<sup>3</sup> Cette recherche bénéficie d'un financement à 60% de l'Union Européenne, à 20 % du CNRS et à 20% de plusieurs ministères (environnement, santé, recherche et industrie). Ce programme se fait en collaboration avec certaines équipes IRD mais est financé et coordonné par le CNRS.

<sup>4</sup> BDoc : mercure. Courriers et documents du service recherche du Ministère de l'Environnement, 1995.

<sup>5</sup> BDoc : mercure. Programme d'étude de la pollution par le mercure, Turenne, 21 septembre 1995, p. 1.

à travers une re-mobilisation du dispositif de recherche existant et des entités extra-territoriales auxquelles la forêt de Guyane est rapportée. Le mercure est resitué dans les élaborations précédentes. Pour les chercheurs du vivant, l'intérêt est que le mercure a été très peu étudié dans un environnement tropical. La Guyane présente l'avantage d'être une zone tropicale où existe un dispositif de recherche prêt à l'emploi, pourrait-on dire, et qui ne nécessite pas de collaboration avec une équipe étrangère pour être exploité puisque c'est une région de France<sup>1</sup>.

Les équipes qui vont se mobiliser sur cet objet sont essentiellement en métropole et travaillent parfois avec un collaborateur sur place du laboratoire d'hydrologie de l'IRD. Leur approche de l'objet amène immédiatement à une généralisation. D'emblée, l'intérêt de l'étude du mercure en Guyane passe par sa valeur d'exemplarité pour d'autres sites. L'objectif est de « *faire de la Guyane une région modèle du point de vue de la gestion écologique. Par la suite, ce modèle devrait être transféré dans les pays voisins soumis aux mêmes aléas* »<sup>2</sup>. Nous retrouvons donc cet argument tant développé à l'époque du programme ECEREX mis en place à la suite du « Plan vert ». D'ailleurs, les deux sites de référence de ce programme sont : les Nouragues et ECEREX. Par contraste avec ces sites de « forêt primaire », un site d'orpaillage, Dorlin, sera étudié. Les protagonistes du programme annoncent un objectif ambitieux : « *construire des modèles prédictifs permettant de simuler les impacts de décision d'exploitation ou d'aménagement du territoire, déterminer les paramètres les plus sensibles pour mettre au point des indicateurs pour les décideurs* »<sup>3</sup> et proposer des normes pour l'activité d'orpaillage. Le programme se présente donc comme un outil d'aide à la décision publique.

Sur ce point, le programme fait référence à la santé pour rappeler l'utilité globale de cette étude. En effet, dans le descriptif du projet, le bénéficiaire est « *la population guyanaise, via la santé publique* ». Dans le chapitre sur la cohérence avec les objectifs de la CEE et de la France, l'auteur avance : « *La protection de l'environnement lié à la santé humaine, le développement durable via le projet de parc, la gestion durable des industries minières* »<sup>4</sup>. La

---

<sup>1</sup> Les seules données sur le mercure en milieu tropical sont au Brésil mais le lien entre le mercure et l'écologie tropicale y semble peu approfondi. BDoc : mercure. Bibliographie du rapport mercure, programme CNRS de 1998.

<sup>2</sup> BDoc : mercure. Courrier du Ministère des DOM-TOM au préfet de Guyane sur « l'étude de la pollution mercurielle en Guyane », 7 février 1995. p. 3.

<sup>3</sup> BDoc : mercure. Rapport final du programme mercure du CNRS. 1998. p. 1.

<sup>4</sup> BDoc : mercure. Ibid., p. 2.



référence à la santé et au parc prennent le pas sur l'aide à l'encadrement de l'industrie minière. La problématisation du mercure par la recherche tend à s'éloigner de la cause première de sa présence en Guyane, c'est-à-dire l'orpaillage. Les sciences du vivant proposent une généralisation et une modélisation de la question guyanaise du mercure.

La référence à la santé est devenue incontournable et les coordinateurs du programme l'utilisent pour rendre leur recherche également incontournable. Les auteurs vont même jusqu'à donner une tonalité dramatique à cette dimension sanitaire. Dans son avant-projet, l'un des chercheurs ouvre son texte ainsi : « *Le mercure est le seul élément chimique dont l'introduction progressive dans le milieu marin par l'activité humaine a provoqué mort d'homme. Ceci s'est produit au Japon dans les années 60* »<sup>1</sup>. Ces phrases font référence à la catastrophe de Minamata<sup>2</sup>. Dans cette baie japonaise, il y a 60 ans, une usine de produit chimique rejetait de l'oxyde de mercure qui pollua la chaîne trophique, notamment les poissons consommés par les habitants. Cette pollution a provoqué 48 décès et 121 cas d'intoxications graves entre 1953 et 1971<sup>3</sup>. Cet événement a marqué le mercure du sceau de la mort et donné son nom aux symptômes observés sur ces malades : la maladie de minamata. La référence à une catastrophe qui a marqué les mémoires est depuis devenue récurrente dans les propos tenus sur l'orpaillage et le mercure en Guyane, aussi bien dans des publications scientifiques<sup>4</sup> (Charlet, Boudou, 2002) que dans des textes d'associations militantes (communiqué de « solidarité » : « *un futur minamata en Guyane* »).

Outre la généralisation et la modélisation, la recherche sur la contamination de la nature par le mercure accentue donc la dramatisation du problème. C'est bien la recherche environnementale qui a amené ces caractéristiques puisque, lors de la première réunion en Guyane du RNSP en 1993, les acteurs guyanais concluaient que « *les rejets actuels en Guyane sont trois fois inférieurs à ceux du bassin Rhin/Meuse* »<sup>5</sup>. Ils complétaient cela en soulignant que les rejets de mercure iront en s'amenuisant puisque son utilisation est une

---

<sup>1</sup> Avant-projet du 2 octobre 1996, Vermeulin, p. 1.

<sup>2</sup> Pour une analyse de la construction de Minamata en « Larzac japonais » et de la maladie qui en porte le nom en « grand trauma collectif », voir Jobin, 2007.

<sup>3</sup> BDoc : mercure. Miquel, 2000, p. 3.

<sup>4</sup> Pourtant le parallèle n'est pas nécessairement pertinent scientifiquement. En effet, « le cas de Minamata est particulier : des études épidémiologiques réalisées sur d'autres populations grandes consommatrices de poissons n'ont pas montré de troubles particuliers en liaison avec l'absorption de méthylmercure. Le risque est minime par rapport au gain que constitue un régime riche en protéines. Cela dit, la vigilance reste de mise et il est recommandé de diversifier les types de poissons consommés, spécialement pour les femmes enceintes ». Dossier " Le mercure " paru dans la revue " Géochronique ", n° 93 de mars 2005.

<sup>5</sup> Compte rendu de réunion du 7 décembre 1993.

technique ancienne remplacée progressivement par d'autres<sup>1</sup>. Finalement, presque 10 ans après ce constat, le mercure est toujours activement utilisé : « *bien qu'une importante partie du mercure puisse être facilement recyclée par distillation et que l'on sache aujourd'hui purifier l'or sans mercure, la majorité des camps d'orpaillage illégaux utilisent l'amalgame sans recycler le métal* »<sup>2</sup>. Il y a chaque année encore à l'heure actuelle, entre 5 et 10 tonnes de mercure rejeté, dans l'air, les sols et les rivières de Guyane.

De fait, il est vrai que pour les multinationales de l'industrie minière, son utilisation est déjà dépassée par d'autres techniques lorsqu'il devient objet d'étude en Guyane<sup>3</sup>. Mais, les PME et artisans continuent à l'utiliser en raison de son faible coût et de sa facilité d'utilisation. La preuve de cette utilisation est que l'Etat a dû l'interdire sur les sites miniers le 1<sup>er</sup> janvier 2006<sup>4</sup>.

### **3.2.3 Intériorisation des enjeux politiques : construction d'un raisonnement global**

Jusqu'en 1997, l'Etat qui s'est mué en commanditaire d'étude pour traiter ce dossier, se contente d'y réinsuffler des frontières. La recherche tend à relier l'aspect environnemental et l'impact sur la santé humaine, chacun mettant en avant l'interrelation entre les deux, soit à des fins de justification (cas de la première phase du programme CNRS) soit du fait de l'objet lui-même (cas de l'imprégnation de la population qui ne peut être comprise sans les resituer dans leur contact à l'environnement).

A partir de 1997, les acteurs politiques, du côté de l'Etat comme du côté des élus guyanais, réinvestissent la question de l'orpaillage qui avait été vidée de son contenu par la recherche.

---

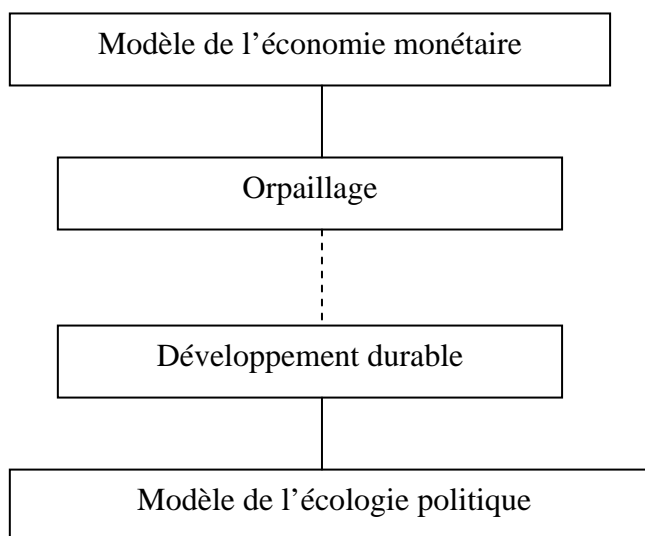
<sup>1</sup> Le cyanure est maintenant le produit généralement utilisé par les multinationales, les tables vibrantes peuvent également permettre de trier l'or.

<sup>2</sup> Charlet, Boudou, 2005, p. 75.

<sup>3</sup> On constate la baisse de son utilisation par la baisse de sa production au niveau mondial: 10 000 tonnes par an en 1970 contre 2 000 tonnes en 1997. (Chiffres OCDE, cités par Flesh F., Jaeger A., « Problématique actuelle des vapeurs mercurielles dans l'environnement », Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, congrès 2003 de la Société de Toxicologie clinique.

<sup>4</sup> Pendant la période transitoire, avant l'application de cette interdiction, les opérateurs miniers qui utilisent du mercure doivent respecter les consignes suivantes : l'interdiction de disposer de plus de 5 kg de mercure par site, l'obligation de mettre en place un dispositif efficace et contrôlé de récupération du mercure après usage, l'obligation de tenir un registre d'utilisation permettant une traçabilité effective du mercure, toute vente de mercure est subordonnée à la présentation d'un titre légal d'exploitation minière.

L'Etat amorce une réforme du code minier afin de se doter d'outils pour contrôler l'orpaillage, comme nous l'avons précédemment. Toutefois cela ne permet pas de contrôler réellement l'orpaillage illégal. Du côté des élus, l'Alliance Radicale Européenne sous l'égide de Taubira, organise un colloque sur l'activité minière intitulé « *activité minière et développement durable* » dont l'une des questions centrales est de savoir si il faut une réglementation spécifique de l'activité minière dans le périmètre du futur parc. Ce colloque, à l'initiative d'un parti politique, rassemble des scientifiques métropolitains reconnus pour leurs travaux sur les enjeux du développement durable dans les pays du Sud, dont P. Lasserre (géographe) J. Weber (économiste), I. Sachs (politologue), qui ont déjà eu l'occasion de travailler en Guyane. Il réunissait également des entrepreneurs du secteur et des responsables administratifs essentiellement nationaux. En complément des interventions, les participants assistent à une exposition sur l'or et son histoire en Guyane, ainsi qu'à des contes et chants aurifères. Cette mise en scène de la profondeur historique de l'orpaillage est une tentative d'appropriation politique des questions qu'il soulève alors. Le postulat du colloque est que la Guyane s'est en partie construite par ses mines d'or ce qui inscrit de fait l'orpaillage dans la mémoire régionale. Sa réglementation environnementale doit donc également participer de son développement actuel.



**Schéma n°12 : De la disjonction au lien.**

**Modèles de l'économie monétaire et de l'écologie politique.**

Au niveau national et régional, coexistent en 1997 ces deux premières tentatives pour faire avancer la question de l'orpaillage. Il y a donc à cette période deux approches, l'une par des acteurs politiques qui abordent l'orpaillage comme une activité économique, l'autre par la

recherche qui fait du mercure un objet qui renvoie à l'orpaillage mais au-delà, aux pollutions qu'il génère et aux conséquences de cette activité sur l'environnement et les populations. A partir de 1998, les deux approches vont se relier, tout comme les thématiques de recherches entre santé et environnement.

L'étude sur la santé approfondit les causes de la contamination des populations amérindiennes et particulièrement des wayanas : elle s'intitule « *Exposition au mercure de la population Amérindienne Wayana de Guyane* ». On se souvient que l'étude précédente avait désigné deux villages wayanas comme particulièrement touchés mais cette seconde étude opère une généralisation à l'ensemble de la population wayana. Une nouvelle équipe se met en place, incluant toutefois la chargée de mission au niveau ministériel présente dans la première étude, contrairement à la chercheuse épidémiologiste qui approfondit de son côté la transmission à l'enfant<sup>1</sup>. Cette seconde équipe est plus importante numériquement et constituée de quatre membres du RNSP de différentes spécialités (nutritionniste, vétérinaire, pharmacienne). Cette étude est menée en collaboration avec le programme mercure du CNRS, par le biais d'un laboratoire de l'université de Bordeaux qui travaille sur le cycle du mercure en Guyane (programme CNRS).

Comme l'étude précédente l'a démontré, c'est l'alimentation qui permet d'établir le lien entre populations autochtones et santé, plus précisément entre wayanas et mercure. Cette seconde étude est donc centrée sur l'alimentation comme source de la contamination et donc levier d'action pour trouver des solutions. L'équipe affiche trois objectifs :

- « *Mieux connaître la consommation alimentaire habituelle de ces populations*
- *Evaluer les sources majeures d'apport en mercure, par une enquête nutritionnelle*
- *Proposer des recommandations de type alimentaire tenant compte de l'alimentation traditionnelle* »<sup>2</sup>

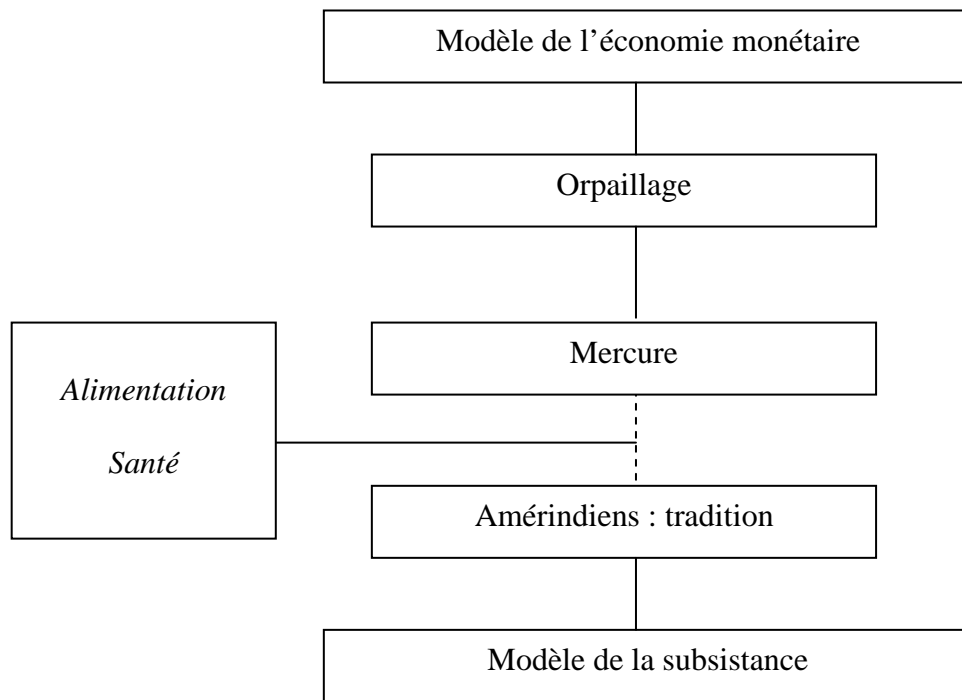
L'alimentation devient donc l'objet qui permet de comprendre la porosité de l'homme à son milieu. La question du rapport praxéologique des amérindiens à la nature est ici réinvestie par un nouveau point d'entrée. Ainsi réapparaît le terme « traditionnelle » qui renvoie à tous les

---

<sup>1</sup> Toutefois, son étude sur la contamination au mercure ayant comme conséquence des malformations infantiles sera démentie en 2006 par une étude de la cellule interrégionale d'épidémiologie Antilles-Guyane (Godard et al., 2006) . Cette étude énonce que le taux d'enfants malformés dans les villages du Haut Maroni est du à l'absence de prise en charge médicale de ces enfants. L'étude ne conteste pas pour autant la contamination au mercure de cette population.

<sup>2</sup> BDoc : mercure. Présentation au ministère de l'environnement du projet de programme « Etude nutritionnelle d'une exposition chronique au mercure organique dans une population amérindienne de Guyane », p. 2, non daté.

débats et revendications que nous avons retracés plus haut. De l'étude du mercure, objet inédit, la recherche aboutit à un réinvestissement d'une thématique ancienne, sujet à de nombreux débats au sein du parc. Si l'orpaillage a été un objet nouveau discuté dans les réunions du dispositif parc, il sera désormais lié aux débats sur la tradition et le mode de vie des amérindiens. L'étude aboutit à la chaîne de raisonnement suivante : mercure- santé – tradition.



**Schéma n°13 : De la disjonction au lien. Modèles de l'économie monétaire et de la subsistance.**

Ce lien /santé-tradition/ est celui qui permet à l'équipe de recherche de proposer des recommandations d'actions à mener. Elle s'engage ainsi sur le terrain de la politique. Semblable au schéma d'acteurs et de raisonnements des années 70, le lien entre santé et tradition, proposé par des médecins, amène à la thématique de la protection. L'auteur du rapport final affirme que « *les résultats de cette étude permettront de prendre des mesures de réduction de l'exposition afin de protéger les populations* »<sup>1</sup>. L'étude aboutit à des

<sup>1</sup> BDoc : mercure. Rapport final de l'étude épidémiologique. p. 3. 1998.

préconisations, outre la réduction d'émission de mercure dans l'environnement, la restriction de la consommation des poissons les plus contaminés au profit d'autres (Fréry et al., 1999). Dès lors s'ouvre un domaine nouveau d'action à mener pour l'Etat : il devient de sa responsabilité de mener une politique de prévention et de sensibilisation des wayanas afin qu'ils modifient leur consommation de poisson. L'enjeu de l'action étatique s'est donc déplacé du contrôle de l'orpaillage à celui de l'alimentation des amérindiens.

Dès lors, les médecins présents dans les centres de santé à proximité devront mener cette sensibilisation. De même, si le programme Mercure du CNRS établit clairement le lien entre orpaillage et pollution au mercure, il intègre également cet enjeu sanitaire et le formule comme une action « *d'ingenierie sociale* » à mener afin de modifier la consommation de poisson des habitants. Ce volet est le fruit d'un compromis entre réponse aux impératifs d'action de l'Etat et mobilisation de chercheurs. En effet, le problème du mercure étant déplacé sur le terrain du mode de vie amérindien et de ses traditions, la spécialité disciplinaire la plus directement concernée devrait être l'ethnologie, spécialité de sciences humaines la plus représentée en Guyane. A plusieurs reprises, des acteurs extérieurs au programme, qu'ils soient chercheurs (Ph. Keith) ou administratifs, notent l'absence d'ethnologue dans cette étude : « *cette absence a été notée au niveau du Ministère de l'environnement. Pourtant, savoir comment moduler la pêche et la consommation de poissons par les populations indiennes est bien le cœur du problème si l'on veut limiter la contamination humaine par le mercure* »<sup>1</sup>. Certains ethnologues spécialisés sur les amérindiens ont été contactés par les coordinateurs du programme Mercure mais ont refusé d'y participer (entretiens Chapuis et Grenand). Ils refusent d'être l'alibi d'une politique désengagée de l'Etat qui a produit cette pollution. Ils ont eu le sentiment que l'objectif était de les instrumentaliser au sein d'un programme de discipline biologique alors que selon eux les sources du problème et les dangers que courent les amérindiens se situent ailleurs. « *De mon point de vue, le danger de l'orpaillage est moins au niveau de la santé qu'au niveau de la déstructuration sociale qu'il amène pour les amérindiens* » (entretien Grenand). C'est la raison pour laquelle les acteurs du programme Mercure se sont contentés d'une personne spécialisée dans l'action sociale, plutôt que d'un chercheur. Ce profil correspond finalement à l'approche que les responsables du programme ont des sciences humaines : un « *outil d'aide à la décision* »<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> BDoc : Courrier de B. Lesaffre, Ministère de l'Environnement, à L. Charlet de l'IRD, « Analyse du rapport d'activité de 1998 sur le programme mercure ». 28 décembre 1999.

<sup>2</sup> BDoc : Mercure. Historique du programme mercure en Guyane, Charlet L, 1998, p. 1.

Ainsi, ce second volet du programme Mercure couvre toute l'étendue du « problème mercure » : du cycle du métal à partir de ses sources de production et de diffusion sur les sites d'orpaillage, à sa pénétration dans le corps humain. Outre l'objectif de mesure et d'état des lieux du mercure dans l'écosystème guyanais, le programme se fixe comme objectif : « *de comprendre comment le mercure stocké dans le sol ou les sédiments, parvient aux poissons consommés par l'homme* »<sup>1</sup>, « *le cheminement biogéochimique du mercure, de ses sources aux cheveux des Amérindiens* »<sup>2</sup>. Le spectre embrassé par cette étude est large et se situe à l'interface entre nature et culture. La thématique de la santé humaine est sous-jacente. Une partie du rapport d'étape de 1998 est même consacrée à cette thématique sous l'intitulé « *enjeux sociologiques* ». L'auteur tente de situer la dimension politique de la pollution au mercure. Pour cela, il se réfère à l'étude sur la santé et les conséquences de ses conclusions : « *Le rapport sur la contamination des populations Amérindiennes va être rendu public, la population guyanaise dans son ensemble va donc prendre conscience de l'héritage que l'activité minière des orpailleurs a laissé derrière elle* »<sup>3</sup>.

Cet enjeu de la pollution pour la société guyanaise réapparaît dans la conclusion du chapitre consacré aux objectifs scientifiques : « *Nous devons être en mesure de répondre à des questions comme : doit-on interdire la consommation de certains poissons ? Si on arrête l'usage du mercure, à quelle vitesse le mercure disparaît-il de la chair des poissons ?* »<sup>4</sup>. Cette recherche intègre les enjeux politiques et sociaux dans l'objet qu'elle étudie. De par le faible nombre de mesures prises par l'Etat pour prendre en main ces enjeux et la faible opérationnalité de celles qui ont été prises (armature juridique mais absence de contrôle policier effectif), la recherche sur la santé et l'environnement traite de l'ensemble du problème, jusqu'aux préconisations d'action. Enjeux politiques et thématiques de recherche sont liés dans cette approche globale.

---

<sup>1</sup> BDoc : mercure. Rapport d'activité de 1998 « pollution par le mercure des écosystèmes guyanais », p. 2.

<sup>2</sup> BDoc : mercure. Charlet, Boudou, 2005, p. 73.

<sup>3</sup> BDoc : mercure. Rapport d'étape du programme Mercure. 1997. p. 3.

<sup>4</sup> BDoc : mercure. Ibid., p. 5.

L'approche environnementale du mercure est donc fortement façonnée par l'enjeu de la santé humaine. L'emboîtement de ces thématiques et l'enjeu politique qui y est associé, font de l'objet mercure, le cœur d'un raisonnement global. Cet objet recèle dès lors une forte capacité métonymique : sa désignation renvoie à un ensemble d'acteurs, d'enjeux, de liens de raisonnements, par ailleurs épars.

Avec la construction du thème de la santé, réapparaît conjointement celui de la protection. Lorsque la santé d'une population est en jeu, la proposition de solutions semble être impérative. Certains traits sont similaires au processus des années 60 et 70 que nous avons étudié dans la première partie. Ici également, la thématique de la santé appelle immédiatement l'idée qu'il est nécessaire de protéger la population concernée. Protection et santé se co-construisent.

Face au danger de maladie, de mort, ou du moins lorsque l'intégrité du corps d'une population est touchée, on recherche une protection d'interface pour sauver cette intégrité. Dans le cas présent, le groupe wayana dans son ensemble a valeur d'illustration des méfaits causés par l'orpaillage. Ils sont quasiment considérés comme un corps collectif qui incarne la chaîne de raisonnement construite par la recherche à partir du mercure.

Dans ce cas, la mise en œuvre d'une protection consiste à modifier les habitudes alimentaires du groupe désignées comme interface entre wayana et mercure. Il s'agit d'un trait de vie collectif. Autant la base de l'étude touche au corps au niveau individuel par le prélèvement d'une mèche de cheveu, autant l'alimentation est prise à un niveau immédiatement collectif. L'alimentation est à la fois la source du problème et la solution.



### 3.3 DE L'OBJET DE RECHERCHE A L'OBJET POLITIQUE

Les porte-parole des amérindiens se réapproprient la démonstration qui situe les wayanas en victimes de l'orpaillage et l'utilisent pour demander un plus grand contrôle de cette activité par l'Etat. En cela, ils rejoignent la position des acteurs guyanais et métropolitains favorables au parc, donc opposés au développement de l'orpaillage. Au fil des années, une majorité des élus guyanais rejoint cette position, non par adhésion à la protection de la nature mais par rejet du secteur illégal de l'orpaillage, vécu comme un pillage des ressources de leur région. A la fin des années 90, l'Etat est donc interpellé sur son rôle de maintien de l'ordre, première de ses missions.

L'appropriation socio politique de l'objet mercure et de l'approche globale qui le constitue débouche sur une refondation de la position des acteurs en présence que nous allons maintenant examiner.

#### 3.3.1 Appropriations sociopolitiques du mercure

Les conclusions des recherches sur le mercure sont diffusées à partir de la fin des années 90 et provoquent des réactions de la part de différents acteurs, au premier rang desquels l'Etat.

Du fait de la capacité métonymique de l'objet mercure, la communication des résultats de recherche renvoie à des enjeux dans plusieurs domaines : économiques, sociaux et médicaux. En 1999, deux chercheurs du programme Mercure font une communication lors du congrès « *Mercury as a Global Pollutant* »<sup>1</sup> à Rio, sans en avoir au préalable informé la préfecture de Guyane. Cet acte, banal pour un chercheur, a pris des allures de scandale au niveau régional comme au niveau le plus haut du Ministère de l'environnement (entretien Langlart). Leur communication, publiée par la suite dans la revue *La Recherche*, cible clairement l'orpaillage comme responsable de la pollution : « *les chercheurs d'or, quand ils ne prennent aucune précaution, sont doublement responsables de la pollution au mercure en Guyane* »<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Ce congrès spécifiquement consacré au Mercure se tient tous les deux ans depuis 1991.

<sup>2</sup> BDoc : mercure. Charlet Boudou, 2005 p. 72.

Le programme Mercure a en effet démontré que les sols guyanais ont accumulé une masse importante de mercure, d'origine essentiellement naturelle, mais tant qu'il est ainsi stocké, il ne contamine aucun élément de la chaîne écologique et par conséquent n'atteint pas l'homme, « *il ne passe même pas dans les eaux souterraines* »<sup>1</sup>. « *En revanche, tous les processus qui contribuent à accroître l'érosion des sols, qu'ils soient d'origine naturelle (comme le ruissellement lors des orages) ou anthropique (comme les activités minières, la déforestation, l'agriculture ou la construction de réseaux routiers), génère un flux important de matière en suspension, donc potentiellement de mercure* »<sup>2</sup>. L'orpaillage étant à l'heure actuelle la principale activité qui remanie à grande échelle le sol et son couvert végétal, il est la première source de cette mise en circulation du mercure qui s'ajoute à celui qu'ils utilisent eux-mêmes. Si bien que ces deux auteurs, tout en établissant clairement la responsabilité de l'orpaillage, ajoutent que les plus touchés par les rejets de mercure sont les orpailleurs eux-mêmes : « *Directement confrontés aux vapeurs de mercure lorsqu'ils chauffent des amalgames [...] ils peuvent présenter des symptômes d'exposition aiguë ou chronique au mercure élémentaire : perturbation de la fonction respiratoire, dysfonctionnements du système nerveux central, de l'appareil gastro-intestinal et de la fonction rénale* »<sup>3</sup>. Mais les plus touchés sont aussi ceux qui échappent au maillage administratif qui pourrait faire appliquer la législation du travail et les normes sanitaires : « *ils sont souvent brésiliens et travaillent en situation très précaire dans des chantiers illégaux et isolés, sans contrôle médical ni information sur les risques encourus* »<sup>4</sup>.

Si le travail des chercheurs pour désigner la cause expliquant la présence de mercure s'est centré sur l'orpaillage et plus spécifiquement sur l'orpaillage illégal, ces auteurs tiennent également compte des difficultés d'action sur ce secteur. Ils en concluent qu'une action auprès des amérindiens, afin qu'ils modifient leur consommation de poisson, est une priorité : « *La première mesure, la plus efficace et la seule dont on soit actuellement certain du résultat, consisterait à convaincre les Amérindiens de ne plus manger certains poissons. [...]. Une telle mesure semble difficilement acceptable pour eux. Elle pourrait être envisagée dans le cadre de campagnes d'information pertinentes et adaptées [...] tenant compte de l'importance des poissons carnivores dans la culture des Amérindiens* »<sup>5</sup>. On retrouve la

---

<sup>1</sup> BDoc : mercure. Ibid., p. 76.

<sup>2</sup> BDoc : mercure. Ibid., p. 77.

<sup>3</sup> BDoc : mercure. Ibid., p. 79.

<sup>4</sup> BDoc : mercure. Ibid., p. 77.

<sup>5</sup> BDoc : mercure. Ibid., p. 80.

préconisation avancée par les chercheurs en épidémiologie. De la lutte contre la pollution au mercure, on est passé à la lutte contre l'intoxication au mercure, c'est-à-dire l'incitation à l'évitement de la pollution. Les auteurs relèvent que cette approche contient également une difficulté de mise en œuvre du fait de « *la culture des Amérindiens* ». Cette approche des amérindiens sera étudiée de plus près dans la sous-section suivante. Voyons pour le moment la réception de cette diffusion de résultats de recherche contenant des préconisations concrètes d'action politique.

Cette communication prévue pour mai 1999, place l'Etat face à son inaction et à son embarras sur le dossier de l'orpaillage. La localisation du congrès à Rio, comme le Sommet de la Terre en 1992 où la création du parc a été annoncée, met en avant le cumul de dossiers non traités en Guyane par l'Etat. En matière d'orpaillage, la seule action menée par l'Etat à cette période est la directive préfectorale de juillet 1997 interdisant l'orpaillage dans la zone sud et la création du nouveau code minier applicable à la Guyane en avril 1998. Mais, comme nous l'avons vu plus haut, en forêt guyanaise, légiférer n'est pas agir : « *la clarification réglementaire et l'effort fourni par les administrations locales pour contrôler des superficies importantes et peu accessibles n'ont pas permis d'affaiblir l'orpaillage clandestin qui reste majoritaire en Guyane* »<sup>1</sup>. Les actions engagées par l'Etat, peu nombreuses, difficilement applicables et parfois en contradiction avec l'action des administrations décentralisées, comme dans le cas de la Waki, font de cette communication scientifique un problème. La désignation d'une pollution, de ses causes et les préconisations d'action, avant que l'Etat ait engagé une action forte, reviennent à dénoncer son inefficacité pour contrôler son propre territoire. Les acteurs étatiques apprennent « *fortuitement* »<sup>2</sup> la participation de ces chercheurs au congrès de Rio. Alors que les échanges de courriers entre administrations décentralisées et ministères, institutions de recherche et administration, se déroulaient dans une certaine inertie, tout se précipite à l'annonce de ce congrès (entre janvier et mai 1999).

Au niveau ministériel, tout d'abord, une agitation s'empare des niveaux hiérarchiques les plus élevés car cette participation au congrès coïncide avec la venue de la ministre de l'environnement en Guyane (D. Voynet), prévue depuis plusieurs mois. Plusieurs « *notes*

---

<sup>1</sup> BDoc : mercure. Note de M.O. Guth, Direction de la Nature et des Paysages au ministère de l'environnement, à la ministre, sur « La situation de l'activité aurifère en Guyane ». 15 avril 1999.

<sup>2</sup> BDoc : mercure. Note Diren et Dass à la préfecture, 19 février 1999, p. 1.

*urgentes* » circulent entre direction générale<sup>1</sup> et ministre, et entre trois ministères : celui de l'environnement (Voynet), celui de la santé (Kouchner) et celui de l'économie (Strauss-Kahn). Il s'agit de répondre aux courriers en retard de plusieurs mois sur ce problème et de produire de courtes synthèses sur l'ensemble du dossier orpaillage et mercure. Dans ces notes, la situation est qualifiée de « *préoccupante* », s'appuyant sur la chaîne de raisonnement constituée par les programmes de recherche : de l'orpaillage au mercure, du mercure aux cheveux des wayanas, via les poissons. L'orpaillage clandestin est mis en avant, au même niveau que la contamination au mercure, comme problème appelant une action urgente.

Le chef du service de la recherche et des études économiques rappelle que la forte proportion d'orpaillage illégal et artisanal fait que « *le secrétariat à l'industrie ne dispose pas de moyens pour identifier les émetteurs et empêcher la diffusion du mercure* ». Il suggère donc de faire appel au Ministère des finances pour trouver une solution selon une autre approche que celle du contrôle policier. Il suit en cela la proposition de la Direction de la Nature et des Paysages qui propose de contourner l'inefficacité des mesures prises jusqu'alors : « *il faut agir sur l'amont et l'aval de la filière : les compagnies d'hélicoptère et l'approvisionnement en carburant et augmenter les moyens de contrôle de terrain, communiquer au grand public sur les résultats des actions de contrôle* »<sup>2</sup>.

D. Voynet, reprenant les synthèses et les propositions de ses directions, expose l'état des lieux à son collègue Kouchner : « *Il est nécessaire de réduire les apports de mercure et de mener une politique auprès des populations indigènes, premières victimes de la contamination de leur source d'alimentation exclusive* »<sup>3</sup>. On voit ici la ré-appropriation par la ministre des synthèses des résultats de recherche qui lui ont été faites. On note l'emploi du terme « *indigène* » qui surprend par son anachronisme après 30 ans de production ethnologique sur ce territoire qui ont transformé la condition d'indigène en celle d'amérindiens d'Amazonie. L'emploi de ce terme est le signe de sa fraîcheur sur ce dossier, qui n'empêche pas qu'elle ait déjà parfaitement assimilé l'indissociabilité du mercure et des amérindiens dans la recherche d'une solution à ce dossier.

---

<sup>1</sup> Direction de la recherche et des études économiques, Direction de la Nature et des Paysages, direction générale de l'administration et du développement.

<sup>2</sup> BDoc : mercure. Note de M.O. Guth, direction de la nature et des paysages au ministère de l'environnement, à la ministre, « la situation de l'activité aurifère en Guyane ». 15 avril 1999.

<sup>3</sup> BDoc : mercure. Courrier ministériel de D. Voynet au ministre de la Santé, B. Kouchner, 5 mai 1999.

Les deux ministres, suivant le conseil des directeurs de services, envoient un courrier au ministre des finances « *dont les services ont la charge de la circulation et de l'importation du mercure, ainsi que de la surveillance des activités industrielles* »<sup>1</sup>. Ils espèrent une action de sa part pour interdire la vente du mercure et une augmentation des moyens de contrôle en hommes, matériels et moyens légaux comme le contrôle de survols aéroportés. Ils accentuent la dramaturgie de la situation pour parvenir à leurs fins, en utilisant la référence aux recherches internationales et à Minnamata : « *un état des lieux et des études Américaines au Brésil ont fait état de symptômes équivalents à ceux de Minnamata* »<sup>2</sup>. La généralisation par la référence à d'autres travaux dans d'autres lieux et la mise en équivalence avec le cas Minnamata, fonctionnent, comme dans les travaux de recherche, comme un appel à l'action. Les deux ministres lui demandent d'agir de manière « *drastique et urgente* », et annoncent la mise en place d'un « *plan de bataille* ».

Au niveau des services déconcentrés de l'Etat qui sont face aux interlocuteurs, les élus et les citoyens sont en attente de mesures étatiques. DIREN et Dass adressent à la préfecture leur souhait : « *Il est important de préparer un plan d'action des services de l'Etat pour montrer qu'ils ne se soucient pas seulement d'engager des études sur la contamination mercurielle pour mieux appréhender la situation, mais se préoccupent également, sans délai, d'initier les actions concrètes qui peuvent s'imposer, concernant notamment le suivi et la prévention de la santé des populations. Il est possible de travailler sur la base des pré-résultats, sans attendre le rapport final* »<sup>3</sup>. La nécessité d'agir est devenue incontournable.

Suite à ces échanges de notes et de courriers, quatre mesures majeures vont être mises en place dans les années suivantes : deux dans le domaine du contrôle et de la réglementation (contrôle des sites miniers, interdiction de l'utilisation du mercure) et deux commandes d'études synthétiques (commande d'un rapport parlementaire sur l'or à la députée Taubira, commande d'une étude de synthèse sur le mercure à l'IRD). Il faut plusieurs années pour que les mesures de contrôle se mettent en place car elles nécessitent un long travail de validation au sein des rouages de différents services étatiques. Concernant l'orpaillage clandestin : à partir de 2002, un aménagement législatif est instauré pour permettre un meilleur contrôle du

---

<sup>1</sup> BDoc : mercure. Ibid.

<sup>2</sup> BDoc : mercure. Ibid.

<sup>3</sup> BDoc : mercure. Note Diren et Dass à la préfecture, 19 février 1999, p. 3.

secteur minier illégal<sup>1</sup>. Ces interventions en forêt, avec reconduite à la frontière et destruction de matériel sont baptisées « opération Anaconda » et sont fortement médiatisées<sup>2</sup>. Pour ce qui est du mercure : il est officiellement interdit d'utilisation sur les sites miniers par l'arrêté préfectoral du 8 juin 2004 qui sera définitivement effectif le 1<sup>er</sup> janvier 2006<sup>3</sup>. Etant donné que ces mesures mettent du temps à se mettre en place, le premier effet de l'agitation étatique en 1999 est la commande d'étude.

L'IRD propose un travail d'état des connaissances sur le « *mercure en Amazonie* », rassemblant les contributions de spécialistes, essentiellement français<sup>4</sup>, soit chercheurs IRD, soit membres de l'équipe centrale du programme Mercure du CNRS (équipe de A. Boudou, Université de Bordeaux)<sup>5</sup>. L'ouvrage qui en est issu en 2001 se veut un outil d'aide à la décision. La première partie est constituée d'une synthèse de résultats et de réponses à des questions écrites, formulées par plusieurs administrations concernées : DDASS, DIREN, DRIRE, qui ont été centralisées et transmises aux chercheurs par la préfecture. Cette première partie ne fait que 71 des 494 pages de l'ouvrage, mais elle est mise en avant. En effet, tout le reste du document, qui est en fait un recueil d'articles, constitue la deuxième partie qui est appelée « annexes ». Cette seconde partie reprend le découpage en deux thématiques de l'objet environnement : environnement / santé.

Cette étude se veut une interface entre la recherche fondamentale, menée par le programme CNRS et l'étude épidémiologique Inserm, et les acteurs étatiques. Elle vient combler la faiblesse des liens entre science et politique dans le programme CNRS. Il devait en effet être

---

<sup>1</sup> Juillet 2002, l'article 140 du code minier est amendé pour permettre au procureur d'ordonner la destruction immédiate du matériel des orpailleurs clandestins. En mars 2003, pour décourager l'immigration clandestine, les contrôles d'identité sont étendus le long de la route nationale qui traverse le littoral guyanais d'Est en Ouest, et le caractère non suspensif des recours contre les arrêtés préfectoraux de reconduite à la frontière est confirmé.

<sup>2</sup> Le quotidien régional *France-Guyane* relate systématiquement ces opérations et certaines chaînes de télévision nationales y consacrent un magazine entier.

<sup>3</sup> Ce délai permet de développer de nouvelles techniques comme les tables vibrantes. Pendant cette période transitoire, les opérateurs miniers qui utilisent du mercure doivent respecter les consignes suivantes : interdiction de disposer de plus de 5 kg de mercure par site, obligation de mettre en place un dispositif efficace et contrôlé de récupération du mercure après usage, obligation de tenir un registre d'utilisation permettant une traçabilité effective du mercure, toute vente de mercure est subordonnée à la présentation d'un titre légal d'exploitation minier (BDoc : Mercure. Ministère de l'Outre – Mer. Synthèse des mesures sur la Guyane. Septembre 2006).

<sup>4</sup> Sur 24 participants, 7 sont étrangers : 3 Brésiliens et 4 Canadiens.

<sup>5</sup> Cette composition du « collège d'experts » sera critiquée à plusieurs reprises dans la phase de montage de l'étude, par des chercheurs qui en sont exclus Ph. Keith, hydrologue, chargé de l'évaluation du rapport mercure à la direction de l'eau du ministère, et par des acteurs des administrations décentralisées (DRRT) et ministérielle (direction de la recherche). Accusée d'être « consanguine » et trop française pour être qualifiée d'internationale, la composition de l'équipe reflète effectivement un réseau de collaboration préexistant sur l'étude géologique et hydrobiologique en Guyane. Ces critiques sont l'expression du jeu d'acteurs en présence, n'apportant pas d'élément nouveau sur la constitution et l'évolution de cet objet.

cadre par un comité de pilotage incluant tous les acteurs régionaux, étatiques et scientifiques, concernés par le mercure. Mais ce comité ne s'est jamais mis en place. La charge en incombait au responsable du programme de recherche pour qui cela n'était pas une priorité. Sa mise en œuvre aurait également été difficile du fait que la majorité des chercheurs du programme était basée en métropole. Un hydrobiologiste de l'IRD Cayenne (Carmouze) qui a travaillé sur la qualité des eaux de rivières du département et qui participe au programme mercure du CNRS, ayant auparavant travaillé plusieurs années au Brésil et en Bolivie, mobilise des chercheurs de différentes disciplines avec qui il avait déjà travaillé pour proposer une expertise, afin de combler ce maillon manquant. Il situe son expertise : « *à l'interface de la connaissance scientifique et de la décision, dans un cadre géographique plus vaste. Cela permet de récupérer un stock d'informations, de rassembler les meilleurs spécialistes, de cerner les points de convergences et de convoquer un espace disciplinaire plus étendu, adapté à une démarche interministérielle* »<sup>1</sup>. Il propose une distinction entre l'expertise et la recherche : « *La dynamique de l'expertise n'est pas centrée sur le problème lui-même mais sur les options politiques envisageables à son sujet* ». Il n'oublie pas de mentionner le cas Minamata dans la justification de son étude.

La directrice de la DIREN Guyane y voit un moyen de « *réorienter, le cas échéant, les recherches du programme mercure et que nous soyons associé à cette réflexion, dans le cadre d'un comité de suivi à constituer en Guyane* »<sup>2</sup>. Cette fois-ci, avant de donner son accord pour le financement de cette étude, la préfecture prend ses précautions concernant la publication de résultats : « *la communication sur cette étude ne se fera que a posteriori et sous contrôle plein et entier de la préfecture (validation préalable de toute communication à ce sujet)* »<sup>3</sup>. Le « *pôle de compétence* » qui est monté pour suivre l'expertise est composé de la préfecture et des représentants d'administration déconcentrées (DDASS, DIREN, DRIRE). Lors de sa première réunion, les membres insistent sur le fait que « *ce sont les organismes de recherche qui répondent aux sollicitations de l'administration, et non l'inverse. L'administration doit conserver la maîtrise de ces dossiers* »<sup>4</sup>. L'expertise mercure est donc l'occasion de mettre au clair la place de chacun et, pour les acteurs étatiques, de prévenir toute dépossession du dossier par la recherche. Etant donné la situation de stress ministériel et les précautions prises

---

<sup>1</sup> BDoc : mercure. Note de J.P. Carmouze au ministère de l'environnement, 1<sup>er</sup> octobre 1999.

<sup>2</sup> BDoc : mercure. Courrier de la Diren Guyane au ministère de l'environnement, au sujet de l'avancement des études menées sur le mercure, 26 octobre 1999.

<sup>3</sup> BDoc : mercure. Mel de la préfecture à la direction générale de l'administration et du développement sur l'expertise collégiale sur le mercure. 29 décembre 1999.

<sup>4</sup> BDoc : mercure. Ibid.

pour que cette expertise vienne combler les manques du programme Mercure du CNRS, le financement fut obtenu rapidement auprès du Ministère de l'environnement.

L'étude sur l'or est commandée par le premier ministre à la députée Taubira, en raison de son investissement sur cette question (cf. colloque 1996). La finalité du rapport est de « *préciser le cadre de l'exploitation aurifère, [...] la rendre conforme aux intérêts du département et de sa population* »<sup>1</sup>. Il lui est demandé de dresser un bilan et de faire des propositions concrètes sur 7 thèmes : aspect économique (apport de la filière à la Guyane), juridique (nouvelles procédures d'autorisation), sanitaire (pollution au mercure et cyanure), mais également la compatibilité avec la protection de l'environnement et la création du parc national (turbidité des eaux et destruction de la forêt, litige entre communautés), les moyens d'associer davantage les élus et enfin d'établir des modalités de coopérations avec les pays voisins. Ce rapport doit donc intégrer la question du mercure dans la question sanitaire, sans négliger l'ensemble des enjeux de l'orpaillage.

Si l'objet mercure englobe un ensemble de domaine, l'approche politique de l'or amène également un élargissement des enjeux. On voit notamment réémerger la question du parc national. C'est bien l'approche politique qui lui redonne sa place tandis que la recherche l'avait ignorée. Au sein des administrations décentralisées, la question du parc avait également été remobilisée en 1999 pour intégrer le programme mercure du CNRS dans le fonctionnement régional : « *Les personnes-relais de la mission parc pourraient efficacement être associées comme interface opérationnelle entre les populations et les scientifiques* »<sup>2</sup>.

Dans son rapport qui relève le défi d'une approche globale de l'or, la députée aborde la question du parc national dans un chapitre à part entière. La zone sud est pour elle à l'opposé d'une vision aussi nostalgique que fautive d'une forêt intouchée devant être préservée en l'état. En s'appuyant sur les travaux de Hurault<sup>3</sup> et sur des pièces d'archives de l'époque du premier rush, elle insiste sur la présence et « *la coexistence entre Amérindiens, bonis et créoles dans la région. [...] Ce n'est donc pas l'argument de la protection de la biodiversité qui peut fonder le débat sur l'occupation du Sud. C'est autour de prospective plutôt que*

---

<sup>1</sup> BDoc : mercure. Lettre de mission du premier ministre, 17 décembre 2000.

<sup>2</sup> BDoc : mercure. Courrier du Diren. 26 octobre 1999.

<sup>3</sup> Elle marque nettement sa défiance vis-à-vis des travaux des ethnologues Grenand, sans pour autant les nommer : « Les travaux de Jean Hurault, issus de plusieurs voyages, offrent des assurances par les dates, l'éloignement de l'auteur, la précision des descriptions, l'extériorité de ses descriptions par rapports aux enjeux relationnels actuels, et même à l'époque des voyages relatés » (Taubira, 2000, p. 88).

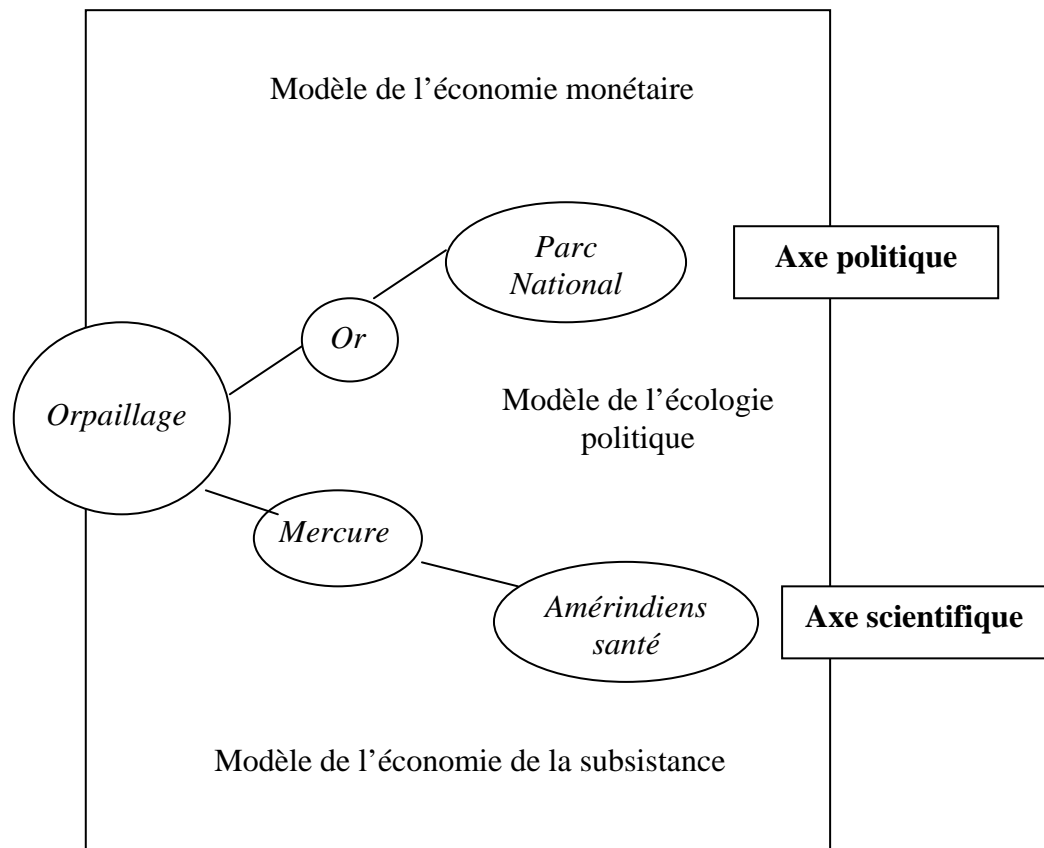


*d'arguments de repli, que doit librement et sereinement être décidée la destination de ce territoire* »<sup>1</sup>. Elle aborde ensuite la question du parc par « *la gestion directe du foncier par l'Etat* ». Dans cette section, elle dénonce la « *dépossession* » de la Guyane par l'Etat, quels que soient les aménagements qui ont été pris au fil de l'évolution de colonie en département. Les chiffres illustrent son propos : « *la propriété d'Etat couvre 7,5 millions d'ha, soit 90,4% du territoire, les propriétés privées 785 000 ha, le département 10 355 ha et les communes 4 206 ha* ». Elle dénonce également le fait que les seuls aménagements concernent des groupes ethniques, les créoles n'ayant accès à des territoires que s'ils sont agriculteurs. Outre que le parc ne doit pas être réalisé en fonction des enjeux de l'activité aurifère, en raison de la dépendance de celle-ci au cours mondial de l'or, variable non maîtrisable, elle affirme que le parc national doit tenir compte « *des réalités fortes* » qui composent la Guyane. Elle vise en cela la nécessaire intégration des amérindiens et noirs marrons au processus de création du parc mais aussi la compatibilité de la protection avec les projets d'aménagements régionaux. Son propos revient à une critique de la monopolisation du projet par des acteurs et enjeux métropolitains.

Son travail a suivi un processus inverse à l'expertise IRD. Au lieu d'une équipe où chacun construit son apport, c'est une personne seule qui a rencontré une multitude d'acteurs pour construire sa propre synthèse. Elle a ainsi réinvesti l'approche globale liée à l'enjeu du mercure lui-même lié à l'orpaillage, selon un angle politique. De ce fait elle restitue l'ensemble large des liens qui se nouent autour de l'orpaillage.

---

<sup>1</sup> BDoc : Taubira, 2000, p 89.



**Schéma 14 : De la disjonction au lien. Rôle de la science et du politique.**

La dimension politique de ces liaisons est également consolidée par l'investissement d'acteurs associatifs. Les associations de protection de l'environnement se positionnent contre l'orpaillage, ainsi que les défenseurs de la cause des amérindiens comme nous allons le voir dans la section suivante. Ces événements sont relayés par les médias et suscitent également des réactions en métropole. Le Ministère de l'environnement reçoit des courriers à ce sujet, des pétitions, auxquels il répond que des études sont en cours et il renvoie l'enjeu d'une action de terrain vers les services déconcentrés sur place.

L'initiative la plus intéressante sur ce point est la création d'un nouvel univers associatif, à la faveur de ces circonstances. Un collectif se crée, non pas sur l'or ou le mercure mais sur l'orpaillage, à la suite d'une réunion organisée par Attac Guyane en avril 2004. Son objectif est « *de réfléchir ensemble à la question de l'orpaillage en Guyane pour proposer des alternatives à la situation actuelle, déplorable, c'est-à-dire un contre pouvoir civil destiné à*

*déterminer les effets réels de l'orpaillage et ses bénéfices pour l'ensemble de la population* »<sup>1</sup>. Ce collectif se donne pour premier objectif de produire sa propre synthèse sur l'orpaillage, ce qui indique qu'ils considèrent que les études produites par la recherche et la députée ne sont pas suffisantes. Le collectif est essentiellement composé d'associations de protection de la nature mais aussi de personnes à titre individuel parmi lesquels deux administratifs (deux chargé de mission à la cellule scientifique du parc et à la DIREN) et quelques scientifiques travaillant en Guyane, un généticien (Catzéflis), un biologiste (Forget), une ethnobotaniste (Pagezy), un doctorant en ethnologie dirigé par P. Grenand (Davy) et enfin, le botaniste Hallé, dont nous avons analysé la position et le rôle en 1995. On retrouve donc une implication de chercheurs ayant des pratiques rapprochées avec leur objet, sur cette question. Leur position d'interface entre science et politique se fait sous une forme nouvelle par rapport à celles développées précédemment, plus collective, mettant moins en avant des individualités qu'une prise de position partagée.

Le collectif est organisé en groupes thématiques. Celui sur les amérindiens est intitulé : « *santé et droits des populations autochtones* » et doit rassembler des informations sur les « *intoxications et droits coutumiers* ». Si le collectif ne s'est pas rassemblé sous l'appellation « mercure », il a en revanche parfaitement intégré, comme nous l'avons déjà observé au niveau ministériel, l'indissociabilité entre amérindiens et pollution au mercure. C'est l'utilisation par les amérindiens eux-mêmes, de ce lien extrêmement solide, que nous allons maintenant étudier.

### **3. 3.2 Le recours au droit : approche amérindienne du mercure**

Les liens établis par la recherche offrent l'occasion aux leaders amérindiens de repositionner leurs revendications. Les populations amérindiennes du Haut Maroni devenues victimes de pollution, ont dès lors un outil supplémentaire, dans le registre de l'atteinte à leur santé, pour faire valoir leurs droits. A l'approche en aval du « problème mercure », affirmant que la solution à cette pollution est la modification de leurs comportements alimentaires, les leaders amérindiens répondent que « *les poissons à éviter sont les meilleurs et que l'on devrait*

---

<sup>1</sup> BDoc : Mercure. Compte-rendu de la première réunion du collectif orpaillage.

*d'abord interdire l'orpaillage* »<sup>1</sup>. Désignés comme victimes, ils retournent l'argument en adoptant une attitude critique vis-à-vis de l'Etat et de sa non gestion de l'orpaillage.

Le 15 juin 2000, le coordinateur général de la FOAG, adresse un courrier au Président de la République dont l'objet est « *la contamination par le méthylmercure<sup>2</sup> des communautés autochtones Wayana et Teko<sup>3</sup>* ». Il y demande une interdiction totale de l'orpaillage, une réparation des sites dégradés et une indemnisation des populations touchées. Dans un dernier point, il demande la reconnaissance officielle par la France de l'existence des populations autochtones. Le « problème mercure » est donc un moyen de réintroduire dans l'agenda politique leurs revendications.

Cette demande n'ayant pas été prise en compte, les leaders amérindiens la réitèrent, en adoptant la voie juridique pour toucher le politique. Le 15 janvier 2001, A. Tiouka, en tant que coordinateur délégué de la FOAG et « *consultant en droits de l'homme* », dépose une plainte contre X pour empoisonnement auprès du Procureur de la République. La plainte « *dénonce la pollution au mercure de l'environnement vital des populations du Haut Maroni* » en s'appuyant sur des chiffres extraits des rapports Inserm et INVS. Dans un texte publié par le Groupe de Travail International pour les Peuples Autochtones<sup>4</sup>, il élargit le « problème mercure » au-delà du seul Haut Maroni : « *Sur les fleuves Maroni et Oyapock, et plus précisément sur les territoires autochtones* »<sup>5</sup> et reprend les propos de son frère en 1984 lors de son discours et ajoute : « *La question de la pollution par le mercure des ressources naturelles des peuples autochtones de Guyane s'inscrit pleinement dans cette problématique* ». La « *pollution par le mercure du milieu aquatique [...] a des conséquences sanitaires pour nos peuples qui tirent traditionnellement leurs moyens de subsistance de la pêche et de la chasse* ».

---

<sup>1</sup> Charlet, Boudou, 2005 p. 80.

<sup>2</sup> Les études menées sur le mercure ont permis de préciser que c'est sous sa forme méthylée qu'il entre dans le réseau d'eau : « Le mercure organique rejeté dans l'environnement par des sources naturelles ou industrielles est en partie drainé dans l'eau des rivières, des étangs, des lacs et des océans; il se dépose dans les sédiments où il est méthylé par des bactéries » (Fréry et al., 1999).

<sup>3</sup> L'étude épidémiologique de 1997 étend ses recherches à toute la région du Haut Maroni où vivent les wayanas. Dans certains villages vivent également des teko, autrefois appelés émerillons.

<sup>4</sup> Ce groupe de travail est la branche française de IWGIA, une organisation internationale militant pour les droits de l'homme et l'autodétermination, le droit de populations autochtones à contrôler les terres et à se développer. Le groupe français est présidé par l'anthropologue Simone Dreyfus-Gamelon qui a dirigé la thèse de l'ethnologue Grenand.

<sup>5</sup> BDoc : mercure. Plainte contre X déposée par la FOAG. 15 janvier 2001. p. 1.

Il énonce le lien entre l'enjeu sanitaire et les activités de subsistance, dont nous avons vu qu'elles permettent de désigner indirectement les amérindiens depuis l'arrêté créant les ZDU en 1987 et désigne également les noirs marrons depuis les accords de Twenke. Le résultat est une évolution des chaînes causales mises en place : à la liaison /pollution au mercure-santé-tradition/, il faut ajouter : /moyens de subsistance/. Par l'emploi de cette expression, il élargit la question de l'alimentation des wayanas à l'ensemble des moyens de subsistance de tous les « peuples » amérindiens du sud.

Cet enchâssement de liens n'est pas pure rhétorique. Il établit des correspondances. L'auteur n'oublie pas que la pollution au mercure est causée par l'orpaillage. Lorsqu'il reprend les résultats de l'étude de l'INVS de 1998, il les complète en pointant la responsabilité de l'Etat français dans le développement de cette activité. Pour lui, l'orpaillage se fait « *en toute impunité* » dans « *une zone protégée par arrêté préfectoral depuis les années 70* ». Il s'agit donc d'un « *défaut de contrôle de l'application du droit préfectoral* »<sup>1</sup>. La revendication communautaire s'appuie donc sur une dénonciation des dysfonctionnements de l'Etat.

Il avance comme solution le recours au droit et à son application. Il en appelle au droit international : la déclaration des droits de l'homme et le pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels<sup>2</sup>. Il reformule dans le cadre de ces textes l'enjeu de la pollution au mercure : il s'agit d'une violation des droits des amérindiens. « *Les peuples autochtones concernés étant dépendants des ressources naturelles (eau, terre) puisqu'ils y puisent leurs moyens de subsistance, toute atteinte à ces ressources et toute intoxication de la chaîne alimentaire constituent conséquemment une violation du droit à l'alimentation. Par ailleurs, le taux de méthylmercure décelé sur les peuples concernés étant largement supérieur aux normes prescrites par l'OMS, il y a aussi violation du droit à la santé* ». Dans cette déclaration, alimentation et santé ne sont plus des thématiques de recherche mais des objets de droit. Ces droits sont « violés », et la population est atteinte dans son « intégrité ».

L'équipement juridique des leaders amérindiens ainsi que leur positionnement politique prend ici tout son sens. La capacité de retraduction de données scientifiques que cette compétence leur confère, fait évoluer la dimension politique du « problème mercure ». Ils vont au-delà des enjeux d'économie et d'aménagement du territoire. Ils demandent à l'Etat français de se

---

<sup>1</sup> BDoc : mercure. Ibid., p. 2.

<sup>2</sup> Texte adopté par les Nations Unies en 1966 et ratifié par la France en 1980.

positionner sur le terrain du droit et de répondre ainsi du traitement qu'elle fait subir à certains de ses habitants par l'absence de contrôle d'une activité économique.

La plainte de la FOAG a été jugée non recevable et la contradiction entre l'attribution d'autorisations minières et l'arrêté préfectoral de 1970 a été qualifiée par le secrétaire d'Etat à l'Outre-mer d' « *erreur administrative* »<sup>1</sup>. Les leaders de la FOAG s'adressent alors au parlement européen pour faire valoir leur plainte. Ils la complètent par une pétition remobilisant les résultats de l'étude IVS et INSERM de 1999<sup>2</sup>. La Communauté Européenne ouvre alors une procédure d'infraction au droit communautaire, au sujet de « *la qualité des eaux, fleuves et rivières de Guyane et des eaux de consommation humaine pour le paramètre mercure ainsi que les mesures prises pour réduire la pollution des cours d'eau par les rejets de l'activité minière* »<sup>3</sup>. Dans cette phase de contentieux qui s'amorce entre le niveau européen et national, l'enjeu des chiffres issu de résultats d'études est primordial. Le gouvernement français répond, remobilisant les chiffres du programme mercure au niveau de l'ensemble de la Guyane et non d'un site en particulier et en les mettant en regard des normes européennes plutôt que de celles de l'OMS. De ce fait, le taux de mercure se situe en-dessous de la norme prise comme référence.

A ces chiffres est ajouté l'argument que la contamination de la population est liée à la consommation de poisson et non à l'eau potable. En outre, le gouvernement utilise dans sa réponse les subtilités de cette contamination. Il est rappelé la présence en Amazonie de mercure à l'état naturel et de conclure : « *l'activité minière serait directement à l'origine d'une fraction très réduite du mercure présent dans les eaux après les études réalisées* »<sup>4</sup>. Un document joint non daté rappelle également que « *le stock historique d'origine anthropique fixé dans les sédiments a été estimé en 1993 par le BRGM à 230 tonnes de mercure* ». La difficulté pour le programme de recherche de définir les causes de la présence du mercure, est ici remobilisée dans le domaine politique. La réponse omet de dire que si la source principale de mercure n'est pas celle utilisée à l'heure actuelle dans l'orpaillage, cette activité n'en demeure pas moins le point d'origine de la remise en circulation du mercure, naturelle et

---

<sup>1</sup> Propos de J.-J. Queyranne dans le numéro de France-Guyane du 18/03/2000, rapporté par A. Tiouka.

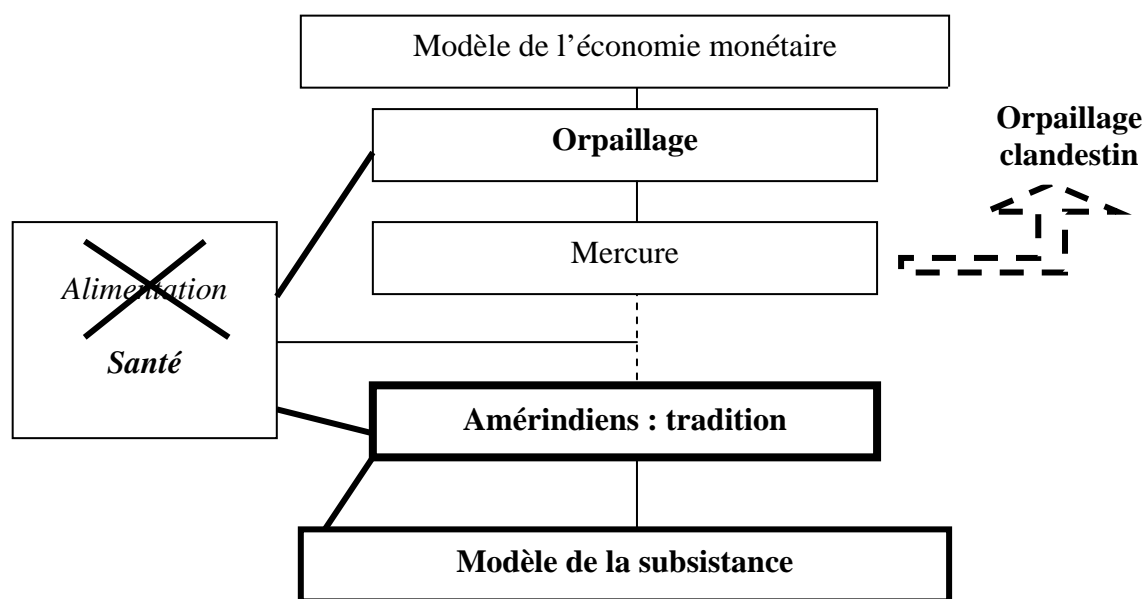
<sup>2</sup> BDoc : mercure. Courrier du 30 novembre 2001 de la direction générale de l'environnement de la Communauté Européenne à l'ambassadeur de la France à l'Union Européenne.

<sup>3</sup> BDoc : mercure. Note de la direction de l'eau au ministère de l'environnement adressée au préfet et à la Diren. 26 février 2002.

<sup>4</sup> BDoc : mercure. Réponse du secrétaire général du comité interministériel SGCI pour les questions de coopérations économiques européennes, 13 février 2002.

historique, stocké dans le sol, comme les biologistes Charlet et Boudou l'ont clairement exprimé dans leur article dans *La Recherche* paru en 2002.

La réponse invoque d'autres arguments complémentaires, comme les difficultés d'action sur ce territoire de forêt dense et l'évolution du cadre législatif en cours. La directrice de la DIREN apporte des arguments complémentaires pour défendre la position de la France, notamment les efforts faits pour accompagner la profession. Elle conclut en déplaçant le problème du mercure vers celui de l'orpaillage clandestin : « *si cette plainte pouvait servir à ce que le Ministère relance le préfet pour arrêter l'orpaillage illégal sur la Waki (au sud de Maripasoula, dans le projet de parc et à l'amont des villages qui ont les doses de contamination par le mercure les plus élevées) ce serait bien !* »<sup>1</sup>. Dans cette réponse, on lit l'intégration forte entre problématiques : la revendication amérindienne passe par la dénonciation d'une intoxication, cette dénonciation amène l'Etat à remobiliser les recherches menées tout en les déplaçant : elle souligne l'importance de l'orpaillage clandestin dans un site intégré au projet de parc.



Travail politique des porte-parole amérindiens : ———

Travail de déplacement opéré par les représentants de l'Etat : - - -

### Schéma n°15 : De la disjonction au lien.

#### Reformulation des liens scientifique par les acteurs politiques.

<sup>1</sup> BDoc : mercure. Courrier de C. Joanny à la direction de l'eau au ministère de l'environnement. 16 juin 2002.

Ce nœud va perdre l'un de ses fils lorsque le préfet qui, selon le travail d'investigation mené par le correspondant du Monde en Guyane, était lié à l'orpaillage clandestin sur la Waki, est remplacé par un autre, en 2003. Cet élément, ajouté aux mesures législatives prises en 2004, vient compléter les réponses de l'Etat français faites à la Commission européenne et clore la procédure de contentieux.

Pour autant, les liens établis lors du passage de l'objet mercure de la recherche à la politique perdurent à travers le projet parc. En 2003, le problème de la Waki étant dénoué, l'Etat ayant pris des mesures pour endiguer l'orpaillage clandestin, il est en mesure de proposer à nouveau un projet de parc.

### **3.3.3 Conséquences du mercure dans le projet de parc**

Dans le dernier projet de parc, présenté en juin 2006 et soumis à l'enquête publique à l'automne de la même année, l'orpaillage et la pollution au mercure sont intégrés aux thématiques précédentes. Ils sont présents sous trois modalités : la présence de mercure comme caractéristique du milieu naturel, l'orpaillage comme destruction et menace pour la forêt, l'orpaillage et le mercure comme atteinte à la qualité de vie des habitants.

Le mercure est donc devenu une caractéristique supplémentaire de l'environnement naturel du futur parc. Dans la partie consacrée aux « *enjeux écologiques* », apparaissent les savoirs constitués dans le cadre de l'objet mercure. La présence naturelle du mercure dans les sols guyanais est mobilisée pour consolider l'idée qu'il faut préserver de grandes surfaces de tous remaniements, sans quoi ce mercure stocké entre dans la chaîne alimentaire. Les nuances entre mercure anthropique et naturel, développées dans le programme Mercure, sont donc ici remobilisées et dissociées du problème spécifique de l'orpaillage<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> BDoc : parc national. Projet de parc 2006, p. 12.



Evoquée dès l'introduction, l'activité minière, notamment illégale, est l'occasion de réinvestir le registre de la menace par une activité humaine, comme cela a été le cas lors du premier projet de parc en 1978 à la suite du « Plan vert ». « *La préservation de cette forêt [...] est menacée par certaines activités notamment les exploitations minières illégales, ou légales* »<sup>1</sup>. Cette menace touche l'environnement selon deux modalités : les destructions et la pollution. Les destructions sont multiples : « *destruction de la forêt ripicole<sup>2</sup>, turbidité des eaux, colmatage du lit* »<sup>3</sup>. Ces atteintes dont l'impact est immédiat et visible, sont traitées dans un paragraphe en-dehors de la pollution au mercure. Cette dernière est évoquée dans un autre paragraphe, associée au danger de contamination : l'activité minière est « *polluante pour les écosystèmes et menaçante pour les populations* »<sup>4</sup>. L'orpaillage illégal est alors évoqué comme « *la principale cause de la détérioration de l'environnement* ».

Le thème de la santé est constituée par deux problèmes : les maladies et la contamination par le mercure. La désignation de causes et de leviers pour y remédier suit logiquement les deux voies qui leurs correspondent : manque d'infrastructures publiques, orpaillage. C'est bien l'objet mercure qui a fait émerger la question de la santé dans le parc. L'émergence de cette nouvelle thématique est marquée par cette pollution mais n'en constitue pas le seul contenu.

Dès lors, pour le parc « *l'éradication de cette activité en amont et à proximité des zones de vie est un enjeu essentiel* ». De fait, le projet annonce que « *toute activité minière ou industrielle [sera] interdite dans le cœur du parc* »<sup>5</sup>. Tout l'enjeu pour les contradicteurs du projet et les miniers réside donc dans les parties autres que le cœur du parc : les « *zones de libre adhésion* » (voir le tracé du parc en 2007 annexe repères n°5). Dans ces zones, c'est la charte du parc et non le décret de création qui déterminera l'autorisation et les conditions de son exercice. Dans ce cadre, le projet énonce comme principe que l'orpaillage autorisé ne devra pas « **mettre en péril les objectifs du parc amazonien ni la santé de ses habitants** »<sup>6</sup>, principe qui n'aura pas de valeur contraignante sur le plan juridique s'il n'est pas inscrit dans le décret. Les « zones de libre adhésion » correspondent aux zones habitées et ne feront partie du parc que si les décideurs de la commune le souhaitent. Etant donné les divergences de points de vue que nous avons notées entre décideurs communaux et habitants, notamment à

---

<sup>1</sup> BDoc : parc national. Projet de parc 2006, p. 5.

<sup>2</sup> Ce terme désigne la forêt de bord de rivière.

<sup>3</sup> BDoc : parc national. Ibid., p. 16.

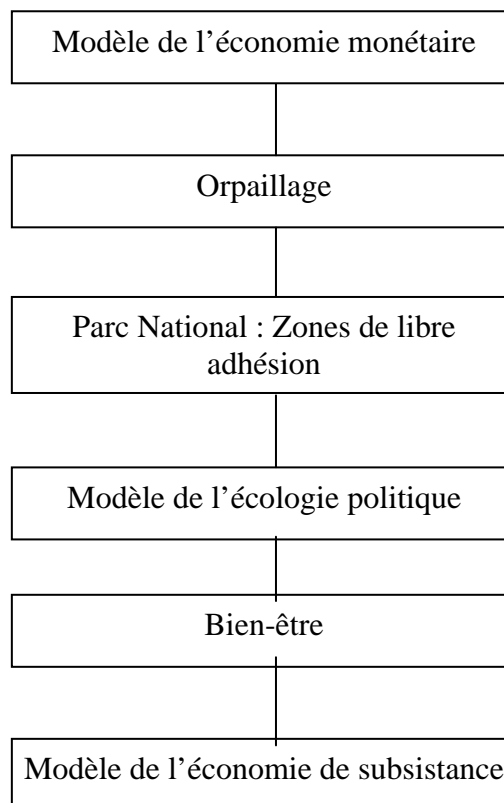
<sup>4</sup> BDoc : parc national. Ibid., p. 20.

<sup>5</sup> BDoc : parc national. Ibid., p. 32.

<sup>6</sup> BDoc : parc national. Ibid., p. 38. Gras et souligné dans le texte.

Maripasoula, cette annonce d'une interdiction totale d'activités minières est sujette à interprétations. Le renvoi des discussions sur ce sujet à l'après création du parc permet de lever l'opposition entre le parc et l'orpaillage, c'est-à-dire entre le modèle de l'économie monétaire et l'écologie politique.

Lorsque la problématique orpaillage-mercure est formulée au sujet des populations habitant le futur parc, elle prend une dimension nouvelle. Le lien entre particularisme des populations du Sud et atteinte à leur santé est reformulé dans un nouvel objectif que se donne le parc : « *assurer le bien-être des populations* »<sup>1</sup>. Le lien que nous avons vu plus haut se solidifier entre mercure et amérindiens aboutit à une nouvelle approche de l'ensemble des populations du sud. Avec le terme bien-être, le parc intègre une dimension qualitative à son projet. « *Le bien-être des populations forestières passe par la reconnaissance de leur identité culturelle, mais aussi une bonne intégration sociale et des conditions sanitaires convenables* »<sup>2</sup>. Le terme « bien-être » est englobant, il désigne trois objectifs : la reconnaissance identitaire, l'intégration sociale et l'amélioration de leur santé.



**Schéma n°16 : De la disjonction au lien. Aboutissement**

<sup>1</sup> BDoc : Parc National. Ibid. p 17.

<sup>2</sup> BDoc : Parc National. Ibid. p 17.

Par le terme « bien-être », aux thématiques culturaliste et sanitaire s'ajoute la notion d'intégration. L'accès à des infrastructures sanitaires participe de leur « *désenclavement* »<sup>1</sup> donc à leur intégration ou comme le souligne plus loin le texte, elles doivent « *trouver leur place* »<sup>2</sup>. La notion d'intégration renvoie donc à l'enjeu social fondamental de la mise en ordre des relations entre différents groupes sociaux. Lorsque l'orpillage clandestin est évoqué, la thématique sanitaire est associée à l'enjeu de l'ordre social : elle est « *génératrice de problèmes de santé et de désordres sociaux* »<sup>3</sup>. Ordre et intégration, la dimension sociale adjointe aux thématiques liées dans l'objet mercure amplifie l'envergure de la problématique mercure-orpillage dans le parc.

Ainsi, lorsque la question de la pollution au mercure touche les populations, et non plus seulement l'environnement, elle entraîne une vision englobante et synthétique. Plusieurs enjeux s'enchaînent à la faveur de l'entrée de l'objet mercure dans le projet de parc.

Du fait de l'élargissement considérable des porte-parole intégrés au dispositif du projet de parc, on peut dire que l'Etat a voulu construire un projet participatif. Etant donné que le projet final, scellé dans un décret de loi, maintient le primat de la possibilité du développement de l'orpillage sur la protection des amérindiens, on peut dire que la participation élargie n'interdit pas l'exercice du pouvoir qui, dans ce cas, s'exprime dans un arbitrage entre deux groupes, l'un allié à un secteur économique, l'autre à un objet naturel.

---

<sup>1</sup> BDoc : Parc National. Ibid. p 17.

<sup>2</sup> BDoc : Parc National. Ibid. p 17.

<sup>3</sup> BDoc : Parc National. Ibid. p 17.

### CONCLUSION DU CHAPITRE 3

L'avènement de l'orpaillage puis de l'objet mercure qui lui est lié, reconfigurent les liens entre les objets fondateurs du projet de parc ainsi que le jeu d'acteurs en présence. Les conflits générés par l'orpaillage et notamment par la partie illégale de ce secteur vont être traduits par l'objet mercure. Les oppositions entre acteurs sont reformulées par la chaîne de contamination de la nature et des hommes par le mercure. Cette reformulation va ordonner les liens entre tous les éléments qui composent le projet de parc.

La thématique de la santé resurgit à la faveur de cet objet. L'énonciation des causes et conséquences de la présence du mercure et de sa manière de circuler entre les hommes et la nature transforme la question de la protection de la nature en enjeu de protection de la santé des amérindiens. Le registre d'action politique est ainsi modifié par l'émergence de l'objet mercure. Comme en 1970, les enjeux préexistants à la mise en place d'une politique de protection se cristallisent autour d'une figure menaçante et rendent incontournable l'action politique.

Outre les actions de modifications réglementaires des activités minières et l'accentuation du contrôle de l'orpaillage, l'Etat veut inciter les amérindiens à modifier leur alimentation afin qu'ils ne soient plus contaminés par le mercure. Cette approche est refusée par les leaders amérindiens qui réinvestissent cette question afin de faire valoir leurs droits. Le problème mercure est alors transposé dans l'univers juridique. L'évolution de la loi sur les parcs nationaux et la création du parc sont supposées y répondre.

### CONCLUSION DE LA PARTIE 3

Du Sommet de la Terre à Rio en 1992 à sa création en 2007, le projet de parc a été un espace de débats, de conflits et d'enjeux politiques intenses. Entre ces deux dates, il a été considérablement transformé du fait de l'évolution de la Guyane avènement de l'orpaillage, de la démultiplication des associations de protection de la nature, de l'internationalisation des leaders amérindiens, et de l'évolution des élus. Il a également été transformé du fait des caractéristiques du dispositif du projet : le changement des personnes en charge du dossier, l'élargissement des thématiques prises en compte, et la création des relais du parc.

Un travail sur les procédures de représentation est au cœur des transformations du projet. Les représentants des objets fondateurs évoluent peu mais ils doivent cohabiter avec des représentants de nouveaux êtres sociaux (les noirs marrons, les orpailleurs) et un nouvel objet naturel (le mercure). La symétrie entre ces représentants au sein du dispositif parc rend l'acte politique de création du parc impossible. L'objet mercure va construire un ordonnancement de liens sur la base des causes et conséquences de sa présence sur le périmètre du futur parc. L'enjeu du passage du vivant au non-vivant des amérindiens, exprimé à travers la thématique de leur santé, devient alors central, et l'action politique peut se déployer en mobilisant la figure menaçante du mercure et des maladies et destructions qu'il provoque.

Le raisonnement construit dans le dernier projet de parc afin de justifier sa création mobilise tout à la fois des êtres et des objets naturels et sociaux. Il est transversal aux catégories du naturalisme.

## CONCLUSION GENERALE

---

L'analyse du jeu d'acteurs et des réseaux scientifiques nous a permis de suivre l'évolution des objets de recherche centraux dans le projet de parc. Nous avons pu ainsi reconstituer le cheminement de la formation et de l'évolution des trois objets fondateurs : faune, flore, amérindiens, leur reformulation par l'approche de l'écologie scientifique et la recomposition de l'ensemble par l'objet mercure.

Cette analyse était un outil pour comprendre comment et pourquoi s'opère le passage d'un objet de recherche à un objet politique. Notre objectif était de saisir les transformations qu'opère ce passage sur l'objet lui-même et sur les recompositions qu'il amène dans le projet de parc. Nous avons analysé ces recompositions comme étant des signes de transformations plus fondamentales à l'œuvre dans la manière dont la recherche modifie notre rapport à l'environnement.

Au final, la transformation d'un objet de recherche en objet de politique de protection nous donne à voir une tension entre naturalisme et recherche d'analogies. Le naturalisme, tel que l'anthropologue Descola l'a défini (Descola, 2005) est basé sur une frontière étanche entre les concepts de nature et de culture. Nous avons vu, au fil de l'analyse, que les dispositifs scientifiques et administratifs sont imprégnés par ce modèle. L'approche disciplinaire dans le découpage d'objets de nature et d'objets sociaux et la construction d'une antinomie entre exploitation des ressources de la nature et préservation de celles-ci dans l'administration en charge de l'environnement, en sont l'illustration la plus évidente.

Mais nous avons pu également observer qu'au fondement des disciplines comme l'ethnologie et la botanique en Guyane, les frontières entre objets sociaux et naturels n'étaient pas si évidentes. L'ethnologie s'est forgée dans la filiation de la médecine ; la botanique et la zoologie incluaient à leurs débuts un recueil des usages sociaux liés à leur objet. Une fois les frontières disciplinaires plus clairement établies, nous avons vu les liens noués entre différents segments socio-naturels (objet amérindien, approche de l'écologie scientifique) par les objets que ces disciplines constituaient. Cette capacité à constituer et stabiliser des liens a été abondamment étudiée par les sociologues des sciences de l'école latourienne, dans la lignée des études de science studies des anglosaxons Shappin et Shaffer. Mais plus rarement une

recherche avait suivi ces liens dans la manière dont ils travaillent les concepts de nature et culture dans un projet politique comme le projet de parc.

La logique politique n'est pas distincte du processus de construction de liens par la recherche scientifique, mais elle contient l'enjeu fondamental de la mise en œuvre, de l'agir politique, qui suppose une hiérarchisation de ces liens. La production de nouveaux objets et chaînes de raisonnement par la science ouvre de nouveaux espaces politiques comme celui du parc. Mais, au sein de ces espaces politiques, le passage du raisonnement à l'action suppose une organisation des éléments mis en lien, une priorisation. Nous avons vu qu'avant l'émergence de l'objet mercure, l'ensemble des éléments reliés au sein du parc était symétriquement considéré et de ce fait n'aboutissait pas à une définition effective et définitive du parc, de ses limites et de ses règles de fonctionnement. L'organisation entre les différents éléments du projet s'est basée sur la construction de significations différentielles. L'objet mercure donne à chaque objet antérieur et nouveaux êtres représentés dans le parc une place réajustée en regard de la présence du mercure. La mise en avant de la menace que le mercure fait peser sur la santé des amérindiens confère à la place de chacun une signification : tel élément de l'objet faune (poisson nommé Piraïe) est porteur du mercure, tel élément de l'objet amérindien (le mode d'alimentation) est le moment où la contamination touche les hommes, tels êtres sociaux (les orpailleurs) sont responsables de l'augmentation de la présence du mercure dans l'environnement naturel, etc. Le processus de dénonciation du passage du vivant au non-vivant donne à voir l'organisation de ces significations. Le schéma d'ensemble qui s'élabore à partir de cette répartition des significations tend à construire des correspondances entre différents éléments de la réalité, quelle que soit leur appartenance à la nature et à la culture.

Si c'est bien le naturalisme qui détermine la catégorisation première aussi bien dans la recherche que dans l'administration de l'environnement, les liens entre objets naturels et sociaux sont en réalité au fondement de la politique de protection de la nature qu'est le parc. Il est donc possible de dire que le processus de constitution d'un objet de recherche répond aux caractéristiques du modèle naturaliste, la mise en ordre des données en étant imprégnée : « Point de relations au sein de ces répertoires d'êtres décontextualisés, hormis celle de subsomption inclusive propre au classement » (Descola, 2005, p. 327). Mais les liens qui ressortent au final de ces objets amènent une évolution de ce modèle de relation et des catégorisations qui le fondent. Descola note que le naturalisme a comme particularité, en regard des trois autres ontologies, d'avoir été « constitué dans un climat de discussions

critiques et d'épreuves empiriques qui lui donnent cette caractéristique originale de sécréter sans cesse des points de vue hétérodoxes remettant en question les distinctions qu'il trace entre la singularité de l'intériorité humaine et l'universalité des déterminations matérielles prêtées aux existants » (Ibid. p. 244). Ces points de vue hétérodoxes sont peut-être davantage fondés par le caractère hybride de certains objets que par des personnes. En effet, les objets que nous avons suivis construisent tout d'abord des liens qui, lorsqu'ils sont appropriés par des acteurs sociopolitiques, peuvent fonder un raisonnement global, qui tend à traverser les frontières entre nature et culture.

Revenons plus précisément sur le parcours suivi par les objets au sein du parc pour préciser cette affirmation. A chaque étape d'élaboration du projet de parc, un objet de recherche traduit en objet de politique de protection prend une place centrale. Il accède à cette place centrale grâce à sa capacité à englober plusieurs thématiques, ou à relier plusieurs objets de recherche.

Les amérindiens, entendus comme objet de recherche, sont devenus le socle du premier projet de parc, à partir du moment où l'enjeu de leur survie était lié à l'enjeu de l'évolution de la forêt.

Lorsque la forêt devient un objet sur lequel de nombreuses recherches sont centrées, c'est autour de lui que se recompose le projet de parc dans sa deuxième version. C'est alors, à travers l'angle d'approche constitué par l'écologie scientifique, que les objets faune, flore et amérindiens sont reformulés. La forêt est alors renommée « écosystème tropical humide », et par cette évolution, elle englobe d'autres dimensions que le seul élément végétal qui la constitue. Cet objet de recherche devient un enjeu de protection à partir du moment où il relie ensemble des objets naturels et humains.

Le mercure est l'exemple le plus abouti de la capacité d'un objet de recherche à établir des liens entre différents segments des relations société-nature. Etant donné les élaborations précédentes dans le projet de parc (plusieurs objets, déjà reliés entre eux), le mercure acquiert rapidement une capacité métonymique importante. Il devient une sorte d'objet chapeau qui en recouvre plusieurs autres. La forêt devient ainsi une voie de passage entre deux activités humaines : orpaillage d'un côté, pêche de l'autre, à la faveur de l'étude d'un métal.



On observe donc qu'un objet de recherche devient un objet de politique de protection, lorsque son existence est liée à celle d'autres objets. Ces liens ont d'autant plus de poids en politique que les registres auxquels ils appartiennent (nature / culture) sont hétérogènes. Bien évidemment, ces liens ne se constituent pas en eux-mêmes. Leur existence est conditionnée par le degré d'imprégnation de l'objet de recherche par deux dimensions : la place accordée au sensible dans le recueil de données, la proximité avec des enjeux politiques par la discipline ou l'objet. Une série de circonstances favorise cette imprégnation : engagement politique d'un chercheur du fait de son expérience de terrain (observation directe d'une société frappée par la mort), du type de recueil de données qu'il a effectué (imprégnation personnelle et sensible du chercheur), de la porosité de sa discipline à des enjeux politiques (ethnologie / écologie), des enjeux politiques qui fondent son objet (cas du mercure). De ce fait, certains objets sont construits dans la recherche qui leur est consacrée, avec une plus grande considération des enjeux politiques qui peuvent lui être liés. Pour autant, c'est de circonstances qu'il faut parler puisque l'intentionnalité seule d'un acteur, fut-il chercheur en contact avec de hauts décideurs comme Hurault, ne peut à elle seule rendre effective ces liens. La protection du sud où vivent les amérindiens en 1970, n'a pu aboutir qu'avec le recours à la compétence de médecins.

Aussi, la mise en politique de la nature se fonde sur une traversée des frontières établies dans le naturalisme, traversée que le travail de construction de liens par la recherche favorise. On peut lire dans cette évolution, une tension vers d'autres modèles de relation à la nature. Descola note que l'analogisme était notre « schème de pensée » au Moyen Age et à la Renaissance, analysé par Foucault dans *Les mots et les choses*, et à l'heure actuelle « sa fonction de réducteur d'incertitudes [affleure] occasionnellement » (Descola, 2005, p 285) en Occident, dans des pratiques comme l'astrologie. Les exemples les plus parlants de modèles analogiques sont le fonctionnement chinois, dont les principes philosophiques imprègnent tout autant la médecine et la divination que le choix de l'habitat pour un individu ; également le système indien où l'organisation sociale en castes est définie en étroite relation avec la cosmogonie. L'analogisme est donc un système de pensée où tout est connecté, sans mise à distance par des échelles de temps et d'espace, sans séparation conceptuelle entre nature et culture, entre fonction politique et scientifique. Pour Descola, le « schème analogique » est « un rêve herméneutique de complétude » (ibid., p. 281). Cette ambition de complétude ne

pouvait qu'exercer une attraction sur notre mode de relation où le classement dans des colonnes étanches touche à ses limites face à une problématique comme celle du mercure.

Il n'est pas possible, avec pour seule base cette recherche, d'affirmer que l'on observe un passage d'un mode de relation naturaliste à un mode analogique. Toutefois, à chaque étape d'élaboration et de reformulation des objets centraux du projet de parc, nous avons pu observer une recherche de complétude. Dans le dernier projet de parc, on observe cette tension vers une approche globale, un raisonnement du tout. Dans ce dernier objet, et au fil de sa réappropriation sociopolitique, on voit se constituer des correspondances entre différents éléments sociaux et naturels, un ordonnancement du réel selon une logique plus circulaire que linéaire. La réflexion en terme de pollution nous amène à casser les frontières entre nature et culture, entre savoir scientifique et action politique, et à établir des renvois entre l'échelle planétaire et l'échelle d'observation humaine directe : la destruction de la forêt guyanaise, l'orpaillage, la pollution des poissons consommés par les amérindiens et le changement climatique sont pris dans la même ronde réflexive.

En cela, on retrouve certains traits de l'analogisme qui « fractionne l'ensemble des existants en une multiplicité d'essences, de formes et de substances séparées par de faibles écarts, parfois ordonnées dans une échelle graduée, de sorte qu'il devient possible de recomposer le système des contrastes initiaux en un dense réseau d'analogies reliant les propriétés intrinsèques des entités distinguées » (Descola, 2005, p. 280). Le mode de réflexion dans lequel un objet comme le mercure nous fait entrer n'est pas similaire à cette définition de l'analogie, mais comparable en certains points. Par exemple, il n'y a pas dans les discours et écrits que nous avons observés, une dimension religieuse, une référence à une cosmogonie pour expliquer les correspondances entre objets. Il n'y a pas non plus une similitude totale comme dans l'analogie où le feu, tel point dans le corps et telle divinité ne sont pas distinguées par leur « intériorités ». En revanche, il y a des liens qui sont noués entre des segments de la réalité que la distinction entre nature et culture devrait au contraire éloigner : forêt et êtres humains, mercure et poissons, chasse et équilibre écologique. De la même manière, l'approche linéaire du temps est mise à mal lorsque les scientifiques démontrent que le mercure qui pose problème aujourd'hui était stocké dans le sol depuis la première ruée vers l'or et qu'il est remis en circulation dans la chaîne trophique par les pratiques actuelles de l'orpaillage. A cette abolition de la distance par le temps s'ajoute une atténuation de la distance construite par les échelles spatiales. Tout l'enjeu de protection de la forêt de Guyane

repose sur sa relation étroite et stabilisée avec l'ensemble des forêts tropicales de part le monde.

A ce point de convergence s'ajoute l'enjeu politique qui, on l'a vu, prend une place de plus en plus centrale à mesure que les objets se répondent les uns aux autres, au point qu'à l'heure actuelle, les savoirs scientifiques qui ont constitué le parc passent pour des évidences, et que l'action politique en direction de l'orpailage passe par la programmation d'étude et de recherche. Dans le modèle analogique également, Descola affirme que « la fonction politique [est] décisive » (Idem, p 414). La cause en est différente : il s'agit de maintenir un ordonnancement de liens entre toutes les subjectivités, mais on retrouve tout de même cette place centrale du politique.

On peut aller encore un peu plus loin en tâchant d'expliquer la place de la menace par rapport à cette tension entre modèle naturaliste et analogique. Cette transgression de la frontière entre nature et culture est traduite dans le registre politique comme étant une menace. On pourrait dire qu'à chaque étape du projet de parc où est mobilisée la notion de menace, c'est une menace sur le naturalisme qui est implicitement formulée. C'est finalement l'établissement d'un lien de dépendance de la nature à la culture, et inversement, qui constitue une menace : une activité humaine ayant des conséquences sur l'environnement ou une caractéristique de l'environnement modifiant une société humaine, sont perçues comme une anomalie. Cette anomalie devient danger quand le lien de dépendance est un lien de destruction.

Enfin, l'enjeu fondamental que recèle la thématique de la santé, trouve ici sa place. La santé est en elle-même un lien entre nature et culture, elle est la biologie de l'homme. Elle est donc le siège où se rencontrent les deux concepts que tant de dispositifs tendent à séparer, elle est le lieu de la synthèse, où tout se rencontre. A partir d'elle s'énonce une menace, celle d'une atteinte à l'homme comme à la nature, comme une flèche qui toucherait deux cibles en même temps. Le registre de la santé est donc d'une efficacité redoutable pour énoncer la transgression des frontières entre nature et culture, science et politique. C'est sans doute pour cela que lorsque la santé de l'homme est en jeu dans une chaîne de pollution, un tel effroi nous saisit. Il nous est difficile d'accepter d'exister socialement, politiquement et scientifiquement, par la mise en avant de notre condition biologique.

Au sein de cette approche qui tend vers l'analogisme, la catégorie de la domestication que Descola situe comme centrale dans le naturalisme, est questionnée. Créer le parc aurait pu être une opération de domestication de l'intérieur de la Guyane. Mais toute l'ambiguïté du projet est de faire entrer dans notre fonctionnement politique global un espace catégorisé comme sauvage. Que reste-t-il de cette catégorisation de sauvage lorsque la biodiversité de la forêt est cartographiée, les leaders amérindiens sont devenus spécialistes du droit international et les poissons rendus non comestibles par la présence du mercure ? L'ensemble des circonstances qui ont amené à la création du parc incite à penser que rechercher à apprivoiser pourrait être plus pertinent et fructueux dans un raisonnement analogique que chercher à domestiquer.

Pour préciser la nuance entre ces deux termes, nous prenons la liberté de convoquer un auteur qui n'est pas un scientifique : Antoine De Saint-Exupéry. Son écriture évoquant des sentiments humains à travers des images poétiques permet de se représenter ce qui se joue dans l'apprivoisement.

Extrait du dialogue entre le petit prince et le renard :

« - Que signifie « apprivoiser ? »

- C'est une chose trop oubliée, dit le renard. Ça signifie « créer des liens... »
- Créer des liens ?
- Bien sûr, dit le renard. Tu n'es encore pour moi qu'un petit garçon semblable à cent mille petits garçons. Et je n'ai pas besoin de toi. Et tu n'as pas besoin de moi non plus. Je ne suis pour toi qu'un renard semblable à cent mille renards. Mais, si tu m'apprivoises, nous aurons besoin l'un de l'autre. Tu seras pour moi unique au monde. Je serai pour toi unique au monde... »

[...]

« Je m'ennuie [...] un peu. Mais si tu m'apprivoises, ma vie sera comme ensoleillée. Je connaîtrai un bruit de pas qui sera différent de tous les autres. Les autres pas me font rentrer sous terre. Le tien m'appellera hors du terrier, comme une musique. Et puis regarde ! Tu vois, là-bas, les champs de blé ? Je ne mange pas de pain. Le blé pour moi est inutile. Les champs de blé ne me rappellent rien. Et ça, c'est triste ! Mais tu as des cheveux couleur d'or. Alors ce sera merveilleux quand tu m'auras apprivoisé ! Le blé qui est doré me fera souvenir de toi. Et j'aimerai le bruit du vent dans le blé... »

Le renard se tut et regarda longtemps le petit prince :

- S'il te plaît... apprivoise-moi ! »

[...]

« On ne connaît que les choses que l'on apprivoise »<sup>1</sup>

Dans ce dialogue, apprivoiser et créer des liens peuvent être considérés comme une seule et même chose. A partir de là, et comme le suggère la dernière phrase de cet extrait, l'activité scientifique, créatrice de liens avec les êtres naturels et sociaux, peut être envisagée comme une activité visant à les apprivoiser. Le réseau de liens qu'elle tisse construit des circuits d'appréhension de ces êtres.

Ensuite, l'action d'apprivoiser passe par un moment de partage, un instant de co-présence entre le renard et le petit prince. De la même manière, la constitution d'objets passe par un moment de co-présence in situ avec les êtres qui seront reformulés au sein de l'objet.

L'élaboration d'un schéma global d'organisation des places et significations de chacun des éléments mis en relation par l'activité scientifique passe peut-être par une évolution de catégorie. La politique environnementale nous amène à réviser l'objectif de domestication, fondement de l'agir occidental en direction de la nature. La création du projet de parc national de Guyane relève davantage d'un apprivoisement de l'ensemble des éléments qui le constituent que de son asservissement à travers un travail de domestication.

---

<sup>1</sup> De Saint-Exupéry A., *Le petit prince*. Ed Gallimard. 1946. p 68 et 69.

## **BIBLIOGRAPHIES**

---

## BIBLIOGRAPHIE GENERALE

ACOT P.,

*Histoire de l'écologie*. Paris : Presses Universitaires de France. 1994.

Ecologie et Ecologisme. *Raison Présente*. n°106. p. 27-37. 1993.

AFFERGAN F.,

*Exotisme et altérité*. Paris : Presses Universitaires de France. 1987.

ALPHANDERY P., FORTIER A.,

« Les savoirs locaux dans les dispositifs de gestion de la nature ». In *Biodiversité et savoirs naturalistes locaux en France*. Bérard L., Cegarra M., Djama M., Louafi S., Marchenay P., Roussel B., Verdeaux F. Paris : Ed. CIRAD, IDDRI, IFB, INRA Coed. Cemagref, Ifremer. 2005.

BARTHELEMY C.,

Les savoirs locaux : entre connaissances et reconnaissance. *La revue de l'environnement Vertigo*. Vol 6 n°1. mai 2005. [www.vertigo.uquam.ca](http://www.vertigo.uquam.ca), consulté en janvier 2006.

BASTIDE R.,

*Acculturation*. Encyclopaedia Universalis (1). p. 114 – 119. 1990.

BARBIER R.,

Quand le public prend ses distances avec la participation. *Natures Sciences Sociétés*. Vol 13 – n°3, Juillet-septembre 2005.

BENNAHMIA J.-L., ROCHE A.,

*Des verts de toutes les couleurs. Histoire et sociologie du mouvement écolo*. Paris : Albin Michel. 1992.

BILLAUD J.P. DECAMPS H., HUBERT B.,

Vers une science planétaire ?. *Natures Sciences Sociétés*. Vol 13 – n°3, Juillet-septembre 2005.

BILLAUD J.P.,

Négociations autour d'une nature muette. Dispositifs environnementaux dans les marais de l'ouest. *Etudes rurales : cultiver la nature*. n°141-142. p. 63-83. Janvier-juin 1996.

« Concertation et contractualisation : une mise à l'épreuve sociale et technique au cœur des enjeux de la ruralité ». In Billaud J. P., dir. *L'expérience agri-environnementale française*. Paris : la Documentation française. 2002.

BIERSCHENK T., CHAUVEAU J. P., OLIVIER DE SARDAN J. P.,

*Courtiers en développement, les villages africains en quête de projets*. Paris : Karthala. Mayence : Apad. 2000.

BLANCKAERT C.,

« Naissance et développement d'une institution. Introduction ». p. 19-24.

« La création de la chaire d'anthropologie du Muséum dans son contexte institutionnel et intellectuel (1832 – 1855) ». p. 85-123.

« Collecter, observer, classer. Introduction ». p. 159-162.

In BLANCKAERT C., CHEN C., CORSI P., FISCHER J. L.. Coordonné par. *Le Muséum au premier siècle de son histoire*. Paris : Ed. MNHN. 1997.

BLONDEAU C., SEVIN J. C.,

Entretien avec Luc Boltanski. Une sociologie toujours mise à l'épreuve. *Ethnographiques.org*. n°5. avril 2004. Consulté le 12 mai 2006.

BLUNDO G.,

Les courtiers du développement en milieu rural sénégalais, *Cahiers d'études africaines*, vol. 35. p. 73-99. 1995.

BOLTANSKI L.,

Taxinomies populaires, taxinomies savantes : les objets de consommation et leur classement. *Revue française de Sociologie*. Vol 11. n°1. p. 34-45. 1970.

*L'amour et la justice comme compétences*. Paris : Ed métailié. 1990.

(sous la dir.) *Des cas d'innovation dans l'administration*. Rapport final de recherche. Commissariat général au plan. 1993a.



*La souffrance à distance*. Paris : Ed métaillié. 1993b.

*A l'instant*. Paris : Ed Melville. 2003.

BONNEUIL C.,

Des Savants pour l'Empire : les origines de l'ORSTOM (1939-1989). *Cahiers pour l'histoire du CNRS*. n°10. p. 83 - 102. 1990.

(avec Petitjean P.) « Recherche scientifique et politique coloniale. Les chemins de la création de l'ORSTOM du Front Populaire à la Libération en passant par Vichy, 1936-1945 », in *Les Sciences coloniales. Figures et institutions*. Patrick Petitjean (ed), Paris : ORSTOM Éditions. p. 113-162. 1996.

“Pénétrer l'indigène” : arachide, paysans, agronomes et administrateurs coloniaux au Sénégal (1897 – 1950). *Etudes Rurales*. n° 151-152. p. 199-223. Juillet-Décembre 1999.

BONTE P.,

« Tribu ». In *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*. Bonte P. & Izard M. eds. Paris : Presses Universitaires de France. P. 720. 1991.

BOUDES PH.,

Les démarches des sociologies francophones de l'environnement. *VertigO*. Vol 17. n°2. 2006.

BOUDON R.,

*La place du désordre*. Paris : Presses Universitaires de France. 1984.

BOURDIEU P.,

*Homo academicus*. Paris : Ed. de Minuit. 1984.

*Esquisse d'une théorie de la pratique*. Paris : Seuil. 2000.

BOURGUET M.-N.,

« La collecte du monde : voyage et histoire naturelle (fin XVIIème-début XIXè siècle) ». In *Le Museum au premier siècle de son histoire*, coordonné par Blanckaert C., Chen C., Corsi P., Fischer J.L., Paris : MNHN. P. 163 – 196. 1997.

BOUTARIC F.,

Environnement et santé publique : production d'un enjeu politique. *Ecologie politique*. n°27. p. 161-192. Paris : Ed. Syllepse. 2003.

BREITTMAYER J.-F.,

« La marée verte ». In *Les natures du vert*. Le conte des Floris D., Grillet T., Paris : Autrement. 1986.

BUTON F.,

Sida et politique : saisir les formes de la lutte. Article en ligne sur le site : [www.u-picardie.fr/labo/curapp/publication/FButon-luttésida.pdf](http://www.u-picardie.fr/labo/curapp/publication/FButon-luttésida.pdf). Consulté le 24-04-2007.

De l'expertise scientifique à l'intelligence épidémiologique : l'activité de veille sanitaire. *Genèses*, 4. n°65. p. 71-91. 2006.

CADORET A.,

(Dir.) *Protection de la nature. Histoire et idéologie*. Paris : L'Harmattan. 1985.

(Textes réunis par) « Chasser le naturel... ». Paris : EHESS. 1988.

CAILLE A.,

Une politique de la nature sans politique. A propos des Politiques de la nature de Bruno Latour. *Revue du Mauss : Chassez le naturel...Ecologisme, naturalisme et constructivisme*. n°17. p. 94 – 116. Paris : La Découverte. 2001.

CALLON M.,

Ni intellectuel engagé, ni intellectuel dégage : la double stratégie de l'attachement et du détachement. *Sociologie du travail*. n°41. p. 65-78. 1999.

Éléments pour une sociologie de la traduction. *L'année sociologique*. 1986.

CALLON M., LASCOUMES P., BARTHE Y.,

*Agir dans un monde incertain*. Paris : Seuil. 2001.

CARLIER J.,

“De “la nouvelle Héloïse” à René Dumont”. In *Les natures du vert*. Grillet. Le conte des Floris D. Paris: Autrement. 1986.

CEGARRA M., VERDEAUX F.,

« Introduction à la partie : “du “local” à l’autochtonie : reconnaître la diversité culturelle ». In *Biodiversité et savoirs naturalistes locaux en France*. Bérard L., Cegarra M., Djama M., Louafi S., Marchenay P., Roussel B., Verdeaux F.. Paris : Ed. CIRAD, IDDRI, IFB, INRA Coed. Cemagref, Ifremer. 2005.

CHALIFOUX J. J.,

Ethnicité, pouvoir et développement politique chez les Galibis de la Guyane française. *Anthropologie et Sociétés : autochtones et pouvoir*. Vol 16. n°3. 1992.

CHARLES L., KALAORA B.,

Sociologie et environnement en France. *Revue d’écologie politique*. n°13. p. 31-57. 1995.

CHARNAY T.,

« Patrimoine immatériel : les filtres de la transmission ». In *Biodiversité et savoirs naturalistes locaux en France*. Bérard L., Cegarra M., Djama M., Louafi S., Marchenay P., Roussel B., Verdeaux F. Paris : Ed. CIRAD, IDDRI, IFB, INRA Coed. Cemagref, Ifremer. 2005.

CHARVOLIN F.,

*L’invention de l’environnement en France*. Paris : La Découverte. 2003.

1970 : l’année clef pour la définition de l’environnement en France. *Revue pour l’histoire du CNRS*. n°4. p. 6-12. 2001.

CONEIN B., JACOPIN E.,

Action située et cognition : le savoir en place. *Sociologie du travail*. n° 4. p. 475-499. 1994.

CROZIER M. FRIEDBERG E.,

*L’acteur et le système*. Paris : Seuil. 1977.

DAGOINET F.,

*Le vivant*. Paris : Bordas. 1988.

DESROSIERES A.,

*La politique des grands nombres.* Paris : La Découverte. 2000.

DEVERRE C.,

La place des sciences sociales dans la problématique environnementale. *Le courrier de l'environnement. Les dossiers de l'environnement.* n°17. 1998.

DESCOLA PH.,

« De l'indien naturalisé à l'indien naturaliste : les sociétés amazoniennes sous le regard de l'Occident ». In *Protection de la nature. Histoire et idéologie.* A. Cadoret, ed. Paris : L'Harmattan. p. 221 – 235. 1985.

*La nature domestique. Symbolisme et praxis dans l'écologie des Achuar.* Paris : Maison des Sciences de l'Homme. 1986.

*Par-delà nature et culture.* Paris : Gallimard. 2005.

*Les atmosphères de la politique. Dialogue pour un monde commun.* Sous la dir. Latour B., Gagliardi P. Paris : Seuil. 2006.

DJAMA M.,

« La question des communautés et peuples autochtones ». In *Biodiversité et savoirs naturalistes locaux en France.* Bérard L., Cegarra M., Djama M., Louafi S., Marchenay P., Roussel B., Verdeaux F. Paris : Ed. CIRAD, IDDRI, IFB, INRA Coed. Cemagref, Ifremer. 2005.

DODIER N.,

« Agir dans l'histoire. Réflexions issues d'une recherche sur le sida ». In *Historicité de l'action publique.* Laborier D., Trom D. Paris : Presses Universitaires de France. 2003.

L'histoire et le mouvement du sens critique. Papier de travail présenté au colloque : « conventions et institutions : approfondissements théorique et contribution au débat politique ». Paris. 11-13 décembre 2003.

Remarques sur la conscience du collectif dans les réseaux sociotechniques. *Sociologie du travail.* n°2. p. 131 – 148. 1997.

Les appuis conventionnels de l'action. Eléments de pragmatique sociologique. *Réseaux.* n°62. p. 63 – 87. 1993.

DODIER N., BASZANGER I.,

Totalisation et altérité dans l'enquête ethnographique. *Revue Française de Sociologie*. XXXVIII. P. 37-66. 1997.

DOUGLAS M.,

*Purity and danger : an Analysis of concepts of pollution and Taboo*. London : Routledge and Kegan Paul. 1966.

DUBOIS M.,

*Introduction à la sociologie des sciences*. Paris : PUF. 1999.

DUMAS R.,

*Traité de l'arbre. Essai d'une philosophie occidentale*. Paris : Actes Sud. 2002.

DUMAS B., RAYMOND C., VAILLANCOURT J. G.,

*Les sciences sociales de l'environnement*. Montréal : Presses Universitaires de Montréal. 1999.

DUMAIN A., DEJEANS D., LAMBELET A.,

« Entretien avec André Micoud : un herméneute en prise avec ses objets ». *Revue ethnographiques.org*. n°9. février 2006. Consulté le 15 mars 2006.

DUPONT X.,

« L'article 8j de la CDB : une application pragmatique ». In *Biodiversité et savoirs naturalistes locaux en France*. Bérard L., Cegarra M., Djama M., Louafi S., Marchenay P., Roussel B., Verdeaux F. Paris : Ed. CIRAD, IDDRI, IFB, INRA Coed. Cemagref, Ifremer. 2005.

DURKHEIM E., MAUSS M.,

De quelques formes primitives de classification. Contribution à l'étude des représentations collectives. *L'Année Sociologique*. P. 1-72. 1901-1902.

EIZNER N.,

« La forêt archétype de la nature » In *La forêt. Les savoirs et le citoyen*. Meiller D., Vannier P. ed. ANCR. 1995.

ELIAS N.,

*Engagement et distanciation*. Paris : Fayard. 1993.

FASSIN D.,

« Le corps exposé ». In *Le gouvernement des corps*. Fassin D., Memmi D., dir. Paris : EHESS. P. 237 – 262. 2004.

FASSIN D., MEMMI D.,

« Le gouvernement de la vie, mode d'emploi ». In *Le gouvernement des corps*. Fassin D., Memmi D., dir. Paris : EHESS. P. 9-33. 2004.

FASSIN D., RECHTMAN R.,

*L'empire du traumatisme. Enquête sur la condition de victime*. Paris : Flammarion. 2007.

FOUCAULT M.,

*Les mots et les choses*. Paris : Gallimard. 1966.

*Naissance de la clinique*. Paris : Quadrige. 2003.

GOFFMAN E.,

*Les cadres de l'expérience*. Paris : Ed. de Minuit. 1991.

GOODWIN C.,

Seeing in Depth. *Social Studies of Science*. Vol. 25. n° 2. p. 237-274. 1995.

GOODY J.,

Civilisation de l'écriture et classification. *Actes de la recherche en sciences sociales*. n°1. 1976.

*La raison graphique*. Paris : Ed de Minuit. 1979.

GLEIZES M.,

*Un regard sur l'ORSTOM. 1943-1983, Témoignage.* Paris : Ed ORSTOM. 1985.

GRINEVALD J.,

« Europe and the biosphere's Global Ecology ». In *Green light on Europe.* Edited by Sara Parkin. London : Heretic Books. 1991.

GESLIN P.,

Une expérience africaine. Entretien avec Maurice Godelier. *ethnographiques.org*. n°10. juin 2006. Consulté le 03 septembre 2006.

GRISON B.,

Le dolgan, le scientifique et le Mammouth : ethnographie cognitive d'un programme de recherche sibérien. *ethnographie.org*. n°10. juin 2006. Consulté le 03 septembre 2006.

HARRISSON R.,

*Forêts, essai sur l'imaginaire occidental.* Paris : Flammarion. 1992.

HALBWACHS M.,

*La morphologie sociale.* Paris : Armand Colin. 1970.

HAUDRICOURT A.G.,

Domestication des animaux, culture des plantes et traitement d'autrui. *L'Homme*. n°2. p. 40-50. 1962.

HIERNAUX J.,

« Race ». In *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie.* Bonte P. & Izard M. eds. Paris : Presses Universitaires de France. P. 611 – 612. 1991.

JACOB J.,

*Histoire de l'écologie politique.* Paris : Albin Michel. 1999.

JEANTET A.,

Les objets intermédiaires dans la conception. Eléments pour une sociologie des processus de conception. *Sociologie du travail*. n°3, p. 291-316. 1998.

JOBIN P.,

« La maladie de Minamata (Japon), une affaire, entre tragédie, mythe et catastrophe ». In *Affaires, scandales et grandes causes*. Boltanski L., Claverie E., Offenstadt N., Van Damme S. Paris : Stock. p. 277 – 327. 2007.

JOLLIVET M.,

(dir.) *Sciences de la nature, sciences de la société. Les passeurs de frontières*. Paris : CNRS. 1992.

*L'Europe et ses campagnes*. Paris : Presses Universitaires de Sciences-Po. 1996.

JOLLIVET M., PAVE A.,

L'environnement : un champ de recherche en formation. *Nature-Sciences Sociétés*. 1 (1) p.°6-20. 1993.

KEPEL ET AL.,

*Les atmosphères de la politique. Dialogue pour un monde commun*. Latour B., Gagliardi P. (dir.) Paris : Seuil. 2006.

KRIEG-PLANQUE A.,

Le mot Ethnie : nommer autrui. *Cahier de lexicologie*. n°87. p. 141-161. 2005.

KUHN T.,

*La structure des révolutions scientifiques*. Paris : Flammarion. 1983.

LABORIER P., LASCOUMES P.,

L'action publique comprise comme gouvernementalisation de l'Etat. In *Travailler avec Foucault. Retour sur le politique*. Meyet S., Naves M.-C., Ribemont T., (dir.). Paris : L'Harmattan. 2005.

LACHAUX C.,

*Les Parcs Nationaux. Que Sais-je ?*. Paris : Presses Universitaires de France. 1980.



LAISSUS Y., (testes réunis et publiés par),

*Les naturalistes français en Amérique du Sud. XVI<sup>e</sup> – XIX<sup>e</sup> siècles.* Paris : Comité des Travaux Historiques et Scientifiques. 1995.

LAISSUS Y. TORALAI J.,

*Le Jardin du Roi et le Collège Royal.* Paris : Hermann. 1986.

LAOUFI S., ROUSSEL B.,

« Introduction générale » In *Biodiversité et savoirs naturalistes locaux en France.* Bérard L., Cegarra M., Djama M., Louafi S., Marchenay P., Roussel B., Verdeaux F. Paris : Ed. CIRAD, IDDRI, IFB, INRA Coed. Cemagref, Ifremer. 2005.

LARRERE R.,

« Usages et images de la forêt ». In *La forêt. Les savoirs et le citoyen.* Meiller D., Vannier P. ed ANCR. 1995.

LARRERE R. C.,

*Du bon usage de la nature.* Paris : Alto-Aubier. 1997.

LARRERE C.,

*Les philosophies de l'environnement.* Paris : Presses Universitaires de France. 1997.

LASCOUMES P.,

*L'écopouvoir.* Paris : La Découverte. 1994.

LATOUR B.,

Comment redistribuer le grand partage ? *Revue de synthèse.* Vol CX. P. 202-236. 1983.

*La science en action.* Paris : La Découverte. 1989.

Une sociologie sans objet ? Remarques sur l'interobjectivité. *Sociologie du travail.* n°4. p.°487-607. 1994.

*Nous n'avons jamais été moderne.* Paris : La Découverte. 1997.

*Politiques de la nature.* Paris : La Découverte. 1999.

« Factures/fractures : de la notion de réseau à celle d'attachement ». In *Ce qui nous relie*.  
Micoud A. et Peroni M. (dir.) Ed de l'aube. 2000.

*Les microbes, guerre et paix. Suivi de irréductions*. Paris : La Découverte. 2001.

*La fabrique du droit*. Paris : La Découverte. 2002.

*Changer de société- Refaire de la sociologie*. Paris : La découverte. 2006

LATOUR B., WOOLGAR S.,

*La vie de laboratoire. La production des faits scientifiques*. Paris : La Découverte. 1988.

LATOUR B., GAGLIARDI P.,

(dir.) *Les atmosphères de la politique. Dialogue pour un monde commun*. Paris : Seuil.  
2006.

LECOURT D.,

(dir) *Dictionnaire d'histoire et de philosophie des sciences*. Paris : PUF. 1999.

LENA PH.,

La forêt amazonienne : un enjeu politique et social contemporain. *Autrepart*. n°9. p. 97-120.  
1999.

LENOBLE R.,

*Esquisse d'une histoire de l'idée de nature*. Paris : Albin Michel. 1969.

LEROY P.,

La sociologie de l'environnement en Europe. *Nature, Sciences, Sociétés*. Vol. 9. n°1. p. 29-  
39. 2001.

LIPIETZ A.,

Ecologie et développement : l'Amazonie, mythe français. *Cahiers du Brésil contemporain*.  
n°11. p. 5-16. 1990.

MAUSS M.,

Les techniques du corps. *Journal de psychologie*. p. 271-293. 1935.

MAUZ I.,

*Gens, cornes et crocs*. Versailles : INRA Editions. 2005.

MARTIN O.

*Sociologie des sciences*. Paris : Nathan. 2000.

MENDRAS H.,

*La fin des paysans*. Paris : Actes sud. 1992.

MERTON R. K.,

*The sociology of science. Theoretical and empirical investigations*. Chicago : University of Chicago Press. 1973.

MORIN E.,

*Le paradigme perdu : La Nature humaine*. Paris : Seuil. 1979.

MOSCOVICI S.,

*Essai sur l'histoire humaine de la nature*. Paris : Flammarion. 1977.

*De la Nature*. Paris : Métailié. 2002.

MCCLELLAN III J. E., REGOURD F.,

French Science and colonization in the Ancien Regime : the "Machine Coloniale". *Osiris*. 2000.

MEMMI A.,

*Portrait du colonisé, portrait du colonisateur*. Paris : Gallimard. 1985.

MERLE I.,

« Respect des coutumes indigènes ou exclusion républicaine », In *Biodiversité et savoirs naturalistes locaux en France*. Bérard L., Cegarra M., Djama M., Louafi S., Marchenay P., Roussel B., Verdeaux F. Paris : Ed. CIRAD, IDDRI, IFB, INRA Coed. Cemagref, Ifremer. 2005.

MICOUD A.,

(dir.) *Des Hauts-lieux ; la construction sociale de l'exemplarité*. Paris : CNRS. 1991.

OSBORNE M. A.,

« La brebis égarée du Muséum : la société zoologique d'acclimatation entre la guerre franco-prussienne et la Grande Guerre ». In *Le Museum au premier siècle de son histoire*, coordonné par Blanckaert C., Chen C., Corsi P., Fischer J.L. Paris : MNHN. p 125 – 153. 1997.

PETITJEAN P.,

*Science and Empires - Historical studies*. Boston Studies in the Philosophy of Science. 136, Coord. Petitjean P., Jami C., et Moulin A.M. Dordrecht : Kluwer Academic Publishers. 1992.

*Les Sciences coloniales. Figures et institutions*. Paris : ORSTOM.1996.

French Scientists and Empire: From Colonial Entreprise to International Co-operation through Unesco, 1900-1950. In *Proceedings*. Colloque international organisé par le "German Historical Institute of London" (25-27 novembre 1999, Londres), Oxford University Press. 2003.

L'ONU a-t-elle voulu dominer la science mondiale ? Les projets de laboratoires scientifiques internationaux entre 1946 et 1949. *Actes du XXIe Congrès International d'Histoire des Sciences* (Mexico, juillet 2001). 2003.

PETITJEAN P., BERTOL DOMINGUES H.,

A Unesco, O Instituto Internacional da Hileia Amazonica e a antropologia no final dos anos 40. In Priscilla Falhauber e Peter Mann de Toledo (ed.), *Conhecimento e Fronteira : Historia da Ciencia na Amazonia*. Belém, Museu Paraense Emilio Goeldi, 2001, p.83-109. 2001.

PETITJEAN P., BONNEUIL C.,

« Recherche scientifique et politique coloniale. Les chemins de la création de l'ORSTOM ». In *Les sciences hors d'Occident au XXème siècle*. Volume II Les sciences coloniales. Figures et institutions. (Petitjean P. dir.). Paris : ORSTOM. p. 113 – 161. 1996.

PELOSSE V., MICOUD A.,

Du domestique au sauvage cultivé : des catégories pertinentes de la biodiversité ? *Etudes rurales*. n°129-130. p 9-14. Janvier-juin 1993.

POLANCO X.,

(dir.) *Naissance et développement de la science-monde*. Paris : La Découverte. 1990.

POPPER K.,

*La logique de la découverte scientifique (Logik der forschung)*. Traduit de la 5e éd. anglaise par N. Thyssen-Rutten et P. Devaux. Préface de Jacques Monod. Paris : Payot. 1973.

QUERE, L.,

« La cognition comme action incarnée ». In *Sociologie et connaissance. Nouvelles approches cognitives*. Borzeix A., Bouvier A. et Pharo P. Paris : CNRS. P. 143-164. 2003.

RAFFIN J.-P.,

« De l'écologie scientifique à l'écologie politique ». In *Le défi écologiste*. Abélès M. dir. Paris : L'Harmattan. 1993.

RANOUX M.,

La Réserve de Biosphère du delta du Saloum : action environnementaliste et stratégies de réajustements. Mémoire de DEA. Paris X-INAPG. Sous la dir. JP Prod'homme. 2001.

La Réserve Naturelle de Kaw-Roura : un triple processus. *Rapport pour le programme PNRZH-Guyane*. Décembre 2002.

Les courtiers verts et le développement « soutenable ». In *Le recours à l'environnement, le retour des paysans ?* Auclair L., Aspe ch., Baudot P. Edisud. 2006.

RIVERA A.,

Ethnie – ethnicité. *La revue du Mauss*. Paris : La Découverte. n°13. p. 43-60. 1999.

ROULAND N. PIERRE-CAPS S. POUMAREDE J.,

*Droits des minorités et peuples autochtones*. Paris : Presses Universitaires de France. 1996.

RUDOLF F.,

*L'environnement, une construction sociale.* Strasbourg : Presses Universitaires de Strasbourg. 1998.

SACHS I.,

L'ecodéveloppement de l'Amazonie : stratégies, priorités de recherche, coopération internationale. *Cahiers du Brésil contemporain.* n°11. p. 121-146. 1990.

SALEM G.,

La santé dans la ville : géographie d'un petit espace dense, Pikine (Sénégal). Paris : Karthala. 1998.

SALEM G. RICAN S. KÜRZINGER M.-L.,

Atlas de la santé en France. Volume 2 : comportements et maladies. Paris : J. Libbey Eurotext. 2006.

SEGALEN V.,

*Essai sur l'exotisme.* Paris : Fata Morgana. 1978.

SELMİ A.,

Savoirs naturalistes scientifiques et appropriation du territoire en Vanoise (1963 – 1990). In *Les biodiversités.* Marty P., Vivien F.-D., Lepart J., Larrère R. Paris : CNRS. p. 241 – 259. 2005.

« La protection de la nature en France. Des colonies à la métropole ». Communication au colloque *Continuités du colonial. Transferts et usages métropolitains de savoirs et de savoir-faire coloniaux de gouvernement,* organisé par le Centre d'Etudes et de Recherches Internationales, UMR Sciences-Po. Novembre 2006a.

*Administrer la nature.* Paris : Quae – MSH. 2006b.

SHAPIN S., SHAFFER S.,

*Le Léviathan et la pompe à air – Hobbes et Boyle entre science et politique.* Paris : La Découverte. 1993.

SCHLEMMER B.,

Les chercheurs en sciences sociales de l'Orstom : de l'Afrique à l'Amérique latine, leçons d'un itinéraire. *Cahiers des Sciences Humaines*. Vol. 32, n°3. p. 629 – 644. 1996.

SIMMEL G.,

*La philosophie de l'argent*. Paris : Presses Universitaires de France. 1987.

SLOTERDIJK P. et al.,

*Les atmosphères de la politique. Dialogue pour un monde commun*. Sous la dir. Latour B., Gagliardi P. Paris : Seuil. 2006.

SMITH R. S.,

*Rule by records*. Delhi : Oxford University Press. 1996.

SMOUTS M. -C.,

*Forêts tropicales, jungle internationale*. Paris : Presses de Sciences-Po. 2001.

SPERBER D.,

*Le savoir des anthropologues*. Paris : Hermann. 1982.

STAR S. L., GIRESEMER J.R.,

Institutional ecology, « translations », and boundary objects : amateurs and professionals in Berkeley's Museum of Vertebrate Zoology, 1907-1939. *Social Studies of Science*. n°19. p.°387 - 420. 1989.

TARDE G.,

*Monadologie et sociologie*. Paris: les empêcheurs de tourner en rond. 1999.

TAYLOR A. C.,

« Ethnie ». In *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*. Bonte P. & Izard M. eds. Paris : Presses Universitaires de France. P. 242 - 244. 1991.

THEVENOT L.,

L'action en plan. *Sociologie du travail*. Vol.XXXVII. n°3. 1995.

TROM D.,

« La nature en danger. La temporalisation de l'action politique ». In *Le défi écologiste*. Abélès M. (dir.) Paris : L'Harmattan. 1993.

URBAIN J. D.,

*Ethnologue, mais pas trop. Ethnologie de proximité, voyages secrets et autres expéditions minuscules*. Paris : Petite bibliothèque Payot. 2003.

VINCK D.,

« Les objets intermédiaires dans les réseaux de coopération scientifique », in *Revue Française de Sociologie*. XL-2. p. 385-414. 1999.

*Sociologie des Sciences*. Paris : Armand Colin. 1995.

Cet obscur objet de connaissances. *Revue d'Anthropologie des Connaissances* 1(1), 5-10, [revue électronique] consultée le 17 avril 2007.

WAAST R.,

(dir.) *Les Sciences hors d'Occident au XXe siècle*. Vol.1. Les Conférences. p.127-131. Editions ORSTOM. 1996.

WEBER M.,

*Le savant et le politique*. Paris : Plon. 1959.

*Essais sur la théorie de la science*. Paris : Pocket. 1992.

WUHL L.,

« La gestion postcoloniale d'un groupe et de sa représentation : les antillais de métropole (1961-1993) ». Communication au colloque *Continuités du colonial. Transferts et usages métropolitains de savoirs et de savoir-faire coloniaux de gouvernement*, organisé par le Centre d'Etudes et de Recherches Internationales, UMR Sciences-Po. Novembre 2006.



## BIBLIOGRAPHIE SUR LA GUYANE

ALLORGE L., BORDENAVE B., HOFF M.,

L'exploration botanique en Guyane Française. In *L'exploration naturaliste des Antilles et de la Guyane*. Paris : CTHS, p. 159 – 172. 2001.

ATTICOT M.-A.,

La coopération transfrontalière Guyane-Brésil. *Bulletin des bibliothèques de France*. t 46. n°3. 2001.

BENOIT S.,

*Henri Anatole Coudreau (1859 – 1899). Dernier explorateur français*. Paris : L'Harmattan. 2000.

BERNARD O.,

Les écosystèmes de la dépollution. *Interstices*. <http://interstices.info> consulté en mars 2007.

BLAMONT J.,

Les premiers acteurs du spatial français. Actes du colloque *La France et l'Europe spatiale. 1957 – 1972*. p. 59 – 78. 30 – 31 oct. 2003.

BRASSEUR G.,

Progrès social et développement agricole. Le cas de la Guyane. *Bulletin de la société de géographie de Liège*. n°4. Recherche de géographie rurale, hommage au professeur F Dussart, 1979.

*La Guyane française : un bilan de trente années*. Paris : La documentation française. 1978.

BRAUDEAU M.,

*Le rêve amazonien*. Paris : Gallimard. 2004.

CALMONT A.,

Le problème foncier en Guyane : le poids de la domanialité. In *La question de la terre dans les colonies et départements français d'Amérique 1848-1998*. Paris : Karthala. p. 203 – 219. 2000.

CARDOSO C. F. MARTINIÈRE G.,

La société et l'économie guyanaise au XVIIIe siècle. In *L'Historial Antillais*. Dijan T., Sabatier J. et D. Rouche (ed.), Tome II, Dajani, Pointe-à-Pitre. 1981.

CENDRARS B.,

*Rhum*. Paris : Grasset. 1930.

CHALIFOUX J.-J.,

Ethnicité, pouvoir et développement politique chez les Galibis de la Guyane Française. *Anthropologie et Sociétés*. 16 (3). P. 37-113. 1990a.

Créoles et Amérindiens en Guyane. La représentation des Amérindiens, perspectives du lycée. *Etudes Créoles*. P. 33 – 50. 1990b.

CHAPUIS J.

Du végétal au politique : étude des plantes à pouvoir chez les indiens wayana du Haut-Maroni. *Journal de la Société des Américanistes*. T 87. p. 113 – 136. 2001.

« Préface ». In *Regard sur les Amérindiens de la Guyane Française et du territoire de l'Inini en 1930*. Grébert R. Cayenne : Ibis Rouge. 2001.

CHARLES J.-A.,

Le village amérindien de Kourou doit-il disparaître ?. *Ethnies*. Vol 18. n°31-32. printemps 2005.

CHAUMEIL J.-P.,

« L'amazonomie popularisée à travers « le Tour du Monde » 1960 – 1914 ». In *L'amazonomie en France : production scientifique et culturelle*. Catalogue de l'exposition du même nom organisée par La Casa de Estudos Franceses de l'Université Fédérale du Para. Belem. et le Groupement de Recherche « Amérique Latine » du CNRS. Paris. p. 19 – 20. 1989.

COLLOMB G.,

« La « question amérindienne » en Guyane. Formation d'un espace politique ». In *Anthropologie du politique*. Abélès M., Jeudy H. -P. (eds) Paris : Armand Colin. 1997.

Du « capitaine » au « chef coutumier » chez les Kali'na. *Ethnologie Française*. XXIX. Vol 4. p. 549-557. 1999.

*Nana Kali'na*. Cayenne : Ibis Rouge. 2000.

De la revendication à l'entrée en politique (1984 – 2004). *Ethnies*. Vol 18. n°31-32. p. 16 – 28. Printemps 2005.

CREVAUX J.,

*Le mendiant de l'Eldorado*. Préface Meunier J. Paris : Payot. 1993.

DE KOM J.

Les effets sur la santé de l'exposition aux vapeurs de mercure chez les orpailleurs, les raffineurs / commerçants d'or et les populations vivant à proximité. In *Le mercure en Amazonie*. Expertise collégiale IRD. Paris : IRD. p. 299 – 319. 2001.

DEDET J. P.,

*Les Instituts Pasteur d'Outre-mer. Cent vingt ans de microbiologie française dans le monde*. Paris : L'Harmattan. 2000.

DUPUY F.,

Enjeux territoriaux dans le Haut Maroni. *Ethnies*. Vol 18. n°31-32. p. 62 - 71. Printemps 2005.

FLEURY M.,

« Le parc de la Guyane, un enjeu patrimonial, territorial et identitaire ». In *Biodiversité et savoirs naturalistes locaux en France*. Bérard L., Cegarra M., Djama M., Louafi S., Marchenay P., Roussel B., Verdeaux F. Paris : Ed. CIRAD, IDDRI, IFB, INRA Coed. Cemagref, Ifremer. 2005.

Les populations du Haut-Maroni et le projet de Parc National de la Guyane. *Jatba*. Vol 40 (1-2). p. 577-610. 1998a.

Les hommes. *Le courrier de la nature (spécial Guyane)*. n°168. p. 30-31. 1998b.

FLOCH H. A.,

L'Institut Pasteur de la Guyane Française. *Bulletin de liaison de l'association des anciens élèves et diplômés de l'Institut Pasteur de Paris*. n°25. 1965.

GARDE F.,

Les autochtones de la république. *Revue française de droit administratif*. n°15 (1). p. 1 – 13. 1999.

GRANGER S.,

La Guyane : une terre européenne en Amérique du sud. *Actes du festival international de géographie de Saint Die : « les géographes redécouvrent l'Amérique »* tenu du 28 sept. au 1<sup>er</sup> oct. 2006.

GREBERT R.,

*Regard sur les Amérindiens de la Guyane Française et du territoire de l'Inini en 1930.* Préface de Chapuis J. Cayenne : Ibis Rouge. 2001.

GRENAND P.,

*Ainsi parlaient nos ancêtres.* Paris : ORSTOM. 1982.

Respecter l'homme, respecter la nature : la fin d'un malentendu ? *Jatba*. Vol 40 (1-2). p. 577-610. 1998.

La communauté, unité de base des sociétés forestières. In *Les Peuples des Forêts Tropicales Aujourd'hui*. Vol. II. p. 203 – 220. 2000a.

Utilisation du monde sauvage. L'exception amazonienne, la fin d'un mythe. In *Les Peuples des Forêts Tropicales Aujourd'hui*. Vol. II. p. 231. 2000b.

GRENAND P. ET F.,

Le bourdon et la fleur sauvage. *Journal des anthropologues*. n°50-51. p. 75-87. 1992a.

Y a-t-il encore des sauvages en Amérique ? Libres propos d'anthropologues sur les amérindiens de Guyane. *Journal de la Société des Américanistes*. Tome LXXVIII-I. p 99 – 113. 1992b.

Les anthropologues face à la biodiversité. *Natures Sciences Sociétés*. Vol 6, n°2. p 43 – 49. 1998.

*Indiens de Guyane. Wayana et Wayampi de la forêt.* Préface de Lévi-Strauss C. Paris : Autrement. 1998.

Trente ans de luttes amérindiennes. *Ethnies*. Vol 18. n°31-32. p. 132 – 163. Printemps 2005.

GRENAND F., BERGOUNIOUX G.,

Cultures, variations linguistiques et enseignement : l'exemple des Palikur de St Georges de l'Oyapock en Guyane. Communication au séminaire *Observer les pratiques linguistiques : pour quelles politique ?* Organisé par l'observatoire des pratiques linguistiques et le Ministère de la Culture et de la Communication. Paris. 2002.

GRENAND P., JOIRIS D. V.

Usages de l'espace et enjeux territoriaux en forêt tropicale. In *Les Peuples des Forêts Tropicales Aujourd'hui*. Vol. II. p. 107 – 134. 2000.

GRENAND P., MORETTI CH.,

Les nivrées ou plantes ichtyotoxiques de la Guyane Française. *La nature et l'homme en Guyane*. Cayenne : ORSTOM. Août 1980.

GUIGNIER A., KARPE PH.,

Quel développement durable pour les Amérindiens de Guyane Française. *Ethnies*. Vol 18. n°31-32. p. 114 – 130. Printemps 2005.

GUYON S.,

De la cheffe coutumière de Balaté à la porte parole des verts Guyane : entrée en politique et registres de légitimation à Saint-Laurent du Maroni (Guyane Française). Communication à la *journée d'étude « Participation politique des peuples autochtones. Du côté des pratiques »*. Centre M. Halbwachs, équipe ETT (ENS/ EHESS). Juin 2006.

HENRY A.,

*La Guyane Française. Son histoire. 1604 – 1946*. Paris : Laporte. 1975.

HOFF M., CREMERS G., BRULARD J. F.,

Les récoltes botaniques en Guyane Française ; géographie historique de la découverte de la flore de Guyane Française. *Acta. Bot. Gallica*. n°149 (3). P. 245 - 274. 2002.

HURAUULT J. M.,

*Le contesté du Maroni entre la Guyane Française et le Surinam*. En collaboration avec M. Pouliquen. Diff. Restreinte : bibliothèque de l'IGN. 1953.

*Bibliographie de la Guyane Française*. En collaboration avec Abonnenc E. et Saban R. Paris : Larose. 1957.

*Français et indiens de Guyane*. Cayenne : Guyane Presse Diffusion. 1989.

Montagnes mythiques : les Tumuc-Humac. *Cahiers d'Outre-Mer*. N°53 (212). p. 367 – 392. Octobre – décembre 2000.

JOLIVET M. -J.,

*La question créole, essai de sociologie sur la Guyane Française*. Paris : ORSTOM. 1982.

La politique de développement en Guyane : récurrence et point de rupture. In Geschière P. (ed.), Schlemmer B. (ed.) *Terrains et perspectives*. Colloque international sur l'Anthropologie face aux transformations des Sociétés Rurales, aux Politiques et aux Idéologies du Développement. Du 27 au 29 novembre 1986. p. 221 – 236. Paris : ORSTOM. 1987.

Entre autochtones et immigrants : diversité et logique de positions créoles guyanaises. *Etudes Créoles*. Vol XIII. N°2. p. 11-32. 1990.

Espace, mémoire et identité. *Autrepart : logiques identitaires, logiques territoriales*. n°14. p. 165 – 175. 2000.

Images de Guyane, entre réduction et cloisonnement. *Autrepart : les images de l'identité*. n°24. p. 107 – 124. 2002.

KARPE PH.,

Souveraineté des Etats et droit international de l'environnement. *Bois et forêts des tropiques*. n°276. p. 94 – 97. 2003.

La protection des droits des collectivités autochtones sur leurs biens intellectuels. In *Biodiversité et savoirs naturalistes locaux en France*. Bérard L., Cegarra M., Djama M., Louafi S., Marchenay P., Roussel B., Verdeaux F. Paris : Ed. CIRAD, IDDRI, IFB, INRA Coed. Cemagref, Ifremer. 2005.

Le Parc National de Guyane : un arbitrage difficile entre intérêts divergents. Chronique. *Journal de la Société des Américanistes*. T 92, n°1 – 2. 2006.

LEMAIRE X.,

*La France en Guyane ou le pouvoir ultra-périphérique*. Thèse de sociologie. EHESS. Sous la direction de M Wieviorka. 2000.

LEPRETRE L.,

*Le parc national de Guyane : nature patrimoniale des environmentalistes versus appropriation territoriales des amerindiens Wayana*. Rapport de recherche sous la direction de P. Descola. Mission du patrimoine ethnologique, Ministère de la Culture. Avril 1996.

LEZY E.,

*La Guyane. De l'autre côté des images*. Paris : l'Harmattan. 1989.

*Guyane, Guyanes. Une géographie « sauvage » de l'Orénoque à l'Amazonie*. Paris : Belin. 2000.

LONDRES A.,

*L'homme qui s'évada*. Précédé de *Au Bagne*. Paris : UGE. 1975.

MAM-LAM-FOUCK S.,

*Histoire générale de la Guyane Française. Les grands problèmes guyanais : permanence et évolution*. Cayenne : Ibis Rouge, Presses Universitaires Créoles/GEREC. 1996.

MANUSSET S.,

*La question des abattis dans le bas-Oyapock (Guyane Française) : pérennité et diversité d'une pratique agricole en forêt tropicale dense et en contexte multiculturel*. Thèse d'aménagement du territoire. Université d'Aix en provence. 2004.

MARTRES J. P., LARRIEU J.,

(éds.) *Coutumes et droit en Guyane*. Paris : Economica. 1993.

MAURICE-BOURGOIN L.,

Le mercure dans les eaux de surface du bassin amazonien. In *Le mercure en Amazonie*. Expertise collégiale IRD. Paris : IRD. p. 167 – 201. 2001.

MENGET P.,

Avant-propos. *Ethnies*. Vol 18. n°31-32. p 5 – 7. Printemps 2005.

« Recherche ethnologique et indigénisme ». In *L'amazonie en France : production scientifique et culturelle*. Catalogue de l'exposition du même nom organisée par La Casa de

Estudos Franceses de l'Université Fédérale du Para. Belem. et le Groupement de Recherche « Amérique Latine » du CNRS. Paris. p. 47 – 49. 1989.

METRAUX A.,

*Itinéraires I (1935-1953), carnets de notes et journaux de voyage.* Compilation, introduction et notes par André-Marcel d'Ans. Paris : Payot. 1978.

MORANGE M.,

L'histoire de l'Institut Pasteur. *Cahiers pour l'Histoire du CNRS.* n°10. 103 : 120. 1990.

NEUVILLE D.,

*Deux anthropologues en Guyane à la fin du XVIIIème siècle ?* Thèse de philosophie. Paris I. sous la dir de Bonval Y.. 1980.

ORRU J. F.,

L'activité aurifère dans la commune de Maripasoula, impact écologique et humain. *Jatba.* Vol. 40 (1-2). p. 147 - 166. 1998.

Inventaire historique de l'activité d'orpaillage en Guyane Française. *Le mercure en Amazonie.* Expertise collégiale de l'IRD. Paris : IRD. 2001a.

Typologie des exploitations aurifères de Guyane et spécificités du contexte socio-économique local. *Le mercure en Amazonie.* Expertise collégiale de l'IRD. Paris : IRD. 2001b.

ORRU J. F. FLEURY M., GRENAND F.,

*Alukus.* Rapport du programme Avenir des Peuples Autochtones. 2000.

OUHOUD-RENOUX F.

Wayapi de Trois Sauts : un cas presque idéal de prédation. In *Les Peuples des Forêts Tropicales Aujourd'hui.* Vol. II. p. 234 - 276. 2000.

PATRICK L.,

Luttes sociales et politiques en Guyane. Union des travailleurs guyanais (1934- 1989). Paris : Tirésias. 2001.



PIANTONI F.,

*Pouvoir national et acteurs locaux : l'enjeu des mobilités dans un espace en marges, le cas de la Guyane Française.* Thèse de géographie. Université de Poitiers. 2002.

Les dynamiques territoriales transfrontalières en Guyane : enjeux géopolitiques et géoéconomiques. *Actes du festival international de géographie de Saint Dié : « les géographes redécouvrent l'Amérique »* tenu du 28 sept. au 1<sup>er</sup> oct. 2006.

PRICE R.,

*Maroon Societies : Rebel Slave Communities in the Americas.* Baltimore and London. The Johns Hopkins University Press. 1979.

RANOUX M.,

Scientific proof without political agreement: re-qualification and organization of natural and social reality by the studies on mercury in French Guyana. *Actes de la conférence Public proofs: science, technology and democracy.* 4S&EASST. Organisée par le CSI. 25-28 Août 2004.

Engagement et construction d'équivalences entre Environnement et Société : la position d'un ethnologue dans l'élaboration d'un projet de Parc National. *Actes du CR 23 Environnement et développement durable du XVIIème congrès de l'AISLF.* Tours (France), 5 au 9 juillet 2004.

REDFIELD P.,

*Space in the Tropics. From convicts to Rockets in French Guiana.* Berkley : University of California Press. 2000.

REDON D.,

*La base spatiale de Kourou en Guyane. Intégration économique et changement social (1962 – 1990).* Mémoire de DEA Université Toulouse II. 2003.

REGOURD F.,

*Sciences et colonisation sous l'Ancien Régime. Le cas de la Guyane et des Antilles Françaises, XVIIème-XVIIIème.* Thèse de doctorat. Université Bordeaux III. 2000.

RENAULT-LESCURE O.,

Les Galibi. *Ethnies*. n°1-2. Vol. 1. Juin-Septembre 1985.

RIVIERE D'ARC H.,

« Cartographie ». In *L'amazonie en France : production scientifique et culturelle*. Catalogue de l'exposition du même nom organisée par La Casa de Estudos Franceses de l'Université Fédérale du Para. Belem. et le Groupement de Recherche « Amérique Latine » du CNRS. Paris. p. 32 – 36. 1989.

SALAÜN P.,

Le système de production agricole Hmong à Saül (Guyane Française). *Jatba*. Vol 41 (1-2). p. 251 – 279. 1999.

SALLAT R.,

« De l'empire colonial aux agences de l'IGN : 1940 – 1973 ». *Les cahiers historiques de l'IGN*. n°3. Juin 2003.

STEPHENSON E.,

*Paysages negro-indiens*. Cayenne : Ibis Rouge. 1997.

*O Mayouri*. Paris : L'Harmattan. 1988.

STROEBEL M.-B.,

*Les gens de l'or, mémoires des orpailleurs créoles du Maroni*. Petit-bourg : Ibis Rouge. 1998.

TAYLOR A.-C., CHAUMEIL J.-P.,

« A etnologia Francesa 1900 – 1989. Génèse d'une tradition, mise en place des insitutions ». In *L'amazonie en France : production scientifique et culturelle*. Catalogue de l'exposition du même nom organisée par La Casa de Estudos Franceses de l'Université Fédérale du Para. Belem. et le Groupement de Recherche « Amérique Latine » du CNRS. Paris. p. 40 – 45. 1989.

TSAYEM DEMAZE M.,

*Caractérisation et suivi de la déforestation en milieu tropical par télédétection : application aux défrichements agricoles en Guyane française et au Brésil.* Thèse de Doctorat de l'Université d'Orléans. 2002.

TAUBIRA C.,

*L'or en Guyane. Eclats et artifices.* Rapport au Premier Ministre. Paris : La Documentation Française. 2001.

TIOUKA A.,

La question des droits autochtones sera-t-elle résolue en France ? *Ethnies*. Vol 18. n°31-32. p. 10 – 15. Printemps 2005.

TOUCHET J.,

*Botanique et colonisation en Guyane Française (1720-1848).* Cayenne : Ibis Rouge. 2004.

TOULEMONDE-NIAUSSAT M.,

*Anthropologie des dynamiques interculturelles et de développement dans la région frontalière du Bas-Maroni (Guyane Française).* Thèse d'anthropologie. Université de Tours. 1993.

THURMES M.,

*Les métropolitains en Guyane : une intégration sociale entre individu et groupe culturel.* Thèse de sociologie sous la Dir. Pr Khellil M., Université de Montpellier III. 2006.

VIVIER M.,

« La tentation technocratique : le « plan vert », 1975- 1986 » in *L'élevage bovin en Guyane, une innovation majeure dans un milieu équatorial de plaine 1975 – 1990.* VIVIER M., VISSAC B., MATHERON G. ed. scientifique. CIRAD INRA. 1995.

VIGNON R.,

*Gran Man Baka.* Sorel-Moussel : Davol ed. 1985.

WHITEHEAD N. L.,

Ethnic transformation and historical discontinuity in native amazonia and guyana, 1500-1900. *L'homme*. XXXIII (2-4). p. 285 - 305. 126-128. Avril-décembre 1993.

WYNGAARDE B.,

Communautés amérindiennes : identités en danger ?. *Ethnies*. Vol. 18. n°31-32. p 30 - 35. Printemps 2005.

La parole occultée. *Ethnies*. Vol 18. n°31-32. p 52 – 59. Printemps 2005.

### **Films et Documentaires sur la Guyane :**

*Papillon*.

Franklin J. Schaffner. 1973.

*Victor Schoelcher, un homme contre l'esclavage. Histoire de l'esclavage et son abolition.*  
Lassaigne A. Documentaire 1998.

*Jean Galmot*.

Maline A. France. 1990

*La Loi de la jungle : Chronique d'une zone de non-droit : la Guyane française.*

Lafaix Ph. Documentaire 2003.

*Nous, dans ce pays bouleversé (récits de Guyane)*

Succab – Goldman Ch. Documentaire. 2003.

*La forêt tropicale de Guyane : diversité et régénération.*

Devez A. R. Documentaire CNRS audiovisuel. 1992.

*Le radeau des cimes.*

Devez A. R. Documentaire CNRS audiovisuel. 1987.

### **Fictions complémentaires :**

*Aguirre ou la colère de Dieu*

Herzog W. Allemagne. 1972.

*La forêt d'émeraude*

Boorman J. Etats-Unis. 1985.

*Mission*

Roland J. Etats-Unis. 1982.

*La controverse de Valladolid*

Verhaeghe J. D. France. 1992.

*Le nouveau monde*

Malick T. Etats-Unis. 2005.

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

---

### Schémas :

Schéma n°1 : Bipolarisation de la Guyane Française.	82
Schéma n°2 : Découpage de la Guyane par les acteurs de la protection (Brugière et Barbotin).	141
Schéma n°3 : Découpage de la Guyane par le défenseur des amérindiens (Hurault).	174
Schéma n°4 : Modèle de la subsistance. Etape 1.	243
Schéma n°5 : Modèle de la subsistance. Etape 2.	276
Schéma n°6 : Polarisation politique de la pratique rapprochée.	311
Schéma n°7 : Modèle de la subsistance. Etape 3.	323
Schéma n°8 : Diversification des acteurs du mouvement amérindien.	392
Schéma n°9 : Modèle de la subsistance. Etape 4.	412
Schéma n°10 : De l'équipement à la spatialisation.	424
Schéma n°11 : Modèle de la subsistance. Etape 5.	443
Schéma n°12 : De la disjonction au lien.	
Modèles de l'économie monétaire et de l'écologie politique.	449
Schéma n°13 : De la disjonction au lien.	
Modèles de l'économie monétaire et de la subsistance.	451
Schéma 14 : De la disjonction au lien. Rôle de la science et du politique.	464
Schéma 15 : De la disjonction au lien.	
Reformulation des liens scientifique par les acteurs politiques.	469
Schéma n°16 : De la disjonction au lien. Aboutissement.	472

### Cartes :

Carte 1 : La Guyane en Amérique du Sud.	19
Carte 2 : La Guyane aujourd'hui.	19
Carte 3 : L'exploration botanique durant la première période.	96
Carte 4 : « Zones botaniquement intéressantes à protéger en priorité ».	
De Granville, 1974.	123

Carte 5 : Zones proposées pour protection rassemblant faune et flore. De Granville, 1974.	143
Carte 6 : Tracé du voyage des Grenand en 1969, réalisé par eux-mêmes.	208
Carte 7 : Répartition géographique des dispositifs d'expérimentation et de terrain.	305
Carte 8 : Zonage du parc par Thiollay en 1984.	322
Carte 9 : Première carte de la politique de la nature sur l'ensemble du territoire.	338
Carte 10 : Superposition des zones de forte biodiversité et de potentiel aurifère.	423

### **Tableaux :**

Tableau 1 : Analyse du thème de la santé.	45
Tableau 2 : La démographie wayampi (1820 – 1980).	220
Tableau 3 : Répartition numérique des différentes composantes de la population guyanaise (1999).	393
Tableau 4 : Production d'or déclarée (1995 – 2005).	419
Tableau 5 : Retombées fiscales de l'or (1999).	420
Tableau 6 : Production légale et illégale de l'orpaillage (1996 – 1999).	425

### **Photos :**

Photo 1 : Vue de l'intérieur d'un arbre (ficus étrangleur, <i>benjamina variegata</i> ).	3
Photo 2 : Wayampi pris en photo par Hurault en 1948.	79
Photos 3 et 4 : Vues aérienne et intérieure de la forêt autour de Saül.	85
Photos 5 et 6 : Le géographe Hurault sur son terrain et sa réalisation cartographique.	87
Photos 7 et 8 : Hurault, ses instruments et son équipage.	93
Photos 9 et 10 : Construction de l'Institut Pasteur et de l'ORSTOM.	103
Photo 11 : Affiche diffusée largement lors de la campagne de sensibilisation contre la commercialisation des œufs de tortues marines.	136
Photo 12 : Photos d'amérindiens par Hurault insérées dans son journal de marche.	176
Photo 13 : Photos d'amérindiens et d'acte médical par Hurault insérées dans son journal de marche.	179
Photo 14 : Les outils de l'ethnoécologiste.	213
Photo 15 : Sommaire du numéro 1 de la revue <i>Ethnies</i> consacré aux amérindiens de Guyane.	226

Photo 16 : Ferme modèle du « Plan vert ».	264
Photos 17 et 18 : Les contradictions du « Plan vert ».	268
Photo 19 : Evolution de l’outillage scientifique à partir des années 80.	286
Photo 20 : Transport de carburant pour alimenter les sites d’orpaillage sur l’amont du fleuve Oyapock.	427



# **Nature en politique : Mutations**

## **Sociologie du travail scientifique dans le projet de Parc National en Guyane Française (1930 – 2007)**

Thèse de Ranoux Maëlle

Dirigée par Jean-Paul Billaud, Directeur de Recherche au CNRS.

Cette recherche analyse comment et pourquoi la mise en politique de la nature amène à repenser la frontière entre nature et culture. Cette analyse est menée à travers l'étude du processus d'élaboration du Parc National de Guyane Française créé en 2007. Nous mobilisons la sociologie relationniste de Latour afin de comprendre la place de la recherche scientifique dans cette élaboration. Par les liens que la recherche noue entre différents éléments de la réalité, elle construit des objets de recherche. L'intérêt de notre travail est de suivre ces objets de recherche lorsqu'ils se transforment en objets politiques à l'intérieur du projet de parc. Nous analysons alors les éléments qui construisent le processus d'action politique et notamment leur appartenance à la nature aussi bien qu'à la culture. Dès lors, aux moments clés du processus de création du parc, le registre de la santé apparaît. Il est nécessairement un lien entre nature et culture puisqu'il traite de la biologie de l'homme. Au final, cette recherche démontre que la mise en politique de la nature crée des mutations, aussi bien au sein de cette dernière que dans l'élaboration de son approche collective. On observe alors un passage de l'ontologie naturaliste, telle que définie par Descola, habituelle en Occident vers l'ontologie analogique vers laquelle les acteurs du projet de parc tendent.

Mots clés : politique de la nature, parc national, aménagement du territoire, sociologie des sciences, Guyane Française, santé, pollution, protection.

This research sheds light on how and why the politicization of nature leads to think of a new boundary between nature and culture. This study has been carried out thanks to the elaboration process of the French Guyana national park created in 2007. We are going to use Latour's approach of social studies of science in order to understand the position of scientific research in this elaboration. Thanks to the bonds it makes between different elements of reality, it can build objects of research. The significance of our work is to pay attention to these objects of research when they turn into political objects within the project of the park. Thus, we will analyse the elements which trigger the political action process. Finally, this research shows that the politicization of nature brings about transformations be it in nature itself or in the elaboration of its collective approach. From then on, a tension can be found between two ontologies which define a type of relation to nature as described by Descola : the naturalistic ontology used by the Western countries and the analogical ontology targeted by the people of the park. The level of health mirrors this tension. It is in itself a link between nature and culture since it deals with human biology. From then on, it plays an important part in the creation of the Guyana national park.

Key words: politicization of nature, national park, national and regional development, social studies of science, French Guyana, health, pollution and protection.

## ***ANNEXES***

***ANNEXE METHODOLOGIQUE***

***ANNEXE CHRONOLOGIQUE***

***ANNEXE REPERE SUR LE PROJET DE PARC***

## **ANNEXE METHODOLOGIQUE**

---

*Annexe 1 : Liste des entretiens*

*Annexe 2 : Liste des observations*

*Annexe 3 : Exemples de guides d'entretien*

*Annexe 4 : Questions posées au corpus documentaire centré sur le projet de parc*

*Annexe 5 : Analyse chiffrée du numéro 1 de la revue Ethnies*

*Annexe 6 : Liste des lieux d'archives consultées*

*Annexe 7 : Bibliographie documentaire*

## *Annexe 1*

### *Liste des entretiens*

<i>Nom<sup>1</sup></i>	<i>Date / Durée</i>	<i>Réurrence / complété par des observations / complété par des documents</i>	<i>Institution et statut<sup>2</sup></i>
-	12 mars 2003 / 1 h	- / - / oui	Responsable de l'entreprise d'orpaillage Asarco
Antoine J-L	28 janvier 2003 / 1h	- / oui / -	Opérateur touristique et fondateur d'une association de protection de la nature.
Atramentovitz	22 octobre 2004 / 2 h	- / - / -	Chargée de mission à la cellule scientifique du ministère de l'environnement
Barbotin M.	14 janvier 2003 / 2 h	- / - / -	Prêtre spiritain, frère de Y. Barbotin fondateur de la Sepanguy
Bereau	26 mars 2003 / 2 h	- / oui / oui	Chargé de recherche, agronomie, INRA
Borderes	17 janvier 2003 / 3 h	- / oui / oui	Directeur de l'ONF
Boudou	12 mars 2004 / 1 h	- / - / oui	Directeur de Recherche en éco- toxicologie à l'Université de Bordeaux.
Boyer	10 juin 2003 / 1h	- / - / oui	Directeur du centre ORSTOM Cayenne dans entre 1955 et 1960
Brunaux	13 mars 2003 / 3 h	- / - / oui	Ingénieur forestier ONF
Caristan	12 décembre	- / oui / -	Directrice de la mission pour

<sup>1</sup> A ces entretiens centrés sur le projet de parc, s'ajoutent 20 entretiens auprès des habitants, gestionnaires et chercheurs de la Réserve Naturelle de Kaw, interrogés en 2002 dans le cadre d'une convention de recherche dans le Programme National de Recherche sur les Zones Humides. Etant trop excentrés par rapport au sujet de ma thèse, je ne les ai pas joints à cette liste. Ils ont toutefois considérablement enrichi ma vision de la Guyane, notamment pendant les 5 semaines que j'ai passées dans le village de Kaw.

<sup>2</sup> Nous n'avons noté ici que les fonctions et rattachements institutionnels qui prévalaient au moment de notre terrain et, en ce qui concerne les personnes ayant alors plusieurs rattachements institutionnels, nous n'avons retenu que ceux qui justifiaient de mener un entretien. En ce qui concerne les nombreuses personnes avec qui nous avons mené plusieurs entretiens, nous avons noté la date de celui qui nous a semblé le plus constructif.

	2002 / 1h		<i>l'étude et la création du parc de la Guyane.</i>
<i>Cayatte</i>	20 septembre 2002 / 1h30	<i>Oui / oui / oui</i>	<i>Chargée d'étude pour la DIREN, membre actif du Gépog</i>
<i>Cerdan</i>	18 février 2003 / 2 h	<i>- / oui / oui</i>	<i>Directeur du laboratoire de biochimie Hydreco d'EDF</i>
<i>Chapuis</i>	23 avril 2003 / 2 h	<i>- / oui / oui</i>	<i>Médecin et doctorant en ethnologie travaillant chez les wayanas</i>
<i>Charles-Dominique</i>	26 septembre 2005 / 45'	<i>- / oui / oui</i>	<i>Ecologue directeur de recherche au CNRS, directeur du laboratoire Brunoy et de la station des Nouragues</i>
<i>Cherubini</i>	13 juin 2003 / 1h	<i>- / - / oui</i>	<i>Maître de conférence d'ethnologie à l'Université Bordeaux II</i>
<i>Collomb</i>	12 juin 2003 / 2 h	<i>Oui / oui / oui</i>	<i>Anthropologue chargé de recherche au CNRS travaillant chez les kali'na</i>
<i>Conté</i>	15 avril 2002 / 1h	<i>- / - / oui</i>	<i>Adjointe de conservation du patrimoine à la Réserve Naturelle de l'Amana</i>
<i>Crozier F.</i>	20 janvier 2003 / 1h	<i>Oui / oui / -</i>	<i>Technicienne à l'herbier de Cayenne</i>
<i>Davy</i>	- / 1h	<i>- / oui / oui</i>	<i>Doctorant sous la direction de P. Grenand, terrain sur la vannerie amérindienne</i>
<i>De Granville</i>	12 octobre 2002 / 40'	<i>- / oui / oui</i>	<i>Botaniste IRD</i>
<i>De Thoisy</i>	1 octobre 2002 / 2h	<i>Oui / oui / oui</i>	<i>Ecologue programme Chasse, direction de l'association Kwata</i>
<i>Delebarre</i>	18 janvier 2002 / 40'	<i>- / - / -</i>	<i>Ancien responsable à la préfecture de Cayenne, service urbanisme et environnement</i>
<i>Demenois</i>	12 janvier	<i>Oui / oui / oui</i>	<i>Ingénieur forestier à l'ONF</i>

	2003 / 2 h		
<i>Dewynter</i>	20 janvier 2003 / 1 h	Oui / oui / -	Ingénieur forestier à l'ONF et conservateur de la Réserve Naturelle des Nouragues
<i>Domput</i>	15 octobre 2002 / 1 h	- / oui / oui	Directeur de l'association Arataï, gestionnaire de 3 Réserves Naturelles, adjoint au maire de Régina chargé de l'aménagement du territoire.
<i>Engrassia</i>	12 mars 2003 / 1 h	- / - / oui	Unité STIR de l'ONF
<i>Farrugia</i>	20 mars 2003 / 1h	- / oui / -	Direction du GRID
<i>Fleury</i>	3 octobre 2002 / 1h	Oui / oui / oui	Ethnobotaniste MNHN détachée à l'IRD Cayenne, fondatrice de Gadepam
<i>Forbiaz</i>	22 avril 2004 / 2 h	- / - / oui	Directeur de campagne des verts de Guyane pour les régionales de 2004
<i>Fournier</i>	21 février 2003 / 1 h	- / oui / oui	Directrice de l'UMR écologie des forêts de Guyane, Engref
<i>Fradet</i>	6 janvier 2003 / 3 h	Oui / oui / oui	Responsable de l'écomusée de Régina
<i>François</i>	16 avril 2002 / 1h	- / - / oui	Responsable du service urbanisme et environnement à la préfecture
<i>Gachet</i>	11 juin 2003 / 4h	- / - / oui	Ancien directeur de la station SAD de l'INRA Guyane
<i>Garnier</i>	23 septembre 2002 / 2h	Oui / oui / -	Chargé de mission environnement PNR et animateur nature au Gepog
<i>Garrouste</i>	17 octobre 2002 / 1h	- / - / oui	Herpétologue / représentant du MNHN en Guyane
<i>Gaucher</i>	20 janvier 2003 / 2 h	Oui / oui / oui	Herpétologue, chargé de mission scientifique à la mission parc



<i>Giffard</i>	<i>02 février 2003 / 1h</i>	<i>Oui / oui / -</i>	<i>Chargé de mission coordination scientifique au PNR</i>
<i>Gire-Scholastique</i>	<i>13 février 2002 / 1h</i>	<i>Oui / - / oui</i>	<i>Chargée de l'instruction des financements alloués à la recherche par le Conseil Régional</i>
<i>Girou</i>	<i>13 septembre 2002 / 1h</i>	<i>- / oui / oui</i>	<i>DRRT puis directeur de l'ONCFS de Guyane</i>
<i>Godon</i>	<i>14 octobre 2002 / 2 h 30</i>	<i>- / oui / -</i>	<i>Directeur du centre régional du CIRAD</i>
<i>Goergen</i>	<i>18 février 2003 / 3h</i>	<i>Oui / oui / oui</i>	<i>Chargé de mission DRAC Guyane</i>
<i>Goguillon</i>	<i>17 septembre 2002 / 2h30</i>	<i>- / oui / oui</i>	<i>VAT à la DIREN, collaborateur dans la rédaction de la charte du PNR puis conservateur de la Réserve Naturelle de Kaw</i>
<i>Granger</i>	<i>12 février 2003 / 2h</i>	<i>Oui / - / oui</i>	<i>Doctorant en géographie à Paris IV</i>
<i>Grenand</i>	<i>5 décembre 2002 / 4 h</i>	<i>Oui / oui / oui</i>	<i>Ethnologue spécialiste des amérindiens, Directeur de Recherche à l'IRD</i>
<i>Guiral</i>	<i>8 avril 2002 / 2 h</i>	<i>Oui / oui / oui</i>	<i>Ecologue Directeur de recherche à l'IRD</i>
<i>Jardin</i>	<i>12 mai 2003 / 40'</i>	<i>Oui / - / oui</i>	<i>Membre de la cellule juridique du parc en 1998, directrice de la division des sciences écologiques de l'UNESCO</i>
<i>Joanny</i>	<i>07 avril 2002 / 2 h</i>	<i>Oui / oui / oui</i>	<i>Directrice de la DIREN</i>
<i>Joly</i>	<i>04 septembre 2002 / 4 h</i>	<i>Oui / oui / oui</i>	<i>Conservatrice de la Réserve Naturelle de Kaw – DEA d'écologie aux Nouragues</i>

<i>Julliot</i>	<i>5 septembre 2002 / 40'</i>	<i>- / oui / oui</i>	<i>Secrétaire de Silvolab / chercheuse hors statut en écologie</i>
<i>Langlart S.</i>	<i>Avril 2003 / 20'</i>	<i>- / - / -</i>	<i>Stagiaire à la préfecture de Guyane en 1998</i>
<i>Lena S.</i>	<i>27 janvier 2003</i>	<i>- / - / -</i>	<i>Ethnologue à l'UAG</i>
<i>Leprêtre</i>	<i>2 novembre 2006 / 1 h</i>	<i>- / - / oui</i>	<i>Doctorant de Descola chez les Wayanas de Guyane</i>
<i>Lescure</i>	<i>6 janvier 2004 / 2 h</i>	<i>- / - / oui</i>	<i>Herpétologue au MNHN, actif pour la protection de la nature en Guyane</i>
<i>Lochon</i>	<i>1 octobre 2002 / 1 h</i>	<i>Oui / oui / oui</i>	<i>Chargé de mission environnement à la DIREN</i>
<i>Manusset</i>	<i>7 mars 2003 / 2 h</i>	<i>- / - / oui</i>	<i>Docteur en anthropologie, sujet sur l'agriculture en Guyane, chercheuse hors statut</i>
<i>Orru</i>	<i>13 janvier 2003 / 3 h 30</i>	<i>Oui / oui / oui</i>	<i>Docteur en géographie, chargé de mission développement durable à la mission parc</i>
<i>Othily A.</i>	<i>7 août 2002 / 1h30</i>	<i>- / oui / oui</i>	<i>Premier DRRT – consultant pour le PNR</i>
<i>Ouhoud- Renoux</i>	<i>25 août 2002 / 40'</i>	<i>- / oui / oui</i>	<i>Docteur en anthropologie, thèse dirigée par P. Grenand. Chercheur hors statut</i>
<i>Pavé</i>	<i>28 octobre 2002 / 3h</i>	<i>- / oui / oui</i>	<i>Représentant du CNRS en Guyane chargé de son installation</i>
<i>Perrin</i>	<i>10 juin 2003 / 2h</i>	<i>- / - / oui</i>	<i>Secrétaire de la Sepanrit</i>
<i>Polidori</i>	<i>13 novembre 2002 / 1h</i>	<i>- / oui / -</i>	<i>Chargé de recherche à l'IRD, géographe</i>
<i>Prévost</i>	<i>11 mars 2003 / 45'</i>	<i>- / - / oui</i>	<i>Botaniste IRD Cayenne</i>

<i>PrévotEAU</i>	<i>04 octobre 2002 / 4h</i>	<i>- / oui / oui</i>	<i>Représentant des associations écologistes au comité de pilotage du parc (1997 – 2003)</i>
<i>Redon</i>	<i>25 mai 2003 / 1h</i>	<i>- / - / oui</i>	<i>Mémoire de DEA sur l'installation de la base spatiale de Kourou. Béké guyanais</i>
<i>Reinett</i>	<i>- / 1h</i>	<i>- / oui / -</i>	<i>Doctorant sous la direction de P. Grenand, terrain chez les noirs marrons</i>
<i>Richard- Hansen</i>	<i>25 janvier 2003 / 3 h</i>	<i>- / oui / oui</i>	<i>Docteure en étho-écologie à l'ONCFS</i>
<i>Riché</i>	<i>12 mars 2003</i>	<i>Oui / oui / oui</i>	<i>Ancien chasseur de caïman, opérateur touristique</i>
<i>Robert</i>	<i>12 février 2004 / 1h</i>	<i>- / - / oui</i>	<i>Chargé de mission au service de la recherche et des affaires économiques du ministère de l'environnement</i>
<i>Rodet</i>	<i>23 avril 2002 / 2h</i>	<i>- / oui / -</i>	<i>Animatrice à la Réserve Naturelle de l'Amama, établie à proximité du village d'Awala-Yalimapo</i>
<i>Sabinot</i>	<i>01 juin 2003 / 1h</i>	<i>Oui / oui / oui</i>	<i>Doctorante en ethnobotanique sous la direction de S. Bahuchet, terrain chez les kali'na</i>
<i>Sagne</i>	<i>10 mars 2003 / 30'</i>	<i>- / - / -</i>	<i>Responsable des financements Europe pour le Conseil Régional, président du comité Guyane pour Johannesburg</i>
<i>Sala</i>	<i>12 octobre 2002 / 40'</i>	<i>- / oui / oui</i>	<i>Directeur du centre IRD Cayenne</i>
<i>Salain</i>	<i>9 Décembre 2002 / 5 h</i>	<i>Oui / - / oui</i>	<i>Chargée des relations interculturelles à la mission pour l'étude et la création du parc de la Guyane</i>

<i>Sallantin</i>	12 septembre 2004 / 30'	- / oui / oui	<i>Ethnologue militant pour la reconnaissance des amérindiens. Université de Strasbourg</i>
<i>Sanite</i>	06 août 2002 / 1h30	- / oui / oui	<i>Premier Directeur de la DIREN</i>
<i>Schmidt</i>	20 avril 2002 / 1h	- / - / -	<i>Chargé de la coordination interservice à la préfecture</i>
<i>Soligon</i>	25 septembre 2002 / 3h	Oui / oui / oui	<i>Opérateur touristique, Acteur du PNR et du programme Leader +</i>
<i>Suzanon</i>	7 octobre 2002 / 45'	- / oui / oui	<i>Directeur de la Sepanguy</i>
<i>Thiollay</i>	10 mars 2004 / 2 h	- / oui / oui	<i>Zoologue au CNRS rattaché à un laboratoire du MNHN, actif pour la protection de la nature en Guyane</i>
<i>Tiégo</i>	6 novembre 2002 / 45'	- / - / -	<i>Chargé de mission faune à la DIREN</i>
<i>Tiouka</i>	13 avril 2002 / 3h	Oui / oui / oui	<i>Premier leader du mouvement politique amérindien</i>
<i>Vendeville</i>	19 mars 2003 / 3 h	- / oui / -	<i>Ancien directeur de l'IFREMER Cayenne</i>
<i>Visigalli</i>	25 février 2002 / 1h	- / - / oui	<i>Docteure en archéologie, sujet sur la poterie amérindienne, chercheure hors statut</i>

## *Annexe 2*

### *Liste des observations*

**Observations de réunions :**

*Rendez-vous à la DRAC entre Goergen et Giffard. 24 septembre 2002.*

*Discussion sur le partage des prérogatives entre une administration d'Etat et une institution régionale.*

*Rendez-vous Cayatte, Joly, Garnier. 22 août 2002.*

*Discussion sur le plan de gestion de la Réserve Naturelle de Kaw.*

*Réunion de la commission des sites. 25 septembre 2002.*

*Discussion sur une décision de protection.*

*Réunion du comité consultatif de gestion de la Réserve Naturelle de la Trinité. 6 novembre 2002.*

*Discussion sur l'enjeu de protection dans une zone forestière.*

*Assemblée Générale de la Réserve Naturelle de l'Arataï. 16 avril 2002.*

*Réunion du comité consultatif de gestion de la réserve des Nouragues. 13 novembre 2002.*

*Discussion sur l'enjeu de protection dans une zone forestière orpaillée.*

*Réunion entre Joly et Cayatte. 11 avril 2002.*

*Discussion sur l'articulation entre les pratiques extractives des habitants et les enjeux de protection.*

*Réunion entre Joly et les opérateurs touristiques au village et hors du village. Octobre 2003.*

*Discussions sur les infrastructures manquantes.*

*Deux réunions Joly et Cayatte avec le PNR puis avec l'ONF. Octobre 2003.*

*Réunion avec la directrice de la DIREN et trois de ses chargés de mission au sujet de ma recherche. 12 avril 2002.*

*Discussion sur les enjeux de mon sujet par rapport au projet de parc national.*

*Réunions de Gadepam. Tout au long de l'année 2002 – 2003 entre septembre et mai.*

*Pilotées par une ethnobotaniste, réunions en vue de créer une structure coopérative afin de faciliter le développement du commerce de l'artisanat des amérindiens, notamment celui des wayanas.*

*Colloque sur les tortues marines organisé par la Sepanguy. 18 novembre 2002.*

*Discussions sur les résultats scientifiques et les objectifs de protection concernant cet animal.*

*Rassemble des acteurs régionaux, scientifiques et étatiques.*

*Observation du groupe de travail « vivre avec les tortues ».*

*Conférence sur la gestion des aires protégées organisée par la CCIG. 22 mars 2003.*

*Présentation par des responsables d'aires protégées de ces sites et de leurs objectifs.*

*Participation d'un représentant du Parc National de la Guadeloupe.*

*Séminaire « recherche et valorisation des produits de la Forêt : quelle démarche équitable ? »*

*Organisé par l'IRD et le Conseil Régional. Novembre 2002.  
Présentations et débats au sujet de l'appropriation des produits non ligneux de la Forêt.*

*Réunions du comité scientifique de Silvolab à Cayenne et Paris. Plusieurs réunions en 2003.  
Discussions sur les priorités de recherche, la constitution d'équipe et la recherche de financements européens.*

*Réunion de restitution du deuxième sommet de la terre de Johannesburg. 16 octobre 2002.  
Exposé de la place de la délégation guyanaise par rapport au sommet, déroulement des journées, faits majeurs du sommet.*

*Réunion des directeurs de centres scientifiques en Guyane. 22 octobre 2003.  
Discussion au sujet de l'évolution de l'UAG liée à l'installation du CNRS en Guyane.*

*Présentation des objectifs de l'arrivée du CNRS par Pavé. 21 novembre 2002.*

*Assises du développement de la Guyane. 17 janvier 2003.  
Organisées par la CCIG. Définitions des objectifs de développement pour la Région.*

*Conférence de presse sur l'or à la CCIG de Cayenne. avril 2003.  
Position du Conseil Régional sur l'orpaillage.*

#### ***Observations informelles :***

*Fête au village de Kaw rassemblant de nombreux métropolitains d'association et d'institution de protection de la nature.*

*Fonctionnaires d'institution de protection ayant une activité touristique et récréative en forêt sur leur temps libre.*

*Discussions informelles aux bars de Cayenne, à la pause café du centre IRD, de soirée de VAT et étudiants du centre IRD, et lors de partage de trajets en voiture.*

*Fête de la science. 16 novembre 2002.  
Rencontres et échanges avec les acteurs de la recherche et de structures de « valorisation » des résultats de recherche.*

*Observations de l'activité de l'herbier de Cayenne où nous consultions régulièrement les archives du conservateur de l'herbier sur le Parc National.*

## *Annexe 3*

### *Exemples de guides d'entretien*



*Les entretiens ont été menés afin d'obtenir plusieurs éléments : des réponses aux questions, des documents suite à l'entretien et un renvoi vers d'autres contacts apparus important au cours de l'entretien. Ce procédé a permis d'identifier le réseau de relations existant entre les différents acteurs au moment de notre terrain.*

*Les entretiens ont été menés afin de comprendre la position de la personne dans son institution et la définition d'un collectif lié aux actions que la personne entreprend dans le cadre de sa fonction.*

*Ils ont également été analysés suivant une grille sémantique afin de reconstituer la manière dont les différents acteurs qualifient la nature guyanaise et son rapport au collectif.*

*Nous avons souvent mené plusieurs entretiens avec la même personne. Cette pratique correspondait au choix de l'approfondissement de personnes clefs pour notre sujet plutôt que de rechercher un panel d'acteur a priori représentatif des acteurs concernés par notre sujet.*

## ***Guide d'entretien type pour les acteurs de la politique de la nature***

---

### ***Question d'ouverture :***

*Quel est l'apport des scientifiques (et de leurs recherches) dans votre travail ?*

### ***Processus de mise en projet du site :***

*Comment s'est mise en place cette protection ? Ce projet ?*

*Quels sont les problèmes, difficultés rencontrés ?*

*Qui a initié le projet et en poursuivant quel objectif ?*

*Qui a été associé à l'élaboration du projet ?*

*Comment, à quel titre ?*

*Quels étaient les objectifs du premier projet proposé au sommet de Rio en 1992 ?*

*Le projet a-t-il évolué depuis sa première élaboration ?*

*Quelles ont été les étapes du projet ?*

*Y a-t-il eu des liens entre ce projet et d'autres projets de protection ?*

### ***Place des différents acteurs :***

*Quelles sont les structures de protection ou de gestion de la nature avec lesquelles vous travaillez ?*

*Avez-vous des partenaires de travail privilégiés ?*

*Qui contribue à l'avancement du projet ? A son ralentissement ?*

### ***Plus précisément :***

*Comment s'est fait le recrutement des relais du parc ?*

*Y a-t-il eu des rapports remis par des scientifiques à l'institution qui ont joué un rôle singulier, important ?*

*En quoi la présence d'autres représentants de la population que les élus, change la négociation ? Change la position des scientifiques (notamment de sciences humaines) ?*

*Cela facilite-t-il la négociation ?*

*Par quelles voies se font-ils entendre ?*

### ***Place des sciences :***

*Quelle a été la place des scientifiques dans la construction du projet ? Dans la négociation du projet ?*

*Par quels outils leur apport s'est-il fait ? (rapport, vidéo, visite de terrain ?)*

*Quels liens avec des scientifiques travaillant en Guyane entretenez-vous ?*

*Avec d'autres organismes de protection de l'environnement ?*

*Avez-vous fait appel à un chercheur ou une équipe en particulier ?*

*Laquelle, quelle discipline ? Pourquoi ? Qui a répondu, participé ?*

*Y a-t-il eu adéquation entre l'apport de cette personne (étudiant ou chercheur) et les attentes (question, besoin de compréhension, d'explicitation d'un problème) ?*

*Quels outils de compréhension le chercheur a-t-il apporté ?*

*Quelles étaient les positions des différents chercheurs vis-à-vis de la protection et du parc national ?*

*Quel est le rôle du chargé de mission sur la recherche face aux chercheurs ? Son axe de travail, ses orientations disciplinaires ?*

*Avez-vous une formation scientifique ?*

***Son analyse de la mise en échec récurrente du projet :***

*Quels sont ses interlocuteurs sur le terrain (au quotidien) ?*

*Quels sont ses interlocuteurs lors des négociations et réunions ?*

*(Dissocier le temps quotidien et le temps formel de la négociation).*

*Quels sont les différents groupes qui participent aux négociations (quelle est la partition : économique, communautaire, territoriale, etc..) ?*

*Qui est favorable au projet ?*

*Comment s'est fait le choix du zonage ?*

## ***Guide d'entretien type pour les scientifiques***

---

***Question d'ouverture*** : Avez-vous participé au projet de parc national ?

***Axes d'exploration:***

***Rapport à l'enjeu de protection :***

*Eléments de parcours personnels qui amènent à intégrer la question de la nature et de sa protection ?*

*Réaction à l'annonce de la création du parc national en 1992 ?*

*Evolution dans sa relation aux institutions françaises en Guyane (DIREN/DRAC) ?*

*Insertion dans les institutions et dans les associations de protection de l'environnement ?*

*Rapport régulier avec une institution participant au financement de ses recherches ?*

***Parcours scientifique :***

*Evolution dans son rapport aux recherches interdisciplinaires avec des naturalistes et/ou des biologistes (et inversement pour les biologistes) ?*

*Evolution dans les institutions scientifiques auxquelles il se rattache (IRD/CIRAD/Silvolab) ?*

*Insertion dans des recherches interdisciplinaires ?*

***Rapport à la Guyane à travers ses recherches :***

*Quelles sont ses relations avec les porte-parole des « populations traditionnelles » ?*

*Place des informateurs de terrain dans son travail, quel mode de relation ?*

*Quels sont les programmes majeurs qui ont jalonné ses recherches en Guyane ?*

*Quels sont les sites où elle/il a le plus travaillé ?*

## *Annexe 4*

*Questions posées au corpus documentaire centré sur  
le projet de création du Parc National de Guyane Française*

### **Présentation du document :**

- *Quel est le découpage de la Guyane et des différents projets de protection dans le document ? Parallèlement quel est le découpage du document ?*
- *Quels sont les grands ensembles auxquels est rapportée la Guyane ?*
- *Plan et ce qu'il indique ?*
- *Quelles sont les références scientifiques utilisées ?*

*(Les plus récurrentes ou les plus symptomatiques d'une relation particulièrement bien cernée entre un chercheur et un objet)*

### **Catégorisation du rapport à la nature et aux populations habitant le parc :**

- *Quels sont les termes employés pour désigner les populations habitants la zone ? (voir question suivante)*
- *Comment est problématisée la question de l'insertion des populations habitant la zone dans le projet ? (question de l'accès, centrale)*
- *Comment évolue la question du statut des « populations autochtones » ? Evolution du rapport à la question foncière, à la question de l'accès aux ressources ? Quand émerge un dédoublement du discours en faveur de ces populations entre la voie/x scientifique et politique ?*
  
- *Quel est le mode de description et de catégorisation du milieu ?*
- *Comment sont problématisés la gestion et l'accès à la nature ?*
- *Quand émerge la référence au modèle de développement durable ?*
- *Quelle est l'évolution de la question de la pollution. Pollution de la nature, « contamination » (dixit dans certains textes) des populations du parc par les apports extérieurs (persistance de la problématisation sanitaire des populations forestière).*
- *Quelles sont les limites du parc ?*

### **Contexte régional en matière de protection et identification des acteurs clefs :**

- *Quelle est l'évolution concomitante des dossiers de réserves naturelles et autres classements ? Plus généralement quelle est l'évolution de la question de la protection (par exemple avancement du dossier chasse en parallèle) ?*
- *Identifier aux différentes étapes d'évolution des documents quels sont les relais politiques et administratifs essentiels, au niveau local et national pour porter le projet.*

- *Quelle est l'évolution des réseaux scientifiques liés à l'élaboration de ces documents ?  
Quels sont les programmes significatifs en cours par rapport à la définition d'enjeux de gestion ?*

*Annexe 5*

*Analyse chiffrée du numéro 1 de la revue **Ethnies***



*Cette analyse du numéro 1 de la revue Ethnies a pour objectif de recenser les termes utilisés par les différents auteurs pour désigner les amérindiens. Ce travail construit un outil de base afin d'analyser le mode de qualification de l'organisation sociale amérindienne le plus récurrent pour chaque auteur.*

*Nous avons retenu les termes les plus courants dans les textes. L'ordre de succession sous lequel ils se présentent dans chaque tableau correspond à un ordre décroissant : le terme ayant l'occurrence la plus importante dans l'ensemble des textes rédigés par les scientifiques se trouve en haut de la liste. Dans un premier temps nous n'avions retenu que les termes donnant une tonalité particulière à l'organisation sociale interne comme « communauté ». Mais il est apparu au cours de ce travail que le terme amérindien, que l'on pourrait considéré d'un emploi partagé et neutre à cette date, n'est pas utilisé par tous les auteurs. Nous avons donc inclus les trois termes « amérindien », « indien » et « indigène », dont l'emploi varie considérablement d'un auteur à l'autre et donne à voir, notamment, les différences de générations entre chercheurs. Le terme amérindien étant plus récent que les deux autres, il est utilisé par les chercheurs les plus jeunes tandis que ceux de la génération précédente, Hurault et Dreyfus, emploient majoritairement les deux autres.*

*Le choix des termes est distinct selon la problématique des textes. Ceux centrés sur la description d'un groupe (tableau 1) permet de voir, en dehors de l'ethnonyme, le terme le plus usité pour chaque auteur et chaque groupe. Ce terme préférentiel donne une orientation au texte (exemple : différence entre ethnie et indigène). Les deux tableaux (tableau 2 et 3) suivant permettent de faire ce même travail pour chaque thématique et texte à caractère général.*

*Nous avons placé à part les données sur le texte de retranscription du discours de F. Tiouka (tableau 5) afin que soit visible la différence dans les termes employés entre les porte-parole scientifiques et le porte-parole politique. On voit que les trois termes de « autochtones »<sup>3</sup>, « aborigène » et « peuples premiers » sont absents des autres textes. Nous n'avons également relevé les occurrences des ethnonymes que dans les textes centrés sur un groupe car pour*

---

<sup>3</sup> Des trois mots, « autochtone » est le seul pour lequel nous avons relevé une occurrence dans les autres textes mais sa faiblesse numérique nous a amené à ne pas le comptabiliser.

*certain auteurs il est le principal désignateur du groupe étudié, évitant ainsi le choix entre les autres termes (cas de Renault-Lescure).*

*Nous avons également jugé utile de faire un tableau (tableau 4) montrant les spécificités des termes employés par Grenand, en raison de sa position d'héritier de Hurault sur cette problématique et jouant un rôle important à cette période. Nous avons donc mis en regard ses termes et ceux choisis préférentiellement par l'ensemble des autres auteurs.*

**Tableau 1**

*Occurrence des termes désignant les amérindiens  
dans les textes de présentation de chaque ethnie*

<i>Approche par groupe</i>							<i>Total</i>
<i>Auteur</i>	<i>Grenand</i>			<i>Navet</i>	<i>Renault- Lescure</i>	<i>Dreyfus</i>	
<i>Groupe</i>	<i>arawak</i>	<i>wayana</i>	<i>wayapi</i>	<i>emerillon</i>	<i>galibi</i>	<i>palikur</i>	
<i>ethnonyme</i>	15	16	27	18	19	16	<b>111</b>
<i>Amérindiens</i>	1	5	8				<b>14</b>
<i>Population</i>	3	2	2	3	7	2	<b>19</b>
<i>Groupe</i>	2	<b>10</b>	<b>9</b>	4	3	4	<b>32</b>
<i>Communauté</i>	8	<b>8</b>	5	2			<b>23</b>
<i>Indiens</i>			1			5	<b>6</b>
<i>Ethnie</i>	2	3	4	8	1		<b>16</b>
<i>Tribu</i>				2	1		<b>3</b>
<i>Individu / personne</i>	2	1					<b>3</b>
<i>Indigène</i>	1					7	<b>8</b>
<i>Peuple</i>			1			1	<b>2</b>
<i>Habitant</i>						2	<b>2</b>
<i>Société</i>						1	<b>1</b>
<i>Réseau</i>	1	1				2	<b>4</b>
<i>Civilisation</i>							<b>0</b>
<i>Total</i>	<b>35</b>	<b>46</b>	<b>57</b>	<b>37</b>	<b>31</b>	<b>40</b>	<b>244</b>

**Tableau 2**  
*Occurrence des termes désignant les amérindiens  
dans les textes thématiques*

<i>Thématique</i>	<i>Terre</i>	<i>Santé</i>	<i>Ecole</i>	<i>Ville</i>	<i>Total</i>
<i>Auteur</i>	<i>Grenand</i>	<i>Fribourg Bois</i>	<i>Renault-Lescure Grenand</i>	<i>Cherubini</i>	
<i>Amérindiens</i>	6	8	9	3	26
<i>Population</i>	2	7	4		13
<i>Groupe</i>		5	1	5	11
<i>Communauté</i>	15		1	4	20
<i>Indiens</i>	1				1
<i>Ethnie</i>	3	1	3	1	8
<i>Tribu</i>					0
<i>Individu / personne</i>		2		8	10
<i>Indigène</i>			2	1	3
<i>Peuple</i>					0
<i>Habitant</i>	3	1		1	5
<i>Société</i>			1	1	2
<i>Réseau</i>			1		1
<i>Civilisation</i>					0
<i>Total</i>	30	24	22	24	100

**Tableau 3**

*Occurrence des termes désignant les amérindiens  
dans les textes de cadrage générale*

<i>Angle de cadrage</i>	<i>Présentation discours</i>	<i>Historique</i>	<i>Statut</i>	<i>« Question amérindienne »</i>	<i>Total</i>
<i>Auteur</i>	<i>Grenand</i>	<i>Grenand</i>	<i>Hurault</i>	<i>Grenand Menget</i>	
<i>Amérindiens</i>	8	11	1	22	42
<i>Population</i>		10	13	6	29
<i>Groupe</i>		8	4		12
<i>Communauté</i>		1		1	2
<i>Indiens</i>		1	31	6	38
<i>Ethnie</i>	1	10		3	14
<i>Tribu</i>		5	16	7	28
<i>Individu / personne</i>					0
<i>Indigène</i>		1			1
<i>Peuple</i>	2	1		3	6
<i>Habitant</i>		1			1
<i>Société</i>		2			2
<i>Réseau</i>					0
<i>Civilisation</i>		2			2
<i>Total</i>	11	53	65	48	177

**Tableau 4**

*Occurrence des termes désignant les amérindiens  
dans l'ensemble des textes<sup>4</sup> des Grenand*

<i>Auteur</i>	<i>Grenand</i>	<i>Ensemble des autres auteurs</i>	<i>Total</i>
<i>Amérindiens</i>	65	12	79
<i>Population</i>	21	38	60
<i>Groupe</i>	30	25	55
<i>Communauté</i>	39	6	45
<i>Indiens</i>	9	36	44
<i>Ethnie</i>	30	8	38
<i>Tribu</i>	12	18	31
<i>Individu / personne</i>	3	10	13
<i>Indigène</i>	4	8	12
<i>Peuple</i>	7	1	8
<i>Habitant</i>	4	4	8
<i>Société</i>	3	2	5
<i>Réseau</i>	3	2	5
<i>Civilisation</i>	2	0	2
<i>Total</i>	231	170	401

---

<sup>4</sup> Les textes retenus pour cette comptabilité sont aussi bien ceux où ils sont seuls auteur que ceux où ils sont co-auteurs.

**Tableau 5**  
*Occurrence des termes désignant les amérindiens*  
*dans le texte de F. Tiouka*

<i>Auteur</i>	<i>Discours F. Tiouka</i>	<i>Total auteurs SHS</i>
<i>Amérindiens</i>	8	79
<i>Population</i>		60
<i>Groupe</i>	4	55
<i>Communauté</i>	2 <i>(société communautaire)</i>	45
<i>Indiens</i>		44
<i>Ethnie</i>	3	37
<i>Tribu</i>		31
<i>Individu / personne</i>		13
<i>Indigène</i>		12
<i>Peuple</i>	20	8
<i>Habitant</i>		8
<i>Société</i>	3	5
<i>Réseau</i>		5
<i>Civilisation</i>		2
<i>Aborigènes</i>	4	-
<i>Autochtones</i>	4	-
<i>Premiers occupants</i>	4	-
<i>Total</i>	52	401

## *Annexe 6*

### *Liste des lieux d'archives consultées*



***Archives détenues par une institution publique :***

*Centre de documentation de la Mission Parc*

*Centre de documentation de Silvolab*

*Archives départementales*

*Archives du centre IRD Guyane à Cayenne et Paris*

*Archives de l'Institut Pasteur à Paris*

*Archives de la DIREN Guyane*

*Archives de la Sepanguy*

*Archives du Cenaddom au laboratoire CEGET de l'Université Bordeaux III*

*Archives du Ministère de l'Environnement*

***Archives détenues par une personne privée :***

*De Granville : archives du projet de parc national*

*Gachet : archives du centre INRA, du plan vert et de la fondation de Silvolab*

*Othily : archives sur l'histoire des institutions de recherche en Guyane*

*Robert : archives concernant le programme et le « problème mercure »*

## *Annexe 7*

### *Bibliographie documentaire*

*Cette bibliographie est organisée telle que l'ont été ces documents eux-mêmes durant toute la phase antérieure à l'écriture de ma thèse. Les textes sont donc classés par thématique et à l'intérieur de chacune d'elles, par ordre chronologique.*

---

## ***Amérindiens***

---

Documents administratifs :

- *Le Monde* du 7 juillet 1969 : « *La société des américanistes s'émeut du sort des populations tribales de la Guyane* ».
- *Curriculum Vitae et bibliographie* de P. Grenand, M. Fleury et F. Ouhoud Renoux.
- *Rapport de la section des plantes médicinales du centre ORSOTM Cayenne. Jacquemin. 1977.*
- *Projet « Savanes ». Champs surélevés amérindiens du littoral de la Guyane. Cayenne : ORSTOM. 1991.*
- *Résolution commune de Twenké. 21 juin 1998.*
- *Déclaration du 2<sup>ème</sup> forum des élus autochtones de Guyane. 19 décembre 2001.*
- *Ateliers de Twenke. Conclusions et recommandations de la FOAG. 20-26 janvier 2005.*
- *Proposition de programme de recherche sur 5 ans à partir de 1992. « Etude sur le changement dans les sociétés amérindiennes de l'Oyapock : incidences du contact sur l'organisation politico-économique et transformations du savoir et des savoir-faire chez les Wayapi de Guyane Française ».*
- *Note de M. J. Jolivet sur « Les difficultés et les moyens d'une approche sociologique de la Guyane actuelle ». Décembre 1994.*
- *Programme du Ministère de l'Environnement – ORSTOM. « Etude sur les productions de la chasse et de la pêche et de la cueillette chez les Wayapi du Haut Oyapock en Guyane Française » F. Renoux et P. Grenand. Août 1995.*
- *Rapport final « Changement dans les sociétés amérindiennes de l'Oyapock : la transition en question : étude sur le changement technologique et culturel dans une société amérindienne de Guyane Française ». Programme Cordet ORSTOM. Septembre 1995.*

- *Annexe 1 du rapport CORDET : « Impact de l'orpaillage sur l'homme ». P. Grenand. Colloque « L'or en Guyane ». Cayenne. Novembre 1993.*
- *Réflexions préliminaires à l'usage de l'équipe Guyane du programme APFT. P. Grenand. Janvier 1996.*
- *Déclaration du deuxième forum des élus autochtones de Guyane. Cayenne. 19 Décembre 2001.*

Courriers :

- *Courrier du maire de Camopi à P. Grenand. Mai 1992.*
- *Courrier de P. Grenand pour appuyer la candidature de doctorants pour participer au programme de recherche soumis à la commission CORDET. Non daté.*
- *Courrier de Ouhoud-Renoux au directeur du centre ORSTOM de Cayenne (Colin). Courrier en provenance du village de Zidock à Trois-Sauts. Juin 1994.*
- *Courrier de Frenay, ingénieur honoraire de l'IGN, au Ministère des Affaires Etrangères. 2 novembre 1994. Confidentiel.*
- *Courrier de Colin au « Chargé de mission pour la création du parc de la forêt tropicale guyanaise, DRAE ». 15 décembre 1994.*
- *Lettre de Sanite à Colin. Objet : passe commande d'une étude qui sera réalisée par Ouhoud-Renoux qui est sur place : « estimation des prélèvements sur la faune sauvage occasionnés par la pratique de la chasse et de la pêche chez les Wayampi du Haut Oyapock ». 18 octobre 1994.*
- *Courrier de Lemaire au directeur de l'ORSTOM Cayenne. mai 1995.*
- *Courrier de P. Grenand au chef du service des relations extérieures de l'ORSTOM. Copie à Huynh. Objet : lui adresse « le projet de recherche de M Thiéblemont, chargé par le Ministère de la Défense d'une évaluation des facteurs de tension dans les DOM-TOM, la première région étudiée étant la Guyane ». Décembre 1995.*
- *Courrier de P. Grenand à Colin 18 mars 1996*
- *Courrier de F. Grenand à O. Lescure, Juin 1996.*
- *Mél. de P. Grenand à Orru. Octobre 1996.*
- *Courrier de P. Grenand à Orru. 18 mars 1997.*
- *Courrier de P. Grenand à Moretti. 24 janvier 1997. (Série de courriers échangés durant cette année)*
- *Courrier de P. Grenand au préfet Dartoux. Courrier personnel.*

- *Courrier émanant de la préfecture qui retire l'autorisation d'accès au Sud de la Guyane à Orru, Ouhoud-Renoux, P. et S. Daudel. 4 juillet 1997.*
- *Courrier de Ouhoud-Renoux et Orru aux maires et conseillers municipaux de Camopi. 1<sup>er</sup> août 1997.*
- *Courrier de Moretti au préfet. 1<sup>er</sup> août 1997.*
- *Courrier de A. Othily à Moretti. Objet : projet « Stratégies de recherche et valorisation industrielle des substances naturelles issues de la biodiversité tropicale : propositions pour la Guyane ». Octobre 1998.*
- *Courrier du directeur du Bureau du Patrimoine Ethnologique de la Région Guyane au directeur de l'ORSTOM Cayenne. Objet : Musée des cultures guyanaises. 6 février 1992.*

Articles et rapports :

*MANOUVRIER M. L.,*

*Les Galibis du Jardin d'Acclimatation. Journal de la société des anthropologues. p 602 – 609. 1882.*

*AUBERT DE LA RÛE E.,*

*Reconnaissance géologique de la Guyane Française Méridionale. 1948-1949-1950. Paris : ORSTOM. 1953.*

*MARTINET,*

*« Rapport annuel de la circonscription du centre ». 1937. In Rapports de tournée dans l'Inini (Guyane Française). Période 1936-1942. Paris. Préface J. Hurault. p 66 – 84. 1960.*

*ANQUETIL R.,*

*« Rapport annuel sur l'activité du centre administratif de l'Approuague ». 1937. In Rapports de tournée dans l'Inini (Guyane Française). Période 1936-1942. Paris. Préface J. Hurault. p 163 - 216. 1960.*

*HECKENROTH,*

*« Rapport Géographique, politique, médical et économique de la tournée effectuée du 27 juillet au 15 septembre 1939 sur le bassin de l'Oyapock. (Cours moyen – supérieur et les*

sources) ». *Accompagné par M. Baup. Chef de circonscription. In Rapports de tournée dans l'Inini (Guyane Française). Période 1936-1942. Paris. Préface J. Hurault. p 235 – 293. 1960.*

« *Rapport Géographique, politique, économique et médical de la circonscription de l'Oyapock. Depuis sa création en avril 1939 jusqu'au 31 décembre 1941* ». Mars 1942. *In Rapports de tournée dans l'Inini (Guyane Française). Période 1936-1942. Paris. Préface J. Hurault. p 295 - 345. 1960.*

*HURAUULT J. M.,*

*Mission astro-géodésique de l'Oyapock. Juillet-Novembre 1947. Rapport de fin de mission. Avec la collaboration du Dr A. Fribourg-Blanc. Paris : Ministère des Travaux Publics des Transports et du Tourisme. Imprimerie de l'IGN. 1948.*

*Note sur la conduite d'une mission de reconnaissance dans l'intérieur de la Guyane. Paris : IGN. 1950.*

*Mission de délimitation de la frontière Guyane Française-Brésil. Frontière Sud (bassin du Maroni). Octobre 1956-Février 1957. Rapport de fin de mission. Paris : IGN. 1957.*

*Rapports de tournée dans l'Inini (Guyane Française). Période 1936-1942. Paris. 1960. Préface J. Hurault.*

*La francisation des indiens de Guyane. In L'Ethnocide à travers les Amériques. R. Jaulin. Paris : Fayard. 1972.*

*Pour un statut des populations tribales de Guyane Française (1968- 1984). Ethnies. Vol 1 n°1-2. Juin - septembre 1985.*

*HURAUULT J. M. FRIBOURG-BLANC A.,*

*Mission astrogéodésique de l'Oyapock. Rapport de fin de mission. Paris : imprimerie IGN. 1948.*

*SAUSSE A.,*

« *Les populations primitives du Haut Maroni* ». *Paris : IGN. 1951.*

*BOIS E.,*

« *Les amérindiens de la Haute Guyane Française. Anthropologie, pathologie, biologie* » *Paris : Desclée. 1967.*

VIGNON R.,

Action à mener dans l'Inini. 1969.

JAULIN R.,

La paix blanche. Paris : Seuil. 1970.

Le livre blanc de l'ethnocide. Paris : Fayard. 1972.

GRENAND F.,

Le manioc chez les indiens Wayana et Wayapi de Guyane française et du Brésil. *Mémoire de licence*. Paris. Institut d'ethnologie. 1971.

GRENAND P.,

*L'homme wayapi*. Actes du colloque de la Sepanrit de 1977.

Introduction à l'étude de l'univers Wayãpi. Paris. Société d'Etudes Linguistiques et Anthropologiques de France. 1980.

LESCURE J. P.,

Relations de l'homme Wayampi à son environnement végétal et ses techniques de culture sur abattis. Cayenne. Archives ORSTOM. 1975.

*Etudes interdisciplinaires sur le Haut Oyapock (Guyane Française)*. Actes du 42<sup>ème</sup> colloque international des américanistes (Congrès du centenaire). 4 – 9 septembre. Paris. p 453 – 462. 1976.

GRENAND P. ET F.,

*Les amérindiens de Guyane Française aujourd'hui. Eléments de compréhension*. Journal de la Société des Américanistes. p 361 – 382. 1979.

Les réserves foncières Amérindiennes en Guyane. Propositions actualisées. ORSTOM. 1988.

*Situation actuelle des terres*. Ethnies n°1-2, vol. 1. p 27 - 31. Juin-Septembre 1985.

Les Amérindiens, des peuples pour la Guyane de Demain. *Dossier socio-économique*. Cayenne : ORSTOM : Août 1990.

NAVET E.,

Camopi, commune indienne ? La politique « indienne » de la France en Guyane en 1984.  
*Rapport.*

Position sur le projet de parc de la forêt tropicale guyanaise. *CRIA Institut d'Ethnologie de Strasbourg. 1998.*

*NAVET E. PRINCET M.,*

Le rôle des amérindiens dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de conservation de la forêt guyanaise. *Institut d'Ethnologie de Strasbourg. 8p. 1996.*

*SANDRINE J.,*

Amérindiens et projets de conservation de la nature en Guyane Française. *Mémoire de DEA sous la direction de E. Navet. Université de Strasbourg. 1997.*

*OUHOUD-RENOUX F.,*

De l'outil à la prédation : technologie culturelle et ethno-écologique chez les Wayapi du Haut Oyapock. *Thèse sous la dir. Galinier J. 1998.*

*SALLANTIN T.,*

Un parc contre les Amérindiens. *Mémoire de maîtrise sous la direction d'E. Navet. Septembre 2001.*

---

## ***Parc National***

---

### ***Archives de la Sepanguy (Cayenne)***

Documents administratifs :

- *Lettres signées de Barbotin, 1962*



- *Déclaration de constitution de la Société Zoologique de Guyane Française. J.O. du 23 juillet 1964.*
- *Notes manuscrites au sujet de la rénovation du parc zoologique à l'intérieur du jardin botanique de Cayenne.*
- *Arrêté n°68-719 ID/2B-AG fixant la liste des espèces animales intégralement protégées et des mesures particulières de protection de certaines de ces espèces. Précédé d'une note de la préfecture. Signé par le préfet Bouteiller. 3 juillet 1968.*
- *Note du préfet aux maires du département et administrateurs des cercles municipaux au sujet de l'arrêté fixant une liste d'espèces animales protégées. 20 septembre 1968.*
- *Note circulaire de Brugiere au sujet de la Sepandom.*
- *Compte-rendu de la réunion du 12 mai 1971.*
- *Statut de la société d'étude et de protection de la nature. Paru au J.O. du 29 mai 1971.*
- *Comptes-rendus de la réunion de la Sepanguy. 3 janvier 1972.*
- *Comptes-rendus de la réunion de la Sepanguy du 7 novembre 1973.*
- *Arrêté préfectoral n°1085/S2 modifiant l'arrêté n°629/S3 relatif à la commission départementale des opérations immobilières, de l'architecture et des espaces protégés, fixant les membres permanents.*
- *Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature. Paris. 29 janvier 1976.*
- *Compte-rendu de la réunion de la Sepanguy du 14 avril 1976.*
- *Arrêté préfectoral n°813 ID/ 2B du 15 avril 1978 relatif aux tortues marines.*
- *Compte-rendu de l'Assemblée Générale de la Sepanguy. 27 juin 1979.*
- *Procès-verbal de la réunion de la commission des sites, perspectives et paysages du 26 novembre 1980.*
- *Procès-verbal de la réunion relatif à la protection de la faune. 8 mars 1983.*
- *Article du journal France-Guyane du 14 juin 1983. Entretien avec J. Fretey.*
- *Procès-verbal de la réunion du bureau élargi de la Sepanguy. 10 octobre 1990.*

Courriers :

- *Courrier de Barbotin à la préfecture. 1962.*
- *Courrier d'un attaché du laboratoire d'entomologie du MNHN adressé au père Barbotin. 21 février 1970.*

- *Courriers de Brugiere, directeur du centre ORSTOM Cayenne à J.P. Gasc, maître assistant au laboratoire d'anatomie comparée du MNHN. 16 février et 30 juin 1970.*
- *Courrier de Brugiere à M. Martin, Laboratoire d'Immunologie de la Faculté de Médecine de Bordeaux, Sepandom. 23 mars 1971.*
- *Courriers de J. Fretey au père Barbotin. 17 et 22 avril 1971, 26 novembre 1972, Décembre 1975.*
- *Courrier de Brugiere au Directeur Général de l'ORSTOM. 16 novembre 1971.*
- *Courrier de Brugiere à la Direction Générale de la Protection de la Nature et de l'Environnement. Objet : Réserves de Guyane. 29 juin 1972.*
- *Courrier de Brugiere au Président du Conseil Général de la Guyane. 24 novembre 1972.*
- *Courrier de Brugiere au Directeur de la DDA. 2 avril et 30 novembre 1974, 16 juin 1978, 12 mai 1979.*
- *Courrier de Brugiere au préfet de Guyane. 18 mai 1974.*
- *Courrier de J. Lescure, Laboratoire Reptiles et Poissons du MNHN à Brugiere. 10 mai 1945.*
- *Courrier de Condamin, conseiller scientifique de la Sepanguy au Président de la Sepanguy. 3 février 1976.*
- *Courrier de Barbotin au préfet. 12 février et 27 septembre 1976*
- *Courrier du Pr Paulian, Recteur de l'Académie de Bordeaux et Président de la Sepanrit au père Barbotin. 16 septembre 1976.*
- *Courrier du sous-préfet de Saint-Laurent du Maroni à Brugière 14 février 1976.*
- *Courrier de délégué de l'association cynégétique de Kourou à Brugiere. 7 novembre 1977.*
- *Courrier de Brugiere au préfet au sujet de la protection des caïmans blancs. 24 et 26 avril 1978.*
- *Courrier de Barbotin au Dr. Martin de la Sepanrit. 29 mars 1979.*
- *Courrier du Dr. Martin au préfet de Guyane. 25 mai 1979.*
- *Courrier du Dr. Martin au Président du Conseil Général de la Guyane. 28 mai 1979.*
- *Courrier du directeur du groupe des spécialistes des primates à l'UICN à Sanite, Direction des Services Vétérinaires (DSV). 12 octobre 1979.*
- *Courriers du Dr Martin à Barbotin. 4 avril et 16 mai 1981.*
- *Courrier de Sanite au directeur de la DDA. 30 août 1982.*
- *Courrier du préfet à Sanite 10, 13 mai, 2 février 1982.*
- *Courrier du directeur du service départemental de l'architecture du ministère de l'urbanisme et du logement à Sanite. 18 février 1982.*

- *Courrier du DRAE à Sanite. 20 décembre 1984.*
- *Courrier du préfet à Barbotin. 25 juin 1985.*
- *Courrier de Sanite à la région Guyane relatif à l'organisation du 2<sup>ème</sup> Congrès Régional de l'Environnement. 24 novembre 1988.*

Rapports :

*AUBLET J.-B. C.,*

*Histoire des plantes de la Guiane française rangées suivant la méthode sexuelle. Paris : Didot. 1775.*

*DE GRANVILLE J. J.,*

*Voyage entomologique en Corse. Alexanor, vol. V. p 209 – 216. 1968.*

*A propos des zones botaniquement intéressantes à protéger en priorité. Cayenne : ORSTOM. Septembre 1974.*

*Projet de réserves botaniques et forestières en Guyane. Cayenne : ORSTOM. Novembre 1975.*

*OLDEMAN R. A. A.,*

*Recherche botanique au centre ORSTOM de Cayenne (Guyane Française). Cayenne : ORSTOM. Août 1969.*

*L'architecture de la forêt guyanaise. Thèse de l'Université de Sciences et Techniques du Languedoc. 1972.*

*CREMERS G.,*

*L'herbier du centre ORSTOM de Cayenne. Cayenne : ORSTOM. Novembre 1985.*

*CREMERS G. FEUILLET C. DE GRANVILLE J.-J. HOFF M. GRACIE C. A. MORI S. A.,*

*Inventaire des phanérogames et des pteridophytes de la région de Saül (Guyane Française). Cayenne : ORSTOM. Mars 1988.*

*BRUGIERE J.-M.,*

*Présentation des travaux de la société zoologique aux membres de la Sepanrit. 1971.*

*Etude, protection et aménagement de la Flore en Guyane. 1973.*

*BRUGIERE J.-M. BARBOTIN Y.,*

*Problèmes Guyanais. Novembre 1972.*

*BRUGIERE J.-M. BLANCANEUX PH.,*

*Des crevettes françaises d'élevage en Guyane : une utilisation rationnelle de la nature. Communication au Congrès de la Sepanrit : Conservation des équilibres biologiques dans l'utilisation par l'homme de la nature tropicale. Paris 6-8 Décembre 1972.*

*DDA*

*Principes écologiques pour le développement de la zone tropicale humide américaine. Conclusions de la conférence organisée par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature. Caracas. Février 1974.*

*DRAE Antilles-Guyane*

*Rapport de présentation de la liste des espèces menacées à protéger par application de la loi sur la protection de la nature du 10 juillet 1976.*

*DR MARTIN M.,*

*Rapport de mission en Guyane du 12 au 22 août 1978. Pour la Sepanrit.*

*Rapport de mission en Martinique du 22 août au 1<sup>er</sup> Septembre 1978. Pour la Sepanrit.*

*Sepanrit-information*

*Actes du X<sup>ème</sup> colloque Sepanrit : Guyane et Martinique. 25 avril – 11 mai 1985.*

*Nature guyanaise*

*1<sup>er</sup> Congrès Régional de la Sepanguy, X<sup>ème</sup> congrès de la Sepanrit : Le littoral Guyanais. Fragilité de l'environnement. Cayenne. 1986.*

*2<sup>ème</sup> Congrès Régional de l'Environnement : Forêt guyanaise. Gestion de l'écosystème forestier et aménagement de l'espace régional. Cayenne. Sepanguy CCEE. 1994.*

*SANITE L.,*

*L'environnement : valeur aujourd'hui et demain. Communication à la journée de réflexion du Grand Orient de France à Cayenne Construire la Société de demain. 28 avril 1990.*

**Archives de la Sepanrit**  
**(Cayenne, Bordeaux)**

Documents administratifs :

- *Note pour M. le Président du Conseil d'Administration par le Directeur Général de l'ORSTOM. 23 novembre 1972.*
- *Compte-rendu du colloque de la Sepanrit. 4-6 Octobre 1974.*
- *Conseil d'Administration de la Sepanrit. 18 avril 1975.*
- *Conseil d'Administration de la Sepanrit. 26 novembre 1975.*
- *Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration de la Sepanrit. 26 novembre 1975.*
- *Conseil d'Administration de la Sepanrit. 15 avril 1977.*
- *Conseil d'Administration de la Sepanrit. 18 novembre 1977.*
- *Liste des membres du Conseil d'Administration de la Sepanrit. 1978.*
- *Compte-rendu du Conseil d'Administration de la Sepanrit. 8 décembre 1978.*
- *Compte-rendu du Conseil d'Administration de la Sepanrit. 8 novembre 1980.*

Rapports :

*Bulletin de liaison de la Sepanrit du n°2 au n°12, couvrant la période de 1972 à 1983.*  
*Bulletin d'information du CENADDOM de 1973 à 1986.*

*Dr MARTIN M.,*

*Rapport sur le voyage aux Antilles de M. Stirn, Secrétaire d'Etat aux Dom-Tom. Pour la Sepanrit. 9 septembre 1975.*

*Rapport de mission au Brésil pour la Sepanrit. 1980.*

**Archives du Conseil National pour la Protection de la Nature**  
**(Cayenne, Paris)**

Documents administratifs :

- *Compte-rendu de la réunion du comité permanent du CNPN. 2 mai 1968.*

- *Conseil pour la rédaction du questionnaire relatif aux milieux protégés. Non daté.*
- *Compte-rendu de la réunion du comité permanent du CNPN. 8 janvier 1971.*
- *Compte-rendu de la réunion du comité permanent du CNPN. 16 mars 1972.*
- *Avant-projet de loi relatif à la protection de la nature. 26 novembre 1972.*
- *Séance du 11 avril 1972 du CNPN : Projet de Réserves Naturelles de Guyane Française.*
- *Compte-rendu de la réunion du comité permanent du CNPN. 24 février 1976.*
- *Procès-verbal de la réunion du CNPN du 23 avril 1979.*
- *Compte-rendu de la réunion du comité permanent du CNPN. 15 décembre 1982.*
- *Compte-rendu de la réunion du comité permanent du CNPN. 19 septembre et 20 novembre 1985.*
- *Compte-rendu de la réunion du comité permanent du CNPN. 20 novembre 1986.*
- *Compte-rendu de la réunion du comité permanent du CNPN. 14 octobre 1987.*
- *Compte-rendu de la réunion du comité permanent du CNPN. 21 janvier et 25 février 1988.*
- *Compte-rendu de la réunion du comité permanent du CNPN. 25 octobre 1991.*
- *Compte-rendu de la réunion du comité permanent du CNPN. 15 janvier, 18 février et 22 avril 1992.*
- *Compte-rendu de la réunion du comité permanent du CNPN. 16 février et 17 mai 1993.*
- *Compte-rendu de la réunion du comité permanent du CNPN. 25 janvier 1994.*
- *Compte-rendu de la réunion du comité permanent du CNPN. 23 janvier et 19 février 1997.*
- *Procès-verbal de la séance plénière du CNPN. 21 octobre 1999.*
- *Relevé de délibérations des réunions du CNPN des 23 mars et 15 novembre 2000.*
- *Procès-verbal de la séance plénière du CNPN. 19 octobre 2000.*

Rapports :

*SORLIN F.,*

*Essai de définition d'une politique de protection de la nature en France. 8 février 1967.*

*SAILLET M.,*

*Les parcs naturels régionaux et la protection de la nature. Communication du chargé de mission à la Datar prononcée au CNPN lors de la séance du 18 avril 1967 du comité permanent.*

*FISCHESSER B.,*

Présentation de l'inventaire général des milieux naturels menacés en France. *Présenté au Comité permanent du CNPN. Non daté.*

*BERLIOZ P.,*

Rapport sur la Guyane Française. 1972.

### ***Archives des spiritains (Cayenne)***

*Revue « Eglise en Guyane » : Revue du centre diocésain de Pastorale. Cayenne.*

*1974 : Mars. Remise de décoration au père Barbotin par Monseigneur A. Marie. Ancien évêque de Guyane.*

*1974 : Novembre. Allocution prononcée à la cathédrale de Cayenne par le père Barbotin à l'occasion du départ de Monseigneur A. Marie, évêque de Guyane.*

*1975 : Août - Septembre. Répartition des prêtres.*

*1975 : Mai. « Problème scientifique ou problème religieux ? » Par G. Varot.*

*1977 : Mars. Témoignage du père Barbotin auprès de Monseigneur Didier.*

*1977 : Septembre. « Connaissance de la Guyane : Les Orchidées ».*

*1977 : Février. « Connaissance de la Guyane : L'Oyapock ».*

*1978 : Octobre – novembre. Répartition des prêtres.*

*1981 : Novembre. Nominations et placements.*

*1981 : Mai. Statistiques générales.*

*1984 : Décembre. « Les 50 ans de Sacerdoce du Père Yves Barbotin ».*

*HAUPERT Y.,*

*Portrait légende : le Père Barbotin. Version Guyane. n°4. p 1-4.*

### ***Région et Département***

*- Bilan d'exécution du plan d'équipement 1966 – 1970. Département de la Guyane. 1968.*

*- Rapport de la commission locale du plan. 1971 – 1975. Département de la Guyane. Décembre 1970.*

*- Plan régional de développement économique, social et culturel. 1984 – 1988.*

*- Bilan du contrat de plan Etat – Région 1984 – 1988.*

- *Allocution prononcée par G. Othily. Président du Conseil Régional à l'occasion de la séance du 14 février 1984 portant adoption du plan régional de développement. 1984 – 1988.*
- *Une politique qui nous rassemble pour une région qui nous ressemble. Plan de développement régional. 1989-1993.*
- *Note à l'attention de M. le Président du Conseil Régional. J. P. Gachet. 10 avril 1993.*
- *Essai de bilan de 10 années d'évolution de l'appareil de recherche en Guyane. J. P. Gachet. A destination de l'administration départementale. 18 – juillet 1996.*
- *Des routes pour l'avenir. Région Guyane. avril 1997.*
- *Plan de développement régional. 1994 - 1999.*
- *Projet d'accord relatif à l'avenir de la Guyane. 29 juin 2001.*
- *Assises des libertés locales. CCIG. 17 janvier 2003.*

### ***Documents constituant le dispositif parc***

#### ***Avant et après Rio***

***(Paris, Cayenne)***

#### Documents administratifs :

- *Guyane : Etat des lieux. DDA. 1973.*
- *Propositions concernant le Sud de la Guyane. DDA. Suivi de quelques réflexions au sujet de cette note par Brugière. 1975.*
- *Avant-projet d'aménagement d'une Réserve Naturelle à Saül (Guyane). ONF. 1976.*
- *Projet de parc national en Guyane. Département de la Guyane, direction départementale de l'agriculture, service de l'aménagement foncier et hydraulique. Juillet 1978.*
- *Rapport aux assemblées régionales. Objet : la protection de la nature en Guyane. 9 décembre 1978.*
- *Procès-verbal de la réunion du 29 janvier 1979 à la préfecture concernant le parc national et les réserves de Guyane.*
- *Dossier de consultation des Réserves Naturelles de Sinnamary-Iracoubo-Mana, pour observations éventuelles. DDA. 17 avril 1979.*
- *Rapport préliminaire sur la création du parc national de la Guyane. Comité de rédaction. 1978.*
- *Rapport du Ministère de l'Environnement au sujet du parc national de Guyane. 1979.*



- *Rapport de mission de l'ONF : Réserve Biologique Domaniale dans la Région de Saül. 1981.*
- *Projet de parc national dans le sud de la Guyane Française. Propositions préliminaires basées sur une étude du peuplement d'oiseaux. Thiollay. Décembre 1984.*
- *Convention entre l'ORSTOM et le Conseil Général pour l'entretien des sentiers de Saül. 26 avril 1985.*
- *Réserves Biologiques Domaniales. ONF. 1985.*
- *Projet de parc national dans le sud de la Guyane Française. Propositions préliminaires pour une valorisation du patrimoine naturel guyanais. Thiollay. 1987*
- *Une stratégie de conservation pour la forêt guyanaise. Thiollay. Février 1990.*
- *Atelier sur l'aménagement et la conservation de l'écosystème forestier tropical humide. Actes du colloque tenu à Cayenne, organisé par le MAB France. 12 – 16 mars 1990.*
- *Eléments d'une stratégie globale de conservation en Guyane. Thiollay. 1991.*
- *Traditions et environnement. Actes du colloque Eco-développement amazonien. Conseil Général de Guyane. 19 – 21 avril 1991.*
- *Pré-rapport sur la conservation et la gestion du patrimoine naturel guyanais. Sanite. Remis le 15 mai 1992.*
- *Décision portant création du comité de pilotage du projet de parc de la forêt tropicale guyanaise signée des Ministres de l'Agriculture, de l'Environnement et des DOM-TOM. Accompagné d'une lettre de mission à Sanite en tant que président du CCEE. 6 mars 1992.*
- *Proposition d'étude destinée à définir les zones naturelles à fort potentiel biologique et les ressources culturelles de la région de Saül. Bordenave B. 1992.*
- *Proposition d'arrêté de protection de biotope de la région de Saül. DRAE. Juillet 1992.*
- *Propositions pour la région de Saül. DRAE. 1992.*
- *Actes de la IIIème conférence universitaire sur le développement des Guyanes. 12 – 16 octobre 1992.*
- *Pré-réunion du parc du sud présidée par un représentant du Ministère de l'Environnement. Notes manuscrites de J.-J. De Granville. 27 mai 1993.*
- *Relevé des avis émis lors de la réunion de travail « scientifiques-administration » du 28 mai 1993.*
- *Compte-rendu du Comité de pilotage du 8 mai 1993.*
- *Premier rapport d'étape sur l'avancement de la mission pour la création du parc de la forêt tropicale guyanaise. Objectifs et grandes orientations. Deviers. Juillet 1993.*

- *Pré-réunion à la DIREN au sujet du parc. Notes manuscrites de J.-J. De Granville. 20 janvier 1994.*
- *Discours intégral des participants à la réunion du comité de pilotage présidée par D. Perben, Ministre des DOM-TOM. Prononcés le 21 janvier 1994.*
- *Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage du projet de parc de la forêt tropicale guyanaise du 21 janvier 1994.*
- *Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage du projet de parc de la forêt tropicale guyanaise du 29 avril 1994.*
- *Compte-rendu de la réunion de la commission « activité minières » du 21 juin 1994 et du 22 juillet 1994.*
- *Relevé de décisions de la réunion de la commission « connaissance et gestion du milieu naturel et programmes de recherche et de coopération inter régionale » du 20 juin 1994.*
- *Compte-rendu de la réunion de la commission « connaissance et gestion du milieu naturel et programmes de recherche et de coopération inter régionale » du 21 juillet 1994.*
- *Deuxième rapport d'étape sur l'avancement de la mission pour la création du parc de la forêt tropicale guyanaise. Premières propositions concrètes. Deviers. Septembre 1994.*
- *Règlement intérieur approuvé le 30 septembre 1994.*
- *Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage du parc de la forêt tropicale guyanaise du 30 septembre 1994*
- *Etat des connaissances sur le milieu naturel du sud de la Guyane. Dossier joint lors des réunions. 1994.*
- *Rapport de la mission scientifique pluridisciplinaire sur la Haut-Litani du 11 au 25 septembre 1994. avril 1995.*
- *Troisième rapport d'étape sur l'avancement de la mission pour la création du parc de la forêt tropicale guyanaise. Proposition d'avant-projet de parc. Deviers. Octobre 1995.*
- *Projet de réponse à l'appel d'offre SOFT (structure spatiale des écosystèmes forestiers guyanais : les mailles de la diversité et la gestion de l'espace). Le Faciès « savane-roche » des inselbergs et sa participation à la diversité dans la zone du futur parc du sud. Gasc. 1995.*
- *Compte-rendu des premières rencontres de l'Eco-tourisme guyanais. Cayenne. Juin 1995.*
- *Rapport de l'étude : « le Système d'Information Géographique du projet de Parc de la Forêt Tropicale Guyanaise ». Vedel-Engref Kourou. 1995.*
- *Possibilités de développement de l'ecotourisme dans la commune de Saül. Gervet. Février 1995.*

- *Projet d'article de Charles-Dominique : pour un parc dans le sud de la Guyane. Envoyé le 1 décembre 1995 à Sanite.*
- *Evaluation du potentiel écologique du sud de la Guyane. Ecobios. 1996.*
- *Petition for a socially equitable and environmentally sound National Park in French Guiana. 6 mars 1996.*
- *Appel à proposition du comité SOFT – Programme Guyane. Impacts Ecologiques des activités humaines traditionnelles sur l'écosystème forestier guyanais. 1996.*
- *Actes du colloque activités minières et développement durable en Guyane. Cayenne. 27-28 avril 1996.*
- *Pourquoi la région de Saül doit devenir un sanctuaire naturel. B. Bordenave. 21 mai 1997.*
- *Projet de parc naturel de la forêt tropicale guyanaise. Etat d'avancement et perspectives de travail. Sallenave. 20 février 1997.*
- *Note sur le Projet de parc naturel de la forêt tropicale guyanaise. Sallenave. 24 mars 1997.*
- *Une nouvelle démarche pour un projet à construire ensemble. Mission pour la création du parc de la Guyane. 1997.*
- *Etude sur la conservation de la biodiversité du plateau des guyanes. Bureau d'étude EMC<sup>2</sup>I. novembre 1997.*
- *Compte-rendu du voyage d'étude au Venezuela. Aires protégées et développement durable. Bureau d'étude SECA. Décembre 1997.*
- *Compte-rendu du comité de pilotage de la mission pour la création du parc de la Guyane. 22 décembre 1997.*
- *Potentiels écologique et minier du Sud de la Guyane. Propositions. DRIRE – DIREN. Décembre 1997.*
- *Comptes-rendus de la réunion de la cellule juridique des 24 février et 11 mars 1998.*
- *Procès-verbal de la réunion de la commission « parc et activités minières ». Camopi. 5 et 6 mai 1998.*
- *Rapport de mission de Mme Jardin en Guyane. 20-26 mai 1998.*
- *Compte-rendu du comité de pilotage du 25 juin 1998. Commissions thématiques des 28-29 et 30 septembre 1998.*
- *Résumé de la conférence : création d'un parc en Guyane et avenir des Peuples des forêts tropicales. Octobre 1998.*
- *Rapport pour la commission parc et activités minières de l'association Kobue Olodju. Camopi. 5 mai 1998.*

- *Rapport de présentation des travaux de la cellule juridique sur les problèmes posés par la création d'un parc (national) en Guyane. 23 juillet 1998.*
- *Propositions pour la définition de la politique scientifique du parc de Guyane. Orientations pour le XIIème CPER. Mission pour la création du Parc de la Guyane. 7 septembre 1999.*
- *Le futur Parc National de la Guyane et la recherche en environnement. Mission pour la création du Parc de la Guyane. 11 mai 1998.*
- *Compte-rendu de la réunion interministérielle du 15 mai 1998 sous la présidence des conseillers techniques au cabinet du Premier Ministre. Objet : Guyane, suite du rapport Merle. Parc de la Guyane et recherche.*
- *Note de la réunion du groupe de travail : « parc de la Guyane » à l'attention du Directeur de cabinet de la Direction des Affaires Economiques, Sociales et Culturelles de l'Outre-Mer. 27 juillet 1998.*
- *Proposition d'une réserve de biosphère en Guyane. Division des sciences écologiques de l'Unesco. 1998.*
- *Note à l'attention du préfet de Guyane sur la chasse et la gestion de la faune sauvage. Projet d'arrêté ministériel. DIREN. 2 mai 2001.*
- *Quelle politique scientifique pour le parc de la Guyane ? Note de réflexion. Document provisoire à diffusion restreinte. Cellule scientifique de la mission. Juin 2001.*
- *Rapport d'activité de l'année 2001. Mission pour la création du Parc de la Guyane. Confidentiel.*
- *Rapport d'activité de l'année 2002. Mission pour la création du Parc de la Guyane.*
- *Décision modifiant la composition du comité de pilotage du projet de parc de la forêt tropicale guyanaise. 2 octobre 2003. Signé de la Ministre de l'Ecologie, R. Bachelot.*
- *Projet de parc amazonien de Guyane. 2003.*
- *1992 – 2002 : le Parc de la Guyane, un projet en dates et en actions. Mission pour la création du Parc de la Guyane.*
- *Constitution du Comité de Pilotage élargi. 25 mars 2003.*
- *Un parc aux couleurs de la Guyane. Lé'ko magazine n°1, n°3 et n°16. Mission pour la création du Parc de la Guyane.*
- *Communiqué de presse des Verts : La Guyane, environnement dévasté, peuples autochtones méprisés. 21 mai 2003.*
- *Plan de gestion de la Réserve Naturelle des Nouragues. DIREN Guyane. 2003.*
- *Les Parcs Nationaux. Une référence pour la France, une chance pour ses territoires. Giran, député du Var. Rapport au Premier Ministre. Juin 2003.*

- *Un loft dans la jungle*. Le Canard Enchaîné. 22 octobre 2003.
- *Le futur Parc National de Guyane entaché d'or*. Libération. 18 octobre 2005.
- *Parc amazonien de Guyane : un projet de territoire qui nous rassemble. Mission pour la création du Parc de la Guyane*. Juin 2006.
- « *Aucune avancée concrète* » pour les Indiens de Guyane. Libération. 9 août 2006.
- *Le futur parc amazonien de Guyane pris par la fièvre de l'or*. Le Monde. 18 octobre 2006.
- *Note sur la participation de Cap 21, parti politique présidé par C. Lepage, à l'enquête publique concernant le projet de Parc National de Guyane*. 20 octobre 2006.
- *Bilan d'activité 2006. Mission pour la création du Parc de la Guyane*.
- *Projet de loi et loi définitive. Débats au Sénat*. 2005-2006.
- « *Loi relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux* ». Loi n°2006-436 du 14 avril 2006 parue au J.O. n°90 du 15 avril 2006.
- *Guyane, l'eldorado des clandestins*. Le Monde. 9 février 2007.
- *Décret n°2007-266 du 27 février 2007 créant le parc national dénommé « Parc amazonien de Guyane »*.

#### Courriers :

- *Courrier de l'évêque de Cayenne à Brugière*. 24 janvier 1974.
- *Courrier du directeur du BRGM Guyane à Brugière*. 2 décembre 1975.
- *Echange de courriers entre un habitant de Saül à J.-J. De Granville*. 21 novembre 1980, 6 décembre 1982 et 16 mars 1992.
- *Courrier de De Granville à Gibon, Secrétaire d'Etat aux DOM-TOM*. 13 janvier 1983. Réponse le 27 janvier suivant.
- *Courrier de De Granville au Directeur de l'office de tourisme de Cayenne*. 12 janvier 1981.
- *Courrier de De Granville au service financier de l'ORSOTM Paris. Objet : convention pour l'aménagement de la région de Saül et de l'arboretum*. 23 septembre 1993.
- *Courrier de De Granville au Président du Conseil Général*. 26 août 1983.
- *Courrier de Thiollay à A. Othilly, Délégué de la Recherche auprès de la Région*. 24 avril 1985.
- *Courrier de De Granville à Thiollay*. 10 avril et 11 mai 1985.
- *Courrier de Thiollay au préfet*. 25 mars 1985.

- *Courrier du Ministre de l'Environnement au Ministre de la Recherche et de l'Espace. Objet : protection et gestion de la nature en Guyane. Préparation de la Conférence des Nations-Unies sur l'environnement et le développement à Rio. 19 mars 1992.*
- *Echange de courriers entre Mori, botaniste au New York Botanical Garden, et De Ganville. 1 et 29 mai 1989, 25 mai et 19 juin 1990.*
- *Echange de courriers entre De Ganville et Bordenave. 18 avril, 5 et 7 juin, 25 novembre 1991.*
- *Courrier d'associations nationales de protection de la nature à Mme la Ministre C. Lepage, 25 septembre 1995.*
- *Courrier de De Ganville à Deviers. 23 juin 1994. 21 juin 1996.*
- *Echange de courriers entre De Ganville et Tostain, directeur du bureau d'étude Ecobios. 19 décembre 1996.*
- *Echange de courriers entre De Ganville et Sallantin. 12 décembre 1995. 12 et 19 juin 1996.*
- *Echange de courriers entre De Ganville et Charles-Dominique. 5 et 10 septembre 1996. Note jointe : quelques réflexions sur le projet Hallé et argumentation en faveur du parc sud.*
- *Courrier de Charles-Dominique à Deviers. 5 septembre 1996.*
- *Echange de courriers entre Deviers, Taubira et la division des sciences écologiques de l'Unesco. Durant l'année 1995.*
- *Courrier de Sallantin au préfet Vian. 20 mars 1997.*
- *Courrier de De Granville à Hoff, 7 mai 1997.*
- *Courrier de la Direction de la Nature et des Paysages du Ministère de l'Environnement au préfet de Guyane. 7 février 2000.*
- *Mel de Olivieri de Conservation International à Mme Jardin. 2 mars 2001.*
- *Courrier de Sallantin à Mme Jardin. 1 mars 2001.*

Rapports :

*LEVEQUE A.,*

*Caractéristiques pédo-agronomiques de la région de Saül. Cayenne : IFAT. Service pédologique. Février 1963.*

*DE GRANVILLE J.-J.,*

*Le réseau de layons balisés de Saül. Cayenne : ORSTOM. 1979.*

*Entretien avec le père Barbotin. (Notes manuscrites) 24 avril 1979.*

Les divers types de couverture végétale en Guyane : quelques aspects de leur exploitation. *Communication au colloque de la Sepanrit. La végétation naturelle en Régions inter-tropicales : évolution naturelle et gestion par l'homme. Fort-de-France. 1981.*

Les sentiers de randonnée de Saül. 1990.

*ONF*

La forêt de Guyane. 1982.

*GIBON B.,*

Note sur la survie et la sauvegarde de Saül en Guyane. 21 janvier 1983.

*MODDE M.,*

Saül, station climatique au cœur de la Guyane. 1983.

*FRETEY J.,*

*Le statut des tortues marines en Guyane Française. In 1<sup>er</sup> congrès régional de la Sepanguy, X<sup>ème</sup> congrès de la Sepanrit : Le littoral Guyanais. Fragilité de l'environnement. Cayenne. 1986.*

*WOOD K.,*

*Le parc du centre de la Guyane. Pou D'agouti. N°13. 1994.*

*DEVIERS D.,*

*Premières propositions pour un projet de Parc de la Forêt Tropicale Guyanaise. Le Courrier de l'Environnement. INRA. N°24. Avril 1995.*

*BLANCODINI P.,*

*La forêt et les hommes en Guyane Française. DEA interface Nature – Sociétés. Université Lyon 3. Juin 1998.*

*BASSARGETTE D.,*

*Le parc national de Guyane : espace ou territoire ? Mémoire de maîtrise. IUP aménagement et développement territorial. 1999.*

BOYER J.,

*Rapport n°159 (2005-2006) au nom de la Commission des Affaires Economiques, sur la création du parc amazonien de Guyane. Rapport déposé le 18 janvier 2006.*

FRETEY et al.,

*Les tortues marines de Guyane. Cayenne : Plume verte. 2006*

---

## **Recherche**

---

### **Archives de l'Institut Pasteur (Paris)**

Documents administratifs :

- *Arrêté du 10 mars 1914 marquant sa création*
- *Personnel scientifique : Dr. H. Floch. Parcours et distinctions.*
- *Contrat passé entre les gouvernements de la Guyane Française et du Territoire de l'Inini et de l'Institut Pasteur Paris. Projet approuvé le 2 juin 1940 par le Conseil Général.*
- *Extrait de la retranscription des discussions à l'Assemblée Nationale. 3<sup>ème</sup> séance du 9 avril 1954.*
- *Contrat entre le Département de la Guyane et l'Institut Pasteur. 1956.*
- *Note du 22 juin 1967 sur la relation entre l'Institut Pasteur et le CNES.*

Courriers :

- *Gouverneur Chot de la Guyane au Ministre des Colonies. 16 février 1940.*



- *Echanges de courriers entre Dr. Floch, directeur de l'IHB et Brumpt, Pr. à la Faculté de Médecine de Paris durant les années 1945 - 1947*
- *Le Ministre de la Santé Publique et de la Population au Ministre de la France d'Outre-Mer. 15 Décembre 1952.*
- *Pr. Trefouel, membre de l'Institut et de l'Académie Nationale de Médecine, Directeur de l'Institut Pasteur, à M. Seite, administrateur de la France Outre-Mer au Ministère des Affaires Economiques. 5 mai 1954.*
- *Pr. Trefouel au Dr. Floch. 3 juillet 1954*
- *Série de courriers échangés durant les années 1967 à 1969 entre le Dr. Serie, Directeur de l'Institut Pasteur au Dr. Marneffe, sous-directeur délégué général.*
- *De Serie au Pr. Pautrizel, Faculté de médecine de Bordeaux. Confidentiel. 9 mai 1968.*

Rapports :

*Rapports annuels de 1941 à 1963.*

*ABONNENC E.,*

*Aspects démographiques de la Guyane Française (I). Historique. Publication n° 180. Rapport sur le fonctionnement technique de l'Institut Pasteur de la Guyane et du Territoire de l'Inini. p 1 – 24. Octobre 1948a.*

*Aspects démographiques de la Guyane Française (II). Démographie actuelle. Publication n°182. Rapport sur le fonctionnement technique de l'Institut Pasteur de la Guyane et du Territoire de l'Inini. p 1 – 20. Décembre 1948b.*

*Aspects démographiques de la Guyane Française (III). Avenir de la population. Publication n°184. Rapport sur le fonctionnement technique de l'Institut Pasteur de la Guyane et du Territoire de l'Inini. p 1 – 11. Décembre 1949.*

*(Archives de l'Institut Pasteur à Paris).*

*Inventaire et distribution des sites archéologiques en Guyane française. Journal de la société des Américanistes. n°41. p 43 – 63. 1952.*

*FLOCH H. DE LAJUDIE P.,*

*Etude des propriétés insecticides de plantes guyanaïses. Publication n°127. Rapport sur le fonctionnement technique de l'Institut Pasteur de la Guyane et du Territoire de l'Inini. p 1 – 7. 1946.*

*FLOCH H. ABONNENC E.,*

Diptères Phlébotomes de la Guyane et des Antilles française. *Coll. Faune de l'Union française. ORSTOM. 1952.*

*FLOCH H.,*

Manuel d'agriculture tropicale. 1956. (*réed. Ouvrage 1917*).

*DR. CALMETTE A.,*

Les missions scientifiques de l'Institut Pasteur et l'expansion coloniale de la France. *Institut Pasteur de Lille.*

*CHAMBON L. RIVOALEN A.,*

Rapport sur l'œuvre des pastoriens coloniaux.

*HYRONIMUS J C.,*

Rapport sur l'Institut Pasteur des Antilles et de la Guyane. 1968.

### ***Archives IRD Cayenne***

***(Cayenne, Paris)***

Documents administratifs :

- *Rapports annuels de 1964 à 1968, puis de 1972 à 1998.*
- *Travaux réalisés par l'IFAT de 1946 à 1960 sous la direction de Choubert B. rédigé par Brugière.*
- *Suggestions pour le programme scientifique de l'UNESCO présenté par la délégation brésilienne. Comité des sciences naturelles. UNESCO. Non daté.*
- *L'Institut de l'Amazonie Hyléenne. Sous-section de Cayenne. Proposition de programme. 10 novembre 1947.*
- *Extrait du Procès-verbal de la 9<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'Administration de l'ORSC. 27 novembre 1946.*
- *Extrait du Procès-verbal de la 13<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'Administration de l'ORSC. 28 mai 1948.*

- *Extrait du Procès-verbal de la 14<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'Administration de l'ORSC. 25 juin 1948.*
- *Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de l'ORSC du 12 janvier 1949.*
- *Sous-section française de l'Institut International de l'Hyléa Amazonique en Guyane Française. Argumentaire et proposition de programme. Non daté.*
- *Note concernant la création d'un Institut de Recherche en Guyane Française. Non daté.*
- *Note sur le projet d'établissement d'un Institut de Recherche scientifique en Guyane. ORSC. 19 janvier 1949.*
- *Projet de l'Institut français d'Amérique Tropicale. Scientifiques pressentis.*
- *Note concernant le futur institut de Cayenne. M. Deschamps. 1950.*
- *Demande de crédits pour l'exercice 1951. Texte manuscrit. Choubert.*
- *Note au sujet de l'Institut Français d'Amérique Tropicale. ORSTOM Paris. 7 juillet 1954.*
- *Arrêté portant création de l'Institut Français d'Amérique Tropicale. Paru au J.O. le 20 août 1954. (Signé du ministre de l'intérieur F. Mitterrand).*
- *Note sur les nouveaux centres de recherche envisagés par l'ORSC au Togo, Cameroun et Guyane. Séance du 12 janvier 1949 du Conseil Supérieur de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer.*
- *Exposé des activités de l'ORSOM pour les années 1948 – 1949 et 1950. Par R. Combes.*
- *Demande d'avis sur la proposition de résolution de M. Damas et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à inviter le Gouvernement à créer en Guyane Française un Institut Français d'Amérique Tropicale. Transmise par le Président de l'Assemblée Nationale à l'Assemblée de l'Union Française. Annexe au Procès-verbal de la séance du 27 juin 1950.*
- *Note du préfet Vignon au sujet de la création de l'IFAT. Non daté.*
- *Compte-rendu de séance du Conseil supérieur de l'ORSTOM. Intervention du Pr. Rivet. 10 mars 1952.*
- *Note sur trois missions proposées par le CNRS par le Pr. Mangenot du Laboratoire de Biologie Végétale de l'Université Paris VI. 6 juillet 1959.*
- *Liste des chercheurs relevant du comité Technique de Botanique et Biologie Végétale. 1956.*
- *Note pour Monsieur le Secrétaire d'Etat chargé des relations avec les Etats de la Communauté. 30 mars 1960.*
- *Note sur la carte géologique et l'IFAT. Choubert. 20 septembre et 11 octobre 1961.*
- *Note sur la réunion portant sur la sédimentologie à l'IFAT et la construction du port du Mahury. 1<sup>er</sup> juin 1962.*

- *Compte-rendu de la réunion de la section botanique de l'IFAT. 1962.*
- *Note au sujet de la mission de Chauvancy en Guyane. 19 juillet 1962.*
- *Note sur la réunion IFAT-BRGM. Analyses chimiques. 22 juin 1962.*
- *Note de la réunion à l'occasion de la prise de fonction de Brugière. Paris. 3 août 1962.*
- *Nomination au J.O. du 17 septembre 1969 de Messieurs Lasserre et Pautrizel à la commission centrale des départements d'Outre-Mer au Commissariat Général pour le VIème plan.*
- *Texte de présentation de la participation de l'ORSTOM au Programme Biologique International. 1966.*
- *Note au secrétaire général de l'ORSTOM Paris au sujet des recensements effectués par Hurault. 10 mai 1966. Suivi d'échanges de courrier entre Brugière et le Directeur de l'ORSTOM à ce sujet durant l'année 1967.*
- *Note pour le VIème plan : sous-commission énergie et recherche. Septembre 1970.*
- *Rapport final provisoire de la commission de la recherche pour le VIème plan. Groupe sectoriel « sciences de l'homme ». 15 février 1971.*
- *Comptes-rendus des réunions de centre. Cayenne. 8 mars et 29 novembre 1973.*
- *Rapport de mission au Brésil et en Guyane du botaniste Guillaumet. 10 février – 2 mars 1974.*
- *Document sur la politique française de recherche et de coopération scientifique avec les pays en voie de développement. Ministère de l'industrie et de la recherche. 3 septembre 1975.*
- *Compte-rendu de la réunion sur le programme Guyane. 22 janvier 1976.*
- *Note sur la constitution d'un atelier de traitement d'images satellites. Compte-rendu de fin d'étude d'une recherche financée par le Ministère de la Recherche. Novembre 1989.*
- *Liste des équipes de recherche passant à Saül de 1976 à 1989. Notes manuscrites de De Granville.*

Echanges de courriers :

- *Courrier du Directeur de l'ORSC au Ministre de la France Outre-Mer. 1 juillet 1946.*
- *Echange de courriers entre Dr. Guha du Comité des Sciences Naturelles au Directeur de l'Agriculture du gouvernement de la Guyane Française. 20 août et 30 septembre 1946.*
- *Courrier de Choubert au Directeur de l'ORSC. 19 mai 1947.*
- *Courrier de Combes, Directeur de l'ORSC au gouverneur de la Guyane Française. Objet : Institut International de l'Amazonie Hyléenne. 14 août 1947.*

- *Echanges de courriers entre le préfet et Combes. 8 janvier et 15 avril 1948, 20 mars et 5 novembre 1950.*
- *Courrier de Choubert au Directeur de l'ORSC. 5 février 1954.*
- *Courrier du Ministre de la France d'Outre-Mer au Ministre des Finances. 1949.*
- *Courrier du Directeur de l'ORSC au Président de la Société Nouvelle de Saint-elie et Adieu-Vat. 1949.*
- *Courrier du Ministère des Affaires Etrangères au Directeur de l'ORSTOM. 19 juin 1950.*
- *Courrier du Ministre de l'Intérieur au Directeur de l'ORSOM. 6 octobre 1950.*
- *Courrier du Directeur de la Société Amalco au Directeur de l'ORSOM. 6 septembre 1951*
- *Courrier de Choubert au Directeur de l'ORSTOM. 7 et 25 novembre 1952, 19 octobre et 10 décembre 1956.*
- *Courrier de Boyé, Directeur par intérim de l'IFAT, au Directeur de l'ORSTOM. 20 et 26 septembre, 24 octobre, 15 décembre 1961.*
- *Courrier du Directeur de l'IRAT au Directeur Général de l'ORSTOM. 23 novembre 1961.*
- *Courrier du Cabinet du Ministre d'Etat chargé du Sahara, des Départements et Territoires d'Outre-Mer au Directeur de l'ORSTOM. 27 juillet 1962.*
- *Courrier de Brugière au Directeur de l'ORSTOM. 25 avril et 5 août 1963. Objet : projets américains en Guyane. 25 janvier 1964. Objet : étude sur les serpents. 25 juin et 5 novembre 1965. Objet : hébergement du mammalogiste du MNHN M. Dubost.*
- *Courrier de Brugière au Pr. Mangenot du MNHN. 30 septembre 1965.*
- *Courrier du Directeur de l'ORSTOM au préfet. 14 octobre 1965. Objet : préparation du programme financé par le Fidom.*
- *Courrier du préfet à Brugière. 10 mai 1966. Objet : évolution des affectations.*
- *Courrier de Brugière au Pr. Aubreville, Laboratoire de Phanérogamie du MNHN. 31 janvier 1966.*
- *Courrier du Directeur de l'ORSTOM à Brugière. 1966. Objet : activités de Oldeman. Réponse le 17 janvier 1966.*
- *Courrier de Brugière à l'inspection générale des finances. 5 février 1968. Suivi d'une série d'échanges de courrier avec la Direction de l'ORSTOM Paris cette année là, sur le même sujet. Objet : mission de l'INRA en Guyane.*
- *Courrier de Brugiere au Directeur de l'ORSTOM. 3 décembre 1969. Objet : hydrologie des fleuves frontaliers.*
- *Courrier de Brugiere au Directeur de l'ORSTOM. 4 juillet 1970. Objet : prospection géologique de la région du Dégrad Saramaca.*

- *Courrier du Dr. Martin de la Sepanrit au Président du Comité Technique Pédologique de l'ORSTOM. 22 octobre 1970. Suivi d'une note confidentielle sur le même sujet.*
- *Courrier du Directeur de l'ORSTOM Paris au Directeur des Affaires Culturelles Scientifiques et Techniques du Ministère des Affaires Etrangères. Objet : hydrologie des fleuves frontaliers.*
- *Courrier du Directeur de l'ORSTOM Paris au Pr. Almeida de Machado, Instituto de Pesquisas de Amazonas. 27 mai 1970.*
- *Courrier du Directeur de l'ORSTOM Paris à Brugière. 1970. note jointe : objet : Réserves forestières en Guyane.*
- *Courrier de Oldeman au Président du Comité Technique de Botanique et de Biologie Végétale. 7 octobre 1971.*
- *Echange de courriers entre Brugiere et le Directeur Général Adjoint de l'ORSTOM Paris. 1972.*
- *Courriers de Brugière au Directeur de l'ORSTOM Paris. 7 octobre 1970. Objet : économiste. Bureau des promotions industrielles. 16 août 1968. Objet : préparation du VIème plan. 9 mars 1971 et 6 janvier 1973. Objet : étude des plantes médicinales.*
- *Echanges de courriers entre Brugière et le MNHN au sujet de missions d'étude de la faune et de projet de réserves. Entre 1970 et 1973.*
- *Courrier du Directeur de l'ORSTOM à Brugière. 17 avril 1973. Objet : missions botanique.*
- *Courrier du Direction du service hydrologie au Directeur de l'ORSTOM. 7 mars 1973.*
- *Echanges de courriers entre Brugière et le Directeur Général de l'ORSTOM en 1974.*
- *Courrier de Salmon Legagneur, conseiller scientifique de la DGRST, au Directeur de l'ORSTOM. 3 septembre 1975*

Rapports :

*CHOUBERT B.,*

*L'institut Français d'Amérique Tropicale. Institut Pilote en Guyane Française. Bull. des services français de coopération technique. n°14. janvier-février 1960.*

*L'institut international de l'Amazonie Hyléenne. Etat des recherches géologiques et minières au Brésil. Rapport n°13. 18 août 1948.*

*La mine d'or de Saint-Elie et Adieu-vat en Guyane Française. L'Echo des Mines et de la Métallurgie. Février 1952.*

CHOUBERT B. HENIN,

*Situation actuelle et perspective d'avenir en Guyane. Bull. Quotidien d'Outre-Mer de l'Agence France-Presse. 27 novembre 1951.*

JUGLAS M.,

L'institut Français d'Amérique Tropicale. *Rapport remis à M. Brulot, rapporteur du budget d'Outre-Mer. 26 février 1960.*

OLDEMAN R. A. A.,

Recherche botanique au centre ORSTOM Cayenne. *Cayenne : ORSTOM. Août 1969.*

HERVIEU J.,

Recherches sur le milieu guyanais. Bilan des activités de l'ORSTOM. 1975 – 1980. *La Nature et l'Homme en Guyane. 1981.*

GLEIZES M.,

Un regard sur l'ORSTOM. 1943 – 1983. *Paris : ORSTOM. 1985.*

ORSTOM centre de Cayenne,

Bases écologiques de la valorisation de la forêt guyanaise. *24 octobre 1990.*

### **Silvolab**

Documents administratifs :

- *Le plan vert. Charte du développement de la Guyane : vivre et investir en Guyane. 1975.*

- *Point de vue des pédologues ORSTOM concernant les bassins versants ECEREX. 1978.*

- *Etude sur la contribution de la recherche scientifique au développement forestier dans les zones arides et humides tropicales. Besoins et priorités. Rapport préparé au CTFT par Grison F. Catinot R. Octobre 1985.*

- *Histoire du Centre Technique Forestier Tropical. Tome I, II et III 1990.*

- *Livre blanc de la recherche et de la technologie. Guyane. Groupe n°2 : appui de la recherche au développement de la production forestière. Des écosystèmes forestiers aux produits de la forêt. Coordinateur : O. Hamel. CIRAD. Juin 1991.*

- *Répertoire des fiches d'opérations de recherche intéressant l'écosystème forestier guyanais. O. Hamel. CIRAD. Juin 1991.*
- *Convention inter-organismes. Sylvopolis / Guyane. 28 novembre 1991.*
- *Livre blanc de la recherche et de la technologie. Guyane. Othily A. et Clodion. 1992.*
- *Compte-rendu de mission en Guyane. Bilan et réorientation de l'opération ECEREX. Propositions pour la création d'une « station d'étude des systèmes agroforestiers, comme alternative à la culture itinérante sur brûlis, sur le plateau des Guyanes et en Amazonie ». 1992.*
- *La Guyane, un territoire pour la recherche. Vie du programme environnement, n°5. Mars 1992.*
- *Analyse stratégique du secteur forêt/espace naturel. Synthèse. 28 mars 1992.*
- *La forêt guyanaise : recherche scientifique et développement forestier. Situation actuelle et orientations prévues. Goudet. CIRAD. 10 avril 1992.*
- *Compte-rendu de réunion « régénération naturelle » et préparation du comité scientifique Silvolab. 27 octobre 1992.*
- *Compte-rendu opérationnel de la réunion Guyane-recherche forestière. Ministère de la Recherche. 18 janvier 1993.*
- *Aménagements forestiers en Guyane Française. Compte-rendu de réunion technique. Colin. 14 juin 1993.*
- *Comptes-rendus des conseils de groupement des 27 août 21 septembre et 29 novembre et 14 décembre 1993.*
- *Fiche de projet d'aménagement soutenu de la forêt amazonienne. 1992 / 1993. CIRAD forêt – INPa Manaus.*
- *Compte-rendu de mission au Brésil de S. Gourlet-Fleury et O. Laroussinie. 30 novembre au 6 décembre 1993.*
- *Rapport d'activité 1993 – 1994.*
- *XIème plan : recherches sur les écosystèmes forestiers tropicaux humides en Guyane. 1994.*
- *Actes du séminaire interne de Silvolab : recherche sur les écosystèmes forestiers de Guyane. Avril 1994.*
- *Comptes-rendus des conseils de groupement des 14 juin, 6 juillet et 19 décembre 1994.*
- *Compte-rendu du comité scientifique Silvolab- Guyane réuni les 23 et 24 juin 1994.*
- *Compte-rendu de mission au Brésil de Laroussinie. Du 30 avril au 4 juin 1994.*
- *Convention du groupement d'intérêt scientifique « Silvolab-Guyane ». 1995.*



- *Comptes-rendus des conseils de groupement des 21 et 29 juin, 24 octobre, 16 novembre 1995.*
- *Compte-rendu de la réunion des Directeurs Généraux de Silvolab. 27-28 avril 1995.*
- *Cité des sciences de l'Amazonie. Pôle scientifique européen. Sinnamary. Guyane française – Amérique du Sud. Compte-rendu de la réunion du Conseil Scientifique. 30 mai 1995.*
- *Compte-rendu des travaux du comité scientifique. 10 novembre – 11 janvier 1996.*
- *Programme agriculture familiale dans Silvolab. Laroussinie. Février 1996.*
- *Projet de programme : Dynamique des écosystèmes forestiers tropicaux de type amazonien, potentialités de conservation et de développement durable (exemple de la Guyane Française). Laroussinie. 1996.*
- *Coopération régionale dans le groupement Silvolab Guyane. Réunion du 16 juillet à Kourou. Pavé. synthèse de Girou. Engref. 1996.*
- *Relevé de décisions prises par les Directions Générales pendant la réunion du 5 septembre 1996.*
- *Dossier implantation du MNHN. 1997.*
- *Relevé de conclusions de la réunion de Silvolab du 3 septembre 1996 à l'ORSTOM Paris.*
- *L'ONF et Silvolab. Vannière. 13 janvier 1997.*
- *Compte-rendu du comité scientifique de Silvolab du 21 janvier 1997.*
- *Comptes-rendus des conseils de groupement des 31 janvier, 27 février 1997.*
- *Les voix de la forêt ; bull. d'information scientifique et technique de Silvolab-Guyane. n°2. 15 mai 1997.*
- *Laboratoire de génétique de Silvolab. Historique et résultats. Maggia. CIRAD. Septembre 1997.*
- *Compte-rendu de la réunion du comité de suivi de la cellule conseil en aménagement et utilisation des bois du 3 novembre 1997.*
- *Compte-rendu de la réunion Silvolab du 5 décembre 1997.*
- *Rapport d'activité de la STIR ONF. 1997.*
- *Comptes-rendus des réunions du Conseil de groupement des 1 juillet et 12 novembre 1998.*
- *Groupement d'intérêt scientifique Silvolab. Orientations scientifiques. Novembre 1998.*
- *Projet d'Institut de Recherche Tropicale en Guyane. Programme Forêt. Girou, Fournier-Djimbi. 14 janvier 1999.*
- *Compte-rendu du conseil de groupement du 8 juin 1999.*
- *Rapport d'activité 1995 – 2000. Julliot, Fournier-Djimbi. Août 2000.*
- *Dossier du projet Counami. 2001.*

- *Compte-rendu de la réunion cortège du 22 octobre 2002.*
- *Liste des membres du comité scientifique de Silvolab. 2002.*
- *Compte-rendu de la réunion du comité scientifique de Silvolab. 19 mai 2003.*
- *Compte-rendu du conseil de groupement du 26 janvier 2004.*
- *Compte-rendu du conseil scientifique de Silvolab. 1<sup>er</sup> mars 2004.*

Courriers :

- *Courrier de Forget, docteur en écologie végétale, au Directeur du personnel de l'Engref. 27 août 1993.*
- *Courrier de Laroussinie à Moretti, Directeur de l'ORSTOM Cayenne. 28 août 1996.*
- *Courrier de Moretti à Pavé. objet : Déroulé de la mission COPAS. 6 février 1997.*
- *Courrier de Pavé au secrétariat de Silvolab. 6 février 1997.*
- *Courrier de Moretti à la Direction Général de l'ORSTOM. Objet : Positionnement de l'ORSTOM sur Silvolab.*

Rapports :

*BOULET R. FRITSCH J. M., LESCURE J. P.,*

*L'opération ECEREX – étude multidisciplinaire de l'écosystème forestier guyanais et de son évolution sous l'effet de divers type d'exploitation. Cayenne : ORSTOM. 1981.*

*SARRAILH J. M. SCHMITT L.,*

*« Etat des recherches menées en Guyane Française sur la transformation et l'amélioration des peuplements forestiers naturels ». IUFRO. In Impacts de l'homme de l'homme sur la forêt. Strasbourg 16 17 sept. 1984.*

*LEMAITRE J.-L.,*

*Les relations de l'Université de Bordeaux II avec les Antilles et la Guyane : une expérience originale. Thèse de médecine soutenue à l'Université de Bordeaux II. 1984.*

*PREVOST M.-F.,*

*Bibliographie du programme ECEREX (piste de St Elie – Guyane). 1977 – 1989. Cayenne : ORSTOM. Laboratoire d'Ecologie Végétale. Novembre 1989.*

PAVE A. LEVEQUE C. BARBERO M.,

*La Guyane, un territoire pour la recherche. Environnement n°5. Vie du programme environnement. Mars 1992.*

GACHET J. P.,

*La recherche s'enfouie dans la forêt amazonienne. Dans quel état la retrouverons-nous ? Le courrier de l'environnement de l'INRA n°17. Juin 1992.*

TORIOLA LAFUENTE D.,

*Régénération naturelle en Guyane Française : Arbocel, une jeune foret secondaire de 19 ans. Thèse de doctorat de l'Université Paris VI. Spécialité : Ecologie Végétale Tropicale. 1997.*

---

## ***Mercure***

---

Documents administratifs :

- *Compte-rendu de la réunion interministérielle du 23 septembre 1993.*
- *Projet de recherche de M. Lucotte : « Evaluation de l'incidence des activités d'orpaillages sur l'imprégnation en mercure de la population guyanaise et de son environnement » soumis au Ministère de l'Environnement. 11 novembre 1993.*
- *Compte-rendu de la réunion du Réseau National de Santé Publique. 7 décembre 1993.*
- *Rapport de mission et propositions d'action : « Le problème de la pollution par le mercure en Guyane ». Cordier / Réseau national de Santé Publique. Décembre 1993.*
- *2<sup>ème</sup> réunion interministérielle relative à la contamination par le mercure en Guyane. 29 Mars 1994.*
- *Réseau National de Santé Publique : « Etude de l'imprégnation par le mercure dans la population guyanaise ». Rapport final. Cordier et Grasmick. Décembre 1994.*
- *« Programme d'étude de la pollution par le mercure ». Turenne. ORSTOM. 21 septembre 1995.*

- *Liste des invités à la 3<sup>ème</sup> réunion interministérielle sur le mercure. 17 janvier 1995.*
- *Fiche descriptive par Varet du « programme de recherche sur l'environnement tropical Guyane » (Pret.G). 16 février 1995.*
- *Appel d'offre Inserm pour la constitution de recherche clinique et en santé publique pour 1996. Création de réseau entre équipes de l'Inserm et équipes des Dom-Tom.*
- *Convention attribuant une aide du Feder au titre du Document Unique de Programmation 1994 – 1999.*
- *Programme de l'étude « contamination par le mercure ». 5 juin 1996.*
- *« Programme de recherche thématique environnement santé ». Frery (non daté).*
- *Demande de contrat de recherche / programme environnement et santé. 17 juin 1996.*
- *Compte-rendu de mission novembre - décembre 1996 de Bolivie en Guyane de Laurence Maurice Bourguoin pour le programme mercure.*
- *Note explicative du Directeur du Service de la Recherche et des Affaires Economiques du Ministère de l'Environnement (Lesaffre). 19 juin 1997.*
- *Compte-rendu de réunion du comité scientifique « Transport, transformation, écotoxicité des contaminants » (TTEC). 19 et 20 novembre 1997. Meudon.*
- *Proposition de participation au projet mercure par un médecin biologiste responsable du laboratoire d'hygiène et environnement de l'Institut Pasteur Guyane. 18 novembre 1997. Envoyé à la DIREN Guyane.*
- *La Guyane, une cible privilégiée pour l'exploration. Supplément du Mining Journal. Vol. 329. Londres. 26 septembre 1997.*
- *Résultats du programme d'échantillonnage en Vrac de Dachine. Décembre 1997.*
- *Naturel Resource Extraction in the Latin American Tropics : a recent wave of investment poses new challenges for biodiversity conservation. Conservation International. n°1. Spring 1998.*
- *Rapport d'activité 1998 du programme « Pollution par le mercure des écosystèmes guyanais ».*
- *Historique du projet mercure en Guyane par Charlet. 1994 – 1997. 1998.*
- *Rapport d'activité de 1998 « Pollution par le mercure des écosystèmes guyanais ».*
- *Mercuré en Guyane. Projet d'expertise IRD. Non daté.*
- *Note de la DIREN sur l'historique du programme Mercure. 1998.*
- *Rapport final de l'étude épidémiologique. 1998.*
- *Note de l'adjoint au préfet adressée au DIREN. Compte-rendu du comité technique de programmation n°13 « coopération régionale ». 10 mai 1999.*

- *Présentation de ce qu'est une expertise collégiale IRD. Juin 1999.*
- *Proposition d'expertise collégiale « Le problème du mercure en milieu amazonien. Incidence des activités anthropiques sur la contamination par le mercure de l'homme et de son environnement ». Carmouze. Juin 1999.*
- *Note « Sur la nature de l'expertise « mercure » en Amazonie ». Carmouze. 1<sup>er</sup> octobre 1999.*
- *Présentation au Ministère de l'Environnement du projet de programme « Etude nutritionnelle d'une exposition chronique au mercure organique dans une population amérindienne de Guyane ». Non daté.*
- *Compte-rendu de la réunion du comité scientifique : Aménagement de Petit-Saut. 23 décembre 1999.*
- *Mise au point de la dernière partie du programme mercure. Charlet. Fin 1999.*
- *« Attentes formulées par les principaux services de l'Etat et transmises par la préfecture de la région Guyane ». Carmouze. 11 janvier 2000.*
- *Evaluation projet mercure « Nature de l'expertise collégiale ». Carmouze. 17 janvier 2000.*
- *Effets des métaux lourds sur l'environnement et la santé. Rapport du sénateur Miquel. 2000.*
- *Convention MATE – IRD pour l'expertise IRD. 17 novembre 2000.*
- *Note relative au programme d'évaluation mondiale du mercure et de ses composés par le PNUE de la sous-direction des produits et des déchets. 6 juin 2001.*
- *Synthèse par Robert des nouvelles connaissances acquises. 13 juillet 2001.*
- *Synthèse des données Françaises pour le PNUE. 28 septembre 2001.*
- *Plainte contre X déposée par la FOAG. 15 janvier 2001.*
- *Note de la Direction de l'Eau au Ministère de l'Environnement adressée au préfet et à la DIREN au sujet de la plainte concernant le mercure en Guyane Française déposée à la Communauté Européenne. 26 février 2002.*
- *Réponse de la France à la plainte auprès de la Communauté Européenne : « Mercure dans les eaux de Guyane »*
- *Blada.com Collectif « quel orpaillage pour la Guyane ? ». Collectif créé à la suite d'une réunion organisée par Attac Guyane le 28 avril 2004.*
- *Compte-rendu de la première réunion du collectif orpaillage. 2004.*
- *"Le mercure " Dossier paru dans la revue Géochronique. N°93 de mars 2005.*
- *Le mercure en Guyane. Contexte des actions de santé. Godard, ingénieur du génie sanitaire, Direction de la Santé et Développement Social de Guyane. Février 2006.*
- *Orpaillage illégal en Guyane : le parc ne suffira pas. Communiqué de presse envoyé le 11/3/2007 sur le site Terres de Guyane, par WWF, Kwata, Sepanguy, Gepog.*

Courriers :

- *Courriers de Guiral à la cellule recherche du Ministère de l'Environnement. 6 mai 1994.*
- *Courrier de De Mérona à Guiral. 1<sup>er</sup> juin 1994.*
- *Courrier du Ministre des Affaires Sociales de la Santé et de la Ville au préfet de Guyane 27 juillet 1994.*
- *Courrier de la Direction Générale de la Santé au Directeur des Affaires Economiques Sociales et Culturelles d'Outre-Mer. 29 décembre 1994.*
- *Courrier du Ministère des DOM-TOM au préfet de Guyane sur l' « Etude de la pollution mercurielle en Guyane ». 7 février 1995.*
- *Echange de courriers entre Taverne de l'ORSTOM Ouagadougou et Fréry du RNSP sur le projet de recherche sur les pratiques rituelles utilisant le mercure chez les populations caraïbes. 1995.*
- *Note de Vermeulin à Varet à la Direction des Affaires Sociales au Ministère de l'Environnement. Objet : Mise en place du programme mercure en Guyane. 23 mai 1996.*
- *Echanges de courriers entre Turenne et la Direction de l'ORSTOM Cayenne. 1996.*
- *Courrier de Cordier au Dr Sankale Suzanon, médecin coordonnateur, Service Départemental de PMI à l'hôpital de Cayenne. 19 septembre 1996.*
- *Courrier de Cordier à Robert, SRAE, Ministère de l'Environnement. 3 Décembre 1996.*
- *Courrier de Pavé à Carmouze. 18 février 1998.*
- *Courrier du 24 mars 1998 du Président de la Mutualité Française à la Ministre de l'Environnement (Voynet) et copie au Ministre de la Santé (Kouchner).*
- *Courrier de Lesaffre, Ministère de l'Environnement, à Charlet de l'IRD, « Analyse du rapport d'activité de 1998 sur le programme mercure ». 28 décembre 1999.*
- *Note de Guth, Direction de la Nature et des Paysages au Ministère de l'Environnement, à la Ministre sur « La situation de l'activité aurifère en Guyane ». 15 avril 1999.*
- *Note du DIREN et de la DASS au préfet. 19 février 1999.*
- *Note urgente à l'attention du Directeur Générale de l'Administration et du Développement et Guth, Direction de la Nature et des Paysages : « Impact des activités minières en Guyane ». 26 janvier 1999.*
- *Courrier du Directeur Générale de l'Administration et du Développement au préfet de Guyane. 13 avril 1999.*

- *Note du Directeur Générale de l'Administration et du Développement et Guth à la Ministre. 16 avril 1999.*
- *Courrier Ministériel proposé par Lesaffre, chef du Service de la Recherche et des Etudes Economiques. 5 mai 1999.*
- *Courrier de la préfecture au DIREN en réponse à un courrier du 28 juin proposant la constitution d'un comité de pilotage. 28 juillet 1999.*
- *Note de Carmouze au Ministère de l'Environnement. 1<sup>er</sup> octobre 1999.*
- *Note à diffusion restreinte venant de Brasilia. Ministère des Affaires Etrangères. 20 Octobre 1999.*
- *Courrier du DIREN Guyane au Ministère de l'Environnement sur l'état d'avancement des études menées sur le mercure en Guyane. 26 octobre 1999.*
- *Mel de Lesaffre à Joanny (DIREN). 22 novembre 1999.*
- *Mel de la préfecture à la Direction Générale de l'Administration et du Développement sur l'expertise collégiale sur le mercure. 29 décembre 1999.*
- *Mel de Boudou à Lévêque (CNRS). 29 décembre 1999.*
- *Courrier de la DRRT (Girou) au préfet sur l'expertise collégiale mercure. 10 janvier 2000.*
- *Courrier de Charlet à Joanny sur le programme mercure. 10 janvier 2000.*
- *Courrier du Ministère de l'Environnement au préfet (copie à Joanny). 13 janvier 2000.*
- *Courrier du 30 novembre 2001 de la Direction Générale de l'Environnement de la Communauté Européenne à l'ambassadeur de la France à l'Union Européenne.*
- *Réponse du Secrétaire Général du Comité Interministériel pour les questions de coopérations économiques européennes, 13 février 2002.*
- *Mel de Joanny à Golaszewski, Direction de l'Eau au Ministère l'Environnement : plainte auprès de la commission européenne concernant l'orpaillage. 16 juin 2002.*
- *Ministère de l'Outre – Mer. Synthèse des mesures sur la Guyane. Septembre 2006*

Articles de presse :

- Le monde. 16 février 2000. Les chercheurs d'or de Guyane rejettent trop de mercure. Urbajtel.*
- Le Figaro. 14 mars 2000. La guerre de l'or en Guyane. Miserey.*
- Le Monde. 7 juillet 2001. Pour l'or de Maripasoula. Marrot et Farine.*
- Le Figaro. 8 février 2002. La menace des orpailleurs dans un laboratoire en forêt tropicale. Miserey.*
- Libération. 26 janvier 2004. Guyane : fatale ruée vers l'or. Patriarca.*
- Le Figaro. 11 avril 2004. Or vert contre or jaune en Amazonie. De Malet.*

Le Monde. 8 avril 2004. *Guyane : l'émeraude. Dupont.*  
Libération. 17 octobre 2004. *Guyane : un parc embourbé dans l'or. Patriarca.*  
Pour la Science. *L'or : fléau pour la Guyane. Charles-Dominique. Septembre 2005.*

Rapports :

*FRERY N. MAILLOT E. DEHEEGER M. BOUDOU A.,*

Exposition au mercure de la population amérindienne Wayana de Guyane. *Enquête alimentaire. INVS. 1999.*

*MOUILLOT R.,*

Le territoire de l'or en Guyane Française. *Sous la direction de Raison J. P. et Lézy E. 2001.*

Le mercure en Amazonie. Rôle de l'homme et de l'environnement, risques sanitaires. *Expertise collégiale IRD. 2001.*

*CHARLET L. BOUDOU A.,*

*Cet or qui file un mauvais mercure. La Recherche. n°359. Décembre 2002.*

Programme Mercure en Guyane. *Rapport final CNRS. Juin 2002.*

*MIQUEL G.,*

Effets des métaux lourds sur l'environnement et la santé. *Rapport parlementaire. Rapport Thomassin et Touzé. BRGM. 2003.*

*FORGET P. M.,*

Approuague et orpillage : personne ne vous croira ! *Paru sur le site Blada.com en décembre 2003. Consulté en juin 2004.*

*FRERY N. BOUDOU A. DOMINIQUE Y. CORDIER S.,*

*Les chercheurs d'or et la pollution par le mercure en Guyane Française : conséquences environnementales et sanitaires. Environnement, risques et santé. Vol 5. n°3. p 167-179. 2006.*



## **Annexe chronologique**

---

Annexe 1 : Chronologie des évènements majeurs pour la Guyane

Annexe 2 : Chronologie des faits majeurs de mise en politique de l'environnement  
aux niveaux international et français

Annexe 3 : Chronologie des classements de sites naturels en Guyane Française

Annexe 4 : Carte des sites classés en Guyane Française

Annexe 5 : Chronologie des faits politique majeurs pour les Amérindiens de Guyane

Annexe 6 : Chronologie du dispositif de recherche en Guyane Française

## **Annexe 1**

### **Chronologie des évènements majeurs pour la Guyane**

**1500** : « Découverte » des côtes guyanaises par l'Espagnol Yanez Vincent Pinzon.

**1604** : La Ravardière est nommé lieutenant général des contrées de l'Amérique depuis la rivière des Amazones jusqu'à l'île de la Trinité, par le roi Henri IV.

**1664** : Arrivée des premiers jésuites.

**1670** : Début de la période esclavagiste.

**1700** : Début du contesté de la frontière entre le Brésil et la Guyane Française

**1763** : Expédition de Kourou.

**1848** : Abolition définitive de l'esclavage.

**1852** : Installation du bagne.

**1860** : Début de la ruée vers l'or.

**1878** : Institution par décret du Conseil Général de Guyane.

**1897** : Signature du traité d'arbitrage entre le Brésil et la France pour établir la frontière qui les sépare.

**1898** : L'Etat promulgue un décret qui le rend propriétaire de droit de tous les biens domaniaux de la colonie de Guyane.

**1920** : Ralentissement de la ruée vers l'or.

**1928** : « Affaire Galmot ».

**1930** : Création du Territoire de l'Inini.

**1946** : Transformation de la colonie en département.

**1952** : Suppression définitive du bagne.

**1957** : Tracé cartographique définitif des frontières.

**1969** : Suppression du Territoire de l'Inini. Création de communes dans la partie sud.

**1970** : Arrêté préfectoral limitant l'accès au sud.

**1974** : Mise en place du « plan vert ».

**1982** : Décentralisation : pouvoir politique accru des élus guyanais.

**1986** : Début de la guerre civile au Surinam. Emigration massive d'environ 12 000 Surinamiens vers la Guyane.

Fin du « Plan vert ».

**1988** : Politique de grands chantiers par la Région et l'Etat. Ponts de Roura et Mana, mise en chantier du barrage de Petit-Saut.

**1992** : Annonce de la création du Parc National de Guyane au Sommet de la Terre à Rio.

**1996** : Emeutes à Cayenne. Mise en chantier de la réforme du statut de la Guyane

**2003** : Réforme du statut des DOM.

## **Annexe 2**

### **Chronologie des faits majeurs de mise en politique de l'environnement aux niveaux international et français<sup>5</sup>**

---

<sup>5</sup> Cette chronologie a été réalisée sur la base des références suivantes : Bennahmias, 1992, Grillet et al., 1986, Jacob, 1999, Lipietz, 1990. Nous n'avons retenu que les dates qui semblent les plus incontournables dans les différents récits qui retracent la constitution nationale et internationale d'une politique de la nature. Les dates correspondantes à un événement international sont présentées à gauche tandis que celles qui concernent plus strictement la France sont écrites en retrait de la marge gauche.

**1923** : Premier congrès international non gouvernemental pour la protection de la nature réuni à Paris.

**1930** : Loi sur la protection des sites remarquables.

**1933** : Convention de Londres sur le maintien de la faune et de la flore africaine à l'état naturel.

**1948** : Conférence de Fontainebleau à l'issue de laquelle a été constituée, sous l'égide de l'UNESCO, l'Union International pour la Conservation de la Nature (UICN).

**1960** : Loi permettant la création des Parcs Nationaux.

**1961** : Manifeste de Morges qui sera à l'origine de la création du World Wildlife Fund (WWF).

**1963** : Création du Parc National de la Vanoise et du Parc National de Port-Cros.

**1967** : Naufrage du pétrolier Torrey Canyon dont le pétrole se répand sur les côtes anglaises et françaises. Loi permettant la création de Parcs Naturels Régionaux. Création du Parc National des Pyrénées.

**1968** : Création du Club de Rome, rassemblant des économistes et des scientifiques, qui produit en 1972 un rapport sur les limites de la croissance.

**1969** : Conflit dans le Parc National de la Vanoise au sujet de la création d'une station de ski sur son périmètre.

**1970** : Création du Ministère français de l'Environnement. Création du Parc National des Cévennes.

**1971** : Mouvement du Larzac rassemblant agriculteurs, écologistes, anti-nucléaires, anarchistes, ouvriers de l'entreprise Lip et anti-militaristes.

**1972** : Conférence des Nations Unies sur l'environnement à Stockholm, suivie d'une déclaration sur l'environnement et de la création du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

Procès de Minamata : les familles victimes de cette maladie apparue suite au déversement, plusieurs décennies auparavant, de mercure dans la baie de Minamata au Japon par une société industrielle, gagnent leur procès contre cette société.

**1973** : Création du Parc National des Ecrins.

**1974** : René Dumont, agronome et figure de l'écologie politique, se présente aux élections présidentielles. Il récolte 1,32% des voix.

**1976** : Troisième rapport du Club de Rome, auquel participe Ignacy Sachs, porteur de l'idée d'écodéveloppement, alliant problèmes d'environnement et rapports Nord/Sud : « propositions pour un nouvel ordre international ».

**1977** : Succès des écologistes aux élections municipales. Taux à deux chiffres dans plusieurs communes.

**1978** : Naufrage du pétrolier l'Amoco Cadiz sur les côtes de Bretagne.

**1979** : Création du Parc National du Mercantour.

**1980** : L'UICN produit un document sur la stratégie mondiale de conservation et constitue la notion de développement durable.

**1981** : Brice Lalonde, journaliste et militant écologiste, obtient 3,9% de voix aux élections présidentielles. Il deviendra Secrétaire d'Etat en 1988 puis Ministre de l'Environnement en 1992.

**1982** : Création du parti Les Verts.

**1983** : L'Assemblée Générale de l'ONU crée la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (CMED), placée sous la présidence de la travailliste norvégienne Gro Harlem Brundtland.

**1985** : Sommet des 7 grands pays industrialisés à Bonn. Sous la pression de l'Allemagne une large place est faite aux questions d'écologie.

Rapport du CMED dit « Brundtland » : « Notre environnement à tous » (« our common future »). N'est accessible aux Français que grâce à la traduction québécoise en 1987. Définit le « sustainable development ».

**1985** : Affaire du Rainbow Warrior : les services secrets français font exploser ce bateau affrété par Greenpeace pour enquêter sur les essais nucléaires français à Mururoa.

**1986** : Tchernobyl : explosion de l'un des réacteurs de la centrale nucléaire de Tchernobyl en Ukraine.

**1988** : Assassinat de Chico Mendes, leader des collecteurs de latex brésiliens, ayant lutté de manière non violente contre la déforestation amazonienne.

**1988** : Antoine Waechter, docteur en biologie et militant écologiste, obtient 3,8% des voix à l'élection présidentielle.

**1989** : Création du Parc National de la Guadeloupe.

**1989** : Les Premiers Ministres français, néerlandais et norvégiens invitent les chefs d'Etat du monde pour un colloque sur l'atmosphère terrestre. La même année, le Président de l'Assemblée Nationale française (L. Fabius) organise un colloque scientifique sur « atmosphère et climat ».

**1989** : Augmentation du vote en faveur des Verts aux élections municipales.

**1989** : Déclaration de La Haye, intitulée « Notre pays, c'est la planète », signée par 24 chefs d'Etat dont le Président français. Elle est centrée sur le problème du réchauffement climatique.

**1992** : Sommet de la Terre à Rio : Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement. Elle donne lieu à la Déclaration de Rio et à l'Agenda 21, adoptés à l'unanimité par les 110 représentants de chefs d'Etat et de gouvernement, à la création d'une commission mondiale pour le développement durable, à deux conventions (sur le climat et sur la biodiversité), et enfin à deux textes sur les forêts et la désertification.

**1995** : Candidature de Dominique Voynet, médecin anesthésiste et militante écologiste et sociale, aux élections présidentielles. Elle rassemble 3,32% des suffrages.

**1997** : 8 députés écologistes siègent pour la première fois à l'Assemblée Nationale.

**1997** : Conférence de Kyoto sur l'effet de serre réunissant 159 pays. Etablissement d'un protocole afin de diminuer de 5,2% les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2008-2012.

**1999** : Traité d'Amsterdam qui renforce de manière importante la politique environnementale de l'Union Européenne et notamment intègre la notion de développement durable à son fonctionnement.

**2002** : Noël Mamère reçoit 5,25% des suffrages aux élections présidentielles.

**2002** : Sommet mondial du développement durable à Johannesburg. Création du Parc National des Tumucumaques au Brésil, à la frontière du Surinam et de la Guyane Française.

**2006** : Modification de la loi sur les Parcs Nationaux, donnant une plus grande part aux acteurs régionaux dans leur gestion.

**2007** : Dominique Voynet obtient 1,57% des voix aux élections présidentielles.



## **Annexe 3**

# **Chronologie des classements de sites naturels en Guyane Française**

**1970 :** Le botaniste R. Oldeman ouvre 70 km de sentiers balisés dans la région de Saül et propose le statut de Parc National pour le site. Arrêté préfectoral réglementant l'accès au sud de la Guyane

**1974 :** Proposition de sites pour leur classement en Réserve Naturelle.

**1976 :** visite du Ministre de l'Environnement qui se dit officiellement favorable à la création du statut de Parc National pour 4 sites : Kaw, Sinnamary/Iracoubo, Basse-Mana, Saül.

**1978 :** Premier projet de Parc National présenté officiellement par une administration décentralisée (la Direction Régionale de l'Architecture et de l'Environnement) ainsi que plusieurs propositions de réserves naturelles. Projet présenté sans consultation.

**1983 :** A l'initiative de l'ONF et de l'ORSTOM, une partie des projets de réserves de 1975 est à nouveau proposée officiellement pour devenir Réserves Biologiques Domaniales. Sans succès.

**1984 :** reformulation du projet de parc national par l'ornithologue J. M. Thiollay, rattaché au Ministère de l'Environnement.

**1989 :** Création du premier Arrêté de Protection de Biotope pour la Plaine et la Montagne de Kaw. Visite du Ministre de l'Environnement Brice Lalonde en Guyane afin d'inaugurer le site.

**1991 :** Création de l'Association pour l'Etude et la Création du Parc Naturel Régional par les représentants des communes concernées.

**1992 :** Annonce officielle par l'Etat français de la création d'un Parc National en Guyane Française au Sommet de la Terre à Rio. Ile du Grand Connétable classée en Réserve Naturelle.

**1993 :** Signature d'un protocole entre l'Etat et les collectivités territoriales de Guyane Française, création de la Mission d'Etude et de la Création du Parc de la Forêt Tropicale Guyanaise, et d'un comité de pilotage.

**1995 :** Suspension des discussions pour le parc. Création de la Réserve Naturelle des Nouragues et de la Réserve Biologique Domaniale du massif Lucifer Décou-Décou en zone forestière nord. Prise d'un arrêté de réglementation de la chasse afin de préserver la zone autour de la retenue d'eau du barrage de Petit-Saut.

**1996 :** Création de la Réserve Naturelle de la Trinité.

**1997** : Reprise du projet de parc national : élargissement du comité de pilotage, création d'une « cellule d'expertise juridique ». Classement de la région de Saül en Arrêté de Protection de Biotope. Création de la Réserve Naturelle Volontaire Trésor<sup>6</sup>.

**1998** : Création de la Réserve Naturelle de l'Amana et de Kaw-Roura.

**2000** : Suspension du projet de Parc National.

**2001** : Création du Parc Naturel Régional de la Guyane qui inclut trois des Réserves Naturelles dans son périmètre (L'Amana, Kaw-Roura et l'île du Grand Connétable). Son fonctionnement est basé sur une charte qui lui permet d'agir sur les activités à l'intérieur de son périmètre, mais aucune réglementation n'a été créée.

**2003** : Reprise du projet de parc national avec un comité de pilotage élargi.

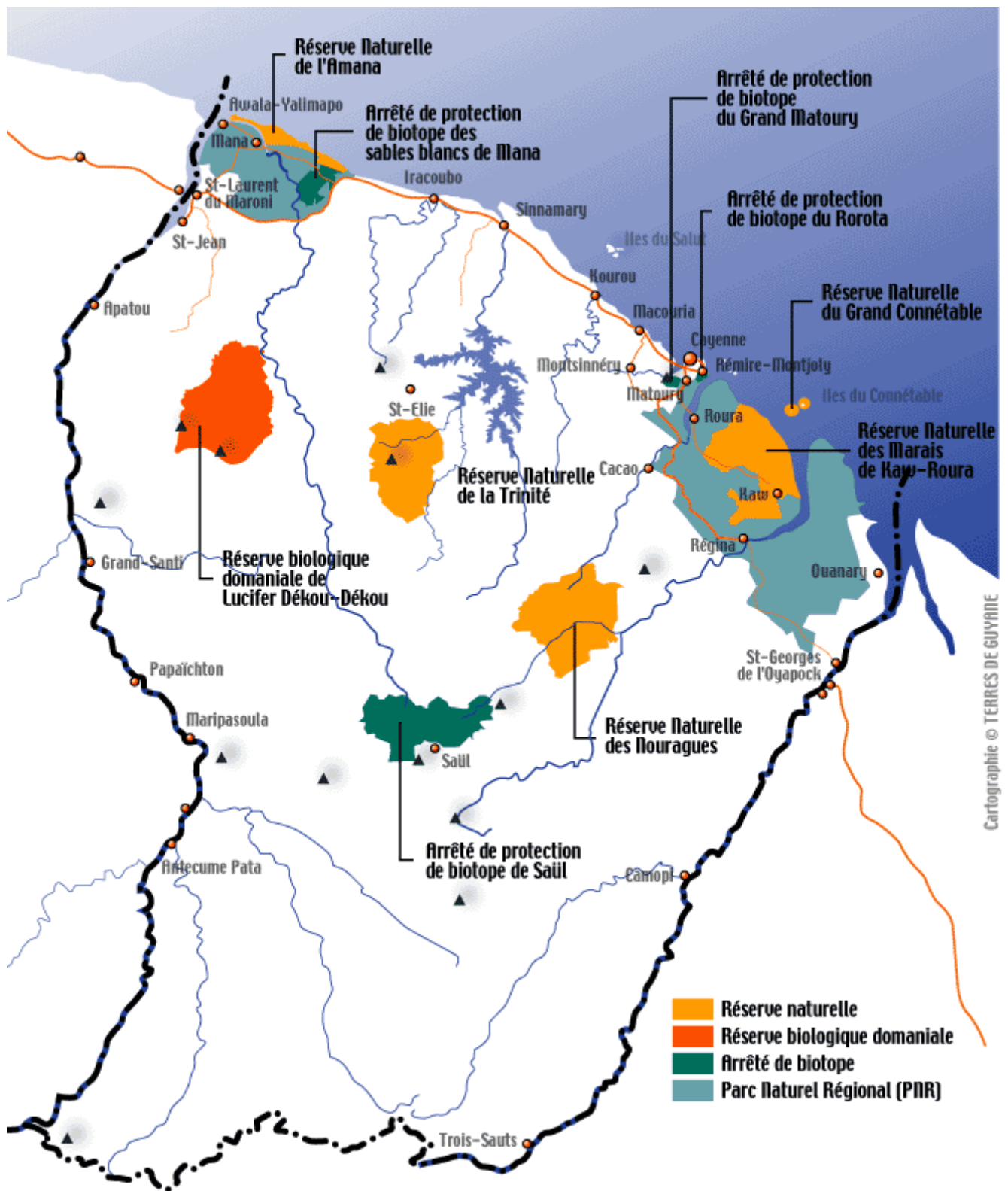
**2007** : Création du Parc National dénommé « Parc Amazonien de Guyane ».

On compte aujourd'hui en Guyane 5 APB (Forêts sur sables blancs de Mana, Mont grand Matoury, Monts de Cayenne ; Mont Mahury et Saül, seul APB se situant dans le Sud), 7 Réserves Naturelles (Nouragues, Trinité, Kaw-Roura, l'Amana, l'île du Grand Connétable, Mont Grand Matoury, Réserve Naturelle Volontaire Trésor), 1 PNR et 1 Parc National.

---

<sup>6</sup> Cette réserve est un terrain privé agréé par le préfet pour avoir le statut de Réserve Naturelle Volontaire. Il a été acquis et est géré par la Fondation Trésor, pilotée par l'Université d'Utrecht, aux Pays-Bas. Ce pays a en effet abordé la question de la protection d'espaces naturels par l'acquisition de territoires privés dès le XIX<sup>ème</sup> siècle, et ce en imitation du modèle Britannique (Lachaux, 1980).

Carte des espaces protégés en Guyane Française<sup>7</sup>



<sup>7</sup> Extrait du site Terres de Guyane, [www.terresdeguyane.com](http://www.terresdeguyane.com)  
Consulté en Septembre 2003

## **Annexe 5**

### **Chronologie des faits politiques majeurs pour les amérindiens**

**1930** : Création du Territoire de l'Inini. Cadre institutionnel souple et non contraignant pour les populations amérindiennes du Sud.

**1946** : Départementalisation : ouverture du droit de vote, des droits sociaux et de la scolarisation obligatoire pour ceux qui prennent la nationalité française.

**1964** : Campagne auprès de l'ensemble des amérindiens de Guyane pour enregistrer des « jugements déclaratifs de naissance » pour palier l'absence d'état civil (Collomb, 1997).

**1969** : Suppression du Territoire de l'Inini, remplacé par la création de communes. Les amérindiens sont regroupés et sédentarisés. Une activité touristique, notamment organisée par le Club Med, débute dans la partie amont du fleuve Maroni où vivent les wayanas.

**1970** : Arrêté préfectoral limitant l'accès au tiers sud de la Guyane (30 000 km<sup>2</sup>) où vivent les amérindiens wayampi et téko (villages du fleuve Oyapok) et les wayana (villages des fleuves Maroni, Tampoc et Maronini).

**1978** : Premier projet de Parc National dans le tiers sud de la Guyane.

**1981** : Création de l'Association des Amérindiens de Guyane Française (AAGF).

**1984** : Discours de F. Tiouka, leader de l'AAGF.

**1985** : Premier numéro de la revue *Ethnies* consacré aux amérindiens de Guyane.

**1986** : Entrée d'un amérindien au Conseil Général.

**1987** : Création d'un arrêté préfectoral permettant la création de Zones de Droits d'Usages.

**1988** : L'expression « chefs coutumiers » remplace progressivement celle de capitaine et est reconnue par le Conseil Général de Guyane.

**1989** : Création de la première commune amérindienne de Guyane. Le village kali'na d'Awala Yalimapo est détaché de la commune de Mana, majoritairement habitée par des créoles, pour devenir une commune à part entière.

**1992** : Congrès des organisations amérindiennes de Guyane où l'AAGF devient la Fédération des Organisations Amérindiennes de Guyane (FOAG).

**1995** : Internationalisation du travail de la FOAG qui participe aux groupes de travail pour la reconnaissance des droits de ces peuples dans le cadre de la décennie internationale des populations autochtones aux Nations unies.

**1997** : Accords de Twenke

**2001** : Plainte déposée par la FOAG auprès du Procureur de la République puis au niveau des instances européennes pour contamination au mercure.

## **Annexe 6**

### **Chronologie du dispositif de recherche**

**1914** : Création de l'Institut d'Hygiène et de Bactériologie (IHB) rattaché à l'administration pénitentiaire.

**1940** : L'IHB devient l'Institut Pasteur de la Guyane et du Territoire de l'Inini, fondation privée reconnue d'utilité publique et à but non lucratif.

**1946** : Mission en Guyane d'un géologue, B. Choubert de l'ORSC, futur ORSTOM.

**1948** : Décision par l'Unesco de la création de l'Institut Hyléa Amazonien dont la Guyane devait être une succursale.

**1949** : Installation d'une mission permanente pluridisciplinaire (géologie, pédologie, hydrologie, océanographie). Création du Bureau Minier Guyanais, société d'état qui travaille en collaboration avec les géologues de la mission. Décision de l'ORSTOM de créer en Guyane une mission permanente pluridisciplinaire

**1953** : Installation de stations expérimentales de l'INRA

**1954** : L'Institut Français d'Amérique Tropicale (IFAT) succède à la mission pluridisciplinaire de Choubert.

**1959** : Création du Bureau des Recherches Géologiques et Minières.

**1960** : L'IFAT devient le centre ORSTOM de Guyane. Création d'une station de recherche botanique à Saül.

**1975** : Fin de l'inventaire des ressources naturelles et humaines : publication en 1979 du premier atlas de la Guyane.

**1974** : « Plan vert ». Installation de nouvelles structures de recherche et renforcement des structures existantes (ISTPM, INRA, CIRAD).

**1974 – 1989** : Programme ECEREX multi-institutions : CNRS, MNHN, ORSTOM, INRA.

**1981** : Installation d'une station SAD : Systèmes Agraires et Développement de l'INRA.

**1986** : Première station de recherche forestière permanente *in situ* : la station des Nouragues dans la région du haut Arataï.

**1991** : Création de Silvolab, Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) regroupant l'ensemble des structures de recherche travaillant sur la forêt de Guyane. Fermeture de la station SAD de l'INRA.

**1995** : Début des recherches sur le Mercure. Arrivée de nouvelles équipes sur la Guyane.

**2000** : Création de l'Unité Mixte de Recherche Ecofog (INRA, CIRAD, ENGREF).

**2003** : Début de l'installation du CNRS.



## **Annexe repère sur le projet de parc national**

---

Annexe 1 : Tableau synthétique de l'évolution du projet.

Annexe 2 : Etapes du projet.

Annexe 3 : Synthèse des scientifiques membres des comités de pilotage du projet.

Annexe 4 : L'enjeu de la propriété (Tableau de la situation foncière des communes concernées par le projet de parc).

Annexe 5 : Carte du Parc Amazonien de Guyane créé en 2007.

## **Annexe 1**

### **Tableau synthétique de l'évolution du projet**

	<b>1978</b>	<b>1984</b>	<b>1992</b>	<b>1997</b>	<b>2003</b>
Titre	Projet de Parc National en Guyane	Projet de Parc National dans le Sud de la Guyane	Parc de la Forêt Tropicale Guyanaise	Parc de la Guyane	Idem
Porteur du projet	Acteurs de la Sepanguy, scientifiques et administrations locale	Ornithologue rattaché au MNHN et au Ministère de l'Environnement	Mission composée de 3 acteurs	Mission composée de 5 acteurs et 9 relais de terrain	Idem
Mise en débat	Aucune	Aucune	Comité de pilotage composé de 3 collègues	Comité de pilotage composé de 3 collègues, d'une cellule juridique et de 3 commissions thématiques	Idem à l'exception du découpage thématique des commissions
Objets mobilisés	Faune, flore amérindiens	Ecologie : faune-flore-amérindiens	Ecologie : faune-flore-amérindiens	Orpaillage, faune-flore-amérindiens	Mercure-faune-flore-amérindiens

## **Annexe 2**

### **Etapes du projet**

### **1978 : Premier projet de parc**

Ecriture collégiale par les acteurs de la Sepanguy, de scientifiques et d'administrations décentralisées.

Importance du lien entre protection des amérindiens et protection de la forêt

### **1984 : Deuxième projet de parc**

Rédigé par Thiollay, ornithologue rattaché au MNHN et au Ministère de l'Environnement

Raisonnement de l'écologie scientifique (liens entre les différentes composantes d'un milieu).

Approche par la préservation de la faune

Préparation de Rio

Projet Thiollay repris par Sanite, directeur de la DRAE

Inscription du projet de parc dans une démarche globale d'espaces protégés en Guyane

### **1992 : Annonce de la création du parc au sommet de la Terre à Rio**

Création de la mission pour « la création du parc de la forêt tropicale guyanaise »

Sous la direction de Sanite, directeur de la DRAE puis de la DIREN,

Nomination d'un chargé de mission pour sa réalisation (Deviers)

Assisté d'un Volontaire Aide Technique (Goguillon)

Composition du comité de pilotage en 1994 :

- 1 président : préfet
- 10 élus : 2 conseillers régionaux, 2 conseillers départementaux, 2 maires désignés par l'association des maires de Guyane (deux communes littorales), 4 maires représentant les communes où est projeté le parc (Maripasoula, Camopi, Régina, Saül).  
Le représentant de la Fédération des Amérindiens de Guyane Française prévu dans ce collège en 1993 a été retiré.
- 9 représentants des administrations et organismes : DDA, DDE, DRIRE, DRRT, DRAC, services fiscaux, ONF, CNES, Agence Régionale de Développement du Tourisme et des Loisirs
- 9 « personnalités qualifiées » : De Granville (botaniste ORSTOM), Grenand (ethnologue ORSTOM), Charles Dominique (Ecologue CNRS-MNHN), Thiollay (Zoologue CNRS-MNHN), Laroussinie (écologue forestier Silvolab), Lescure

(zoologue MNHN), Elliott (WWF international), Ferraz (INPA Brésil), Ruiz-Perez (UICN international).

## **1994**

Définition d'un règlement intérieur.

Comité de pilotage du 21 janvier présidé par le Ministre des DOM-TOM.

Proposition et premiers tracés de « zones de vie ».

## **1995**

Rapport de la mission scientifique pluridisciplinaire sur le Haut Litani (11-25 sept.) visant à définir les limites entre zone de vie et zone de protection dans cette partie du futur parc.

## **1995 – 1996**

Confrontation entre la proposition d'un parc au sud par la mission et celle d'un parc au nord par des scientifiques et associations de métropole.

## **1997 Relance du projet : mission pour la création du parc de la Guyane**

Nomination d'un nouveau directeur de la DIREN : Sallenave remplace Sanite

Nomination d'un nouveau directeur de mission : Verdier remplace Deviers. Il prend la tête d'une mission composée de 4 chargés de mission : communication, scientifiques, relations interculturelles, développement durable.

Mise en place de 9 « relais du parc » à Régina, Maripasoula, Taluen, Elae, Cayodé, Saül, Camopi, Trois-Sauts.

Composition du comité de pilotage :

La présidence par le préfet et les collèges des élus, administration et scientifiques ne change pas (même nombre, mêmes organismes représentés) par rapport au comité précédent. S'y ajoutent

- 10 personnalités invitées : 2 présidents des Conseils Régionaux et Généraux, 2 députés, 1 sénateur, le président de la Communautés de Communes de l'Ouest Guyanais, le trésorier payeur général, le recteur de la Guyane, le sous-préfet de Saint-Laurent du Maroni, le délégué régional au tourisme et à l'artisanat.

- Collège des associations : 5 associations pour la valorisation du mode de vie des amérindiens, 4 associations de défense de la nature régionale et nationale, 1 association pour la promotion du tourisme.

Création d'une cellule juridique composée de 4 membres

Le comité de pilotage se réunit une à deux fois par an. Il est composé de 3 commissions thématiques :

- Champ de compétence du parc
- Parc et activités minières
- Respect des modes de vie des populations

### **1998 -1999**

La mission finance et met en œuvre de nombreuses initiatives sur le territoire du futur parc dont :

Travaux d'adduction d'eau potable à Camopi et dans les villages du Haut-Maroni

Forage d'eau potable prévu à Trois-Sauts

Création d'un centre d'hébergement communal à Maripasoula

Dépliant touristique et entretien des sentiers de Saül

Réalisation de la décharge municipale de Camopi

Carbet pour les habitants de Trois-Sauts de passage à Camopi

Installation de bornes frontières

Elle organise et finance également un voyage d'étude au Vénézuéla pour les élus guyanais.

### **2003<sup>8</sup>**

Relance du projet de parc pour la Guyane sur de nouvelles bases. Nomination d'un nouveau directeur de la DIREN (Joanny), et d'un nouveau directeur de la mission (Caristan)

Le comité de pilotage :

- Co-présidence par le préfet et le président du Conseil Régional

---

<sup>8</sup> Le projet s'est considérablement modifié entre 2003 et 2006. Nous avons toutefois conservé cette date car elle marque la dernière relance du projet. Nous avons intégré les évolutions dans la présentation du comité de pilotage au cours de ces 3 années.

- Collège des élus et des autorités coutumières : 16 personnes. Aux 10 élus du comité de pilotage précédent est retranché l'un des maires de l'association des maires de Guyane (seul est présent le président de cette association). Le maire de Papaïchton est ajouté aux 4 maires des communes sur le territoire projeté du parc. Les communautés de commune de l'ouest et du centre étant créées, leurs présidents respectifs sont représentés. A ces élus s'ajoutent trois personnalités coutumières.
- Collège des administrations et organismes : aux membres présents sont adjoints les chambres consulaires de l'industrie, de l'agriculture et des métiers ; le représentant du comité de bassin ; l'ONCFS ; la direction de la santé et du développement social.
- Collège des associations et organisations internationales : aux membres antérieurs s'ajoute 2 associations pour la valorisation des amérindiens (promotion de contes et de l'artisanat du Maroni), 1 association de chasseurs, 1 fédération des opérateurs miniers.

3 commissions thématiques :

- Organisation et champ de compétences du parc
- Respect des modes de vie et développement durable
- Zonage

Participation libre des habitants et des membres volontaires du comité de pilotage aux réunions de ces commissions thématiques.

Création de principes de fonctionnement nouveaux lorsque le parc sera créé : création des comités de vie locale et création des zones de libre adhésion laissées à la volonté des communes dont les règles de fonctionnement seront définies en « concertation dans une charte d'objectifs ».

## **2005**

Rédaction d'un avant-projet suivi d'une consultation locale.

## **2006**

Réforme de la loi sur les Parcs Nationaux (loi n°2006-436 du 14 avril relative aux Parcs Nationaux, aux Parcs Naturels Marins et aux Parcs Régionaux). Contient un chapitre spécifiquement consacré au projet de parc de Guyane.

Août à novembre, enquête publique.



Avis du CNPN (juin 2006) et du comité interministériel des Parcs Nationaux (janvier 2007)

## 2007

Décret n°2007-266 du 27 février paru au JO n°50 du 28 février 2007, portant création du parc national dénommé « Parc Amazonien de Guyane ».

Au sein de l'établissement public national est créé un conseil d'administration composé de :

- représentants de l'Etat. Similaire au collège des administrations et organismes de 2003 auquel s'ajoutent 2 représentants ministériels : la défense et l'Outre-mer.
- représentants des collectivités territoriales et des autorités coutumières. Les élus sont les mêmes que dans le dernier comité de pilotage. En revanche les autorités coutumières sont passées de 3 à 5 : 1 pour Papaïchton et 2 pour chacune des régions est et ouest avec un représentant du centre bourg sur le cours moyen du fleuve et un autre représentant les villages sur la partie amont.
- Personnalités. Au nombre de 16, il s'agit des représentants des chambres consulaires, des représentants d'association de protection de la nature et d'associations du domaine économique social et culturel (2 chacun), d'un représentant d'associations de chasseurs, et enfin de 3 « personnes compétentes » : 1 dans le domaine du patrimoine matériel et immatériel et 2 dans le domaine du tourisme. Les représentants d'associations et personnalités compétentes sont nommés sur proposition du préfet. Enfin 3 personnalités à compétences nationales : 2 en matière de protection de la nature et 1 représentant l'ONF.

Un comité de vie locale participera aux prises de décision. Sa composition reste vague aussi bien dans les textes de présentation du projet de parc 2003 que dans le décret. Dans les documents de présentation du parc il est présenté comme suit : « *composé d'organismes, d'associations, de personnalités et des représentants des habitants, il assiste le CA sur les questions économiques, sociales et culturelles dans le Parc. Les conseils d'habitants, mis en place dans les bassins de vie du Parc favoriseront la participation active des populations* »<sup>9</sup>.

---

<sup>9</sup> Document Web de présentation la mission parc consulté le 23 mars 2007. <http://www.parc-guyane.gf/site.php?id=2>

## **Annexe 3**

### **Synthèse des scientifiques membres des comités de pilotage du projet**

### Tableau par année

1992 « personnalités scientifiques » <sup>10</sup>	1997 « collège des scientifiques »	2003 <sup>11</sup> « personnalités scientifiques »
De Granville	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>
Grenand	Orru	Fleury
Charles Dominique	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>
Thiollay	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>
Laroussinie	Girou	Fournier
Lescure	<i>Idem</i>	Ohler
Elliott	<i>Idem</i>	Martin
Ferraz	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>
Ruiz-Perez	Ortiz Von Halle	<i>Idem</i>

<sup>10</sup> Cet ordre de présentation des scientifiques est celui de la présentation officielle du comité de pilotage en 1992 que nous avons repris.

<sup>11</sup> La composition retenue pour cette date est celle du premier comité de pilotage de relance. Sans remaniement fondamental, le comité scientifique a toutefois évolué par la suite.

## Liste donnant la spécialité et l'institution de rattachement

De Granville (botaniste IRD)

Grenand (ethnologue IRD)

Orru (doctorant<sup>12</sup> en géographie IRD-CNRS)

Fleury (ethnobotanique MNHN-IRD)

Charles Dominique (écologue CNRS-MNHN)

Thiollay (zoologue CNRS-MNHN)

Laroussinie (écologue forestier, Silvolab)

Girou (ingénieur forestier, Silvolab)

Fournier (foresterie tropicale, Silvolab)

Lescure (zoologue MNHN, herpétologie)

Ohler (zoologue MNHN, herpétologie)

Elliott (WWF international), Martin (WWF international)

Ferraz (INPA Brésil)

Ruiz-Perez (UICN international)

Ortiz Von Halle (UICN, coordinateur régional de la commission des Parcs Nationaux)

---

<sup>12</sup> Orru était doctorant à l'époque où il est membre du comité de pilotage. Il a soutenu sa thèse de géographie en 2001 et travaille actuellement au BRGM.

## **Annexe 4**

### **L'enjeu de la propriété**

**Tableau de la situation foncière des communes concernées par le projet de parc**

Communes	Superficie	Etat	Département	Commune	Privé
Camopi	1 003 000	1 003 000			
Grand Santi	474 000	474 000			
Maripasoula	1 836 000	1 556 268	6	70	279 656
Régina	1 213 000	1 087 414	12	85	125 489
Saül	447 500	447 050	450		
Total	4 973 500	4 567 732	468	155	405 145

Source : Calmont, 2000. Chiffres exprimés en ha.

## **Annexe 5**

### **Carte du Parc Amazonien de Guyane créé en 2007**

# Parc Amazonien de Guyane

